ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1882

QUATRIÈME SÉRIE

TOME X

PARIS.

ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR,

RUE BONAPARTE, 82.

Philol. 7
Archaeol
A

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1882

QUATRIÈME SÉRIE

TOME X

191330
3|10|24

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXXIII

AS
162
P315
1882

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1882.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JANVIER-FÉVRIER-MARS.

PRÉSIDENCE DE M. GIRARD.

SÉANCE DU 6 JANVIER.

L'Académie procède au renouvellement de son bureau.

M. Girard, vice-président, est élu président.

M. Heuzey est élu vice-président.

M. Pavet de Courteille dit qu'avant de descendre du fauteuil, il veut remercier l'Académie de la distinction dont elle l'a honoré. « Être membre de l'Académie des inscriptions est un honneur recherché avec ardeur, avec passion, car c'est le couronnement d'une vie consacrée à la science; mais représenter la Compagnie, être le *primus inter pares*, c'est une mission qu'on n'oserait ambitionner et qu'on n'accepte pas sans une certaine appréhension; mais l'Académie a soutenu son président avec une courtoisie et une bonne grâce dont il lui est extrêmement reconnaissant. Il lui en fait ses remerciements ainsi qu'au secrétaire perpétuel et au vice-président qui l'a assisté dans ses fonctions avec un zèle extrême. »

Au moment où le vice-président va monter au fauteuil, il von-

drait pouvoir lui souhaiter une présidence moins chargée de deuil que celle qui vient de finir. Puisse le malheur que l'on peut craindre ne pas se réaliser.

Le Président invite M. Girard et M. Heuzey à prendre place au bureau.

M. Girard remercie l'Académie de l'honneur qu'elle vient de lui faire, honneur qu'il juge prématuré, mais il compte sur les conseils et sur l'appui des deux confrères qui siègent à ses côtés. Il aura ensuite devant les yeux les exemples que M. Pavet de Courteille lui a laissés durant sa présidence. Il propose à l'Académie d'adresser des remerciements à M. Pavet de Courteille.

Les remerciements sont votés à l'unanimité.

M. Chodzko écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place laissée vacante par la mort de M. Dulaurier.

La lettre sera lue quand la place aura été déclarée vacante.

M. Bertrand fait le rapport suivant, au nom de la Commission du prix Gobert :

« Cinq ouvrages ont été adressés au concours, ce sont :

« 1° *Étude sur les Celtes et les Gaulois*, par M. Lemière.

« 2° *L'art national*, par M. H. de Cleuziou (Paris, 1882, in-8°).

« 3° *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^ au XV^e^ siècle*, par M. Frédéric Godefroy (Paris, 1881. in-4°).

« 4° *Les établissements de Saint-Louis*, par M. Paul Violet, tomes I et II (Paris, 1881, in-8°).

« 5° *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la Maison du roi, par les PP. Anselme, Ange et Simplicius, augustins déchaussés*, tome IX, 2^e^ partie, par M. Potier de Courcy (Paris, 1873-1881, in-4°).

« A ces ouvrages il faut ajouter, dit M. Bertrand, ceux qui ont été récompensés dans le concours de l'année précédente, et qui sont :

« (1^er^ prix). *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, par M. Dupuy, deux volumes (Paris, 1880, in-8°).

« (2^e^ prix). *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, formé par*

M. Auguste Bernard, complété et revisé par M. Alex. Bruel, tomes I et II (Paris, 1876 et 1880, in-4°).»

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les mémoires et ouvrages envoyés aux divers concours, et qui sont :

Antiquités nationales : *Histoire générale de la tapisserie* (Paris, 1878, in-fol.). — *Nicolas Bataille, tapissier parisien du* XVI^e^ *siècle* (broch.). — *Note sur une tapisserie représentant Godefroy de Bouillon* (broch.). — *Les origines de la tapisserie de haute et basse lisse à Paris* (broch.) par M. Guiffrey.

Recueil de documents concernant le Poitou, par M. Paul Guérin (Poitiers, 1881, in-8°).

Cachets d'oculistes romains, par MM. Héron de Villefosse et Thédenat (Paris, 1882, in-8°).

Les chevaliers limousins à la première croisade, par M. l'abbé Arbellot.

Le tréparty et la science des nombres par maistre Nicolas Chuquet parisien, publié par M. Aristide Marre (Rome, 1881, in-4°).

Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris, par M. Ch. Kohler (Paris, 1881, in-8°).

Le livre de raison d'Étienne Benoist, par M. Louis Guibert (Limoges, 1882, in-8°).

L'art dans le Midi, par M. Parrocel (Marseille, 1882, in-8°).

Histoire de Fréjus (*Forum Julii*), *ses antiquités, son port*, par M. Aubenas (Fréjus, 1881, in 8°).

Histoire de Guillaume IX, dit le Troubadour, duc d'Aquitaine, par M. Léon Palustre. Tome I^er^ (Paris, 1882, in-8°).

Prix du Budget (*Versions de la bible en langue d'oïl*), deux mémoires.

Prix Bordin (*Vie de Christine de Pisan*), 1 mémoire.

Prix Brunet (*Bibliographie aristotélique*), 1 mémoire.

Prix Stanislas Julien. *La porcelaine de la Chine*, par M. du Sartel (Paris, in-4°).

En ajoutant à ces ouvrages et à ces mémoires ceux qui ont été présentés à l'Académie dans les séances précédentes, on obtient, pour les concours de 1882, la situation suivante :

Antiquités nationales, 30 ouvrages.

Prix du Budget (*Institutions du règne de Charles V*), 1 mémoire; (*Versions de la bible en langue d'oïl*), 3 mémoires.

Numismatique (*Prix Duchâlais*), 1 ouvrage.

Prix Gobert, 5 ouvrages.

Prix Bordin (*Christine de Pisan*), 1 mémoire. (*Histoire littéraire sur les écrivains grecs qui ont vécu en Égypte*, etc.), 1 mémoire. (*Documents géographiques publiés par les Arabes du* III^e^ *au* VIII^e^ *siècle*), 1 mémoire.

Prix Brunet (*Bibliographie aristotélique*), 1 mémoire.

Prix Delalande Guérineau (*Philologie antique*), 3 ouvrages.

Prix Stanislas Julien, 6 ouvrages.

L'Académie procède à la nomination des commissions annuelles :

1° Commission des travaux littéraires, sont élus : MM Laboulaye, Egger, de Longpérier, Regnier, Maury, Renan, Delisle, Hauréau.

2° Commission des antiquités nationales, sont élus : MM. de Longpérier, L. Renier, Maury, Delisle, Hauréau, Desnoyers, de Rozière, Paris.

3° Écoles françaises d'Athènes et de Rome, sont élus : MM. Ravaisson, Egger, de Longpérier, L. Renier, Delisle, Miller, Waddington et Perrot.

4° Commission administrative de l'Académie, sont élus : MM. Jourdain et Deloche.

SÉANCE DU 13 JANVIER.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que, conformément au désir exprimé au nom de l'Académie le 16 décembre dernier, il a, par arrêté du 30 décembre, chargé M. Aymonier d'une mission épigraphique et philologique dans le Cambodge, le Laos méridional, la Cochinchine française et le sud de l'An-nam.

Le Ministre des arts écrit au Secrétaire perpétuel et lui transmet la photographie d'une médaille commémorative de la libération du territoire que M. Lagrange a exécutée au compte du Ministère

des arts. Le Ministre communique en même temps le texte de la légende que l'artiste propose de graver au revers; il prie le Secrétaire perpétuel de vouloir bien soumettre ces deux pièces à l'examen de la commission permanente des médailles et inscriptions et de lui faire connaître son avis sur la rédaction proposée par l'artiste.

L'archevêque de Paris écrit au Président pour l'informer que les prières publiques prescrites par l'article 1^er^ de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 auront lieu à la métropole le dimanche, 15 janvier, à midi et demi précis.

Selon l'usage, des places seront réservées pour MM. les membres de l'Académie qui se proposent d'assister à cette cérémonie.

L'Académie procède à la nomination de ses commissions de prix. Ces commissions sont constituées de la manière suivante :

Prix du Budget (*Étude sur les institutions politiques, etc., du règne de Charles V*). MM. Delisle, Hauréau, Jourdain, de Rozière.

Prix du Budget (*Versions de la bible en langue d'oïl*). MM. Delisle, Guessard, Paris, Baudry.

Numismatique (*Prix Duchâlais*). MM. Waddington, Ch. Robert, Deloche, Lenormant.

Prix Bordin (*Vie et œuvres de Christine de Pisan*). MM. Delisle, Jourdain, Hauréau, Paris.

Prix Bordin (*Étude d'histoire littéraire sur les écrivains grecs qui ont vécu en Égypte, etc.*). MM. Egger, Renan, Miller, Thurot.

Prix Bordin (*Documents géographiques publiés par les Arabes du III^e^ au VIII^e^ siècle de l'hégire inclusivement*). MM. Defrémery, Pavet de Courteille, Barbier de Meynard, Schefer.

Prix Brunet (*Bibliographie aristotélique*). MM. Ravaisson, Egger, Hauréau, Thurot.

Prix Delalande Guérineau (*Philologie antique*). MM. Ad. Regnier, Maury, Perrot, Bréal.

Prix Stanislas Julien (*Au meilleur ouvrage relatif à la Chine*). MM. Maury, Pavet de Courteille, d'Hervey de Saint-Denys, Schefer.

SÉANCE DU 20 JANVIER.

Le Président rappelle à l'Académie les deux pertes douloureuses qu'elle vient de faire. « Il y a quatre jours, dit-il, nous assistions aux funérailles de M. de Longpérier, et aujourd'hui, nous venons de conduire à sa dernière demeure M. Thurot. La Compagnie, par l'organe de son président, a exprimé ses regrets sur leur tombe, et ce n'est pas le moment de rappeler leurs titres.

« En raison de la triste cérémonie d'où nous revenons, peut-être l'Académie croira-t-elle bon de suspendre pour aujourd'hui ses travaux. »

Avec l'assentiment unanime de l'Académie, le Président déclare la séance levée.

SÉANCE DU 27 JANVIER.

Le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Dulaurier, et, aux termes du règlement, il invite l'Académie à décider s'il y a lieu à le remplacer.

L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu au remplacement, et par un autre vote à main levée, elle fixe au vendredi 10 février l'exposition des titres des candidats. L'élection aura lieu huit jours après la clôture de la discussion.

M. de Groot adresse, pour le concours Stanislas Julien, un volume sur les *Mœurs et coutumes des chinois d'Émouy et de Java* (Batavia, 1881, in-8°).

L'Académie, considérant que l'ouvrage est envoyé de Batavia, décide qu'il sera adressé à la Commission en lui laissant le soin de voir si, malgré l'expiration des délais, il doit être admis au concours.

M. Esmein donne lecture d'une note sur trois paragraphes de la *Table de Bantia*.

L'archevêque d'Alger écrit au Secrétaire perpétuel en le priant de vouloir bien exprimer aux membres de l'Académie toute sa gratitude pour la bienveillance avec laquelle l'Académie

a accueilli, l'année dernière, la communication qu'il lui avait adressée sur l'utilité d'une mission archéologique permanente, à Carthage. « Grâce à l'appui de votre compagnie, ajoute le prélat, le Ministère de l'instruction publique a accordé une première subvention au R. P. Delattre; il lui a en outre promis de le comprendre cette année dans le personnel de la mission qu'il destine à explorer les points principaux de la Tunisie. J'ai transmis récemment au Ministère de l'instruction publique le rapport du Père sur ses dernières découvertes. Je vous en communique le double avec les estampages et les copies qui l'accompagnent. » Ce rapport est renvoyé à M. L. Renier.

M. Oppert commence la lecture d'une communication sur *les inscriptions de Godéa.*

SÉANCE DU 3 FÉVRIER.

M. H. Weil écrit au Président pour l'informer qu'il se porte candidat à la place d'académicien vacante par suite du décès de M. Dulaurier.

Le Secrétaire perpétuel lit son rapport sur les travaux de l'Académie dans le 2e semestre de 1881 [1].

M. Lenormant reprend la lecture de ses *Notes archéologiques sur la terre d'Otrante.*

M. Oppert continue la lecture de sa communication sur les *Inscriptions de Godéa.*

SÉANCE DU 10 FÉVRIER.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que par arrêté du 6 février courant, pris conformément aux propositions du conseil de perfectionnement de l'école des Chartes, il a nommé archivistes paléographes, par ordre de mérite, MM. de Ghaisne de Bourmont, Lecestre, Moris, Berthelé, et archivistes paléographes hors concours, comme ap-

[1] Voir l'Appendice.

partenant à la promotion de l'année précédente, MM. Guilhiermoz et Mortet.

M. Bœhtlingk adresse à l'Académie une lettre de remerciement pour l'honneur qu'elle lui a fait en lui conférant le titre de correspondant.

MM. Albert Dumont et Siméon Luce écrivent à la Compagnie pour se porter candidats à la place d'académicien titulaire vacante par suite du décès de M. Dulaurier.

M. Chodzko écrit qu'il retire sa candidature.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. E. Desjardins fait une communication sur un monument récemment découvert à Paris, portant la figure de l'*Ascia* [1].

M. Lenormant continue la lecture de ses *Notes archéologiques sur la terre d'Otrante*.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Dulaurier, décédé.

Le Président donne lecture des articles 17 et 18 relatifs à l'élection des membres ordinaires.

Il y a 35 membres ordinaires présents.

On procède au scrutin.

Au 1er tour, M Weil obtient 14 voix; M. Luce, 11; M. Albert Dumont, 10.

Au 2e tour, M. Weil obtient 16 voix; M. Luce, 14; M. Dumont, 5.

Au 3e tour, M. Weil obtient 18 voix; M. Luce, 17. En conséquence, M. Weil est déclaré élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

[1] Voir aux Communications, n° 1.

M. Desjardins communique l'extrait suivant d'une lettre que lui a adressée M. Cagnat, chargé d'une mission scientifique en Tunisie.

. . . . . .

« Sur le conseil même de M. Tissot qui a bien voulu m'écrire deux fois, j'ai revu divers points de la route de Carthage à Hippone et j'y ai pratiqué quelques fouilles. A Chemtou, j'ai copié quelques inscriptions dont M. L. Renier a dû vous parler. A Bulla Regia j'en ai trouvé cinq inédites; à Sidi bel Gassem (*ad aquas*) j'en ai relevé une dizaine, pour la plupart funéraires. En voici une pourtant qui est curieuse :

GRANIVS.FRV
GI·ARA·PRIAPO
DE·SVO:FECIT·MA
IORIO·SVO

(Hauteur des lettres, o^{m}.o3.)

« Dans un pays comme la Tunisie, on peut se demander quelles étaient les relations de Granius *Frugi* avec *son* majorius et pourquoi Priape intervient dans cette affaire.

« Mon plus beau fleuron cette année-ci, comme je l'écris à M. Renier, est d'avoir fait donner à la France par l'intermédiaire de M. Roustan, une centaine de pierres antiques de toute nature qui dormaient dans un hangar depuis le jour ou M. d'Hérisson avait réveillé quelques-unes d'entre elles. Moi aussi, j'ai voulu faire mes fouilles d'Utique et je les ai faites. Actuellement le résultat en est exposé au Consulat de France jusqu'à ce que j'expédie une partie de ce bagage scientifique au Ministère. »

M. Desjardins communique ensuite une note relative à une lettre de M. Desbassyns de Richemont concernant un fragment d'inscription récemment trouvé à Rome [1].

M. l'abbé de la Croix fait une communication relative à des fouilles qu'il a entreprises à Sanxay, sur les bords de la petite rivière de la Vonne, et qui ont mis au jour un groupe important

[1] Voir aux Communications, n° II.

de substructions antiques. Il y a là les vestiges d'un grand temple, précédé d'un vaste préau, accompagné d'édifices importants dans lesquels on a reconnu des hôtelleries, un balnéaire, un théâtre.

M. Clermont-Ganneau commence l'exposition des résultats de la mission qu'il vient d'accomplir en Palestine.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER.

A propos du procès-verbal, M. Desjardins explique comment il est venu à partager l'opinion de M. Carlo Visconti et de M. L. Renier sur l'inscription mutilée découverte récemment à Rome. « Il résulte, dit-il, des considérations de M. Visconti et des dimensions de l'ornement qui encadre le texte, que la restitution proposée (*Tribunus militum a populo*, *Præfectus Fabrini*) n'avait pu trouver place sur la pierre. Il s'agit donc, très probablement, d'une prohibition ou d'une permission de passage signifiée au public par le propriétaire du lieu. »

Le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis qu'il a fait connaître à l'Académie la double perte qu'elle a faite de M. de Longpérier et de M. Thurot.

Aux termes du règlement, il la consulte sur chacun d'eux pour savoir s'il y a lieu à les remplacer.

Par un premier scrutin, l'Académie décide qu'il y a lieu à remplacer M. de Longpérier;

Par un second scrutin, qu'il y a lieu à remplacer M. Thurot.

Le Président consulte ensuite l'Académie sur le jour où elle entend procéder à ces deux élections, et d'abord si elle entend les faire le même jour.

M. Maury pense qu'il y aurait avantage à les faire à deux jours distincts, et il cite des antécédents.

MM. Miller et Jourdain invoquent des antécédents en sens contraire.

L'Académie décide que les deux élections auront lieu le même jour. Elle fixe au vendredi 10 mars l'exposition des titres des candidats aux deux places vacantes. Les élections auront lieu huit jours après la clôture de la discussion.

M. Lenormant place sous les yeux de l'Académie un album de dessins exécutés par M. le docteur Vernaud, d'après des estampages. Ces dessins reproduisent les signes qui sont gravés sur des rochers de la grande Canarie et d'un autre îlot du même groupe, l'île de Fer; plusieurs d'entre eux rappellent ceux que le rabbin Mardochée a remarqués sur des rochers, dans le Maroc; trois contiennent des caractères appartenant certainement à l'alphabet libyque.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Clermont-Ganneau continue l'exposition des résultats de la mission qu'il vient d'accomplir en Palestine.

SÉANCE DU 3 MARS.

L'Académie procède au remplacement de M. de Longpérier : 1° dans la Commission des inscriptions et médailles : M. Ravaisson est élu;

2° Dans la Commission des travaux littéraires : M. Miller est élu;

3° Dans la Commission des antiquités nationales : M. Bertrand est élu.

M. Bréal fait une communication sur une ancienne inscription latine découverte récemment à Rome[1]. Cette communication donne lieu à plusieurs observations de la part de MM. Renan, Paris, Maury, Deloche et Desjardins.

SÉANCE DU 10 MARS.

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie la lettre par laquelle le Ministre de l'instruction publique lui adresse le décret, en date du 7 mars, qui approuve l'élection de M. Weil comme membre ordinaire, pour remplir la place vacante par suite du décès de M. Dulaurier.

[1] Voir aux Communications, n° III.

Le Secrétaire perpétuel lit le décret, puis il introduit M. Weil et le présente à l'Académie.

Le Président invite M. Weil à prendre place parmi ses confrères.

Le Secrétaire perpétuel lit ensuite les lettres de candidature de MM. Albert Dumont, Favre, Siméon Luce et Senard.

M. Bréal est désigné comme lecteur pour représenter l'Académie à la séance trimestrielle du mercredi 5 avril. Il donnera lecture de la communication qu'il a faite à l'Académie sur une *inscription latine récemment découverte à Rome*.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. L. Renier communique à l'Académie une lettre datée de Dar el-Bey de l'Enfida, par laquelle M. Cagnat, chargé d'une mission en Tunisie, l'informe qu'ayant continué sa route vers le Sud, le régisseur de l'Enfida lui a indiqué une inscription encore cachée sous terre et qui se trouvait dans l'henchir Chigarnia. M. Cagnat a mis cette inscription au jour, et il a lu ce qui suit sur un magnifique cippe orneménté qui mesure $1^{m},60$ de hauteur sur 70 centimètres de largeur; hauteur des lettres, 4 centimètres.

IMP·CAES·FLAVIO
VALERIO
CONSTANTINO·PIO
FEL·INVICTO·AVG
PONTIFICI·MAX
TRIB·POTESTATE
COL·VPPENNA·DEVOTA
NVMINI·MAIESTATI·Q
EIVS

« La *Colonia Uppenna* était donc située, écrit M. Cagnat, à environ vingt kilomètres au nord-est du Djebel Takrouna; elle n'était placée sur aucune des deux grandes routes qui se rendaient à Hadrumète et dont l'une suivait le littoral, tandis que l'autre passait par Thuburbo Majus, Mediocera et Ulisippiva; mais ce devait être un point stratégique d'une certaine impor-

tance, comme le prouve la présence du fort byzantin établi en cet endroit.»

M. Cagnat ajoute qu'il a pris la copie des inscriptions, l'une païenne, l'autre chrétienne, qui se trouvaient sur deux des pierres employées à la construction de ce fort.

M. Clermont-Ganneau continue l'exposition des résultats de la mission qu'il vient d'accomplir en Palestine.

SÉANCE DU 17 MARS.

Le Ministre de l'Instruction publique adresse au Secrétaire perpétuel, pour être soumises à l'Académie, les notes manuscrites que lui ont envoyées MM. Houdas et Basset, professeurs à l'École des lettres d'Alger, sur leur mission en Tunisie.

Ces notes sont renvoyées à l'examen de M. Barbier de Meynard.

M. Louis-Charles Grellet-Balguerie, ancien magistrat, adresse à l'Académie, à la date du 9 mars, sous pli cacheté, un complément à une note, également cachetée, qu'il a envoyée à la Compagnie, il y a quinze ans, relativement à une découverte concernant notre histoire nationale et ses temps les plus obscurs. Cette note, dit M. Grellet-Balguerie, pourra être ouverte dans un mois.

M. Schefer communique à l'Académie une note qu'il a reçue de Tiflis et qui est ainsi conçue :

«Sensibles à la perte cruelle éprouvée par la famille du célèbre professeur Dulaurier, la jeunesse et les notabilités arméniennes de Tiflis vous prient de lui témoigner toute leur douleur, ainsi que leur reconnaissance pour l'intérêt que le savant professeur montra toujours à la nation arménienne. Elles viennent de faire célébrer une messe solennelle pour le repos de son âme; l'archevêque a prononcé l'oraison funèbre et rendu hommage à la mémoire du défunt.

«La rédaction du journal *l'Écho*.»

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à l'élection de deux membres ordinaires en remplacement de MM. de Longpérier et Thurot, décédés.

Le Président rappelle à l'Académie les noms des candidats.

Il lit les articles 17 et 18 du règlement relatifs à l'élection d'un membre ordinaire.

Le scrutin est ouvert pour la nomination du successeur de M. de Longpérier.

Il y a 36 membres ordinaires présents; 36 votants, majorité 19; au premier tour, M. A. Dumont obtient 16 voix, M. Luce, 12, M. Senart, 8.

Au deuxième tour, M. A. Dumont obtient 22 voix, M. Luce, 12, M. Senart, 2.

M. Albert Dumont est proclamé élu; son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Le scrutin est ensuite ouvert pour le fauteuil laissé vacant par la mort de M. Thurot.

Il y a 36 membres présents; 36 votants, majorité 19; M. Siméon Luce obtient 26 suffrages, M. Senart, 10.

M. Siméon Luce est proclamé élu; son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. le Président rappelle à l'Académie que l'usage est d'avancer la séance, dans la semaine sainte, du vendredi au mercredi; mais l'Institut tenant ordinairement sa séance trimestrielle le premier mercredi d'avril, qui est cette année le mercredi saint, il s'agit de savoir si l'une des deux séances doit être reportée à un autre jour. Il propose de ne pas demander le déplacement de la séance trimestrielle et de placer la séance de l'Académie à l'issue de l'autre, c'est-à-dire à 3 heures et demie. Cette proposition est adoptée.

M. Lenormant achève la lecture de ses *Notes archéologiques sur la terre d'Otrante.*

M. Clermont-Ganneau continue l'exposition des résultats de la mission qu'il vient d'accomplir en Palestine.

SÉANCE DU 24 MARS.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des décrets, en date du 20 mars 1882, par lesquels les élections de MM. Albert Dumont et Siméon Luce, comme membres ordinaires, sont approuvées.

A la suite de cette lecture, MM. Albert Dumont et Siméon Luce sont introduits dans la salle des séances; le Secrétaire perpétuel les présente à l'Académie, et le Président les invite à prendre place parmi leurs confrères.

M. le docteur Rouire, aide-major appartenant à un régiment qui est actuellement en Tunisie, adresse à l'Académie la reproduction d'une inscription trouvée à El-Djem, ainsi que celle de deux inscriptions de la mosquée de Kairouan.

M. Rouire ajoute à son envoi des fragments du Koran en caractères coufiques.

Les inscriptions sont renvoyées à l'examen de M. L. Renier.

M. Barbier de Meynard donne quelques renseignements sur les résultats de la mission de MM. Basset aîné et Houdas en Tunisie, et il indique les manuscrits qu'ils ont eu l'occasion d'examiner [1].

M. Oppert continue la lecture de sa communication sur les *Inscriptions de Godea*.

M. Hauréau donne une deuxième lecture d'un mémoire sur le *Liber de illustribus viris* attribué à Henri de Gand.

M. Bréal communique des observations sur un vase récemment trouvé à Veies, dans une vigne du prince Chigi. Ce vase porte une inscription étrusque et un alphabet grec dont M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, a envoyé le calque.

L'Académie prie M. Bréal de remercier M. Geffroy et M. le prince Chigi.

M. Lenormant ajoute quelques remarques qui lui ont été suggérées par le vase Galassi, conservé au musée grégorien, et sur lequel sont figurés un alphabet étrusque et un alphabet grec.

[1] Voir aux Communications, n° IV.

SÉANCE DU 31 MARS.

L'Académie procède à la nomination d'un membre de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, en remplacement de M. Thurot. M. E. Desjardins est élu.

M. Oppert continue et achève la lecture de sa communication sur les *Inscriptions de Godea*[1].

M. Deloche fait la première lecture d'un mémoire qui a pour titre : *Renseignements archéologiques sur la transformation du C guttural du latin en une sifflante.*

M. Ch. Robert présente une observation sur le rôle que M. Deloche attribue à Gondowald. Il ne croit pas qu'on puisse lui rapporter une aussi grande révolution que le suppose M. Deloche, dans l'histoire de la monnaie carlovingienne.

M. Deloche donne de nouvelles explications sur le point contesté.

M. G. Paris fait une observation grammaticale sur l'identité du groupe *Cia* et du groupe *Tia*.

[1] Voir aux Communications, n° V.

COMMUNICATIONS.

N° I.

NOTE DE M. E. DESJARDINS
SUR UN MONUMENT RÉCEMMENT DÉCOUVERT À PARIS,
PORTANT LA FIGURE DE L'*ASCIA*.

Il vient d'être trouvé, dans les terrains qui dépendaient de l'ancien cimetière Saint-Marcel, une tombe romaine très fruste, rue de la Collégiale. La partie supérieure représente trois personnages de face, portant des offrandes : fruits, etc. La partie inférieure, qui devait avoir une inscription, est détruite ; mais ce qui fait l'intérêt de ce monument funéraire, c'est que le côté gauche porte, très bien conservée, l'*ascia* sculptée avec grand soin. C'est la seule représentation de l'*ascia* que l'on ait rencontrée jusqu'à présent à Paris, à ma connaissance. On sait combien l'usage de l'*ascia* sur les monuments funéraires était répandu dans la Narbonnaise et surtout à Lyon.

Les deux grandes pierres qui composent ce tombeau mutilé ont été découvertes et transportées à l'hôtel Carnavalet par les soins de M. Vacquer, chargé du service archéologique de la ville ; j'en aurai prochainement un moulage que j'aurai l'honneur de soumettre à l'Académie.

On remarquera que ce monument a été trouvé assez loin, à gauche, de la rue Saint-Jacques, laquelle représente bien la direction de la voie romaine, qui partait de la Seine. C'est la continuation de la ligne directe que suit, sur la rive droite, la *Grant'rue Saint-Martin* (plan d'Henri II). La voie romaine traversait la cité, νῆσος (Strabon), en passant sur un pont

(aujourd'hui *pont Nostre-Dame*, même plan) le bras droit de la Seine, suivait, dans l'île, la rue dite aujourd'hui de la Cité, passait le bras gauche sur le *Petit-Pont* (plan de Henri II), nommé de même aujourd'hui; puis, sur la rive gauche, coupait l'emplacement occupé, au moyen âge, par le *Petit Châtelet*, et suivait, en ligne droite, la *Grand'rue Saint-Jacques*. (Voy. tous les plans anciens et modernes.)

Il faut remarquer que c'est dans cette direction de l'ancienne voie romaine que l'on a déjà trouvé, et qu'on a chance de rencontrer encore les débris des monuments romains des plus anciens âges.

Or la direction rectiligne de la rue Saint-Jacques se modifie sensiblement à partir de Saint-Jacques-du-Haut-Pas avant l'établissement des Sourds-Muets.

C'est dans le faubourg Saint-Jacques que figurent l'église et l'hôpital dans les plans du XVI^e^ siècle. Déjà on avait abandonné la voie romaine qui était sur la droite et se trouvait dans l'axe de la rue Nicole. C'est donc en continuant la ligne droite de la rue Saint-Jacques qu'on arrive à cette nouvelle rue dans laquelle ont été trouvées les tombes romaines du II^e^ et du III^e^ siècle. Si l'on rétablissait la direction rectiligne entre la rue Nicole et la rue Saint-Jacques à partir de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, c'est-à-dire presque à la hauteur actuelle de la rue de l'Abbé-de-l'Épée qu'on vient d'ouvrir cette année sur ce point, on aurait chance de trouver des ruines romaines, car on serait exactement sur le parcours de la voie d'Orléans; mais, pour cela, il faudrait traverser l'établissement des Sourds-Muets.

La porte Saint-Jacques, où finissait Paris de ce côté, était beaucoup plus bas, vers l'intersection de la rue Soufflot ou plutôt de la rue Sainte-Hyacinthe-Saint-Michel.

Le palais et les thermes de Julien étaient sur la droite de la voie romaine de Paris à Orléans.

N° II.

NOTE DE M. E. DESJARDINS RELATIVE À UNE LETTRE DE M. DESBASSAYNS DE RICHEMONT, CONCERNANT UN FRAGMENT D'INSCRIPTION TROUVÉ RÉCEMMENT À ROME, ET À LA QUESTION DU *TRIBUNUS MILITUM A POPULO*.

Ce fragment d'inscription est ainsi conçu :

F·PAP
AE
OPVLO
R

Deux restitutions ont été proposées : l'une, par M. Carlo Visconti :

(Prénom, gentilicium; prénom du frère) F(*ilio*) PAP(*iria tribu*)
(Cognomen terminé en *a*, au datif)...AE
(*Iter p*)OPVLO
(*debetu*)R

Je pense que cette restitution, qui présenterait deux phrases sans lien entre elles, et qu'on peut être étonné de rencontrer juxtaposées dans une inscription funèbre aussi brève, a été inspirée à M. Carlo Visconti par un souvenir de la formule que nous rencontrons assez souvent dans les inscriptions, et qui est expliquée dans le passage suivant d'Hygin (*De limitibus constituendis*, édition des *Gromatici veteres*, Lachmann, Rudorff et Blum, Berlin, 1848, I, p. 168) : « Limites actuarii, extra maximos decumanum et cardinem, habent latitudinem pedum XII. Per hos *iter populo* sicut per viam publicam, *debetur* : id enim cautum est lege Sempronia et Cornelia et Julia. »

Il s'agit donc de simples sentiers marquant les séparations des propriétés et dans lesquels *iter populo debetur*; mais il

semble bien que ces sortes d'avis dussent se rencontrer à l'abord de ces *itinera*, moins importants que les *diverticula*, et qu'ils auraient dû être apposés par l'autorité compétente, soit les *aediles* ou les *praefecti*, ou les *magistri pagorum;* mais qu'en aucune sorte elles ne dussent émaner des particuliers et qu'on devait les rencontrer moins sur une tombe que partout ailleurs. C'est comme si on lisait aujourd'hui : « Ci gît un tel. Le public a le droit de passer là. » Nous allons voir ce qu'il faut penser de la restitution proposée par M. Carlo Visconti. M. le Dr Henzen, notre savant correspondant, en a proposé une autre :

(Prénom et *gentilicium*, prénom du père) F(*ilio*) PAP(*iria tribu*)
(Cognomen en *a* au datif)...AE
[*trib*(*uno*) *mil*(*itum*) *a p*]OPVLO
[*praefecto fab*]R(*um*).

Ce serait donc le premier monument trouvé à Rome mentionnant un *tribunus militum a populo*. En admettant cette restitution comme plus probable que la première, sauf pour la dernière ligne, un R seul ne suffisant pas pour restituer le titre de cette fonction de *praefectus fabrum*, assez peu répandu en Italie et surtout à Rome, on ne saurait se prévaloir de ce fragment pour en conclure que la première explication donnée du *tribunus militum a populo* doive être reprise, c'est-à-dire que ce titre aurait désigné les anciens tribuns légionnaires élus par les comices, et non les fonctions municipales militaires des cités de l'Italie, ainsi que l'avait cru et dit, le premier, notre confrère M. Duruy (*Histoire des Romains*, Ve vol., appendice II, p. 503-523), que M. L. Renier l'avait expliqué dans son cours du Collège de France, que M. Otto Hirschfeld et M. Mommsen lui-même l'avaient admis, malgré les opinions contraires soutenues par MM. Naudet, ici même, et par M. Giraud, à l'Académie des sciences morales et politiques. D'ail-

leurs toutes les preuves en faveur de l'opinion nouvelle, celle de MM. Duruy et L. Renier, sont réunies dans la thèse de M. Cagnat (*De municipalibus et provincialibus militiis in imperio romano,* Thorin, 1880). Il n'est pas inutile de les rappeler, car jamais cette intéressante question, débattue devant l'Académie, n'y a reçu une solution définitive.

Dans le cas particulier qui nous occupe, on peut dire d'abord que si le personnage en question est mort à Rome, il ne s'ensuit nullement qu'il y soit né, et qu'il y ait vécu; on trouverait plus d'un tiers des inscriptions funéraires de Rome qui regardent des Italiens ou des étrangers. Pourquoi cette désignation de *tribunus militum populo* aurait-elle été appliquée à des tribuns légionnaires nommés par les comices, puisqu'il y avait dans la langue officielle un autre terme : *Tribuni comitiati,* par opposition aux *tribuni rufuli* nommées par des consuls? (Festus, p. 260; pseudo Asconius, *ad Cic. Verr.* I, 30.)

L'usage de nommer les tribuns légionnaires aux comices a cessé au temps de César, et les inscriptions qui nomment les *tribuni militum a populo* sont très postérieures à César. L'usage des *tribuni comitiati* date de 360 avant notre ère, et l'on en trouve la dernière mention en 70. (*Cic. Verr. act. I,* 10, 30.)

Le titre de *tribuni militum a populo,* au contraire, regarde évidemment les diverses cités où on les a trouvées : c'est une sorte de couronnement des honneurs municipaux, et ceux qui en ont été revêtus n'appartiennent nullement à la grande carrière publique de Rome, mais à la carrière municipale, comme le prouvent les quatorze inscriptions trouvées en Italie : à *Pompeii,* à *Abellinum,* à *Superaequum,* à *Caere,* à *Aquilea,* à *Verona* et à *Corfinium.*

Ces chefs des milices civiques ou municipales de l'Italie ont été, avec raison, rapprochés de ceux des cités provinciales, comme les *praefecti vigilium et armorum* de Nîmes (11 inscript. Voy. la thèse de M. Cagnat, déjà citée) : les *praefecti orae mari-*

timae (10 inscript., *ibid.*); les Irénarques des villes d'Asie (18 inscript., *ibid.*); les *Astiferi* de Vienne (2 inscript., *ibid.*); les *praefecti arcendis latrociniis* de Lausanne (*ibid.*). Enfin, ces magistrats municipaux que la constitution de la *colonia Genetiva Julia* récemment découverte en Espagne nous a fait connaître comme investis de pouvoirs militaires.

«Lorsque, dans la colonie de Genetiva, la majorité des décurions présents aura décidé qu'il y a lieu d'armer et de mettre en campagne (*armatos deducere*) les colons, résidents ou agglomérés, pour défendre le territoire de la colonie, tout duumvir ou préfet préposé à la justice, qui aura reçu le commandement de ses concitoyens armés, aura le droit de faire exécuter les décrets de l'*ordre*, sans encourir aucune responsabilité. Le duumvir ou celui qu'il aura préposé au commandement exercera les mêmes droits et le même pouvoir disciplinaire qui sont accordés au tribun militaire dans l'armée romaine.» (Eph. *Épigr.* II, p. 127.) Remarquez les termes de la loi : *Uti tribuno militum populi romani in exercitu populi romani.*

M. L. Renier adhère à mon explication pour ce qui regarde le sens de *tribunus militum a populo*, mais il ne saurait accepter l'explication de M. Henzen pour le fragment d'inscription dont il s'agit. Il croit que c'est M. Carlo Visconti qui a raison.

Mais, quelle que soit celle des deux restitutions que l'on adopte *a priori*, celle de M. Henzen : *Trib*[*uno*] *mil*[*itum*] *a p*OPVLO, ou celle de M. Carlo Visconti : *Iter p*OPVLO *debetu*R ou non *debetu*R, la question des *tribuni militum a populo*, considérés comme les chefs élus des milices municipales et non comme les tribuns légionnaires *comitiati*, reste indépendante et entière. Les raisons alléguées en faveur de l'opinion de M. Duruy subsistent dans toute leur force : mais il est utile de dire, qu'après avoir vu le dessin du monument découvert à

la *Porta Flaminia*, il est difficile de ne pas se ranger à l'opinion du chevalier Visconti. L'article dans lequel il est parlé de ce fragment vient de paraître dans le bulletin de juillet-septembre 1881 du *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma* (2e série, 9e année, n° 3, p. 180, 181), le

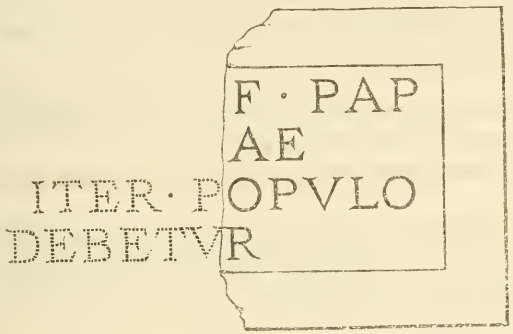

dessin, réduit à la moitié de l'original, est reproduit pl. VIII-IX, fig. 1. La disposition des lettres et le cadre qui les entoure de trois côtés ne permettent guère une autre restitution que celle proposée par M. Visconti.

M. Visconti renvoie à un exemple analogue qui nous est fourni par une inscription de la *Villa de Fontana Fredda*, aujourd'hui au musée d'Este (Henzen, p. 309). Mais le texte qu'il était à propos de citer avant tout était celui d'Hygin, *De limitibus constituendis*, rapporté plus haut.

N° III.

INSCRIPTION LATINE RÉCEMMENT DÉCOUVERTE À ROME, INTERPRÉTATION NOUVELLE DE M. BRÉAL.

Au printemps de 1880, pendant qu'on creusait à Rome les fondations d'une maison *via nazionale*, les ouvriers mirent

à découvert un certain nombre de poteries, parmi lesquelles un vase d'argile noirâtre, portant une inscription latine de 128 lettres. L'écriture, qui va de droite à gauche, présente un aspect très archaïque. L'inscription se divise en trois parties : à l'intérieur de chaque partie, les mots ne sont pas séparés.

Voici la transcription en caractères épigraphiques ordinaires :

IOVEISATDEIVOSQOIMEDMITATNEITEDENDOCOSMISVIRCOSIED
ASTEDNOISIOPETOITESIAIPACARIVOIS
DVENOSMEDFECEDENMANOMEINOMDVENOINEMEDMALOSTATOD

Cette inscription a été déjà interprétée par MM. Dressel, Bücheler, Jordan et Osthoff. M. Bréal présente une lecture et une interprétation nouvelles.

IOVEIS AT DEIVOS QOI MED MITAT, NEI TED ENDO
Jupiter ant Deus cui me mittat, ne te endo

COSMISV IRCO SIED.
commissi ergo sit.

AST TED NOIS IO PETO ITES IAI PACARI VOIS
Ast te nobis eo penso, λιταῖς iis, pacari velis.

DVENOS MED FECED EN MANOM, EINOM DVENOI NE
Duenos me fecit in bonum, nunc Dueno ne

MED MALO STATOD
me malo sistito.

Ce qui peut se traduire en français (c'est le vase qui parle à la première personne) :

« Jupiter ou quel que soit le dieu à qui celui-ci (le mort) m'adressera, que celui-ci ne tombe pas en ton pouvoir, à cause de ce qu'il a pu commettre. Mais laisse-toi apaiser par nous, au moyen de ce don, au moyen de ces prières. Duenos m'a

sacrifié pour son repos : ne me reçois donc pas à mal pour Duenos. »

Le vase, qui était une lampe ou qui servait à contenir des offrandes aux dieux infernaux, était sans doute posé à côté du mort comme *piaculum* ou don expiatoire.

D'après l'écriture et d'après la langue, on peut placer cette inscription à la fin du IV^e^ ou au commencement du III^e^ siècle avant notre ère. Aucune des inscriptions latines qui nous sont parvenues ne surpasse celle-ci en antiquité.

N° IV.

SUR UNE MISSION DE BIBLIOGRAPHIE ET D'ÉPIGRAPHIE MUSULMANES EN TUNISIE, PAR M. BARBIER DE MEYNARD.

L'Académie a appris, par une lettre qui lui a été communiquée dans la séance précédente, que M. René Basset, chargé de cours à l'École supérieure des lettres d'Alger, et M. Houdas, titulaire de la chaire publique d'arabe dans la même ville, venaient d'être chargés par M. le Ministre de l'instruction publique d'explorer les principales bibliothèques de la Tunisie et de relever les inscriptions arabes qu'ils trouveraient sur leur route.

Ces deux orientalistes ont quitté Alger au mois de janvier dernier et se sont rendus à Tunis par la Kabylie, Constantine et Bône. Dans la capitale de la Tunisie, des difficultés qu'il était malheureusement facile de prévoir ont entravé leurs premières investigations. Non seulement les collections privées se fermaient devant eux, mais l'accès des bibliothèques publiques (mosquées, *medresseh*, etc.) leur était interdit, et les libraires de la ville eux-mêmes, d'ordinaire plus soucieux de leurs propres intérêts que de ceux de l'orthodoxie musulmane, se

refusaient absolument à leur vendre des livres; de sorte qu'il a fallu s'adresser à des intermédiaires indigènes pour faire l'emplette de quelques ouvrages.

Voici d'ailleurs en quels termes M. Basset, dans une lettre datée de Sousse, 23 février, retrace l'itinéraire de la mission et les premiers résultats qu'elle a obtenus :

« Nous espérions trouver à Tunis le catalogue de la grande mosquée Zitounah et celui de la bibliothèque du général Baqouch, mais les fêtes du *maoulad* (anniversaire de la naissance de Mahomet) interrompant toute espèce d'affaires, nous avons pensé qu'il valait mieux partir pour Qaïrouan... Nous prîmes la route de terre, la mer étant trop mauvaise en cette saison, et après avoir traversé des *sebkhas*, des forêts jadis infestées de brigands et maintenant peuplées d'honnêtes charbonniers faisant l'office de gendarmes, nous arrivâmes à Sousse et de là à Qaïrouan. Dès notre arrivée dans cette ville, nous commençâmes nos recherches. Mais au lieu d'explorer la mosquée, où il n'y a que des copies du Qoran sans importance et des fragments sur parchemin de traités de jurisprudence, dont nous rapportons des spécimens, nous allâmes droit à la bibliothèque du cheïkh Addoun, mufti de la ville sainte, collection d'environ quatre-vingts volumes relatifs à la théologie, au droit et à la grammaire. Grâce à la protection des autorités militaires et aux bonnes relations que nous avons pu entretenir avec plusieurs fonctionnaires musulmans, nous faisons copier en ce moment trois manuscrits dont le plus important est le *Ma'rifet el-Aqalim* (la connaissance des pays), traité de géographie rédigé par El-Fezari au VI^e^ siècle de l'hégire.

« Je ne vous parlerai pas aujourd'hui de Qaïrouan la *ville sainte* où nous avons résidé pendant quinze jours, pénétrant avec la plus grande facilité dans les mosquées, les zaouïas, etc. La grande mosquée, comme vous le savez, est remarquable par sa colonnade et les merveilles en bois sculpté qu'elle renferme.

Le chef-d'œuvre de ce genre est le *minbar* (chaire du prédicateur à la gauche de l'oratoire orienté vers La Mecque). Nous avons relevé un certain nombre d'inscriptions coufiques gravées sur bois, sur pierre et sur marbre: nous espérons vous les envoyer prochainement [1]. Nous avons en outre, tant à Sousse qu'à Qaïrouan, pris des estampages et des copies d'inscriptions arabes à partir du IIIe siècle de l'hégire. Quelques-unes de ces inscriptions ont un intérêt historique et font mention de princes Aghlabites ou Zeïdites. Celles du Ve siècle (XIe siècle de J.-C.) sont les plus nombreuses. »

Aux dernières nouvelles, M. Houdas se disposait à retourner à Tunis pour reprendre l'exploration des bibliothèques de la ville, tandis que M. Basset se proposait de descendre dans le sud de la régence, par Monastir, Sfax et Gabès pour augmenter, autant que possible, sa collection épigraphique.

On le voit, les premières tentatives de la mission, au moins en ce qui concerne la bibliographie, n'ont pas été très fructueuses. Et, je le répète, il fallait s'y attendre : en supposant que les bibliothèques arabes de l'Afrique septentrionale renferment encore quelques trésors, il était inévitable qu'ils rentreraient sous terre à la première nouvelle d'une intervention armée. Deux ou trois manuscrits, dont le plus important se trouve à la Bibliothèque nationale, et le catalogue d'une bibliothèque de juriste musulman : voilà à peu près tout le butin recueilli jusqu'à présent. Mais le zèle, la persévérance des deux explorateurs et la connaissance qu'ils ont du pays permet de mieux augurer de l'avenir. Déjà les inscriptions coufiques ou autres qu'ils ont relevées ont une importance réelle autant pour l'histoire locale que pour l'étude de la pa-

[1] A la lettre de M. Basset était joint un fragment d'inscription latine provenant de la même mosquée. Il a été déjà copié par un officier attaché à l'expédition française, et communiqué à l'Académie par M. Léon Renier. (Voy. les *Comptes rendus*, séance du 2 décembre 1881.)

léographie arabe. J'espère pouvoir communiquer bientôt à l'Académie les plus intéressants de ces petits monuments épigraphiques.

M. R. Basset ajoute à sa lettre la notice d'un manuscrit arabe dont il a fait l'acquisition à Tunis. C'est une description topographique et historique de la ville de Qaïrouan rédigée au commencement du xv^e^ siècle par un savant de cette ville nommé *Ibn el-Nadji*. Cet ouvrage n'est pas inconnu, notre Bibliothèque nationale en possède un exemplaire, sous le n° 2426 du supplément arabe; il se trouve aussi dans d'autres bibliothèques d'Europe, mais n'a été jusqu'à présent l'objet d'aucune étude spéciale. Les circonstances présentes lui donnent un intérêt spécial. M. Basset se propose de le faire connaître en détail. En attendant, il adresse à l'Académie une notice fort bien faite, mais qui, trop technique pour être lue en séance, mérite d'être publiée et paraîtra prochainement dans le *Journal asiatique*.

N° V.

LES INSCRIPTIONS DE GUDEA, PAR M. OPPERT.

L'Académie a entendu dernièrement l'exposition savante de notre confrère M. Heuzey sur les belles découvertes de M. de Sarzec à Tello, en Chaldée. Je me propose maintenant de donner quelques renseignements sur le contenu des nombreux documents qui couvrent les statues et qui sont inscrits sur les autres monuments retrouvés dans les ruines de la capitale du prince chaldéen.

Les textes ne sont pas conçus dans la langue sémitique des Assyriens et ils semblent antérieurs à la domination des descendants d'Assur qui, selon la Genèse, était parti du Sennaar pour fonder les grandes villes de l'Assyrie, Ninive, Calach

et Résen. Pas un mot, pas une forme grammaticale n'y rappelle la langue des Sémites; tout est exposé dans cet ancien idiome des inventeurs de l'écriture cunéiforme que j'ai le premier signalé dans un article de *l'Athenæum français,* le 20 octobre 1854; il a depuis été successivement appelé *casdo-scythique, casdéen, chaldéen, accadien* et finalement *sumérien,* dénomination qui a été acceptée par les savants qui, en France, en Allemagne, en Angleterre et ailleurs, s'occupent de l'interprétation des textes cunéiformes.

Malheureusement l'explication de ces documents unilingues présente encore les plus grandes difficultés. Nous possédons des centaines de textes sumériens qui sont accompagnés de traductions assyriennes. Les habitants de Ninive et de Babylone sémitiques avaient trouvé en Mésopotamie d'anciens habitants issus d'une souche plus septentrionale; leur langue se rattache sur quelques points avec une saisissante analogie aux langues altaïques, dont néanmoins elle se distingue par des dissemblances considérables; ils avaient emprunté aux antiques civilisateurs de ces contrées quelques données mythologiques, quelques découvertes scientifiques, quelques notions astronomiques, astrologiques, tératologiques, et une petite parcelle de leur dictionnaire[1]. Les documents que les Assyriens avaient trouvés chez leurs anciens, ils les avaient traduits pour les sauver de l'oubli qui les menaçait; ils avaient même consigné sur leurs tablettes d'argile des données grammaticales, dont je découvris une partie fondamentale au Musée britannique, en juin 1855. J'en détermine les résultats dans le paradigme suivant :

Sumérien.	Assyrien.	
addamu	*abuya*	mon père;
addazu	*abuka*	ton père;

[1] Dont quelques-uns ont même pénétré jusque dans le français, par exemple,

addani	*abusu*	son père;
addamē	*abuni*	notre père;
addazunēnū	*abukunu*	votre père;
addanēnū	*abusunu*	leur père.

Contrairement à l'usage sémitique, mais conformément à celui des langues touraniennes, les notions des cas, du locatif, de l'instrumental, de l'accompagnement, de la comparaison, étaient indiquées par des postpositions. par exemple :

oddamuta	*ina abuya*	dans mon père (turc تامدە);
eanita	*ina bitisu*	dans sa maison (turc اوندە);
nen mēku	*ana ummini*	à notre mère;
dimmerzugim	*kima ilika*	comme ton dieu.

L'assyrien étant en partie exprimé par des signes idéographiques, qui lui étaient communs; quant à cette langue sumérienne. les premiers interprètes avaient cru que des textes sumériens unilingues, peu connus à cette époque, devaient être prononcés comme s'ils étaient assyriens. On ne s'expliquait pourtant pas pourquoi on aurait choisi une écriture idéographique dont les valeurs syllabiques étaient complètement en désaccord avec le son assyrien qui représentait ces notions. Pourquoi, en effet, aurait-on choisi l'hiéroglyphe de poisson (*nun,* en assyrien) pour rendre le son de *ḫa;* celui de l'oreille *uzun,* pour exprimer *pi;* pourquoi l'œil, *ēn,* avait-il le son de *si;* la corne, *qarn,* celui de *śi;* le père, *abu,* celui de *ad?* La réponse est aujourd'hui simple : parce que les Sumériens, inventeurs de ce système graphique, désignaient ces idées par les mots *ḫana, si, pi, śiga, adda* [1].

truchement, venu par les Sémites de *targem,* lequel est dérivé des « fils de Guman », *turgumannu,* les interprètes de la cour d'Assyrie.

[1] Cinq langues se servent de l'écriture que j'ai nommée *anarienne,* pour la distinguer de l'écrirure *arienne*, employée par les Perses, et qui est purement alphabétique. L'écriture anarienne, au contraire, hiéroglyphique dans son origine,

On possédait au Musée britannique une pierre écrite en sumérien du roi Hammurabi que je pus copier en 1855, et que je finis bientôt par comprendre en partie, grâce aux vocabulaires que j'avais rapportés de Londres à la même époque. Je pouvais être amené à lire cette tablette sumérienne en y substituant des mots assyriens. En effet, M. de Longpérier avait acquis, en 1860, pour le Louvre, un document assyrien cette fois, appartenant à la collection Pertuis, que j'avais restitué et traduit le premier. Il y avait donc, provenant du même roi, un texte assyrien et un texte nommé alors *casdo-scythique*, appelé aujourd'hui *sumérien*. Ce texte devait-il être prononcé en langue assyrienne? Nullement. Quand Hammurabi, roi des Sumers et des Accads, voulait être lu par les Sémites, il leur parlait leur langue, et quand il s'adressait au peuple de Sumer, il rédigeait ses textes dans l'idiome de ce dernier. Un document bilingue qui, il y a quelques années, fut proposé au Louvre, et qui se trouve aujourd'hui à Londres, prouve que Hammurabi, pour ses inscriptions monumentales, se servait à

est idéographique et syllabique. Elle servait à cinq peuples, à ce que nous savons, et peut-être à un nombre plus considérable de nations. Ces cinq peuples sont : les Sumers, les Arméniens, les Susiens, les Mèdes touraniens et les Assyriens sémitiques. Dans les idiomes de ces cinq peuples, le même signe sert à exprimer la même idée, quand le caractère est employé avec le son idéographique primitif, et rend partout le même son quand la lettre est lue phonétiquement. Par exemple, partout les mêmes caractères rendent les idées de *poisson*, d'*oreille*, d'*œil*, d'*oiseau*, de *femme*, d'*eau*, de *montagne*, et partout ils expriment les sons de *ḫa*, *pi*, *si*, *ḫu*, *rak*, *a*, *kur*. Mais les valeurs, dans le premier cas, devaient être différentes dans les cinq langues, car elles s'appliquaient à des mots naturellement différents. Un *seul* peuple néanmoins doit avoir inventé ce système bizarre. Ce ne peut être que celui où les sons de *ḫa*, *pi*, *si*, *ḫu*, *rak*, *a*, *kur* rendent les idées de *poisson*, d'*oreille*, d'*œil*, d'*oiseau*, de *femme*, d'*eau*, de *montagne*. L'assyrien ou n'importe quelle langue sémitique devait être exclu, car les expressions sont pour ce peuple de Ninive, *nūnu*, *uznu*, *ēnu*, *iṣṣuru*, *assatu*, *mū*, *sadū* : il n'y a pas, sur les nombreux cas où l'on est sûr de la forme primitive, un seul où le mot assyrien cadre avec le son que le signe assume comme valeur phonétique. La langue sumérienne seule explique la coïncidence des sons et des images : le peuple qui la parlait a inventé le système de cunéiforme anarien.

la fois du sumérien et de l'assyrien. Sur un fragment de sculpture en basalte noir, on voit une grande inscription écrite en colonnes alternant en ces deux idiomes[1].

On y lit entre autres :

Sumérien.	Assyrien.
.. ..	.....
aga uddaku	*ana aḫriyat*
pa nenuddu	*yumi usebi*
Hammurabi[2]	*Hammurabi*
turgal ursak	*sarrum qarradum*
agga.	*dannum.*

..... pour la suite future des jours, il (le roi) fit graver (cette table). Hammurabi, roi, héros puissant, etc.

Admettre que le roi ait voulu écrire *aga uddaku* (litt. *perennitate dierum pro*) seulement pour prononcer *ana aḫriyat* (litt. *in futurum*), et *pa nen uddu* (*stylo produxit*), pour figurer *yumi usebi* (*dierum sculpsit*), quand il écrit immédiatement après son propre nom *non sémitique deux fois de la même manière* dans les deux colonnes, c'est dépasser les limites de l'hypothèse permise par le sens commun[3].

[1] Ce fragment, dont j'ai signalé l'existence, a été publié par M. Amiaud.

[2] Le nom de Hammurabi, ou, comme j'ai proposé en 1870, Hammuragas, n'est pas sémitique; le sens en est expliqué par les mots assyriens *Kimta rapastuv*, famille prospère. Or quoique le nom n'appartienne pas, de l'aveu des Assyriens, à leur langue, il est répété dans les deux textes. Hammurabi l'Élannite, écrivait en assyrien comme le sémite Sinidinna rédigeait ses textes en sumérien, comme Cyrus, le Perse, nous a laissé en langue assyrienne le seul texte que nous possédions de lui. Quant à la prononciation du nom du roi, je crois que Hammuragas est la vraie; je l'ai abandonnée sur une remarque de feu George Smith, qui prétendait qu'il avait trouvé la fin du nom écrit *ra bi i*. Mais cette lecture n'a jamais été remarquée dans un document quelconque.

[3] L'ensemble des assyriologues, le *consensus omnium*, condamne notre ancienne opinion que nous avons abandonnée dès 1854. En Angleterre, Hincks, Norris, Fox Talbot, Smith, M. Rawlinson, Sayce, Rodgers, Houghton, Budge, Boscawen, Pinches; en Allemagne, MM. Schrader, Delitzsch, Hommel, Stade, Haupt,

Les inscriptions de Gudea, ainsi que nous l'avons dit, ne sont pas accompagnées de traductions, ce qui ne les rend pas plus intelligibles. Les textes sumériens qui nous sont parvenus, interprétés par les Assyriens, nous démontrent à chaque pas les difficultés que cette langue éteinte depuis longtemps offrait aux Sémites eux-mêmes. Souvent le signe est employé dans une acception que les syllabaires ne donnent pas, et fréquemment le même idéogramme sert à désigner une grande quantité de sens très différents. L'obscurité dont cette circonstance enveloppe les documents est encore augmentée par le doute planant sur la séparation des caractères, tel qu'il existe dans les textes phéniciens. Malgré ces difficultés, on peut néanmoins reconnaître le sens de beaucoup d'inscriptions, car ce qui a été écrit pour être compris ne peut, à un moment donné, échapper à la sagacité humaine. Les idéogrammes, quand ils ne présentent qu'une seule idée, donnent fort souvent le sens général de la phrase, et l'étude des textes bilingues aplanit fréquemment bien des difficultés.

Nous avons, dans les textes de Gudea surtout, des données architectoniques et votives. Le nom du roi, écrit par trois caractères que j'ai déchiffrés dans l'*Expédition en Mésopotamie*, t. I. p. 265, signifie celui qui ouvre la bouche, dans un sens favorable, qui parle ou qui aime. Deux gloses (Rawlinson, II, 20, 24 et 24, 49) autorisent la lecture de Gudea; le sens du mot est rendu en assyrien par les verbes *nabu, nagag, ḫabab, sassa, ragam,* et si le nom était sémitique, on aurait le choix entre ces différentes racines. Le monarque ne se nomme jamais roi, ne prend pas, comme du temps des Sémites, le titre de roi des Sumers et des Accads, il se nomme seulement vicaire, *patesi* en sumérien, *issakku* en assyrien; le

Hörning, Bezold; en France, MM. Menant, Lenormant, Pognon, Babelon, Amiaud, Quentin; M. Waldemar Schmidt en Danemark et d'autres qui s'occupent du point de vue historique, tels que MM. Ledrain et Vigouroux.

nom du pays est écrit *Sirpulaki*, pays de la lumière, et se prononçait probablement d'une autre manière inconnue encore. Nous proposons le nom de *Sirtella* [1].

Nous expliquons ici un texte qui se trouve comme introduction à la statue de Gudea, représenté en architecte. Le roi a devant lui une table, sur laquelle un plan est dessiné, devant lui est la mesure fondamentale de l'empan; à droite, un burin.

Voici ce texte curieux, transcrit en caractères néo-assyriens :

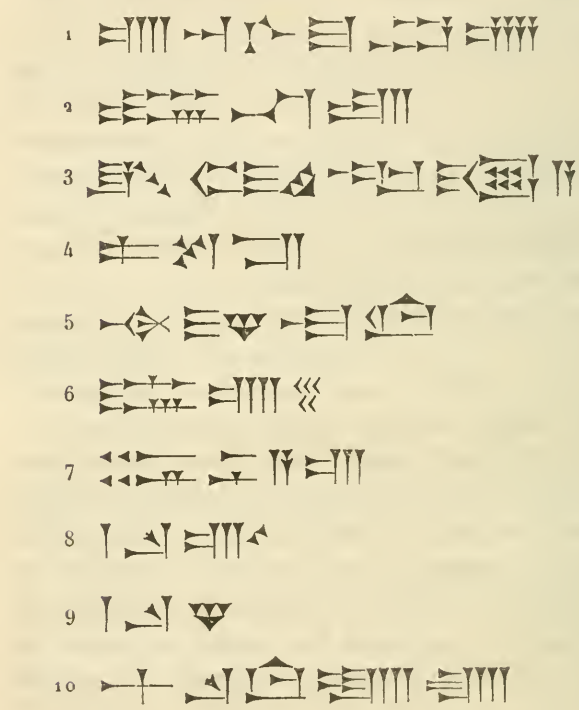

[1] Cette lecture hypothétique se fonde uniquement sur la valeur de *tilla* qui est attribuée au signe *pur* redoublé; en tout cas, il est vraisemblable que la syllabe *pur* doit avoir une valeur sumérienne finissant en *l*.

11 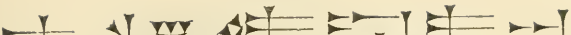

12 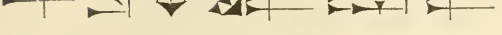

13

14 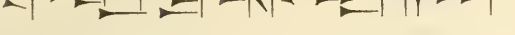

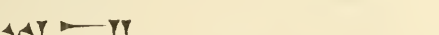

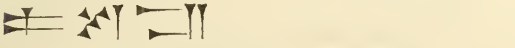

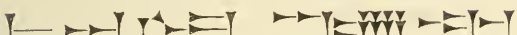

En transcription cela serait :

E an nin saḫ (Papsukal [1])
Domo Herculis

turgalana ta
regis sui in

[1] Nous assimilons ce dieu à la divinité sumérienne nommée Papsukal. Seulement la mythologie de Gudea donne à ce dieu l'attribution de guerrier puissant de Mulkit, qui ordinairement est réservée à Ninip et à Nergal. C'est à cause de cette épithète que nous avons traduit par «Hercule».

alam Gu de a
(est) imago Gudea

patesi
ducis

Sir pur la ki
Sirtellæ

e mulkit (mullillal)
domus Beli

in kak a kit
constructoris.

1 qa ga
1 bath lactis

1 qa sa
1 epha panis

$\frac{1}{2}$ *qa ku tup tup*
$\frac{1}{2}$ epha .....

$\frac{1}{2}$ *qa sa harra as an*
$\frac{1}{2}$ epha panis ad advertendam exsecrationem dei

uddaka ba ikla a an
quotidie donec exsistet

pateśi
dux

ka nep gege a
ex voto promisit.

me an ninsaḫ ka
voluntatem Herculis

banieplal a
perficiet.

dika na
Pactum suum

e an nin sah ka ta
domo Herculis in

ka kan ge
perficiat

kakani kan.....
verbum suum verum fiat!

Voici la traduction française :

Dans le temple de Ninsah, son roi, est érigée la statue de Gudea, gouverneur de Sirtella, qui a construit le temple de Mulkit (Bel). Il a promis de donner journellement, aussi longtemps qu'il sera gouverneur, un bath de lait, un épha de pain, un demi-épha de....., un demi-épha de pain sacré pour détourner la malédiction divine.

Il obéira à l'injonction de Ninsah. Puisse-t-il remplir son obligation dans le temple de Ninsah, et que sa parole devienne vérité!

Les caractères sont gravés verticalement, c'est-à-dire dans le sens primitif, et non pas horizontalement comme ils paraissent dans les monuments plus récents. L'origine des caractères ressort, en beaucoup de cas, bien plus clairement. Les lignes verticales se lisaient de droite à gauche.

Nous continuons l'examen des textes dont nous avons, en donnant ce petit texte, inauguré la traduction remarquable à plus d'un titre. Nous savons désormais que la figure de l'architecte représente le roi lui-même : la statue devait, comme une autre du même genre, donner aux sujets du prince l'étalon de la mesure fondamentale, l'empan de 270 centimètres[1]:

[1] Nous avons démontré dans notre *Étalon des mesures assyriennes* que l'*empan* ou la demi-coudée était la mesure fondamentale des Assyriens. Une polémique avec M. Lepsius, à laquelle s'est mêlé assez malheureusement M. Delitzsch, a été engagée à la suite de notre argumentation. M. Lepsius (*Monatsberichte der Berliner Academie*, 1878, p. 91 et suiv.), prétendait que notre déduction était erronée, attendu que nulle part on ne trouvait une mesure de 270 millimètres : or cette mesure se trouve représentée par nos étalons. Cette mesure métrologique

par la même occasion il devait fournir le volume de l'*épha* pour les matières sèches ou du *bath* pour les liquides, qui était le cube de la mesure sculptée sur la statue : elle servait ainsi à l'accomplissement du vœu royal.

Nous faisons suivre le premier essai d'une traduction de la Grande Statue :

INSCRIPTION DE LA GRANDE STATUE.

A Ninsah, le héros puissant de Mulkit, Gudea, le gouverneur de Sirtella, dont le nom est célèbre (Mugil'sa?), qui conduit la barque du Mulkit, le pasteur qui se souvient de la constance du cœur de Ninsah, le puissant ministre de Ninā, l'homme qui a béni les paroles de Bagus, le rejeton issu de Mazib, gouverneur fidèle, soumis à la sainte volonté de Ninkis, à qui le dieu Dunsāgana fait inspirer le souffle du maître prospère et qui régente son séjour favori; il a fait graver cette parole.

Il a fait ce temple de Mulkit, dieu de la lumière éclatante. Une demeure où s'attache la constance de son cœur, les hommes antérieurs l'avaient construite : le temple du burin à écrire, le temple de ses sept attributions, il (Gudea) l'a fait.

Puisque Bagus, sa souveraine, dirige le cœur des hommes et des femmes, il accomplit son désir. Un navire marin favorisé par elle, sortant de la grande mer, s'en alla; il atteignit la mer du pays de Kasura. Le naviga-

avait été déduite des textes de Khorsabad. Selon moi, le roi dit qu'il avait donné à la circumvallation de la ville de Dur-Sarkin le *chiffre de son nom*, soit 3 ners 1/3, 1 soss (stade) 1 toise 1/2 et 2 empans, c'est-à-dire 24,740 unités (24,000 [3 1/3 × 7,200] + 720 + 18 + 2); ces 24,740 unités s'exprimèrent par les 6,790 mètres trouvés par Botta et Flandin. M. Lepsius voulut y voir 4 sars 3 ners 1 soss 1 douzain 1/2 et 2 coudées soit : (4 × 3,600 + 3 × 600 + 60 + 18 + 2 =) 16,280 coudées, à 525 millimètres la coudée, ou 8,547 mètres, ou 1,747 *mètres de plus que ne mesure le monument encore existant.* Le chiffre de 24,740 coudées représente la première application d'un nombre cabalistique : le signe *sar* rend le chiffre vingt avec lequel il est écrit, et *kin*, homophone du dieu Ea-kin, est quarante. Le chiffre de 24,740 représente 20 périodes du Phénix (de 653 lustres ou 3,265 ans) et 40 périodes sothiaques (de 292 lustres ou 1,460 ans) : qu'aussi longtemps, demande le roi, puissent durer mes œuvres. En effet, on a : (20 × 653 =) 13,060 + (40 × 292 =) 11,680 = 24,740. L'étalon de Gudea ajoute à toutes ces déductions une démonstration péremptoire.

teur (Gudea), dont le courage (?) n'était pas amoindri, a tenu parole. Quant au temple de son roi, il en a élevé le faîte de (la maison de) son séjour.

Bagus, la messagère, la fille du ciel, est sa souveraine (à Gudea) : il a construit son temple, le siège de sa sainte demeure.

Par la volonté de Ninā, par la volonté de Ninsaḫ, des navires apportèrent à Gudea, le favori de Ninsaḫ, de Maggan (Égypte), de Melukhkha (la Libye), de Gubi (le pays de Chub), de Tilvun (Tylos, aujourd'hui Bahreïn), et d'autres pays quelque nom qu'ils aient, des marchandises de toute sorte dans Sirtella.

Le produit des montagnes de Maggan, la pierre dure qui y est cachée dans ses carrières, fut sculptée pour les statues (de Gudea).

La volonté royale de Ninsaḫ, qui ressemble à une montagne qui ne peut être enlevée, a décrété, en faveur de Gudea qui a construit le temple de Mulkit, une existence heureuse, et a proclamé la gloire de son nom : car il a construit le temple de Mulkit.

Voici l'inscription de l'autre roi, Urbaū[1] (Likbagus) :

INSCRIPTION D'URBAU (LIKBAGUS) SUR LE DOS DE LA STATUE.

Au dieu Ninsaḫ, le puissant guerrier de Mulkit (dédie cette statue), Urbaū, le gouverneur de Sirtella, le rejeton issu de la souveraine de la grande influence, qui atteste la fermeté du cœur de la déesse Ninā, qui est favorisé par l'influence de Ninsaḫ, qui honore le nom heureux de Bagus, le favori d'Ea-kin, qui est béni par la parole d'Istar, l'esclave exaltant le dieu roi d'Erech, aîné de la Fille de l'Abîme.

Je suis Urbaū, Ninsaḫ est mon roi.

(Les prédécesseurs ? [*lacune*]) avaient élevé un autel en terre.....

.....

ils le firent de la hauteur de 10 empans. Je construisis (l'autel) du temple de Mulkit, le dieu de la splendeur éclatante, haut de 30 empans.

[1] Les signes qui forment ce nom sont : *Ur-(an)-ba-u*. Le nom semble être le même que porte le père de Dungi : *Ur-ba-gas*. *Ur*, signifiant «homme», a la valeur de *lik;* d'autre part, *lu* est donné comme mot sumérien ayant la même signification. C'est ce qui pourrait recommander la lecture de Likbagus, d'autant plus que *u* a effectivement la valeur du *gus*. Mais, d'autre part, nous ne pouvons pas dire que *ur* n'ait pas également exprimé le sens d'«homme» en sumérien.

A la souveraine des montagnes, la mère des dieux, j'ai construit le temple de sa demeure heureuse.

A Bagus, la messagère, la fille du Ciel, j'ai fait le temple de la sublime demeure.

A Istar, la sublime souveraine des princes, j'ai fait le temple de son séjour.

A Ea-kin, le roi d'Eridu, j'ai fait le temple de sa demeure heureuse.

A Nin..., le roi maître, j'ai fait son temple.

A la souveraine de la grande influence des dieux, j'ai fait son temple.

A la souveraine *Mar ki*, la messagère, la fille aînée de Ninâ,..... j'ai fait le témoignage de la fermeté de son cœur.

Au Dieu (*mutilation dans la pierre*), j'ai fait son temple.

A la déesse, la souveraine....., j'ai fait le temple de son séjour heureux.

A la fille de l'Abîme, la souveraine du séjour souterrain, j'ai fait le temple de son séjour heureux.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE DEUXIÈME SEMESTRE DE 1881, LU LE 3 JANVIER 1882.

Messieurs,

Le semestre qui vient de s'écouler a vu l'accomplissement d'une promesse que j'avais eu à renouveler plusieurs fois. Le premier fascicule du *Corpus Inscriptionum Semiticarum* a paru, et l'accueil empressé qu'il a reçu des érudits fait assez voir combien ce recueil manquait à la science. Ce fascicule ne trompera pas l'attente dont il était l'objet; les autres suivront régulièrement. M. Renan nous déclare, au nom de la Commission dont il est membre, que le second, renfermant les inscriptions phéniciennes d'Égypte, de Grèce, de Sicile, de Malte, de Sardaigne, va être livré à l'impression.

Nos autres grands recueils, qui se publient par volumes, ne peuvent

les donner qu'à de plus longs intervalles, et le plus considérable, celui des *Historiens des Croisades*, se ressentira nécessairement des coups répétés qui viennent de frapper l'Académie. En un mois, la Compagnie a perdu, avec M. de Longpérier, dont les lumières pouvaient éclairer les travaux, non pas seulement de l'antiquité, mais aussi du moyen âge, M. Dulaurier, qui suffisait seul à la publication des *Historiens arméniens*, et M. Thurot, qui, sous l'étreinte d'un mal toujours menaçant, avait repris des mains de M. Ad. Regnier la charge de premier éditeur des *Historiens occidentaux*. M. Dulaurier, qui nous avait déjà donné les textes arméniens, s'occupait de réunir dans un second volume les textes latins relatifs à l'Arménie dans cette même période des croisades; mais l'ouvrage qu'il préparait ne sera pas interrompu. Son auxiliaire, M. Ulysse Robert, a continué de remplir la tâche qui lui était confiée en relevant, pour la relation d'Hethoun, les variantes du manuscrit de Tours et celles du manuscrit 2620 de la Bibliothèque palatine de Vienne, manuscrit important qui probablement servira de base à l'édition. Lorsque l'Académie aura pourvu au siège laissé vacant par M. Dulaurier, elle s'occupera de lui donner un successeur dans la direction de ce travail. Pour la section des *Historiens occidentaux*, où M. Thurot doit être aussi remplacé, rien n'a été suspendu. M. Riant, son associé, est actuellement en Italie, où les recherches qu'il fait dans les bibliothèques profiteront à l'œuvre commune. En ce moment, 26 placards du tome V sont composés, et l'imprimerie a en manuscrit la fin du poème de Gilon.

La série des *Historiens grecs* est achevée grâce au zèle de M. Miller; celle des *Historiens arabes* n'a pas fait de progrès sensibles dans ce dernier semestre. La santé de M. Defrémery est toujours un obstacle à l'achèvement de la première partie du tome II dont il est chargé. Cependant, il n'a pas délaissé ses extraits de la *Grande chronique universelle* d'Ibn Alathyr, et il nous promet de la copie pour en reprendre l'impression à partir de l'année 617 de l'hégire (1220 de J.-C.). Quant à la deuxième partie du tome III, dont la publication se poursuit concurremment, les feuilles vont recommencer à se suivre. M. Barbier de Meynard compte nous donner, dans le semestre courant, l'extrait de la *Chronique d'Alep* de Kemal eddîn; et, d'autre part, M. Schefer a reçu de Saint-Pétersbourg un manuscrit important dont il insérera de longs extraits dans notre recueil.

Le tome XXIV des *Historiens de France* n'a pas non plus avancé beaucoup dans ce dernier semestre. Les premiers cahiers vont cependant en être tirés, et la copie est préparée pour le volume entier. On s'occupe

même déjà de copier les morceaux qui pourront entrer dans le tome XXV. Pour le *Recueil des chartes et diplômes antérieurs au règne de Philippe-Auguste,* les recherches et la transcription des actes de cette période ont été poussées jusqu'au registre 257 *ter* du *Trésor des Chartes.*

Le recueil de nos mémoires ne tardera point à s'enrichir d'un volume nouveau. Le tome XXX, 2e partie, a déjà en bonnes feuilles un mémoire de M. Th.-H. Martin *Sur les hypothèses astronomiques des anciens;* un autre de M. Edm. Le Blant *Sur quelques actes des martyrs non compris dans le recueil de Dom Ruinart,* et se poursuit avec un mémoire de M. Hauréau *Sur un commentaire des Métamorphoses d'Ovide.* De même, dans la collection ouverte aux *Savants étrangers à l'Académie,* le tome IX, 2e partie de la 1re série, compte trois mémoires imprimés, et la 2e série, consacrée aux antiquités nationales, recommence un nouveau volume (tome VI, 1re partie) avec un mémoire de M. Molinier, couronné dans un de nos derniers concours.

Pour les *Notices et Extraits des manuscrits,* trois volumes sont en cours de publication. Deux se rattachent à la série orientale restée, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, en arrière sur l'autre : le tome XXIV, dont l'impression était suspendue depuis la notice de M. Maspero *Sur quelques papyrus du Louvre,* va se compléter par une notice de M. Zotenberg *Sur la chronique de Jean, évêque de Nikiou;* le tome XXVI, qui fera le troisième et dernier volume du *Dictionnaire des simples* d'Ibn Beïthâr, a huit feuilles tirées, huit bonnes à tirer, et de nombreux placards sont en lecture. Le tome XXXI, le troisième de ce recueil, actuellement sous presse, n'appartiendra plus spécialement à l'une ou à l'autre des deux séries orientale et occidentale; il formera le premier d'une série nouvelle, où les notices de l'une et de l'autre nature seront juxtaposées selon leur tour de publication. Les notices orientales auront d'abord à remplir les trois volumes restant de la série qui leur était jusqu'à présent réservée. On peut donc s'attendre à ne trouver d'abord, dans la suite de nos volumes, que des mémoires relatifs à l'Occident, et celui que j'annonce a commencé avec deux notices de M. L. Delisle : l'une *Sur deux livres ayant appartenu au roi Charles V;* l'autre *Sur un manuscrit mérovingien de la Bibliothèque royale de Belgique.*

L'*Histoire littéraire de la France* en est à son tome XXIX. Deux feuilles sont tirées, 115 placards sont composés et on procède à la mise en pages.

Le tome IX, 2e partie des *Œuvres de Borghesi,* dont la publication est confiée aux soins de MM. Léon Renier et Waddington, est en préparation.

Le dernier semestre n'a donc vu paraître qu'un fascicule, mais un fascicule dont la publication fera époque dans la science; et le travail qui se continue dans toutes les branches de nos publications, ne tardera point à produire de nouveaux fruits.

H. Wallon,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 6 JANVIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie les ouvrages suivants :

La médecine municipale à Besançon, au XV^e^ siècle. — Inscription romaine sur bronze mentionnant les eaux thermales de l'Helvétie. — Quatre stèles funéraires gallo-romaines de la banlieue du Besançon. — Le missel du cardinal de Tournay à la bibliothèque de Sienne, par M. Aug. Castan, correspondant de l'Académie (brochures).

L'exposition de la cour Caulaincourt au Louvre, par MM. Philippe Berger, Edm. Le Blant, R. Mowat et Cagnat (extrait de la *Revue archéologique*, octobre 1881).

L'Endura, coutume religieuse des derniers sectaires albigeois, par M. Ch. Molinier (Bordeaux, 1881, br. in-8°).

M. RENAN offre à l'Académie, de la part des auteurs, les ouvrages ci-après :

Un condottiere au XV^e^ siècle : Rimini, par M. Charles Yriarte (Paris, 1882, gr. in-8°).

Artisti belgi ed olandesi a Roma nei secoli XVI e XVII (Firenze, 1880, in-8°). — *Artisti lombardi a Roma nei secoli XV, XVI e XVII.* Vol. I et II. (Milan, 1881, in-8°). — *Artisti urbinati in Roma prima del secolo XVII.* (Urbin, 1881, in-8°, par le chevalier Bertolotti).

SÉANCE DU 13 JANVIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie, au nom de M. Th.-H. Martin, membre de l'Académie, un exemplaire des *Annales de philosophie chrétienne* contenant un article sur l'*origine religieuse et purement hébraïque de la semaine.*

SÉANCE DU 20 JANVIER.

(Séance levée à cause du décès de M. Thurot.)

SÉANCE DU 27 JANVIER.

Sont offerts à l'Académie :

L'âge de bronze, instruments, armes et ornements de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, par John Evans, traduit de l'anglais, par M. W. Battier (Paris, 1882, in-8°).

La trouvaille de Deir-el-Bahari, par M. Maspero, directeur général des musées d'Égypte, avec vingt photographies, par M. Brugsch, conservateur adjoint du musée d'antiquités de Boulaq (Le Caire, 1881, in-4°).

M. Duruy présente, au nom de M. Arsène Thévenot, une *Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube* (Paris, Troyes, 1882, in-8°).

« Les principales divisions de cet ouvrage sont : la topographie, la statistique générale, l'instruction publique et la religion; les sociétés savantes ou industrielles; les archives, bibliothèques musées et théâtres; les monuments et antiquités; les journaux et revues; enfin les personnages notables nés ou morts dans cette région.

« C'est l'inventaire exact, dit M. Duruy, des richesses littéraires, artistiques et monumentales du département, et le tableau de l'activité intellectuelle dont il a été le théâtre.

« Le patriotisme local qui s'accuse dans la devise de l'ouvrage : *Et tu Campania superbire potes*, n'est point pour déplaire. C'est à cette condition seulement qu'un savant de province peut faire une œuvre utile, et la statistique de M. Thévenot est un très utile répertoire de faits nombreux concernant une de nos plus intéressantes provinces. »

M. Baudry fait hommage, de la part de M. Bonnardot, d'un *Essai historique sur le régime municipal à Orléans* (1861, in-8°).

« Les plus anciens documents conservés dans les archives de la ville d'Orléans sont du règne de Philippe-Auguste et concernent des privilèges accordés en retour de l'établissement d'une taille du pain et du vin, dont la répartition est confiée aux sergents royaux assistés de dix bourgeois annuellement élus (*burgenses legitimi*). A partir de Charles VI, il y eut une révolte à Orléans pendant l'expédition des Flandres, et on leur imposa un payement de 5,000 ℔ d'or pour lequel ils nommèrent douze magistrats désignés sous le nom de procureurs généraux de la ville, ou plus tard échevins.

« Ainsi se constitua jusqu'à la Révolution, dit M. Baudry, l'administration municipale d'Orléans, corps purement royal dont M. Bonnardot,

ancien archiviste de ladite ville, a recueilli sur pièces la très courte histoire».

M. Lenormant offre à l'Académie, de la part de l'auteur, deux intéressantes brochures de M. Louis Courajod, conservateur adjoint au musée du Louvre, brochures qui toutes deux ont trait à des monuments d'une véritable importance pour l'histoire de l'art français.

La première est intitulée : *Jean Warin, ses Œuvres de sculpture et le buste de Louis XIII au musée du Louvre.* L'auteur y détermine par des pièces authentiques l'attribution à Jean Warin, le grand graveur en médailles du xvii^e^ siècle, d'un beau buste de bronze de Louis XIII conservé au Louvre et resté jusqu'ici anonyme, ainsi que d'un buste de Richelieu dont il existe trois épreuves connues, à la Bibliothèque Mazarine, chez M. Édouard André et chez M. le comte de Chabrillant, et qui est le même qui décorait le tombeau du cardinal dans le caveau de l'église de la Sorbonne. Nous rentrons ainsi en possession de deux œuvres certaines de grande sculpture en métal par un des artistes qui comptent au rang des gloires de notre pays.

La seconde dissertation, qui a pour titre : *Supplément au mémoire intitulé : Deux épaves de la chapelle des Valois à Saint-Denis,* fait connaître plusieurs trouvailles toutes récentes, qui sont d'un intérêt considérable. «M. Courajod avait cru pouvoir démontrer que deux statues de soldats romains renversés, que possède le musée de la sculpture moderne au Louvre, avaient été exécutées pour accompagner, dans la chapelle des Valois à l'abbaye de Saint-Denis, le Christ ressuscitant, de Germain Pilon, aujourd'hui placé dans l'église Saint-Paul-Saint-Louis. D'autres avaient pensé que c'étaient les deux figures militaires qui avaient accompagné autrefois le tombeau de Casimir, roi de Pologne, à Saint-Germain-des-Prés. Mais des débris incontestables de ces deux dernières figures ont été retrouvés dans les déblais récemment exécutés autour de l'église, et, par conséquent, l'opinion qui les cherchait dans les statues du Louvre est définitivement écartée. Jérôme della Robbia avait commencé pour le tombeau de Catherine de Médicis une statue représentant son cadavre couché, statue qui ne fut jamais terminée et à laquelle fut substituée celle de Germain Pilon, du même sujet. Cette statue inachevée, qui avait fait partie du musée des monuments français d'Alexandre Lenoir, mais qui depuis était perdue, vient d'être reconnue à l'École des beaux-arts, dans les bâtiments de laquelle elle était restée oubliée après la dispersion du musée en 1816. Enfin M. Courajod a pu retrouver, il y a quelques mois, dans les magasins de l'église de Saint-Denis, et faire rentrer au Louvre, une belle

statue en pierre de travail français du XVI^e^ siècle, représentant le Christ mort, qui a également été comprise dans le musée des monuments français et dont on ne retrouvait plus la trace. »

M. Edmond Le Blant présente un travail dans lequel M. Eugène Müntz étudie les origines et le développement de l'*iconographie chrétienne* (Paris, 1882, in-8°).

« Une distinction fort juste est d'abord établie, dit-il, entre les fresques antiques des catacombes procédant du vieux type romain et l'art des basiliques qui tend à s'en dégager de plus en plus. L'influence byzantine se fait sentir ensuite, s'affirmant à Ravenne, tandis qu'à Rome les mosaïques et les sculptures rappellent encore le style latin. Avec la sûreté de méthode qui lui est propre, M. Müntz nous fait voir la succession des œuvres figuratives depuis le V^e^ siècle jusqu'au milieu du IX^e^, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'art se fût éteint dans l'Occident si la tradition orientale n'était venue en raviver la flamme. Son étude nous introduit ensuite dans le moyen âge proprement dit, dans la riche période de la renaissance. Elle se termine par l'examen de cette question depuis longtemps soulevée : la réformation a-t-elle été, autant qu'on pourrait le croire, défavorable aux arts? Dans ces pages rapidement tracées, comme l'exigeait le cadre du recueil où elles figurent, M. Müntz a montré une fois de plus la solidité de son savoir. »

M. Ad. Regnier fait hommage, au nom de M. Senart, du premier volume d'un grand ouvrage qui aura trois volumes, du *Mahâvastu*, texte sanscrit accompagné d'introduction, d'un commentaire et de dissertations (Paris, 1882, in-8°).

« Le noyau de ce livre, dit M. Regnier, est probablement fort ancien; E. Burnouf dit un des plus anciens de la collection buddhiste du Napal, dont autrefois notre correspondant M. Hodgson a fait don à la Société asiatique. Il remonte peut-être au concile bouddhique de Kanishka, c'est-à-dire jusque vers le premier siècle de notre ère.

« Autour de ce noyau primitif se sont groupées très vraisemblablement des additions et interpolations de diverses époques. Entre autres raisons, quelques noms propres permettent de le supposer.

« Le sujet est la vie du Buddha. Il y a des parties théoriques, mais beaucoup plus de parties narratives, de légendes, de contes populaires. M. Senart, dans une introduction qui suit sa préface, analyse avec détail le contenu.

« Outre l'intérêt qu'a le fond pour l'histoire religieuse, tout fastidieux qu'il est en grande partie pour un lecteur européen, il en présente un autre très marqué au point de vue de la langue.

« La langue est un mélange apparent de pracrit et de sanscrit. Il est vraisemblable qu'originairement le pracrit dominait, mais ce pracrit a été souvent ramené au sanscrit par le pédantisme des scribes.

« M. Senart, dans cette publication, s'est acquitté de la manière la plus satisfaisante de ses diverses tâches d'éditeur. Il constitue son texte avec le soin, l'exactitude consciencieuse d'un vrai philologue. Son commentaire, qui ne néglige aucune difficulté, est d'un fort habile grammairien, très versé dans les deux idiomes, les deux époques d'idiomes qui se mêlent dans ce texte, le sanscrit classique et le pracrit avec ses nombreuses variétés. A la suite de l'ouvrage, M. Senart se propose de traiter les questions de linguistique qu'amènent les diverses sortes d'altérations qu'offre ce texte, le passage de la langue savante à la langue populaire. »

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys offre de la part de M. Jäschke, frère morave, un ouvrage intitulé : *A tibetan-english Dictionary*.

« M. Jäschke qui, dit-il, a habité longtemps le Ladak, avait déjà publié ce même dictionnaire en allemand, mais autographié. Celui-ci, qui est en anglais, a été imprimé sous les auspices de l'*East India House*. »

M. de Witte présente, au nom de M. François Lenormant et au sien, le premier numéro de la *Gazette archéologique*, pour l'année 1881 (in-4°). Ce numéro contient six planches et les articles suivants :

« *Une nécropole antéromaine* de la Catalogne, par M. Juan Rubio de la Serna, avec une note additionnelle de M. Lenormant. Il s'agit, dans cet article, d'une curieuse découverte de poteries grecques importées en Espagne. Plusieurs clichés sont intercalés dans le texte. M. Lenormant fait observer que ni Otto Jahn, dans son introduction à la description des vases peints de la pinacothèque de Munich, ni M. Samuel Birch, dans son *Histoire de l'ancienne poterie*, n'ont signalé une seule découverte de ce genre faite en Espagne. Il est vrai que M. Géry, de Voiron, m'a communiqué en 1876, dit M. de Witte, le dessin d'un petit lécythos décoré de palmettes noires sur fond jaune, trouvé à Ampurias, l'ancienne Emporiæ. (*Bull. de la Société des antiquaires de France*, 1876, p. 63.)

« Suit un travail sur une *situla* étrusque de bronze de la collection du prince Ladislas Czartoriski (pl. I et II), ornée de reliefs qui représentent deux scènes des mystères de Lerne. J'ai eu l'honneur de donner lecture de ce travail à l'Académie, dans sa séance du vendredi 21 octobre 1881.

« *Lettre à M. F. Lenormant*, par M. Giovanni Jatta, contenant des observations sur un vase publié par ce savant dans la *Gazette archéologique*, pl. XXIX, année 1880.

« *Vase découvert à Lezoux* (*Puy-de-Dôme*), pl. III et IV; article de M. A.

Plicque. Ce vase est d'une fabrique toute particulière. La couverte est blanche avec une large bande rouge en haut et des bandes noires au-dessous, ainsi qu'à la partie inférieure, et avec des ornements, palmettes et fleurons, peints en brun entre les bandes. L'article de M. Plicque contient des renseignements intéressants sur les découvertes d'antiquités faites à Lezoux et aux environs dans le XVIII^e^ et le XIX^e^ siècle.

« *Plaques en os sculpté*, trouvées à Préneste, pl. V et VI, avec une note de M. Emmanuel Fernique. Ces plaques, ornées de figures, ont conservé des traces de couleur verte, rouge et violette.

« *Bijoux d'or trouvés à Tarente*, note de M. Fr. Lenormant. »

M. Perrot fait la présentation suivante :

« Le petit volume intitulé *Manuel d'archéologie grecque*, que publie M. Maxime Collignon, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, fait partie de la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*, qu'a entreprise l'éditeur Quantin. Cette bibliothèque est destinée à mettre entre les mains du grand public des ouvrages élémentaires, que leur extrême bon marché puisse faire pénétrer partout, dans les classes de nos lycées et dans les écoles spéciales, dans le cabinet des gens du monde qui voudront compléter leur éducation, et dans ces ateliers où la curiosité est parfois si intelligente et si vive.

« Le livre de M. Collignon, l'un des premiers qui aient paru, donnera une excellente idée de la collection dont il fait partie. Il est bien distribué, d'un style net et facile, d'une lecture agréable; on y sent partout un homme qui en sait beaucoup plus qu'il n'en dit, et qui porte légèrement le poids de sa science. Les figures qui accompagnent le texte sont bien choisies, et, en général, donnent une idée exacte du style des monuments qu'elles représentent. Les indications bibliographiques qui précèdent chaque chapitre seront très utiles à ceux que cette lecture aura mis en goût; elles leur permettront de pousser plus loin et de compléter leurs recherches. Nous ne doutons pas que ce résultat ne soit atteint; il y a là, en moins de quatre cents pages, beaucoup de notions précises, et l'auteur a pour les études dont il expose la méthode un goût si sincère et si vif qu'il ne peut manquer de faire de nombreux prosélytes. »

M. Barbier de Meynard offre à l'Académie, de la part du Comité de rédaction, le *Muséon*, revue internationale publiée par la Société des lettres et des sciences de Louvain.

« Cette revue, dit-il, est la continuation et le développement de la *Revue critique internationale* fondée l'année dernière par M. de Harlez, professeur à l'Université de Louvain, avec le concours de MM. Justi, Patka-

noff, etc. Elle est principalement consacrée à la philologie et aux littératures savantes de l'Orient, sans exclure cependant les travaux d'archéologie, de droit et de philosophie. Elle renferme en outre, sous le titre de *varia*, un bulletin de notices bibliographiques où les publications nouvelles relatives à l'Orient sont l'objet d'une appréciation critique.

« La revue est annoncée comme ne devant paraître que tous les trois mois, mais on doit souhaiter qu'elle prenne assez d'extension pour devenir mensuelle. Le numéro que nous avons sous les yeux permet de bien augurer de l'avenir. On y remarque une étude de M. de Harlez sur les mythes dans la formation des religions antiques, un mémoire de notre confrère M. Lenormant sur la *Légende de Gog et Magog*, une notice de Spiegel et d'autres articles aussi variés qu'intéressants.

« On le voit, la nouvelle revue belge participe à la fois du *Journal asiatique* et de la *Revue critique* de Paris. Elle peut donc rendre de notables services non seulement aux études iraniennes dont M. de Harlez est un des principaux représentants, mais en général à tous les travaux d'érudition, et à ce double titre elle mérite d'être accueillie favorablement. »

M. Barbier de Meynard offre en outre, au nom de M. Henri Sauvaire, un mémoire de numismatique orientale intitulé *Lettre sur un fels saffaride inédit*, c'est-à-dire sur une monnaie de cuivre de la dynastie des Saffarides.

« Il s'agit dans ce mémoire, dit M. Barbier de Meynard, de la seconde branche des Saffarides qui régna dans les provinces orientales de la Perse, le Kerman et le Seïstan, du x^e^ au xiii^e^ siècle. Cette famille de grands vassaux, dont le fondateur Ya'coub ben Leïs est une des figures les plus originales de l'histoire musulmane, fut pendant trois siècles environ en lutte avec les khalifes abassides, les Samanides de Boukhara, Mahmoud le Ghaznévide et d'autres puissants voisins auxquels elle arrachait quelques lambeaux de territoire. Elle disparut avec eux dans le flot de l'invasion des hordes mongoles et tartares conduites par Djenguiz-Khan. M. Sauvaire a exploré avec soin ce coin obscur des chroniques arabes en les contrôlant sur les monnaies assez rares qu'il a réunies ici. A part quelques inexactitudes dans les noms propres et les noms de lieux, son mémoire se recommande par sa clarté et sa précision, et il offrira au futur historien de la Perse musulmane un document d'une valeur incontestable. »

M. Ch. Robert offre en son nom une étude sur les *médaillons contorniates*, 1^re^ partie (Bruxelles, 1882, broch. in-8°).

M. Schefer fait hommage à l'Académie, au nom de M. Léger, professeur à l'École des langues orientales, d'un travail intitulé : *Esquisse som-*

maire de mythologie slave (Paris, 1882, in-8°). « Les travaux slaves sont peu connus, et ceux des Allemands qui s'en inspirent sont peu nombreux et en général très peu exacts. Tous, sans exception, dit M. Schefer, ont mis à contribution des textes apocryphes que M. Léger signale pour la première fois dans son mémoire. M. Léger n'a point la prétention d'épuiser la question très complexe du mythe slave. Il indique les principaux éléments connus et la méthode avec laquelle on devra désormais les étudier pour arriver à constituer une mythologie slave vraiment scientifique. »

M. Egger offre, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Disputationis de fontibus Diogenis Laertii particula de successionibus philosophorum*, par M. Victor Egger, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux (Bordeaux-Paris, 1881, in-8°);

2° *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon*, d'après des documents antérieurs au XIV^e^ siècle, suivi d'un glossaire, par A. Luchaire, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux (Paris, 1881, in-8°).

« En offrant ces deux ouvrages, M. Egger ne peut dissimuler l'embarras qu'ils lui causent à des titres divers. La dissertation latine sur les sources de Diogène Laerce est une thèse récemment soutenue devant la Faculté des lettres de Paris par le fils même de M. Egger, et celui-ci ne peut se permettre de la recommander que comme un travail consciencieux de recherche historique et de critique.

« L'autre ouvrage est comme une continuation de celui que M. Luchaire publiait en 1879 *sur les Idiomes pyrénéens de la région française*. M. Egger croit pouvoir y signaler, malgré son incompétence sur le détail de telles études, le mérite d'une bonne méthode, soit dans la recherche et la publication, soit dans l'interprétation des documents. Il pense que ce nouveau travail de M. Luchaire va prendre une place honorable parmi les monographies qui, chaque jour depuis quelques années, élargissent et affermissent l'histoire de nos dialectes provinciaux. »

M. Heuzey présente à l'Académie, au nom de M. Albert Dumont, la première partie d'un ouvrage intitulé : *Les Céramiques de la Grèce propre* (Paris, 1881, in-4°).

« Cette importante publication, en vue de laquelle l'auteur a réuni, depuis plusieurs années, de nombreux matériaux et fait graver déjà toute une suite de planches, est, dit M. Heuzey, un nouveau développement des études de précision qu'il a entreprises sur la céramique grecque. Elle fait suite aux mémoires sur les *Inscriptions céramiques* et sur les *Peintures céramiques de la Grèce*, qui ont placé M. Dumont parmi les

savants qui s'occupent, avec une compétence spéciale, de cette branche de l'archéologie.

« A une époque où, pour ces recherches, les archéologues se tournaient encore, presque exclusivement, vers l'Italie, il est un de ceux qui ont attiré, les premiers et avec le plus de persistance, l'attention sur les découvertes qui se faisaient sur le sol même de la Grèce. Comme directeur des écoles d'Athènes et de Rome, il a créé, dans ce sens, tout un mouvement dans le travail de nos jeunes missionnaires en Grèce.

« L'ouvrage dont M. Dumont nous donne aujourd'hui la première partie est destiné à réunir, par des vues d'ensemble, les résultats de cette impulsion et de cette direction vraiment fécondes. Nous avons ici une étude, complète en soi, sur les origines de l'industrie céramique en Grèce, sur ces découvertes récentes de la Troade, de Santorin, d'Ialysos dans l'île de Rhodes, de Mycènes, de Spata en Attique, qui ont renouvelé le sujet.

« Plusieurs de ces découvertes ont fait l'objet de publications spéciales; d'autres, comme celles de Santorin et d'Ialysos, étaient moins connues, et M. Dumont en dresse soigneusement le catalogue. Du reste, tout son livre s'appuie sur une étude directe et personnelle des monuments, étude qui représente un travail préparatoire considérable. Mais le grand intérêt de l'ouvrage est dans la comparaison scientifique établie par l'auteur entre ces différentes céramiques primitives. Usant lui-même de la méthode sévère qu'il a imposée à ses élèves, il démontre que ces fabriques correspondent à des époques successives d'une même industrie, qui a fleuri dans le bassin de la mer Égée, et il arrive à donner approximativement un classement chronologique de ces époques.

« Je dois ajouter, dit M. Heuzey, que M. Dumont est admirablement secondé dans son œuvre par un artiste d'un rare mérite, M. Jules Chaplain, de l'Académie des beaux-arts, qui, après quelques planches consacrées à l'archéologie primitive, nous donne l'avant-goût des beaux dessins qu'il a exécutés en Grèce, sur des monuments de choix. »

M. Delisle fait hommage, de la part de M. Achille Luchaire, d'une brochure intitulée : *Remarques sur la succession des grands officiers de la couronne qui ont souscrit les diplômes de Louis VI et de Louis VII* [*1108-1180*] (Paris, 1881, broch. in-8°).

« Les souscriptions des grands officiers sont très importantes à étudier pour la critique des diplômes des premiers Capétiens. Les listes générales qui en ont été dressées présentent beaucoup de lacunes et d'inexactitudes. Il y a donc une réelle utilité à rédiger de nouvelles listes, en ne tenant compte que des documents parfaitement authentiques. C'est ce

qu'a fait M. Luchaire pour une période de soixante-treize ans, c'est-à-dire pour les règnes de Louis VI et de Louis VII. La liste qu'il nous offre est infiniment plus correcte que les listes précédemment publiées; les observations qu'il y a jointes justifient les noms et les dates qu'il a adoptées; on y voit que le travail de M. Luchaire résulte de l'examen approfondi et de la comparaison judicieuse de beaucoup de textes originaux. »

M. de Rozière offre, de la part de Mme veuve de Pétigny, la 2e édition de l'*Histoire archéologique du Vendômois*, de son défunt mari (Vendôme, Blois, 1882, in-8°).

Il rappelle l'estime dont M. de Pétigny jouissait au sein de l'Académie qui, après avoir couronné ses travaux, les avait consacrés en l'admettant dans son sein.

La première édition de l'histoire du Vendômois avait été promptement épuisée. Elle avait eu une influence relativement considérable dans la région dont elle retraçait les annales, en y suscitant le goût des études historiques et archéologiques. C'est, à vrai dire, sa publication qui avait été le point de départ de la formation de la Société archéologique du Vendômois.

La nouvelle édition se distingue de la première par l'introduction dans le texte et dans les notes des additions et corrections manuscrites qu'avait laissées l'auteur.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER.

M. Pavet de Courteille offre à l'Académie, de la part de M. le comte de Cosnac, un volume intitulé : *Souvenirs du règne de Louis XIV* (Paris, 1882, in-8°).

« C'est, dit-il, le huitième et dernier volume de cet ouvrage recommandable par la quantité de documents inédits qu'il met en lumière. L'auteur nous fait assister aux dernières convulsions de la Fronde, qui a duré de 1648 à 1653, date de la reddition de Bordeaux où s'étaient cantonnés les partisans les plus obstinés du prince de Condé. Le côté diplomatique de la Fronde et ses relations avec le gouvernement anglais étaient peu connus avant le travail de M. de Cosnac, dont les recherches consciencieuses ont jeté la lumière sur beaucoup de points obscurs de cette période de notre histoire. »

M. Perrot présente à l'Académie : *Transactions of the Cambridge philological Society*. Vol. I, de 1872 à 1880, publié par M. Postgate, secrétaire honoraire (Londres, 1881, in-8°).

« Fondée en 1872, la Société s'était contentée d'abord de garder dans ses archives les mémoires qui lui étaient communiqués. En 1879, elle se résolut à publier les plus importants de ces travaux ; mais elle ne voulut pas que toutes les dissertations et notes dont elle avait entendu la lecture dans les séances des six premières années fussent perdues, et elle décida d'en conserver la trace au moyen de courtes analyses qui en donnent le sujet et les résultats principaux.

« Ce volume se compose donc de deux séries différentes. Les travaux de la première période sont représentés par des résumés très substantiels qu'ont rédigés, autant que possible, les auteurs eux-mêmes; les essais qui ont été présentés en 1878 et 1879 sont reproduits in extenso. Enfin le volume se termine par une suite de bibliographies analytiques des travaux qui ont été publiés, dans le courant des années 1879 et 1880, sur Homère, Platon, Properce et Servius.

« Un tel recueil, par sa composition même, échappe à tout compte rendu; mais il suffit de le parcourir pour se rendre compte de l'intelligente curiosité avec laquelle les membres de la Société philologique de Cambridge étudient, soit la constitution même des mots dont se composent les langues grecque et latine, soit le texte même des auteurs classiques. Il n'est pas de grammairien ou de critique qui ne puisse trouver beaucoup à prendre dans ce recueil, que l'on peut, à certains égards, rapprocher de celui que publie notre *Société de linguistique*. »

M. Perrot offre ensuite, au nom des auteurs :

1° *Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, par M. Maspero (Paris, 1882, in-12).

« Dans une élégante collection intitulée *Les littératures populaires*, qu'a entreprise la librairie Maisonneuve, M. Maspero publie la traduction de sept contes populaires égyptiens et des fragments de six autres. On trouvera, sans doute, dit M. Perrot, que le plus agréable et le plus piquant de tous ces récits est celui que le traducteur a emprunté à Hérodote, celui dont Rampsinit est le héros. C'est bien une fable égyptienne, mais elle est racontée par un Grec, et la différence d'allures et de ton est sensible. Les autres récits, même les plus complets, nous paraissent bizarres, difficiles à suivre et souvent obscurs; ils n'en ont pas moins de valeur pour tous ceux qui s'intéressent à cette littérature, longtemps si négligée et aujourd'hui étudiée avec tant de passion, que les Anglais appellent *Folk-lore*. Ce qui ajoute encore beaucoup au prix de ce petit volume, c'est la vive et spirituelle introduction, pleine de pages vraiment charmantes, que M. Maspero y a jointe: elle se fera lire de ceux-là même que

rebuteraient l'étrangeté de ces contes et les lacunes qu'ils présentent. »

2° *Auguste Mariette, esquisse de sa vie et de ses travaux avec une bibliographie de ses œuvres*, par M. Arthur Rhoné (extrait de la *Gazette des beaux-arts*).

« Personne n'était plus en état que M. Arthur Rhoné de nous donner un portrait ressemblant du confrère qui a laissé un si grand vide dans nos rangs, d'Auguste Mariette. Tout le monde ici lira avec intérêt cette notice familière et toute animée par une émotion profonde et sincère. La bibliographie, très soigneusement dressée, qui la termine, rendra service à quiconque s'occupe de l'Égypte. »

M. Delisle présente les *Archives de l'Orient latin*, tome I^er^ (Paris, 1881, in-8°).

« Les *Archives de l'Orient latin* sont destinées à recueillir des renseignements bibliographiques et critiques sur l'histoire des croisades et sur l'état de la Terre Sainte au moyen âge. Le premier volume qui vient de paraître dépasse en richesse d'informations et en sûreté de critique ce que les connaisseurs les plus difficiles auraient pu demander. Presque tous les morceaux dont il se compose ont été rédigés, inspirés ou revisés par notre confrère, M. le comte Riant. Il ne m'est donc pas permis d'en faire ici l'éloge; mais je puis rappeler l'inventaire critique des lettres historiques des croisades qu'un tirage à part a fait connaître depuis bientôt deux ans. Ce morceau, par lequel s'ouvre le premier volume des *Archives de l'Orient latin*, donne exactement le ton du nouveau recueil. Le succès en est assuré par l'empressement avec lequel on a, de toutes parts, répondu à l'appel de notre confrère. Les *Archives de l'Orient latin* ne serviront pas seulement aux historiens des croisades; elles seront indispensables à tous les savants qui s'occupent d'histoire littéraire et qui s'intéressent à l'étude critique des documents du moyen âge. »

M. Delisle présente, en outre, *Saint-Simon*, t. III (collection des grands écrivains de la France). Paris, 1881, in-8°.

« Ce volume, dit M. Delisle, sera accueilli aussi favorablement que les deux premiers; on y retrouve à un égal degré l'exactitude, l'érudition et la critique dont tous les travaux de M. de Boislisle portent le cachet; mais il faut y signaler un mérite nouveau : l'emploi judicieux des papiers de Saint-Simon dont l'abord avait été si longtemps interdit et dont M. de Boislisle était mieux préparé que personne à tirer parti. Ce tome III nous offre donc à la fois, et des éclaircissements considérables pour l'ancien texte de l'année 1696 des Mémoires, et des fragments étendus de l'œuvre inédite de Saint-Simon. »

SÉANCE DU 17 FÉVRIER.

L'Académie roumaine adresse à l'Académie les ouvrages suivants :

Analele Academiei Române. Série II, tome II (Bucharest, 1881, in-8°).

Fragmente zur Geschichte der Rumanen, von Freiherrn von Hurmuzaki. 2 vol. (Bucharest, 1881, in-8°).

Sont encore offerts :

A manual of greek historical inscriptions, by E. L. Hicks (Oxford, 1882, in-8°).

Rapport présenté par M. Caillemer, au nom de la commission des prix de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, sur le concours ayant pour objet l'histoire des institutions municipales de Lyon.

Le Bronzino du musée de Besançon, par M. A. Castan, correspondant de l'Académie (Besançon, 1881. br. in-8°).

Madrid, par M. Léon Hilaire (Paris, 1881, in-8°).

Des systèmes ibériens et de l'origine de la langue espagnole, par le même (*Bulletin de la Société franco-ibérique de Toulouse,* n° 1, 1879).

Le maréchal de Saxe, par le même (*Revue méridionale,* 15 août-15 septembre 1866 (Toulouse, in-8°).

Le bourdon d'Huesca, légende espagnole, par le même (*Revue méridionale,* 15 juillet 1866 (Toulouse, in-8°).

M. Lenormant présente à l'Académie, de la part de M. Camille Lécuyer, la première livraison de la publication des *Terres cuites antiques trouvées en Grèce et en Asie Mineure,* qui composent sa riche collection.

« M. Lécuyer, dit M. Lenormant, est un des amateurs d'antiquités les plus distingués que compte Paris. Il a su former une collection de terres cuites grecques dont on a pu voir une partie exposée, en 1878, dans les vitrines du Palais du Trocadéro, et qui depuis s'est considérablement enrichie. C'est la plus nombreuse et la plus belle suite de ce genre que particulier ait rassemblée. Les fabriques de Tanagra, d'Athènes, de Thèbes, de la Béotie occidentale, de Mégare, de Cymé et de Myrina d'Éolide, de Smyrne, de Pergame, de Cypre, y sont représentées par des spécimens exquis, et nulle part on ne peut mieux les étudier. La collection a, d'ailleurs, été formée d'une manière singulièrement intelligente, et elle est aussi remarquable par l'intérêt archéologique des sujets que par le mérite d'art des pièces qui la composent.

« M. Lécuyer n'est pas un de ces amateurs avares et jaloux qui cachent leurs trésors et veulent être seuls à en jouir. Il ouvre sa collection de la

manière la plus libérale aux études des savants. Et maintenant, ne se contentant pas de ces communications toujours empressées, il entreprend de la mettre d'une façon complète à la disposition de la science par la belle publication dont il m'a chargé d'offrir le premier fascicule à la Compagnie. Toutes celles de ses terres cuites qui offrent un intérêt particulier pour l'art ou l'archéologie y seront successivement reproduites par les procédés de l'héliotypie.

« La livraison déjà parue comprend 21 planches in-folio, de l'exécution la plus soignée, retraçant toutes des figurines d'une haute valeur. Les explications qui les accompagnent sont dues en partie à M. Lécuyer lui-même, en partie à notre éminent confrère, M. le baron de Witte, à MM. A. Cartault, G. Schlumberger, E. Babelon; j'en ai aussi rédigé quelques-unes. De cette diversité d'auteurs, il résulte une certaine disparate dans la nature et les proportions des commentaires, qu'il sera bon d'éviter par la suite. Je signalerai comme particulièrement soignées et intéressantes quelques explications de M. Cartault, qui prennent des proportions de véritables dissertations. »

M. Lenormant présente, en outre, de la part de M. Charles Newton, l'éminent conservateur des antiquités grecques et romaines au Musée britannique, une dissertation intitulée : *Inscription from Kalymnos*, extraite du *Journal of Hellenic studies*.

« Il s'agit, dit-il, d'un acte d'affranchissement, important à comparer à ceux que l'on a découverts à Delphes et ailleurs. Le commentaire est fort court, mais substantiel et digne de tout ce qui sort de la plume de M. Newton. »

M. Maury fait hommage à l'Académie de la 3e livraison du recueil publié par M. Olivier Rayet, professeur suppléant au Collège de France, sous le titre de : *Monuments de l'art antique* (Paris, 1882, in-fol.).

« Notre si regretté confrère, M. de Longpérier, dit-il, avait déjà offert à l'Académie les deux premières livraisons de ce bel ouvrage consacré à l'archéologie ancienne et qui renferme un choix d'intéressants mémoires sur divers monuments que l'antiquité nous a légués. Il avait signalé l'importance et la valeur de la publication de M. Olivier Rayet, avec une autorité et une compétence à laquelle je ne saurais prétendre, mais qui me donne quelque confiance pour recommander à la Compagnie cette 3e livraison.

« Elle ne comprend pas moins de douze dissertations, les unes dues à M. Olivier Rayet lui-même, les autres, à de savants collaborateurs bien connus du monde érudit et dont plusieurs sont des maîtres. Quinze plan-

ches habilement exécutées mettent sous les yeux du lecteur les figures des monuments décrits et expliqués.

« Entre les mémoires que M. Rayet a insérés dans cette 3e livraison, je citerai celui qui nous fait connaître une tête archaïque en marbre de Paros, appartenant à la collection de M. Rampin. Elle a été découverte à Athènes, on ne sait où, et le type qu'elle reproduit fait plus penser à un chef abyssin qu'à un Grec. La coiffure de cette tête est remarquable par une disposition particulière et par une excessive recherche, et la description qu'en donne M. Rayet est accompagnée de rapprochements curieux tirés des auteurs anciens sur le soin que les Grecs prenaient de leur chevelure. Il discute les diverses hypothèses auxquelles l'attribution de cette tête, qui garde des traces de peinture, peut donner lieu, et il en rapporte l'exécution à une époque comprise entre les années 450 et 420 avant notre ère. La célèbre statue qui a été connue longtemps sous le nom fort impropre de *Gladiateur Borghèse*, et où la majorité des antiquaires a cru reconnaître un Grec combattant, statue qui appartient à notre musée du Louvre, a fourni à M. Rayet matière à une savante et judicieuse dissertation: Il voit dans ce marbre signé de l'artiste qui en est l'auteur, Agasias d'Éphèse, et qui a été trouvé au XVIIe siècle à Antium, dans cette même région d'où a été exhumé l'Apollon du Belvédère, un Hoplitodrome ou coureur à la course armée. C'est une opinion qu'avait déjà proposée Quatremère de Quincy. M. Rayet la développe et la fortifie par des considérations qui témoignent de son savoir et de son intelligence des monuments de l'antiquité. Je mentionnerai encore une notice du même archéologue sur un pied de miroir en bronze provenant de la Grèce et se trouvant aujourd'hui au musée de Copenhague, et une piquante dissertation sur des figurines comiques en terre cuite appartenant au musée de Berlin. Dans l'une on reconnaît un acteur comique d'une physionomie gravement grotesque; elle a été découverte sur le territoire de l'ancienne Pergame; les trois autres, représentant des acteurs mimiques, sont de provenance athénienne. Enfin je mentionnerai aussi, de M. Rayet, une notice sur deux curieuses figurines de Tanagra, dans laquelle il a consigné d'intéressantes observations sur la fabrication de ces sortes de figures qui étaient coulées dans un moule, mais dont les têtes exécutées à part étaient rajustées sur le corps.

« Les mémoires que les collaborateurs de M. Rayet ont insérés dans cette livraison n'ont pas moins d'intérêt. M. Eugène Guillaume a traité de la statue en marbre d'un *Doryphore* trouvée, dit-on, à Herculanum et actuellement au musée de Naples; M. Max. Collignon, du *Torse du Belvé-*

dère, fragment d'une statue d'Héraklès, par Apollonios d'Athènes, qui fait partie, comme on sait, du musée du Vatican; de la statue d'Héraklès ou Hercule combattant, du fronton du temple d'Athéna, à Égine, et que possède la Glyptothèque de Munich, et d'un vase à reliefs trouvé à Corinthe et représentant Aphrodite et Adonis. M. Jules Martha a fourni un mémoire sur des bustes en bronze trouvés à Herculanum. Deux dissertations de M. G. Maspero sont consacrées à des sujets tirés de l'archéologie égyptienne. La première concerne une statue du musée de Boulaq, connue, depuis l'Exposition de 1878, sous le nom de *Chef des cuisiniers*, bien que le titre que porte ce personnage dans l'inscription du socle indique plutôt un intendant de la garde-robe. Il est désigné par M. Maspero sous le nom du nain *Khaoumhotpou*, et la place qu'occupe son hypogée dans la nécropole de Saqqarah indique qu'il naquit vers la fin de la cinquième ou au commencement de la sixième dynastie. La seconde dissertation traite de la statuette du pharaon Aménophis IV (XVIII^e^ dynastie), qui appartient au musée du Louvre, et cette statuette, d'un caractère qui tranche avec les similaires des autres pharaons, donne au savant égyptologue l'occasion d'exposer le résultat de ses propres recherches sur ce monarque égyptien, qui proscrivit le culte du dieu thébain Ammon pour y substituer celui du dieu solaire Aton. M. Maspero établit que c'était à tort qu'on avait attribué à Aménophis IV et à sa divinité favorite une origine exotique.

« L'ensemble de ces travaux montre que la 3^e^ livraison est digne des précédentes. Le recueil de M. Rayet contribuera notablement au progrès des études archéologiques dont le savant professeur suppléant au Collège de France est aujourd'hui chez nous l'un des interprètes les plus ingénieux et les plus érudits. »

SÉANCE DU 24 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie le sixième et dernier volume de son *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, comprenant, avec le procès de Carrier, celui de Fouquier-Tinville, c'est-à-dire le procès, la condamnation et à la suite l'abolition du tribunal révolutionnaire de Paris. Une table des noms de toutes les personnes traduites au tribunal, et une autre table générale des matières contenues dans les six volumes, complètent l'ouvrage.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Éloge de M. de Sauley lu dans la sixième séance générale de la Société

de l'Orient latin, le 16 mai 1881, par M. Gustave Schlumberger, membre titulaire de cette société (Genève, 1881, in-8°).

Matériaux pour servir à la connaissance de la politique sociale en Angleterre, et du développement économique du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, par J.-R. Danielson, en suédois (Helsingfors, 1880, in-8°).

De la faillite, par J. Serlochius, en suédois (Helsingfors, 1881, in-8°).

Du pouvoir législatif, par Robert Hermanson, en suédois (Helsingfors, 1881, in-8°).

Notice sur les médailles dites pieds de sanglier, par M. Goudard (Toulouse, 1880, in-8°).

Report of the proceedings of the numismatic and antiquarian Society of Philadelphia, for the year 1881 (in-8°).

M. Edmond Le Blant offre à l'Académie, de la part de l'auteur, une brochure intitulée : *Nîmes et ses tombeaux chrétiens* (1881, in-8°).

« M. Albin Michel, dit-il, vient de réunir, dans une monographie soigneusement étudiée, la reproduction des tombeaux chrétiens de Nîmes. Un type des plus intéressants, joint à cette collection et qui, selon toute apparence, n'est pas funéraire, est une stèle absolument semblable par son aspect aux stèles païennes et sur laquelle se détache en relief la figure du Bon Pasteur; c'est là, je crois, un monument unique en son espèce. Si l'on excepte quelques autres monuments que l'auteur lui-même hésite à considérer comme appartenant à des fidèles, les plus anciens des tombeaux chrétiens de Nîmes appartiennent à la fin du IV^e^ siècle ou au commencement du V^e^; comme les sarcophages de Rome et d'Arles, ils portent des sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le style de quelques autres les place à une époque un peu plus basse. Certaines dalles funéraires à ornements grossiers, jusqu'à cette heure non reproduites et que M. Michel nous fait connaître, paraissent appartenir au terme extrême des temps mérovingiens. Nous devons remercier l'auteur d'avoir réuni avec tant de soin des monuments que la publication de son intéressant travail garantira de la destruction et de l'oubli. »

M. Jourdain présente, au nom de M. l'abbé Allain, archiviste du diocèse de Bordeaux, un exemplaire de l'ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *L'instruction primaire en France avant la Révolution, d'après les travaux récents et des documents inédits* (Paris, 1881, in-8°).

« Quelle était en France, dit M. Jourdain, sous l'ancienne monarchie la situation de l'instruction primaire? Cette question curieuse, qui n'intéresse pas seulement l'historien, qui touche aussi par quelques côtés à la politique, a donné lieu depuis un quart de siècle à de nombreux tra-

vaux. Faute de renseignements précis, beaucoup de bons esprits croyaient naguère que la France, avant 1789, possédait très peu d'écoles, que le petit nombre de celles qui s'élevaient çà et là étaient à peine organisées, que l'ignorance était le partage de la plus grande partie de la population. Aujourd'hui, en présence des résultats qui ont couronné les recherches entreprises sur plusieurs points du territoire, dans les archives municipales et départementales et dans les bibliothèques de plusieurs diocèses, cette thèse n'est plus soutenable, et l'ouvrage de M. l'abbé Allain la détruit complètement. L'auteur a eu sous les yeux tous les écrits qui ont paru sur la question, et il en a extrait une masse de témoignages irrécusables auxquels se sont ajoutés ceux qu'il avait personnellement recueillis sur l'existence des écoles au moyen âge, à l'époque de la Renaissance et pendant les deux derniers siècles; sur la condition matérielle, les programmes et la discipline de ces écoles; sur les fondations scolaires et la gratuité; sur le rôle du pouvoir civil et sur celui de l'Église dans l'éducation populaire. Nous avons sous les yeux le tableau véridique des efforts que ce grand intérêt avait inspirés autrefois à nos pères. L'ouvrage de M. l'abbé Allain est écrit, en général, avec sobriété et modération, et bien qu'on puisse y relever quelques vivacités de polémique, nous le recommandons à l'attention de l'Académie comme un des livres les plus solides et les plus complets qui aient paru sur la matière. »

SÉANCE DU 3 MARS.

Sont offerts à l'Académie :

Les reliques de saint Benoît, par Dom François Chamard, bénédictin de l'abbaye de Ligugé (Paris, 1882, in-8°).

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, publiés par MM. Chapelier et Gley, tome VII (Paris, 1882, in-8°).

M. Barbier de Meynard offre au nom de M. Seignette, interprète militaire de 1re classe et aujourd'hui consul de France à Sfaks, la première livraison de sa *Traduction en arabe du Code pénal français*.

« Cette publication, il faut le reconnaître, dit M. Barbier de Meynard, était absolument urgente. Chaque année, le nombre des justiciables indigènes ressortissant à nos tribunaux français, en Algérie, s'accroît dans des proportions telles, et la nécessité de leur faire comprendre les principales dispositions de notre législation criminelle s'impose avec une si grande évidence, qu'on pourrait se demander comment on a attendu un demi-siècle avant d'entreprendre un travail de ce genre.

« D'ailleurs, le Gouvernement général a été bien inspiré en le confiant à un de nos plus habiles interprètes. M. Seignette, qui joint à la connaissance approfondie de la langue et de la législation musulmanes, celle, plus rare parmi ses confrères, de notre droit français. Il a déjà fait ses preuves en publiant, il y a quatre ans, une excellente traduction du traité de jurisprudence de *Sidi Khalil* qui a force de loi dans tous les pays de rite malékite et particulièrement en Algérie. La tâche du traducteur était plus difficile dans le livre que je présente aujourd'hui à l'Académie, non seulement parce qu'il avait à écrire dans une langue qui n'est pas la sienne, mais aussi parce qu'il se heurtait à chaque pas à des expressions juridiques sans équivalent dans les langues orientales. Et cependant la fidélité et la précision sont ici rigoureusement exigées, tant sont graves les conséquences qui peuvent résulter d'une fausse interprétation du texte. M. Seignette avait à choisir entre une traduction littérale qui respecte la lettre au détriment de l'esprit et une interprétation plus large procédant par voie de comparaison, c'est-à-dire par des emprunts directs à la langue du droit musulman. Ce second système est sans contredit le meilleur, mais il risque fort d'irriter l'orgueil des dictateurs du Koran et de froisser leurs préjugés.

« Un ou deux exemples feront mieux comprendre ce défaut. Le traducteur, ayant à rendre l'expression *chef de l'État*, a recours à deux mots arabes qui signifient « le chef de la communauté musulmane, le guide de la prière publique », qualification qui n'appartient qu'aux seuls khalifes et de nos jours au sultan de Constantinople. Plus loin, il traduit *cour de cassation* par *dionan el-moudjtanidin*, le conseil des Moudjtehid. Or ceux-ci sont, parmi les jurisconsultes, les *compagnons* de Mahomet, les successeurs de ces compagnons et quelques grands imams qui ont seuls le droit d'interpréter la loi religieuse et civile. En dehors de l'islam, il ne peut y avoir de *Moudjtehid*. Les musulmans fanatiques, et Dieu sait si le nombre en est grand dans notre colonie, rejetteront avec dédain toute assimilation de ce genre et peut-être aussi le livre qui cherche à la leur imposer. Est-ce à dire que cette difficulté soit insurmontable? Je ne le pense pas. On sait que, depuis quelques années, le Gouvernement ottoman a réformé sa législation civile et criminelle sur le modèle de notre code. Des jurisconsultes qu'il a chargés du soin de cette adaptation ont fait leurs études de droit à Constantinople d'abord, puis dans nos facultés de droit. Ils ont réussi, en général, à trouver d'heureux compromis entre notre langage juridique et celui des docteurs les plus autorisés de l'islamisme. Or le fond de la technologie musulmane étant inévitablement

emprunté à la langue arabe, c'est dans le *Destour* ou code ottoman que M. Seignette ferait bien d'aller chercher l'expression moyenne, l'à-peu-près mitigé, mais clair, dont se contentent les mahométans de Turquie. Comme il n'a publié jusqu'ici qu'une livraison de son travail, il a encore le temps de l'améliorer dans le sens que j'indique. Grâce à ces retouches, le succès n'en serait plus compromis. Son livre étant d'ailleurs rédigé avec beaucoup de soin et accompagné de notes explicatives très utiles aux lecteurs et surtout aux qadhis indigènes, je tiens pour certain qu'il leur rendra de notables services en même temps qu'il facilitera la tâche des tribunaux français et de l'administration civile dans notre colonie algérienne ».

M. Perrot présente à l'Académie :

1° *Les sacerdoces athéniens* (26e fascicule de la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome).

2° *Quid significaverint sepulcrales Nereidum figuræ* (Paris, 1881, in-8°). Thèses qui ont valu à M. Jules Martha, ancien membre de l'École d'Athènes, le titre de docteur, devant la Faculté des lettres de Paris.

« L'étude sur les sacerdoces athéniens, dit M. Perrot, comble une lacune de l'histoire d'Athènes. Le rôle du prêtre, dans la société grecque, était très différent de ce qu'il est devenu dans la société chrétienne. Dans une religion qui n'avait pas de catéchisme, le prêtre n'était qu'un fonctionnaire chargé d'accomplir, au nom de la cité, certains rites. C'est ce que montre très bien M. Martha par une étude attentive et fine des textes littéraires et des textes épigraphiques. Le mémoire est très bien composé, très complet, et écrit avec une simplicité de très bon aloi. La minutie de certains détails n'empêche pas l'auteur de s'élever, dans l'introduction et dans la conclusion de sa thèse, à des considérations générales qui sont fort bien présentées.

« Le mémoire sur les Néréides, quoique rédigé en latin, se lit avec plaisir; l'auteur y a fait preuve, même dans une langue étrangère, de qualités d'écrivain qui ont été fort goûtées. Peut-être n'a-t-il pas réussi à mettre à l'abri de toute contestation l'opinion qu'il a soutenue au sujet du caractère funéraire des Néréides et de leur identité soit avec les Nymphes, soit avec les *Anéraïdes* des Grecs modernes; mais il y a là beaucoup de rapprochements piquants et d'observations ingénieuses dont les mythologues pourront, en tout cas, tirer grand parti. Ces deux travaux font honneur de toute manière au jeune savant et à l'École française d'Athènes. »

SÉANCE DU 10 MARS.

Sont offerts à l'Académie :

Essai sur la légende de Buddha, son caractère et ses origines, par M. E. Senart, 2e édition (Paris, 1882, in-8°).

La catedral de Leon Salvada por el ingenio del arquitecto don Juan de Madrazo (Madrid, 1881. br. in-8°).

M. Edmond Le Blant fait la présentation suivante :

« L'histoire de trois saints de Pergame, Carpus, Papylus et Agathonice, dont Eusèbe a vu les actes, n'était connue jusqu'à cette heure, dit-il, que par un texte de Métaphraste, amplification singulière dont il est difficile de faire usage. M. Aubé vient de retrouver, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, une pièce grecque inédite où l'on raconte le martyre de ces chrétiens. Cette pièce peu étendue et assez sobrement rédigée est écrite dans la forme ordinaire des *Acta*. Que ce document soit absolument authentique, M. Aubé ne l'assure point; mais les textes de cette nature nous offrent souvent des détails utiles empruntés à un type original par des rédacteurs de seconde main; c'est à ce titre que les actes retrouvés par M. Aubé et où l'on peut relever quelques traits assez curieux, se recommandent à l'attention. »

M. Schefer fait hommage à l'Académie, au nom de M. l'abbé Favre, professeur à l'École des langues orientales vivantes, du *Dictionnaire français-malais* qui vient d'être publié (Vienne, 1880, t. I et II, in-8°). « M. Dulaurier, dit-il, avait présenté à l'Académie la grammaire malaise ainsi que le dictionnaire malais-français, et il avait porté sur ces deux ouvrages un jugement favorable. Le dictionnaire français-malais clôt la série des publications entreprises par M. l'abbé Favre pour faciliter l'étude du malais, et ces publications affranchissent ceux qui voudront s'en occuper de l'obligation de recourir aux travaux publiés en Hollande et en Angleterre.

« M. l'abbé Favre s'est trouvé pour la composition de son dictionnaire en présence de difficultés philologiques qu'il n'a pu surmonter que grâce à une connaissance complète de la langue parlée et à une lecture approfondie de toutes les œuvres littéraires de la Malaisie. Il a pu donner ainsi la traduction d'un grand nombre de phrases et de locutions. Je me permets de signaler l'importance des travaux de M. l'abbé Favre; ils offrent un intérêt tout particulier au point de vue philologique et ils sont d'une utilité incontestable pour tous ceux qui se proposent d'étudier la langue dont l'usage domine dans l'archipel indien. »

M. Delisle offre, au nom de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, une brochure intitulée : *Les vieux papiers du château de Cauzac, documents inédits* (Agen, 1882, in-8°).

« C'est, dit-il, une collection d'une trentaine de lettres, principalement curieuses pour l'histoire de la Ligue dans l'Agenais. Suivant son habitude, l'éditeur y a joint des notes, qui font bien comprendre les circonstances auxquelles il est fait allusion dans ces lettres. La nouvelle publication de M. Tamizey de Larroque est d'autant plus utile qu'elle porte sur des documents dont les originaux sont conservés dans une collection privée. »

M. Delisle offre en outre, de la part de M. Maurice Faucon : *Le mariage de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine Visconti. — La domination française dans le Milanais, de 1387 à 1450.* (Extrait des *Archives des missions scientifiques et littéraires*, tome huitième.)

« Cet opuscule, dit M. Delisle, est fort important pour l'histoire des rapports que les princes de la maison d'Orléans eurent avec la haute Italie sous les règnes de Charles VI et de Charles VII. On y trouve le texte ou l'analyse de beaucoup de documents recueillis par M. Faucon dans les archives de Milan, de Turin et d'Asti. »

M. Perrot présente, au nom de l'auteur, une brochure intitulée : *La prise de Pergame et le groupe du Laocoon*, par Adrien Waguon, *privat-docent* à l'Université de Genève (extrait de l'introduction au cours d'archéologie donné par l'auteur à l'Université et dans les musées Rath et Fol (1881-1882, in-8°).

« A la suite d'un voyage à Berlin, M. Waguon donne d'intéressants détails sur les parties déjà restaurées et exposées de la frise qui décorait l'autel colossal construit par Eumène II dans l'Acropole de Pergame. Il montre comment les sculpteurs qu'Eumène avait employés à la décoration de cet autel ont compris et varié le thème de ce combat des dieux et des géants qu'ils étaient chargés de mettre en scène; il fait valoir le mérite et la beauté de ces bas-reliefs, en insistant surtout sur les deux fragments qui représentent l'un Zeus, l'autre Athéné, dans l'attitude et le mouvement de la victoire. C'est surtout ce dernier morceau qui lui sert à instituer des comparaisons qui ont leur importance pour l'histoire de l'art; il rapproche le célèbre groupe du Laocoon de la figure du jeune géant qui expire aux pieds d'Athéné, et il arrive ainsi à fixer avec vraisemblance, par les rapports de sujet et de style, cette date du Laocoon qui a été l'objet de tant de discussions. On remarquera aussi les rapports qu'il signale entre la tête du jeune géant et cette belle tête du musée de Flo-

rence où l'on voulait autrefois reconnaître un Alexandre mourant. Cette étude serait encore plus démonstrative si elle était accompagnée de planches; telle que l'auteur nous la présente, elle mérite déjà d'être lue avec attention; le style en a de la chaleur et de l'éclat. »

SÉANCE DU 17 MARS.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. G. Paris, une brochure qui l'intéressera vivement à double titre : *Paulin Paris et la littérature française au moyen âge.* (Extrait de la *Revue internationale de l'enseignement* du 15 janvier 1882.)

Il offre, au nom de Mademoiselle de Longpérier et de M. François Lenormant, une biographie du regretté confrère, *M. Adrien de Longpérier* (Paris, 1882, br. in-8°).

Un autre hommage est rendu en même temps à M. de Longpérier, par M. Vincenzo Promis : *Adriano de Longpérier, membro dell'Istituto di Francia, Socio estero della R. Accademia delle science, commemorazione* di Vincenzo Promis (Turin, 1882, br. in-8°).

Le Secrétaire perpétuel présente en outre à l'Académie, au nom de M. Barbier de Meynard, le deuxième fascicule du tome Ier de son *Dictionnaire turc-français* (Paris, 1882, grand in-8°).

Sont encore offerts :

Catalogue des objets d'art et de haute curiosité composant la collection de feu Benjamin Fillon, et dont la vente doit avoir lieu du 20 au 24 mars.

Bibliographie générale des Gaules, par M. Ch.-Émile Ruelle, feuilles 14-25 (Paris, 1882, in-8°).

SÉANCE DU 24 MARS.

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys offre le dernier fascicule du tome II de son *Ethnographie des peuples étrangers,* traduit de Ma-touan-lin; ce fascicule renferme les documents relatifs à Bornéo, aux Philippines, au Siam et à toutes les contrées situées au midi de la Chine. On y trouve les itinéraires suivis par les navigateurs chinois des premiers siècles de notre ère, qui se rendaient pour commercer jusque dans l'Inde.

M. Edmond Le Blant présente, de la part de M. Schwab, le tome cinquième de la traduction du *Talmud de Jérusalem* (Paris, 1882, grand in-8°).

« M. Schwab, dit-il, poursuit avec une louable persévérance la traduc-

tion du Talmud de Jérusalem. Trois traités figurent dans le nouveau volume; 1° celui de Pesahim ou des cérémonies de la Pâque; 2° *Yoma*, le jour du grand pardon des Hébreux; 3° *Schegalim*, traité des sicles de capitation que chaque israélite offrait pour l'entretien du culte, alors que le temple existait à Jérusalem. Plusieurs sujets sont abordés à l'occasion de ces textes. Le volume de M. Schwab invoque et réunit des documents nombreux en ce qui touche l'exposé des doctrines, l'exégèse, les faits historiques et les légendes. Le traducteur examine également les points qui intéressent la médecine, la jurisprudence, la philologie, la géographie, l'archéologie et les arts. L'étude de ces divers sujets donne à l'œuvre de M. Schwab un intérêt particulier. »

Est encore offert :

The reign of William Rufus and the accession of Henry the first, par Edward Freeman. Vol. I et II (Oxford, 1882, in-8°).

SÉANCE DU 31 MARS.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le quatrième fascicule des *Comptes rendus des séances* pour l'année 1881. L'Académie sait, dit-il, que la publication de ce fascicule est toujours un peu retardée par la composition de la Table.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre en outre, au nom des auteurs :

Les médecins d'autrefois à Nîmes (1879, in-8°). — *Les chirurgiens d'autrefois à Nîmes* (1880, in-8°). — *Les pharmaciens d'autrefois à Nîmes* (1881, in-8°), par le docteur Albert Puech.

Studies in central american picture-writing, by Edward S. Holden, professeur de mathématiques à l'Observatoire naval (Washington, 1881, in-4°).

Mary, Queen of Scots, a Study, by « Anchor » (Major General T. Watts de Peyster). (New-York, 1882, in-8°).

M. PAVET DE COURTEILLE fait hommage, au nom de l'auteur, M. R. Clinton, d'un volume intitulé *From Crecy to Assye. — Being five centuries of the military history of England, with original plans and maps* (Londres, 1882, in-8°).

« Cette histoire militaire de l'Angleterre depuis la bataille de Crécy (1346) jusqu'à la bataille d'Assye gagnée sur les Mahrattes par sir Arthur Wellesley (1803), est, dit-il, un ouvrage intéressant et instructif, fruit de recherches consciencieuses. »

M. le marquis D'HERVEY DE SAINT-DENYS offre à l'Académie, de la part

de M. Henri Cordier, le premier numéro d'une nouvelle revue que dirige M. Cordier et qui a pour titre *Revue de l'extrême Orient.*

Dans cet ouvrage seront publiés des mémoires et des documents sur la religion, la géographie, l'histoire, les arts, les sciences, langues, littérature, jurisprudence, mœurs et coutumes de cette vaste portion de l'Asie centrale comprenant la Chine et les pays tributaires, le Japon, l'Indo-Chine et la Malaisie.

« Le premier numéro, dit M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys, contient notamment un précieux travail ethnographique sur la Chine ancienne, de M. Wylie, et des notes bibliographiques très intéressantes de M. Henri Cordier qui ne laisse échapper aucune publication, si minime qu'elle soit, relative à la Chine et aux pays voisins, sans la signaler. »

M. Riant fait hommage, au nom de M. Ulysse Robert, d'une notice sur la *Chronique d'Arménie de Jean Dardel d'Estampes, évêque de Tortiboli* (Paris, 1882, in-8°).

« C'est à la bibliothèque de Dôle que M. Robert a récemment trouvé ce texte important qui va prendre place en tête du tome II des *Historiens arméniens des croisades.*

« Dans la *Notice* qu'il publie aujourd'hui, M. Robert décrit avec soin le manuscrit, en donne les rubriques, détermine avec une rare sagacité à quel auteur il convient d'attribuer la chronique, et fait ressortir l'intérêt de ce document, qui nous révèle tout un siècle, le dernier de l'histoire du royaume latin de la Petite-Arménie. »

M. Heuzey fait la présentation suivante :

« M. Edmond Bonnafé, dont le nom, dit-il, est connu comme celui d'un collectionneur et d'un homme de goût, qui écrit volontiers, et d'une plume fort alerte, sur les objets qui le passionnent, m'a prié d'offrir à l'Académie une étude sur *Nicolas Foucquet* (Paris, Londres, 1882, in-8°). Ce qui l'intéresse dans le célèbre surintendant des Finances, ce n'est pas l'administrateur et l'homme d'État, c'est l'ami des arts, qui s'entoure d'objets précieux et de tout l'éclat d'un luxe intelligent. A ce titre, il lui donne une place dans la galerie de ceux qu'il appelle les « amateurs de l'ancienne France ». En s'appuyant sur des documents authentiques, principalement sur les inventaires dressés après la disgrâce de Foucquet, l'auteur fait reparaître à nos yeux les deux résidences de Saint-Mandé et de Vaux, avec les richesses qu'elles contenaient, mobilier, tapisseries, livres, médailles, bijoux, tableaux, bustes et statues antiques. Il parvient même à suivre à la trace quelques-uns de ces objets jusqu'à nos jours. Rien n'est plus curieux, par exemple, que les aventures des deux sarcophages égyp-

tiens qui sont aujourd'hui au Musée du Louvre et qui, après avoir été célébrés par les vers de la Fontaine, ont été exhumés une seconde fois, par des fouilles pratiquées (qui le croirait?) dans les terrains de Longchamps. Pour beaucoup d'objets des désignations restent malheureusement sommaires ; mais le tableau d'ensemble est présenté avec beaucoup de vivacité et d'intérêt. Je dirai même que ce tableau fait de Foucquet plus qu'un amateur : il nous montre en lui un protecteur de l'art et des artistes, qui, sur plusieurs points a montré la voie à Louis XIV. »

M. Heuzey présente, en outre, à l'Académie, le premier fascicule de la deuxième année des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome. « Cette deuxième année débute, dit-il, sous les meilleurs auspices, par des travaux très sérieux, qui témoignent d'un zèle scientifique parfaitement dirigé.

« C'est d'abord un mémoire de M. Camille Jullian sur le diptyque de Mouza, sur lequel l'auteur pense reconnaître les figures de Stilicon, de sa femme Séréna et de son fils Euchérius. Cette nouvelle explication, sans apporter encore une solution certaine, s'appuie sur des raisons assez fortes, tirées principalement de l'étude approfondie du costume officiel au dernier siècle de l'empire romain.

« M. Maurice Faucon poursuit les travaux qui ont été brillamment inaugurés à l'École par M. Eugène Müntz : il a dépouillé les registres pontificaux connus sous le nom de *Cameralia* pour en tirer une suite d'extraits sur les *Arts à la cour d'Avignon, sous Clément V et Jean XXII.* Ces comptes de dépense lui permettent d'opposer la simplicité du premier aux efforts faits par le second pour rehausser par l'éclat des arts l'installation de la papauté dans sa nouvelle résidence, en se servant presque exclusivement (ce qui est la conclusion la plus intéressante du travail de M. Faucon) non d'artistes italiens, mais d'artistes provençaux.

« Le fascicule se termine par une lettre de M. de La Blanchère, le courageux explorateur des terres pontines, sur le drainage antique de la campagne Véliterne, opéré à l'aide de *cuniculi* creusés dans le tuf. Les observations personnelles se rencontrent avec les études pratiques qui ont été faites sur le même sujet par deux Italiens, MM. Tommasi et di Tucci. M. de la Blanchère examine surtout le côté historique de la question : il s'efforce de démontrer, par des raisons judicieusement déduites, que ce système, qui paraît avoir été ignoré des agronomes romains et qui indique une conception d'ensemble, remonte à une époque reculée, antérieure au régime des *latifundia* et même à celui de la propriété divisée établie par les colons de Rome.

« On peut juger, par ces rapides analyses, de l'intérêt que présente la première partie du nouveau volume dont l'École de Rome commence la publication. »

M. Delisle offre, au nom de M. Ulysse Robert, une brochure intitulée : *État des monastères francs-comtois de l'ordre de Cluny du XIII^e^ au XV^e^ siècle* (Lons-le-Saulnier, 1882, in-8°).

« Les anciens procès-verbaux des visites ecclésiastiques sont, dit M. Delisle, au nombre des documents qui font le mieux connaître l'état de la société religieuse au moyen âge. La preuve la plus éclatante en a été donnée, il y a une trentaine d'années, par la publication du registre de Eudes Rigaud. Il reste à mettre en lumière beaucoup d'autres visites; mais il y en a peu d'aussi intéressantes que celle de l'ordre de Cluny, dont la Bibliothèque nationale possède aujourd'hui une série très considérable.

« M. Robert vient d'en extraire tout ce qui concerne la Franche-Comté; l'excellente édition qu'il en a donnée ne servira pas seulement pour l'histoire de cette province, elle aura pour résultat d'appeler l'attention sur une collection qui sera consultée avec grand profit pour l'histoire de toutes les parties de la France, de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Allemagne dans lesquelles l'ordre de Cluny avait des dépendances. »

M. Delisle présente en outre :

Les coutumiers de Normandie. Première partie, publiée par M. Joseph Tardif (Rouen, 1881, in-8°).

« La Société de l'histoire de Normandie a chargé M. Joseph Tardif de publier *les Coutumiers de Normandie.* Le volume de cette collection qui est aujourd'hui présenté à l'Académie renferme un texte fort ancien, sur lequel nous n'avions que des idées très confuses. Ce texte, que l'éditeur appelle le très ancien coutumier de Normandie, n'existait guère qu'à l'état de lambeaux et dans des copies très incorrectes, il a fallu beaucoup de sagacité pour en établir un texte intelligible et pour en proposer une restitution plausible.

« Dans l'introduction, qui remplit plus de la moitié du volume, M. Tardif a décrit les manuscrits dont il s'est servi, il a justifié le plan qu'il a adopté; il a surtout déterminé la valeur et le caractère du très ancien coutumier, et il est arrivé à un résultat fort important, en démontrant qu'il y faut distinguer deux parties, la première composée vers l'année 1200, c'est-à-dire peu de temps avant la conquête de Philippe-Auguste, la seconde postérieure d'une vingtaine d'années.

« La publication de M. Tardif fera époque dans l'histoire du droit normand. »

Sont encore offerts :

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. V. Duruy, membre de l'Académie, 200e à 212e livraison (Paris, 1882, grand in-8°).

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. G. Perrot, membre de l'Académie, et Ch. Chipiez, 36e à 48e livraison (Paris, 1882, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1881-1882, vol. VI, fasc. 3-7 (Rome, in-4°).

Annuaire statistique de la France, 4e année (1881, in-8°).

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, octobre-décembre 1881, (in-8°).

Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, novembre-décembre 1881 (in-8°).

Bulletin de la Société archéologique de Croatie, 4e année, fasc. I (Agram, 1882, in-8°).

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, novembre-décembre 1881, janvier-février 1882 (Montbéliard, in-8°).

Bulletin de la Société centrale des architectes, janvier 1882 (Paris, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, tome XX, 4e trimestre 1881 (Vendôme, in-8°).

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, octobre-décembre 1881 (Saint-Omer, 1882, in-8°).

Bulletin de correspondance hellénique, janvier-mars 1882 (Athènes, Paris, in-8°).

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1881 (in-8°).

Bullettino di archeologia cristiana, del commandatore G. de Rossi, 3e série, 6e année, nos 2 et 3 (Rome, 1881, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, 6e livraison (Paris, 1881, in-8°).

L'investigateur, Journal de la Société des études historiques, novembre-décembre 1881, janvier-février 1882 (Paris, in-8°).

Journal asiatique, octobre-décembre 1881, janvier 1882 (Paris, in-8°).

Mémoire de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome III, 1880 (Poitiers, in-8°).

Mémoire de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXXVI (Angers, 1881, in-8°).

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, novembre-décembre 1881, janvier-février 1882 (Paris, in-8°).

Revue africaine, septembre-octobre 1881 (Alger, in-8°).

Revue archéologique, novembre-décembre 1881, janvier 1882 (Paris, in-8°).

Revue géographique internationale, 16 juin-16 octobre 1881 (in-4°).

Tables générales des vingt premiers volumes de la Société archéologique de Constantine (1881, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1882.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

AVRIL-MAI-JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. GIRARD

SÉANCE DU 5 AVRIL.

(Séance avancée au mercredi à cause du Vendredi saint.)

M. Édon fait une communication sur le *Chant des frères arvales.*

M. Bréal fait quelques observations sur cette lecture.

M. de Charencey lit à l'Académie un mémoire sur le *déchiffrement d'un groupe de caractères gravés sur le bas-relief dit de la Croix, à Palenqué.*

M. Hauréau continue et achève la seconde lecture de son mémoire sur le *Liber de viris illustribus* attribué à Henri de Gand.

SÉANCE DU 14 AVRIL.

M. Heuzey communique la première partie d'un travail intitulé : *Les terres cuites de Kition* (aujourd'hui Larnaca) *dans l'île de Chypre.*

M. Castan communique un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Besançon, dans lequel il a reconnu le volume ayant

porté le n° 288 dans le catalogue de la *librairie* du roi de France Charles V. C'est un recueil de traités moraux en langue française, orné de quarante-huit miniatures encadrées de ce liséré aux trois couleurs bleue, blanche et rouge qu'affectionnait le roi Charles V. Ce volume semble avoir été l'un de ceux que feuilletait volontiers le monarque qui a mérité entre tous le surnom de *Sage*. A la fin du manuscrit existait, en effet, une souscription autographe du roi, sorte d'*ex-libris* comprenant sept lignes et une signature. Cette souscription avait été profondément grattée: M. Castan, sur le conseil de M. Léopold Delisle, a fait revivre, au moyen de la photographie, ces lignes oblitérées et nous en fournit une lecture à peu près complète. Ce volume, entré à la bibliothèque de Besançon avec les livres du cardinal de Granvelle, prend le n° 78 dans le catalogue, dressé par M. Delisle, des épaves de la *librairie* primitive des rois de France.

M. Luchaire fait une lecture sur la *chronologie des documents relatifs à l'histoire de Louis VII pendant l'année 1150*.

M. Delocne fait la seconde lecture de son mémoire relatif à la *Transformation du C guttural latin en une sifflante*.

SÉANCE DU 21 AVRIL.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, communique un estampage du fragment du plan capitolin récemment trouvé dans les fouilles du Forum; il rend compte des travaux exécutés dans le voisinage immédiat du Panthéon.

Un scrutin est ouvert pour la nomination d'un membre du conseil de perfectionnement de l'École des chartes, en remplacement de M. Thurot.

M. Hauréau est nommé.

Il est procédé à un autre scrutin pour la nomination d'un membre de la Commission du prix Brunet (bibliographie), en remplacement de M. Thurot.

M. Jourdain est nommé.

M. Renan communique des observations de M. le général Faidherbe sur la lecture d'une inscription libyque des îles Canaries

et sur la nécessité de préparer un dictionnaire de la langue berbère.

A cette occasion, M. Barbier de Meynard signale des matériaux récemment recueillis par M. Basset, et qui seront fort utiles pour la rédaction de ce dictionnaire.

M. Heuzey continue la lecture de son travail sur les *Terres cuites de Kition*.

M. Raffray communique ses études sur les *Églises monolithes de l'Abyssinie*. A ce sujet, M. Renan rappelle que les mêmes procédés de construction se retrouvent dans les plus anciens monuments de Phénicie.

M. Perrot fait observer que les tombeaux des rois de Pont ont été taillés d'après les mêmes principes.

SÉANCE DU 28 AVRIL.

M. Desjardins donne lecture de deux lettres adressées à M. L. Renier par M. Cagnat, chargé d'une mission épigraphique et archéologique en Tunisie.

Dans la première lettre, datée du 25 mars, M. Cagnat s'exprime ainsi :

. . . . . .

« De Dar-el-Bey de l'Enfida, nous nous sommes portés au sud, à un point appelé Dar-bel-Ouar. Il y a là des dolmens qui couvrent un espace d'environ deux kilomètres carrés. Dans l'un d'entre eux nous avons trouvé des ossements humains que je vais expédier au Ministère. A Kairouan, j'ai relevé l'inscription de la mosquée; en voici le texte, dont je garantis l'exactitude :

1° INSCRIPTION RENVERSÉE.

Hauteur des lettres : 0m,07.

THICI MAXIMIDIV
RATORIS CAESARIS
SDIVI TRAIANIADNEP
CAE AEDEM FECERI

2°

ANTONINI FILI
/RELLIAN TONINI
DIVINERAEADNEPOTIS
ITETDEDICAVERVNT

« De Kairouan je suis allé jusqu'à Sousse, où j'avais entendu parler d'une collection de terres cuites appartenant à un grand industriel de la ville. Je l'ai étudiée et je rapporte les photographies de celles d'entre elles qui m'ont paru avoir le plus d'intérêt.

« Revenu à Dar-el-Bey de l'Enfida, nous avons de là regagné Zaghouan en longeant la montagne d'Aïn Medeker et le Djebel Saouaf. C'est sur les pentes sud-ouest de ce *djebel* que j'ai rencontré un *henchir* appelé *henchir Zaktoun*, où personne, paraît-il, n'avait jamais été amené. Il ne reste debout, dans cet henchir, qu'un grand monument à peu près carré qui était un temple. Parmi les pierres gisant à terre j'ai trouvé l'inscription suivante :

Largeur de la pierre : $0^{m},87$,
Hauteur : $0^{m},40$,
Hauteur des lettres : 1re et 2e ligne $0^{m},07$, les autres $0^{m},05$.

DIIS·AVG·SACI
PRO·SALVTE·IMP·CA
T·AELI·HADRIANI·ANTONIN
AVG·PII·LIBERORVMQ·EIV
CIVITAS·THAC·S·P·F·SVF·FELIC·A

« Sur la face nord du monument se trouve gravée, à 3 mètres du sol, une grande inscription de $7^{m},86$ de long, malheureusement très effacée. Je n'ai pu en réussir que la photographie.

« En résumé, j'ai exploré à peu près complètement les grandes plaines qui s'étendent entre Zaghouan et Hammanet au nord, Kairouan et Sousse au sud. C'est un pays très riche en ruines romaines insignifiantes. C'était, comme aujourd'hui, un sol magni-

fique pour la culture du blé, et de fait on rencontre à chaque pas des traces de fermes et d'habitations rurales.»

Dans la seconde lettre, datée du 22 avril, M. Cagnat annonce qu'il a visité le Kef et la ville de Masculula, d'où il rapporte quelques pièces néo-puniques. Sur sa route, il a copié deux inscriptions romaines. La première, en face de la ville de Nebbeur, est relative à un magistrat du Kef, mort évidemment à l'ancienne Nebbeur. Le Kef y est désigné sous la dénomination abrégée de *Colonia Sicca :*

Hauteur des lettres : $0^{m},04$.

D · M · S ♁
C·PACCIVS·RO
SATVS·FL·P·P
IIVR·COL·SIC
PREF·CASTE
V·A·XXXVIII·H·SE

La seconde est une grande inscription que le hasard vient de faire rencontrer au Kef même, dans une maison arabe en ruines. Elle se compose actuellement de vingt lignes, le début étant emporté par la cassure de la pierre. Elle fait connaître un extrait du procès-verbal d'une séance de l'*ordo* de *Sicca Veneria*. L'inscription est divisée en trois parties. La première ne contient plus actuellement que trois lignes. C'est l'énoncé d'une des questions mises à l'ordre du jour de la séance : . . . [*Sever*]*am filiam Licini Paterni splendidissi*[*mi et . . .*]*lis viri hodierna die defunctam esse, quid et a qui*[*bus*], *in memoriam ejus honorum, in parentum ipsius co*[*n*]*solationem fieri placeret.*

« Un certain L. Calpurnius Maximus Alfinus fut interrogé à ce sujet; les termes par lesquels il exprima son avis furent jugés si favorables à la mémoire de Licinius Paternus, que l'on crut devoir, dit M. Cagnat, les accepter comme une interprétation des sentiments de l'*ordo* tout entier et les faire graver sur la pierre. » C'est ce qui fait le sujet de la 2e et de la 3e partie :

2e *partie. L. Calpurnius* [*ma*]*ximus Alfinus sententiam interrogatus censuit in v*[*er*]*ba infra scripta.*

3e partie. Cum Licini Paterni viri de primorib[us] nostris et vitæ moderatio et morum maximum ac prae[ti]cum (?) testimonium... etc. Ici la lecture devient très incertaine. Les trois dernières lignes sont plus lisibles; elles nous font connaître le nom de la fille de Paternus, *Licinia Severa*, et l'inscription finit de la sorte: [*ut*]... *ordinis nostri erga Paternum adfectio perpetuo s*[*it*] *contestata.*

M. H. Martin, de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, donne lecture d'une note du docteur Hamy, conservateur du Musée d'ethnographie au Trocadéro, sur *les figures et les inscriptions gravées dans la roche à El-Hadj Mimoun, près Figuig*[1].

M. Alex. Bertrand lit une note de M. Damour, de l'Académie des sciences, sur les *grenats incrustés dans les bijoux de l'époque mérovingienne.*

M. Ch. Robert met sous les yeux de l'Académie le dessin d'un *médaillon contorniate* de sa collection, dont il donne l'explication[2].

M. Halévy fait une communication sur les *monuments chaldéens et la question de Sumir et d'Accad*[3]. Cette lecture donne lieu à plusieurs observations de M. Oppert.

SÉANCE DU 5 MAI.

Le Ministre de l'instruction publique, dans une lettre adressée au secrétaire perpétuel, rappelle qu'une section orientale a été créée à l'École des lettres d'Alger, section qui comprend les chaires suivantes: *deux chaires de Géographie de l'Afrique: Histoire et Antiquités de l'Afrique; Littérature arabe; Arabe littéral; Arabe vulgaire; Dialectes kabyles.* Le Ministre ajoute qu'il importerait qu'un programme précis vînt en aide au zèle des professeurs qui composent la section orientale, aussi bien pour l'étude des antiquités romaines que pour celle des antiquités arabes et des divers idiomes parlés dans l'Afrique du Nord. Il prie, en conséquence, l'Académie de vouloir bien rédiger ce programme, et il fait observer que la Com-

[1] Voir aux Communications n° I.
[2] Voir aux Communications n° II.
[3] Voir aux Communications n° III

pagnie a déjà exprimé le désir de voir l'École réunir les éléments d'un dictionnaire de la langue berbère. « Il serait aussi très utile pour les professeurs de l'École, continue le Ministre, que les résultats de leurs voyages fussent régulièrement soumis à l'Académie, qui me désignerait les mémoires qu'elle jugerait bons à être publiés; ces mémoires seraient imprimés dans la *Bibliothèque de l'École d'Alger*, qui serait créée sur le plan adopté pour le recueil commun aux Écoles d'Athènes et de Rome. »

Le maire de Boulogne-sur-Mer écrit au président pour l'informer que le 16 juillet prochain aura lieu, en ladite ville, l'inauguration de la statue d'Auguste Mariette, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il prie le président de vouloir bien désigner ou le bureau ou une délégation spéciale pour représenter l'Académie à cette cérémonie.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, fait connaître que, la semaine dernière, on a trouvé dans les fouilles du Forum deux marbres, dont l'un, de $3^{m},10$ de long, se joignait sans nul doute, dit-il, à angle droit avec un autre de $2^{m},30$. Le premier offre l'inscription suivante en beaux caractères :

SENATUS POPULUSQUE ROMANUS PECUNIA PUBLICA FACIENDAM CURAVIT.

« De quelle construction antique s'agit-il? ajoute M Geffroy. Diverses conjectures ont été déjà proposées. Le temple de Vesta offre encore aujourd'hui les vestiges d'une porte dont la largeur serait celle du marbre retrouvé. S'agirait-il de la maison habitée par Auguste, grand pontife, que Suétone dit avoir été officiellement reconstruite? »

L'Académie se forme en Comité secret.

La séance redevient publique.

M. Deloche fait une première lecture d'un mémoire qui a pour titre : *Du monnayage en Gaule au nom de l'empereur Maurice Tibère.*

M. Ch. Robert annonce qu'il rédigera une note à propos de cette lecture.

M. Waddington lit une lettre, datée d'Athènes, dans laquelle

le prince Simon Abamelek-Lazarew rend compte de la découverte qu'il vient de faire à Palmyre d'une immense inscription : « Six hommes travaillèrent un jour et demi, dit le prince Lazarew, à découvrir entièrement la pierre, qui a six mètres environ de largeur sur deux de hauteur à l'endroit où le titre est conservé. Cette pierre est divisée, par des cadres sculptés, en quatre panneaux dont ceux du milieu ont $1^{m},818$ de hauteur sur $1^{m},40$ de largeur. Le panneau de gauche porte un texte palmyrénien, celui de droite est grec. A côté du grand panneau palmyrénien se trouve un panneau bilingue (grec et palmyrénien) de $1^{m},30$ de hauteur, sur 1 mètre de largeur. A droite du panneau grec se trouve un panneau grec de dimensions égales à celles du monument bilingue. Le bas de la pierre est intact; mais, bien que j'aie fait fouiller plus d'un demi-mètre plus bas que la fin de l'inscription, je n'ai pas pu parvenir jusqu'à la fin de la pierre. D'après les apparences cette pierre a conservé sa place et sa position primitives. Elle se trouve dans la dépression de terrain qui fait suite au Wadi el-Québour, à vingt minutes de marche de la grande entrée du village de Thadmor, en face du monument que les Arabes appellent *Seraï*.

« Je me propose d'envoyer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dit en terminant M. Lazarew, l'estampage que j'ai fait des parties palmyréniennes, en la priant de vouloir bien m'envoyer une traduction de ce monument. »

Après cette lecture, M. Waddington signale l'inscription dont il vient d'être question comme une des plus importantes que l'on ait trouvées en ce lieu. M. Foucart annonce que le *Bulletin de correspondance hellénique* va en donner le texte grec. En attendant, et sur les fragments qui lui ont été communiqués, M. Waddington croit y trouver non pas une loi générale d'impôt, mais une loi d'octroi, τελωνικὸς νόμος, de la ville de Palmyre, sous la date de la 548e année des Séleucides, 137e de notre ère, vers la fin du règne d'Adrien. Il y est dit que, dès les temps anciens, les denrées qui passaient étaient taxées selon la coutume, mais, en raison des difficultés qui s'étaient élevées, on avait résolu de les taxer par le détail (suit une note de taxes). Quelques données historiques

d'une certaine importance peuvent, en outre, y être recueillies. Il est parlé d'un droit établi par Germanicus dans sa lettre à un certain Statilius (ce nom est douteux). Ainsi le gouvernement de Syrie, dont Germanicus était investi, s'étendait jusque sur Palmyre, ce que l'on ne savait pas bien sûrement pour le commencement de l'empire. Il est parlé aussi d'un droit sur les chameaux établi par Corbulon qui gouverna la Syrie au temps de Néron.

La connaissance plus complète du texte pourra donner lieu à des commentaires d'un grand intérêt.

M. Ad. Regnier communique à l'Académie une lettre du Cambodge, datée de Phnom Penh, le 12 mars, qu'il a reçue de M. Aymonier, le 15 avril, et qui lui annonçait un premier envoi d'inscriptions. Elles sont arrivées à Paris il y a peu de jours et M. Regnier est allé en prendre livraison à la douane. Ces inscriptions (il y en a cinquante-deux) ont été recueillies par M. Aymonier à son précédent voyage, avant sa mission actuelle. Plusieurs sont ou entièrement ou partiellement en langue sanscrite; ce sont de bons calques, faciles à lire. Elles ont été portées à la bibliothèque de la Société asiatique, où elles se trouvent à la disposition des indianistes qui voudront s'occuper du déchiffrement, comme plusieurs l'ont promis à M. Aymonier avant son départ.

Après avoir fait cet envoi, fruit de recherches antérieures à sa mission, M. Aymonier s'est imposé de partir pour le Sud afin de profiter, pour commencer ses travaux avec plus de courage que de prudence peut-être, des derniers jours de la saison chaude. Malheureusement les pluies devaient commencer dans un mois.

Cette première communication de M. Aymonier est bien faite, dit M. Ad. Regnier, pour confirmer ce que l'Académie jugeait et savait de lui, et pour justifier la confiance dont l'a honoré M. le Ministre de l'instruction publique et les espérances que l'Académie a conçues.

M. Fr. Lenormant place sous les yeux de l'Académie *deux petits vases* qui lui ont envoyés de la *Terre d'Otrante;* ils ont été découverts auprès du village ruiné de San Cosimo.

SÉANCE DU 12 MAI.

Le Président lit à l'Académie la lettre suivante de M. P. Meyer, qui lui annonce la nouvelle perte que l'Académie vient de faire :

Monsieur le Président,

J'ai la douleur de vous faire savoir que M. Guessard, membre de l'Académie, est décédé le dimanche 7 courant, à sa résidence habituelle du Ménil-Durant (Calvados). Par suite de ses intentions plus d'une fois manifestées, aucune invitation imprimée ne fut adressée en vue de ses funérailles qui ont été conduites avec la plus grande simplicité. Quelques rares amis, prévenus par télégramme, ont pu se rendre à temps au Ménil-Durant pour lui rendre les derniers devoirs.

L'Académie n'apprendra pas sans émotion que M. Guessard, ayant compris que sa dernière heure approchait, a employé la dernière journée où il lui était possible de tenir une plume, celle de jeudi 4, à rédiger un rapport destiné à l'Académie. L'ayant achevé et mis à la poste, il se coucha pour ne plus se relever.

Veuillez agréer, etc.

Signé : P. Meyer.

A la suite de cette lecture, le Président ajoute :

« Vous ne me pardonneriez pas, Messieurs, si du moins ici, dans notre première réunion, après une perte qui nous est particulièrement sensible, je n'essayais d'exprimer par quelques paroles vos légitimes regrets. Je n'ai donc pas cru pouvoir me soustraire à un pareil devoir, ayant d'ailleurs l'espérance que quelqu'un des élèves de M. Guessard ou des savants qui l'ont suivi dans le même ordre de travaux se chargera de le faire apprécier à sa valeur.

« M. Guessard représentait éminemment dans notre compagnie les études romanes. Un hasard heureux l'avait mis en rapport dès sa première jeunesse, à Passy, où il était né (le 29 janvier 1814), avec Raynouard, qui le prit pour secrétaire; et ainsi fut déterminée sa vocation. Il fut le disciple et le continuateur de Raynouard, et devint après lui le maître reconnu d'une science qui lui doit en grande partie son développement.

« Des études plus générales semblèrent d'abord appeler son principal effort. Raynouard lui avait laissé, comme à son héritier naturel, des matériaux considérables pour un *Dictionnaire historique de la langue française*. Il les accrut pendant longtemps et consacra à cette vaste entreprise une grande somme de travail. C'est à cette partie de son labeur scientifique que se rattache son *Dictionnaire des principales locutions de Molière*, ouvrage pour lequel il partagea avec Génin un prix de l'Académie, en 1845.

« Mais le domaine propre de M. Guessard, celui où il se fit connaître du public, et où il atteignit le but, autant qu'on peut le dire, de la science dont les limites reculent par son progrès même, ce fut le champ d'études, déjà suffisamment étendu, que lui offraient les langues anciennes de la France. Il les enseigna pendant vingt-deux ans à l'École des chartes, où il avait été élève; et ce long enseignement porta les fruits les plus remarquables à l'étranger comme en France. L'influence n'en sera contestée par aucun des romanistes éminents qui se sont formés, soit à son école, soit en dehors de sa direction immédiate. Malgré la marche et les changements des méthodes critiques, c'est à lui, c'est à ses leçons et à ses travaux, que reste l'honneur d'avoir ouvert la carrière depuis si brillamment parcourue.

« Son activité était infatigable. Il n'épargnait ni recherches ni voyages pour se procurer les textes précieux. C'est ainsi qu'il copiait à Rome, en 1849, le *Mystère du siège d'Orléans*, et qu'il recueillait tant d'autres matériaux pour des mémoires, des articles critiques et des éditions.

« Le même esprit de curieuse investigation présida au choix des textes qu'il fit entrer dans la *Collection des anciens poètes de la France*, grand travail dont il avait accepté la direction et dont les dix volumes publiés forment un de ses titres les plus durables. On appréciera toujours, dans la constitution du texte et dans les préfaces, qui ont été son œuvre exclusivement personnelle, son goût, sa fine critique, l'élégance et la netteté d'un esprit singulièrement aiguisé.

« La nature, vous le savez, l'avait redoutablement armé pour la polémique et, en général, pour la lutte. Notre confrère fut un

des derniers types d'une certaine classe de la bourgeoisie parisienne, spirituelle, caustique et frondeuse, avec un mélange de bonhomie. Ces dispositions contribuèrent, en 1848, à l'entraîner un instant dans la politique. Il s'y jeta avec ardeur. Mais bientôt, au contact des réalités révolutionnaires, il se sentit ramené vers le monde de la science; il revint à ses études et leur appartint désormais tout entier. Désormais, pendant de longues années, il ne s'en laissa distraire par aucun soin. Il était libre d'ailleurs de toute préoccupation de fortune et de famille. De la famille, il ne connut guère que l'accomplissement simple et affectueux de ses devoirs de fils.

« Vous aviez appelé dans vos rangs M. Guessard depuis 1867. Un fait singulier, que l'Académie a souvent remarqué avec autant de surprise que de regret, c'est que cette date marque l'interruption de son activité scientifique. Dans la force de l'âge et de l'esprit, au moment même où votre choix semblait être pour lui le plus puissant encouragement, il s'arrêta tout à coup. Quelle fut la cause de cette détermination imprévue; jusqu'à quel point céda-t-il à certains scrupules de savant, et recula-t-il devant des difficultés nouvelles, dont il était lui-même la première cause par les progrès qu'il avait suscités, et que la vigueur de sa claire intelligence eût surmontées facilement : c'est ce qu'on n'a plus le droit de se demander. Aujourd'hui nous ne pouvons plus mettre en doute la sincérité de la réponse qu'il faisait aux reproches de ses amis : il cédait à des préoccupations de santé que sa fin prématurée vient de justifier trop pleinement.

« Du moins, de sa retraite à la campagne, où il s'était renfermé dans une solitude presque absolue, il suivait attentivement le mouvement de nos travaux. Cette année il tint même à honneur d'y prendre part. Nous venons de recevoir son rapport sur un de nos concours, qu'il terminait l'avant-veille de sa mort : dernier effort d'une pensée déjà fatiguée, dernier et touchant témoignage de l'attachement qu'il conservait pour l'Académie. De notre côté, chaque fois que reparaissait au milieu de nous sa franche et spirituelle figure, nous étions tous heureux de ces trop rares visites.

« Messieurs, à quelques semaines d'intervalle, l'École des chartes et la science du moyen âge viennent de perdre deux maîtres, deux contemporains. L'Académie aurait voulu qu'il lui fût permis de s'associer officiellement aux honneurs qui ont été rendus à la mémoire du premier. Dans le second, notre cher et si distingué confrère M. Guessard, elle regrette un savant d'une science profonde et originale, dont elle gardera précieusement le souvenir. »

Sur la proposition du secrétaire perpétuel, l'Académie décide que cette allocution sera imprimée dans la forme des discours prononcés sur la tombe des membres auxquels elle rend les derniers devoirs.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. V. Guérin, qui sollicite du Ministre de l'instruction publique une mission pour achever son exploration de la Palestine et de l'Arabie Pétrée.

L'Académie décide que le Secrétaire perpétuel écrira en son nom au Ministre pour appuyer cette demande.

Le Secrétaire perpétuel offre par la même occasion, à l'Académie, le bel ouvrage de M. Guérin sur *la Palestine*, que l'Académie française vient de récompenser par un prix de *deux mille francs*. C'est la valeur de ce prix que M. Guérin veut consacrer comme premier appoint, aux frais du grand voyage qui lui permettra de compléter cette intéressante description des lieux saints.

L'Académie, sur la proposition de son bureau, désigne, pour la commission algérienne, MM. Renan, Barbier de Meynard, Schefer, L. Renier et Desjardins.

L'Académie décide ensuite qu'elle sera représentée à l'inauguration de la statue de Mariette, à Boulogne-sur-Mer, par son bureau; M. Heuzey, qui ne peut s'y rendre, étant remplacé par M. Desjarjardins.

M. S. Luce lit une notice intitulée : *Les menus du prieur de Saint-Martin-des-Champs en 1438 et 1439* [1].

M. de Witte commence la lecture d'un mémoire sur *la Conquête de la Gaule méridionale par les Romains*.

[1] Voir aux Communications, n° IV.

M. Lenormant communique les passages d'une lettre de M. Piot, relative à la *Vallée des tombes des rois, à Thèbes.*

SÉANCE DU 19 MAI.

Le Ministre de l'instruction publique annonce qu'il a reçu la lettre, en date du 28 avril dernier, par laquelle le secrétaire perpétuel l'informait que l'Académie avait désigné M. Hauréau pour remplacer, dans le Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes, M. Tharot, décédé. Le Ministre ajoute que le président du Conseil et le directeur de l'École ont reçu avis de cette communication.

M. DE WITTE achève la première lecture de son mémoire sur *la Conquête de la Gaule méridionale par les Romains.*

M. DELAUNAY lit, au nom de M. Tarry, une note sur les fouilles que M. Tarry a faites l'année dernière dans la vallée de l'oued Mya, au sud d'Ouargla, fouilles qui ont amené la découverte de quatre villes berbères ensevelies depuis huit cents ans sous les sables du désert.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dit qu'il a reçu de M. Tarry une lettre par laquelle il fait connaître les obstacles apportés à la suite de ses recherches et demande à l'Académie son appui pour les lever.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le PRÉSIDENT fait connaître à l'Académie que la Commission du prix Delalande-Guérineau a décerné le prix à M. Louis Havet, pour son ouvrage *De saturnino latinorum versu.*

M. LENORMANT présente, de la part de M. Julius Löytved, consul de Danemark à Beyrouth, à qui l'Académie doit déjà les estampages des inscriptions de Nabuchodonosor par lui découvertes sur les rochers de Nahr-el-Kelb, l'estampage d'un nouveau fragment d'une de ces inscriptions, détaché du rocher et transporté chez Roustem-Pacha, gouverneur général du Liban. Ce fragment provient de l'inscription désignée sous le n° 2, dans le géométral de la paroi des roches, compris dans le premier envoi de M. Löytved.

« Il offre un véritable intérêt en ce qu'il est d'une lecture facile et

reproduit en partie un passage déjà connu par d'autres inscriptions du même roi, relatif aux sacrifices et aux libations de vins des crus les plus fameux, d'huile, de lait et d'autres liquides, que le monarque avait institués à perpétuité dans quelques-uns des principaux sanctuaires de Babylone. Ainsi, même sur les monuments triomphaux qu'il faisait graver dans les pays conquis par ses armes, Nabuchodonosor vantait avant tout ses fondations religieuses comme son plus grand titre de gloire. C'est un trait précieux pour le caractère d'un roi que la Bible nous présente uniquement comme un terrible conquérant, et dans lequel ses propres monuments en écriture cunéiforme font voir, par-dessus toute autre chose, un dévot ardent à ses dieux, une sorte de missionnaire armé de la gloire et du culte du dieu Maroudouk, dont il était prêtre en même temps que souverain. »

SÉANCE DU 26 MAI.

Le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret, en date du 26 avril, qui autorise l'Institut à accepter, au nom des cinq académies, la donation qui lui a été faite par M. Yvert, le 2 décembre 1881, de la nue propriété : 1° d'une somme de 130,000 francs; 2° d'une inscription de 10,500 francs de rentes 3 p. o/o sur l'État, à l'effet de fonder, après l'extinction de l'usufruit, un prix annuel qui portera le nom de « Jean-Jacques Berger, » ancien préfet de la Seine, et qui sera successivement décerné par les cinq académies aux œuvres les plus méritantes concernant la Ville de Paris.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président déclare :

1° Que le prix Bordin sur les *Écrivains grecs qui sont nés ou qui ont vécu en Égypte, depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête du pays par les Arabes*, n'est pas décerné cette année, et que la question est retirée du concours;

2° Que le prix Bordin sur *Christine de Pisan* ne sera pas non

plus décerné, mais que la question est maintenue au concours pour 1884;

3° Que la Commission du prix Brunet (*Bibliographie aristotélique*) a décerné le prix au mémoire n° 1 qui a pour épigraphe : Ἄνθρωπος φύσει πολιτικὸν ζῶον (*Politica*, I, 1).

Le Secrétaire perpétuel ouvre le pli cacheté qui accompagne le mémoire, et y trouve le nom de M. Schwab, employé à la Bibliothèque nationale.

M. Hauréau présente à l'Académie diverses pièces qu'il a reçues de Tunisie. Il résulte de ces pièces qu'une commission archéologique a été établie au Kef, par M. le général d'Aubigny, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel de Puymorin, et que les fouilles entreprises par cette commission ont eu déjà d'heureux résultats. Elle a trouvé notamment un assez grand nombre d'inscriptions tumulaires dont M. Hauréau a reçu et communique des copies.

M. Henri Weil fait une communication au sujet d'un feuillet de parchemin qui contient, partiellement conservée, ce qu'on appelle la seconde *parabase* des *Oiseaux* d'Aristophane. Le feuillet provient de Chédinet-el-Farès, dans le Fayoum, l'antique Arsinoé. D'autres parchemins littéraires avaient été trouvés dans les mêmes lieux : tous proviennent, on peut le croire, de la bibliothèque d'un couvent qui se trouvait là, et aucun ne semble avoir été écrit plus tard que le VI^e^ siècle. Or le plus ancien manuscrit connu d'Aristophane est du XI^e^ siècle. Le présent parchemin s'accorde, en général, avec le texte traditionnel; il offre déjà certaines leçons évidemment fautives; mais il présente aussi des leçons neuves et bonnes; une surtout, qui n'avait pas été devinée par les éditeurs d'Aristophane. Les notes marginales, très difficiles à déchiffrer, prouvent que, dans une scholie, les éditeurs se sont trop hâtés de condamner une leçon qui se trouve dans les meilleurs manuscrits. La disposition graphique des lignes n'est pas sans offrir quelque intérêt.

M. Ch. Robert commence la première lecture d'un mémoire qui a pour titre : *Gondowald et les monnaies de Maurice Tibère.*

M. Deloche fait quelques observations sur un point de ce mémoire.

M. L. Renier expose les principaux résultats d'un mémoire qui lui a été adressé par M. Fière sur des inscriptions romaines découvertes en Afrique et copiées l'an dernier à Aumale. Ces inscriptions ont été récemment publiées par M. Masqueray, mais M. Masqueray ne les a pas vues, les pierres ayant été détruites en entier pour des constructions. M. Renier ajoute que la loi réservant à l'État les monuments ou inscriptions compris dans les concessions, il arrive que les colons, pour en garder les matériaux, détruisent les signes d'antiquité qu'on y trouve. La moitié des inscriptions que M. L. Renier a publiées autrefois n'existent plus. L'éditeur du dernier volume du *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin en fait la remarque et en adresse un reproche à la France. Il serait donc désirable que l'on établît en Algérie des musées où les monuments, dès qu'ils seraient découverts, pussent être mis à l'abri.

M. Edm. Le Blant lit une lettre du P. Delattre, des missionnaires de la chapelle Saint-Louis de Carthage. Sur l'invitation du général d'Aubigny, le P. Delattre s'est rendu à Tebourba afin de relever plusieurs inscriptions, découvertes à deux lieues environ, dans un endroit situé sur la grande voie romaine de Carthage, entre *Tuburbo Minus* et *Cluacaria*. Deux inscriptions, d'époque diverse, et gravées en sens inverse, sur deux côtés d'un même cippe, donnent l'ancien nom de cette localité : *Thibuca*. Cette station n'est signalée nulle part dans les itinéraires. On en ignorait même le nom.

Une de ces inscriptions a été gravée en l'honneur d'un personnage qui a rempli différentes charges honorifiques dans diverses provinces romaines. Le personnage est Q. Cæcilius Dentitianus, qui fut, immédiatement avant son consulat, légat d'Aquitaine.

M. L. Renier fait connaître, à propos de cette lecture, que S. E. le cardinal-archevêque d'Alger lui a dit qu'il possédait cinq cents inscriptions trouvées par le P. Delattre à Carthage. Ces inscriptions proviennent du cimetière des associations formées par les employés du proconsul d'Afrique. La plupart des épitaphes contiennent les titres de ces fonctionnaires et nous donnent ainsi

le tableau le plus complet de l'administration d'une grande province de l'empire romain.

SÉANCE DU 2 JUIN.

M. Egger exprime le vœu que M. Weil fasse une seconde lecture de la note qu'il a communiquée et dont il pourrait faire un mémoire. Il n'y aurait qu'avantage, dit-il, à insérer dans notre recueil ces petits mémoires dignes des autres par l'érudition, et qui y ajouteraient plus de variété.

Le Président dit que rien ne détermine quelle doit être l'étendue d'un mémoire, et que l'Académie entendra volontiers la seconde lecture du mémoire de M. Weil.

Le Ministre de l'Instruction publique écrit au secrétaire perpétuel pour l'informer qu'il tient à sa disposition les manuscrits de l'Athenæum de Turin, qui portent la mention suivante : L, IV, 30, XV^e^ siècle, et L, V, 8. *Histoires des parties d'Orient.*

Au sujet de la demande de mission en Palestine formée récemment par M. Victor Guérin, demande qui avait été appuyée par l'Académie, le Ministre de l'Instruction publique écrit qu'il apprécie trop les travaux antérieurs et les titres de ce voyageur pour ne pas être entièrement disposé à lui confier le mandat qu'il a sollicité. Mais, afin de me conformer, dit-il, à un usage adopté, je présenterai le projet de M. Guérin à la Commission des voyages et missions qui, je l'espère, l'accueillera favorablement.

M. Geoffroy, directeur de l'école française de Rome, fait connaître, par une lettre adressée au président de l'Académie, que l'on vient de trouver à Rome un important fragment d'un disque en marbre représentant, par des figures de très petite dimension, la description homérique du bouclier d'Achille. Soixante-quinze vers d'Homère y sont joints, en caractères microscopiques, mais très lisibles. Ils offrent, paraît-il quelques variantes utiles; c'est donc comme un nouveau manuscrit, probablement de l'époque des Antonins. « Au revers du disque, que je n'ai pu voir encore, ajoute M. Geoffroy, se trouve inscrit le nom de Théodoros, sans doute l'artiste. Il y a lieu, en effet, de rappeler le texte de Pline, *H. N.*,

XXV, XL, 19 : *Theodorus... bellum Iliacum (pinxit) pluribus tabulis, quod est Romæ in Philippi porticibus...* Raoul Rochette a exprimé la pensée que ce Théodore pouvait bien avoir été un sculpteur.

Ce petit monument aurait des relations avec les Tables iliaques. Il aurait fait partie des représentations nombreuses qu'offrait le portique de Philippe, voisin du portique d'Octavie.

M. le Dr Hamy transmet à l'Académie, au nom de M. Tarry, la traduction d'un manuscrit arabe découvert par lui à Ouargla et qui raconte l'histoire des villes ruinées dont il a entretenu l'Académie dans une des dernières séances.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président fait connaître que la Commission du prix du budget relatif aux versions de la Bible en langue d'oïl décerne le prix au mémoire n° 3 portant pour épigraphe : *Inquiratis etiam sollicite veritatem, quis fuerit auctor translationis illius*, etc.; et que l'Académie, sur la proposition de la Commission, accorde une récompense de *mille francs* au mémoire n° 2, qui a pour devise :

Quanque nos trovons escript
De l'euvre de nos ancessors
Est doctrine de nos meors.

Le Secrétaire perpétuel ouvre le pli cacheté qui accompagnait le mémoire n° 3 et y trouve le nom de M. Samuel Berger, secrétaire de la Faculté de théologie protestante. En conséquence, le Président déclare que le prix du budget sur les *Versions de la Bible en langue d'oïl* est décerné à M. Samuel Berger.

Le pli cacheté qui accompagne le mémoire n° 2 ne sera ouvert que si l'auteur du mémoire demande à se faire connaître.

M. Ch. Robert continue la première lecture de son mémoire sur *Gondowald et les monnaies de Maurice Tibère*.

SÉANCE DU 9 JUIN.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire per-

pétuel pour l'informer que, suivant l'usage, il va soumettre à la Commission des voyages et missions la lettre qu'il lui a adressée récemment et qui contient une demande de M. Tarry, inspecteur des finances à Toulon, demande qui a pour objet d'obtenir une mission archéologique dans la vallée de l'Oued-Mya.

Le Président annonce à l'Académie qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Guessard, et il la consulte pour savoir s'il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu, et, par un autre vote, elle fixe au vendredi 16 juin l'exposition des titres des candidats.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président, au nom de la Commission du prix Gobert, propose de faire passer le premier prix à M. Viollet pour son ouvrage sur les *Établissements de saint Louis*, et le second à M. Godefroy pour son *Dictionnaire de la vieille langue française*.

Il rappelle que le premier prix est actuellement attribué à M. Dupuy pour son *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, et le second prix à M. Bruel pour ses ouvrages : 1° *Chartes de l'abbaye de Cluny;* 2° *Chronologie des rois de France et de Bourgogne.*

On procède au scrutin. Le premier prix est décerné à M. Viollet par 27 voix; deux suffrages sont donnés à M. Godefroy; il y a un bulletin nul.

Le second prix est décerné, à l'unanimité, à M. Godefroy.

Le Président annonce que l'Académie, sur la proposition de la Commission du concours Stanislas Julien, ne décerne pas ce prix, mais qu'elle en partage la valeur, à titre d'encouragement, entre M. de Rosny, auteur du mémoire : *Les peuples orientaux connus des anciens Chinois*, et M. Imbert-Huart, auteur d'un *Recueil de documents sur l'Asie centrale.*

Le Président annonce ensuite que la Commission du Prix Bordin sur les *Documents géographiques publiés par les Arabes du* III^e^ *au* VIII^e^ *siècle de l'hégire*, n'a pas décerné le prix, mais que, sur sa proposition, l'Académie accorde une récompense de *quinze cents francs* au mémoire unique envoyé au concours avec cette épi-

graphe : *Chacun mesure le fardeau à ses forces ; une patte de sauterelle est lourde pour la fourmi.*

Le pli cacheté joint au Mémoire sera ouvert si l'auteur en exprime le désir.

Le Secrétaire perpétuel dit que M. Bonnard a écrit au Président pour le prier d'ouvrir le pli cacheté joint au mémoire n° 2 du Prix du budget sur les *Versions de la Bible en langue d'oïl*. Le Président ouvre le pli et y trouve le nom de M. Jean Bonnard, docteur en philosophie.

Le nom de M. Bonnard sera proclamé en séance publique.

M. Miller achève la première lecture du mémoire de M. Ch. Robert sur *Gondowald et les monnaies de Maurice Tibère.*

M. Deloche se propose de faire, sur ce mémoire, quelques observations à la seconde lecture.

M. Renan présente une série de magnifiques photographies de la mosquée de Kairouan exécutées par les soins du Ministre de l'instruction publique, et dont le recueil sera incessamment offert à l'Académie.

M. Miller fait une communication sur une inscription grecque publiée dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, par M. Martha.

M. Miller fait une autre communication sur des *Fragments inédits d'Élien.*

Le Secrétaire perpétuel lit une lettre de M. Marie, chancelier, gérant le consulat de France à Malte, qui offre à l'Académie un rapport de M. Caruana, bibliothécaire de la bibliothèque publique de Malte, sur les *Antiquités phéniciennes et romaines dans les îles de Malte, Comino et Gozo*, rapport dont M. Marie donne l'analyse [1].

M. Renan dit qu'il vient de recevoir ce rapport pour la Commission des inscriptions sémitiques. Sauf quelques réserves sur les interprétations philologiques, ce livre est estimable et sera utile aux érudits.

SÉANCE DU 16 JUIN.

Le Directeur de l'enseignement supérieur, au nom du Ministre

[1] Voir aux Communications, n° V.

de l'instruction publique, adresse à l'Académie, pour faire suite à sa communication du 29 avril dernier : 1° copie du premier rapport qui lui a été envoyé par MM. Houdas et Basset, professeurs à l'École supérieure des lettres d'Alger, au sujet de la mission dont ils avaient été chargés en Tunisie, à l'effet d'y étudier les manuscrits arabes; 2° copie du rapport de M. Lougarre, greffier au Conseil de guerre d'Alger, adjoint à ladite mission en qualité de photographe.

M. Revillout et M. Senart adressent chacun à l'Académie une lettre de candidature à la place devenue vacante par suite du décès de M. Guessard.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. de Grandmaison, archiviste à Tours, lit une note sur les *Chartes de Saint-Julien de Tours, trouvées dans les reliures des registres de l'état civil d'Indre-et-Loire.*

SÉANCE DU 23 JUIN.

M. de Laigue, consul de France à Malaga, adresse à l'Académie le calque d'un fragment d'inscription arabe levé par les soins du vice-consul de France à Alméria. « La pierre sur laquelle ce petit monument épigraphique est placé, a été trouvée, dit M. de Laigue, dans la Sierra de Gador, ramification des Alpujarras qui borne à l'Ouest la province actuelle d'Alméria. Comme on le sait, la ville qui donne son nom à cette province serait, selon plusieurs, l'ancienne *Murgia* des Romains, cité où les Arabes ont laissé des traces de leur domination, entre autres plusieurs palais ou forts dont les ruines imposantes attirent encore l'attention du voyageur. »

Le calque de l'inscription est remis à M. Derenbourg.

Le Directeur de l'enseignement supérieur, au nom du Ministre de l'instruction publique, adresse à l'Académie deux mémoires de l'École d'Athènes : 1° *Catalogue du musée de Constantinople.* — *Étude sur quelques collections de Smyrne*, par M. Reinach, membre de ladite école (3e année); 2° *Essai sur les proxènes*, par M. Monceaux, membre de la même école (2e année).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que la Commission du prix du Budget sur les *Institutions de Charles V* n'a pas décerné le prix au mémoire unique envoyé à la Commission, et que l'Académie a retiré la question du concours.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Guessard.

Le Président rappelle les noms des deux candidats qui ont écrit à l'Académie, MM. Revillout et Senart. Il lit les articles 17 et 18 du règlement relatifs à l'élection d'un membre ordinaire. Il y a 35 membres ordinaires inscrits. Nombre des votants 35; majorité 18.

M. Senart obtient 27 suffrages; M. Revillout 8. En conséquence M. Senart est proclamé membre de l'Académie. Son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

L'Académie procède au choix d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle de l'Institut (mercredi, 5 juillet). M. Siméon Luce est désigné. Il fera une lecture sur les *Menus du prieur de Saint-Martin-des-Champs, en 1438 et 1439*.

M. Oppert continue et achève sa communication relative aux *Inscriptions de Gudéa* [1].

M. Aubé commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Polyeucte dans l'histoire.*

SÉANCE DU 30 JUIN.

Le prince Lazarew écrit de Saint-Pétersbourg à l'Académie et lui adresse l'estampage de la grande inscription bilingue (grec et palmyrénien) qu'il a relevée à Palmyre, en annonçant qu'il enverra incessamment la photographie du texte grec de cette inscription.

M. Marcel Devic écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer qu'il est l'auteur du mémoire unique sur les *Géographes et voya-*

[1] Voir aux Communications, n° VI.

geurs arabes auquel l'Académie, dans sa séance du 9 juin, a accordé, à titre d'encouragement, une somme de *quinze cents francs*. Ce mémoire avait pour épigraphe : *Chacun mesure le fardeau à ses forces, une patte de sauterelle est lourde pour la fourmi.*

Le Secrétaire perpétuel ouvre le pli cacheté qui accompagnait ce mémoire et y retrouve la reproduction de la devise, ainsi que le nom de M. Devic, qui sera proclamé en séance publique.

M. L. Renier communique une note de M. Masqueray, directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger, relative à des fouilles exécutées sur l'emplacement des *ruines d'El-Meraba*, dans le département de Constantine [1].

M. Oppert fait une communication sur un *poids médique* du musée du Louvre [2].

A ce sujet M. Heuzey dit que M. Oppert a d'autant plus raison de se défier de l'authenticité de ce petit monument que le marchand qui l'a donné au Louvre comme venant des environs d'Alep, voulait sans doute par là le rattacher au groupe des monuments trouvés dans le voisinage de cette ville.

M. E. Desjardins communique, de la part de M. Poinssot, l'inscription suivante trouvée à Agbal, près de Lamoricière, entre Tlemcen et Sidi-Bel-Abbès, par le major Demaeghe : *Aurelio Ant(onino), L. Septimi Severi Per(tinacis) patri, pro principatu, statuam quam pollicitus est secundum acta publica, P. Valerius Longus Princeps, P. Valeri Principis filius, posuit.*

« La Société d'archéologie d'Oran, qui, depuis quelque temps, s'occupe avec beaucoup de zèle de réunir les inscriptions latines de cette province, et qui a fondé dans la ville même d'Oran un musée qui, grâce à la générosité et au zèle de ses membres, s'enrichit chaque jour, m'a communiqué, dit M. Desjardins, par l'intermédiaire de M. Poinssot, son délégué, un certain nombre d'inscriptions intéressantes parmi lesquelles une surtout me paraît digne d'attirer votre attention parce qu'elle contient une formule inusitée; et vient ajouter à nos connaissances un fait intéressant relatif à l'organisation municipale.

[1] Voir aux Communications, n° VII.

[2] Voir aux Communications, n° VIII.

« Je suppose que l'auteur de cette dédicace, ajoute M. Desjardins, avait brigué les honneurs du Principatus sous Marc-Aurèle, mais que la statue de cet empereur, promise, commandée et exécutée, ne fut érigée que sous Septime-Sévère, et que cette formule fut inventée pour pouvoir mentionner, et l'empereur qu'elle représentait et l'empereur régnant, qui, du reste, prenait le titre de fils de Marc-Aurèle.

« On remarquera aussi que c'est pour la première fois qu'il est fait mention d'un acte public dressé pour constater les sollicitations des candidats aux honneurs : *Statuam quam pollicitus est secundum acta publica.*

« Enfin on voit que le père, P. Valerius Longus, avait été, lui aussi, honoré du Principatus; cette dignité élective se perpétuait dans les familles influentes.

« La Société d'Oran a pris la résolution de publier, dans un Bulletin qui va paraître incessamment, toutes les découvertes archéologiques dues à ses recherches et à ses fouilles. »

M. Aubé continue la lecture de son mémoire sur *Polyeucte dans l'histoire.*

COMMUNICATIONS.

N° 1.

NOTE SUR LES FIGURES ET LES INSCRIPTIONS GRAVÉES DANS LA ROCHE À EL-HADJ MIMOUN, PRÈS FIGUIG, PAR LE DOCTEUR HAMY, CONSERVATEUR DU MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE.

La colonne expéditionnaire qui, sous les ordres du général Cavaignac, avait pénétré la première dans l'extrême Sud de la province d'Oran au printemps de l'année 1847, n'avait point tardé à rencontrer, gravées assez profondément sur les rochers, des figures grossières et étranges; représentant tantôt des animaux en partie disparus de la faune saharienne, tantôt aussi des hommes dont le costume et l'armement différaient profondément de ceux des habitants actuels des oasis.

M. Koch, capitaine aux voltigeurs de la légion étrangère, qui avait copié ces figures à Tioût et à Moghar-Tatâni, et le docteur Jacquot, qui en faisait ressortir l'intérêt dans une correspondance publiée par *l'Illustration*, le 3 juillet 1847, comprenaient fort bien l'un et l'autre, la portée de leur découverte, et insistaient sur « l'époque très reculée » à laquelle devaient nécessairement remonter des gravures où l'on pouvait reconnaître l'éléphant et où se trouvaient représentés des guerriers « avec des plumes sur la tête et armés d'arcs et de flèches[1]. »

D'une part, en effet, l'éléphant a disparu de l'Afrique septentrionale depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne[2];

[1] *L'Illustration, Journal universel*, t. IX, p. 284, 3 juillet 1847.

[2] Hannon, longeant, plus de trois siècles avant notre ère, la portion de côte africaine qui correspond au cap Spartel des géographes modernes, y avait vu

de l'autre, il est aisé de constater que presque rien ne s'applique aux chasseurs des rochers gravés de Tioût dans les descriptions de la Lybie que nous ont laissées les Anciens.

Les figures, toutes semblables, estampées par le rabbin Mardochée dans la province de Soûs (Maroc), sont venues confirmer les opinions de MM. Jacquot et Koch sur l'ancienneté relative des inscriptions du Sud oranais.

M. Henri Duveyrier, qui a interprété avec beaucoup de sagacité les découvertes de Mardochée dans un mémoire publié par la Société de géographie en 1876[1], nous apprend, en effet, qu'à côté de l'éléphant, le rhinocéros bicorne, la girafe et d'autres animaux encore vivaient dans le Sahara occidental, puisque les indigènes avaient tracé sur la pierre les portraits ressemblants de ces grands animaux. Or aucune de ces espèces ne se rencontre plus aujourd'hui dans les vallées méridionales de l'Atlas, et M. Duveyrier tire, à juste raison, de leur disparition un nouvel argument en faveur d'une opinion qu'il a fréquemment défendue. Un changement considérable dans le climat saharien peut seul expliquer à ses yeux des modifica-

« des éléphants et d'autres animaux herbivores en grand nombre » (Hannon, *Péripl.*, trad. fr. de Fr. Lenormant, *Hist. Anc.*, t. III, p. 200). Hérodote assurait que, dans cette partie de l'Afrique qui se trouve à l'occident du fleuve Triton, à l'ouest de la petite Syrte, par conséquent, il y avait des forêts qui recélaient « une grande quantité d'éléphants. » (IV, 191.) Strabon, Pomponius Mela, Pline, Plutarque, Élien, mentionnent également l'existence de cet animal en divers points de l'Afrique septentrionale et notamment entre le mont Atlas et la Gétulie. — « Cet état de choses, dit d'Armandi (*Hist. milit. des éléphants*, liv. I, chap. I, p. 13 et suiv., Paris 1843, in-8°), subsistait encore au III^e^ siècle de notre ère. C'est ce qu'on peut inférer de la description que Solin nous a laissée de la Mauritanie Tingitane. » Il n'en était plus de même au commencement du VII^e^ siècle, et l'on avait si profondément oublié l'*Elephas Africanus*, qu'Isidore de Séville (*Etymol.*, XIV, 3, 12) après avoir énuméré les productions de la même province, ajoute « qu'on y trouvait autrefois les éléphants en grand nombre, mais que, de son temps, ces animaux ne naissaient plus que dans l'Inde. »

[1] H. Duveyrier, *Sculptures anciennes de la province marocaine de Soûs, découvertes par le rabbin Mardochée* (*Bull. Soc. de géogr.*, 6^e^ série, t. XII, p. 129-146, 1876).

tions aussi profondes que celles que les dessins sur roche ont permis de constater.

Depuis l'importante publication de M. Duveyrier, les découvertes de gravures rupestres se sont considérablement multipliées dans le sud de l'Algérie, et ces œuvres des anciens habitants du pays se sont toujours représentées sous les traits généraux que M. H. Duveyrier avait si nettement esquissés.

Le général Dastugue a adressé à la Société de géographie les copies d'un certain nombre de dessins, en tout semblables à ceux de la collection Koch, recueillis par lui en 1861 et en 1862, et les expéditions motivées par les événements dont le sud du département d'Oran vient d'être le théâtre ont permis d'en relever d'autres, que M. le général Colonieu se propose de nous faire bientôt connaître. Enfin M. le capitaine Boucher, attaché à l'état-major de la colonne Louis, qui opérait de concert avec celle du général Colonieu dans les Ksours, vient de dessiner avec beaucoup de soin d'autres gravures encore à El-Hadj Mimoun, à 40 kilomètres au nord de Figuig.

Les dessins de M. Boucher, que M. Henri Martin a bien voulu nous communiquer offrent un intérêt tout spécial. M. Boucher y donne, en effet, la preuve de l'*antériorité matériellement établie* de dessins d'animaux semblables à ceux de Tioût, du Soûs marocain, etc., par rapport à des inscriptions d'une physionomie spéciale, et que l'on considère généralement comme devant suivre, de plus ou moins près, dans la chronologie épigraphique africaine, celles que M. le général Faidherbe a si heureusement appelées du nom de *numidiques*[1], et qui sont contemporaines de la domination romaine en Algérie.

La face ouest de la première pierre rencontrée, en venant

[1] L. Faidherbe. *Collection complète des inscriptions numidiques (libyques), avec des aperçus ethnographiques sur les Numides*, Paris, 1870, gr. in-8° avec 7 pl. in-folio.

du Nord, par le capitaine Boucher, montre trois ruminants, des antilopes peut-être, dont les larges lignes sont croisées et couvertes d'autres dessins plus grêles et plus grossiers, entremêlés de caractères dont nous nous efforcerons plus loin de démêler la signification générale.

Un des grands ruminants tracés sur la paroi sud de la quatrième pierre d'El-Hadj Mimoun offre les mêmes superpositions.

Ces animaux, dont l'antériorité par rapport aux inscriptions est ainsi nettement établie, sont, je l'ai déjà dit, tout à fait identiques à ceux des estampages de Mardochée et des copies du commandant Koch et du général Dastugue. Comme M. Duveyrier le faisait observer à propos des dessins du Soûs marocain, l'art auquel ces œuvres appartiennent est un art tout primitif. Les figures y sont hardiment esquissées, mais se montrent fort imparfaites, surtout vers les extrémités[1].

Les inscriptions qui les traversent et dont les parois rocheuses sont presque entièrement couvertes, marchent sans aucun ordre à travers les anciennes figures, montant ou descendant, allant à droite, poussant à gauche, au gré de la fantaisie du graveur qui les a confiées à la roche.

M. Boucher s'est efforcé, avec beaucoup de patience, d'en démêler la suite au milieu d'un fouillis presque inextricable de signes et de figures enchevêtrés dans toutes les directions. Il y a souvent réussi. Quelques-uns des caractères sont toutefois demeurés méconnaissables, et la lecture de l'ensemble ne peut manquer de présenter aux épigraphistes spéciaux des difficultés sérieuses.

Le nombre des caractères lisibles est très considérable et atteint plusieurs centaines. On y reconnaît vingt-neuf ou trente lettres différemment agencées, et dont une vingtaine, deux sur

[1] H. Duveyrier, *Mém. cit.*, p. 130, 132 et 142.

trois par conséquent, avaient été déjà rencontrées sur d'autres inscriptions *rupestres* du Sahara par Barth, MM. Duveyrier et Faidherbe.

Des neuf ou dix lettres non rupestres d'El-Hadj Mimoun, moitié appartiennent aux formes les plus anciennes du libyque (inscription libyco-punique de Tougga)[1].

Ce seraient donc des inscriptions *rupestres à forme relativement archaïque* que les indigènes des Ksours auraient jadis superposées aux grandes figures d'animaux. Si l'on admet (ce que le général Faidherbe a d'ailleurs démontré) que l'écriture rupestre ordinaire est intermédiaire entre celle des inscriptions libyques et numidiques et celle des Touaregs, postérieure par conséquent à l'époque romaine, assez vieille toutefois pour n'être plus du tout comprise des nomades actuels, on sera amené à considérer les inscriptions d'El-Hadj Mimoun, plus anciennes que les rupestres ordinaires, comme pouvant appartenir à une époque qui correspondrait au commencement de notre moyen âge. Je n'essayerai point d'interpréter les inscriptions des rochers d'El-Hadj Mimoun, quoiqué plusieurs de ces inscriptions se déchiffrent sans grande difficulté. Je laisse cette tâche au savant africaniste qui a le premier abordé, il y a plus de vingt ans, cette curieuse étude. M. Duveyrier prépare, en ce moment, un grand travail sur les inscriptions sahariennes, et il a bien voulu me promettre de donner, dans ce vaste ensemble, aux découvertes du capitaine Boucher la place très honorable qu'elles méritent.

Je me bornerai à ajouter quelques mots pour signaler au milieu des inscriptions de petits croquis fort rudimentaires, synchroniques des lettres qui les encadrent et qui représentent des animaux presque méconnaissables pour la plupart, mais dont quelques-uns surmontés de traits verticaux ou de lignes

[1] Les autres font partie de l'alphabet des Touaregs.

courbes circonscrivant des profils divers, doivent être pris pour des chevaux montés ou pour des chameaux chargés[1].

On y remarque encore de grossiers petits bonshommes dansant les bras étendus, un guerrier portant son bouclier, une sorte de lion bondissant, une espèce de grosse tortue, des serpents, des lézards, des croix simples, doubles, triples, pattées, annelées, etc., un *svastika*, diverses figures enfin tout à fait incompréhensibles.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que l'islamisme interdit formellement la représentation des êtres animés. L'ensemble des inscriptions auxquelles les figures se mêlent, serait, par cela seul, antérieur à l'introduction de la religion de Mahomet dans la région des Ksours. Cette considération nous reporte une fois encore au commencement du moyen âge, le mahométisme s'étant implanté dans l'Afrique septentrionale vers les premières années du VIII^e^ siècle.

Un passant a surajouté en deux points, aux inscriptions et aux dessins d'El-Hadj Mimoun, des sentences arabes. Ces dernières écritures sont toutes récentes, et représentent l'époque moderne dans la chronologie épigraphique des roches dessinées par le capitaine Boucher, qui nous montrent ainsi trois époques bien distinctes, nettement superposées[2].

[1] Antoine Desmoulins a montré, dans une dissertation communiquée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 28 juin 1823, et imprimée dans les *Mémoires du muséum d'histoire naturelle* (A. Desmoulins, *Sur la patrie du chameau à une bosse et sur l'époque de son introduction en Afrique*, br. in-4°, Paris, 1828), que les chameaux ont été importés vers la fin du III^e^ siècle ou le commencement du IV^e^ siècle par les Scénites dans cette partie de l'Égypte, située entre la mer Rouge et le mont Mokattam. Deux siècles plus tard, suivant le même auteur, ils s'étaient multipliés prodigieusement dans tout le nord de l'Afrique. Il n'y aurait, par conséquent, rien de bien étonnant à les rencontrer ici.

[2] En résumé, quatre séries de documents épigraphiques se sont succédé au Sahara dans l'ordre suivant : La première série représente des animaux en partie disparus aujourd'hui de la région, éléphants, rhinocéros, girafes, antilopes, etc. C'est celle à laquelle appartiennent les premières figures d'El-Hadj

N° II.

EXPLICATION D'UN MÉDAILLON CONTORNIATE

PAR M. CH. ROBERT.

M. Charles Robert met sous les yeux de l'Académie le dessin d'un médaillon contorniate de sa collection, dont le sujet, suivant lui, n'avait pas encore été bien expliqué.

Ce médaillon, qui appartient au IV^e^ siècle, présente, d'un côté, la tête laurée de Néron, copiée selon l'usage sur une monnaie de cet empereur[1]; de l'autre, une machine composée de deux montants verticaux, traversés, à moitié de leur hauteur, par un axe horizontal qui supporte un vase à col étroit. Dans le bas, une traverse ornée de festons montre trois boules. A droite et à gauche de l'appareil se voit un *auriga* tenant un fouet d'une main et, de l'autre, l'extrémité de l'axe horizontal.

Mimoun. La deuxième série comprend les inscriptions que M. Duveyrier a nommées *rupestres;* les rupestres d'El-Hadj Mimoun, plus anciennes que les autres, doivent se placer à leur tête dans l'ordre chronologique à quelque distance des *numidiques* qui correspondent en grande partie à l'occupation romaine. La troisième et la quatrième série sont formées d'inscriptions modernes en caractères touaregs ou arabes. (Cf. Hamy, *Bull. Soc. de géogr.*, séance du 17 février 1882, p. 86-87.)

[1] L'exemplaire du Cabinet de France porte la tête de Trajan.

comme pour le faire tourner. Derrière la machine, un personnage debout élève une boule de la main droite.

Sabatier, qui n'avait sans doute pas bien examiné l'exemplaire du Cabinet de France, a fait, de l'objet monté sur l'axe, une sphère au lieu d'un vase renversé, et trois lampes des trois boules placées dans le bas. Il donnait aux deux personnages, placés à droite et à gauche, des baguettes au lieu de fouets, et à celui du milieu un *flabellum* au lieu d'une boule[1]. Le savant Cavedoni, dans une note publiée après sa mort[2], avait déclaré que cette machine était un orgue mû par deux hommes.

Il s'agit évidemment du tirage des places, qui se faisait au cirque, entre les factions. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter à la description minutieuse que donne Constantin Porphyrogénète de cette importante opération, dans l'ouvrage qu'il a consacré aux cérémonies de Byzance[3]. L'auteur rappelle que le tirage des places doit avoir lieu solennellement sous la surveillance du silentiaire. Il énumère ensuite les nombreux fonctionnaires qui assistent à la cérémonie. L'urne, ὄρνα, est d'abord placée au milieu du tribunal, τριβουνάλιον. Le délégué de chacune des deux factions, φακτιονάριος, dépose deux boules à un endroit qui lui est spécialement réservé dans l'appareil contenant l'urne, φατνίον τῆς ὄρνας. Un inspecteur, θεωρητής, pris dans la faction ayant le pas sur l'autre, se place debout au centre, prononce les formules requises, et met les quatre boules dans l'urne. L'urne est agitée et laisse chaque fois tomber une boule; c'est la dernière, la quatrième, qui est la bonne. Les rangs sont ensuite proclamés, et chaque faction souhaite la victoire aux siens par des acclamations et des prières qu'accompagne l'orgue.

[1] *Description des médaillons contorniates*, p. 125.

[2] *Notizie intorno alla vita ed alle opere di Monsignor Celestino Cavedoni*, p. 576.

[3] Voyez le passage intitulé Περὶ τῆς ὄρνας, πῶς δεῖ κυλίειν, édition de Bonn, 1829, 2 vol. in-8°, I, c. IX, p. 312 et suivantes.

Cette explication sert en même temps à interpréter le second compartiment d'un bas-relief relatif à une représentation du cirque, trouvé à Constantinople, et décrit, en 1845, par M. Texier[1].

Le premier compartiment montre des mimes gesticulant qui paraissent commencer la représentation.

On voit ensuite une machine analogue à celle qui est figurée sur le contorniate. Mais un seul homme fait tourner l'urne; le θεωρητής n'est pas figuré, et le second personnage est un cocher qui agite son fouet.

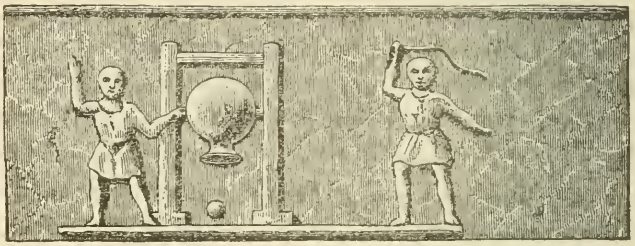

M. Texier croit que l'objet placé entre les montants est un vase de bronze, sorte de cloche d'où se sont échappées avec bruit des boules également métalliques, et sur lequel un homme « frappe avec un fléau pour augmenter le bruit de l'airain » et annoncer ainsi l'ouverture des courses.

Le troisième compartiment du bas-relief est réservé au départ des chars, qui suit naturellement le tirage des places. Le quatrième compartiment montre un intermède scénique accompagné par des joueurs de flûte, et enfin, le cinquième, l'arrivée au but et la remise d'une palme au vainqueur.

Dans une communication antérieure, M. Charles Robert s'était attaché à démontrer que tous les médaillons contor-

[1] *Revue archéologique*, t. III, p. 147 et 148, pl. XXVIII et XXIX.

niates se rattachent, par leur type, aux divers jeux ou au théâtre; la nouvelle attribution qu'il propose aujourd'hui confirme sa manière de voir.

N° III.

LES MONUMENTS CHALDÉENS ET LA QUESTION DE SUMIR ET D'ACCAD.

M. Halévy communique à l'Académie le résultat de ses études sur la rédaction des inscriptions chaldéennes récemment découvertes par M. de Sarzec. Ces inscriptions, dit-il, confirment son opinion que ce que les assyriologues appellent langue sumérienne ou accadienne n'existe pas. Les Assyriens exprimaient d'abord leur langue au moyen d'un système hiératique tout artificiel et composé d'idéogrammes et de phonogrammes. Plus tard, le système phonétique devint prédominant, mais sans toutefois repousser les anciens idéogrammes. Avant d'entrer en matière, M. Halévy passe brièvement en revue les preuves qu'il a apportées à l'Académie dans ses lectures antérieures, dont voici les plus remarquables. Au point de vue ethnologique, les Babyloniens sont entourés de peuples sémitiques, et les documents linguistiques qu'ils ont laissés sont en immense majorité rédigés en idiome sémitique. La pureté de cet idiome prouve que les Babyloniens ne se sont pas mélangés avec un peuple non sémitique. Pour la géographie de la Babylonie, il est digne de remarque que les noms de fleuves, de villes et de canaux mentionnés par les auteurs anciens portent tous un cachet sémitique. La physionomie sémitique est également caractéristique pour les noms d'hommes babyloniens. L'expression *Sumer* et *Accad* désigne la division administrative de la Babylonie et ne comporte point l'idée d'un dualisme de races et de langues. L'histoire n'offre pas non plus le moindre indice de rivalité entre Sumériens et Sémites, et les souscriptions des ta-

blettes soi-disant bilingues ne mentionnent jamais des traductions d'une langue dans une autre. Les textes réputés sumériens sont gravés dans la même écriture que les autres textes, et ont été rédigés par des scribes sémitiques. Le prétendu sumérien a juste autant de voyelles et de consonnes que l'assyrien, sans exclure les consonnes qui sont particulières aux langues sémitiques. On observe aussi que la construction de la phrase est essentiellement identique en suméro-accadien et en assyrien. Les vocables sumériens se reconnaissent souvent à première vue comme des mots assyriens plus ou moins altérés ou abrégés. Très fréquemment on est en présence de combinaisons de rébus et d'autres jeux de mots. Quand un nom royal est écrit d'une façon étrange, on est sûr qu'il doit se lire autrement et en pur assyrien. Ainsi le nom de Nabou-koudour-ouçour (Nabucodrossor. Nabuchodonosor) s'écrit avec les idéogrammes *an-pa-ša-du-sis* qui traduisent les éléments phonétiques signifiant « Nabou (Nébo) protège les frontières. » Une tablette du Musée britannique nous apprend que le nom royal écrit *Ha-am-mu-ra-bi* doit se lire *Kimtu-rapaštu*, expression purement assyrienne signifiant « famille nombreuse. » M. Halévy annonce à l'Académie qu'il a trouvé la preuve que le nom du roi des monuments babyloniens découverts par M. de Sarzec, lequel nom est toujours écrit *Ka-de-a*, est en réalité l'assyrien *Nabou*. Les éléments idéographiques de ce nom signifient, signe par signe, « bouche annonçante, » et représentent les verbes assyriens, *šasu*, *nabu*, *ḫababu*, *ragamu*, *nagagu*, etc., qui signifient : parler, annoncer, proclamer, crier, etc.; mais comment faire le choix parmi tant de synonymes? Heureusement une petite inscription placée au-dessus d'une plus grande sur le devant de la statue A fait précéder le groupe *Ka-de-a* de l'image de l'étoile, déterminatif des divinités. Cela prouve d'une façon péremptoire que ce nom d'homme est aussi un nom de dieu. Ce nom de dieu ne peut être que *Nabou*, attendu que les

autres synonymes ne produisent jamais de noms divins. Voici l'inscription en question transcrite en caractères ninivites :

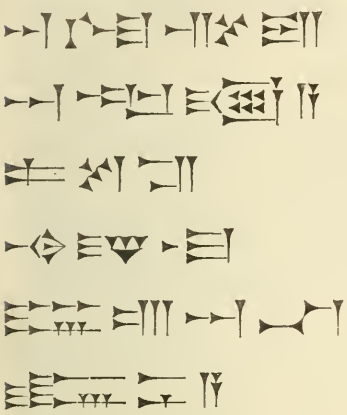

AN-NIN ZI-DA

AN-KA-DE-A

PA-TE-SI

SIR-BUR-LA

LV E AN-NA

IN-KAK-A

En assyrien phonétique :	Traduction littérale :
(*Ana*) *belti* (ou *beli*) *bit Kitti*	A la dame (ou au seigneur) de bit-Kitti
Nabû	Nabou
Iššaku	gouverneur (ou chef)
SIR-BUR-LA	de SIRBURLA (?)
ša bit šame	(est) celui qui la maison du ciel
ibnû.	a construit.

C'est-à-dire : « Nabou, gouverneur de Sirburla (?) a construit la Maison-du-ciel à la dame (ou au seigneur) de bit-Kitti. »

La rédaction hiératique omet la préposition marquant le régime indirect; ce fait se répète très souvent dans les courtes inscriptions de l'antiquité. Pour tout le reste, la syntaxe est parfaitement assyrienne. Le signe AN du commencement de la seconde ligne ne peut être pris comme un mot à l'état construit avec le nom *Ka-de-a*. Une traduction telle que « le seigneur de bit-Kitti (ZI-DA) est le dieu de Kadea, » non seulement donnerait une proposition vide et superflue, mais serait contraire

à tous les exemples de construction analogue que nous fournit l'épigraphie babylonienne [1].

M. Halévy fait observer que l'usage de déguiser les mots au moyen du rébus était répandu chez les rabbins de la Babylonie. Par exemple, au lieu de *tardîn*, « oseille », on disait *šôr mišpâṭ*, « bœuf de jugement »; c'est que le mot *tardîn* a été artificiellement divisé en deux syllabes *tar* et *dîn* dont la première, presque homophone de *tôr*, signifie « bœuf » (*šôr*), et la seconde *dîn* signifie « jugement » (*mišpâṭ*). De même le mot *ušpizenâ* (אושפיזנא), « notre hôte », est déguisé sous la forme *gebar-pûm-dên-ḥaï* (גבר פום דין חי). littéralement « homme-bouche-ce-cru »; chacun de ces mots joue sur la syllabe correspondante du terme *uš-pi-ze-nâ; uš*, rapprochée de l'hébreu *iš* (איש). signifie « homme » (*gebar*); *pi* signifie « bouche » (*pûm*); *ze* est le démonstratif « ce » (*dên*); enfin *nâ* signifie « cru » (*ḥaï*). Les Assyriens, pareillement, ont déguisé les mots tels que *apsu* (r. אפס), « océan », *tamkaru*, « laboureur » (r. מכר), et *tipsaru*, « interprète, scribe » (r. פשר), en *ab-zu*, « maison de la sagesse », *dam-gar*, « homme de labeur », et *dip-sar*, « tablette d'écriture ». Ce procédé du rébus est la vraie clef des phonèmes hiératiques.

A ces considérations, M. Halévy ajoute un examen minutieux de la grammaire et du lexique du soi-disant accadien ou sumérien et cherche à prouver que ce ne peut être une langue réelle, mais seulement un système d'écriture et de rédaction, ayant pour base la langue assyrienne sémitique.

[1] Cf. W. A. I., pl. I, nos 3, 4, 5, 6, 7, 8.

N° IV.

LES MENUS DU PRIEUR DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS EN 1438 ET 1439.

PAR M. S. LUCE.

M. Luce signale à l'attention des économistes et des historiens un registre des dépenses de table du prieur de Saint-Martin-des-Champs, tenu jour par jour pendant près d'une année, du 10 août 1438 au 21 juin 1439. On n'y trouve pas seulement la description détaillée des mets qui furent servis pendant ce laps de temps sur la table du prieur et l'indication du prix que ces mets ont coûté; on y mentionne aussi d'ordinaire les circonstances dans lesquelles les achats de comestibles ont été faits.

Le prieur s'appelait Jacques Séguin. Au moyen âge, l'organisation administrative d'un monastère de l'importance de Saint-Martin-des-Champs constituait un mécanisme si compliqué, les dignitaires étaient si nombreux et exerçaient des offices dont la limite était si difficile à tracer, qu'il n'était pas rare d'y voir surgir des conflits d'attributions. Jacques Séguin ne tarda pas à entrer en lutte ouverte contre un de ses religieux, Louis de Coulon, l'hôtelier du prieuré, chargé, de concert avec le grand cellérier, de l'entretien et de la subsistance des moines. Louis de Coulon fut décrété d'accusation, destitué de sa charge et remplacé. Mais il introduisit contre le prieur une instance au Parlement et entama un procès qui durait encore six ans plus tard, en 1438. Jacques Séguin prit le parti de se procurer en dehors du monastère toutes les provisions dont il avait besoin et de les payer de ses deniers. Son receveur, Gilles de Damery, fut commis au soin de tenir un journal exact des dépenses.

Il n'y a guère, dans l'histoire de Paris, de période plus

sombre que celle où nous reporte ce document. C'est ce qu'il importe de ne pas perdre de vue avant de mettre en œuvre les précieuses données qu'il fournit sur les habitudes d'alimentation et le prix des comestibles vers le milieu du xv^e^ siècle. L'occupation étrangère avait à peine cessé que tous les fléaux étaient venus fondre à la fois sur la capitale. On eût dit que les Anglais ne l'avaient évacuée que pour en opprimer du dehors les habitants et les soumettre à de perpétuelles alarmes. Ils continuaient à occuper plusieurs forteresses des environs, notamment Meaux, Pontoise, Orville, Chevreuse, enlevaient les convois, ravageaient la banlieue, et ne craignaient pas de s'aventurer jusqu'au pied des remparts.

En 1438, la peste ajouta ses horreurs à la famine. Le nombre des victimes du fléau s'éleva à 50,000; à l'Hôtel-Dieu il périt 5,000 personnes, plus encore de faim que de maladie. Les loups, qui s'étaient étrangement multipliés dans les bois de Boulogne et de Vincennes, tinrent les bourgeois, affolés déjà par des souffrances de tout genre, sous le coup d'une véritable terreur. On ne pouvait faire un pas hors de l'enceinte, sans être en butte à leurs attaques. Ils s'enhardirent jusqu'à pénétrer dans l'intérieur de Paris; et, s'il faut en croire un témoin oculaire, ils vinrent dévorer un enfant au berceau, près du marché des Innocents. Dans l'espace compris entre la porte Montmartre et la porte Saint-Antoine ils étranglèrent quatorze personnes et en mordirent un beaucoup plus grand nombre. Il se forma une légende autour d'un de ces loups que l'on avait surnommé *Courtaut*, parce qu'il n'avait point de queue. « On parlait de lui, dit un chroniqueur, comme on eût fait d'un larron de bois ou d'un cruel capitaine, et l'on disait aux bonnes gens qui allaient aux champs : « Gardez-vous de Courtaut! » Le jour où l'on réussit à tuer la malfaisante bête, on la promena par les rues comme un trophée, et l'on célébra cet événement par des réjouissances publiques.

Revenons au registre de Gilles de Damery.

En septembre, le receveur tombe malade et ne se relève que le 3 octobre. Le 15 dudit mois, il donne 6 sous à Jeannette la Picarde qui l'avait gardé et soigné, et entre temps avait confectionné « une chemise pour les heures de monseigneur. » Quelques jours plus tard, le fléau fait périr le queux ou cuisinier du prieur et le sous-prieur du monastère. Le page de Jacques Séguin, qui succède au queux décédé, succombe à son tour, malgré les remèdes composés d'huile de camomille et de lis qu'on lui avait administrés. Le médecin du couvent n'est pas plus épargné que ses malades, car, le 27 octobre, nous trouvons à la table du prieur un médecin nouveau. Le prieur lui-même ressentit quelques atteintes : il eut recours aux « tisanes siropées de Loys, apothicaire au Palais, » et le mal fut enrayé.

L'abbaye de Saint-Martin-des-Champs était un des plus riches bénéfices de l'Église de Paris. Le prieur avait dans sa censive et sous sa juridiction immédiate une population de plus de 30,000 âmes; il tenait sa maison en grand seigneur, et l'on vantait partout le luxe de sa table. Si le registre de 1438 nous donne l'idée d'un train de vie qui n'avait rien de fastueux, il faut l'attribuer sans doute à la pénurie de vivres.

Si l'on veut connaître ce qu'était, en temps normal, la table d'un prieur de Saint-Martin-des-Champs, il convient de se reporter à quelques menus antérieurs, par exemple, celui d'un dîner donné le dimanche 24 mai 1405, pour fêter l'installation d'un nouveau prieur. Il y avait pour trente-six convives, trente-six pâtés, douze chapons au blanc, six chapons rôtis, deux chevreaux, trois douzaines de poussins, six oisons gras, quatre douzaines de pigeons. On consomma, en épices, huit livres d'amandes pour faire la sauce au blanc, une livre de riz en poudre, une livre de sucre en pierre, une demi-livre

de poudre de gingembre, une demi-livre de cannelle, une livre de dragée perlée, un quarteron de pommes d'orange, douze deniers de safran, un quart de sel blanc, une douzaine de darioles, trois douzaines de tartelettes sucrées et un demi-cent de pommes. Ajoutez à cela douze pièces de bœuf, six pièces de mouton et trois livres de lard à larder. En y comprenant la location de huit douzaines d'écuelles et de plats d'étain, les honoraires du queux, de ses valets et la consommation de deux sacs de charbon, la dépense totale s'éleva à 10 livres environ.

Vingt-cinq ans plus tard, une simple collation offerte par Jacques Séguin à *quatre* de ses amis ne coûte pas moins de 5 livres 6 sous 11 deniers.

En 1438, la table du prieur est devenue extrêmement frugale. C'est à peine si, dans l'espace de dix mois, l'on y sert deux ou trois fois des faisans, une fois seulement un quartier de daim, et une autre fois un butor. Les connins ou lapins n'y figurent que les jours de fête. Le jour de Noël, la dépense totale n'est que de 14 sous. L'ordinaire des jours maigres est encore plus modeste. Le poisson de mer est d'une cherté excessive; le prieur semble n'avoir mangé que deux fois du saumon salé pendant tout un carême.

Le dimanche, 22 février 1439, jour des Brandons, une plie, une sole et deux harengs *sorets* coûtent 5 sous 8 deniers parisis. La seiche, qu'on a l'habitude d'abandonner aux pauvres, revient sans cesse. Il n'est pas rare de voir monseigneur le prieur prendre la peine de pêcher ou d'acheter lui-même certaines pièces de choix. A la date du 22 mars, on lit : « Ce jour, pour une carpe et une anguille prinse par Monseigneur : pour ce VI sols parisis. » Le 2 mai, « pour une alose, qui fut cuite au four et prinse par Monseigneur à Petit Pont : V sols IV deniers parisis. » Le 13 du même mois, « pour une carpe achettée par Monseigneur, qui a constè à la Porte de Paris VI sols parisis, sur

quoy mondit seigneur a baillé II sols parisis et moy le résidu montant III sols parisis. »

Les légumes dont on fait le plus grand usage sont les poireaux, l'oseille, les navets, les raves, les oignons, les pois et surtout les fèves. Les cerises, les pommes, les poires, les châtaignes, les noix, les figues et les raisins de Dayne (Digne) composent le dessert.

Il n'y a pas trace de la consommation de vins d'origine exotique. Une pinte (0^{lit},931) de vin vieux coûte 12 deniers; une pinte de vin nouveau, 8 doubles. Lorsque le prieur veut régaler des convives de distinction, il envoie acheter du vin vieux au Cloître Notre-Dame, où résidaient les chanoines de Paris, dont la cave était célèbre. S'il dîne seul, il se contente de vin nouveau, pris à la taverne du *Barillet* et plus souvent à celle des *Trois-Pucelles*. « En une pinte du Barillet, XII deniers. » Le *Barillet* est nommé dans une strophe du Testament de Villon :

> Item, à Thibault de la Garde :
> Thibault? Je mentz, il a nom Jehan;
> Que luy donray-je, que ne perde?
> Assez ay perdu tout cest an.
> Dieu le veuille pourvoir! Amen!
> Le Barillet? Par m'ame voyre!
> Genevoys est le plus ancien,
> Et plus beau nez a pour y boire.

Jacques Raguier, suivant la remarque de M. Luce, Thibaud de la Garde et Genevois étaient des contemporains de Villon. Le malicieux poète trouve plaisant de léguer au premier le *Grand Godet de Grève*, une des enseignes de la rive droite, et aux deux derniers le *Barillet*, qui fut, pendant la première moitié du XV^{e} siècle, l'une des tavernes les mieux achalandées du quartier Saint-Martin.

Les convives habituels du prieur sont Jean Beaurigout,

curé de Saint-Nicolas-des-Champs, le prieur de Saint-Leu, des gens de loi, procureurs, avocats, maîtres Germain Rapine, Pierre le Gay, Guillaume de Bosco, Jean Tillart, Raoul Crochetel, Jean Chouart, Jean Douxsire. Tous ces noms sont vraiment appropriés à la profession de ceux qui les portent.

Plusieurs sont devenus célèbres. Un commensal, dont le nom revient plusieurs fois, est maître Guillaume de Villon, chanoine de Saint-Benoît-le-Bétourné, qui fut le protecteur de la jeunesse misérable de François de Montcorbier, et que le plus Parisien des poètes, en s'affublant du nom de son bienfaiteur, a rendu immortel.

Le lieutenant criminel, Jean Truquan, est aussi au nombre des invités du prieur.

Jacques Séguin adresse plus d'invitations qu'il n'en reçoit. Parfois il va dîner chez le curé Beaurigout ou ailleurs, sauf à payer, ou à faire porter là où il doit prendre son repas une partie des comestibles : « Pour une quarte (double pinte) de vin qui fut portée sieux le curé et y disna Monseigneur. » Et en autre endroit du registre : « Et disna en l'ostel du curé et n'y porta que son pain. »

En d'autres circonstances, tantôt il offre à ses procureurs une collation à la taverne du Lion-d'Or, en la Cité, tantôt à un jacobin de Limoges, qui vient de prêcher à Saint-Nicolas contre ses diffamateurs (n'oublions pas que le prieur était en procès), il donne « à boire en l'hôtel du *Gros-Tournois*, devant l'église Saint-Nicolas[1]. » Nous le voyons, enfin, prendre part aux repas de noces de personnes de la plus humble condition, tels que Hanuart, Philippot le Barbier, Richard, le Petit Michelet, etc.

[1] Ce sermon fut prêché le dimanche 8 février 1439 en l'église Saint-Nicolas, où avait été affiché un libelle contre le curé Beaurigout, les prieurs de Saint-Martin et de Saint-Leu. Le prédicateur, pour lequel on avait eu soin d'allumer du feu, mangea un pain, but une pinte de vin blanc et fit une dépense de 16 deniers parisis « en attendant le disner, » ajoute le rédacteur du registre.

On retrouve ici ce que l'on est amené à constater partout dès qu'on étudie d'un peu près la société du moyen âge, c'est-à-dire la simplicité des mœurs, la familiarité des relations se mêlant perpétuellement, pour la tempérer dans une certaine mesure, à l'inégalité des conditions. Le malheur des temps n'avait pu qu'accuser davantage encore ces tendances. Le salaire moyen d'une journée d'ouvrier qui, au commencement du siècle, s'élevait à 2 sous 4 deniers pour les hommes, à 16 deniers pour les femmes, était tombé, en 1439, à 12 deniers pour les manœuvres des deux sexes[1]. Tandis que les salaires diminuaient presque de moitié, le prix de toutes les denrées augmentait considérablement : un setier de bon froment valait de 7 à 9 livres, un setier d'orge 6 livres; une livre de beurre coûtait 4 sous parisis, juste le salaire de 4 journées d'ouvrier. Il y avait donc une crise, sous beaucoup d'égards, analogue à celle que nous subissons présentement.

Sur le registre, duquel M. Siméon Luce a extrait tant de renseignements curieux, le prix de chaque denrée est toujours indiqué avec précision, d'où il suit que ce document ne se recommande pas moins aux recherches des économistes qu'à la curiosité des historiens.

[1] Le salaire était alors en surplus de la nourriture. En prenant l'équivalent actuel de cette journée moyenne, soit 5 francs, nous arrivons à admettre que 2 sous 4 deniers ou 2 sous 1/3 avaient le même pouvoir, au commencement du xv^e^ siècle, que 5 francs d'aujourd'hui; c'est-à-dire que 1 sou parisis avait le même pouvoir que 2 fr. 15 cent. d'aujourd'hui. La livre parisis était de 25 sous; 10 livres font 250 sous, et, comme pouvoir, $250 \times 2{,}15 = 537$ fr. 50 cent. Le dîner de 1405 représentait donc environ une dépense de 15 francs par convive.

N° V.

LETTRE DE M. MARIE, CHANCELIER, GÉRANT DU CONSULAT DE FRANCE À MALTE, RELATIVE AU RAPPORT DE M. CARUANA SUR LES ANTIQUITÉS PHÉNICIENNES ET ROMAINES DANS LES ÎLES DE MALTE, COMINO ET GOZO.

Malte, le 28 mai 1882.

Monsieur le Président,

Sir Arthur Burton, gouverneur de l'île de Malte, vient, à la demande du Ministre des colonies, de charger M. Caruana, docteur en théologie, bibliothécaire de la bibliothèque publique de Malte, de rédiger un rapport archéologique sur les antiquités phéniciennes, grecques et romaines, qui se trouvent dans les îles de Malte et dépendances (Comino et Gozo).

Jusqu'à ce jour, les ruines de ce pays, champ fertile d'observations pour les érudits avaient été complètement négligées, et il est à craindre que, par suite du peu de soin apporté dans la conservation de ces ruines, elles ne finissent par disparaître complètement.

Le rapport du docteur Caruana, publié aux frais du Gouvernement de Malte, vient de paraître. L'auteur jouit ici de la réputation d'un archéologue érudit.

Ce rapport, riche en notes archéologiques puisées un peu partout, plein de sages conseils pour la conservation des ruines déjà découvertes, ainsi que de suggestions sagaces pour la découverte des monuments qui sont encore enfouis dans le sol, se fait remarquer par la clarté et la précision de son style.

En voici un résumé : l'auteur, après avoir rappelé en quelques mots que la colonisation grecque des îles de Malte et de Gozo a pris place entre les époques phénicienne et romaine, entre dans quelques détails sur la situation géographique du groupe

des îles de Malte, Comino et Gozo. Il aborde aussi la question, question soulevée pour ne jamais être résolue, de savoir quels étaient les premiers habitants de l'île.

A ce sujet, le docteur Caruana observe qu'il n'y a plus aucun monument antérieur à l'époque phénicienne, et que l'existence des géants ne saurait être prouvée ni par les ossements de dimensions démesurées, qui peuvent être ceux d'animaux dont la race est disparue, ni par les monuments cyclopéens qui existent encore, monuments qui ont été évidemment construits par les Phéniciens, ainsi que l'atteste une inscription, conçue dans les deux langues phénicienne et grecque, et trouvée sur un de ces monuments.

L'auteur détermine ensuite l'époque de l'arrivée à Malte d'une colonie phénicienne, et la fixe à l'année 1500 avant J.-C.; il observe, en outre, que, jusqu'à l'année 58 après J.-C., c'est-à-dire à l'époque de l'arrivée de l'apôtre saint Paul, la langue phénicienne se parlait encore, bien qu'une colonie grecque se fût établie à Malte dès l'année 700 avant J.-C. Il fixe la conquête de ces îles par les Carthaginois à l'année 480 avant J.-C. et à l'année 216 avant J.-C. celle des Romains qui, sous la conduite du consul Titus Sempronius Gracchus, prirent possession de ces îles.

Ayant ainsi établi d'une façon certaine ces dates importantes, le docteur Caruana passe à l'étude des antiquités de l'île. Son ouvrage est divisé en dix-sept classes ou chapitres. Les six premières embrassent la période phénicienne, et les onze autres comprennent les périodes grecque, carthaginoise et romaine.

Dans la première classe, l'auteur nous donne la description des monuments mégalithiques de l'époque phénicienne.

Ces monuments sont :

Partie I. La *Gigantia*, c'est-à-dire la Tour des géants, qui se trouve dans la plaine de la colline Sbghara, dans l'île

Gozo, monument qui aurait été un temple consacré à Astarté, la Vénus des Phéniciens.

Partie II. *Hagiar Kim,* ou les Pierres de la vénération, qui se trouvent dans un endroit appelé Casal Crendi, dans l'île de Malte. On prétend que ce sont là les ruines d'un ancien temple dédié aux sept frères Kabiri ainsi que semblerait le prouver la découverte de sept statuettes acéphales de forme étrange, et qui font partie de la collection de la bibliothèque de Malte.

Partie III. *Mnaidra,* est situé à un mille de distance des ruines d'Hagiar-Kim. On pense que le monument Mnaidra aurait été un temple consacré à Esculape.

Partie IV. Le temple de *Melkarté,* c'est-à-dire l'Hercule de Tyr. Les ruines de ce temple se trouvent sur la pente de la colline Nadur, dans l'île de Malte.

Partie V. Les ruines du temple d'*Astarté,* situées sur le versant de la colline de Corradino, dans l'île de Malte.

Partie VI. Dans cette classe, l'auteur donne la description d'autres monuments mégalithiques; il fournit des détails importants sur la topographie phénicienne de Malte ainsi que des centres de l'île anciennement habités.

Dans la seconde classe de son ouvrage, le docteur Caruana parle des vases, tant en verre qu'en terre cuite, de l'époque phénicienne, et il appelle l'attention sur la différence qui existe entre les vases phéniciens et les urnes grecques qui, jusqu'à ce jour, ont été confondus par les archéologues.

Les collections les plus belles et les plus riches des vases dont il est ici question appartiennent à des particuliers : la bibliothèque publique de la ville n'en possède que quelques spécimens.

Dans la III^e^ classe, l'auteur décrit les sculptures phéniciennes et donne la liste de celles qui se trouvent à la bibliothèque

publique de Malte ainsi que de celles qui appartiennent à des collections particulières.

Les inscriptions phénico-maltaises forment le sujet de la IV^e^ classe, et les médailles celui de la V^e^ classe.

Dans la VI^e^ classe, le docteur Caruana discute la question, sujet de controverse parmi les orientalistes, de savoir si le maltais que l'on parle de nos jours a conservé la construction grammaticale de la langue phénicienne ainsi que les racines, les inflexions et un grand nombre de mots de cette langue, ou si la langue maltaise ne serait qu'un jargon arabe, légué aux habitants de ces îles par les Sarrasins, pendant les deux cents années de leur domination dans ce pays (870-1090).

L'auteur résout la question de la manière suivante : il suppose que la langue phénicienne était encore en usage à l'époque de l'invasion arabe, et que l'affinité de la langue phénicienne avec la langue arabe expliquerait la rapidité avec laquelle cette dernière aurait pris la place de la langue primitivement parlée.

Laissant ensuite de côté ce sujet, l'auteur traite de la colonisation grecque à Malte, puis de la conquête carthaginoise de l'île et enfin de celle des Romains.

Il établit, avec d'abondantes preuves classiques à l'appui, la situation hydrographique de l'île de Malte sur les anciennes mappemondes du monde connu.

La VIII^e^ classe de l'ouvrage de notre auteur contient la description des monuments d'architecture grecque et romaine.

Ces monuments sont : les temples de Junon, de Proserpine, le temple et le théâtre d'Apollon, le temple de Diane, une villa romaine, un palais romain, des bains et des thermes.

De tous ces monuments il ne reste que quelques ruines de marbre sculpté; les bains, les mosaïques et les fondations des villas n'ont dû leur état de conservation qu'aux débris de toute sorte qui les couvraient.

Dans la VIII^e^ classe, l'auteur parle des nombreuses tombes

et sépultures païennes qui se trouvent dans ces îles. Ce sujet ayant été traité assez légèrement par les historiens de Malte, le docteur Caruana a cru devoir adopter un certain ordre dans la classification de ces ruines. Il les divise en deux parties : la première comprend les tombes isolées et celles qui, groupées ensemble, appartiennent à la période phénicienne; la deuxième comprend le groupe des tombes grecques et romaines.

La description des catacombes qui datent du IVe siècle fait l'objet de la classe IX. Les ruines de la sculpture grecque et romaine se trouvent décrites dans la classe X. Les classes XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI et XVII comprennent respectivement les vases grecs et romains, les pierres précieuses, les monnaies romaines, une collection d'inscriptions grecques, romaines et hébraïques, les monnaies gréco-maltaises, punico-maltaises, romano-maltaises.

Le docteur Caruana conclut son rapport en faisant la remarque que, par suite de négligence, tous ces monuments seront la proie d'une ruine inévitable. On pourrait, dit-il, en réparer quelques-uns. Il y a, en outre, d'autres monuments qui sont encore enfouis dans le sol et qu'il s'agit de découvrir; cela demande du discernement.

Tel est le résumé que j'ai cru devoir faire du remarquable ouvrage du docteur Caruana, ouvrage incomplet toutefois, car il ne touche pas aux autres périodes, byzantine, arabe, romaine, et des chevaliers de Saint-Jean, périodes qui ne laissent pas d'avoir leur intérêt. On espère beaucoup, ici, que le Ministre des colonies, lorsqu'il aura pris connaissance du rapport de notre auteur, donnera les ordres nécessaires pour qu'il soit créé un musée national où seraient conservées toutes ces reliques archéologiques.

La majeure partie des objets qui ont été découverts appartiennent, en effet, à des particuliers, et la collection de la Bibliothèque nationale est relativement pauvre.

J'ai pensé, Monsieur le Président, que le rapport du docteur Caruana, qui a fait beaucoup de bruit ici, dans le monde érudit, pourrait être considéré en France, comme offrant un sérieux intérêt; c'est pourquoi je joins à cette lettre un exemplaire de cet ouvrage.

Agréez, etc.

Signé : Marie.

N° VI.

INSCRIPTIONS DE GUDÉA (*suite*).

PAR M. OPPERT.

M. Oppert communique à l'Académie la suite des traductions des textes chaldéens découverts nouvellement par M. de Sarzec. Ces textes se trouvent sur une statue de roi que M. Oppert, et après lui l'unanimité des assyriologues, nomme Gudéa. On a dernièrement proposé à l'Académie une prononciation différente, tirée des langues sémitiques, en se rattachant à une lecture suggérée par M. Oppert en 1863. On a voulu lire ce nom *Nabu* parce que ce nom serait un nom divin et que le nom de Gudéa serait une fois précédé du caractère signifiant *dieu*. Mais le savant qui a risqué cette explication n'a pas compris le texte. Le mot *dieu* se trouve, en effet, devant le nom royal dans le texte dont M. Oppert donne la traduction, mais c'est le nominatif *dieu* régissant le génitif *de Gudéa*[1]. En effet, la légende dit :

Le dieu Mulsezida est le dieu de Gudéa, gouverneur de Sirtella, qui a fait le temple du dieu Mulkit.

L'autre texte gravé sur la même statue est plus détaillé. Le roi s'adresse à la déesse Istar, et menace des colères de la

[1] En effet, trois lignes plus bas, le nom royal se trouve sans ce mot dieu,

déesse celui qui profanerait le temple du dieu du Ciel, *Ana*, dans lequel la statue était érigée. Le document demande à la divinité de renverser le trône de l'impie de fond en comble, de détruire sa race et d'abréger ses jours.

TEXTE DE GUDÉA.

Le dieu Mulse *zida* est le dieu de Gudéa, gouverneur de Sintella, qui a fait le temple de Mulkit.

A la déesse Ri, la déesse des pays dédiés à Gudéa, le gouverneur de Sirtella, dont le nom est glorieux, qui a construit le temple de Mulkit et de Ninsah, lui, le guerrier de Ri..... C'est Gudéa, gouverneur de Sirtella, qui demande à la déesse une oreille propice.

(Suit un hymne à la déesse encore trop obscur.)

Le temple de son séjour de délices, le temple du Ciel, la demeure qui réjouit son cœur, il l'a refait.

Venant des montagnes de Maggan, la pierre dure, qui est cachée dans les mines, fut sculptée par les statuaires.

Quant à Gudéa qui a construit le temple, que sa vie soit longue. Que son nom soit célèbre toujours, car il a orné le temple du Ciel.

L'homme qui (plus tard) fera sortir du temple du Ciel ce qui y est établi(?), celui qui efface l'écriture, que Ri, la déesse des pays, lui tranche la tête..... qu'elle renverse de fond en comble le trône où il s'assied, qu'elle anéantisse sa race, qu'elle retranche les jours de sa vie!

J'ai donné, dans les *Comptes rendus de l'Académie*, la traduc-

car il y a : «A la déesse *Ri*, la déesse des pays, sa souveraine, Gudéa, etc.» Il est regrettable que des opinions aussi aventureuses soient proposées à l'Académie. Le savant en question aurait vu, avec un peu plus d'étude, que son interprétation est inadmissible. La phrase *Deus A. deus Gudea* ne peut se traduire que par : «Le dieu A est le dieu de Gudea.» Il n'y a pas *Deo A deus Gudea*, ce qui seul pourrait excuser la traduction proposée. La logique, au sujet de la lecture de *Nabu* forcée, ne veut pas que l'on s'y arrête, car nul ne nous dit que les autres quatre verbes qui traduisent en assyrien le sumérien *de*, et que j'ai signalés, ne donnent pas naissance à un nom divin ; il peut y avoir eu, sans que notre science si imparfaite s'en doute, un dieu *ragim* ou un dieu *habib*. Donc il ne faut pas lire *Nabu*, qui est une hypothèse purement gratuite.

tion d'un petit texte de Gudéa, relatif à une prestation promise au temple du dieu Papsukal. Le roi promet de fournir tous les jours un *bath* ou *épha* de deux substances, et un demi-épha de deux autres matières. J'avais transcrit sur l'original, par erreur, le signe indiquant la première prestation par *ga*, tandis que le texte a une lettre rapprochée à *ga* pour la forme, et dont la valeur phonétique est *bi*. Par hasard, les deux signes expriment des idéogrammes de liquides. Le mot *ga* désignait en sumérien « lait », que les Assyriens sémites expriment par *sizbu*. L'hiéroglyphe d'où provient ce signe est celui de la mamelle, et ainsi ce même signe a acquis la valeur de « coupe », à cause de la forme du vase. Une image primitive semblable était celle d'un autre vase, *karpatu* en assyrien, dont la valeur phonétique est *bi* et *kas* ou *gas*[1]. D'autres valeurs dérivées appliquées à ce signe sont, entre autres, « abreuvoir, canal » (*naqbu*)[2]. et « breuvage, liqueur fermentée », en assyrien *sikaru*. (Voy. W. A, I., II, xxvii, 21, 22.)

Cette valeur de « liqueur fermentée » est celle qu'il faut appliquer ici. Il ne s'agit pas d'un *bath* (20 litres) de lait, que le roi Gudéa doit fournir journellement, mais d'un bath de liqueur fermentée, que les Assyriens nommaient *sikar* et qui rappelle l'hébreu שֵׁכָר dont il est souvent question dans la Bible. Cette boisson enivrante est distinguée du vin; les Septante emploient le terme hébraïque même de σίκερα (τὸ), et la Vulgate traduit par *sicera*.

Le terme sumérien ne peut s'expliquer que par la discussion de l'assyrien *sikar*, et celui-ci ne saurait être interprété que par une discussion du mot biblique שכר. Il provient de la racine sémitique signifiant « être ivre ». Le vin, en assyrien, est exprimé par le mot *karan*, et également distinct de *sikar*. Nabu-

[1] C'est cette lettre qui finit le nom de *Hammurabi* ou *Hammuragas*.

[2] Ce signe *bi* 𒁀 a été transporté en perse avec cette acception, et, comme *nâla* signifiait « canal, » persan *nâl*, le signe 𒉡 a la valeur de *n* devant *a*.

chodonosor énumère, dans l'un des ces textes, une grande quantité d'endroits qui lui procuraient des espèces de vin différentes. La prestation de Gudéa n'est donc pas du vin, exprimé d'ailleurs par un autre idéogramme. L'hébreu שֵׁכָר, le *sicera*, est distingué de «vin» dans beaucoup d'endroits; par exemple : *Lév.*, x, 9; *Nomb.*, vi, 3; *Deut.*, xiv, 26, 29; *Jud.*, vi, 13, 4; *Sam.* I, 1, 15. Dans le dernier passage, Hannah, la mère de Samuel, protestant contre l'accusation du grand prêtre Éli, dit qu'elle n'a bu ni vin ni *sekhar*, c'est-à-dire aucune boisson enivrante. Un seul passage (*Nomb.*, xxviii, 7) semble impliquer dans le *sicera* le vin הסך נסך שכר ליהוה, de sorte que le traducteur chaldaïque Onkelos y a vu «le vin vieux» (חמר עתיק). Dans le *Midraschim* se trouve la même explication. Les rabbins, tels qu'Aben Ezra et R. D. Kimchi, y voient une boisson fermentée artificielle. Telle avait été l'opinion de saint Jérôme, qui l'explique par «toute boisson qui enivre.» soit la bière faite de grains, soit le cidre de pommes, soit une décoction de miel qu'il nomme *dulcem et barbaram potionem*, soit une liqueur fermentée faite de dattes. Le sicera pourrait se comparer au latin *temetum*.

Le *sikar* assyrien, ou le *bi* sumérien dont il est question dans le texte de Gudéa était une des boissons fermentées employées dans les usages des sacrifices. Par cette correction faite à la traduction, l'inscription gagne en intérêt : elle nous apprend que toute la prestation promise au temple était destinée à des usages spéciaux du sacerdoce, qui excluaient précisément l'usage du lait, et que les prêtres tenaient, à cette époque reculée, à offrir à la divinité une boisson enivrante, comparable au *soma* des Védas, au *haoma* des Zoroastriens et aux liqueurs employées dans d'autres cultes antiques.

N° VII.

ÉTUDE DES RUINES D'EL-MERABA DES BENI OUELBAN, PAR M. E. MASQUERAY.

L'Ouâd Guebli, qui se forme dans le département de Constantine, au pied du Djebel Sidi Drîs, chez les Beni Ouelban, et va se jeter à la mer non loin de Collo, traverse d'abord du Nord au Sud une plaine circonscrite par de belles montagnes. Cette plaine, ainsi que le cours supérieur de l'Ouâd, porte le nom d'El-Meraba; mais *el-meraba* signifie *pierres de taille*, et s'applique proprement aux restes d'une ville romaine parallèle à l'Ouâd.

Les ruines d'El-Meraba ne sont pas demeurées inconnues jusqu'ici. On les trouve portées sur la carte au $\frac{1}{400\,000}$ de la Province de Constantine (feuille 1, 1869), et sur la carte du volume VIII du *Corpus inscriptionum latinarum*. M. Sériziat les a visitées en 1857, et a publié les inscriptions qu'il y a recueillies, dans le 14e volume de la *Revue africaine*. Ces inscriptions, au nombre de onze, dont neuf funéraires, ont passé dans le *Corpus* (p. 684), précédées de cette indication : « Ruines situées sur l'Oued Meraba dans une localité appelée El-Kharba mta beni Ouelbane. » Une seule d'entre elles, l'inscription funéraire 9748, y a été modifiée : au lieu de EXTRTCRT, on a substitué, très justement d'ailleurs, EXTRICATA.

Au mois de mai 1881, M. Charrier, adjoint à l'administrateur de la commune mixte de Cheraïa, a publié (Paris, Challamel) une brochure de huit pages avec planches, intitulée *Notice sur les ruines romaines des Beni Ouelban*. La suite de ce travail montrera ce que l'épigraphie doit à M. Charrier; mais, quelques fautes qui puissent être reprochées à une personne dépourvue, dans un poste éloigné, des ouvrages de

fonds nécessaires à ce genre d'études, M. Charrier a, du moins, le mérite d'avoir accru de neuf le nombre des inscriptions ou fragments d'inscription signalés à El-Meraba, et je dois ajouter que c'est la lecture de sa préface qui m'a fait concevoir le projet d'y exécuter des fouilles. M. Charrier a bien voulu, dans une course trop rapide, prendre part à mes travaux pendant un jour, et nos excellentes relations personnelles profiteront certainement encore à l'étude de l'antiquité.

Enfin, au mois de mars 1882, M. le Dr Reboud, également versé dans l'épigraphie latine et dans l'épigraphie libyque, a visité El-Meraba en compagnie de M. le géomètre Goyt, auquel la Société archéologique de Constantine a dû déjà plusieurs communications intéressantes. J'ignore encore ce que M. le Dr Reboud a trouvé chez les Beni Ouelban. Quelques-unes de ses lectures diffèrent probablement de celles de MM. Sériziat et Charrier. Je souhaite que mon savant confrère veuille bien les publier le plus tôt possible, afin que son témoignage confirme mes observations ou les rectifie, s'il y a lieu.

Au commencement du mois d'avril 1882, j'obtins de la libéralité de M. le Gouverneur général de l'Algérie ce qui me semblait nécessaire pour étudier rapidement El-Meraba. Toutes facilités me furent données à Constantine par M. Doucin, préfet du département, et par M. Pelletreau, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées. Je passai par Smendou, et je me rendis à El-Meraba, accompagné seulement de deux indigènes. Il me fut facile d'y organiser le travail, grâce aux ordres de M. l'administrateur de la commune mixte de Collo, et aux outils que me fit tenir M. le conducteur des ponts et chaussées de Smendou. J'enrôlai cinquante Beni Ouelban exercés pour la plupart dans les travaux du chemin de fer de Constantine à Philippeville, et je les distribuai en deux chantiers, l'un au sud, l'autre au milieu des ruines romaines.

Ces ruines couvrent, dans le centre de la plaine, un pli de

terrain parallèle à l'Ouâd, sur une longueur d'environ un kilomètre. A l'Est, est une nécropole très considérable, orientée comme la ville elle-même. Malgré la défense expresse de l'Administration, les indigènes ont ensemencé la terre végétale épaisse d'un mètre en moyenne, qui s'est étendue sur la ville. Ce ne sont là que champs d'orge et de fèves. Quant à la nécropole, si elle est inculte et couverte seulement de gros buissons d'oliviers sauvages, toutes les pierres tombales en ont été renversées et pressées les unes contre les autres de manière à former de petits murs ou des amas circulaires. C'est pourquoi je n'ai pu joindre aucun plan à mon travail.

Les deux emplacements sur lesquels j'installai d'abord les travailleurs dans la ville m'offraient l'avantage d'être un peu moins cultivés que le reste, et c'était là que se trouvaient, sur le sol, quelques-unes des inscriptions copiées par mes prédécesseurs. Je désignerai le premier, situé au midi, par la lettre A, et le second, situé presque au centre, par la lettre B.

L'emplacement A avait échappé à M. Sériziat. Il est en effet isolé et n'attire pas les regards. M. Charrier y a relevé les épigraphes II et III de sa publication. L'emplacement B avait fourni à M. Sériziat les inscriptions 7945, 7946, 7947 du *Corpus*, que M. Charrier a relues d'une manière très différente. M. Charrier y a ajouté ses inscriptions IX et X. C'est à quelques mètres de là que M. Charrier a découvert ses fragments VII, VIII, et peut-être VI : du moins il m'a été impossible, assisté par M. Charrier lui-même, de rencontrer ce fragment VI. A peu de distance au sud-est, M. Charrier a lu le premier l'épitaphe XI de sa notice.

Je consacrai quatre jours à cette double fouille; ensuite mon attention fut attirée, non loin de B, par une sorte de prairie naturelle tout à fait plane, que je désignerai par la lettre C. J'y fis ouvrir une tranchée, et je rencontrai bientôt un dallage fort bien ajusté. Je résolus de le suivre. Peu à peu

une place m'apparut bordée par la base d'un grand édifice. J'y fis pousser les travaux pendant quatre jours, et ne m'arrêtai que devant les réclamations énergiques d'un propriétaire indigène dont le blé couvrait l'extrémité septentrionale de ce forum. C'est bien, en effet, le *forum* de la ville que j'ai retrouvé.

Je conduisis enfin ma petite troupe dans la nécropole. Après avoir fait abattre les arbustes qui en embarrassaient la partie la plus importante, je fis dégager avec nos pioches et nos leviers *près de cent trente* inscriptions funéraires gravées sur des cippes et des pierres rudes de toute nature. Le treizième jour, je dus songer au retour, et je rentrai à Constantine.

Le nom de la ville romaine dont il ne reste que la ruine d'El-Meraba nous est donné par les trois inscriptions suivantes. La première se trouve sur l'emplacement A, la seconde près du forum, la troisième dans la fouille B. Les deux dernières sont inédites. La première a été signalée dans la *Notice sur les ruines des Beni Ouelban;* mais la lecture de M. Charrier ne nous en a pas fait connaître toute la valeur.

1. Sur une pierre rectangulaire, d'un gris bleuâtre, rompue quelque peu en haut et à droite. Lettres usées, difficiles à distinguer. Longueur de la pierre : o^{m},80, largeur, o^{m},42. Lettres, o^{m},6.

lOLlio...
FIL QVIR SE
NECIONI ET
OB MVNFI
CENTIAM*lol*
*l*ISENECIO*nis*
PATRIS EIV*s*
CELTIANEN*ses*
AERECONLA*to*
*po*SVERV*nt d d*

Charrier, l. 1, O[illegible]I; l. 3, NECIONERP[illegible]; l. 4, OBI[illegible]; l. 5, CENIA[illegible]; l. 6, ISENI[illegible]; l. 7, PATREI; l. 8. CIIII NEN: l. 9, AFRICONIA: l. 10, R.VN.

2. Cippe de $1^{m},05$ de hauteur. Longueur de l'inscription, $0^{m},48$; largeur, $0^{m},40$. Lettres, ligne 1, $0^{m},05$; ligne 2 sq., $0^{m},04$; ligne 8, $0^{m},03$. Inédite.

GENIO CELTNS
AVG SACR
[illegible]MAN ILIVSLF
QPOTENS QVO
NVMINIS EIVS
ADIVMENTVM
PENSERT EX IS VIII
SPFECITIDEMD

3. Sur une pierre bleuâtre rectangulaire, entourée d'un triple filet. Hauteur totale, $1^{m},13$; largeur de la face inscrite, $0^{m},62$; épaisseur, $0^{m},50$. Lettres, $0^{m},03$. Inédite.

IVLIAE AVG MATRI
CASTRORVM CONIVGI IMP
CAES DIVI MANTONN PII
GERM SARM FIL DVI COM
MOD FRATRSDVANTONNPII
NEP DVHADRNPRONEPDV
TRAINPARABNEPDVNER[illegible]AD
NEP L SEPM SEVER PERTINACIS
AVG *arab. adiab. part. max* PONF
MXIMI *trib. potestatis XIII imp. XI* COS *III propagatoris imperii fortissimi felicissimique principis p. p. matri*
IMPCAESLSEPTIMI *severi pertinacis*
AVG ARABADAB *part. max. fil.*
DIVI MANTONN PII GERM*an*
SARM NEPOT DVI ANTONINI
PII PRONEP DIVI HADRNAB
NEP DIVI TRAIAN PARTI
CI ET DIVI NERVÆ ADNEP
MAVRELI ANTONINI PII
FELICIS AVG PONT MAX
TRIB POTEST VIII COS PP
*pro*COSFORSSIMI FELICISSIMIQ
[illegible]NOBILISSIMI ET [illegible]
[illegible]INDVLGEN
RESP·C C D·

Les lectures CELTIANENSES, CELTIANIS, RESP C·C· sont certaines. J'ai estampé ces trois inscriptions. Dans la troisième, le second C est évidemment l'abréviation du nom de la Respublica, qui était colonie (Respublica coloniæ Celtianensium.)

L'ethnique CELTIANENSES ne nous permet pas de restituer sûrement un nom de ville au nominatif. On pourrait en conclure *Celtiana, Celtianæ, Celtianis, Celtiane, Celtian;* car *Lamasba* donne *Lamasbensis; Rusguniæ, Rusguniensis; Sitifis, Sitifensis; Rusicade, Rusicadensis; Sataf, Satafensis.* Le génitif CELTIANIS limite notre choix entre *Celtiane, Celtianis* et *Celtian.* L'exemple très voisin de *Rusicade*, dont le génitif est *Rusicadis* et l'ethnique *Rusicadensis*, m'induit à proposer *Celtiane.*

Celtiane n'est pas mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin, bien qu'elle ait été certainement florissante, comme on le verra plus loin, à la fin du second siècle; mais tel est le cas de plusieurs autres villes romaines d'Afrique, et des plus importantes, par exemple Tubursicum Numidarum. L'Itinéraire ne cite même pas la *Via nova* de Cirta à Rusicade, qui donnait lieu à un trafic considérable, et sollicitait sans cesse l'attention du gouvernement par les réparations qu'elle exigeait. A plus forte raison, la route de Celtiane, qui n'en était qu'un embranchement, a-t-elle pu être négligée.

On pouvait s'attendre à trouver Celtiane parmi les villes cirtéennes de Ptolémée, qui resteront longtemps une énigme, même si l'on admet cette conjecture (*Corpus inscriptionum latinarum*, p. 618) que le savant chorographe ait pris Sicca Veneria (Colonia Julia Cirta nova) pour Constantine, bien qu'un peu plus loin il place clairement Sicca entre Bulla Regia et Assurus. Celtiane ne paraît ni dans ce groupe, ni dans ceux de la Numidia Nova et de la legio III Augusta. Il est vrai que Ptolémée passe sous silence des villes plus considérables, Thimgad, Mascula, Ad Majores, Diana, Thagaste, Sigus, Tiddis, et Tha-

gura, et tant d'autres points si importants qu'une carte sur laquelle on porterait uniquement tout ce qui lui manque serait beaucoup plus riche que celle qu'on peut dresser d'après ses indications.

L'auteur de la Table de Peutinger n'a pas négligé le tracé de la *Via nova* de Cirta à Rusicade; il nous en a conservé deux stations, *Ad Palmam, Ad viam Sele,* que l'on déterminera quand on aura reconnu l'emplacement exact de quelques bornes milliaires; mais, entre cette ligne Cirta-Rusicade et la ligne Cirta-Mileu-Nobafocseiani-Fons Camerata, etc., il a supprimé tout le massif qui s'étend jusqu'à l'Ampsaga : or c'est précisément une partie de ce massif qui fait l'objet de notre étude. L'Ampsaga n'est même pas indiqué sur la Table, et Tucca, fines Africe et Mauritanie, y est portée au milieu des terres entre deux routes qui relient Igilgili à la Colonie de Culchul. Une telle négligence explique sans peine l'omission de Celtiane.

Morcelli ne mentionne pas Celtiane. On en peut conclure qu'elle fut dévastée vers le commencement du v^e^ siècle, et même n'eut jamais d'évêque. J'ai d'ailleurs constaté, non sans surprise, qu'elle ne nous offre aucun signe évidemment chrétien. Il est vrai que mon exploration n'est pas définitive; mais l'exemple de Lambèse suffit à prouver que des cités de premier ordre nous échapperaient si nous étions réduits aux seules listes ecclésiastiques. La grande ville militaire du II^e^ et du III^e^ siècle, délaissée au IV^e^, n'a pas eu d'évêque et n'a pas fourni une seule inscription chrétienne. Cependant, la présence d'un Adeodatus *Cœlianensis* parmi les évêques de Numidie qui répondirent à la sommation de Hunéric peut éveiller quelques scrupules. Morcelli en déduit un *Cœlianum* (*oppidum*), et déclare dans son commentaire « qu'il admettrait sans peine que ce nom provint de la *gens Cœlia*, bien que l'on dît à Rome *Cœlii* plutôt que *Cœlii.* » Ce *Cœlia-*

nensis est une lecture de Ruinart (cf. *Annotationes in Notitiam Africæ*); mais l'unique manuscrit qui nous ait conservé la *Notitia*, le *Codex Laudunensis*, est regardé comme très défectueux, et Ruinart, au témoignage de Petschenig, le dernier éditeur de cette même *Notitia*, ne s'est pas abstenu de quelques retouches. Petschenig, qui donne aussi *Cælianensis*, est allé beaucoup plus loin. Il nous apprend lui-même « qu'il n'a pas hésité à corriger autant de noms qu'il a pu, et qu'il a réformé dans cette nomenclature tout ce qui sentait le latin vulgaire. » Il s'ensuit que la ville dont Adeodatus était évêque pourrait avoir été Celtiane (Celtianensis) et non pas Cælianum (Cælianensis); car, si le *Codex Laudunensis* ne mérite aucune confiance, le champ est ouvert aux conjectures, et, dans le cas contraire, nous sommes encore fondés à n'accepter pas sans réserve le texte de Ruinart et de Petschenig. Je doute néanmoins, à défaut d'autre preuve, que notre Celtiane soit inscrite dans la *Notitia*.

Restent la Cosmographie de l'Anonyme de Ravenne et les Geographica de Guido. Le secours de l'Anonyme nous serait précieux s'il avait recueilli sans en rien omettre toutes les nomenclatures des Africains Provinus et Melitianus, et du « philosophe romain » Castorius; mais, afin d'éviter les contradictions et les variantes, il s'en est tenu à Castorius qu'il a d'ailleurs abrégé sans règle. Nous voyons paraître dans ses listes, qui sont du VII^e^ siècle, des villes abandonnées depuis le IV^e^ comme Lambèse, depuis le second comme Tucca. Ce sont là des réminiscences du livre V de Pline et de l'Itinéraire d'Antonin. Celtiane n'étant pas mentionnée dans ces ouvrages et n'existant plus très probablement de son temps, il n'est pas surprenant qu'elle n'ait point trouvé place dans son *Africana patria*. Guido n'ajoute rien à l'Anonyme qu'il semble avoir maladroitement copié. Nous partageons sur ce dernier point l'opinion de MM. Parthey et Pinder.

On ne peut se défendre de remarquer que Celtiane semble être une altération très légère de *i* Celtien, qui serait précisément le mot *Celtes* sous une forme berbère. Nous rencontrons bien aujourd'hui des *i* Germanen dans une tribu kabyle. Il est certain que les populations de l'Afrique septentionale sont composées de plusieurs races différentes, surtout dans les massifs voisins de la mer, et rien n'empêche d'admettre qu'une bande de Celtes jetée sur la côte ait pénétré autrefois par la vallée de l'Ouâd Guebli jusque dans le pays des Beni Ouelban. Le nom même des Beni Ouelban pourrait confirmer notre hypothèse. *Beni*, en arabe, signifie « fils » : *ou*, en kabyle, signifie « de ». *Elban* doit se prononcer *Alban*, car les indigènes de cette région affectent de substituer des *e* aux *a* et même aux *ou* dans leur langage, disant *Fatmé* pour *Fatma*, *Kem* pour *Koum*, *selemtkem* pour *salamtkoum*. Or *Alban* n'est-il pas le nom d'une tribu celtique?

Quoi qu'il en soit, l'épigraphie seule nous révèle l'existence d'une ville romaine nommée Celtiane dans le bassin supérieur de l'Ouâd Guebli, à El-Meraba. La suite des inscriptions que j'y ai découvertes ou relues nous permettra de retracer quelques traits de son histoire.

N° VIII.

UN POIDS MÉDIQUE AU LOUVRE,

PAR M. OPPERT.

Le Louvre a dernièrement acquis un petit monument en pierre rose représentant la tête d'un génie, servant apparemment d'anse à un poids. Ce morceau curieux porte une inscription cunéiforme, qui a déjà été publiée dans le cahier de novembre 1881, des *Proceedings of the Society of Biblical archæology*, par M. Sayce, dans une lettre datée d'Oxford, le 29 octobre 1881.

Le savant anglais avait copié le texte à Smyrne; il y avait cru voir, avec trop de précipitation, une inscription d'un genre tout nouveau, et dont M. Pinches, employé du Musée britannique, avait déjà signalé un exemple à Paris et un autre à Londres. Ce dernier genre avait été envisagé par M. Pinches comme cappadocien. Je ne sais pas si ces deux tablettes du Musée britannique et du Cabinet de France ne se rattachent pas au genre spécial des textes de Van, que j'ai appelé *arméniaque :* en tout cas, je crois qu'un troisième exemple de cette écriture très rare se trouve dans la collection de M. Louis de Clercq.

Quoi qu'il en soit, le monument signalé déjà par M. Sayce n'appartient à la classe dite *cappadocienne,* ni par son écriture, ni par son langage, ce que le savant anglais aurait pu voir tout de suite, s'il avait pu regarder même superficiellement les petits monuments de Londres et de la Bibliothèque nationale. La pierre fruste du Louvre est médique, et les lettres retracent la forme de la seconde classe des écritures dans les textes trilingues.

Le texte ne se compose que de neuf signes, dont deux sont gravés dans un sens différent des sept autres : il faut tourner la pierre, car ils constituent un petit texte à part.

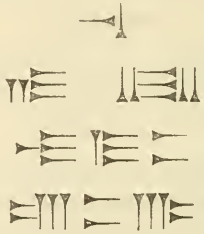

Les deux signes, tête en bas, sont, l'un le signe *cent,* l'autre le signe de *drachme :* le texte dit : *cent drachmes.* Des sept autres, l'un se trouve à gauche du mot drachme, et signifie

ik; les signes de la troisième ligne se lisent 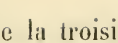 *se as van.*

Le mot *iksesvan* ou *iksesman*, qui se dégage ainsi, nous est inconnu, car la langue médique ne nous a été transmise que comme servant de traduction aux textes perses, et les mots qui ne se trouvent pas dans les textes médiques des Achéménides, sont inexplicables pour nous.

Le terme cité ne se rencontre pas dans les inscriptions des Darius, des Xerxès et des Artaxerxès, et nous ne possédons pas de terme approchant, qui nous mette sur la voie de l'interprétation. Si pourtant le monument est postérieur à l'empire des rois mèdes, et s'il appartient à l'époque des Achéménides, on pourrait y voir un mot *arien* dans la forme *médisée :* car, dans les versions médiques des rois perses, les termes politiques et religieux se trouvent souvent empruntés à la langue de Darius sans être traduits[1]. Si le mot *iksesvan* est perse, on pourrait peut-être le traduire par « un sixième », et penser au zend *khsvas*, au perse présumé *khsas*, persan moderne *šaš*, « six ». Ce serait alors le sixième du *ner* babylonien, qui lui-même est le sixième du grand talent, et ainsi la mention des *cent drachmes* ne serait qu'une interprétation de la légende principale.

La vérification stathmétique est impossible, car nous ne possédons du poids même que l'anse.

Mais si *iksesvan* est obscur, la fin du texte est d'autant plus claire et plus intéressante. Il contient *U-man Unan*, le dernier mot est l'idéogramme médique indiquant *roi*. *Uman* est un mot médique bien connu : il signifie maison, et traduit le perse *vith* qui a cette acception. Seulement, et cette circonstance présente un grand intérêt, il se trouve ici une faute d'orthographe qui ne peut être que d'origine médique; pour le moins c'est une variante pour *umman*, forme ordinaire du mot. La souscription

[1] Voir ms. Mèdes, p. 193, 208 et passim.

est donc, à cause même de cette différence dans l'écriture, originaire des Mèdes, car des divergences analogues se rencontrent souvent dans les inscriptions de la seconde espèce[1].

La mention de « maison du roi » ne pourrait pas nous surprendre, puisqu'on en a trouvé l'analogie sur une foule de textes assyriens, qu'ils soient gravés sur les poids, ou qu'ils servent de souscription aux tablettes de la Bibliothèque royale. La traduction entière de ce curieux monument fruste serait donc :

Iksesvan (sixième(?). Maison royale.

Et à part :

100 drachmes.

Le grand intérêt du monument résulte de ce qu'il est à peu près le seul débris connu jusqu'ici, des documents médiques, indépendants et unilingues. Il pourrait donc se rattacher à cette dynastie si peu connue des Mèdes qui gardèrent l'empire de l'Asie pendant plus d'un siècle, et dont la langue nous est seulement parvenue dans les traductions par lesquelles leurs successeurs perses, dans un esprit de haute politique, faisaient connaître à leurs sujets mèdes les récits de leurs propres exploits.

[1] On désigne l'écriture médique ainsi, parce que les trois langues se trouvent toujours dans l'ordre suivant : perse, médique, assyrien.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 5 AVRIL.

(Séance avancée au mercredi à cause du vendredi saint).

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. F. Lenormant, un volume intitulé *Les origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux*, tome II, 1re partie. *L'humanité nouvelle et la dispersion des peuples* (Paris, 1882, in-8°).

M. Liénard écrit à l'Académie en lui faisant hommage du tome Ier d'une publication qui a pour titre : *Archéologie de la Meuse. Descriptions des voies anciennes et des monuments aux époques celtique et gallo-romaine. Partie sud du département*, avec planches (Verdun, 1881, in-4°).

SÉANCE DU 14 AVRIL.

M. Ch. Grellet-Balguerie, ancien magistrat, écrit à l'Académie en lui adressant une brochure de M. Angel Fayolle sur son *Étude historique de l'origine des villes de Ribérac, Mussidan, Saint-Astier*, etc.

M. E. Desjardins fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. l'abbé H. Thédenat, d'une brochure intitulée *Note sur un étui de collyre égyptien conservé au musée du Louvre* (extr. des *Mém. de la Soc. des antiquaires de Fr.*, t. XLI).

« M. Thédenat s'est associé à M. Héron de Villefosse, conservateur adjoint du Louvre, pour étudier cette intéressante question des cachets d'oculistes romains, et un volume de cet ouvrage a déjà été publié. Je n'en dirai rien ici, dit M. Desjardins, puisqu'il est soumis en ce moment au jugement de la Commission des antiquités de la France. La présente *Note* se rattache directement aux mêmes études. Elle est faite avec un grand soin et contribuera à éclairer la question épigraphique et médicale touchant les maladies des yeux chez les anciens et les remèdes dont ils faisaient usage. »

M. Miller offre, au nom de l'auteur, M. Spyr. Lambros, un recueil de pièces grecques, presque toutes inédites, sur *l'île de Corfou* (Athènes, 1882, in-8°).

« Ces documents tirés des manuscrits du mont Athos, de Cambridge, de Munich et de Corfou, intéressent particulièrement, dit-il, l'histoire du moyen âge de cette île. Outre une vie inconnue de saint Therinus qui souffrit le martyre sous Decius, et qui a pour auteur Arsenius, évêque de Corfou, on trouve une nouvelle édition du poème d'un autre évêque nommé Nicolas, sur les motifs qui l'ont décidé à se démettre de ses fonctions, deux lettres à un personnage nommé Stilbé, une pièce sur les questions religieuses qui divisaient les Grecs et les Latins sous la domination des Vénitiens, et une autre sur la fête du 1er mai qu'il rattache à l'établissement des Tziganes dans l'île de Corfou. »

SÉANCE DU 21 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

Observations sur les monnaies mérovingiennes. Tiers de sou d'or de Marsal, de Vic, de Noveant et de Naix, par M. Ch. Robert, membre de l'Académie (Paris, 1882, br. in-8°).

Inventaire des bijoux de Jeanne de Bourdeille, dame de Sainte-Aulaire et de Lanmary, 1595, publié pour la première fois d'après le manuscrit original de la Bibliothèque nationale, par le Président de Montégut (Périgueux, 1881, in-8°).

Journal historique de Pierre de Jarrige, viguier de la ville de Saint-Yrieix (1560-1574), continué par Pardoux de Jarrige, son fils (1574-1591), annoté et publié par H.-B. de Montégut (Angoulême, 1878, in-8°).

Congrès archéologique de France, XLVIIe session. Séances générales tenues à Arras et Tournai en 1880 (Paris, 1881, in-8°).

M. Lenormant présente à l'Académie, de la part de M. Eug. Müntz bibliothécaire de l'École des beaux-arts, le tirage à part d'un mémoire intitulé : *Le musée du Capitole et les autres collections romaines à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle* (extrait de la *Revue archéologique*, janvier 1882).

« C'est, dit-il, de ces travaux consciencieux, nourris de faits et de documents nouveaux, auxquels M. Müntz nous a habitués. Il y reconstitue la composition du premier musée d'antiquités de Rome, formé au Capitole sous le pontificat de Sixte IV, établissant l'état civil et le lieu d'origine des principaux objets de cette collection, qui, depuis lors, ne sont point sortis du Capitole, entre autres de la fameuse louve de bronze, dont quelques savants allemands ont voulu faire, dans ces dernières années, un ouvrage du moyen âge. C'est là une théorie insoutenable, que

M. O. Rayet a victorieusement réfutée, et, dans l'excellente dissertation qu'il y a consacrée, cet érudit a fait usage du document formel, découvert par M. Müntz d'où résulte que la louve était au nombre des monuments antiques de bronze réunis dans le moyen âge à Saint-Jean-de-Latran.

« Après ces renseignements sur le premier musée du Capitole, M. Müntz complète les données qu'il a déjà groupées ailleurs sur les collections privées de Rome au xv^e^ siècle et au commencement du xvi^e^ en publiant la partie du testament du cardinal François de Gonzague relative à ses antiquités, et la description donnée par Claude de Bellièvre, dans le manuscrit de ses *Noctes romanæ*, des principales statues antiques conservées, au temps de Jules II et de Léon X, dans les palais Rossi, Orsini, Cesarini et Massimo. Rien de plus difficile, en général, que l'assimilation de ces indications de l'époque de la Renaissance aux marbres actuellement subsistants. Les noms y sont donnés, en effet, d'une façon si fantaisiste et si capricieuse, que la plupart du temps elles ne représentent pour nous rien d'appréciable. Mais ici Claude de Bellièvre décrit d'une façon singulièrement précise cinq statues découvertes en 1514 dans un terrain appartenant à la veuve de Pierre de Médicis, Alphonsine Orsini, la belle-sœur de Léon X. On y voyait alors les Horaces et les Curiaces. Il n'y a pas moyen, devant la description, de douter que ce ne soient les statues de Gaulois, de géants et d'une amazone, morts ou mourants, qui sont aujourd'hui conservées au Musée de Naples et que M. Brunn a restituées à l'école de Pergame. Ces figures ont dû passer, comme beaucoup d'autres marbres, des Médicis aux Farnèse, et c'est avec l'ensemble de la collection Farnèse qu'elles sont venues à Naples.

« Nous retrouvons ainsi, grâce à M. Müntz, l'état civil et le certificat de provenance de statues d'une haute importance au point de vue de l'histoire de l'art. C'est un résultat toujours fort précieux et qu'on n'obtient avec la même certitude que dans un petit nombre de cas. »

M. Lenormant présente, en outre, de la part de M. le docteur Ernest Hamy, conservateur du Musée d'ethnographie en cours d'organisation au palais du Trocadéro, la première livraison de la nouvelle *Revue d'ethnographie*, dont il inaugure la publication (Paris, 1882, in-8°).

« Longtemps négligées, les études ethnographiques tendent chaque jour davantage, dit M. Lenormant, à reprendre le rang qui leur appartient légitimement dans la science. Nul n'était mieux préparé que le docteur Hamy à assumer la direction d'un recueil qui leur fût consacré; nul ne pouvait mieux comprendre les vraies conditions critiques de ces études, aussi bien que le précieux secours qu'en doit tirer l'archéologie préhis-

torique. Le savant collaborateur de M. de Quatrefages dans le grand ouvrage des *Crania ethnica* n'en est plus à son coup d'essai. Son nom seul est une sérieuse garantie de la valeur de la revue qu'il entreprend de faire paraître, et la première livraison, que nous avons maintenant sous les yeux, donne déjà mieux que des promesses. Elle fait augurer ce que sera le recueil.

« Ce que l'on peut appeler l'archéologie ethnographique, c'est à-dire l'étude des antiquités de tout ce qui n'appartient pas au cycle du monde proprement classique, ainsi que celui de l'Asie antérieure et de l'Égypte, y tiendra une large part et y sera traité dans un esprit véritablement scientifique, dont on ne s'est que trop souvent écarté en pareille matière. La rigoureuse et saine méthode qui y est appliquée, fait rentrer ces importantes études dans le domaine de notre Académie, en même temps que, par d'autres côtés, elles touchent au domaine de l'Académie des sciences.

« Dans la livraison que je présente aujourd'hui, continue M. Lenormant, je signalerai comme ayant un intérêt tout particulier les *Notes d'archéologie et d'ethnographie recueillies dans le pays des Somalis,* par M. G. Revoil, le fils de l'habile architecte à qui ses beaux travaux sur les monuments romans du midi de la France ont valu le titre de correspondant de l'Académie des beaux-arts. Dans les mœurs actuelles des Somalis, immobilisées depuis la plus haute antiquité, M. Revoil a recueilli des éléments d'une importance de premier ordre pour la détermination du pays de Pount des monuments égyptiens. Il a retrouvé sans changements, sur plusieurs points du pays, les costumes et les usages que retracent les bas-reliefs du temple de Deir-el-Bahari, et il est parvenu à définir avec une grande probabilité le point probable où aborda la flotte de la reine Hat-Asou ou Hat-Schepou.

« Les ruines antiques sont nombreuses dans le pays des Somalis, et leur exploration fournit les plus précieux éclaircissements aux textes d'Agatharchide et du Périple de la mer Érythrée. M. Revoil a retrouvé les ruines de plusieurs des comptoirs signalés sur cette côte par les écrivains antiques et un des temples que Strabon y mentionne. En fouillant un tumulus à côté de l'emplacement de l'ancienne ville de Mosylon, il a découvert l'outillage et la pacotille d'un émailleur greco-alexandrin du temps des derniers Ptolémées ou des premiers empereurs romains, découverte d'une haute importance pour la connaissance des procédés de la verrerie antique, et qui n'est pas d'une moindre valeur pour l'histoire du commerce de l'antiquité; car le Périple de la mer Érythrée signale

précisément les verreries comme un des principaux objets d'échange que les Alexandrins portaient à Mosylon. »

SÉANCE DU 28 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

Du système de numération chez les peuples de la famille Maya-Quiché. — Des explétives numérales dans les dialectes de la famille Maya-Quiché, par M. de Charencey (broch. in-8°).

The books of Chilam Balam, the prophetic and historic records of the Mayas of Yucatan, by Daniel Brinton (Philadelphie, in-8°).

M. Ch. ROBERT présente le *Musée épigraphique de Limoges*, par M. Florian Vallentin (Vienne, 1882, broch. in-8°).

M. Gaston PARIS fait hommage des trois premiers volumes de l'ouvrage intitulé : *Le mistère du vieil Testament*, publié par le baron J. de Rothschild (Paris, 1878, 1879, 1881, in-8°).

« Le troisième de ces beaux volumes s'ouvre, dit-il, par un triste avant-propos : une notice nécrologique sur l'auteur de ce travail méritoire et considérable. L'Académie a déjà exprimé les regrets que lui a causés la mort si inattendue et si prématurée du baron James de Rothschild, et elle a appris avec satisfaction que l'édition du *Mistère du vieil Testament* ne resterait pas inachevée. Le troisième volume était prêt à paraître quand l'auteur a été enlevé à la science. Il se présente dans les conditions de soin et de critique qui distinguaient déjà les précédents. Le texte est établi avec beaucoup d'attention et d'exactitude. La préface contient les renseignements les plus riches et les plus précis sur les sources où a puisé le vieux dramaturge, sur les douces légendes qu'il a reproduites, sur les versions dramatiques qui en ont été données à l'époque moderne. L'abondance et la sûreté des renseignements bibliographiques sont dignes de tout éloge. Grâce à ces introductions, cette publication sera extrêmement précieuse, non seulement pour l'histoire du vieux théâtre français, mais pour la connaissance de la littérature théâtrale d'origine biblique chez les diverses nations européennes, et elle devra aussi être consultée par tous ceux qui voudront étudier l'histoire de ces vieilles légendes apocryphes, souvent si bizarres au premier abord, qui se sont cristallisées, chez les juifs et les chrétiens, autour du noyau de la tradition écrite. »

M. G. PARIS offre en outre :

Notes critiques et biographiques sur Rotrou, par M. Léonce Person (br. in-8°).

« Dans cette courte, mais intéressante brochure, M. Person, après avoir rectifié quelques points relatifs à la biographie, à la bibliographie et à l'histoire littéraire de Rotrou, traite avec détail un sujet particulièrement intéressant, la source, jusqu'ici très inconnue, de *Saint-Genest*. Rotrou ne doit assurément rien au très faible mystère du xv^e^ siècle dont M. Person donne l'analyse et des extraits. En revanche il a pris le sujet, plusieurs situations et quelques-uns des détails les plus heureux de son drame, à une pièce de Lope de Vega, *El mejor representante*, ou *Lo fringido Verdadero;* ce rapprochement avait échappé à tous les critiques, notamment à M. von Schack, auteur d'une grande *Histoire du théâtre espagnol;* il est intéressant et vaudra à M. Person la reconnaissance des amis de notre théâtre. »

M. Oppert présente, au nom de l'auteur, une petite brochure de M. Aristide Marre, qui a traduit du hollandais une liste d'étoiles australes observées dans l'île de Sumatra, en 1600, par Frédéric Houtman, navigateur hollandais. « Cette petite œuvre se rattacherait davantage aux travaux de l'académie, dit M. Oppert, si l'auteur avait insisté plus spécialement sur les connaissances que les anciens avaient de quelques constellations, aujourd'hui invisibles pour le midi de l'Europe. »

SÉANCE DU 5 MAI.

Est offert à l'Académie :

Les armées improvisées, par M. le comte de Civry (Paris, 1882. in-8°).

M. G. Paris fait hommage à l'Académie du dernier numéro de la *Revue historique*, dirigée par M. G. Monod (mai-juin 1882, in-8°).

« Ce numéro contient, dit-il, les dernières pages qu'ait écrites Jules Quicherat. Il en a corrigé les épreuves, *d'une main déjà tremblante*, l'avant-veille de sa mort. Elles contiennent la dernière pensée qui l'ait occupé, et cette pensée était celle qui a dominé et comme consacré sa vie, la pensée de Jeanne d'Arc. Après avoir réuni, dans un résumé lumineux, les quelques faits qui, depuis la publication du procès de Jeanne, sont venus enrichir sa biographie, il publie et commente un nouveau document relatif à la Pucelle, document qui, sans être de premier ordre, ne laisse pas d'avoir de l'intérêt. Je saisis cette occasion pour dire publiquement combien l'Académie des inscriptions et belles-lettres a ressenti la perte cruelle qu'a faite en Jules Quicherat l'érudition française. Nous avons éprouvé comme une pénible surprise de ce qu'un deuil, si vivement ressenti par tous les membres de notre compagnie, ne fût pas pour elle un deuil officiel. Des circonstances diverses avaient empêché Jules Quicherat

de s'asseoir parmi nous à côté de son frère; nous espérions toujours que l'occasion se représenterait pour lui de nous demander les suffrages que nous étions prêts à lui accorder. Il y a deux ans nous lui donnions, en lui décernant le prix Jean Reynaud, le plus haut témoignage d'estime qui fût à notre disposition, cherchant ainsi, comme l'a si bien dit sur sa tombe un de nos plus éminents confrères, à nous consoler de ne pas le posséder. Sa place, marquée depuis longtemps dans cette compagnie, semblait plus nécessairement indiquée depuis que des pertes bien sensibles avaient encore restreint la part faite ici à l'archéologie. C'était surtout l'archéologie française proprement dite, celle du moyen âge, qu'il aurait représentée avec autant de sûreté que d'éclat. Le coup imprévu qui l'a enlevé à l'affection, au respect, à l'admiration de tous ceux qui avaient pu apprécier sa science et son caractère n'a pas permis que notre espoir fût réalisé. Je suis sûr d'être l'interprète des sentiments de l'Académie en rendant à sa mémoire l'hommage que nous aurions été heureux de rendre à sa personne. »

SÉANCE DU 12 MAI.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le bel ouvrage de M. V. Guérin sur la *Palestine*, ouvrage que l'Académie française vient de récompenser par un prix de *deux mille francs*.

Le Secrétaire perpétuel offre, en outre, au nom de M. Delisle, membre de l'Académie, une brochure intitulée : *L'auteur du grand coutumier de France*, ainsi que le discours que M. Delisle a prononcé le 10 avril dernier aux obsèques de M. Jules Quicherat.

Sont encore offerts :

Nécrologie. Henri-Adrien-Prévost de Longpérier, notice par M. Florian Vallentin.

Glossaire archéologique du moyen âge et de la renaissance, par M. V. Gay, 1er fascicule. A-BLI (Paris, 1882, in-4°).

Ministère du commerce. Annales du commerce extérieur. Année 1882. 1er et 2e fasc. (Paris, in-8°).

M. Bréal présente, en son nom, un extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, extrait qui contient deux articles de lui intitulés : 1° *L'inscription de Duenos*; 2° *Inscriptions du vase Chigi. Lettre au Directeur de l'École française de Rome.*

M. Renan offre, de la part de M. Edward Thomas, correspondant de l'Académie, un *Mémoire sur les rapports des Arabes avec l'Inde.*

M. Jourdain fait hommage à l'Académie d'un mémoire que M. A. de

Boislisle vient de publier sur *Semblançay et la surintendance des finances*, dans l'*Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France.*

« Ce mémoire offre, dit-il, un sérieux intérêt, soit par les documents inédits qu'il met en lumière, soit par les aperçus nouveaux qu'il présente. Bien que Semblançay y occupe une grande place, on y doit moins chercher le récit de l'élévation et de la fin tragique du célèbre financier, que des savantes indications, puisées aux sources les plus authentiques, sur la fonction de surintendant des finances dans l'ancienne monarchie. M. de Boislisle démontre que Semblançay est le premier qui l'ait exercée, en vertu de lettres patentes de François Ier, dont l'auteur fixe avec certitude la date à 1518, et par lesquelles, en dehors et au-dessus des trésoriers généraux des finances, appelés sans cesse loin de la Cour, le roi établit un administrateur sédentaire ayant charge de centraliser les états de recette et de dépense, d'établir les éléments du budget et de la comptabilité, de régler l'assignation des fonds, d'ordonnancer les dépenses extraordinaires et subsides divers. Après avoir caractérisé à grands traits la gestion de Semblançay qui remplit le rôle, dit-il, de banquier de la cour plutôt que celui de ministre des finances, mettant son crédit personnel au service du roi, empruntant pour le roi en son propre et privé nom, M. de Boislisle signale l'institution d'une commission d'enquête et la création d'une charge de trésorier de l'épargne et receveur des parties casuelles comme le premier effet des intrigues de Louise de Savoie et du cardinal du Prat contre Semblançay, comme le prélude des deux procès qui furent intentés au surintendant et de la catastrophe finale qui le conduisit au gibet de Montfaucon. Semblançay mort, l'auteur suit de règne en règne les vicissitudes que la surintendance des finances éprouva. Son mémoire se termine par la liste chronologique des surintendants, contrôleurs généraux, ministres, etc., préposés à l'ordonnancement des finances depuis François Ier jusqu'à la Révolution. Cette liste, accompagnée de notes instructives sur les personnages qui s'y trouvent mentionnés, ajoute beaucoup d'intérêt au mémoire de M. de Boislisle, et le rend précieux pour quiconque se propose d'étudier l'histoire financière de la France.

M. Ad. Regnier présente à l'Académie un dictionnaire d'une langue africaine le *Temne*, parlé au sud du Sierra-Leone. « C'est l'œuvre très méritoire, dit M. Regnier, du Rev. C. F. Schlenker, ancien membre de la *Church Missionary Society* de l'Afrique occidentale, et auteur d'une grammaire de la même langue.

« Ce dictionnaire, fruit d'un long séjour et d'un admirable dévouement,

se recommande par des qualités très méritoires, une claire et bonne méthode d'habile grammairien. »

SÉANCE DU 19 MAI.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de M. Max Müller, associé étranger, les tomes VIII, XII, XIII et XVI de l'ouvrage intitulé : *Sacred books of the East* (*Bhagavadgîtâ sanatsugâtîya and anugîtâ*. — *Satapatha Brâhmana*, part. I, books I and II. — *Vinaya texts*. Part. I *The yî king*. — Oxford, 1881-1882, in-8°.

Est encore offert :

Note di topografia romana, raccolte dalla bocca di Pomponio Leto e testo Pomponiano, par G.-B. de Rossi (Rome, 1882, in-8°).

M. de la Villemarqué présente, de la part de M. Whitley Stokes, correspondant à Calcutta, un ouvrage intitulé : *Togail Troi, the destruction of Troy* (Calcutta, 1881, in-8°).

« C'est, dit-il, le texte irlandais le plus ancien d'une imitation très libre de l'*Historia de excidio Troiæ*, de Darès le Phrygien. Ce texte est tiré d'un manuscrit du milieu du XII^e^ siècle, et il a été traduit et publié par M. Stokes d'après un fac-similé dû au zèle de l'Académie royale d'Irlande : on ne pouvait pousser plus loin l'exactitude dans une reproduction textuelle. La traduction est elle-même un autre genre de fac-similé, j'allais dire une photographie de l'original : il ne suffirait pas de dire qu'elle est aussi littérale que possible. Des observations remarquables sur les formes grammaticales et phonétiques font l'objet de la préface; un glossaire complète l'ouvrage : il ajoute de nouvelles lumières à celles que nous avions déjà sur le vieil irlandais et l'irlandais du moyen âge. Notre éminent correspondant et l'auteur n'exagèrent rien en assurant qu'on y trouvera plusieurs étymologies à la fois nouvelles et justes. »

M. Schefer fait hommage à l'Académie, au nom de M. Schlumberger, du supplément à la *Numismatique de l'Orient latin*.

« M. le comte Riant, en présentant à l'Académie, il y a bientôt deux ans, la *Numismatique de l'Orient latin*, a fait ressortir le précieux secours qu'elle fournissait à l'histoire souvent obscure des seigneurs francs qui s'établirent en Orient à l'époque des croisades. Je ne puis, dit M. Schefer, en offrant aujourd'hui ce nouveau travail à l'Académie, qu'en référer au jugement favorable qu'en a porté notre savant confrère.

« Ce supplément, publié par M. Schlumberger, renferme de longues additions sur les monnaies frappées par les rois de Jérusalem, par les rois

de Chypre et des seigneurs des villes de la côte de Syrie, sur les pièces d'imitation arabe de Saint-Jean-d'Acre et sur les monnaies des Génois de Chio, de Metelin, de Phocée et de Caffa. On regrettait l'absence d'une table facilitant les recherches dans un ouvrage aussi considérable que la *Numismatique de l'Orient latin*. Cette lacune est aujourd'hui comblée. M. Schlumberger a composé un index des noms des personnes et des lieux cités dans son ouvrage et il a dressé une carte des contrées de l'Orient occupées ou traversées par les croisés et sur laquelle sont marqués les ateliers monétaires d'où sont sorties les pièces qu'il a classées et décrites dans son ouvrage. »

M. Miller offre à l'Académie, de la part de M. Gustave Schlumberger, un mémoire intitulé : *Sceaux en plomb de chefs des Manglavites impériaux à Byzance* (Paris, 1882, in-8°).

« M. Schlumberger continue avec succès, dit-il, ses études sur une partie très obscure de l'administration byzantine; nous voulons parler de la question qui se rattache aux dignités de l'empire d'Orient. Les Manglavites dont il s'occupe aujourd'hui, étaient des espèces d'huissiers, de licteurs qui étaient consacrés au service de l'empereur; ils l'accompagnaient dans toutes les cérémonies et même à la chasse. Ils avaient leurs quartiers dans l'enceinte du palais sacré. Leur chef, qui s'appelait protomanglavite, était toujours un personnage considérable et faisait partie de la classe des protospathaires. Ils avaient des fonctions de plus d'une sorte. Ainsi ils étaient chargés aussi de porter des titres et des présents à des princes étrangers et même quelquefois d'aller décapiter les condamnés à mort. Le mot *manglavion*, qui désignait l'arme qu'ils portaient, a donné lieu à une foule d'interprétations différentes. M. Schlumberger examine les opinions de ses devanciers et, s'appuyant sur les textes historiques, il détermine la nature du *manglavium*. Il croit qu'il s'agit de véritables masses ou bâtons ferrés qui constituaient une arme très dangereuse. Les *manglavites*, recrutés parmi les Bardariotes, finirent par être absorbés par ces derniers. Cette intéressante dissertation est accompagnée de la représentation et de l'explication de six sceaux byzantins inédits qu'il a retrouvés à Constantinople et qui se rapportent à des protomanglavites. »

M. Miller offre encore, de la part de l'auteur, M. Romanos, une brochure intitulée Δημοσία κερκυραϊκὴ πρᾶξις, κ. τ. λ. *Acte public de Corfou, rédigé en latin, sur la reddition des esclaves volontaires venus de l'Épire, sous Philippe II, prince de Tarente* (Corfou, 1882, gr. in-8°).

« A l'époque où Corfou était sous la domination des rois angevins de Naples et des princes de Tarente, de pauvres gens, la plupart agricul-

teurs, vinrent se mettre sous la protection d'un des barons de l'île et s'y établir. Ils s'appelaient *Vagénites*, du nom du pays qu'ils avaient quitté. Leur nombre s'augmentant avec le temps ils finirent par former une classe de tributaires qui sont désignés sous différents noms. Sous Charles II et son fils Philippe, prince de Tarente, auquel son père accorda la souveraineté de Corfou en 1294, les barons de l'île recevaient indistinctement ces émigrants dans leur juridiction. Mais, en 1371, Philippe II, frère et successeur de Catherine de Valois, ayant apporté en dot à Élisabeth de Hongrie l'île de Corfou, la Hongrie s'appropria tous les Vagénites qui s'y trouvaient. Les barons de l'île envoyèrent à Tarente un syndic pour rappeler leurs anciens privilèges, en demander la confirmation et réclamer la restitution des Vagénites. Les princes de Tarente reconnaissant la justesse de ces réclamations n'osèrent pas renvoyer le syndic sans lui donner raison, et le 23..... 1373 ils confirmèrent par une nouvelle ordonnance les anciens privilèges des barons; ils exigèrent seulement certaines formalités pour la réception de chaque Vagénite. A la suite de la publication de cette ordonnance, Benoît de Sainte-Maure, baron de Corfou, se présenta devant le gouverneur de l'île, Simon Spina de Scalis, et réclama la reddition de ses Vagénites que le fisc retenait indûment. Droit fut fait à sa demande; mais l'acte public dans lequel était inséré un recensement exact et détaillé des Vagénites fut rédigé en latin par le notaire public, le 4 novembre 1373, et signé par le gouverneur et huit témoins honorables. Cet acte sur parchemin et portant encore le cachet du gouverneur était conservé chez un descendant du syndic; il se trouve aujourd'hui à la mairie de la ville de Corfou. C'est une pièce intéressante que M. Romanos vient de publier en la faisant précéder d'une courte introduction historique rédigée en grec.»

M. G. Paris fait hommage, au nom de M. Paul Meyer, de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, poème français inconnu, conservé à Cheltenham (extrait de la *Romania*).

«Le monde savant, dit M. G. Paris, a déjà été entretenu de la belle découverte de M. Paul Mayer, et attendait avec impatience que ce savant le mît à même d'en apprécier la valeur. Dans ce mémoire, M. Mayer donne la notice complète du manuscrit, aujourd'hui à Cheltenham, qui contient l'histoire en vers de Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, qui fut régent d'Angleterre pendant la minorité de Henri III et il communique plusieurs extraits de ce poème, qui fut écrit pour le fils du personnage remarquable dont il raconte la vie. Cette vie ayant été fort active et toujours mêlée de près aux grands événements de l'époque, la biographie de Guillaume

est du plus haut intérêt historique; mais le poème doit une valeur tout exceptionnelle aux sources où l'auteur a puisé ses informations et à l'habileté avec laquelle il les a mises en œuvre. Il a vu les événements par lui-même ou il en doit le récit à des témoins oculaires et intelligents; il a même utilisé çà et là des notes précises rédigées au moment des faits. Cet auteur, qui était sans doute non pas anglo-normand, mais sujet continental des Plantagenet, maniait, en outre, parfaitement la langue et le vers, et il était doué d'un talent bien rare chez ses contemporains. Qu'il présente des scènes graves et tragiques, comme la mort de Henri II et l'arrivée de son fils Richard près du cadavre; qu'il raconte gaîment des épisodes comiques comme celui du moine et de la belle, si caractéristique pour les mœurs du temps; qu'il décrive des opérations militaires ou qu'il expose des affaires politiques, il écrit toujours avec aisance et intérêt, et sait proportionner son style au sujet. M. Meyer juge qu'il n'y a pas, au moyen âge, jusqu'à Froissart, une œuvre qui réunisse au même degré l'intérêt historique et la valeur littéraire. Il n'excepte ni Froissard ni Joinville; je serais porté à les excepter, mais ce rapprochement seul indique le grand prix de la nouvelle trouvaille de ce savant et heureux chercheur.

M. Oppert offre à l'Académie le premier fascicule du *Bulletin des séances de la Société philologique*, rédigé par les secrétaires.

Cette société, présidée par M. d'Abbadie, membre de l'Académie des sciences, embrasse tout le domaine des sciences linguistiques, et compte parmi ses membres, plusieurs savants distingués qui s'occupent de la langue basque et des langues américaines, australiennes et africaines. Le recueil est rédigé par MM. de Charencey et Rodet. Il contient, entre autres, plusieurs mémoires émanant de la plume de ce dernier sur la linguistique et les sciences naturelles des peuples de l'Orient.

SÉANCE DU 26 MAI.

Est offert à l'Académie :

Cour de cassation. Procès-verbal d'installation de M. Barbier, procureur général près la Cour de cassation, et de M. Baudoin, président de Chambre (Paris, 1882, br. in-8°).

M. Edm. Le Blant présente, de la part de M. Honoré Gibert, conservateur du musée d'Aix (Bouches-du-Rhône), la première partie d'un grand catalogue intitulé *le Musée d'Aix*.

« Ce premier volume comprend les monuments archéologiques, les

sculptures et les objets de curiosité. Formées d'abord des antiquités recueillies par Fauves Saint-Vincens et par son fils, les collections du musée d'Aix se sont accrues successivement par les achats, les donations et les produits des fouilles locales; elles offrent aujourd'hui un précieux ensemble de plus de deux mille objets. M. Gibert les a décrits avec un soin, une compétence que l'Académie appréciera. Son catalogue traite à la fois de matières et d'objets très divers; les monuments égyptiens, l'épigraphie grecque, latine, arabe, sous ses formes multiples, la sculpture antique, païenne et chrétienne, les bronzes, la céramique, les ivoires nécessitent des études spéciales que l'auteur s'est rendues familières. Son catalogue, dit M. Le Blant, comptera parmi ceux qui, à l'intérêt des richesses enregistrées, ajoutent le rare mérite de descriptions savamment et sobrement écrites."

M. de Witte offre à l'Académie le second numéro du septième volume de la *Gazette archéologique* (1881-1882).

Ce numéro contient les matières suivantes :

Notes archéologiques sur la Terre d'Otrante, par M. Fr. Lenormant (voir *Comptes rendus de l'Académie,* 1881, p. 232 et 237).

L'Apollon des Mystères dans les textes littéraires de l'antiquité, par M. F. Robiou.

Athéné, bronze grec trouvé en Campanie aux environs de Cumes (pl. 7), article de M. Fr. Lenormant. Cette délicieuse statuette de bronze a fait partie de la collection de M. Joly de Bammeville et appartient aujourd'hui à M. Joseph de Rémusat, de Marseille.

Urne étrusque d'albâtre du musée de Florence (pl. 8). On y voit le combat d'Étéocle et de Polynice, sujet fréquemment représenté sur les monuments de cette espèce. Dans le texte de M. E. Babelon, on trouve quelques remarques ingénieuses et des observations nouvelles.

Notes sur quelques monuments sémitiques, par M. E. Ledrain.

Bibliographie. Buste en marbre trouvé près de la Farnésine à Rome (pl. 12). Cette belle planche est tirée de l'ouvrage de M. Olivier Rayet, (*Monuments de l'art antique*). La note qui accompagne cette planche, annonce que la *Gazette archéologique* espère donner, dans la suite, des articles bibliographiques, destinés à faire connaître les ouvrages et les dissertations consacrés à l'étude des monuments anciens.

Les planches 9, 10 et 11 reproduisent, sous trois aspects, l'admirable bronze grec représentant un tireur d'épine, acquis, il y a un an, par M. le baron Edmond de Rothschild, qui l'a fait reproduire par le procédé

d'héliogravure de M. Dujardin. Le texte paraîtra dans une des prochaines livraisons.

M. Ad. Regnier fait hommage, de la part de l'auteur, d'une brochure intitulée : *Prâcrits et sanscrit buddhique*, de M. Senart. Le court mémoire de M. Senart établit, dit-il, deux points importants :

« 1° Que nous n'avons le droit de fonder *a priori* sur l'aspect phonétique des dialectes, tel que le révèle l'orthographe des monuments épigraphiques, aucune conclusion relative à leur ancienneté respective.

« 2° Que le sanscrit buddhique est un prâcrit comme tous les autres, et qu'il n'a point passé par une élaboration grammaticale et savante : ce qui explique les incohérences constantes qui caractérisent son orthographe et ses formes. »

M. Renan offre, de la part des auteurs : 1° *Dizionario di Mitologia egizia*, par R. Lanzone, 1re et 2e livraison (Turin, 1882, in-8°); 2° *Essai sur le verbe néo-celtique en irlandais ancien et dans les dialectes modernes, son caractère, ses transformations*, par M. J. Loth (Paris, 1882, in-8°).

SÉANCE DU 2 JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

La charte de donation du domaine de Sucy à l'Église de Paris (811), par M. Robert de Lasteyrie (extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIII, 1882).

Supplément à la notice sur les médailles dites pieds de sanglier, par M. Goudard (Toulouse, 1882, in-8°).

Studien über die Entstehung der nordischen Götter und Heldensagen, von Sophus Bugge, 1er volume (Munich, 1882, in-8°).

M. Egger présente, de la part de M. Schœbel, un volume intitulé : *Mémoire sur les origines de l'écriture alphabétique* (in-8°).

« M. C. Schœbel, le laborieux philologue dont l'Académie connaît depuis longtemps et a quelquefois encouragé les travaux, lui présente aujourd'hui, dit M. Egger, un nouveau mémoire, où il expose avec franchise une opinion contraire à celle qui domine actuellement sur l'origine commune, égyptienne d'abord, puis phénicienne, des alphabets indo-européens. Il essaye de démontrer qu'à la diversité des idiomes a dû répondre naturellement la diversité des écritures, et que la notation des sons est essentiellement arbitraire et non déterminée par les formes d'une idéographie primitive. Je ne me sens pas convaincu par les allégations historiques et par les raisonnements de M. Schœbel. Mais, ajoute

M. Egger, je signale néanmoins avec plaisir, à l'attention de nos confrères les linguistes, un mémoire qui montre une fois de plus, chez son auteur, des qualités de savoir étendu et d'ingénieuse pénétration. »

M. Delisle offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, 4e partie, par M. Ed. Fleury (Paris, 1882, in-4°).

« Les mérites de cet ouvrage ont été déjà signalés à l'Académie quand les premières parties lui en ont été présentées. Le nouveau volume est tout aussi intéressant que les précédents ; il se recommande autant, dit M. Delisle, par l'abondance et la variété des renseignements, que par le choix et l'exécution des planches. Il y est surtout question des monuments du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle. L'auteur n'a pas seulement étudié l'architecture proprement dite ; il a réuni une quantité de renseignements originaux sur les dalles funéraires, sur les vitraux, sur le pavage, sur la statuaire. L'archéologie de bien peu de départements a été approfondie avec autant de succès que celle du département de l'Aisne. »

2° *Origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims*, par le même (Laon, 1881, in-8°).

« Ce livre contient beaucoup de détails relatifs à des pratiques et des usages, surtout du XVe et du XVIe siècle, qui sont fort curieux pour l'histoire de l'art théâtral. »

3° *Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot, premier président du parlement de Normandie* (1619-1683), par M. O'Reilly (Paris, Rouen, 1882, in-8°).

« M. O'Reilly, dit M. Delisle, n'a pas seulement rédigé une biographie détaillée de Claude Pellot. Le plan qu'il a suivi l'a amené à publier textuellement un grand nombre de documents, dont beaucoup étaient encore inédits. Il en est résulté que l'ouvrage de M. O'Reilly est fort instructif pour l'histoire administrative du XVIIe siècle. On y trouve des correspondances très curieuses sur le rôle des intendants et des parlements pendant la première période du règne de Louis XIV. »

4° *La maison natale de Mme de Sévigné*, par M. de Mallevoue (broch. in-8°).

« M. de Mallevoue a déterminé rigoureusement la maison dans laquelle est née Mme de Sévigné. Il a fait connaître quelques documents, non encore signalés, qui peuvent servir à éclaircir quelques points obscurs de l'enfance de cette femme célèbre. »

5° *La commune de Toulouse et Philippe III*, par M. Aug. Molinier. (Ext. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*).

« Ce mémoire est fort important pour l'histoire des institutions municipales du midi. A l'aide d'une longue enquête, dont le texte était resté inédit, M. Molinier a retracé en détail les vicissitudes de la commune de Toulouse, depuis la conquête de Simon de Montfort jusqu'à la mort de Philippe le Hardi. »

M. Barbier de Meynard fait hommage, au nom de M. Stanislas Guyard, d'un volume intitulé : *Bulletin critique de la religion assyro-babylonienne. — La question sumero-accadienne.*

« Le travail que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur est destiné, dit M. B. de Meynard, à éclairer une question qui est restée encore fort obscure. On sait qu'un grand nombre de tablettes babyloniennes présentent une double rédaction : l'une est purement assyrienne et, grâce aux travaux de notre confrère M. Oppert, de sir H. Rawlinson et d'autres savants, elle a livré presque tous ses secrets et fourni de précieuses données sur la langue et la civilisation de l'antique Chaldée. L'autre rédaction, au contraire, par la nature particulière de ses idéogrammes, par les insertions de sa syntaxe, l'emploi de ses particules comme suffixes et postpositions, paraît appartenir à un groupe linguistique absolument différent de l'assyrien. C'est l'idiome qui a été nommé d'abord *casdo-scythique* ou *casdéen*, et plus tard *accadien* ou *sumérien*, parce que les rois de Babylone s'intitulent dans les inscriptions « rois du pays d'Accad et du pays de Sumer. »

« Malgré certaines tablettes qui revendiquent, paraît-il, pour le dieu *Nabo*, divinité essentiellement assyrienne, la paternité de l'écriture cunéiforme, on a reconnu dans cette seconde catégorie d'inscriptions une langue d'origine touranienne. On en a déduit l'existence d'un peuple touranien, premier occupant de la Chaldée, qui plus tard a transmis aux Sémites son système graphique en même temps que sa civilisation. Telle était l'opinion admise par la grande majorité des assyriologues, mais qui semble perdre de jour en jour du terrain. Elle a trouvé un adversaire décidé et persévérant en la personne de M. Halévy, dont les nombreuses communications sur ces difficiles études sont connues de l'Académie.

« Pour M. Halévy, ce qu'on appelle accadien ou sumérien est simplement une manière différente d'écrire l'assyrien, une écriture *hiératique* qui marque la transition entre le système idéographique et le système syllabique. Remaniée par les prêtres assyriens pendant une longue suite de siècles, elle a donné naissance à une langue artificielle, à une sorte d'idiome sacré, obscur et difficile, qui nécessita de bonne heure tout cet

appareil de traductions et de gloses dont nous le trouvons entouré dans les tablettes babyloniennes.

« Cette thèse a été soutenue et combattue avec une vivacité extrême et, par le caractère très complexe et technique des arguments invoqués de part et d'autre, elle échappait à l'appréciation du monde savant.

« La brochure que je présente à l'Académie, continue M. Barbier de Meynard, a précisément pour but de dissiper toutes ces obscurités. En la lisant attentivement on aura une idée nette de l'origine, des phases diverses et de l'état actuel du débat. M. Guyard est un des rares partisans de la théorie qui nie l'existence de l'accadien; il ne s'y est décidé qu'après de longues hésitations et une patiente étude des textes. Je me garderai de m'immiscer dans une controverse pour laquelle je ne suis pas spécialement préparé; je crois, sans prendre parti pour ou contre, devoir rendre justice à la netteté d'exposition, à la clarté et à l'accent sincère qui recommandent le mémoire de M. Guyard. L'auteur n'oublie ni n'affaiblit aucun des arguments de ses adversaires, et il soutient sa propre thèse avec autant de méthode que de modération. « Ce que nous pouvons affirmer dès aujourd'hui, dit-il en terminant, c'est qu'il nous est interdit de croire à l'existence d'un idiome sumérien ou accadien qui serait antérieur à l'assyrien : c'est que les noms de Sumer et d'Accad doivent être restitués à un peuple sémitique et n'appartiennent ni l'un ni l'autre, comme on l'a cru jusqu'ici, à un peuple touranien. »

« Je me suis borné à citer les conclusions de l'auteur du mémoire sans prendre parti, je le répète, dans le débat. C'est de l'avenir, c'est du progrès des études assyriennes, qu'il faut attendre la solution de ce problème compliqué. Nous devons remercier dès à présent M. Guyard d'en avoir réuni les données et de contribuer par ses propres travaux à en hâter la solution. »

M. Oppert dit que l'opinion de M. Guyard n'est partagée par aucun assyriologue.

M. Oppert a la parole pour une présentation :

« J'ai l'honneur, dit-il, d'offrir à l'Académie, un nouvel ouvrage de M. Léon de Rosny qui, dans ces derniers temps, s'est consacré au déchiffrement d'une nouvelle et intéressante classe de textes couverts encore d'un voile aussi épais que celui qui naguère nous dérobait l'intelligence des documents de l'Égypte et de l'Assyrie. Cet ouvrage est intitulé : *Les documents écrits de l'antiquité américaine*, accompagné de onze gravures en couleur et d'une chromolithographie; c'est le compte rendu d'un voyage scientifique entrepris en Espagne, dans le dessein de rechercher ce qui pou-

11.

vait y avoir été conservé de textes américains antérieurs à la découverte de Christophe Colomb. C'est en quelque sorte un ouvrage parallèle à la grande publication de M. de Rosny, sur laquelle notre regretté confrère, M. de Longpérier, a plusieurs fois appelé l'attention de l'Académie.

« On connaissait jusqu'ici trois noms écrits en langue *maya*. M. de Rosny a eu la bonne fortune de trouver en Espagne et de photographier lui-même un quatrième manuscrit hiératique, auquel il a donné le nom de *Codex Cortesianus*. Il nous annonce, pour le mois prochain, la publication de ce précieux document inédit de l'antiquité américaine qu'il nous décrit aujourd'hui d'une manière succincte.

« La méthode de déchiffrement de M. de Rosny, que M. de Longpérier qualifiait d'excellente, exclut toute tentative hasardée. Les résultats, quoique lents, sont cependant dignes de toute la sollicitude du monde savant.

« M. de Rosny a d'abord reconnu avec certitude et démontré que le *Codex Cortesianus* était la suite du manuscrit maya bien connu sous le titre de *Codex Troano*. Il a ensuite découvert, dans un texte que renferme le premier de ces deux manuscrits, l'exposition du système du grand cycle yucatèque, sur lequel on manquait de données originales et qui était l'objet de discussions contradictoires parmi les américanistes. Il s'agit ici d'un fait capital qu'il appartient maintenant aux savants d'examiner et d'expliquer.

« L'auteur a ensuite interprété une planche représentant le culte des dieux *Bacab*, et des groupes de signes qui représentent la notation graphique des quatre points cardinaux.

« Enfin il nous a donné en appendice la reproduction héliographique d'une précieuse sculpture yucatèque sur bois de fer, avec plusieurs inscriptions, découverte récemment par le docteur Gustave Bernouilli, de Bâle. Inutile de dire à l'Académie combien est désirable la publication de tels documents. Jusqu'à présent on ne possédait que des copies le plus souvent fort inexactes et dessinées au point de vue exclusivement pittoresque des monuments hiéroglyphiques, et l'on manquait de textes sculptés reproduits avec l'exactitude que donne la photographie.

« L'année dernière, un savant éminent de Dresde, M. le docteur Forsthammer, a publié le magnifique manuscrit maya conservé dans cette ville, et M. le docteur Rau, de Washington, nous a donné la photographie d'une des inscriptions du grand temple de Palanqué. La publication du monument de Bernouilli augmente nos moyens d'invesgations paléographiques ; elle sera, avec le *Codex Cortesianus* que donnera bientôt

M. de Rosny, au nombre des productions les plus importantes de l'américanisme contemporain.

« Ma tâche serait incomplète, ajoute M. Oppert, si je n'insistais pas sur le caractère purement privé du voyage de M. de Rosny, voyage qui lui a été facilité par la munificence d'un de ses amis. M. Lesouëf a fait de sa fortune un noble usage, en encourageant avec une libéralité généreuse les efforts tentés par M. de Rosny pour donner les éléments constitutifs d'une science nouvelle dont il est l'un des créateurs. »

M. Renan offre, au nom de M. Ledrain, une *Histoire d'Israël* (Paris, 1882, in-12).

SÉANCE DU 9 JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

Inscriptiones atticæ ætatis romanæ, consilio et auctoritate academiæ litterarum regiæ Borussicæ, edidit Guilelmus Dittenberger. *Pars posterior* (Berlin, 1882, in-f°).

Rapport sur les antiquités phéniciennes et romaines dans les îles de Malte, Comino et Gozo, par M. Caruana, bibliothécaire de la bibliothèque publique de Malte.

M. Delisle présente à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Analecta sacra Spicilegio Solesmensi parata*, edidit Jo. Bapt. card. Pitra. Tome VIII (Paris, 1882, in-8°).

« Quoique sainte Hildegarde ait tenu, au XII^e^ siècle, une place considérable dans le monde religieux et littéraire, la meilleure partie de ses œuvres était restée inédite. Le cardinal Pitra, dit M. Delisle, en a recueilli, dans diverses bibliothèques de l'Europe, une quantité suffisante pour remplir un gros volume qui forme le tome VIII des *Analecta sacra Spicilegio Solesmensi parata*.

« Le grand ouvrage mystique qui a le plus contribué à la réputation de sainte Hildegarde comprend trois parties, qu'elle avait intitulées *Scivias*, *Liber vitæ meritorum* et *Liber divinorum operum*. De ces trois parties la deuxième n'avait jamais été publiée; elle occupe les 244 premières pages du volume offert à l'Académie. — Les autres écrits de sainte Hildegarde dont nous devons la connaissance à dom Pitra, sont un commentaire sur les évangiles, cent quarante-cinq lettres nouvelles, des pièces liturgiques et une compilation médicale qui nous a été conservée par un manuscrit de Copenhague.

« L'histoire littéraire aura beaucoup à glaner dans un tel recueil de textes, il faut particulièrement signaler dans l'appendice de longs extraits

d'un poème rythmique que Guibert de Gemblours a composé en l'honneur de saint Martin, et qui se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles; on y remarque un curieux éloge de l'abbaye de Marmoutier et de l'église de Saint-Martin de Tours.»

2° *Bibliothèque nationale. Bulletin mensuel des récentes publications françaises.* Janvier-mars 1882 (Paris, in-8°).

«Depuis l'année 1875, la Bibliothèque nationale fait paraître un bulletin dans lequel sont enregistrés les titres de tous les livres étrangers dont elle s'enrichit chaque mois. L'accueil fait par le public à ce bulletin, dans lequel ont été déjà catalogués plus de 25,000 articles, a décidé l'administration de la Bibliothèque nationale à faire paraître un autre bulletin, consacré aux livres d'origine française qui arrivent tous les mois au département des imprimés, soit par le dépôt légal, soit par des achats, soit par des dons. Un appendice de ce bulletin fait connaître les livres anciens, français ou étrangers, qui viennent s'ajouter aux collections de la Bibliothèque nationale. Les rédacteurs s'attachent à décrire très exactement ces livres anciens, surtout ceux qui n'ont pas encore figuré dans les bibliographies générales ou spéciales.

«Chacun des articles du Bulletin se termine par l'indication de la cote sous laquelle le livre, la brochure ou la carte géographique est classé dans les différentes divisions de la bibliothèque. Il en résultera que les lecteurs qui prendront la peine de noter les cotes, pourront obtenir plus rapidement les pièces dont ils désirent avoir communication.

«La découpure des différents articles du Bulletin, fournira les éléments de différents répertoires dont plusieurs seront tenus à la disposition du public.»

M. Girard, président, offre de la part de M. Eug. Fournier une brochure intitulée : *De l'origine de la médecine en Grèce* (in-8°).

SÉANCE DU 16 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part des auteurs, les publications suivantes :

Étude sur les médaillons contorniates, 2e partie, par M. Ch. Robert, membre de l'Académie (Bruxelles, 1882, in-8°).

Les inscriptions militaires d'Amiens, à propos d'un nouveau monument de la légion XXII rapax, par M. Robert Mowat (extrait de la *Revue archéologique*, septembre et octobre 1881).

The Early History of the mediterranean populations, etc., in their migrations and settlements, par Hyde Clarke (Londres, 1882, br. in-8°).

Archaeological Institute of America. Third annual report of the executive Committee (Cambridge, 1882, in-8°).

M. Derenbourg présente à l'Académie, de la part de M. A. d'Abbadie, membre de l'Académie des sciences, le *Dictionnaire de la langue amarinna,* qui a paru comme tome X des *Actes de la Société philologique* (Paris, 1881, in-8°). «C'est, dit-il, le troisième dictionnaire de cet idiome connu plutôt sous le nom de langue amharique ou *amharica.* M. d'Abbadie préfère le nom d'*amarinna,* en supprimant l'aspiration entre l'*m* et l'*a* qui, comme les autres gutturales sémitiques, a fini par disparaître chez les peuples d'Amharra. La terminaison *inna* est encore celle des adjectifs chez eux.

Le premier dictionnaire amharique fut publié en 1698 par Job Ludolf, le même qui, dès 1661, avait fait paraître la première grammaire éthiopienne, revue et augmentée dans une seconde édition (1702), et un dictionnaire éthiopien en 1691. Le second, qui renferme un lexique amharique-anglais et anglais-amharique, parut à Londres, en 1841, par les soins du missionnaire Isenberg. Ludolf prenait pour base de son travail ce qu'il avait appris dans ses conversations avec un prêtre du pays, Gregorgos ou Grégoire, et M. d'Abbadie conclut avec raison, de ce fait, que son dictionnaire devait renfermer beaucoup de mots éthiopiens, ou plutôt de la langue *gheez,* qui n'étaient pas en usage chez les Amharas. Le gheez, qu'on parlait encore dans le nord de l'Abyssinie jusqu'à la fin du xv^e^ siècle, est resté, comme le latin en Europe, la langue liturgique, et un membre du clergé devait facilement en confondre les termes avec ceux de l'amharique. Ajoutons, qu'à l'époque ou vivait Ludolf, on possédait fort peu de documents écrits en cette dernière langue, puisqu'on ne commença guère à l'écrire que pendant le xvi^e^ siècle. Lorsque Isenberg composa son travail, il avait avant tout à sa disposition une traduction complète de la Bible en amharique; il ajouta les termes qu'il avait recueillis lui-même pendant qu'il résidait d'abord à *Adwa* et ensuite à *Ankobar* en *Xiva.* M. d'Abbadie craignait avec raison que la situation d'*Adwa* dans le pays de *Tigré,* où l'on parle un dialecte qui s'approche bien plus que l'amharique, de l'ancien *gheez,* n'eût trompé souvent Isenberg sur la provenance des termes qu'il faisait entrer dans son dictionnaire.

«Notre confrère a suivi avant tout la méthode de Ludolf. Après avoir séjourné et étudié longtemps l'amharique à Gonder, la capitale du pays,

il emmena avec lui un de ses condisciples, *Tawalda Madhen*, né dans le Tigré, mais élevé pendant de longues années à Gondar, d'abord à Jérusalem, puis au Caire, où ils examinèrent ensemble, pendant plusieurs mois, le dictionnaire d'Isenberg, afin d'en éliminer les mots qui étaient exclusivement *gheez*, ou complètement étrangers à l'éthiopien. Sur les 7,000 mots que contient le lexique d'Isenberg, Tawalda en rejeta 1,700, dont cependant une partie fut conservée par M. d'Abbadie, parce qu'il les avait entendus à *Goggam*, bien qu'ils ne fussent pas tous compris à *Gondar*. Malgré les coupures faites sur le travail d'Isenberg, ce troisième dictionnaire porte le nombre de 7,000 mots, à celui de 14,000 à 15,000, et encore, selon M. d'Abbadie, ses successeurs auront à y combler des lacunes. Autant qu'il nous est permis de juger le volume de M. d'Abbadie, il est tel qu'on pouvait l'attendre de la part d'un savant aussi versé dans les nombreux dialectes d'un pays qu'il a si longtemps habité, et d'un observateur qui a l'habitude d'exercer son esprit dans les sciences exactes.

«M. d'Abbadie traite également dans sa préface le côté linguistique de la langue amharique. C'est là un hors-d'œuvre pour le travail considérable qu'il a entrepris; peut-être aurait-il mieux fait de ne pas y toucher. Comment, par exemple, notre confrère a-t-il pu soutenir qu'on n'avait pas encore trouvé un *criterium* bien sûr pour distinguer une langue sémitique d'une langue non sémitique? Heureusement ce doute n'a pas empêché M. d'Abbadie de ranger les mots d'après les racines, et de ne pas les éparpiller, comme l'a fait M. Isenberg à travers son lexique, d'après la première lettre, radicale ou servile, de chaque mot. Mais l'amharique est une langue sémitique, aussi bien par ses formes grammaticales que par la plupart de ses racines. Aussitôt après l'apparition du dictionnaire d'Isenberg, et surtout de sa grammaire (1842), Rœdiger, dans la *Gazette littéraire de Halle* (mai 1842), a tracé de main de maître les caractères principaux de cette nouvelle branche de la famille sémitique, ce qui n'a pas empêché le missionnaire apostolique Massaja d'écrire en 1867 : «In lingua amarica nullam grammaticam publicatam cognosco.» En 1872 a paru une grammaire de la langue bigriña, du professeur Prætorius, et en 1879 une grammaire fort étendue de la langue amharique, du même auteur. On peut se demander si l'amharique est une fille ou une sœur cadette de l'ancien gheez; on peut encore concevoir des doutes sur la question, si l'amharique n'a pas été imposé par une immigration arabe à un peuple d'origine africaine qui, tout en perdant, sous cet empire, son idiome primitif, en a conservé un

certain nombre de mots, et qui, en outre, a dû modifier et changer en grande partie la phonétique et la nature de certaines articulations qui ne s'adaptaient pas à ses organes. On saisit facilement la transformation d'une racine sémitique privée de ses gutturales variées; on la comprend mieux encore, lorsque cet idiome vit pendant des siècles exclusivement dans la bouche du peuple, et que la notation ne commence qu'à un moment où s'est perdu jusqu'au souvenir de l'ancienne forme. Dans d'autres langues sémitiques l'orthographe a conservé les anciennes formes que la prononciation néglige; c'est que les hommes qui ont présidé à cette œuvre étaient des savants. Les langues néo-latines ont, malgré les efforts qui ont été faits dans le sens contraire, néanmoins conservé un grand nombre de lettres qui rappellent les anciennes désinences dont elles dérivent. L'amharique a impitoyablement effacé tout ce qui n'était pas l'image fidèle de la parole. Mais on n'hésitera pas un instant à déclarer que l'amharique est une langue sémitique, comme le néo-syriaque, l'arabe vulgaire, qui, il est vrai, n'a pas subi d'aussi graves bouleversements. — Il n'y a que la syntaxe qui se soit fortement ressentie de l'origine chrétienne de toute la littérature éthiopienne. La manière de concevoir logiquement la succession des idées dans un proposition, s'imprime naturellement dans le cours des siècles dans les esprits incultes, dominés par ceux qui les instruisent. Mettre alternativement l'attribut avant le nom, placer le mot déterminant avant ou après le mot déterminé, etc., ce sont là des modes qui varient de famille à famille, et il n'y a rien d'étonnant qu'une littérature, formée surtout sur un fonds grec, ait éprouvé l'influence de la construction arienne.

«Nous le répétons, la faiblesse des conceptions de linguistique que trahit la préface, n'enlève absolument rien au mérite de l'auteur et à l'utilité de son œuvre.»

M. Barbier de Meynard offre, de la part des auteurs, un *Traité de droit musulman* (*La Tohfat d'Ebn Açem*), par MM. Houdas, professeur à l'École des lettres d'Alger, et Martel, chargé de cours à l'École de droit de cette ville (Alger, 1882, in-8°).

«Le livre que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie me fournit l'occasion, dit M. Barbier de Meynard, de constater combien l'étude du droit musulman a pris de développement dans notre colonie algérienne. On ne se contente plus de traités élémentaires comme celui de *Sidi Khalil*, deux fois publié et traduit, ni de simples monographies comme l'excellente étude sur le *Statut personnel et les successions*. Ce sont les traités les plus techniques, ceux qui ont exercé depuis de longues années l'érudition

des légistes arabes, qu'on n'hésite pas à mettre en les mains de nos magistrats et des élèves des écoles orientales. Il y a vingt ans, une publication comme celle-ci eût été prématurée et jugée à peu près inutile. Qu'on se figure une sorte de poème juridique composé par un kadi espagnol, *Ebn Açem*, au commencement du xv^e^ siècle, poème didactique où les règles du droit musulman sont condensées en formules algébriques destinées à se graver dans la mémoire de l'étudiant. Les manuels de ce genre ont leur valeur comme résumé, et surtout comme instrument mnémotechnique, mais, par leur extrême concision, ils restent presque lettre morte sans l'explication du maître. Chaque vers, chaque hémistiche même, exige un assez long développement, aussi croyons-nous aisément les deux traducteurs lorsqu'ils nous disent que, pour traduire les deux cents vers qui forment ce premier fascicule, ils ont dû lire et condenser plus de 600 pages de gloses et de commentaires. Je leur ferais même le reproche d'en avoir usé trop discrètement; la matière est par elle-même si abstruse et présentée en un style si énigmatique, qu'on ne saurait trop multiplier les notes destinées à éclaircir et à développer la traduction. A part cette lacune qui sera facilement comblée dans la suite de l'ouvrage, on n'a que des éloges à lui donner : il est tel qu'on pouvait l'attendre de la collaboration de l'orientaliste exercé chargé de l'enseignement public de l'arabe et du savant professeur à l'École de droit d'Alger.

Ce premier fascicule est consacré à la procédure et à la théorie des preuves; il traite des fonctions du Kadi, du serment et des témoignages, toutes choses qui jouent un rôle si important et parfois si équivoque dans la procédure musulmane. D'après la promesse de la préface, l'ouvrage sera complet en six livraisons et se terminera par des notes philologiques qui seront, je l'espère, un enrichissement pour la lexicographie arabe. »

M. Barbier de Meynard offre encore une *Métrologie arabe de Dahaby*, traduite de l'arabe par M. H. Sauvaire (broch. in-8°.)

« Cet opuscule, dit-il, traite de la détermination du dinar et du dirhem, c'est-à-dire de la monnaie d'or et d'argent chez les Arabes. Il a été composé, il n'y a guère que trente ans, par un Égyptien fort versé dans ces matières. M. Sauvaire, dont la compétence en tout ce qui concerne la numismatique et la métrologie est reconnue, a traduit ce texte curieux avec autant d'exactitude que de sagacité. Il y trouve la confirmation des données déjà fournies par des documents plus anciens, ceux de Makrizi, de Djabarti, etc. Le mémoire se termine par des tableaux synoptiques de

la valeur, du poids et alliage des monnaies dans tout l'empire ottoman. Ce n'était pas la partie la plus facile de cette tâche, à cause de la nécessité de refaire la plupart des calculs altérés par l'éditeur arabe.

« En résumé, ce mémoire est un nouveau service rendu par M. Sauvaire à une branche d'étude un peu négligée peut-être par les orientalistes, parce qu'elle exige des connaissances techniques qu'on trouve rarement réunies chez le même savant. »

M. S. Luce fait hommage, de la part de M. Edmond Poullet, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Commission royale d'histoire de l'Académie de Belgique, d'un exemplaire du tome III de la *Correspondance du cardinal de Granvelle.*

« Cette publication, entreprise sous les auspices du Gouvernement belge, a d'autant plus d'intérêt pour notre pays, dit M. Luce, qu'elle fait suite aux papiers d'État qui ont paru dans notre Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Ce tome III contient le texte ou l'analyse détaillée de 243 documents relatifs à la période qui s'étend entre le 14 septembre 1567 et le 20 juin 1569. La plupart de ces documents sont des lettres presque toujours inédites, que Granvelle a écrites de Rome, où il se trouvait alors, ou qu'il a reçues de divers correspondants. On y remarque 17 lettres adressées à Philippe II et 7 réponses de ce prince. Il faudra désormais faire une étude approfondie de ce beau volume quand on voudra étudier de près les deux premières années de l'administration du duc d'Albe dans les Pays-Bas. Le texte est accompagné de notes nombreuses et savantes pour la rédaction desquelles notre zélé correspondant à Besançon, M. Castan, a prêté à l'éditeur le plus précieux concours. »

M. Perrot présente à l'Académie le *Bulletin de correspondance hellénique* (mai-juin 1882.)

« Ce numéro contient d'intéressantes dissertations épigraphiques, entre autres une note de M. Waddington, membre de l'Académie, intitulée *Supplément aux fastes de la province d'Asie;* mais il se recommande particulièrement aux archéologues par la suite de la relation si exacte et si détaillée que MM. Pottier et Reinach y donnent de leurs fouilles de Myrina. Les terres cuites qui remplissent les vitrines de nos musées, et à propos desquelles ont été soulevées tant de questions importantes, nous sont arrivées d'ordinaire sans être accompagnées d'aucun renseignement digne de confiance sur leurs origines; ici nous avons exposé avec méthode et clarté les résultats des fouilles faites pendant deux ans par deux jeunes savants, qui ont ouvert plusieurs milliers de tombeaux et

qui ont noté, au fur et à mesure, toutes les particularités curieuses qu'offraient les sépultures qu'ils dégageaient.»

M. Perrot présente ensuite une brochure qui a pour titre : *État actuel des ruines du temple de la Fortune à Préneste*, par M. P. Blondel, suivie d'une *Note sur les ruines du temple de Préneste*, par M. E. Fernique (Rome, in-8°).

«Cette brochure est un extrait du tome second des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*. Elle intéressera vivement tous ceux qui ont visité les ruines pittoresques de l'ancienne Préneste, aujourd'hui Palestrina, et qui savent quelle étendue et quelles dispositions curieuses présentait son grand temple de la Fortune, célèbre dans toute l'Italie et particulièrement dans le Latium. M. Fernique, qui a fait l'histoire de Préneste, était mieux en mesure que personne de commenter les dessins qui nous représentent les relevés si exacts de M. Blondel. On a là un exemple des avantages qu'offre cette collaboration constante de l'architecte et de l'archéologue, que M. Geoffroy cherche à réaliser dans les *Mélanges* publiés par l'École française.»

M. Ad. Regnier offre à l'Académie, au nom de M. Abel Bergaigne, le tirage à part d'un article publié dans le *Journal asiatique* sous ce titre : *Une nouvelle inscription du Cambodge*.

«La lecture, l'interprétation, les déductions, l'étude des antécédents relatifs à cette inscription communiquée par M. Aymonier à son dernier voyage en France, fait très grand honneur à la sagacité et au savoir de M. Bergaigne, et nous montre combien il est apte à étudier avec fruit les documents épigraphiques que nous avons reçus récemment et recevrons successivement de M. Aymonier.»

M. Maury présente une brochure intitulée : *La constitution de Carthage d'après Aristote et Polybe, étude ethnographique*, par M. Ludovic Drapeyron.

«Notre confrère, M. V. Duruy, qui n'a pu se rendre à la séance d'aujourd'hui, m'a prié, dit M. Maury, d'offrir en son nom à notre Compagnie, cet important travail extrait de la *Revue de Géographie*. M. Drapeyron est déjà bien connu de notre Académie par ses recherches historiques. Ce mémoire ne peut qu'ajouter à l'estime qu'elle a pour ses travaux.

«C'est aussi au nom de M. Duruy, poursuit M. Maury, que je dépose sur le bureau le savant et judicieux mémoire de notre éminent confrère, intitulé : *La politique religieuse de Constantin* (*312-337*), dont l'Institut a entendu la lecture avec un intérêt si marqué et dont je n'ai pas besoin de faire l'éloge.»

M. L. Renier fait hommage à l'Académie, de la part de M. Cagnat, de l'*Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains jusqu'aux invasions des Barbares*, étude couronnée, dans un précédent concours, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Paris, 1882, in-8°).

SÉANCE DU 23 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de la famille de M. de Longpérier, un volume intitulé : *Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois Parthes Arsacides*. C'est un ouvrage qui était imprimé depuis 1853 et que notre regretté confrère n'avait pas publié. La famille vient de le faire paraître au grand profit du monde savant.

Est encore offert :

Les voyages du Dr Lacerda dans l'Afrique orientale, par M. Ferdinand Denis (extrait du journal *Le Brésil*).

M. Jourdain présente, au nom de l'auteur, M. Huit, un mémoire intitulé : *Platon à l'Académie. Fondation de la première école de philosophie en Grèce* (Paris, 1882, in-8°).

« M. Huit, dit-il, s'est déjà fait connaître par différents travaux sur Platon, et notamment par une thèse sur l'authenticité ou plutôt contre l'authenticité du *Parménide*, thèse dans laquelle il a fait preuve d'un sens critique très ferme, et qui lui a valu le titre de docteur ès lettres de la Faculté de Paris. Le mémoire qu'il m'a chargé de présenter est la suite savante et ingénieuse de ses précédents travaux. On se tromperait en croyant y trouver l'exposition des doctrines platoniciennes; elles n'y sont touchées qu'en passant, et pour ainsi dire à la dérobée. L'objet de l'auteur était de rechercher d'abord les motifs qui ont amené Platon à ne pas se contenter d'écrire d'admirables dialogues, mais qui l'ont poussé à fonder une école, la première école proprement dite que la philosophie ait eue en Grèce. M. Huit décrit ensuite la plaine de l'Académie, ses jardins, ses portiques, où Platon enseignait; il nous montre le maître au milieu de ses disciples, en attirant un grand nombre par le charme de ses leçons, mais en effrayant quelques-uns par son austérité, et refusant d'admettre quiconque n'était pas géomètre. Platon avait-il deux enseignements, l'un public et populaire, l'autre réservé à quelques élèves d'élite, comme on pourrait le conclure de quelques textes d'Aristote. M. Huit ne le pense pas, et en ce point il est conséquent avec lui-même, puisqu'il n'admet pas l'authenticité du *Parménide*, le seul des ouvrages attribués à Platon qui laisse entrevoir une doctrine mystérieuse. En terminant,

M. Huit fait l'histoire du mot *Académie* depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Soixante-quatre pages ont suffi à l'auteur pour toucher à tous les points que nous venons d'indiquer; son mémoire, quoique très court, est très solide. On y sent un écrivain versé dans la philosophie ancienne, très au courant des travaux de la critique contemporaine, et, ce qui n'est pas, à nos yeux, un mérite médiocre, sachant exposer ses idées dans un style clair, correct et même élégant.»

M. Heuzey fait hommage, de la part de M. Geffroy, du deuxième fascicule de la deuxième année des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome.

«Ce numéro, dit M. Heuzey, contient deux savantes communications de M. Bréal sur les inscriptions du vase de Duenos et du vase Chigi. M. le Dr Thommasi-Crudeli et M. R. de la Blanchère continuent leur importante discussion sur le drainage cuniculaire des campagnes latines, question qui est bien faite pour montrer l'utilité pratique que les recherches de l'archéologie peuvent offrir parfois pour des intérêts tout modernes. Le mémoire de M. Paul Blondel, architecte de l'Académie de France, sur les ruines de Palestrina, accompagné d'une note de M. Fernique, complète et redresse sur beaucoup de points les études auxquelles le grand sanctuaire de la Fortune Prénestine avait antérieurement donné lieu. MM. Antoine Thomas et Maurice Faucon signalent plusieurs faits nouveaux pour l'histoire littéraire du moyen âge, tirés par eux des Archives du Vatican. M. Albert Martin fait des corrections au catalogue de la bibliothèque Malatestinna de Cesena par Muccioli. Par la variété des sujets et par le sérieux esprit scientifique qui l'anime, la publication des *Mélanges* continue à bien mériter de l'érudition française.»

M. Delisle offre, au nom de M. Augustin Prost, une brochure intitulée: *Les Chroniques vénitiennes* (Paris, 1882, in-8°).

«A l'occasion de deux manuscrits de la bibliothèque de Metz, copiés au xve siècle, qui contiennent des chroniques vénitiennes, M. Prost, dit M. Delisle, a passé en revue les monuments de l'ancienne historiographie de Venise, qui ont été imprimés ou qui sont à l'état de manuscrits. Il en a bien défini le caractère et en a établi une bibliographie qui ne compte pas moins de 196 articles. Cette bibliographie ne pouvait pas contenir une appréciation raisonnée et comparative de chaque chronique, puisque, dans beaucoup de cas, l'auteur a dû se contenter d'enregistrer des mentions, plus ou moins vagues, fournies par différents catalogues. Il n'en faut pas moins savoir beaucoup de gré à M. Prost pour les longues et patientes recherches auxquelles il s'est livré. La reconnaissance

approfondie qu'il a faite du champ d'exploration facilitera et abrégera la tâche des historiens qui entreprendront l'étude critique des innombrables chroniques vénitiennes. »

M. Oppert présente, au nom de M. Hyacinthe de Charencey, une brochure intitulée : *Recherches sur les dialectes tasmaniens.* Ce sont des langues éteintes récemment; la dernière femme qui parlait un de ces idiomes, nommée Truganira, est morte il y a trois ans. Les langues de la terre Diemen formaient une branche spéciale parmi les idiomes polynésiens. La brochure comprend un vocabulaire *français-tasmanien* et un glossaire *tasmanien-français.*

M. Alexandre Bertrand fait hommage à l'Académie d'un mémoire de M. René Kerviler intitulé : *Études critiques sur l'ancienne géographie armoricaine. Réponse aux observations de MM. Burgault, Desjardins, Ramé, Lemen, Le Fizelier, de la Borderie et Orieux* (Saint-Brieuc, 1882, brochure in-8°).

« Plusieurs questions importantes, dit M. Bertrand, sont discutées à nouveau dans ce mémoire : 1° la détermination des limites méridionales du territoire des Vénètes au temps de César; 2° la détermination du véritable théâtre de la lutte des Vénètes contre les Romains; 3° celle qui touche à l'existence des *Diablintes* en Bretagne; 4° enfin la détermination de la position du *Brivates portus* et du *Gobæum promontorium* de Ptolémée.

M. René Kerviler place, avec M. G. Desjardins, le *Gobæum promontorium* à la pointe du Raz et non à la *pointe Saint-Mathieu.* Il étend jusqu'à la Loire le territoire des Vénètes; place le *Brivates portus* à Saint-Nazaire; maintient, avec M. Longnon les *Diablintes* en Bretagne (Jublains ne serait qu'une colonie des *Diablintes* de Bretagne).

Pour lui le Morbihan n'a point été le théâtre de la lutte des Vénètes contre les Romains; il faut le chercher dans la baie de *Guéraude.*

M. Bertrand ajoute qu'il n'a pas l'intention de donner un avis concernant les thèses diverses; il veut attirer seulement l'attention de l'Académie sur ce nouveau travail de M. Kerviler qui, comme tout ce qu'il a fait, mérite d'être pris en grande considération.

SÉANCE DU 30 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom des auteurs ou éditeurs, les ouvrages suivants :

Des vallées ariégeoises avant l'invasion romaine, par M. A. Garrigou (Foix, 1882, in-8°).

Documente privitóre la storia romanilor culese de E. de Hurmuzaki. Vol. IV, part. I, 1600-1649 (Bucharest, 1882, in-4°).

Real-encyklopädie der christlichen alterthümer, par F. Kraus (Fribourg, 1882, in-8°).

M. Oppert présente, au nom des auteurs, deux livres sur la langue sumérienne, l'un d'un Français, l'autre d'un Allemand.

Le livre français est intitulé : *Répertoire sumérien* (*accadien*), par E. de Chossat (Lyon, 1882, in-8°).

« L'auteur, habitant la province, s'est déjà fait connaître, dit M. Oppert, par un travail sur le syllabaire assyrien, puis par un glossaire assyrien. Ce nouveau travail résume les résultats obtenus par divers savants dans la lexicographie sumérienne; il donne un aperçu d'un glossaire sumérien, et a le mérite de faire voir à ceux qui sont en dehors de ces études toutes nouvelles, à quelle abondance de résultats on est déjà arrivé au point de vue du dictionnaire sumérien, et avec quelle assurance on peut déjà s'expliquer sur divers points de la grammaire de cette langue. Nous aurions demandé à l'auteur, qui prend pour base surtout les travaux de M. Lenormant, plus d'études indépendantes dans les textes qu'il paraît avoir à sa disposition; mais même dans la forme dans laquelle il nous donne ce travail fait en la plus grande partie de seconde main, ce travail est utile et peut servir aux études par les citations qu'il fournit.

« D'une valeur plus considérable par les résultats et par son indépendance, est celui de M. Paul Haupt, intitulé *Die sumerisch-akkadische Sprache,* tirage à part des Mémoires du cinquième congrès international des orientalistes, tenu à Berlin en 1881. L'auteur donne un aperçu grammatical qui témoigne d'une heureuse sagacité et d'une méthode sûre. Il établit surtout l'existence des deux dialectes dans lesquels se divisent les différents textes sumériens parvenus jusqu'à nous, et qui se distinguent par des divergences assez marquées. M. Lenormant avait déjà entrevu l'existence de ces deux formes différentes du même langage : mais, d'après le témoignage même de notre confrère, le mérite d'avoir prouvé le fait par des recherches pleinement indépendantes, appartient, dit M. Oppert, à l'auteur du travail que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie. Les textes nous parlent de trois langues, la première est *emelulahha* « langue des servantes. » Les deux autres langues sont celles dans lesquelles se bifurquait l'idiome sumérien. L'un est appelé *eme-ku* (dans la langue sumérienne *eme* signifie « langue, » et traduit l'assyrien *lisan*), la langue sacrée selon les uns, comme je le croyais moi-même, la langue des maîtres, ou des indigènes, ou de l'écriture, car toutes les

notions sont représentées par la syllabe *ku*. L'autre dialecte, cité souvent dans les syllabaires, s'appelle *eme-sal*, littéralement «langue des femmes.» Je proposerai comme fort possible, au lieu de cette dernière traduction, autorisée par la signification du signe *sal*, femme, la version de *eme-ku* par «langue des indigènes» (sédentaires) et «langue des nomades,» littéralement langues du désert (*uru*, dénudé). M. Haupt voudrait confondre la langue des femmes avec le sumérien, qui pourtant est déjà pourvu d'une expression assyrienne, et il nomme *accadien* l'autre dialecte. D'autres nomment la langue des indigènes «sumérien,» ce qui d'ailleurs ne saurait être contesté, et identifient l'accadien avec la langue des femmes.

«Quoi qu'il en soit de cette question de nom, la brochure présente, à côté de remarques empruntées aux devanciers de l'auteur, des aperçus nouveaux et justes, et donne la traduction réussie d'un psaume de pénitence bilingue.»

M. Delisle offre à l'Académie, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul*, publiée par A. de La Borderie (Nantes, 1881, in-8°).

«Jean de Saint-Paul, chevalier breton du milieu du xv^e^ siècle, avait composé en français une chronique de Bretagne dont il ne subsiste plus guère que la portion relative aux événements de la guerre de Cent ans. Ce morceau nous a été conservé dans deux copies que possèdent la Bibliothèque de l'Arsenal et la Bibliothèque nationale. M. de La Borderie, dit M. Delisle, vient d'en publier une édition très correcte et très bien annotée. Le document était digne des soins qu'a pris l'éditeur. En effet, les récits de Jean de Saint-Paul constituent un témoignage original et fournissent, sur plusieurs épisodes importants de l'histoire du xiv^e^ et du xv^e^ siècle, des détails qu'on chercherait vainement ailleurs.»

2° *Voltaire. Bibliographie de ses œuvres*, par Georges Bengesco, t. I^er^ (Paris, 1882, in-8°).

«L'époque à laquelle se rapportent les recherches de M. Bengesco est peut-être un peu moderne pour nous. Le livre dont il m'a chargé d'offrir le premier volume mérite cependant, dit M. Delisle, de fixer l'attention de l'Académie, en raison des soins minutieux dont il a été l'objet et de la méthode rigoureuse avec laquelle il a été exécuté. Ce n'est point une de ces vulgaires compilations, dans lesquels le travail personnel de l'auteur est perdu au milieu d'emprunts faits, plus ou moins intelligemment à des publications antérieures. Les innombrables détails dont se compose le re-

cueil de M. Bengesco ont été recherchés avec beaucoup de patience et de sagacité ; ils ont tous été vérifiés sur les originaux : et l'ordre judicieux dans lequel ils se présentent suffit pour résoudre beaucoup de problèmes d'histoire littéraire. C'est un livre de bibliographie savante, dans le meilleur sens du mot ; il devait donc être signalé à l'Académie, qui a une juridiction spéciale sur les travaux de bibliographie, depuis qu'elle a accepté la fondation Brunet. »

3° *Dom Maugérard* ou *Histoire d'un bibliographe lorrain de l'ordre de Saint-Benoît au XVIII^e siècle*, par M. Buzy (Châlons, 1822, in-8°).

« C'est encore à la bibliographie, continue M. Delisle, que je rattache un volume que vient de publier M. Buzy, professeur honoraire au lycée de Sens. On y trouve la biographie d'un modeste bénédictin, dom Maugérard, dont la mémoire méritait bien d'être sauvée de l'oubli. Dom Maugérard, mort en 1815, connaissait à merveille les incunables, et c'est à lui que la Bibliothèque nationale doit la possession de plusieurs des monuments les plus précieux qui existent sur l'origine de l'imprimerie. »

M. Delisle présente, en outre, de la part de M. Brièle, archiviste de l'administration de l'Assistance publique, le second fascicule des extraits des *Délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu*. Ce fascicule, qui termine le premier volume de la collection, se rapporte à la période comprise entre les années 1674 et 1767.

Sont encore offerts :

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. V. Duruy, membre de l'Académie, 213^e à 224^e livraison (Paris, 1882, gr. in-8°).

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. G. Perrot, membre de l'Académie, et Ch. Chipiez, 49^e à 61^e livraison (Paris, 1882, in-8°).

Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques, par M. F. Lenormant, membre de l'Académie, 22^e à 25^e livraison (Paris, 1881, in-8°).

L'Art en Saintonge et en Aunis, ouvrage publié sous les auspices de M^gr l'évêque de La Rochelle et Saintes, par l'abbé Julien Laferrière, t. I^er. *Arrondissement de Saintes*, n° 8 (Toulouse, 1881, in-4°).

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, janvier-février 1882, (in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1881-1882, vol. VI, fasc. 9, 10, 11, 12 (Rome, in-4°).

Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, vol. XVII (Gennaio, 1882, in-8°).

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 1881 (in-4°).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 2e, 3e et 4e trimestre 1881 (in-8°).

Bulletin de la Société centrale des architectes, avril-mai 1882 (Paris, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, t. IX et X (Caen, 1881-1882, in-8°).

Bulletin de la Société d'archéologie croate, fasc. I, 1882 (Agram, in-8°).

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, janvier-mars 1882 (Saint-Omer, in-8°).

Bulletin de correspondance hellénique, avril-juin 1882 (Athènes, Paris, in-8°).

Bulletin d'archéologie chrétienne, par le Commandeur G.-B. de Rossi. Édition française par M. l'abbé Duchesne. 3e série, 6e année. Liv. 2, 3 et 4 (Paris, 1881, in-8°).

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, mars-juin 1882 (in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1882 (in-8°).

Bullettino di archeologia cristiana, del commandatore G.-B. de Rossi, 3e série, 6e année, n° 4 (Rome, 1881, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, année 1882. Liv. 1, 2 et 3 (Paris, in-8°).

Gazette archéologique. Vol. VII, 2e fasc., 1881-1882 (in-4°).

L'investigateur, journal de la Société des études historiques, mars-avril 1882 (Paris, in-8°).

Journal asiatique, février-mars 1882 (Paris, in-8°).

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. V, 1er bulletin (Guéret, 1882, in-8°).

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, 5e série, t. Ier (Paris, in-8°).

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 3e série, 10e vol. (Caen-Rouen, 1880, in-4°).

Publications de la Section historique de l'Institut R.-G.-D. de Luxembourg. Année 1881, XXXV (in-8°).

Revue des questions historiques, 62e liv. (Paris, 1882, in-8°).

Revue africaine, novembre-décembre 1881, janvier-février 1882 (Alger, in-8°).

Revue archéologique, février-mars-avril 1882 (Paris, in-8°).

Revue épigraphique du midi de la France, avril-juin 1882 (in-8°).

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, mars-avril 1882 Paris, in-8°).

Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀπὸ ἰανουαριοῦ 1881 μέχρι ἰανουαριοῦ 1882 (in-8°).

Proceedings of the royal Society of Edinburgh. Session 1880-1881 (in-8°).

Transactions of the royal Society of Edinburgh, vol. XXX, part. I, for the session 1880-1881 (in-4°).

Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe, vol. XXXI (Vienne, 1881, in-4°).

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe, vol. XCVII, part. I, II, III, vol. XCVIII, part. I et II (Vienne, 1880-1881, in-8°).

Sitzungsberischen der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften (Munich, 1881, in-8°). Vol. II, part. III et IV (in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1882.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. GIRARD.

SÉANCE DU 7 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un décret du Président de la République, en date du 30 juin, par lequel l'élection de M. Senart comme membre ordinaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Guessard, est approuvée.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Senart et le présente à l'Académie. Le président invite M. Senart à prendre place parmi ses confrères.

Le Président annonce à l'Académie que la séance qui devait avoir lieu vendredi prochain sera avancée au mercredi 12 juillet, à cause de la fête du 14 juillet.

M. Jourdain demande s'il ne conviendrait pas de supprimer purement et simplement la séance, comme on le fait à l'Académie des sciences morales et politiques et à l'Académie des beaux-arts en pareille occasion.

Cette proposition, combattue par plusieurs membres, n'est pas adoptée.

M. Clermont-Ganneau, correspondant de l'Académie, communique des observations sur un *Monument d'origine phénicienne, portant une inscription.*

M. Ch. Nisard commence la communication d'un mémoire relatif à l'*État précaire de la propriété littéraire au XVI^e^ siècle.*

M. Paris, au nom de la Commission des antiquités nationales, fait connaître ainsi qu'il suit les résultats du concours de 1882 :

MÉDAILLES.

La première médaille est décernée à M. Guiffrey, pour son *Histoire générale de la Tapisserie en France* (Paris, 1878, in-fol.).

La deuxième à MM. Héron de Villefosse et Thédenat pour leur *Étude sur les cachets d'oculistes romains*, tome I^er^ (Paris, 1880, in-8°).

La troisième à M. Kohler pour son *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris* (Paris, 1881, 48^e^ fasc. de la *Bibliothèque des hautes-études*).

MENTIONS HONORABLES.

La première mention est accordée à M. Héron, pour sa publication des *Œuvres de Henri d'Andeli, trouvère normand du XIII^e^ siècle* (Paris, 1881, in-8°).

La deuxième à M. Ch. Molinier pour son ouvrage sur l'*Inquisition dans le Midi de la France au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle* (Paris, 1881, in-8°).

La troisième à M. Perroud pour son volume intitulé : *Des origines du premier duché d'Aquitaine* (in-8°).

La quatrième à M. de la Chauvelays, pour son ouvrage ayant pour titre : *Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois* (Paris, 1881, in-8°).

La cinquième à M. Fierville pour ses *Documents inédits sur Philippes de Commynes* (Paris, 1881, in-8°).

La sixième à M. d'Hermansart pour son travail sur *Les anciennes communautés d'arts et métiers à Saint-Omer* (t. I, 1^re^ et 2^e^ part., t. II, 1879-1881, in-8°).

M. Aubé continue et termine la lecture de son mémoire sur *Polyeucte dans l'histoire*.

SÉANCE DU 12 JUILLET.

Séance avancée au mercredi à cause de la Fête nationale du 14 Juillet.

M. Ch. Nisard continue la lecture de son mémoire relatif à l'*État précaire de la propriété littéraire au XVI^e siècle*.

M. Halévy communique le résultat de ses études sur la *Rédaction des inscriptions chaldéennes rapportées de Mésopotamie par M. de Sarzec*.

M. Ledrain lit la traduction d'une brique inédite de la collection de Sarzec. L'inscription de cette brique est en langue sumérienne. Elle fournit, dans cette histoire jusqu'ici si flottante des gouverneurs de Sirpula, un point fixe. On y rencontre le nom de Lik-Papsoukal, fils de Goudea.

M. Ledrain communique ensuite un sceau phénicien inédit avec le nom juif de Baalnathan. Ce nom, de forme hébraïque, est, d'après M. Ledrain, celui d'un juif du temps qui précède la captivité. Passé au culte de Baal, cet israélite aurait échangé son nom de Jonathan « celui que donne Iahvé », en celui de Baalnatan « celui que donne Baal ».

SÉANCE DU 21 JUILLET.

Le directeur de l'enseignement supérieur, au nom du Ministre de l'instruction publique, écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que M. Engel, nommé membre hors cadre de l'École française d'Athènes par arrêté du 6 octobre 1881, désirerait obtenir une seconde année avec le même titre et les mêmes conditions pour achever les travaux qu'il a commencés. A sa lettre est jointe une note de M. Foucart, directeur de l'École d'Athènes, qui permet d'apprécier le zèle et le travail de M. Engel.

Le Président de l'Institut écrit au Président de l'Académie pour le prier, conformément à la décision prise par l'Institut dans la séance trimestrielle du 6 avril 1881, d'inviter l'Académie des in

scriptions et belles-lettres à choisir un lecteur pour la représenter dans la séance publique annuelle des cinq académies, qui aura lieu le 25 octobre prochain.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1882. Ce rapport sera imprimé et distribué [1].

M. Ch. Nisard continue la lecture de son mémoire relatif à l'*État précaire de la propriété littéraire au XVI^e siècle.*

M. Edm. Le Blant lit un mémoire sur *Les chrétiens dans la société païenne aux premiers âges de l'Église.*

M. Halévy achève sa communication sur la *Rédaction des inscriptions chaldéennes rapportées de Mésopotamie par M. de Sarzec.*

SÉANCE DU 28 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie, de la part du directeur de l'École française d'Athènes, un mémoire de M. Dubois, membre de ladite école, sur *La ligue étolienne.*

M. le cardinal Lavigerie à qui le Secrétaire perpétuel avait demandé, à la prière de M. Renan, s'il ne pourrait, à son passage à Malte, procurer à l'Académie l'estampage d'une inscription qui s'y trouve, répond qu'il a fait tout ce qu'il était possible de faire pour retrouver la *quarta melitensis* de Gesenius, mais qu'il n'a pu arriver qu'à une seule conclusion, c'est que cette inscription est perdue par suite de la négligence des héritiers du propriétaire. « Il en existe seulement, dit-il, chez ces héritiers, une copie fautive, comme le texte imprimé. Il ne reste plus qu'une espérance, c'est que la pièce ainsi égarée par négligence se retrouve quelque jour par hasard. Dans ce cas, j'ai la promesse que l'Académie des inscriptions en sera immédiatement avertie. »

L'Académie procède au choix d'un lecteur pour la séance publique annuelle que tiendra l'Institut le 25 octobre prochain.

M. Edm. Le Blant est désigné. Il lira son étude sur *les chrétiens dans la société païenne aux premiers âges de l'Église.*

[1] Voir l'Appendice, n° II.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. Gaston Paris, au nom de la Commission des antiquités nationales, sur le concours de 1882 [1].

La séance redevient publique.

M. Ch. Nisard achève la lecture de son mémoire relatif à l'*État précaire de la propriété littéraire au XVI^e siècle* [2].

M. Bergaigne commence la lecture d'un rapport rédigé par M. Senart, par M. Barth et par lui, sur les inscriptions de l'Inde dont M. Aymonier avait adressé les estampages à la Société asiatique. A cette occasion, M. Delisle annonce que le Ministère de l'instruction publique vient de transmettre à la Bibliothèque nationale une caisse renfermant, en triple exemplaire, de nouveaux estampages recueillis par M. Aymonier. Il doit s'entendre avec M. Regnier sur le partage à faire de ces estampages entre la Bibliothèque nationale et la Société asiatique.

SÉANCE DU 4 AOÛT.

Le maire de Boulogne écrit à l'Académie pour la remercier d'avoir envoyé une députation à l'inauguration de la statue de Mariette et lui offrir une médaille d'argent frappée pour conserver le souvenir de cette cérémonie.

Le prince Abamelek-Lazarew envoie à l'Académie les photographies des inscriptions grecques qu'il a recueillies à Palmyre, et il exprime le désir d'avoir communication de la traduction de l'inscription palmyrénienne dont il a envoyé l'estampage par fragments.

M. Heuzey écrit au Président la lettre suivante :

Paris, 28 juillet 1882.

Mon cher Président,

Je regrette bien vivement qu'une absence ne me permette pas d'assister à la séance de vendredi prochain. Je vous aurais demandé la parole, pour signaler à l'Académie une série de faits d'une certaine importance, que

[1] Voir l'Appendice, n° II.

[2] Voir aux Communications, n° I.

j'ai découverts, en poursuivant l'étude archéologique des monuments rapportés par M. de Sarzec. Ils confirment pleinement ce que j'ai établi dans une précédente communication : l'existence d'une période archaïque et primitive de l'art chaldéen, que ces monuments permettent même de subdiviser en plusieurs époques successives.

Ayant fait enlever les efflorescences calcaires qui couvraient un petit fragment d'un art très ancien, j'y ai relevé le nom d'un personnage qui porte le titre, non pas de *patési* (gouverneur), mais de *roi de Sirtella*. Cette première indication m'a amené à lire le même nom, avec le même titre, sur d'autres inscriptions, tracées également en caractères archaïques ou linéaires. Étendant mes recherches dans ce sens, j'ai constaté, sur les inscriptions archaïques de Tello, *quatre noms* qui sont suivis du titre de *roi de Sirtella*. Deux de ces noms portent mention de la filiation, ce qui permettra de commencer à dresser une liste historique. Il y a donc eu, dans l'histoire de la Chaldée, une époque correspondant à la période archaïque de l'art local, époque où le petit État dont les ruines de Tello semblent avoir été le centre formait un royaume indépendant.

J'ajouterai que d'autres inscriptions, d'un caractère archaïque moins primitif, m'ont fourni les noms de quatre *patésis* ou gouverneurs de Sirtella, postérieurs à ces anciens rois indépendants, mais dont quatre au moins sont certainement antérieurs de beaucoup à celui dont le nom a été lu *Goudéa* et dont le Louvre possède les remarquables statues. Plusieurs de ces noms sont unis aussi par des indications de filiation.

Je me réserve, après mon retour, de donner à cette communication les développements dont elle a besoin; mais j'ai cru nécessaire, pour prendre date, de signaler dès maintenant à l'Académie les faits nouveaux que j'ai découverts.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Heuzey.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que le prix de numismatique Duchalais est décerné à M. Stanley Lane Poole pour son ouvrage intitulé : *The coins of the Moors of Africa and Spain, etc., in the British Museum* (V^e^ volume du *Catalogue of oriental coins in the British Museum*).

M. Egger communique à l'Académie quelques observations sur une inscription funéraire d'Athènes que M. Komuanoudis,

correspondant de l'Institut, vient de publier dans le dernier fascicule de l'*Athenæum*. Cette inscription se compose d'une liste de soldats morts dans diverses guerres, dont la date se place dans les trente ou quarante années qui précèdent la guerre du Péloponnèse, et de deux distiques à l'honneur de ces soldats. M. Egger signale l'intérêt qu'elle présente pour les historiens sur trois points principaux : 1° Par sa date et par certains caractères archaïques qu'elle présente, notamment dans les distiques qui la terminent; 2° par quelques noms propres de citoyens athéniens, qui rappellent des victoires récentes de leur patrie, comme chez les Romains le surnom *Africanus* rappelait les victoires des Scipion sur les Carthaginois; 3° comme nouveau témoignage, après quelques autres déjà connus, de l'attention patriotique des Athéniens à perpétuer sur le marbre des tombeaux les noms des guerriers morts pour la patrie; tandis que, dans les oraisons funèbres prononcées sur leurs tombes, ce fut longtemps l'usage de ne les point nommer, et d'honorer leur dévouement par des éloges d'un caractère tout à fait général sans signaler aucun d'eux par la mention spéciale de son nom.

M. Weil donne une seconde lecture de sa communication relative à un feuillet de parchemin qui contient, partiellement conservée, ce qu'on appelle la seconde *parabase des Oiseaux* d'Aristophane.

L'Académie accorde à M. Weil l'autorisation de publier cette communication, tout en réservant ses droits à la faire agréer pour le *Recueil des Mémoires de l'Académie*.

SÉANCE DU 11 AOÛT.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que la Commission des voyages et missions a examiné la demande de mission qui lui avait été adressée le 29 mai dernier en faveur de M. Tarry. « Tout en reconnaissant l'intérêt scientifique qui s'attache aux travaux de M. Tarry, dit le Ministre, la Commission, prenant en considération la situation

restreinte des crédits disponibles, n'a pas cru devoir émettre un avis favorable. »

M. Hauréau adresse à l'Académie deux inscriptions qui lui ont été envoyées de Tunisie par le lieutenant-colonel de Puymorin, président de la Commission ou Société archéologique du Kef.

Ces inscriptions sont communiquées à M. Foucart.

M. le docteur Hussenet, médecin major, écrit à l'Académie la lettre suivante :

Bordj-El-Kantara, île de Djerba, 27 juillet 1882.

Monsieur,

Les fouilles exécutées dans les ruines de l'ancienne Meninx par un détachement du 78e de ligne, sous la direction de M. le lieutenant Le Hello, ont fait découvrir une inscription tumulaire chrétienne que nous croyons devoir transmettre à l'Académie.

Cette inscription appartient à un tombeau situé dans une basilique chrétienne, sous la première nef, à droite. Le pavé de la nef se compose de deux couches épaisses de ciment entre lesquelles est une couche de coquillage de murex de 0m.20 d'épaisseur. Le tombeau est en belles dalles de pierre, dont une, en forme de pyramide quadrangulaire tronquée, porte une croix latine; elle faisait partie du couvercle du tombeau. L'inscription est sur une plaque de marbre, malheureusement brisée en trente morceaux, comme tout ce qui se trouve à Meninx, où les preuves de la destruction des monuments par un violent tremblement de terre (à direction N.-O. S.-E.) sont évidentes.

Voici la reproduction de cette inscription, aussi fidèle que possible sans estampage :

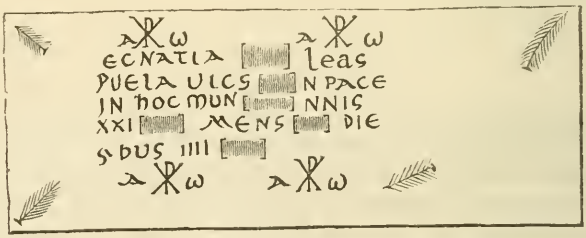

La forme des caractères, leur disposition, leur irrégularité même sont entièrement respectées. Ils sont mal gravés, quoique appartenant à un

riche tombeau. Les deux derniers monogrammes du Christ, en haut et en bas, sont un peu moins lisibles que les premiers; les lettres manquantes, par suite de l'usure de quelques morceaux, sont marquées entre parenthèses. Néanmoins, il est encore assez facile de traduire ce qui suit dans cette inscription fruste :

En haut, monogramme du Christ répété deux fois.

1re ligne, Egnatia ( ) leas

2e ligne, Puella vicsit in pace

3e ligne, In hoc mun(icipio,) annis

4e ligne, XXI mensibus ( ) die

5e ligne, ς bus IIII

En bas, monogramme du Christ de nouveau répété deux fois.

La plaque a $0^{m},42$ de longueur sur $0^{m},26$ de hauteur; les caractères ont un peu plus de $0^{m},015$ en tout sens.

Cette inscription est la deuxième trouvée à Meninx, la première étant celle de M. Pellissier, lors de son voyage en 1842. M. V. Guérin, en 1862, n'a trouvé aucune inscription à Meninx : celle même de M. Pellissier avait disparu.

Ces deux inscriptions portent toutes deux le même mot *Egnatia*.

L'inscription de M. Pellissier n'était pas une inscription tumulaire; elle se trouvait sur le piédestal d'une des dix statues en cariatides qui ornaient un immense édifice situé au centre de la ville et certainement plus ancien que la basilique chrétienne d'où vient notre inscription, basilique située à l'extrémité orientale, à 1.500 mètres environ de ce grand temple, et tout entière pavée et entourée de magnifiques tombeaux.

Ce même mot *Egnatia* se retrouve encore sur des médailles consulaires dites de familles romaines, citées par M. Pellissier comme ayant été trouvées en Tunisie, mais sans précision d'origine.

Une inscription tumulaire (n° 299) trouvée par M. V. Guérin sur les ruines de Musti, dans la vallée sud de la Medjerdah, porte également le nom EGNATIVS. C'est une inscription païenne.

Enfin, le même mot se retrouve encore dans l'inscription n° 466 de M. V. Guérin, inscription en l'honneur de Cornélia Salonina, femme de Licinius Egnatius Gallienus, Auguste, César et Empereur.

Il y a là peut-être les éléments d'un problème que nous soumettons entièrement à la haute science de l'Académie.

Dr Hussenet.

L'inscription que contient cette lettre est communiquée à MM. L. Renier et Edm. Le Blan

M. Bergaigne continue la lecture du rapport rédigé par M. Senart, par M. Barth et par lui sur les inscriptions de l'Inde, dont M. Aymonier avait adressé les estampages à la Société asiatique.

M. Dieulafoy, ingénieur des ponts et chaussées, chargé d'une mission scientifique en Perse à l'effet d'étudier *les monuments achéménides et sassanides*, communique à l'Académie quelques résultats de ses recherches [1].

M. Desnoyers offre à l'Académie son *Rapport annuel sur les travaux de la Société de l'histoire de France* [2].

M. Clermont-Ganneau continue la lecture du rapport sur sa *Mission scientifique en Palestine*.

SÉANCE DU 18 AOÛT.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie deux mémoires de MM. Diehl et Salomon, membres de l'École française de Rome. Le premier mémoire est intitulé : *Essai sur les divisions provinciales et l'administration de l'Italie byzantine, du VI^e^ au VIII^e^ siècle;* le second mémoire a pour titre : *Essai d'une grammaire historique de quelques verbes latins pendant les premiers siècles de Rome jusqu'à la mort de César.*

M. Léopold Hugo transmet une *Note sur un petit sphinx en marbre blanc.* Cette note est renvoyée à l'examen de M. Alex. Bertrand.

M. René de la Blanchère donne lecture de quelques extraits d'un rapport sur la mission dont il a été chargé dans la province d'Oran.

M. Heuzey développe les conclusions de la lettre qu'il avait adressée à l'Académie le 4 de ce mois, sur l'*Histoire de l'art chaldéen.*

SÉANCE DU 25 AOÛT.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Pascal Duprat,

[1] Voir aux Communications, n° II.

[2] Voir aux Communications, n° III.

président de la commission exécutive de la souscription Lakanal, informe l'Académie que l'érection de la statue de Lakanal aura lieu le 17 septembre prochain, et la prie de désigner un ou plusieurs délégués pour assister à cette cérémonie.

Sur l'observation du Président, il est convenu que ceux des membres de la Compagnie qui seraient dans l'intention de répondre à cet appel voudront bien se faire connaître, sans qu'il y ait, de la part de l'Académie, à faire aucune désignation spéciale.

M. Deloche lit un mémoire sur le *Monnayage en Gaule au temps de l'empereur Maurice Tibère.*

M. Delaunay lit une note de M. Romanet du Caillaud sur la date de la loi romaine connue sous le nom de *Junia Norbana* [1].

SÉANCE DU 1^er^ SEPTEMBRE.

M. Lenormant soumet à l'Académie les photographies exécutées par M. le capitaine d'état-major Marmier d'après les cathédrales de Siponto et de Termoli, dans la Pouille.

La première de ces églises date de la fin du x^e^ siècle ou du commencement du xi^e^, avant la conquête des Normands. Son architecture présente le plus curieux mélange des influences byzantine et arabe.

La cathédrale de Termoli, qui non seulement n'a jamais été relevée, mais n'est même signalée jusqu'ici nulle part, date du pontificat de Pascal II, au commencement du xii^e^ siècle. Une inscription en nomme l'architecte, *Johannes Grimaldi.* L'influence du roman français, et particulièrement bourguignon, est manifeste dans cet édifice.

Il est donné une seconde lecture du mémoire de M. Ch. Robert sur les *Monnaies de l'empereur Maurice Tibère*, en réponse au mémoire de M. Deloche sur le même sujet.

M. Halévy a la parole pour la lecture d'un mémoire sur *L'immortalité de l'âme chez les Sémites* [2].

[1] Voir aux Communications, n° IV.

[2] Voir aux Communications, n° V.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie un mémoire de M. Albert Martin, membre de l'École française de Rome, intitulé : *Du serment dans les traités et les conventions chez les Grecs.*

M. Ch. Nisard est désigné pour lire, au nom de l'Académie, dans la séance trimestrielle du mois d'octobre prochain, quelques fragments de son mémoire sur *La propriété littéraire au XVI^e siècle.*

M. Delaunay continue et achève la seconde lecture du mémoire de M. Ch. Robert sur *Goudowald* et *Les monnaies de Maurice Tibère.*

M. Deloche présente quelques observations en réponse à l'argumentation de M. Robert et maintient ses précédentes conclusions.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE.

M. de Wailly communique, en première lecture, une addition à son mémoire sur *La langue de Joinville.* Il s'attache à prouver que les clercs de la chancellerie de Joinville, qui étaient toujours d'accord pour l'orthographe grammaticale, ne l'étaient jamais pour l'orthographe d'usage. Il cite à l'appui de son opinion différentes variations orthographiques que de nombreux clercs employaient dans le cours d'un même acte.

M. Barbier de Meynard donne lecture d'un mémoire de M. Derenbourg sur l'*Opinion que les Juifs se sont formée de l'immortalité de l'âme* [1].

M. Delaunay lit, au nom de l'auteur, un mémoire de M. l'abbé Amelineau sur le *papyrus gnostique de Bruce* [2].

M. Dieulafoy donne lecture d'un mémoire sur le monument connu sous le nom de *Tombeau de Cyrus.*

M. Oppert, à la suite de cette lecture, remercie M. Dieulafoy et approuve ses conclusions.

[1] Voir aux Communications, n° VI.

[2] Voir aux Communications, n° VII.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE.

M. Mickiewicz écrit à l'Académie pour lui faire connaître que trois pierres portant des inscriptions, soit en chiffres, soit en lettres, existent rue d'Allemagne, n° 177. Supposant que ces pierres peuvent avoir un intérêt archéologique, M. Mickiewicz, dépourvu de toute compétence, exprime le vœu qu'une personne ayant des connaissances spéciales aille les visiter.

M. le Dr Hussenet, résidant à El-Kantara (Derba), Tunisie, adresse à l'Académie une note sur deux édifices chrétiens de la Gaule situés à Girba (Meninx), et qu'il fait remonter à l'époque romaine et byzantine. Cette note est accompagnée de deux plans dressés par le lieutenant Le Hello. M. le Dr Hussenet exprime le désir que ces documents ne soient communiqués officiellement à l'Académie que s'ils ne contiennent pas d'erreurs graves et s'ils offrent de l'intérêt.

Une précédente communication du même genre avait été envoyée à l'examen de M. L. Renier et Le Blant. La nouvelle note, se rapportant à un monument chrétien, sera envoyée à M. Ed. Le Blant pour qu'il en fasse l'examen.

M. Oppert donne lecture d'une note qui a pour titre : *Le prétendu tombeau de Cyrus.*

M. Barbier de Meynard, au nom de l'auteur, donne le résumé d'une notice analytique de MM. d'Avril, ministre plénipotentiaire à Santiago de Chili, relative au tome II des *Œuvres complètes de don Andres Bello*, lequel contient le *Poème du Cid (Poema del Cid)*. « Les grandes divisions de cette chanson de Geste, auxquelles Bello donne le nom de *Cantar*, présentent, dit M. Barbier de Meynard, de curieuses analogies avec la *piesna* serbe. M. d'Avril étudie ensuite l'œuvre personnelle de l'éditeur chilien en ce qui concerne la reconstitution du cycle et l'établissement du texte. Bello paraît s'être proposé surtout de faciliter l'intelligence du poème. C'est une œuvre de vulgarisation plus encore que de critique, et qui s'adresse plutôt au public lettré qu'aux savants, mais où il a déployé cependant de solides qualités de philologue et de littérateur.

« Cette publication, entreprise au milieu de graves préoccupations politiques, fait honneur au gouvernement qui en poursuit l'exécution et en supporte la dépense. »

M. Maspero, directeur du musée de Boulaq, communique à l'Académie des renseignements sur les résultats des dernières fouilles faites par ses soins dans les Pyramides et d'une exploration faite sur les bords du Nil, dans l'île de Philæ et dans la moyenne Égypte. Il donne également connaissance des fouilles exécutées sous sa direction à Alexandrie.

M. E. Desjardins donne connaissance à l'Académie d'une lettre qui annonce la mort de M. Bilco, membre de l'École d'Athènes, frappé, durant un voyage d'exploration, d'un accès de fièvre pernicieuse.

Sont adressés à l'Académie pour les concours de numismatique de 1883 (Allier de Hauteroche) :

1° *History of the coinage of Bœotia*, *Coins of the ancients* (Londres, 1881, in-8°), par M. Barclay Head.

2° *Coins of the Jews*, par M. Fr. Madden (Londres, 1881, in-4°).

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE.

M. Oppert continue la lecture de son mémoire sur *Le prétendu tombeau de Cyrus*.

M. Germain lit un mémoire sur la *Faculté de théologie de l'ancienne Université de Montpellier*. L'auteur annonce qu'il traitera, dans une série de chapitres, de l'existence en fait de cette faculté avant son institution canonique, de sa reconnaissance régulière par le Saint-Siège, de sa rivalité avec la Faculté de droit, des débats qu'elle vit s'élever entre les Dominicains et les Jésuites, etc.

M. de Wailly a la parole pour la seconde lecture de son nouveau mémoire sur *La langue de Joinville*.

COMMUNICATIONS.

N° I.

ÉTAT PRÉCAIRE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE AU XVI^e SIÈCLE,
PAR M. CH. NISARD.

Rien n'était moins défini, moins reconnu que la propriété littéraire au XVI^e siècle. Il n'y avait que les livres imprimés revêtus d'un privilège du roi qui fussent à l'abri du vol, pendant tout le temps du moins fixé par le privilège. Passé ce temps, le champ restait libre aux pillards. Les auteurs pillés leur disaient force injures qui étaient renvoyées incontinent, et il n'en était ni plus ni moins. Pour les ouvrages manuscrits c'était autre chose. S'il s'en trouvait un qui fût sorti par un vol des mains de son propriétaire, il courait grand risque de n'y rentrer jamais. Les juges invoqués en pareil cas, érudits pour la plupart dans un temps passionné pour l'érudition, se souciaient avant tout de la publication des manuscrits. Pour peu qu'il y eût d'obscurité dans un procès en revendication de propriété de ce genre, et qu'il fût difficile de le juger par le droit commun, le défaut de législation spéciale sur la matière mettait les juges dans un grand embarras, et comme, à leur avis, le public avait intérêt le premier à la plus grande et plus prochaine divulgation possible des écrits, cette seule considération les touchait plus que toutes les plaintes des auteurs frauduleusement ou violemment dépouillés. C'est pourquoi ils tergiversaient, longaiyaient, lassaient les parties et finalement les réduisaient à s'accommoder. C'est ce qui ressort de l'anecdote qu'on va rapporter.

En 1565, quelques jeunes gens, nés dans les Pays-Bas espagnols, étudiaient à Paris où les troubles de leur patrie les avaient contraints de se réfugier. Les principaux d'entre eux étaient Janus Douza, Louis Carrion, Hubert Giffen, ou Gifanius, et Lucas Fruytiers, ou Fruterius. Ce dernier mourut cette même année, n'étant âgé que de vingt-cinq ans, et légua en mourant ses manuscrits et ses livres à Gifanius, son intime ami. Jaloux et blessés de cette préférence, Douza et quelques autres de ses camarades, profitant de ce que Gifanius, par délicatesse, n'avait point enlevé de la maison du défunt les manuscrits qui lui avaient été, pour ainsi dire, légués de la main à la main, s'introduisirent subrepticement dans cette maison et copièrent les manuscrits. Gifanius l'apprit quand il était trop tard et que le coup était déjà fait. Il réclama son legs, les autres refusèrent de le lui rendre. Ils alléguaient ironiquement que, s'ils le lui rendaient, il pillerait les travaux de Fruterius et les donnerait un jour pour siens. Ils voulurent bien toutefois lui en communiquer une partie, sous prétexte qu'elle ne lui avait point été léguée, et à condition qu'il la restituerait au bout de peu de jours. Gifanius le promit. Trois jours après, voyant qu'il ne s'exécutait pas, ils réclament. Gifanius dit qu'il a mis ces papiers en dépôt chez les parents de Fruterius et qu'il n'est plus le maître d'en disposer.

Transportés de colère, Douza et ses complices menacent Gifanius de lui faire un procès. C'était d'une impudence rare, car s'il y avait lieu à procès, il semble bien que le droit de l'intenter appartenait plutôt au volé, c'est-à-dire à Gifanius, qu'à Douza et autres, les voleurs. Bientôt ils passent de la mesure à l'exécution et assignent Gifanius. Celui-ci comparaît, eux font défaut, donnant lieu de croire à leur partie, ainsi que Gifanius le fait entendre, qu'ils voulaient s'accommoder. En effet ils indiquent dans ce but une conférence, Gifanius s'y rend. On l'accueille par une bordée d'injures telle qu'on lui

ôte tout espoir comme aussi toute envie de traiter à l'amiable. On revient donc devant les juges, vous pensez peut-être qu'ainsi mis en demeure les juges vont juger, ils n'ont garde, et, comme dit laconiquement Gifanius, ils ne font rien, *nihil agitur*. Enfin on met les parties d'accord, c'est-à-dire que Gifanius cède à la violence et au nombre, en passe par où veulent ses tyrans, renonce au plus gros de son legs, à l'original même comme à la copie, et ne garde que quelques broutilles.

Ces détails que j'ai dû abréger ont été pris dans des livres qui ne sont pourtant pas rares, mais qu'on ne lit jamais, qu'on n'a pas souvent l'occasion de consulter, et qui sont de ceux dont la principale fonction est de remplir les vides d'une bibliothèque, où, comme les passe-volants dans une compagnie de soldats, ils font nombre et restent sans emploi. Ce sont les satires de Douza et un recueil de lettres latines publié par Simon Abbes Gabbema [1].

Cette facilité avec laquelle Gifanius se laissait dépouiller serait incompréhensible si l'on n'avait de bonnes raisons pour l'expliquer. Gifanius était un homme doux, timide, peut-être bien un peu sournois, ainsi que j'en juge d'après ses lettres; les querelles le faisaient trembler et la lutte reculer. On a vu à quelles gens il avait affaire, et que, sauf les voies de fait qui n'étaient pas loin, il n'est point d'outrages qu'ils ne lui aient prodigués. Le plus acharné de la troupe était Denis Lambin, professeur au Collège royal et commentateur de Lucrèce. Il prétendait que Gifanius, auteur lui-même d'un commentaire sur le même poète, avait pillé ses notes. Il n'en était rien, ou le peu qu'il en était ne valait pas la peine d'être relevé. On sait que tout commentateur pourrait faire les mêmes revendications que Lambin, car il en est de ceux qui exercent cette profession comme des générations qui se succèdent, et,

[1] *J. Douzæ a Norwyck Poemata; satir.* II, 1609, in-12. — *Epistolarum Centuriæ tres... Edidit Simon Abbes Gabbema, ep.* 42, p. 649 et suiv., 1664, in-12.

puisque nous sommes sur Lucrèce, *quasi cursores vitaï lampada tradunt.* D'ailleurs Gifanius, dans la préface de son commentaire, s'était reconnu l'obligé de Lambin, et confessait avoir profité de ses travaux. Seulement, il lui était échappé plus d'une fois en citant des corrections de Lambin, selon lui défectueuses, de les faire suivre de ce latin laconique, *male, mendose,* etc.; c'en était trop pour l'irascible professeur, qui trouvait avec assez de raison que ce latin manquait de civilité. De plus, en mêlant dans cette même préface l'éloge de Lambin à celui d'autres érudits, Gifanius avait le tort de ne pas le nommer le premier, et ainsi d'avoir l'air de méconnaître sa suprématie et de ne pas faire un plus grand cas de lui que des autres. L'orgueil blessé de Lambin lui obscurcit la vue et lui fit voir des plagiats partout; il poursuivit Gifanius de cette accusation, en particulier, en public et jusque du haut de sa chaire de professeur; il l'en accabla. Elle est reproduite à satiété dans son édition de Lucrèce de 1570.

L'estime dont Lambin était l'objet et son incontestable autorité comme critique et comme professeur donnèrent un tel crédit à ses plaintes qu'il n'y eut bientôt plus qu'une voix contre Gifanius, et qu'il devint presque de mode de l'appeler plagiaire. Il en subit l'affront pendant toute sa vie, et sa mémoire en a été flétrie jusqu'ici. Il m'a suffi d'une comparaison de son commentaire sur Lucrèce avec celui de Lambin pour reconnaître l'injustice de ce préjugé. Thomasius, qui a donné à Gifanius une place dans sa galerie des plagiaires [1], laisse voir qu'il en subit l'influence et que l'innocence de l'accusé lui est au moins suspecte. Bayle, qui a écrit son article sur Gifanius d'après Thomasius, expose comme lui les faits, mais il les discute brièvement, à la volée, et en juge dont l'opinion est faite et est hostile au prévenu. Il en eût été, je crois, tout autre-

[1] *De Plagio litterario*, p. 195 et suiv., 1692, in-4°.

ment si son examen eût été plus approfondi; si, par exemple, il eût serré de plus près les satires de Douza, et surtout s'il eût consulté le recueil de Simon Abbes Gabbema, que j'ai indiqué plus haut, qui était imprimé de son temps, et qu'il semble n'avoir pas même connu.

En résumé, que voit-on ici? Les dernières volontés d'un mourant méprisées et vilipendées; ses manuscrits, devenus la propriété d'un ami en vertu d'un legs fait en pleine possession de sa raison, ravis et confisqués; des juges qui ne savent ou qui ne veulent pas se prononcer, mais qui, en fin de compte, ne voyant pas un délit dans la copie furtive de l'œuvre d'autrui, en rendent la jouissance stérile et l'exploitation inutile au propriétaire légitime; des voleurs mettant le couteau sous la gorge du volé, et le volé réduit à souscrire à sa propre spoliation; une ridicule accusation de plagiat portée contre lui de son vivant, accueillie par la malveillance et la haine, faisant son chemin dans le monde et se prolongeant fort au delà de la mort de l'accusé sans rencontrer jamais un contradicteur; tels sont les faits qui résultent de cette étude. Ils nous représentent fidèlement l'état précaire où la propriété littéraire était à cette époque, et la facilité avec laquelle on pouvait la violer. Ajoutons que cet exemple n'est pas le seul. Une pareille facilité paraîtra sans doute assez piquante, si on la met en regard de la difficulté qu'on rencontrerait, aujourd'hui que la propriété littéraire est entourée de remparts qu'on n'escaladerait pas impunément, et où l'on ne protège pas seulement contre les voleurs l'œuvre manuscrite ou imprimée et publiée, mais où l'on revendique même pour l'idée, c'est-à-dire la simple conception de l'œuvre, les mêmes garanties que pour son exécution.

Je me contenterai d'indiquer, faute de la place nécessaire pour en donner le détail, un enlèvement de manuscrits qui eut lieu à Bourges dix-neuf ans après, et dont la victime fut

un écrivain frison, nommé Suffridus Petrus, ou Sigiefried Petri. L'affaire cette fois-ci ne fut point portée devant les tribunaux, le souvenir du mauvais succès qu'y avait obtenu Gifanius n'étant pas encore effacé, mais le volé n'y gagna rien. Il lutta dix-huit ans pour se faire restituer son bien et mourut à la peine. Il s'agissait de notes sur Cicéron que Suffridus avait communiquées à un jeune érudit de Lubeck, du nom de Janus Gulelmius, ou Wilhems, à condition que celui-ci les publierait avec d'autres préparées par lui-même, et sous les noms réunis des deux collaborateurs. Janus étant mort sans avoir eu le temps de remplir cette condition, à laquelle d'ailleurs il avait pleinement consenti, Suffridus réclama ses notes. Elles avaient été enlevées de Bourges, où Janus était mort, par un Allemand nommé Kockert, et probablement par un moyen peu avouable, le ravisseur dans une lettre qu'il écrivit à cette occasion[1] semblant en faire un mystère. Elles furent ensuite envoyées à Lubeck aux héritiers du défunt. Comme ils se flattaient de tirer beaucoup d'argent de ces notes, non moins entêtés que cupides, ils refusèrent pendant dix-huit ans de les rendre à leur propriétaire légitime. Suffridus, avant de mourir, les avait à tout hasard léguées à G. Canterus, et ce n'est qu'après maintes autres aventures qu'elles arrivèrent enfin aux mains de ce critique. Canterus ne fut en mesure de les publier que douze ans plus tard, dans son édition des œuvres de Cicéron, imprimée à Hambourg chez Froben, en 1618.

[1] *Epistolarum ab illustribus viris scriptarum Centur. tres, collegit Simon Abbes Gabbema*. 1664, in-12, p. 441.

N° II.

RÉSULTATS D'UNE MISSION EN PERSE, PAR M. DIEULAFOY.

M. Dieulafoy, ingénieur des ponts et chaussées, chargé d'une mission scientifique en Perse, à l'effet d'étudier les monuments achéménides et sassanides, communique à l'Académie quelques résultats de ses recherches.

M. Dieulafoy a visité en détail le Fars (Perse ancienne); le premier après Loftus, il a pénétré dans la Susiane. En comparant entre eux les documents relevés et photographiés pendant ce voyage, qui n'a pas duré moins de treize mois, il a pu remonter à l'origine de l'architecture antique de l'Iran et établir des distinctions bien nettes entre l'art officiel des dynasties des Achéménides, des Parthes et des Sassanides, né de la fantaisie royale et variant profondément à chaque dynastie, et un art populaire et national éminemment rationnel, dont les traditions se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Les plus beaux spécimens de cette architecture privée sont les palais de Firouzabad, de Feraschbad et de Sarvistan, prototypes des voûtes de Sainte-Sophie, recouverts de coupoles sur pendentifs, construits sous les règnes de Darius et de ses successeurs, puis le takht Eïvan, le takht Kœsra (arc de Khosroès), bâtis par les rois parthes et sassanides, tandis que les édifices royaux seraient des ruines des palais de Soleïman et de Persépolis élevés par les Achéménides.

Il s'agit dans la présente communication des monuments correspondant à la série royale, construits sous le règne de Cyrus dans la plaine de Polvar-Roud, au nord de Persépolis, sur les ruines desquels se sont établis les villages de Meched-Mouzzab et de Maderè-Soleïman.

L'un d'entre eux est un soubassement connu sous le nom de takht Maderè-Soleïman (trône de la mère de Soleïman), appareil en pierres colossales et rappelant exactement, dans tous ses détails, les monuments archaïques de la Grèce. Ce monument n'a jamais été terminé et a servi de modèle à la grande terrasse qui supporte le palais de Persépolis. L'autre est une tour carrée, également bâtie en pierre, copie à très peu près exacte des tombeaux lyciens.

M. Dieulafoy s'applique à montrer d'abord que ce dernier édifice est un tombeau, puis un tombeau royal, et enfin, très probablement, le tombeau de Cambyse, père de Cyrus. Les preuves sont déduites de la comparaison de ce monument avec les tombeaux lyciens, et de l'étude des textes grecs.

L'auteur pense que l'interruption des travaux du takht Maderè-Soleïman remonte à la mort de Cyrus; il pense aussi que l'emplacement des ruines correspond à la position du champ de bataille où furent vaincues par Cyrus les troupes d'Astyage, et où Cambyse, père de Cyrus, trouva la mort; mais il repousse absolument, d'accord avec MM. Laesen et Oppert, l'identification de la plaine de Polvar-Roud avec le site de Pasargade.

Il est d'avis que la ville dont il s'agit fut fondée par Cyrus, afin de rapprocher sa nouvelle capitale de la Médie; qu'elle fut abandonnée après la mort de ce roi par Darius, qui transporta à 30 kilomètres au sud, dans la plaine de la Merdach, bien plus vaste et bien plus arrosée que la plaine de Polvar, la capitale de son vaste empire.

Les erreurs dans lesquelles sont tombés les auteurs anciens qui ont parlé de Pasargade, proviennent de ce qu'ils ont confondu le nom de Pysiagoda, la plus ancienne capitale des Perses, où se trouvait le tombeau de Cyrus, qui portait peut-être aussi le titre de Parçagoda (trésor des Perses), avec le titre de Parçakarta (ville des Perses) traduit littéralement en

grec par Persépolis, attribué successivement à la capitale fondée par Cyrus sur les bords du Polvar-Roud.

N° III.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS SA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN 1881, PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1882, PAR M. J. DESNOYERS, SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie mon dernier rapport annuel sur les travaux de la Société de l'histoire de France pendant l'année 1881.

Le mérite de l'un des ouvrages publiés cette année par la Société, les *Établissements de saint Louis*, a déjà été reconnu par l'Académie des inscriptions, qui a décerné à l'éditeur, M. P. Viollet, le premier prix Gobert du dernier concours.

Deux autres ouvrages ont été terminés pendant cette même année, savoir : une *Chronique du xv^e^ siècle, par Le Fevre de Saint-Remy,* fonctionnaire éminent de la cour des ducs de Bourgogne. L'éditeur, M. Morand, était déjà connu par la découverte et la publication d'un supplément important au *Cartulaire de Saint-Bertin,* depuis longtemps publié par notre savant et si regretté confrère M. Guérard.

L'autre ouvrage, bien différent, publié par la Société en 1882, est le troisième et dernier volume des *Mémoires de Nicolas Goulas* sur la vie de Gaston d'Orléans et les événements politiques du xvii^e^ siècle. L'éditeur, M. Constant, a utilisé pour cette publication une copie et un travail préparatoire d'un autre membre de notre Académie, M. Monmerqué, auquel les sources historiques du xvii^e^ et du xviii^e^ siècle étaient si familières.

Une *Chronique française*, inédite, *du xiv^e^ siècle*, par un clerc

normand, resté jusqu'ici anonyme, a eu pour éditeurs MM. Molinier et pour commissaire responsable M. L. Delisle, qui fait toujours profiter la Société de l'histoire de France de sa profonde connaissance des sources historiques du moyen âge. L'intérêt de cette chronique, qui complète ou éclaircit plusieurs passages de Froissart, est augmenté par une introduction, des sommaires et des notes très développées.

Les Chroniques de Froissart, l'un des ouvrages les plus importants dont la Société de l'histoire de France ait décidé, presque depuis son origine, la publication, sont parvenues à leur huitième volume, qui sera prochainement mis sous presse. Le mérite de l'éditeur, M. Luce, a été reconnu par l'Académie qui décernait, il y a plusieurs années, le premier prix Gobert aux volumes déjà publiés, et bien plus complètement encore en l'admettant, cette année, au nombre de ses membres, presque en même temps que le Ministère de l'instruction publique le nommait titulaire d'une chaire nouvelle créée à l'École des chartes, pour l'étude des sources de l'histoire de France.

Une autre publication, des plus importantes, de la Société est celle des *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules,* par M. Cougny, inspecteur de l'Académie de Paris, avec le concours de l'expérience et de l'érudition de notre savant confrère M. Egger. Le quatrième volume de cet ouvrage est, en grande partie, imprimé et sera suivi d'un cinquième qui complétera l'ouvrage, utile, surtout aujourd'hui que les temps primitifs de l'histoire des Gaules fixent l'attention d'un si grand nombre d'érudits.

C'est un ouvrage bien différent, dont le onzième volume a été publié cette année, savoir : les *Œuvres de Brantôme.* L'éditeur, M. L. Lalanne, sous-bibliothécaire de l'Institut, y a rassemblé, sous forme d'une table à la fois méthodique et alphabétique, les mentions des nombreuses anecdotes et biographies disséminées dans les écrits si divers de l'auteur, travail compa-

rable au *Glossaire de Brantôme*, qui forme le dixième volume, et que l'Académie française a récompensé, l'an dernier, par l'un des prix des concours littéraires.

La Relation de la cour de Louis XIV, par l'illustre érudit Ézéchiel *Spanheim,* représentant, en France, de l'Électeur palatin pendant le dernier quart du XVIIe siècle, mémoires si intéressants et si peu connus, est à la veille de paraître. La publication en est due à l'un des membres de cette Académie, M. Schefer.

C'est aussi à un autre de nos confrères, M. le marquis de Vogüé, que la Société de l'histoire de France sera très prochainement redevable d'une édition beaucoup plus exacte et plus complète des *Mémoires* et de la *Correspondance du maréchal de Villars.*

Plusieurs autres ouvrages sont sous presse ou prêts à être commencés, savoir :

Les *Chroniques de Rigord et de Guillaume le Breton,* sur le règne de Philippe-Auguste, éditées par un archiviste, ancien élève de l'École française de Rome, M. Delaborde, fils du secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.

Les *Chroniques du XVe siècle, par Olivier de la Marche,* éditées par MM. Beaune et d'Arbaumont; celles *de Gilles le Bouvier, dit Berry,* pour le même siècle, et qui auront pour éditeur M. de Bourmont, élève distingué de l'École des chartes.

Les *Lettres de Louis XI,* publiées par deux éditeurs bien connus, MM. Ét. Charavay et Vaësen, archiviste de Lyon. Le commissaire responsable de cette publication, dont l'impression est commencée, était notre si regretté confrère M. J. Quicherat, qui avait autrefois publié pour la même Société deux de ses plus importants ouvrages : les *Procès de Jeanne d'Arc* et l'*Histoire de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Bazin.* M. Quicherat sera remplacé dans la surveillance de cette publication par M. de Beaucourt, que ses importants travaux sur le XVe siècle rendent aussi un commissaire très compétent.

Il a décidé la publication prochaine d'un ouvrage du XIV^e^ siècle, qui s'éloigne davantage du caractère des autres travaux de la Société, savoir le célèbre traité *Practica inquisitionis,* de Bernard Gui, grand inquisiteur de Toulouse au commencement du XIV^e^ siècle.

L'éditeur accepté par le Conseil de la Société, M. Charles Molinier, a déjà publié une analyse et des extraits de cet ouvrage dans un volume sur l'*Histoire de l'Inquisition dans le midi de la France,* qui vient d'obtenir une des médailles du concours des antiquités nationales. La surveillance de cet ouvrage, confiée à M. L. Delisle, qui a si parfaitement fait connaître Bernard Gui par une notice très savante et très complète, garantit l'impartialité et la réserve qui dirigeront cette publication, comme toutes celles de la Société.

La collection des ouvrages publiés par la Société de l'histoire de France se compose déjà de près de deux cents volumes, qui jouissent d'une juste estime, due non moins à l'importance et à la variété des ouvrages qu'au mérite des éditeurs et des commissaires responsables chargés d'en diriger et d'en surveiller la publication.

N° IV.

DE LA DATE DE LA LOI *JUNIA NORBANA*, PAR M. ROMANET DU CAILLAUD.

La civilisation européenne étant fille de la civilisation romaine, une loi qui à Rome eût accordé une sanction légale à des affranchissements nuls suivant le strict droit civil, eût donné une condition aux affranchis créés par ces affranchissements et facilité de la sorte pour l'avenir l'avènement des esclaves à la liberté, une telle loi, dis-je, devrait certainement

avoir sa place dans l'histoire de la démocratie. Cette loi existe : c'est la loi *Junia Norbana*.

I.

Dans le droit romain primitif, un esclave ne pouvait être affranchi par un citoyen romain que suivant les modes solennels. Ces modes étaient : le *cens*, la *vindicte* et le *testament*.

Le *cens* : Sur l'ordre de son maître, l'esclave se faisait inscrire comme citoyen romain sur les tables du cens.

La *vindicte* : Devant le magistrat comparaissaient le maître, l'esclave et un tiers; ce dernier assurait que l'esclave était un homme libre, et, en même temps, il touchait l'esclave avec une verge appelée *vindicte*, symbole de la propriété romaine. Interrogé par le magistrat, le maître avouait que l'esclave était libre ou acquiesçait par son silence. Alors le magistrat rendait une sentence qui déclarait l'esclave libre.

Le *testament* : Le maître léguait directement ou laissait par fidéicommis la liberté à un ou à plusieurs esclaves.

L'esclave ainsi affranchi devenait citoyen romain.

Mais il pouvait arriver que le maître, tout en ayant manifesté sa volonté d'affranchir, ne l'eût point fait suivant l'un des trois modes solennels.

En ce cas, l'esclave était libre en fait, par suite de la protection du préteur; mais, en droit, il demeurait esclave : il était *servus in libertate*.

De même, si le maître, au moment de l'affranchissement, n'avait pas encore acquis sur son esclave la propriété romaine, s'il l'avait seulement *in bonis*, comme disaient les jurisconsultes, l'affranchissement était imparfait.

Ces affranchissements irréguliers, en multipliant le nombre des *servi in libertate*, ne pouvaient manquer de faciliter l'usurpation du droit de cité.

La loi *Junia Norbana* régularisa la condition de ces per-

sonnes : elle les déclara libres; mais, au lieu de leur accorder les droits des citoyens romains, elle ne leur conféra que des droits analogues à ceux des Latins des colonies.

Dans le droit classique il existait également un autre cas, dans lequel un esclave affranchi ne pouvait être que Latin. D'après la loi *Ælia Sentia,* tout esclave n'ayant subi aucune flétrissure, mais affranchi avant l'âge de trente ans, dut être Latin, à moins que l'affranchissement n'eût été fait *vindicta,* en vertu d'une juste cause, approuvée par un conseil.

La date de la loi *Ælia Sentia* est connue; elle fut faite sous Auguste, l'an de Rome 756, sous le consulat de Sex. Ælius Catus et de C. Sentius Saturninus[1].

II.

Mais quelle est la date de la loi *Junia Norbana?*

Jusqu'à présent deux dates ont été proposées : l'une, 670, antérieure à la loi *Ælia Sentia;* l'autre postérieure, 771.

En 670, d'après certaine liste moderne des fastes romains, l'un des consuls se nommerait C. *Junius Norbanus;* en 771, les deux consuls sont, l'un M. *Junius* Silanus, l'autre L. *Norbanus* Balbus.

L'opinion qui tient pour la date de 771 s'appuie sur un texte des *Topiques*[2] de Cicéron, où il est dit que nul esclave n'acquiert la liberté que par le cens, la vindicte ou le testament. Or les *Topiques* ont nécessairement été écrits avant la fin de l'année 709 de Rome, date de la mort de Cicéron.

Un texte d'Ulpien[3], relatif à la loi *Ælia Sentia,* est invoqué

[1] Suétone, *Octav. Aug.*, XL. — Sigonius, *Comment. in fast. et triumph. Rom.*, Francfort, Wechel, 1588, fol. 336.

[2] Les *Topiques* parlent d'une loi dont le nom se rapproche tellement de celui de la loi *Ælia Sentia* que certaine édition moderne des œuvres de Cicéron, tout en faisant ses réserves sur l'anachronisme, a appelé cette loi du même nom *Ælia Sentia.* Le nom de cette loi doit être rétabli; d'après l'édition Herwagen (Bâle, 1534), elle s'appelle *Ælia Sanctia.*

[3] Ulpien, I, 12.

par les auteurs de cette opinion [1]; mais ceux de l'opinion adverse [2] cherchent également à s'en prévaloir.

Ces derniers tirent leur principal argument d'un fragment de Dosithée [3], d'après lequel la classe des Latins aurait été créée par la loi *Junia Norbana;* et comme, suivant Gaius [4], la loi *Ælia Sentia* donne à certains affranchis la qualité de Latins, il faut, pour la concordance du texte de Dosithée avec celui de Gaius, que la loi *Junia Norbana* soit antérieure à la loi *Ælia Sentia.*

Or, continuent les partisans du second système, parmi les noms des magistrats antérieurs à la loi *Ælia Sentia,* ce n'est qu'en 670 que, dans les fastes consulaires, se rencontrent réunis les deux noms de *Junius* et de *Norbanus,* portés par la loi *Junia Norbana.* C'est donc la date de 670 qu'ils adoptent pour la loi *Junia Norbana.*

Pour soutenir leur thèse :

1° Ils supposent que la loi *Junia Norbana* fut une conséquence de la concession du droit de cité romaine que fit à de nouveaux peuples italiens le parti du jeune Marius, parti que suivait le consul de l'an 670, appelé par eux C. Junius Norbanus;

2° Ils admettent qu'une loi ne prend pas ordinairement le nom de deux consuls;

3° Enfin, ils infirment par une distinction le texte si précis des *Topiques* de Cicéron, prétendant que Cicéron n'a voulu parler que des modes d'affranchir du droit civil [5].

A ces raisons on peut répondre :

1° Que la création de la classe des affranchis latins n'est

[1] Ortolan, *Explication historique des Instituts,* Paris, Plon, 1870, t. II, p. 55, n. 5.

[2] Acarias. *Précis de droit romain,* Paris, Cotillon, 1874, t. I, p. 113, n. 1.

[3] *Fragmentum Dositheanum,* 12 : « . . . . . Lex Junia, quæ Latinorum genus introduxit . . . . . »

[4] 1, 29, 31, 66.

[5] Cf. Acarias, *loc. cit.*

pas corrélative à l'extension du droit de cité aux Italiens; seule, cette dernière mesure pouvait donner au parti de Marius des électeurs et des soldats, et le parti de Marius était guidé bien plus par l'ambition que par des idées de philosophie démocratique:

2° Que, dans la plupart des lois qui portent deux noms, chacun de ces noms répond à celui d'un magistrat différent. Exemples : les loi *Licinia Mucia, Petilia Papiria, Valeria Horatia, Plautia Papiria, Gellia Cornelia, Papia Poppæa, Fusia Caninia, Ælia Sentia,* etc. ;

3° Que le texte des *Topiques* ne permet pas d'admettre que la loi *Junia Norbana* soit antérieure à la composition de ce livre de Cicéron. Dans la phrase en question, Cicéron traite de l'énumération comme moyen oratoire : *Tum partium enumeratio, quæ tractatur hoc modo : si neque censu, neque vindicta, nec testamento liber factus est, non est liber : neque est ulla earum rerum, non est igitur liber*[1]. «Si telle personne, dit-il, qui se prétend affranchie, n'a été rendue libre ni par le cens, ni par la vindicte, ni par le testament, elle n'est point libre; aucune de ces conditions n'existe; donc elle n'est point libre.» Mais, si la loi *Junia Norbana* eût déjà existé, Cicéron eût-il pu parler ainsi dans un livre juridique aussi bien qu'oratoire, adressé à C. Trebatius, un des plus savants jurisconsultes de son époque? Comment, en effet, un orateur eût-il soutenu qu'un affranchi latin junien n'était pas, du moins en son vivant, un homme libre, quand, d'après Gaius, cet affranchi était aussi libre qu'un citoyen romain *ingénu* émigré dans une colonie latine[2]?

Au reste, le commentaire de Boèce sur les *Topiques* de Cicéron ne laisse aucun doute touchant la précision du texte

[1] Édition Herwagen, Bâle, 1535, t. I, fol. 95.

[2] «.....Quia lex eos liberos perinde esse voluit atque si essent cives Romani ingenui, qui ex urbe Roma in Latinas colonias deducti Latini coloniarii esse coperunt.» (Gaius, III, 56.)

précité; si la loi *Junia Norbana* eût existé du temps de Cicéron, Boèce, un des hommes les plus érudits du monde romain de la décadence, qui était le contemporain du prédécesseur de Justinien[1], n'eût certes pas manqué d'en faire l'observation dans son Commentaire et d'expliquer par une distinction le texte des *Topiques*.

Enfin est-il bien sûr que le consul de l'année 670 porte le *nomen* de *Junius?*

Les auteurs anciens qui en parlent l'appellent seulement C. ou Cn. Norbanus.

Dans l'*Epitome* de Tite-Live, on lit (Dec. IX, lib. V) : *Cn. Norbano* . . . . . ;

Dans Florus (IV, 21) : *Scipione Norbanoque consulibus* . . . . . ;

Dans Velleius Paterculus (II) : *Scipionem Norbanumque consules* . . . . . ;

Dans Eutrope (V) : *Norbanum et Scipionem consules* . . . . . ;

Dans Cassiodore : *L. Scipio et C. Norbanus;*

Dans Tacite (*Hist.*, III) : *L. Scipione et C. Norbano coss* . . . . . ;

Dans Appien : Γαίος τε Νωρβάνος καὶ Λοῦκιος Σκίπιων, τώ τότε ὄντε ὑπατώ . . . . . ;

Dans Plutarque (*Sylla*, XXVII) : Νωρβανοῦ τοῦ ὑπατοῦ . . . ;

Sur les marbres capitolins de Verrius Flaccus : DCLXX·L·CORNELIVS·L·F·N·SCIPIO·ASIATICVS·C·N . . . . .

Des noms du second consul, il ne reste que le *prænomen*, représenté par son initiale, et la première lettre N du deuxième nom. Ce deuxième nom ne peut être que Norbanus. Les marbres de Verrius Flaccus donnent presque toujours le nom *complet* des magistrats, le *prænomen* en abrégé et le *nomen*, puis le *cognomen* et l'*agnomen*, quand ils existent.

Ce C. Norbanus doit être le même que celui qui, en 648,

[1] Justinien est un des rares auteurs qui donnent à la loi *Junia Norbana* son double nom.

étant tribun du peuple, excita une sédition à la nouvelle des désastres du proconsul Q. Servilius Cæpio, lui fit retirer son commandement et fit décréter la confiscation de ses biens. Il fut plus tard, pour cet acte, accusé, en vertu de la loi *Appuleia imminutæ majestatis,* et défendu avec succès par Marc Antoine l'Ancien[1]. Or, Cicéron, qui raconte ces faits, ne l'appelle que C. Norbanus.

A ces documents, Sigonius, dans son *Commentaire sur les fastes romains,* ajoute le témoignage d'Obsequens et des marbres de Sicile. D'autres auteurs du XVI^e^ siècle, qui ont écrit sur les fastes romains, Panvinius et Pighius, puis Crevier, le continuateur de Rollin, qui, en général, donne en tête de chaque chapitre le nom *complet* de chaque consul, enfin M. Mommsen et M. Duruy écrivent seulement « C. Norbanus ».

Je ne sais si quelque inscription a permis de donner au second consul de l'an 670 le *nomen* de Junius. L'auteur qui l'a fait ne se serait-il pas fondé sur le nom de la loi *Junia Norbana* elle-même?.....

Mais, objectera-t-on, le nom de Norbanus n'a pas la forme consacrée du *nomen* ou *gentilitium;* le *nomen* doit être terminé en *ius.*

C'est vrai : à Rome, le *nomen* était presque toujours terminé en *ius.* Toutefois, sur la fin de la République et au commencement de l'Empire, par suite de l'extension du droit de cité aux peuples italiens, on rencontre quelques *nomen* qui n'ont pas la terminaison ordinaire. Tel est celui de Perperna, ce consul vainqueur d'Aristonic, dont le père fut expulsé de Rome comme pérégrin.

Ce sont surtout les noms dont la terminaison est en *nus* qui jouent le rôle de *nomen.*

[1] Cic., *De Oratore,* lib. II.

Ainsi, dans les fastes, on voit, à côté des Norba*nus* Flaccus et des Norba*nus* Balbus, un L. Passie*nus* Rufinus, consul en 749, et P. Alphe*nus*, P. F., Varus, consul en 754.

Une inscription d'une mauvaise latinité, trouvée à Alatrium, dans le pays des Herniques, nous montre un L. Betilie*nus*, L. F., Vaarus, élu deux fois censeur et, après sa censure, gratifié d'une statue par le peuple[1].

Une inscription du Forum Sempronii (en Ombrie) présente, entremêlés avec des noms ayant un *nomen* en *ius*, tels que :

C. Pescennius. C. L. Clemens, et C. Vernasius. C. L. Exumolphus,

d'autres noms dont le *nomen* est en *nus* :

C. Vettie*nus*. C. L. Tiro, L. Mœ*nus*. L. L. Pharnaces, C. Cuppie*nus*. C. L. Successor, C. Veia*nus*. C. L. Epaphra[2].

Même ce dernier *nomen* est entièrement analogue à celui de *Norbanus; Veianus* semble dérivé de *Veïes*, comme *Norbanus* l'est de la petite ville volsque-latine de *Norba*.

Il est donc probable, on peut le conclure de ces divers documents, que Norbanus est bien le *nomen* du second consul de l'année 670 et non point son *cognomen;* et, à moins d'un document précis, on ne peut appeler ce consul que simplement C. Norbanus.

Il s'ensuit enfin que l'année 670 ne saurait être la date de la loi *Junia Norbana*.

[1] Gruter, t. I, p. 171 :

> .....
> OB HASCE RES CENSOREM FECERE BIS
> SENATVS FILIO STIPENDIA MERETO
> ESE IOVSIT POPVLVSQVE STATVAM
> DONAVIT CENSORINO·

[2] Gruter, t. I, p. 150. Ces noms sont ceux de *Sevirs Augustals* du Forum Sempronii. Tous sont des affranchis, mais leur *nomen* est celui de leur patron. Ces exemples de *nomen* en *nus* ne sont pas les seuls que nous offre le recueil de Gruter.

III.

Des différents textes cités plus haut, il résulte :

1° Que la loi *Junia Norbana* est postérieure à la publication des *Topiques* de Cicéron;

2° Qu'elle est antérieure à la loi *Ælia Sentia*, puisque, d'après Dosithée, c'est elle qui a créé la classe des affranchis latins, et que, d'autre part, la loi *Ælia Sentia* donne la qualité de Latin à certaine sorte d'affranchis.

C'est donc entre les années 709 et 756 de Rome que la date de la loi *Junia Norbana* doit être placée.

Comme, dans cet intervalle de temps, les fastes consulaires ne nous montrent pas les deux noms de *Junius* et de *Norbanus* réunis la même année, il faudrait peut-être admettre que cette loi n'a pas une origine consulaire et qu'elle a dû être proposée par un ou deux magistrats plébéiens dont l'histoire ne fait pas mention; mais il est possible de donner une solution plus plausible à cette question.

La loi *Junia Norbana* est presque toujours appelée loi *Junia;* bien rares sont les textes où elle porte son deuxième nom *Norbana.* Au contraire, dans les mêmes ouvrages, la loi *Ælia Sentia*, qui a pour auteurs deux consuls ayant comme *nomen*[1], l'un *Ælius,* l'autre *Sentius,* porte constamment son double nom.

De cette observation, on peut déduire que peut-être la loi

[1] C'était, en général, d'après le *nomen*, et non d'après le *cognomen* de leur auteur, que les lois étaient appelées. Cependant, il arrivait quelquefois que l'ensemble des lois présentées par un magistrat portât son *cognomen;* mais alors la terminaison de l'adjectif était différente : ainsi disait-on *leges Sullanæ*, *leges Gracchanæ*, *leges Cæsarianæ;* tandis que pour une loi isolée, présentée par le même magistrat, on eût dit *lex Cornelia*, *lex Sempronia*, *lex Julia*..... — Quelquefois aussi une loi est appelée des *cognomen* de ses auteurs mis au génitif; exemple : la loi *Plautia Papiria* est dite par Cicéron (*Pro Archia*) *Lex Sylvani et Carbonis.*

Junia Norbana aura eu pour auteur un consul portant le *nomen* de *Junius*, et qu'elle aura été complétée par un autre consul portant le *nomen* de *Norbanus*.

Or, dans les fastes consulaires, nous trouvons, en 728, M. *Junius* Silanus consul avec Auguste; et l'année suivante, Auguste est maintenu consul avec C. *Norbanus* Flaccus pour collègue.

IV.

S'il est une époque à laquelle on puisse avec probabilité placer l'origine de la loi *Junia Norbana*, c'est bien le règne d'Auguste.

Esprit méthodique, il cherchait à rétablir dans la société romaine l'ordre qu'avaient troublé de si longues années de guerre civile. Sous son règne, le Sénat devait être épuré, l'ordre des patriciens et celui des chevaliers reconstitué; le peuple lui-même divisé en catégories et en régions dotées de prérogatives inégales.

A la différence de César, son père adoptif, il n'accorda le droit de cité qu'avec la plus stricte réserve; de telle sorte que, sous son règne, le chiffre des citoyens ne s'accrut que de trente-quatre mille.

Il regardait comme très important de conserver le peuple romain pur de tout mélange de sang étranger ou servile. «Aussi, dit Suétone, en même temps qu'il ménageait avec parcimonie le droit de cité, il limitait les affranchissements. Par de nombreuses entraves, il empêcha les esclaves de parvenir à la liberté parfaite (*justa libertas*), et il détermina avec soin le nombre, la condition et la différence de position des affranchis.»

Ce texte de Suétone, qu'on a coutume de rapporter aux lois *Ælia Sentia* et *Fusia Caninia*, peut également s'appliquer à la loi *Junia Norbana*.

Une autre raison d'attribuer à Auguste la loi *Junia Norbana*, c'est la privation du *jus capiendi* imposée aux Latins Juniens. Il dut essayer sur ces affranchis, peu intéressants et incapables d'être pères de famille, sa théorie des lois caducaires. Ainsi habituait-il le monde romain à la distinction entre la *factio testamenti* et le *jus capiendi*.

Enfin, Auguste détestait les situations indécises; il est certain que la condition anormale des *servi in libertate*, si propre à faciliter l'usurpation du droit de cité, avait dû le frapper. N'était-ce pas lui, en effet, qui, au début de son pouvoir, avait partout traqué les esclaves fugitifs, rendu à leurs maîtres ceux qui étaient réclamés et mis à mort ceux qui restaient sans maître?

Rien n'est donc plus plausible que d'attribuer au règne d'Auguste la loi *Junia Norbana*.

V.

Mais comment cette loi porte-t-elle, à la suite du nom du consul de l'an 728, celui du consul de l'an 729?

L'an 728, Auguste était consul pour la neuvième fois, avec M. Junius Silanus pour collègue. Depuis plus d'une année il était absent de Rome. Il était à Tarracone, d'où il dirigeait la guerre contre les Cantabres et les Astures. Mais, quoique absent de Rome, il ne cessait de gouverner la République.

Il avait, en effet, laissé à Rome le confident de sa politique, Agrippa; et par la correspondance qu'il entretenait, tant avec son fidèle auxiliaire qu'avec son collègue, le consul de l'année, il continuait de loin la réforme législative de la société romaine. Ainsi agissait-il, même dès les premiers temps de sa puissance : dans l'année qui suivit la chute d'Antoine, pendant qu'il était en Asie, il avait fait voter à Rome une loi très importante, la loi *Sœnia*, par laquelle furent créées de nouvelles *gentes* patriciennes. Cette loi fut nécessairement pré-

sentée par son quatrième collègue de l'année 723, le consul L. Sænius; et, comme ce consul était seul présent à Rome au moment de la délibération, il donna seul son nom à la loi *Sœnia*.

Il dut en être de même pour la loi qui donnait une condition aux esclaves affranchis en dehors des modes du droit civil. Sous l'inspiration d'Auguste, qui dut lui écrire d'Espagne, le consul M. Junius Silanus, présenta sans doute à l'approbation du Sénat et au vote du peuple la loi que les auteurs appellent presque toujours de son nom loi *Junia*, et d'après laquelle la classe d'affranchis qu'elle créa porte le nom de Latins Juniens.

L'année suivante, Auguste revint d'Espagne. Le Sénat le combla d'honneurs et augmenta encore son pouvoir.

Or, rapporte Dion Cassius : « Auguste, dans la confection de ses lois, ne se contentait pas de son propre sentiment. Il y avait des lois qu'il soumettait à la délibération du peuple, afin que, dans le cas où quelques dispositions n'auraient pas convenu, *il pût, en étant instruit à l'avance, les corriger;* car il encourageait chacun à lui communiquer ce qu'il avait trouvé de mieux, et il accordait une grande liberté de langage. *Il y avait même des articles qu'il remaniait*[1]. »

Il est probable qu'il crut devoir faire quelques modifications ou quelques additions à la loi que le consul M. Junius Silanus avait fait voter l'année précédente; et, après les avoir fait étudier dans le conseil d'État qu'il s'était donné, il dut charger son collègue de l'année, C. Norbanus Flaccus, de faire voter par le Sénat et par le peuple la loi *Junia* ainsi modifiée.

Dès lors, la loi *Junia* aurait sans doute pris, comme deuxième nom, celui de *Norbana*.

Telle est l'hypothèse sur la date de la loi *Junia Norbana* que

[1] Dion Cassius, III, 21.

je crois la plus propre à expliquer les différents textes se rapportant à cette loi.

Je ne sais si je suis le premier auteur de cette hypothèse; mais je ne l'ai vue reproduite ni dans l'ouvrage de M. Ortolan, ni dans le traité si complet et si savant de M. Acarias.

N° V.

LA CROYANCE À L'IMMORTALITÉ DE L'ÂME CHEZ LES SÉMITES.

La question relative à la croyance à l'immortalité de l'âme chez les peuples de race sémitique a depuis longtemps divisé les savants. Il y a une dizaine d'années, cette question fut diversement résolue à l'Académie des inscriptions. D'un côté on soutenait que les plus anciens livres de la Bible ne portent pas trace de la croyance à l'immortalité de l'âme, que le poème de Job est comme un redoutable point d'interrogation placé en face du problème de la destinée humaine, problème que l'auteur ancien laisse sans solution précise. D'un autre côté, on soutenait que la croyance à la persistance de la personnalité humaine après la mort était en quelque sorte inhérente à notre intelligence, et qu'à l'aurore des premières sociétés on en découvrait des marques incontestables, aussi bien chez les Hébreux que chez les autres peuples.

Aujourd'hui, avec des documents nouveaux et d'une autorité absolue, M. Halévy reprend la question.

C'est chez les Assyro-Babyloniens et dans les textes cunéiformes de la bibliothèque palatine d'Assurbanipal que M. Halévy recueille les croyances et les légendes remontant à une haute antiquité, et concernant la demeure souterraine des morts. Cette demeure est établie sous les profondeurs d'une montagne mythique, « la montagne de l'Univers » ou la « montagne du Nord ». Dans cet abîme, où règne le dieu Nergal

avec son épouse Allat, sœur d'Astarté, il y a une demeure sombre, ténébreuse, entourée de hautes murailles percées d'issues que ferment des portes solidement verrouillées et gardées avec vigilance; le peuple des ombres y vit de poussière et de boue, état de privation qui lui rend d'autant plus agréables les libations et les offrandes que ses parents vivants apportent à son intention. Là aussi sont les gouffres où prennent naissance tous les cours d'eau, toutes les mers qui arrosent ou environnent la terre. Les guerriers morts au champ d'honneur y sont l'objet de soins pieux et empressés de la part de leurs femmes et de leurs parents. Sur le versant de la montagne de l'Univers, en une région lumineuse que fréquentent les dieux, sont les demeures des justes qui prennent part aux festins des immortels et sont devenus eux-mêmes immortels.

Le séjour ordinaire des morts est caractérisé par les expressions « lieu ténébreux, lieu de solitude, lieu d'où l'on ne revient pas »; mais ces formules ne visent que la demeure de la foule et non celle des justes.

Sans préjuger la question des origines de la civilisation assyro-babylonienne, il est certain que ces croyances étaient admises chez ces peuples bien longtemps avant la constitution de la plupart des nations syro-phéniciennes, et à plus forte raison longtemps avant que le génie du prophétisme ait organisé son œuvre de démolition contre la religion primitive d'Israël, religion qui avait ses racines dans le polythéisme de la race. M. Halévy se demande donc, étant donnée la grande affinité des légendes hébraïques avec celles des Assyro-Babyloniens, s'il est opportun d'établir une exception en ce qui concerne la croyance à l'immortalité de l'âme. M. Halévy ne le pense pas.

Ce n'est pas dans la doctrine des livres canoniques de la Bible, dit-il, qu'il faut chercher l'exposition des croyances po-

pulaires et nationales des Juifs; ces livres nous donnent la doctrine des prophètes, le plus souvent opposée à ces croyances. C'est donc indirectement et dans des allusions, tantôt obscures, tantôt transparentes, que nous parvenons à saisir, au moyen des textes sacrés, les croyances nationales des Juifs. Le Pentateuque et les prophètes cherchent à réprimer et à détruire le culte des morts qu'ils mettent sur le même rang que l'idolâtrie, ce culte a donc été fortement enraciné dans l'esprit du peuple. Mais adorer les morts et leur faire des offrandes implique la ferme croyance que ceux-ci, non seulement persistent à vivre, mais aussi la conviction que leur condition se rapproche de celle des dieux, qu'ils sont assez puissants pour protéger celui qui sait se les rendre favorables, et assez redoutables pour se venger de celui qui néglige de se les concilier par des offrandes. Il y a plus, les morts sont d'une essence supérieure : ils connaissent l'avenir. M. Halévy commente de nouveau le récit dramatique de la magicienne d'Endor évoquant le prophète Samuel : « Demain, dit au roi épouvanté l'ombre arrachée au repos infernal, demain, toi et tes fils vous serez avec moi. »

D'autres passages des livres saints parlent sans détour de la demeure des ombres ou *Rephaïm :* c'est le *scheôl,* lieu souterrain, ténébreux, où l'on n'entre pas sans subir les plus vives douleurs; il est situé au plus profond des racines de la montagne du Nord, identifiée de bonne heure avec Sion. Au sommet de Sion, il y a, dit une légende rabbinique, une roche sacrée qui sert de couvercle à l'abîme et qui est le centre du saint des saints. Au pied de Sion, poursuit la légende, est l'entrée du pays des morts. Comme les Assyriens, les Hébreux croyaient qu'à leur entrée dans le *scheôl* les morts sont mis à nu : « Nu je suis sorti du sein de ma mère, s'écrie Job, nu j'entrerai dans la demeure des morts. »

La conclusion de M. Halévy est qu'il existe entre les lé-

gendes assyro-babyloniennes et les légendes populaires hébraïques, relatives à la condition des morts et à la réalité de leur existence, plus d'un parallélisme, il existe des ressemblances presque complètes.

Mêmes ressemblances entre les croyances des Hébreux et des Phéniciens; nous lisons dans l'inscription d'Eschmounazar que le prince demande à Astarté la grâce d'habiter après sa mort les cieux magnifiques, en récompense de sa piété envers la divinité.

N° VI.

L'IMMORTALITÉ DE L'ÂME CHEZ LES JUIFS, PAR M. J. DERENBOURG.

L'Académie a entendu, il y a quinze jours, la lecture d'un mémoire sur la croyance à l'immortalité de l'âme chez les Sémites. J'avais traité cette question incidemment, il y a plusieurs années[1], devant la Compagnie, en discutant la valeur philologique d'un mot qu'on a voulu lire dans les Proverbes et sur le sarcophage d'Aschmounazar[2]. Le débat s'est passionné alors et a franchi le seuil de l'Institut. Un évêque, connu par sa fougueuse éloquence, me consacra toute la première page d'un journal et finit par me conseiller d'apprendre l'hébreu. J'ai hâte d'ajouter qu'un savant professeur de Saint-Sulpice a depuis combattu ma thèse avec une convenance et une courtoisie parfaites, et n'a aucunement songé à me renvoyer sur les bancs de l'école. Si mon nom n'avait pas été mentionné à l'occasion du dernier mémoire, et si l'on n'avait

[1] *Comptes rendus*, année 1872, p. 107.

[2] Il s'agit de *Prov.*, XII, 28, où *al-mâvet*, si la leçon est exacte, est l'équivalent de *ḥayyîm*, qui se lit dans le premier membre du verset; voir *Comptes rendus*, p. 78 et suiv. Sur l'inscription d'Aschmounazar, comp. *Corpus inscript. semitic.*, p. 16.

pas présenté les nouveaux textes qu'on a apportés ici comme une découverte qui devait amener la solution définitive du problème agité si souvent par les théologiens et les exégètes, je n'aurais plus repris la parole pour soutenir une opinion presque généralement adoptée par les hommes compétents, chrétiens ou israélites.

Mon contradicteur cite des textes babyloniens et assyriens qui parlent d'une continuation de la vie individuelle après la mort, et prouve que les expressions employées dans ces textes sont tout à fait d'accord avec celles qu'on rencontre dans la Bible. Je n'ai aucune compétence pour juger l'exactitude des interprétations proposées dans le mémoire, et je suis même porté à les accepter pour mon compte; je ne veux pas non plus revenir sur les phrases obscures et si diversement expliquées de la fameuse inscription du roi de Sidon; il n'est pas permis de donner à une série de déductions une base aussi fragile que la lecture hypothétique et tout à fait personnelle d'un mot[1]. Mais l'auteur du mémoire reconnaît que les indications pour une existence ultérieure à la vie présente ne témoignent que pour les croyances populaires des Israélites, et il distingue entre ces croyances et les croyances prophétiques. Il est en général difficile de condenser les prédications imagées et poétiques des prophètes de manière à en faire sortir un dogme net et précis[2]; puis il ne peut pas y avoir de doute que les plaintes amères de Job eussent pu être apaisées plus aisément par l'espérance d'une vie d'outre-tombe que par tous les discours et les reproches de ses trois amis; on ne peut pas contester non plus qu'Isaïe, Jérémie et les autres grands prophètes ne

[1] Sur les lignes 16 à 18 de l'inscription, j'ai exposé mon opinion dans la *Revue archéologique*, 1880, p. 380 à 386.

[2] Le monothéisme seul est la base de l'Ecriture, et y est exprimé clairement; on n'a pas besoin d'interprétations subtiles pour le faire sortir des nombreux textes qui s'y rencontrent.

consolent jamais le peuple d'Israël au milieu de ses misères par les récompenses qui attendent les justes après avoir quitté cette terre. Seulement, d'après M. Halévy, les prophètes ne sont pas les interprètes des vraies croyances de la nation; ils forment une petite aristocratie qui va au rebours des sentiments des Israélites. Nous nous demandons ce qui fait alors le caractère particulier du judaïsme. L'histoire des Israélites, jusqu'à la destruction du premier temple, nous montre ce peuple en révolte constante contre son Dieu et contre les hommes inspirés par lui; depuis Moïse jusqu'à Jérémie, les enfants de Jacob se détournent volontiers du culte de Iahvé pour suivre celui de Baal et d'Astarté; ils cherchent à imiter les nations parmi lesquelles ils vivent et à se confondre avec elles. En tant qu'ils préfèrent l'idolâtrie au monothéisme, ils ne se distinguent en rien des Assyriens, des Émorites et des Phéniciens. La pensée populaire n'est donc pas la pensée juive, et si Israël a un génie propre, c'est le génie de ses prophètes et poètes, qui ont créé sa littérature. Vouloir prouver, par la défense de consulter les morts contenue dans le Pentateuque, ou par l'histoire de l'évocation de l'ombre de Samuel par la sorcière d'*En-Dôr*, que le judaïsme admet la croyance à l'immortalité, c'est hasarder une affirmation que rien ne justifie. Défendre les jongleries suppose seulement l'existence d'une classe de personnes qui exploitent la crédulité des autres. En lisant attentivement le récit de l'apparition de Samuel[1], on croit assister à une scène de magnétisme de nos jours, et aucune visionnaire, regardant le visage bouleversé de Saül et connaissant les forces respectives des Philistins et des Israélites, n'aurait manqué de pronostiquer la défaite complète du malheureux roi.

N'est-ce pas, en second lieu, se payer de mots, en appelant la vie des ombres dans le *Scheôl* une espérance eschatolo-

[1] I *Sam.*, XXVIII, 5-19.

gique? La vie après la mort n'a un sens qu'autant qu'elle renferme une récompense pour le juste et un châtiment pour l'injuste. Elle doit être une amélioration de notre être : l'âme est détachée du corps, qui est la source de ses faiblesses matérielles et morales[1] : ou bien, s'il y a résurrection, le corps se transforme et devient d'une essence plus parfaite. Telle n'est pas la vie des *Réphâïm*, de ces êtres faibles et sans ressort qui n'ont qu'une existence apparente. Si les peuples anciens n'ont pas pu s'imaginer l'anéantissement total de l'individu, le royaume des ombres est une triste transaction entre la mort complète et la vie éternelle. Ce compromis ne satisfit aucunement les docteurs de la synagogue, lorsque, comme nous le verrons plus loin, ils acceptèrent le dogme de la résurrection; « l'homme pieux, selon l'image de l'un d'entre eux, est assis, la tête couronnée, et jouissant de l'éclat de la majesté divine[2]. » Le psalmiste dit au contraire : « Les morts ne louent pas Dieu, ni ceux qui descendent dans le royaume du silence[3]; » ou bien : « Personne ne se souvient de toi dans la mort, et qui te remercie dans le Scheôl?[4] » ou bien encore : « Quel profit as-tu de mon sang, quand je descends dans la fosse, la poussière te louera-t-elle, proclamera-t-elle ta fidélité?[5] »

Pour avoir un point de comparaison entre la descente d'Istar dans l'enfer chez les Babyloniens, M. Halévy parle de la pierre, surnommée *Ébén-Chetiyâh*, qui se trouvait dans le saint des saints du temple de Jérusalem. D'après une légende, cette pierre aurait servi de couvercle à l'abîme qui se trouvait

[1] La division de l'homme en corps et âme est une abstraction philosophique que l'Écriture ignore. L'homme est supérieur à l'animal et créé à l'image de Dieu; mais il vit par le *souffle* et le *sang*. On reconnut bien vite que la mort naturelle arrêtait la respiration, et la mort violente survenait à la suite de la perte du sang. Des citations à ce sujet sont superflues.

[2] *Berâchôt*, fol. 17 *a*.

[3] *Ps.*, CXV, 17.

[4] *Ibid.*, VI, 6.

[5] *Ibid.*, XXX, 10.

au-dessous du sanctuaire. Je ne sais si cette légende se lit encore ailleurs que chez *Pseudo-Jonathan* sur *Exode* (chap. XXVIII, verset 30); dans tous les cas elle est relativement moderne et le nom d'*Ebén-Chetiyâh* lui-même ne se rencontre que dans le traité de *Iômâ*, chap. v, § 2. On sait que le temple était élevé sur une montagne qui avait presque la forme d'un cône; les différents parvis étant construits en terrasses, auxquelles on montait par des marches, il y avait d'abord le parvis des femmes, puis celui des hommes, ensuite celui des prêtres, enfin le saint et le saint des saints. Ce dernier, où le grand-prêtre lui-même ne pénétrait qu'au jour de l'expiation, se trouvait donc placé sur la cîme de la montagne et laissait encore dans son intérieur percer un morceau de rocher de trois doigts de hauteur. Dans le premier temple ce rocher portait l'arche sainte qui contenait les deux tables de la loi; l'arche sainte perdue à la destruction du premier temple, le rocher se montrait à nu dans le second temple. Le grand-prêtre y plaçait le jour de l'expiation le brasier où brûlait l'encens, qu'avant cette époque il déposait entre les deux barres de l'arche sainte. Le Talmud donne deux raisons pour expliquer le nom qu'a reçu ce rocher. Les uns font dériver le mot *chetiyah* de la racine *schout* ou *schâtâh* « fonder », en supposant que le monde est fondé sur ce rocher; les autres de la racine *schâtâh* « tisser », en disant que le monde a été tissé comme une immense toile à partir de cette pierre élevée dans le saint des saints. Mais le Talmud ne porte nulle trace d'une ouverture allant vers l'abîme dont cette pierre aurait été le couvercle. Par contre, un passage du Talmud de Jérusalem (*Taanît*, fol. 64 *c*) prouve qu'on considérait l'*Ebén-Chetiyah* comme « la pierre de tissage » puisqu'il y est dit : « Les femmes sont habituées à ne pas filer la laine depuis le commencement d'*Ab* (mois pendant lequel le temple fut détruit), parce que dans ce mois la pierre de tissage fut renversée. »

Dans cette notice, que j'ai cherché à rendre aussi courte que possible, il m'importait peu de rechercher quelle était la croyance des païens qui habitaient la Palestine et les pays environnants, ou de connaître les croyances populaires des Juifs pendant le temps où ils inclinaient vers les usages du paganisme. Les prédications des prophètes seules représentent le vrai judaïsme et elles ne s'occupent nulle part de la vie future [1]. Je tenais en outre à ne pas laisser confondre la vie inerte des ombres dans le *Scheôl* avec la vie spirituelle d'une existence réelle après la mort. Je soutiens que l'idée de l'immortalité de l'âme n'est, dans le judaïsme, qu'un emprunt fait à la philosophie de Platon, répandue par les Grecs à Alexandrie après la conquête d'Alexandre et de ses successeurs. L'Ecclésiaste en porte des traces incontestables; l'immortalité s'y montre pour être immédiatement mise en question [2]. Les prêtres grécomanes avaient déjà discrédité cette nouveauté hellénique. Bientôt la croyance à la résurrection du corps, qui s'alliait bien plus facilement avec les ancienne données des *Rephâïm* et du *Scheôl* [3], s'imposa avec Daniel à l'esprit juif, et y prit de telles racines qu'elle restera pendant plusieurs siècles dominante, non seulement dans la synagogue, mais aussi dans la nouvelle église

[1] La doctrine juive reconnaît un Dieu bon et juste, miséricordieux et sévère, dont les voies sont impénétrables (*Deut.* xxxii, 4; *Isaïe,* lv, 8 et suiv., etc.). L'homme, convaincu que tout doit être pour le mieux dans le monde, a le devoir de se soumettre, de se résigner, et de se confier dans la bonté infinie et dans la suprême justice de son créateur. Se plaindre et disputer avec Dieu, comme le fait Job, est un péché; rechercher quel sera le sort de l'homme après sa mort constitue un acte de vaine curiosité et de coupable méfiance. Le vrai croyant trouve dans la certitude de la bonté et de la justice de son Dieu une tranquillité qu'aucune autre solution du grand problème de notre destinée ne saurait lui donner.

[2] Voir *Revue des études juives,* 1, p. 180 et suiv. (*Étude sur l'Ecclésiaste*).

[3] Elle se trouvait également dans la vision d'Ézéchiel, ch. xxxvii; *Isaïe,* xxvi, 19, les morts revivent sous l'influence de la rosée, ce qui marque clairement que les morts y sont comparés aux plantes fanées ou desséchées (cf. *Psaumes,* xc, 6). On sait du reste que les chapitres xxiv à xxvii ne sont pas d'Isaïe, et sont écrits après la destruction du premier temple.

naissante[1]. Parmi les apocryphes, les livres écrits primitivement en hébreu comme l'*Ecclésiastique* du Siracide, ne connaissent pas l'immortalité, que la *Sagesse de Salomon*, composée en grec et nourrie des idées platoniciennes, admet parfaitement. Les philosophes et les rhéteurs de la Grèce, convertis à la nouvelle religion la font pénétrer dans le christianisme. Le Talmud n'en parle nulle part; en revanche la résurrection y figure déjà comme un dogme, et s'y heurte constamment contre les idées messianiques qui s'incarnent dans un descendant de David, et contre le monde futur qui s'y matérialise d'après un certain nombre de versets des prophètes. Les docteurs parviennent péniblement à combiner ces trois idées; pour les uns la résurrection coïncide avec le monde futur, pour les autres elle est placée dans les temps messianiques, pour d'autres encore le monde futur est identique avec l'époque du Messie[2]. Lorsque les Arabes au VIII^e^ siècle rendent la philosophie grecque accessible aux Juifs, l'immortalité de l'âme devient un quatrième élément dans la série des espérances eschatologiques. La coordination de ces quatre éléments, savoir : les jours du Messie, le monde futur, la résurrection et l'immortalité de l'âme, est l'un des problèmes les plus ardus de la philosophie juive du moyen âge[3].

[1] Le Nouveau Testament ne connaît que l'*ἀνάστασις*.

[2] Toute la première partie du chap. XI du traité de *Sanhedrin* dans le Talmud de Babylone est consacrée à ce sujet.

[3] Les apologistes, juifs ou chrétiens, qui ont introduit dans la dogmatique des articles de foi dont il n'y a guère trace dans les documents authentiques de la religion, ont dénaturé, *in majorem Dei gloriam*, les croyances véritables de la Synagogue et de l'Église.

N° VII.

LE PAPYRUS GNOSTIQUE DE BRUCE,
PAR M. L'ABBÉ AMELINEAU.

Du voyage qu'il avait entrepris en 1769 pour découvrir les sources du Nil, le célèbre voyageur écossais Bruce rapporta en Europe un assez grand nombre de manuscrits coptes qui sont maintenant dans différentes bibliothèques d'Angleterre. Parmi ces manuscrits, il s'en trouvait un écrit sur papyrus et contenant un traité gnostique. Dès l'année à laquelle il fut apporté en Angleterre, ce papyrus était très endommagé : depuis un siècle l'action du climat humide des Îles Britanniques a complété les ravages du temps, et aujourd'hui les lettres sont tellement effacées qu'elles défient les yeux les plus perçants. En outre, le tissu du papyrus lui-même s'est ressenti de l'humidité et quelques pages sont littéralement tombées en lambeaux. Cependant l'administration de la bibliothèque Bodléienne, à laquelle Bruce avait confié la garde du précieux manuscrit, a voulu porter remède à cet état de choses et faire coller les feuilles du papyrus sur carton. Mais comme le papyrus était écrit au recto et au verso, il a fallu couper les feuilles en deux dans leur épaisseur, et soit que l'opération ait mal réussi, soit que le manuscrit lui-même fût en trop mauvais état, la plupart des feuilles sont échancrées; peu ont été conservées intactes; beaucoup sont réduites à la moitié de leur largeur, ou même au tiers. De plus, dans l'opération, vingt pages environ ont disparu, car on ne les retrouve plus aujourd'hui dans le petit coffret où l'on a renfermé ces précieux restes, et l'on sait pertinemment qu'elles existaient à la fin du siècle dernier, où le célèbre Woide a pu en prendre une copie, et cette copie contient un bien plus grand nombre de pages que

le manuscrit dans son état actuel. La copie prise par Woide et conservée avec tous les papiers de ce savant à la Clarendon Press d'Oxford atteste que le manuscrit fut remis incomplet aux mains de Bruce, et que plusieurs pages étaient déjà tellement effacées qu'elles ne pouvaient plus être lues. Les feuilles n'étaient plus rangées dans l'ordre; elles ne se tenaient plus les unes les autres, à part quelques heureuses exceptions, et Woide lui-même, comme l'indique le *pro memoria* mis en tête de sa copie, ne savait pas comment les ranger, ou du moins ne l'avait pas essayé. Cependant la chose n'est pas impossible, pas plus qu'il n'est impossible de combler la plupart des lacunes qui existaient à la fin du siècle dernier. En effet, il y a tellement de pages qui sont la répétition les unes des autres, tellement de séries qui se déroulent dans le même ordre qu'il est presque facile de retrouver l'ordre primitif du manuscrit. D'ailleurs, comme Woide a pris soin de le copier page par page, de manière à ce que chaque ligne de sa copie correspondît à chaque ligne du manuscrit, la tâche est encore simplifiée, et l'on peut collationner la copie avec l'original malgré l'effacement des lettres, ce qui serait totalement impossible si le copiste n'eût pas suivi la méthode indiquée.

Dans la relation de son voyage, Bruce n'indique pas en quel endroit il acheta ou se fit donner les manuscrits coptes qu'il apporta en Europe; cette négligence est regrettable, mais on peut conjecturer, sans crainte de s'écarter de la vérité, qu'il les rencontra dans quelqu'un des monastères coptes de la Haute-Égypte, puisque le dialecte employé dans la traduction de l'œuvre gnostique dont je parle est le dialecte thébain. Il n'est pas vraisemblable, en effet, que l'ouvrage lui-même ait été composé en copte, le papyrus en question doit être une traduction faite sur le grec, car je ne crois pas, qu'à part peut-être quelques sermons composés originairement en copte, on puisse compter un seul ouvrage écrit primitivement dans

cette langue; pour l'ouvrage qui m'occupe en particulier, non seulement les formes et les mots grecs y abondent, mais on y trouve souvent de longues phrases qui décèlent l'imitation de la période grecque et qui, à cause de l'insuffisance des particules coptes pour marquer les relations de subordination dans la phrase, rendent la traduction de passages semblables assez difficile, surtout quand on se trouve en présence de nombreuses propositions incidentes.

Le papyrus Bruce, à l'époque où le grand voyageur l'apporta d'Égypte, contenait 158 pages, ainsi que l'atteste la copie de Woide. Il contient deux ouvrages gnostiques, ou plutôt, comme je suis très porté à le croire, un seul ouvrage divisé en deux parties. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'on y peut lire deux titres, dont le premier : ⲡⲭⲱⲱⲙⲉ ⲛ̄ⲛⲉⲅⲛⲱⲥⲓⲥ ⲛ̄ⲛⲁϩⲟⲣⲁⲧⲟⲛ, signifie : *Le livre des Gnoses invisibles;* et le second : ⲡⲭⲱⲱⲙⲉ ⲛ̄ⲛⲓⲛⲟⲩⲛ̄ⲗⲟⲅⲟⲥ ⲕⲁⲧⲁ ⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ, répété deux fois, est : *Le livre du grand Logos, selon le mystère.* Il suffit donc de ces deux titres pour comprendre aussitôt que l'on se trouve en présence d'un ou de deux ouvrages gnostiques au premier chef. Le contenu de ces deux livres vient confirmer cette conclusion. Le premier contient en effet l'enseignement donné par Jésus à ses disciples sur la manière dont ils pourront, après la mort, éviter les embûches que ne manqueront pas de leur dresser les *archons* de chacune des sphères ou éons qu'ils auront à traverser avant d'arriver au premier principe du plérome. Comme il y a trente-deux éons dans le plérome de l'école valentinienne orientale, le même enseignement devait se répéter trente-deux fois dans le papyrus; mais en cet endroit plusieurs pages ont été perdues, et l'on doit peu le regretter, puisqu'on peut les reconstituer à peu près sûrement, si l'on en excepte les mots de *passe* qui varient suivant chaque éon. Encore serait-il possible pour vingt-sept de ces éons de retrouver ces mots de *passe* avec quelques-uns

des noms des archons ou chefs des éons, car cette première partie de l'ouvrage se termine par vingt-sept tableaux qui représentent les signes distinctifs de chacun des mondes supérieurs qu'il faut traverser avant d'arriver au plérome, et qui donnaient les noms des gardiens et des chefs; malheureusement, dès le temps où Woide prit sa copie, ces noms, difficiles à lire parce que les caractères commençaient à être effacés, et parce qu'ils étaient eux-mêmes formés par une juxtaposition de syllabes qui semblent n'appartenir à aucune langue, ces noms, dis-je, parurent au copiste indignes d'être transcrits, et il s'est contenté de mettre sur sa copie, à la place qu'ils auraient dû occuper, ces simples paroles : *Nomina barbara.* Aujourd'hui il est complètement impossible de les lire d'une manière correcte; un moment j'avais espéré retrouver dans ces noms ceux que saint Épiphane, dans son hérésie des Valentiniens, donne aux éons du plérome, mon espoir a été déçu: les noms sont composés d'après les mêmes principes hybrides que ceux donnés par l'évêque de Salamine, mais il n'y en a aucun de semblable.

Outre la description des éons et l'eschatologie dont je viens de parler, le premier livre du traité gnostique contient encore quatre cérémonies d'initiation valentinienne. De semblables cérémonies avaient déjà été mentionnées, et l'une d'elles décrite dans l'ouvrage publié après la mort de Schwartze par M. Petermann sous le nom de *Pistis Sophia.* Dans cette œuvre, qui contient un développement du mythe valentinien de Sophia, on voit que Jésus a l'intention de conférer à ses disciples le baptême de la rémission des péchés, le baptême de feu, le baptême de l'esprit et un dernier sacrement qui doit leur donner la plénitude de tous les dons sublimes promis aux parfaits gnostiques. Malheureusement, après la collation du premier baptême, le manuscrit *Pistis Sophia* s'interrompt tout à coup et les trois dernières initiations manquent. C'est

la description de ces trois dernières initiations que donne le papyrus Bruce, et l'on ne peut douter qu'elles ne dussent être semblables à celles que renfermait le manuscrit publié par Schwartze, car la description du premier qui se trouve dans les deux ouvrages est exactement semblable; d'où l'on peut conclure que nous sommes bien en présence de cérémonies déjà bien arrêtées à l'époque à laquelle ont été écrits les ouvrages dont je parle. Voici la description du dernier acte de la parfaite initiation valentinienne : « Jésus plaça ensuite les parfums du mystère pour soustraire ses disciples à la méchanceté des archons. Il leur fit placer un encensoir sur des feuilles d'andrasace, il plaça des branches d'olivier avec du genévrier, avec du cannellier, avec de l'amiante, une agathe et de l'encens du Liban. Il fit revêtir tous ses disciples de vêtements de lin, il les fit se couronner d'armoise et il plaça de l'encens par-dessus; il mit le premier chiffre *amen* dans leur main droite et rapprocha leurs pieds les uns des autres devant l'encens. Jésus alors imprima sur ses disciples ce sceau, dont le vrai nom est ⲍⲏⲍⲏⲱⲓⲁⲍⲱⲍ et l'interprétation ⲍⲱⲍⲱⲍⲁⲓ. Lorsque Jésus eut fini d'imprimer le sceau sur ses disciples, il se plaça de nouveau devant les parfums qu'il avait disposés, et fit cette prière en ces termes : « Écoute-moi, ô mon père, « père de toute paternité, lumière infinie; car j'invoque ton « nom incorruptible d'éon de lumière ⲛⲏⲣⲏⲧⲏⲣ, ⲍⲟⲫⲟⲛⲏⲣ, « ⲍⲟⲗⲑⲟ, ⲍⲟⲩⲃⲁⲱ, ⲍⲟⲩⲃⲁⲱ, *amen, amen, amen.* Écoute-moi, « ô mon père, père de toute paternité, lumière infinie, « écoute-moi, oblige Sabaoth Adamas et tous les Archons à « venir enlever leurs iniquités hors de mes disciples. » Quand il eut dit cette prière en ces termes, il se tourna vers les quatre angles du monde, lui et ses disciples, il imprima sur eux tous le sceau du second *amen,* dont le vrai nom est ⲍⲁⲗⲱⲍⲟⲭⲱⲍ et l'interprétation ⲍⲭⲱⲍⲁⲗⲱ. Et quand Jésus eut fini d'imprimer ce sceau sur ses disciples, en ce moment les

archons enlevèrent toute iniquité des disciples, et ceux-ci se réjouirent grandement parce que l'iniquité des archons avait été détruite en eux, et ils devinrent immortels, les disciples qui avaient suivi Jésus dans tous les mondes où ils entreront. »

Telle est cette dernière scène, la moins développée des quatre et la moins entourée des mystérieuses cérémonies.

Le second livre, celui qui a pour titre: *Livre du grand Logos selon le mystère*, contient la théorie complète de la formation du plérome valentinien, non d'une manière didactique, mais, si je peux m'exprimer ainsi, d'une manière lyrique, obscure et entourée de voiles. Cependant ces voiles sont assez transparents pour quiconque connaît le système de Valentin, et ils permettent de voir assez clairement comment le coryphée du gnosticisme égyptien avait conçu son système. Ce qu'on y voit sans la moindre difficulté, c'est que les Pères de l'Église, entre autres l'auteur des Philosophumena et Clément d'Alexandrie, avaient bien compris et fidèlement analysé l'œuvre du grand gnostique égyptien. On retrouve dans ce second livre toute la terminologie si abondante que l'on rencontre dans les ouvrages des Pères à propos du gnosticisme; elle se retrouve dans cette seconde partie avec bien plus d'exubérance encore. On assiste à toute la série d'évolutions émanatrices qui se produisent dans le plérome valentinien; mais là encore il faut constater des lacunes regrettables dans le papyrus, dont plusieurs feuillets se sont perdus.

En résumé, le contenu du papyrus Bruce est d'autant plus important que l'on y trouve, à part le mythe de Sophia, presque tout le système gnostique élaboré par Valentin, et surtout les scènes d'initiation et les formules magiques par lesquelles tout bon gnostique venait à bout de ses plus féroces ennemis spirituels et pouvait entrer dans le plérome après avoir traversé tous les mondes intermédiaires. De plus, il rend un témoignage éclatant à la fidélité avec laquelle les Pères de

l'Église ont analysé les théories fantastiques de ceux qu'ils regardaient comme leurs ennemis les plus acharnés. Ce que dit entre autres saint Épiphane des abominations horribles de certains Gnostiques se retrouve mot pour mot dans le papyrus copte.

Il serait intéressant maintenant de pouvoir fixer une date indiscutable à cet ouvrage; malheureusement le papyrus n'est pas daté, et l'on ne peut arriver à fixer une date approximative que par les procédés ordinaires de la critique. Deux faits sont d'abord remarquables : le premier est que le manuscrit est sur papyrus, ce qui témoigne d'une antiquité assez reculée; le second est que le système est beaucoup moins touffu que celui que l'on trouve dans la *Pistis Sophia*. Or, je crois que, dans de semblables systèmes, l'esprit humain va du simple au composé, et non du composé au simple, c'est-à-dire que les premiers docteurs fondent un système assez simple d'abord dont leurs successeurs se chargent de remplir les vides. Il est incontestable que telle fut la méthode suivie par le gnosticisme : les premiers systèmes sont d'une simplicité remarquable lorsqu'on les compare avec les derniers venus. Je crois qu'il en fut ainsi pour le système valentinien en particulier, et que, de deux ouvrages où l'on trouve ce système, le plus ancien est celui qui est le plus simple et le moins fourni de ces ornements aussi inutiles qu'exagérés et fantastiques si souvent rencontrés chez les docteurs du gnosticisme. Le papyrus Bruce est donc plus ancien que la *Pistis Sophia*, que M. Renan semble regarder comme étant déjà connue en l'an 165 (*Marc-Aurèle*, p. 120-121). D'un autre côté, il est certain que dès l'époque à laquelle Clément d'Alexandrie occupait la chaire du didascalée chrétien de cette ville, un grand nombre d'ouvrages gnostiques étaient alors en circulation, et que le philosophe chrétien qui devait les combattre les lisait attentivement, ayant même soin de prendre des notes dont il se servait dans

ses leçons. Quelques-unes de ces notes nous sont parvenues à la suite de ses ouvrages sous ce titre : Ἐκ τῶν Θεοδότου καὶ τῆς ἀνατολικῆς καλουμένης διδασκαλίας, *Notes prises de Théodote et de l'école appelée orientale.* Or, Clément d'Alexandrie commença d'enseigner dans cette ville vers l'an 189, et il dut avoir entre les mains l'ouvrage du papyrus Bruce, car la doctrine est identique, et l'une de ses plus longues notes est à peu près identique à un passage fort important de la seconde partie du papyrus, ou tout au moins repose sur ce passage. D'après cela l'ouvrage de notre papyrus remonterait donc aux dernières années de la première moitié du second siècle ou aux premières de la seconde moitié. En tout cas, c'est le plus ancien monument que nous possédions du gnosticisme. Peut-être même le papyrus n'est-il que la traduction d'un ouvrage de Valentin, et alors il faudrait en reporter la composition plus haut encore. J'examinerai à fond cette hypothèse dans la préface qui servira d'introduction à la publication de ce précieux papyrus, sur lequel je suis heureux d'appeler l'attention de l'Académie.

Je dois en terminant rendre hommage à l'amabilité d'un de mes condisciples à l'École des Hautes-Études, M. Philippe Virey, qui est allé avec moi à Oxford, et qui m'a beaucoup aidé dans le dur labeur qu'a nécessité la copie du papyrus.

APPENDICE N° I.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1882.

MESSIEURS,

Le premier semestre de cette année est moins marqué par de nouvelles publications que par les travaux qui les préparent. A ce titre, la grande collection des *Historiens des Croisades* doit surtout vous être signalée.

M. Riant, quoique d'une santé fort éprouvée par les veilles, n'a pas craint de recueillir la double succession de M. Thurot dans la section des *Historiens occidentaux*, et de M. Dulaurier dans la section des *Historiens arméniens*.

En succédant à M. Thurot, il a trouvé, pour le tome V des *Historiens occidentaux*, la presque totalité du poète Gilon, composée en placards; mais il reste à collationner un manuscrit important de la bibliothèque de Charleville, et c'est là ce qui en a retardé la mise en pages.

Pour les *Historiens arméniens*, l'inventaire en était plus compliqué.

M. Dulaurier a laissé à l'Académie deux dossiers : l'un contenant des copies de pièces diplomatiques, pour la plupart déjà publiées, l'autre des copies de bulles et brefs pontificaux, intéressant également l'histoire de la Petite-Arménie. Le premier offre des matières qui peuvent être classées et disposées prochainement pour l'impression; le second demandera, pour se compléter, des recherches de plusieurs mois, de plusieurs années peut-être, aux Archives vaticanes. La Commission, laissant ces dossiers en réserve, a cru pouvoir composer un demi-volume avec les textes que M. Dulaurier avait projeté de réunir :

I. Jean Dardel, *Chronique d'Arménie.*
II. Haython, *Le livre de la fleur des histoires d'Orient.*
III. *Projet de Croisade* (attribué à Haython).
IV. Guillelmus Adæ. *De modo extirpandi Saracenos.*
V. Daurel de Taurisio. *Responsio ad errores impositos Armenis.*
VI. Benedictus XII. *De Armenis tractatus.*
VII. *Assises d'Antioche.*

Le numéro I est sous presse; 18 placards, comprenant les 40 premiers chapitres de la *Chronique* (elle en compte 144), sont composés. MM. Schefer et Riant ont rédigé les notes historiques et géographiques qui doivent s'y joindre.

Le numéro II (Haython) a exigé de M. Ulysse Robert, notre auxiliaire, un travail considérable. Il a dû en rétablir le texte, déjà collationné sur de nombreux manuscrits, en prenant pour base l'important manuscrit de Turin.

Le numéro III est un complément naturel du récit de Haython; le texte latin et la version française sont prêts à être imprimés.

Le numéro IV (l'œuvre de Guillaume Adam, archevêque de Sultaniah) présente des analogies avec Haython et doit prendre place auprès de son livre.

Le numéro VI, la lettre de Benoît XII, aurait besoin d'une nouvelle collation.

M. Riant espère apporter bientôt à l'Académie la copie d'une histoire arménienne des princes d'Antioche, qui trouvera naturellement sa place dans le volume commencé. M. Schefer revoit quelques morceaux arabes qui fourniront d'utiles compléments.

Dans la section des *Historiens arabes*, la 1re partie du tome II se trouve malheureusement toujours, pour les mêmes causes, au même point. La 1re partie du tome III, au contraire, suit sa marche progressive. Un fragment considérable de la *Chronique arabe d'Alep* (texte et traduction) va être donné à l'imprimerie par M. Barbier de Meynard.

Les *Historiens de France* tiennent, dans nos publications, un rang égal à celui des *Historiens des Croisades*. L'impression du tome XXIV est restée stationnaire, mais la revision de la copie déjà faite et la préparation d'une nouvelle portion du texte vont permettre de la reprendre. On poursuit la copie des recueils de Bernard Gui, relatifs à l'histoire de l'ordre des Dominicains dans le midi de la France. Ces recueils, dont il n'a encore été donné que des extraits insignifiants, pourront paraître dans le tome XXV.

L'élection de M. Siméon Luce, qui a donné à la Compagnie un nouveau membre si laborieux, lui a ôté un auxiliaire dans la Commission des *Chartes et diplômes*. Cette circonstance nous amènera à modifier sur quelques points la marche suivie dans ces derniers temps pour ce recueil. La Commission des travaux littéraires, qui gouverne avec tant de sollicitude l'ensemble de nos publications, sera prochainement mise à même d'étudier le parti qu'on peut tirer de notre volumineuse collection de

copies, et d'arrêter les mesures à prendre pour combler les lacunes qu'elle présente encore.

Notre recueil de *Mémoires* comptera bientôt un volume de plus, le tome XXX, 2e partie. Deux mémoires sont imprimés : l'un de M. Th. H. Martin, l'autre de M. Edm. Le Blant; deux autres de M. Hauréau sont envoyés à l'imprimerie et pourront compléter la livraison.

Le recueil ouvert aux savants étrangers a deux volumes en cours d'impression, un dans chacune de ses deux séries. Dans la 1re série, le tome IX compte déjà trois mémoires et 39 feuilles; dans la 2e série, celle des antiquités nationales, le tome VI, 1re partie, n'a qu'un mémoire, mais considérable, et il compte 29 feuilles tirées.

Dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, le tome XXIV, 1re partie, de la section orientale, resté longtemps stationnaire, se terminera bientôt avec un mémoire de M. Zotenberg : 28 feuilles sont tirées; le tome XXVI, 1re partie, qui comprend la fin du *Dictionnaire des simples* d'Ibn el-Beïthâr, a 25 feuilles tirées et 9 bonnes à tirer; le Dr Leclerc s'occupe de la rédaction des tables et index. On peut espérer que cette publication sera achevée en sept ou huit mois. Le tome XXXI, 1re partie, joindra bientôt aux deux mémoires de M. L. Delisle, signalés dans mon dernier rapport, un troisième mémoire sur des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer, par M. Fierville.

L'impression du tome XXIX de l'*Histoire littéraire de la France* a marché un peu moins vite qu'on ne l'avait espéré à cause des remaniements apportés à la notice de Raimond Lulle. La copie des deux tiers du volume est prête; il y a 10 feuilles tirées, 3 bonnes à tirer et 60 placards corrigés à mettre en pages.

Rien de nouveau pour la continuation des *Œuvres de Borghesi*. Quant au *Corpus inscriptionum semiticarum*, la 2e livraison, qui réunira les inscriptions phéniciennes trouvées en Égypte, en Grèce, à Malte, en Sicile et en Sardaigne, nous est promise pour novembre. Notons pourtant que rien n'en est tiré encore. Quatre feuilles, comprenant les inscriptions phéniciennes d'Égypte et de Grèce, sont sur le point de l'être. Les inscriptions de Malte sont en placards; le manuscrit des inscriptions de Sicile est à l'imprimerie. La rédaction du chapitre de la Sardaigne est fort avancée. Espérons donc au moins que l'année prochaine ne commencera pas sans que cette deuxième livraison soit donnée au monde savant qui a pris un si vif intérêt à la première.

APPENDICE N° II.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE, SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1882, PAR M. GASTON PARIS.

(LU DANS LA SÉANCE DU 7 AOÛT 1882.)

MESSIEURS,

Cette année encore, le concours des Antiquités de la France a été des plus satisfaisants, et si votre commission s'est trouvée embarrassée, c'est par le petit nombre des distinctions dont elle dispose, et non par le petit nombre de ceux qui les méritaient. Plus d'un ouvrage, qui n'obtient pas de mention publique dans ce rapport, avait été l'objet d'appréciations favorables de la part des membres de la commission qui l'avaient examiné, et presque tous ceux qui n'obtiennent que des mentions honorables avaient été jugés dignes en eux-mêmes de figurer dans la première catégorie. Quelques envois ont été mis à part comme encore incomplets ou comme se rattachant à des publications antérieures déjà couronnées; dans cette dernière classe nous devons citer l'important ouvrage de M. Demay, sur les *Sceaux de Normandie,* qui aurait assurément figuré au premier rang de notre liste d'honneur, si nous ne l'avions considéré, avec l'auteur lui-même, comme le complément de ses travaux bien connus, et plus d'une fois récompensés, sur la sigillographie française. Les livres de MM. Moulenq (*Documents sur le Tarn-et-Garonne*), Rossignol (*Les assemblées du diocèse de Lavaur*), Abord (*La ligue à Autun*), de Cardevacque (*Les places d'Arras*), Picard (*La vénerie des ducs de Bourgogne*),

Guérin (*Documents concernant le Poitou*), qui, pour diverses raisons, ont été définitivement classés après ceux dont je vais maintenant entretenir l'Académie, méritent de ne pas être passés sous silence; ils sont tous le produit d'un travail sérieux et bien dirigé, et apportent d'utiles contributions à l'histoire locale, à laquelle ils sont consacrés.

Les ouvrages qui ont le plus attiré notre attention ont un caractère plus général. Le livre de M. Jules Guiffrey, *Histoire de la tapisserie en France*, méritait la première médaille tant par l'ampleur et l'intérêt du sujet choisi que par le soin avec lequel il est traité. Trois brochures y étaient jointes, dont l'une, au moins, *Les origines de la tapisserie de haute et basse lice à Paris*, apporte à l'ouvrage principal un précieux complément. L'histoire de la tapisserie, telle que l'a comprise l'auteur, n'intéresse pas seulement la curiosité, ni même l'histoire spéciale de l'industrie. Elle touche sans cesse à l'histoire proprement dite, par la perpétuelle mention des rois, des princes, des grands personnages auxquels était réservé presque exclusivement le privilège de faire exécuter ces riches tentures; à l'histoire de l'art, par les noms des artistes qui, depuis Hennequin ou Jean de Bruges jusqu'aux peintres de nos jours, en passant par Raphaël, Primatice, Poussin, Le Brun, Boucher, etc., en ont fourni les modèles ou exécuté les cartons; à l'histoire littéraire, par les nombreuses représentations empruntées aux poèmes, aux romans, aux contes qui étaient le plus en vogue à chaque époque dans la haute société française; enfin, à l'histoire des usages et des mœurs par mille détails qu'il est inutile de signaler. On voit quelle érudition étendue et variée, quelles comparaisons, quelles recherches, quelles réflexions exigeait un pareil travail : M. Guiffrey a parfaitement suffi à cette tâche difficile.

Il divise l'histoire de la tapisserie en trois périodes. La première comprend les origines et s'étend jusqu'au règne de

François Ier. Elle montre la première et très brillante floraison de cette industrie en France et surtout à Paris, sous le régime commun, tel qu'il résultait de l'organisation des métiers au moyen âge. La partie du livre de M. Guiffrey qui est consacrée à cette période est la plus neuve, la plus intéressante, et celle où l'auteur a porté le principal effort de son érudition et de sa critique. Il a dû commencer par déblayer son terrain en excluant de son étude divers objets qu'on mêlait indûment jusqu'à lui à l'histoire de la tapisserie : d'abord les tentures historiées par la broderie (comme la prétendue tapisserie de Bayeux); puis les tapis proprement dits, d'origine orientale, fabriqués par la corporation des « tapissiers sarrazinois », et qui sont aussi appelés, comme l'auteur l'a reconnu après s'y être trompé d'abord, « tapisseries à la marche », le mot *marche* désignant ici la pédale employée dans les métiers de basse lice ou métiers horizontaux; enfin les simples étoffes, parfois historiées, que fabriquait la corporation des tapissiers « nostrés »; il fait justice des fausses explications qu'on avait données de ce terme, évidemment opposé à celui de tapissiers « sarrazinois », mais il n'en précise pas encore suffisamment la véritable étymologie; *nostré* n'est pas un dérivé tiré en français de *nostre*, c'est le mot latin *nostras*, si plein de signification et de sentiment, que la langue française avait gardé, et qu'elle a malheureusement laissé perdre.

M. Guiffrey fait, avec raison, commencer son histoire à l'apparition à Paris, en 1303, de « une manière de tapissiers que l'on appelle en la haulte lice »; il voit dans cette mention la preuve que la tapisserie de haute lice est d'origine parisienne. Arras, ainsi dépossédé, ne peut opposer au texte de 1303 qu'un document de 1313; mais l'avantage de Paris est, il faut le reconnaître, assez chancelant : outre qu'une trouvaille dans les archives peut tout changer de nouveau, nous remarquons, en tête des ouvriers parisiens de 1303, un

Andrinet de Créqui, né certainement beaucoup plus loin de Paris que d'Arras. Nous ignorons encore, en réalité, dans quel pays le métier vertical, connu des anciens, a été conservé par la routine ou réinventé pour les besoins du luxe renaissant. Ce que M. Guiffrey établit sur des témoignages irrécusables, c'est l'état florissant et le caractère déjà remarquable de la tapisserie française de haute lice au XIV^e^ siècle, à l'aurore de la Renaissance. Ces témoignages se groupent principalement autour du nom d'un maître-ouvrier, Nicolas Bataille, qualifié de *civis parisiensis,* dont l'œuvre et la biographie ont pu être reconstituées avec un rare bonheur. C'est lui qui exécuta en 1373, pour Louis I^er^ d'Anjou, la célèbre tapisserie de l'*Apocalypse* de la cathédrale d'Angers, sur les cartons de Hennequin de Bruges, tracés eux-mêmes d'après les miniatures d'un manuscrit de la bibliothèque du Louvre, prêté à cet effet par le roi.

La deuxième partie de l'*Histoire de la tapisserie* s'étend de François I^er^ à Louis XIV; c'est l'époque de la perfection dans l'art comme dans les industries qui en dérivent. Pour la tapisserie, elle est caractérisée par une série de tentatives faites pour établir des fabriques entretenues aux frais de l'État et travaillant pour la maison royale. Telle est celle de Fontainebleau, placée sous la direction du Primatice, tels sont les ateliers que Henri IV établit jusque dans le Louvre. M. Guiffrey a eu beaucoup de mérite à reconstituer l'histoire de cette deuxième période, à cause des graves lacunes que présentent soit la suite des documents qui la concernent, soit la série des compositions exécutées par les tapissiers de la Renaissance.

La tâche de l'auteur a été moins épineuse pour la troisième période, qui vit s'établir les véritables manufactures royales, et dont l'histoire est presque entièrement comprise dans celle des deux fabriques des Gobelins et de Beauvais. Il n'a eu le plus souvent qu'à résumer les travaux et les documents déjà

publiés, mais il l'a fait dans une excellente mesure, en soumettant à un contrôle sévère les matériaux qu'il a employés. Il a su en tirer des aperçus et des vues d'ensemble qui ont un caractère tout à fait personnel. Un appendice est consacré à réunir les renseignements, fort incomplets encore, que l'auteur a pu retrouver sur les anciens ateliers de haute lice établis dans les diverses provinces de France.

En résumé, l'ouvrage de M. Jules Guiffrey est le résultat d'un travail considérable sur un sujet qui n'avait pas encore été traité, dans son ensemble, selon les règles de la science historique. L'étude consciencieuse des faits y est animée par un sentiment juste et souvent élevé des conditions dans lesquelles doivent s'exercer les industries d'art. C'est un ouvrage qui conservera une valeur durable, et que nous sommes heureux d'avoir vu figurer à notre concours.

Le sujet de l'ouvrage auquel nous décernons la seconde médaille est d'un intérêt beaucoup plus restreint, mais il demandait, pour être bien traité, une érudition sûre, étendue et critique. Les cachets d'oculistes romains, destinés à marquer le nom des maladies, celui des remèdes et souvent celui des médecins sur les pâtes employées par eux, ont attiré à bon droit, depuis longtemps, l'attention des savants français; ils appartiennent à l'archéologie nationale, car on les trouve surtout sur le sol de la Gaule et on les y trouve en abondance. Déjà de nombreuses monographies et d'importantes collections partielles ont été consacrées à les étudier. En attendant un recueil général, qu'il n'est pas encore temps de faire, les *Notes sur quelques cachets d'oculistes romains,* de MM. Héron de Villefosse et Thédenat, apportent à cette étude une importante contribution. Non seulement les inscriptions de dix-huit cachets inédits ou publiés d'une manière insuffisante y sont reproduites avec fidélité et accompagnées de lectures judicieuses, les questions soulevées par ces petits monuments y

sont exposées dans un ordre clair et méthodique. Chaque mot difficile ou seulement intéressant est entouré des renseignements qui peuvent en déterminer le sens précis. Les opinions exprimées antérieurement sont scrupuleusement consignées, avec renvois aux dissertations où ces opinions ont été développées. Les passages des auteurs anciens relatifs à la thérapeutique des maladies des yeux sont relevés avec le plus grand soin; les rapprochements sont faits avec discrétion, sagacité et sobriété. Chaque article, en un mot, est un modèle d'exposition nette, simple et bien nourrie. L'ouvrage aura acquis toute sa valeur, il sera vraiment classique, quand les auteurs, qui comptent bien le continuer, auront joint à leur œuvre une introduction résumant les résultats obtenus et une table des matières aussi soigneusement exécutée que l'ouvrage. De leur travail ressort déjà la connaissance d'une série de faits justifiés et d'un intérêt réel touchant l'état de la médecine ophthalmique dans la Gaule romaine; ces faits n'avaient jamais été mis en aussi pleine lumière. On voit que la médication des oculistes anciens était une médication efficace, peu différente de celle qui est encore usitée. Un seul des remèdes employés, resté d'ailleurs populaire, semble ne devoir sa prétendue vertu qu'à des croyances superstitieuses : le *diacholes* est un collyre à base de fiel de toute espèce d'animaux; si le fiel d'animaux est encore un remède de bonne femme, la thérapeutique actuelle ne lui reconnaît aucune valeur. Mais les autres collyres que les oculistes romains préparaient en pâtes sèches et qu'il fallait, pour les employer, dissoudre dans l'eau, le blanc d'œuf, le miel ou même le lait de femme, contenaient des médicaments sérieux. Aux ophthalmies aiguës et récentes on appliquait presque exclusivement les topiques astringents; aux ophthalmies chroniques, aux suppurations, on opposait des balsamiques, abandonnés depuis, et remis récemment en honneur, à titre de désinfectants, à la suite des

découvertes de M. Pasteur; les granulations invétérées étaient combattues, comme aujourd'hui, par des sels de cuivre et de zinc. Si la composition du collyre *arpaston*, par lequel on semble avoir guéri l'ulcération de la cornée, pouvait être retrouvée, ce serait une véritable et précieuse découverte. L'archéologie proprement dite a aussi beaucoup à profiter dans ce livre, et nous espérons que l'estime dont nous donnons le témoignage aux auteurs les engagera à reprendre une étude si heureusement commencée.

Nous serions aussi fort satisfaits de voir M. Kohler poursuivre les travaux de critique historique, d'un genre encore trop rare chez nous, qu'il inaugure si brillamment par l'ouvrage auquel nous décernons notre troisième médaille, l'*Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris* (48e fascicule de la *Bibliothèque de l'École pratique des hautes-études*). L'auteur termine son travail en disant qu'il avait d'abord eu l'intention de soumettre au même examen les vies des autres saints de l'époque de Clovis. Les difficultés considérables qu'il a rencontrées l'ont décidé à se borner à ce spécimen; il faut espérer qu'avec le temps il réalisera sa première pensée. L'hagiographie de cette époque a besoin d'être soumise à un contrôle rigoureux pour que l'histoire puisse utiliser avec sécurité les quelques renseignements qu'elle lui offre; les procédés de ce contrôle doivent être empruntés à l'histoire littéraire plus encore qu'à l'histoire proprement dite. M. Kohler l'a parfaitement compris, et son travail, conçu dans le meilleur esprit historique, est exécuté d'une manière irréprochable. Après avoir scrupuleusement examiné les éditions et les manuscrits de la *Vita sanctæ Genovefæ*, il a reconnu que ces derniers se divisent en quatre familles. Il a donné du texte de la première, qui représente l'original, une édition excellente, accompagnée de variantes empruntées à la seconde et à la troisième, et il a publié à part le remaniement qui constitue la quatrième fa-

mille. Ce travail, déjà fort digne d'éloges, n'est pas la partie la plus remarquable du livre de M. Kohler, l'Étude elle-même est une œuvre de critique d'une rare valeur, et qui dénote chez l'auteur, avec une érudition très solide et l'habitude des meilleures méthodes, un esprit sagace, circonspect et pénétrant. Dans le chapitre II, M. Kohler examine « l'époque à laquelle la Vie de sainte Geneviève a été rédigée », il montre qu'il n'y a pas de raison de révoquer en doute ce que dit l'auteur lui-même, assurant qu'il écrit dix-huit ans après la mort de la sainte, qui doit se placer environ en 502; les objections qu'on a faites contre cette date de la *Vita Genovefæ* sont fort bien réfutées. Dans le chapitre III, sur les sources de la *Vita,* auquel il faut joindre des remarques présentées antérieurement, le critique démontre avec évidence que l'hagiographe a copié en maint passage la Vie de saint Martin, de Sulpice Sévère, et qu'il a sans doute utilisé, outre la Bible, le *Pasteur* d'Hermas et une Vie de saint Siméon Stylite; quant à la Vie de saint Germain d'Auxerre, dont un passage se retrouve presque textuellement dans celle de sainte Geneviève, M. Kohler fait voir, par des raisonnements excellents, que ce passage est interpolé dans la Vie de saint Germain d'après celle de sainte Geneviève, et non l'inverse, d'où il suit que cette Vie de saint Germain, telle qu'elle est imprimée, ne peut être l'œuvre de Constantius, disciple de l'évêque d'Auxerre, dont elle porte le nom, mais qui écrivait bien avant 520; elle a donc été amplifiée et remaniée : cette conclusion fort importante a été confirmée depuis par la découverte, dans un manuscrit récemment acquis par la Bibliothèque nationale, d'une *Vita sancti Germani* où ne se trouvent ni les passages relatifs à Geneviève, ni d'autres morceaux que M. Kohler avait signalés comme suspects d'interpolation. L'auteur de la *Vita Genovefæ* a puisé dans la *Vita Germani* de Constantius l'idée de mettre sainte Geneviève en rapport avec saint Germain, et

plus tard son écrit a été incorporé à la *Vita Germani*. Cet auteur a donc fait une véritable composition littéraire, et les procédés qu'il emploie donnent peu de confiance en lui. Ce qui n'est pas, dans son ouvrage, emprunté à des écrits antérieurs peut reposer sur la tradition encore vivante qu'il avait recueillie, car il ne se donne nulle part comme témoin oculaire des faits qu'il rapporte. Dans son chapitre IV, M. Kohler aborde l'étude critique des principaux récits de la *Vita sanctæ Genovefæ* : il les rapproche des témoignages contemporains, en pèse la valeur avec une singulière délicatesse d'appréciation, et conclut que, si la couleur générale de la *Vita* nous offre un reflet fidèle de l'état des sentiments et des idées en Gaule au commencement du VI^e^ siècle, les faits qui y sont racontés manquent absolument de certitude, sont plus d'une fois historiquement invraisemblables, et, sans même parler du caractère miraculeux de certains d'entre eux, ne doivent être utilisés par l'historien qu'avec une extrême méfiance. Ce sont des conclusions auxquelles s'associeront tous ceux qui, ayant quelque habitude des procédés de la science historique, auront lu attentivement le travail de M. Kohler, et elles ne sont pas sans importance pour l'étude des origines de notre histoire.

Le livre de M. Kohler touche, nous l'avons dit, à l'histoire littéraire; celui de M. Héron, auquel nous accordons la première de nos mentions honorables, lui appartient tout à fait. C'est un livre essentiellement provincial, consacré par un Normand à un Normand, mais qui, cependant, intéresse la littérature française en général et Paris en particulier. Henri d'Andeli, qui termina peut-être sa carrière comme clerc de l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaut, avait passé sa jeunesse à l'Université de Paris et avait été attaché au célèbre chancelier Philippe de Grève, dont il déplora la mort, arrivée le 26 décembre 1236, dans une pièce de vers récemment re-

trouvée. C'est dans le monde des écoles qu'il recueillit la piquante anecdote, racontée jadis dans l'Inde d'un vizir ou d'un philosophe, où Aristote, le type du sage maître et du savant austère, voulant prémunir son élève Alexandre contre les séductions de l'amour, le prêcha d'exemple à la façon des ilotes lacédémoniens; c'est là qu'il entendit sans doute raconter le plaisant débat que tous les vins blancs de France et de l'étranger s'étaient livré à la table du bon roi Philippe, ce prince resté populaire chez nos pères comme plus tard Henri IV; c'est là surtout qu'il conçut l'idée du plus piquant, du plus intéressant et du plus long de ses petits poèmes, *la Bataille des Sept Arts*. Au XIII^e^ siècle comme de nos jours, on disputait sur les meilleures méthodes d'instruction : à Paris, quand le clerc normand y écrivit sa spirituelle satire, on ne voulait plus entendre parler que de dialectique, on réduisait tout en syllogismes, et on se souciait peu du bon latin et même de la correction grammaticale; à Orléans, on défendait l'ancienne tradition, et on faisait de l'enseignement de la grammaire et de la lecture des poètes latins la base de l'instruction des clercs. Henri d'Andeli s'est amusé, sous une forme allégorique imitée de la *Psychomachie* de Prudence, à mettre aux prises, dans les plaines de Montlhéry, les troupes de Grammaire et celles de Logique; les dernières ont finalement la victoire, mais le poète termine par ces mots, empreints d'un scepticisme que des révolutions pédagogiques nombreuses semblaient déjà autoriser de son temps : « Le monde va par veines : après le froment on sème l'avoine; les choses peuvent rester ainsi une trentaine d'années, après quoi il reviendra des gens nouveaux qui retourneront à l'enseignement de la grammaire comme on le faisait de mon temps. » La vraie révolution qui s'opérait alors et dont, tout en y prenant part, il ne voyait pas la portée, c'était la suppression de l'abîme qui séparait le monde des clercs du monde laïque : le fait

qu'un sujet comme celui de la bataille de Logique contre Grammaire était traité en vers français annonçait la fin prochaine du vieux monde scolastique. Pour interpréter et commenter convenablement les quatre ouvrages si différents de l'aimable poète des Andelys, il fallait un travail poursuivi avec ardeur et intelligence dans des directions fort diverses. M. Héron s'est acquitté de sa tâche difficile de la manière la plus satisfaisante; il a en outre établi le texte d'après les bonnes méthodes critiques, bien qu'en ce qui concerne les formes orthographiques on doive lui reprocher certain manque de conséquence; il a muni sa publication d'un bon glossaire, et dans une introduction fort judicieuse il a réuni tout ce qu'on peut savoir de la biographie d'Henri d'Andeli, et corrigé plusieurs erreurs admises jusqu'à lui. Nous souhaitons que son exemple trouve beaucoup d'imitateurs. Les savants de nos provinces ne sauraient se proposer de meilleure tâche que celle de mettre en lumière la vie et les œuvres de ceux de leurs compatriotes qui ont mérité une place dans l'histoire de la littérature française au moyen âge; cette tâche est nettement limitée, mais elle est fort utile et, pour être bien remplie, elle exige des qualités variées et une préparation tout à fait sérieuse; aussi ceux qui s'en acquittent aussi bien que l'éditeur des *Œuvres de Henri d'Andeli* ont-ils droit à tous nos éloges.

M. Charles Molinier a abordé un sujet beaucoup plus vaste, surtout si on s'en rapporte au seul titre de son livre : *l'Inquisition dans le Midi de la France*. Ce titre, à vrai dire, donne de l'ouvrage une idée inexacte; l'auteur n'a pas écrit une histoire de l'inquisition française, il s'est donné pour tâche essentielle de dresser un état des documents qui nous sont parvenus sur l'histoire de cette institution dans le Midi de la France. C'était là une entreprise fort utile, et M. Molinier n'a pas épargné son travail pour l'exécuter; on peut cependant adresser des critiques fondées à cette partie du livre,

qui est de beaucoup la plus importante. L'auteur ne s'est attaché qu'aux sources directes, telles que les procès-verbaux et les registres; il a laissé de côté les sources indirectes, dont plusieurs, comme par exemple certaines chroniques et les lettres des papes, ont pourtant une importance capitale. L'ordre qu'il a suivi pour classer les sources qu'il étudie est singulier : il traite d'abord des documents qui sont imprimés, puis de ceux qui n'existent que dans les copies modernes, et enfin de ceux qui sont inédits et nous sont conservés en original. On ne voit pas l'utilité de cette division, mais les inconvénients en sont sensibles; elle entraîne des répétitions nombreuses et empêche tout classement naturel. Il faut avoir vraiment le désir de s'instruire pour lire avec suite un livre composé de cette façon. Mais qu'on le lise avec suite ou sans suite, c'est-à-dire qu'on le consulte comme on voudra, on en retirera le plus grand profit. L'auteur est un observateur sincère et pénétrant, qui poursuit la vérité partout où elle se cache, et qui, s'en étant rendu maître, la présente à tous les regards telle qu'il l'a trouvée, sans s'inquiéter de savoir si elle doit plaire ou déplaire aux uns et aux autres. Il s'est abstenu de présenter sous la forme de récits les résultats de ses recherches, mais son présent travail semble n'être qu'une introduction à un ouvrage moins didactique et plus narratif, où le sujet qu'il a si consciencieusement exploré nous sera présenté dans son ensemble et dans quelques-uns de ses détails les plus caractéristiques. Les notes précieuses que M. Molinier a rassemblées et qu'il nous communique déjà sur la biographie des principaux inquisiteurs, ainsi que le tableau de la procédure inquisitoriale qu'il dresse à l'occasion de certains documents, montrent combien il est préparé à une pareille tâche; nous espérons qu'il l'exécutera, et qu'il écrira ainsi, avec la sérénité véritablement historique dont fait preuve le présent ouvrage, un des chapitres les plus at-

tristants, mais aussi les plus importants et les moins connus de notre histoire.

Le chapitre qu'en a voulu écrire M. Perroud n'est pas seulement peu connu; il est et il restera sans doute fort obscur. L'histoire de l'Aquitaine jusqu'à Charlemagne ne nous a presque pas laissé de documents dignes de foi; la chronique de Frédégaire nous offre seule un récit à peu près contemporain des faits qui y sont d'ailleurs fort sommairement rapportés; ceux dont parlent Grégoire de Tours et Fortunat s'étaient passés longtemps avant eux. Les autres renseignements sont beaucoup plus modernes et ne peuvent fournir à la critique que des présomptions très indirectes; des documents sur lesquels on avait cru pouvoir s'appuyer, comme la charte d'Alaon, sont aujourd'hui tenus pour complètement faux, et leur disparition a laissé une lacune que rien ne comble. La question est intéressante cependant, et tente naturellement les chercheurs; il faut leur savoir gré de leur courage, et ne pas s'étonner si, malgré leur bonne volonté, les moyens leur manquant, ils n'arrivent pas à faire la lumière. C'est déjà un résultat utile que de montrer le peu de fondement d'opinions reçues jusqu'à présent sans preuves et contre la vraisemblance historique; M. Perroud a ce mérite, et par là il rend un vrai service aux historiens à venir. Il a recueilli avec le plus grand soin tout ce qui pouvait lui fournir quelques informations; sur certains aspects du sujet, à vrai dire, comme l'ethnographie, la géographie, l'étude de l'administration romaine et de sa dissolution, il aurait pu faire des recherches plus profondes et plus originales. Dans la suite, quelques points admis par lui paraissent assez discutables, comme la suspension pendant plus d'un siècle de plusieurs évêchés d'Aquitaine. Elle n'est établie que d'après l'omission des noms des évêques de cette période sur les listes épiscopales; mais on constate dans beaucoup d'autres diocèses des omissions analogues, qui ne sont

pas dues à la suspension des fonctions épiscopales, et qui tiennent uniquement au défaut de documents anciens. En somme, les divers chapitres du livre de M. Perroud nous présentent plutôt une suite de jalons plantés de distance en distance qu'un exposé continu, et quelques-uns de ces jalons pourraient bien être déplacés par la suite. Mais sur un terrain si vague et si difficile, il y a du mérite à indiquer la voie, et nous reconnaissons ce mérite en accordant la troisième de nos mentions honorables aux *Origines du premier duché d'Aquitaine.*

La quatrième est décernée à M. de La Chauvelays, pour son *Étude sur les armées des ducs de Bourgogne.* M. de La Chauvelays a patiemment et exactement analysé les innombrables pièces de comptabilité que les archives de la Côte-d'Or renferment sur les dépenses militaires des ducs de Bourgogne au XIV^e^ et au XV^e^ siècle. Le résumé chronologique qu'il en présente contient tous les éléments d'une histoire des armées de ces puissants feudataires. Comme ces armées étaient recrutées, soldées et administrées d'après les mêmes principes que les armées royales, il en résulte que l'étude de M. de La Chauvelays a une réelle importance pour l'histoire générale des institutions militaires de la France pendant la dernière période du moyen âge. Ces recherches offrent un autre genre d'intérêt. Les mandements, les montres et les quittances dont M. de La Chauvelays fait connaître l'objet contiennent souvent des renseignements précis sur les circonstances qui ont nécessité la levée ou l'entretien des gens de guerre, comme aussi sur les expéditions ou les opérations auxquelles on les employait. De là beaucoup de données authentiques sur les événements militaires auxquels prirent part les troupes des ducs de Bourgogne au XIV^e^ et au XV^e^ siècle. En résumé, l'ouvrage de M. de La Chauvelays sera utile pour écrire l'histoire militaire de cette époque, et pour fixer la chronologie de beaucoup de détails de nos annales; à côté de cet intérêt général, il cons-

titue un chapitre important de l'histoire de ces ducs de Bourgogne de la seconde race capétienne, qui jouèrent un rôle si éclatant pendant un siècle, et furent, à plus d'une reprise, des rivaux si dangereux pour leurs aînés, assis sur le trône de France.

Les derniers épisodes de cette rivalité nous sont connus par les récits de Philippe de Commynes, qui servit tour à tour l'une et l'autre maison. M. Fierville vient d'apporter à la biographie de cet homme illustre, par ses *Documents inédits sur Philippe de Commynes*, quelques renseignements nouveaux. Ce n'est pas, malheureusement, l'historien ou l'homme d'État que ces documents, découverts par M. Fierville aux archives des Côtes-du-Nord, où on n'aurait guère songé à les chercher, nous apprennent à mieux connaître. Ils concernent les difficultés et les procès que Commynes eut à soutenir pour avoir la jouissance complète des avantages ou des possessions par lesquels Louis XI récompensa la défection du conseiller de Charles le Téméraire : il s'agit des redevances à percevoir aux Ponts-de-Cé sur l'impôt du sel, ou de la *galéasse* destinée à des transports de marine marchande ou même guerrière, dont les profits lui étaient disputés, ou surtout des riches domaines de la seigneurie d'Argenton, dont Commynes porta et illustra le nom, et dont la possession lui avait été attribuée, en partie par son mariage avec Hélène de Chambes, de la famille des légitimes propriétaires, en partie par la spoliation que Louis XI avait fait subir à plusieurs membres de cette famille. Toutes ces affaires donnèrent lieu à d'interminables litiges; M. Fierville les débrouille, les résume, et publie l'inventaire, parfois l'analyse, des pièces qui les contiennent. Il y joint, en partie, un compte des recettes et des dépenses faites dans la gestion du domaine d'Argenton, pendant les années 1493 et 1494, ainsi que plusieurs documents sur la valeur des monnaies, sur le prix des denrées et de la main-

d'œuvre, sur la reconstruction partielle du château d'Argenton, notamment de la chapelle, qui était entièrement l'œuvre de Commynes, etc.; il reproduit en entier une pièce autographe de Commynes, datant de l'année 1493, et fixant les indemnités dues à des voisins de son domaine qui avaient souffert de la rupture des digues d'un de ses étangs : c'est un des nombreux témoignages de l'attention que l'historien de Louis XI apportait personnellement à l'administration de sa grande fortune. M. Fierville a mis à la recherche, à la coordination et à l'appréciation de ces documents, pour la plupart inédits, le soin consciencieux qui distinguait ses publications précédentes; et si son livre n'apporte pas à une biographie déjà bien connue d'éléments de premier ordre, il contient, pour l'histoire économique, administrative et judiciaire du xv^e^ siècle, des renseignements qui gagnent en intérêt par le grand nom autour duquel ils sont groupés; il fait honneur à l'érudition et au zèle de l'auteur, et méritait une de nos mentions honorables.

La dernière dont nous disposions est accordée à M. Pagart d'Hermansart pour son ouvrage sur les *Anciennes communautés d'arts et métiers à Saint-Omer*. On a déjà beaucoup étudié les deux sujets du livre de M. d'Hermansart, l'histoire des anciennes corporations industrielles et celle de la ville de Saint-Omer; mais l'auteur, par de patientes recherches, suivies dans la même voie pendant de longues années, est arrivé à obtenir des résultats, sinon toujours nouveaux, au moins en beaucoup de points plus complets et mieux assurés que ceux qu'on avait atteints avant lui. Il a surtout cherché, tout en exposant l'histoire des institutions qu'il étudiait à Saint-Omer, à en rattacher l'origine à celle des institutions semblables d'autres villes des Flandres, et à en montrer le caractère exclusivement industriel et commercial, non, comme dans d'autres cités, communal et politique. Saint-Omer n'acheta point ses libertés

industrielles et son indépendance municipale en luttant contre les puissances féodales; elle les dut plutôt au développement de ces associations commerçantes, d'origine très probablement germanique, si célèbres sous le nom de *gildes*, dont la prospérité fut favorisée à Saint-Omer par la protection des deux grandes abbayes auxquelles cette ville dut en grande partie son origine et ses premiers accroissements. Si les vues de M. d'Hermansart nous semblent justes en général, nous devons relever dans son ouvrage une tendance trop fréquente à vieillir au delà de la certitude et même de la vraisemblance les documents sur lesquels il s'appuie; ainsi le texte qu'il publie et commente au sujet de la *Gilda mercatoria* ne paraît pas avoir de titre à l'antiquité reculée qu'il lui attribue. Copié sur un registre municipal du XIV^e^ siècle, entre deux autres titres datés de 1327 et de 1342, ce document peut bien, pour le fond, roproduire des usages plus anciens; mais il ne saurait, dans la rédaction où il nous est parvenu, remonter au XI^e^ siècle, encore moins au IX^e^ ou au VIII^e^, comme l'auteur le présume. Sauf ces réserves et quelques autres moins importantes, on ne peut que louer le consciencieux travail de M. d'Hermansart, et notamment le choix, l'analyse, et, autant que cela a été possible et utile, la reproduction textuelle d'un grand nombre de documents relatifs à toutes les branches de l'industrie et du commerce de la ville de Saint-Omer, depuis le XIV^e^ siècle jusqu'à la fin du XVIII^e^. Il y a là une masse de renseignements de tout genre qui dépassent souvent les limites de l'intérêt local, et seront utiles à l'histoire économique du pays. L'appendice sur les plombs et médailles des corporations, que M. Deschamps de Pas, notre correspondant, a joint au volume, ajoute un nouveau prix à l'ouvrage publié sous les auspices de la Société des Antiquaires de la Morinie, par ses deux savants secrétaires.

Vous le voyez, Messieurs, la variété des sujets traités n'est

pas moins à remarquer dans le concours de cette année que la qualité des mémoires; l'archéologie proprement dite y est cependant moins abondamment représentée que d'autres fois; tout en constatant avec plaisir l'intérêt croissant qu'excitent la critique historique, l'histoire littéraire et celle des institutions, nous regretterions de voir s'affaiblir le zèle pour l'exploration archéologique de notre pays, exploration que le concours des Antiquités nationales a pour but principal d'encourager et de diriger.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 7 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie l'ouvrage suivant : *Mirâdj-Nâmeh*, publié pour la première fois d'après le manuscrit ouïgour de la Bibliothèque nationale, traduit et annoté par M. Pavet de Courteille, membre de l'Académie (Paris, 1882, in-8°).

Sont encore offerts :

Chronological tables for Southern India from the sixth century A. D., par Robert Sewel, Madras civil service (Madras, 1881, in-4°). *Inscriptiones græcæ antiquissimæ præter atticas in Attica repertas*, edidit Hermannus Roehl (Berlin, 1882, in-4°).

Simplicii in Aristotelis physicorum libros quattuor priores, edidit Hermannus Diels (Berlin, 1882, in-8°).

Simplicii in libros Aristotelis de anima, edidit Michael Hayduck (Berlin, 1882, in-8°).

SÉANCE DU 12 JUILLET.

(Séance avancée au mercredi à cause de la fête du 14 juillet.)

Le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie au nom de l'auteur d'une brochure intitulée : *Le Château d'Echènay*, par le marquis de Pimodan (Paris, 1882, in-8°).

« C'est une courte monographie d'un château qui appartient à la maison de Joinville. L'auteur, héritier de la maison qui le possède aujourd'hui, y consigne quelques traits curieux de son histoire. Il touche au droit féodal à propos des chartres qu'il a dans ses archives, mais comprend que ce n'est pas le lieu de s'y arrêter, et nous donne la liste des seigneurs qui ont habité le château jusqu'au général marquis de Pimodan, son père, tué en 1860, à la bataille de Castelfidardo. »

M. Delisle offre, au nom des auteurs, les publications suivantes :

1° *Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, publiée par M. Morand pour la Société de l'histoire de France, t. I et II (Paris, 1881, in-8°).

« M. Morand n'a pas seulement le mérite, dit M. Delisle, de nous avoir donné, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Boulogne, une édi-

tion de la *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Remy,* bien supérieure à celle que nous possédions; il a réuni de curieux renseignements sur la vie de cet auteur, et, en expliquant les rapports qui existent entre ces récits et ceux d'Enguerrand de Monstrelet et de Jean de Wavrin, il a fourni le moyen de reconnaître les emprunts que se sont faits ces chroniqueurs et de distinguer les parties originales de chacun d'eux.

2° *Jules Quicherat,* notice lue à la Société d'émulation de Doubs, le 13 mai 1882. par M. Aug. Castan, correspondant de l'Académie (br. in-8°).

M. J. Girard présente à l'Académie : *La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées,* par M. Auguste Couat, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux (Paris, 1882, in-8°).

« C'est, dit-il, une étude intéressante et consciencieuse qui est le fruit d'un travail considérable. L'auteur a choisi dans la poésie alexandrine ce que nous connaissons de plus important, et ce qui lui a paru le plus propre à caractériser le mouvement littéraire du Musée d'Alexandrie. C'est Callimaque qui paraît avoir été le point de départ de son travail. Sans doute il s'occupe de Théocrite, d'Aratus, d'Ératosthène, mais ce sont les élégies de Callimaque (les *Ætia*) qui l'amènent à étudier le développement nouveau de la poésie élégiaque, d'Antimaque de Colophon aux alexandrins Philétas, Hermésianax, Phanoclès, Alexandre d'Étolie. C'est à propos des épigrammes de Callimaque qu'il apprécie les épigrammes de l'époque alexandrine. Enfin son épopée d'*Hécalé* et la théorie épique dont elle paraît être le témoignage, conduisent M. Couat à un examen approfondi des *Argonautiques* d'Apollonius.

« Il y a, dans la suite de ce travail, beaucoup de recherches, de critiques et d'efforts ingénieux. Si les appréciations de goût, fort délicates dans cet âge de littérature grecque, et les restitutions hypothétiques qu'il faut bien tenter en présence de fragments souvent si rares et de renseignements si incomplets, n'entraînent pas toujours nécessairement l'assentiment du lecteur, cependant on doit louer en général la sagacité et la mesure dont M. Couat fait preuve. Je signalerai comme, particulièrement dignes d'attention et intéressantes pour l'histoire des mœurs littéraires les pages sur la querelle de Callimaque et d'Apollonius. »

Sont encore offerts :

L'Italien et la voix latine, d'après les inscriptions, les manuscrits, les médailles, etc., par M. G. Mavrocordato di Niccolo (Athènes, 1882, br. in-8°).

Bidrag til en historisk-topografisk Beskrivelse af Island, ved Kristian

Kalund (*Essai sur une description historico-topographique de l'Islande*, par Christian Kalund) (Copenhague, 1882, in-8°).

Archæological institute of America. Report on the investigations at Assos, 1881, by J. F. Clarke (Boston, 1882, in-8°).

SÉANCE DU 21 JUILLET.

Sont offerts à l'Académie :

Principaux monuments du Musée égyptien de Florence, par M. William Berend, 1re partie. *Stèles, bas-reliefs et fresques* (Paris, 1882, in-4°).

Vallées ariégeoises avant l'invasion romaine, par M. Ad. Garrigou (Foix, 1882, in-8°).

Études afghanes, par M. V. Henry (Paris, 1882, in-8°).

Nos pères, proverbes et maximes populaires du midi de la France, par M. Henry Vaschalde (Paris, 1882, br. in-8°).

Terentiana. Quæstiones cum specimine lexici, scripsit Dr Edem Hauler (Vienne, Autriche, 1882, br. in-8°).

Die Venus von Milo. Eine Untersuchung auf dem Gebiete der Plastik und ein Versuch zur Wiederherstellung der Statue, par C. Hasse (Iena, 1882, in-4°).

Documente privitóre la Istoria romanilor, culese de Lud. de Hurmuzaki, vol. IV, part. I, 1600-1649 (Bucharest, 1882, in-4°).

SÉANCE DU 28 JUILLET.

Sont offerts à l'Académie :

Târikh-i-Bedai. Chronique des événements extraordinaires, par Iskender Efendi (traduction persane de l'ouvrage de Subhi-Pacha, intitulé : *Kitâb hakâik el-kelâm fi târikh el-Islâm*. « Livre des vérités du récit sur l'histoire de l'Islâm », Ier volume imprimé à Constantinople en 1298 (de l'hégire).

Ministère du commerce. Annales du commerce extérieur. Année 1882, 4e fascicule (Paris, in-8°).

M. Jourdain présente, de la part de M. le comte Gozzadini, un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Maria Teresa di Serego-Alighieri Gozzadini* (Bologne, 1882, in-8°).

« C'est un hommage, dit-il, que l'auteur a voulu rendre, dans une biographie touchante et véridique, nourrie de faits et de nobles pensées, à la femme éminente qui fut pendant plus de quarante ans sa compagne dévouée. L'ouvrage a un caractère domestique trop marqué pour que nous puissions y insister devant l'Académie. Nos confrères voudront bien

cependant me permettre de leur faire remarquer que M^me^ la comtesse Gozzadini portait le nom d'*Alighieri* qui la rattache à la famille de Dante. Aussi, pour honorer en elle son illustre ancêtre, la ville de Florence lui avait-elle accordé le droit de cité. »

M. Egger fait hommage, de la part de l'auteur, d'un volume intitulé : *History of Shorthand, with a Review of its present condition and prospects in Europa and America, par* M. Thomas Anderson (Londres, 1882, in-8°).

« M. Guénin, sténographe-reviseur du Sénat, auteur d'un manuel historique et pratique de la sténographie, publié en 1879, et que j'ai eu l'honneur d'offrir à l'Académie, m'a signalé, dit M. Egger, en me priant de l'offrir aussi à notre Compagnie, le présent ouvrage de M. Anderson. Ce dernier volume, dont la rédaction et surtout l'impression laissent, il est vrai, beaucoup à désirer, contient un ensemble très instructif de faits et d'aperçus critiques. On y trouve une histoire plus complète que je ne l'ai vue ailleurs, des origines de la sténographie et des procédés anciens et modernes pour la reproduction rapide de la parole. La comparaison des méthodes diverses employées par les sténographes, en Angleterre, en France, en Allemagne, en Amérique, etc., occupe la plus grande place de l'ouvrage de M. Anderson. La seule bibliographie des écrits antérieurs sur ce sujet (M. Anderson en cite plus de cinq cents) est un témoignage de l'importance que les méthodes tachygraphiques ont prise et prennent chaque jour davantage chez tous les peuples civilisés. M. Anderson, depuis longtemps attaché à la profession dont il écrit l'histoire, traite les diverses parties de ce sujet avec une compétence personnelle qui donne à ses opinions une véritable autorité. »

M. Delisle offre à l'Académie deux dissertations de M. Courajod :

1° *Quelques sculptures de la collection du cardinal de Richelieu, aujourd'hui au Musée du Louvre* (Paris, 1882, in-8°).

2° *Quelques sculptures vicentines à propos du bas-relief donné au Musée du Louvre par M. Ch. Timbal* (Paris, 1882, in-8°).

« A l'occasion d'un inventaire des objets d'art recueillis par le cardinal de Richelieu, inventaire qu'a récemment fait connaître M. de Boislisle, M. Courajod, dit M. Delisle, a déterminé, avec sa sagacité habituelle, l'origine de plusieurs importants morceaux de sculpture conservés au Musée du Louvre.

« Dans l'autre dissertation, le même auteur est arrivé à fixer, avec beaucoup de vraisemblance, la date et la patrie d'un bas-relief que feu M. Timbal a donné au Louvre. Il a montré qu'il avait la plus étroite parenté avec un retable de San-Lorenzo de Vicence daté de l'année 1474. »

SÉANCE DU 4 AOÛT.

M. Albert Lenoir, membre de l'Académie des beaux-arts, adresse comme hommage, à la Compagnie, un travail qu'il vient de publier sur les antiquités de Lutèce, dans l'ouvrage intitulé : *Paris à travers les âges.*

Il offre en outre : *Le musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny. Documents sur la création du musée d'antiquités nationales suivant le projet exposé au Louvre en 1833 sous le n° 1546* (Paris, 1882, br. in-8°).

Sont encore offerts :

Atti della fondazione scientifica cagnola. Vol. VI, part. II, 1873-1878.

Reale istituto lombardo di scienze e lettere. Rendiconti. Série II, vol. XIII (Pise, 1880, in-8°).

M. Alex. Bertrand présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. John Evans, deux volumes intitulés, l'un : *Les âges de la pierre, instruments, armes et ornements de la Grande-Bretagne* (Paris, 1878, in-8°); l'autre : *L'âge du bronze, instruments, armes et ornements de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, traduction française (Paris, 1882, in-8°).

« Bien que, selon les expressions mêmes de M. John Evans, les trois phases de la civilisation occidentale dites : *âges de la pierre, âge du bronze et âge du fer,* dans la réalité se mélangent et se confondent l'une l'autre, *comme les trois principales couleurs de l'arc-en-ciel*, il n'en est pas moins utile et commode, dit M. Bertrand, de les étudier séparément. M. John Evans l'a fait avec toute la précision d'un savant expérimenté. Aucun ouvrage, de nous connu, ne donne autant de renseignements sur les âges de la pierre et du bronze. Les nombreux chapitres dont ces deux ouvrages se composent sont nourris de faits bien observés, bien classés, présentés dans un style clair, sans digressions oiseuses. Les bois intercalés sont d'une exécution qui ne laisse rien à désirer. *Les âges de la pierre et du bronze en Grande-Bretagne* sont appelés à faire partie du fonds de bibliothèque indispensable à tout archéologue.

« Bien que ces ouvrages traitent principalement des antiquités découvertes dans le Royaume-Uni, ils sont du plus haut intérêt pour l'archéologue français. Le volume traitant de l'âge du bronze est surtout précieux pour nous. Des études de M. John Evans, il ressort en effet clairement, que c'est en Gaule que doivent être cherchées les origines de la civilisation britannique aux époques primitives. D'un autre côté, les types familiers à la Gaule ont pris parfois un développement original au delà de la Manche, et l'étude du type serait incomplète sans cette nouvelle source d'informations.

« Ces deux livres font honneur à la science et se distinguent par des qualités éminemment françaises : la clarté et la précision. »

M. E. Desjardins fait hommage à l'Académie du premier fascicule d'un nouveau *Bulletin archéologique, épigraphique et géographique de l'Algérie.*

« Cette publication trimestrielle a, dit-il, un intérêt et même une importance de premier ordre. Elle porte pour titre : *Bulletin des antiquités africaines, recueillies par les soins de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran*, et est publiée sous la direction de MM. J. Poinssot et L. Demaeght, in-8° de 81 pages. Ce fascicule comprend : 1° l'avertissement des éditeurs, lesquels se présentent au public savant comme les véritables mandataires d'une Société d'hommes entreprenants et zélés, passionnés pour les antiquités de l'Afrique, empressés de les recueillir et qui paraissent en avoir les moyens, sans faire appel d'ailleurs aux ressources de l'État, sans autre protection que celle de leurs correspondants, dont quelques-uns même sont membres de notre Compagnie. Rien de plus louable qu'une pareille entreprise, due uniquement à l'initiative privée et qui, d'après le remarquable spécimen que voici, donne lieu d'espérer les plus heureux résultats, et mérite l'approbation et les encouragements de l'Académie.

« Le second article donne des instructions pour les recherches des antiquités.

« Le troisième est un article de fond ou plutôt un mémoire scientifique du plus haut intérêt. Ce sont les fastes chronologiques et historiques de la province d'Afrique. La première partie sera suivie d une autre dans le deuxième numéro de ce bulletin. Ce travail, d'une si évidente utilité pour tous ceux qui étudieront désormais l'Afrique romaine, est dû à notre confrère Charles Tissot. Cette liste raisonnée et qui ajoute des faits nouveaux aux fameuses fiches inédites de Borghesi, comprend tous les préteurs, propréteurs ou proconsuls qui ont gouverné l'Afrique depuis la conquête romaine jusqu'à P. Attius Varus, préteur de 55 à 54 avant Jésus-Christ. Le second numéro donnera la fin de la liste.

« Le quatrième article, dû à l'un des conservateurs du Louvre, M. Héron de Villefosse, maître de conférences suppléant du cours d'épigraphie à l'École des hautes-études, comprend deux notices : l'une relative à l'histoire de la flotte romaine d'Afrique d'après des inscriptions inédites; l'autre donne l'explication d'une inscription trouvée dans le Sud de la province d'Oran, près d'Aflou, et relative à une expédition faite par le légat impérial de Numidie, M. Æmilius Macer, 172-175.

« Suit un article comprenant quarante inscriptions entièrement inédites recueillies par MM. Demaeght et J. Poinssot.

« Viennent ensuite le catalogue d'un musée fondé à Oran par cette Société même, des nouvelles archéologiques et enfin des notices bibliographiques. »

M. Geffroy, membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome, dépose sur le bureau les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 2e année, fasc. 3 et 4, août 1882 (Paris, Rome, in-8°).

M. Gaston Paris offre de la part de M. François Bladé les tomes III et IV des *Poésies populaires de la Gascogne* (Paris, 1882, in-12).

M. Delisle fait hommage :

1° de la part de M. Tamisey de Larroque : *Entrée du roy Charles IX à Bordeaux*, réimpression d'une brochure très rare, dont il y a un exemplaire à la bibliothèque de Carpentras (Bordeaux, 1882, br. in-8°).

2° de la part de M. Arthur de La Borderie : dissertation sur un point très controversé de géographie gallo-romaine, la détermination du territoire occupé par les *Diablintes, les Curiosolites et les Corisopites* (Paris, 1882, br. in-8°).

3° de la part de M. Aristide Marre, de l'édition d'un recueil de *problèmes numériques*, faisant suite à l'ouvrage de Nicolas Chuquet, que le même éditeur a récemment fait connaître. M. Marre a signalé, dans la nouvelle publication, plusieurs détails curieux pour l'histoire littéraire, notamment l'existence d'un mathématicien français du xve siècle, dont les ouvrages n'ont pas encore été signalés : maître Barthélemi de Romans, dominicain de Valence (Rome, 1882, br. in-4°).

SÉANCE DU 11 AOÛT.

M. Edm. Le Blant présente, de la part de M. Aubé : *Polyeucte dans l'histoire*. Ce mémoire a été lu devant l'Académie dans les séances des 23, 30 juin et 7 juillet (Paris, 1882, in-8°).

M. Desnoyers offre à l'Académie son *Rapport annuel sur les travaux de la Société de l'histoire de France* [1] (Paris, 1882, in-8°).

M. Ch. Robert fait hommage, de la part de l'auteur, M. Aurès, de la première partie d'un travail sur le *Système métrique assyrien* (Paris, 1881, in-4°).

M. Robert n'émet pas d'opinion sur ce travail qui ne peut être sérieusement apprécié que par les académiciens voués à la métrologie ou à l'étude

[1] Voir aux Communications, n° III.

de la langue assyrienne. L'Académie accueillera néanmoins avec bienveillance une nouvelle production d'un homme qui s'est consacré, depuis de longues années, à l'étude des mesures usitées chez plusieurs peuples de l'antiquité.

M. Pavet de Courteille présente à l'Académie un volume intitulé : *Monuments antiques de Chypre, de Syrie et d'Égypte*, par Georges Colonna Ceccaldi, avec 34 planches (Paris, 1882, gr. in-8°).

« Ce volume, dit M. Pavet de Courteille, est un recueil de différents articles qui ont déjà paru dans la *Revue archéologique*, sauf une très intéressante notice sur la *céramique de Chypre* qui est inédite. L'auteur, mort en 1879, était un archéologue d'un rare mérite par son érudition et la conscience scrupuleuse qu'il apportait dans la description des monuments dont il entreprenait l'étude et l'explication. Doué d'un tact exquis et d'une grande finesse d'appréciation, ayant beaucoup vu et beaucoup comparé, il savait éviter les écarts de l'imagination et suivre les voies d'une sage et judicieuse critique. Sa mort a été une véritable perte pour la science.

« Ce beau volume est offert à l'Académie par le frère de l'auteur, M. le comte Colonna Ceccaldi, conseiller d'État, qui a lui-même résidé comme consul de France à Larnaca et a fourni à la *Revue archéologique* des communications intéressantes sur diverses antiquités de Chypre. »

M. Egger présente à l'Académie un mémoire de M. Mélétopoulos, sur une *Inscription récemment découverte au Pirée* (Athènes, 1882, in-4°).

« Dans une précédente séance, M. Georges Perrot, en offrant à l'Académie, de la part de M. Foucart, le dernier fascicule du *Bulletin de correspondance hellénique* d'Athènes, y signalait l'importante inscription découverte en avril 1882 près du petit port de Zéa, au Pirée, et qui contient le projet d'exécution détaillé du célèbre arsenal de marine signalé par les anciens comme l'œuvre de l'architecte Philon. L'heureux témoin de la découverte de cette plaque de marbre, M. Alexandre Mélétopoulos, jeune antiquaire natif lui-même du Pirée, s'est empressé de livrer au public le texte d'un si précieux monument (97 lignes de grec presque intactes), avec un *fac-simile* photographique, un plan de la localité où a eu lieu la découverte, et une intéressante notice archéologique. C'est ce fascicule que M. Egger offre aujourd'hui à l'Académie, de la part de M. Mélétopoulos. Il pense que l'étude de ces plans et de ce *fac-simile* pourra être utile aux personnes qui voudront poursuivre l'interprétation d'un document important à plusieurs titres, par sa date (le IV^e^ siècle avant l'ère chrétienne), par son étendue et son intégrité, enfin par les difficultés

mêmes que le texte peut offrir dans la description complète et minutieuse d'un édifice dont quelques pierres à peine subsistent aujourd'hui. »

SÉANCE DU 18 AOÛT.

Aucun ouvrage n'a été offert à l'Académie dans cette séance.

SÉANCE DU 25 AOÛT.

Est offert à l'Académie :

Carolines. Découverte et description des îles Garbanzos d'après le manuscrit de l'archivo de Indias, de Séville, publié par F. Carrasco, et traduit de l'espagnol par M. Eug. Gibert, secrétaire général de la Société académique indo-chinoise (Paris, br. in-8°).

M. Hauréau présente en son nom un volume intitulé : *Les mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin* (Paris, 1882, in-8°).

M. Delisle offre à l'Académie l'*Inventaire des objets précieux vendus à Avignon en 1358 par le pape Innocent VI,* par M. Eugène Müntz et Maurice Faucon (Extrait de la *Revue archéologique,* avril 1882).

« L'Académie, dit-il, sait tout l'intérêt que les travaux de M. Müntz offrent pour l'histoire des arts à la cour des papes. Le document qu'il publie aujourd'hui avec M. Maurice Faucon a pour nous une importance particulière. Il contient en effet beaucoup d'indications qui se rapportent directement à l'histoire des arts en France, au XIV^e^ siècle. »

SÉANCE DU 1^er^ SEPTEMBRE.

M. Maury présente, de la part de M. Alexandre Chèvremont, un ouvrage intitulé : *Les mouvements du sol sur les côtes occidentales de la France et particulièrement sur la côte normanno-bretonne* (Paris, 1882, in-8°).

« Ce livre comprend, dit-il, deux parties : l'une géologique, qui a obtenu les suffrages de l'Académie des sciences, laquelle a décerné à M. Chèvremont une récompense ; l'autre historique, dans laquelle M. Chèvremont montre l'accord des témoignages avec les résultats auxquels l'a conduit l'examen du terrain. C'est en vue de ces recherches que M. Chèvremont a exprimé le désir que l'ouvrage fût offert à l'Académie des inscriptions. »

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE.

M. Hauréau fait hommage, en son nom, à l'Académie, d'un extrait du *Journal des Savants, 1882,* sur les *Poèmes latins attribués à saint Bernard.*

M. Oppert présente une petite brochure intitulée : *Sumir et Accad,*

par Fritz Hommel, publiée dans le journal anglais *Academy* (20 mai 1882).

« L'auteur est, dit-il, *privat docent* à l'Université de Munich, où il enseigne la langue assyrienne; il s'est fait connaître, en dehors d'autres travaux, par un volumineux ouvrage sur les noms des animaux chez les Sémites méridionaux. Si je présente cette brochure intéressante, écrite en anglais par le jeune savant allemand, c'est parce qu'elle a eu les honneurs d'une traduction française faite par M. Babelon, attaché au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Le traducteur a joint quelques notes intéressantes, et je suis heureux de pouvoir signaler, parmi les jeunes et rares adeptes de la nouvelle science, un savant consciencieux et circonspect, travaillant avec méthode et un savoir réel acquis, et autorisant par cela même à des espérances auxquelles il ne faillira pas.

« L'auteur, continue M. Oppert, traite des deux dialectes dans lesquels se divise le sumérien, et sur lesquels j'ai déjà entretenu l'Académie. Il attribue le mérite de la découverte à M. François Lenormant : notre confrère lui-même en fait honneur à M. Haupt, et se trouve, sur ce point, en contradiction avec M. Hommel, qui l'attribue au savant français. Mais, en dehors de cette question purement personnelle, une divergence d'opinions surgit entre MM. Hommel et Haupt au sujet de la situation géographique et de la dénomination de sumérien et d'accadien que le premier place successivement au midi et au nord, tandis que le second intervertit la suite des régions célestes. La vérité jusqu'ici est que nous nous trouvons en face de deux dialectes, dont l'un s'appelle *eme-ku*, peut-être langue des sédentaires, et qui est, à cause des preuves documentaires, sûrement le sumérien. L'autre dialecte, *eme-sal*, généralement traduit par la langue des femmes, existe non-seulement dans les dictionnaires assyriens, mais on connaît déjà des morceaux de littérature rédigés dans ce langage. Mais nous n'avons aucune preuve que cette forme d'idiome, peut-être langue du désert, soit l'accadien; il n'est pas même certain qu'il y ait jamais eu une langue accadienne, qui ne paraît nulle part; nous ignorons ce que c'était que cette langue des serviteurs, *eme-luḫḫa*, qui, une seule fois, figure comme suscription à un bas-relief perdu. Nos connaissances ne vont pas plus loin, et nous ne serions nullement surpris si nous voyions dans le *eme-sal* une forme du sumérien et si nous devions revendiquer à l'accadien non pas le caractère d'un dialecte, en somme peu différencié, mais bien l'honneur d'être une langue complètement différente, si nous l'assimilions, disons le mot, à l'assyrien sémitique. L'avenir éclaircira cette question encore pendante.

« M. Babelon prépare sur cette question un travail qui paraîtra bientôt et qui, nous l'espérons, jettera quelque lumière sur le caractère de peuple et de civilisation mélangés que présente l'Assyrie. Quelques idées, par exemple l'immortalité de l'âme, sont expliquées précisément par l'introduction de cette croyance non sémitique chez les Assyro-Chaldéens. M. Babelon, dans la préface, fait bonne justice de ces opinions bizarres et ineptes qui voudraient expliquer toute une langue comme un assemblage de rébus artificiels et une cryptographie, et qui voudraient travestir des inscriptions réellement bilingues en la représentation d'une même langue doublement exprimée, une fois pour en dissimuler la prononciation et une autre fois pour en finir avec cet étrange procédé, en la donnant. M. Babelon signale du reste, dit en terminant M. Oppert, le bon exemple que nous donnent les assyriologues étrangers qui ne font aucun cas de théories, je dirai d'hypothèses qu'ils ne prennent pas la peine de discuter. »

M. Barbier de Meynard fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, d'un *Essai sur les inscriptions du Safa*, par M. J. Halévy (Extrait du *Journal asiatique*, 1882) :

« Les explorations faites depuis une trentaine d'années dans la région au sud-est de Damas ont révélé, dit M. Barbier de Meynard, l'existence d'un massif volcanique auquel les Arabes donnent le nom de *Safa* (j'ajouterai à ce propos que ce nom, au dire des géographes musulmans, signifie « roche plate et lisse »). On y trouve des entassements de pierres, espèces de *tumuli* informes qui portent des milliers d'inscriptions, les unes frappées au marteau, les autres gravées. Ces caractères inconnus ont déjà exercé la sagacité de quelques savants étrangers qui, leur attribuant une origine sabéenne, ont essayé de les lire à l'aide de l'arabe.

« M. J. Halévy, mieux inspiré, a attendu que la belle exploration de MM. Waddington et de Vogüé dans le Hauran le mît en possession d'un nombre plus considérable d'inscriptions. Il s'est mis alors au travail. Ses premières tentatives de déchiffrement, couronnées dès 1878 par l'Académie, ont paru dans le *Journal asiatique ;* il vient de les compléter et les a réunies dans le volume que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie. L'auteur commence par déterminer la valeur de chaque lettre à l'aide des alphabets phénicien, hébreu et sabéo-éthiopien. Il aborde ensuite le déchiffrement des inscriptions, dont le nombre dépasse 400. Enfin, dans un dernier chapitre, il résume ses vues personnelles et ce qu'on peut appeler à bon droit ses découvertes sur la grammaire et le vocabulaire de l'idiome safaïte. Il étudie les noms propres d'hommes et de dieux qui forment le principal intérêt de ces monuments, et termine par un aperçu historique

sur les Arabes du nord, où il combine heureusement les données de la Bible avec celles des textes cunéiformes. Voici en deux mots ses conclusions : L'idiome du Safa forme le premier anneau des idiomes parlés jadis dans la péninsule arabique; il occupe une place importante entre l'hébreu, le phénicien et l'arabe du Koran. Les noms propres, surtout les noms composés où se trouve souvent la mention de divinités telles que *El, Allat, Bell, Nebo,* etc., fournissent un nouvel et solide argument en faveur du polythéisme primitif professé par les Arabes et en général par la famille sémitique.

« Dans le chapitre relatif aux migrations arabes, on pourra reprocher à l'auteur d'abord son opinion très peu fondée relativement à la filiation des rois d'Édesse, et en second lieu le dédain avec lequel il rejette les traditions de l'Arabie musulmane fidèlement recueillies par les auteurs des premiers siècles de l'hégire. Si altérées qu'elles puissent être dans leur dernière rédaction, elles représentent un fonds de souvenirs de race, souvenirs dont l'authenticité et l'importance ont été signalées depuis longtemps par Caussin de Perceval et Fresnel. C'est la seule critique que je me permets d'adresser à ce remarquable travail, bien digne de la récompense que l'Institut lui a décernée et qui s'ajoute si honorablement aux services déjà rendus par M. Halévy à l'épigraphie et à la philologie de l'Orient ancien. »

M. Ravaisson offre à l'Académie, au nom du musée du Louvre dont il est l'un des conservateurs, un *Catalogue de la collection Timbal,* acquise récemment par ce musée. Ce catalogue est rédigé par MM. de Tauzia, Gruyer, Saglio, Courajod et Molinier. Il est orné d'une reproduction photographique d'un dessin de Raphaël qui fait partie de la collection.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE.

M. Barbier de Meynard présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Études sur le droit musulman,* par M. H. Sauvaire; traduction des quatre premiers livres du *Moultaqua* (Marseille, 1882, in-8°).

« Ce nom, qui signifie « confluent des mers », a été donné par l'auteur arabe à un vaste recueil de jurisprudence où sont condensés tous les travaux de ses prédécesseurs. L'ouvrage ainsi intitulé est la base du droit chez les musulmans du rite hanéfite, c'est-à-dire dans la plupart des provinces de l'empire Ohman et de l'Inde musulmane. Des commentaires publiés sur ce livre, M. Sauvaire, dit M. Barbier de Meynard,

a choisi le plus accrédité et il en a traduit les quatre premiers livres concernant la vente, le cautionnement, les échanges et le transfert de créance. J'ai déjà eu l'occasion, en présentant des travaux de ce genre à l'Académie, de signaler les services qu'ils rendent aux transactions entre Européens et Mahométans. Le travail de M. Sauvaire, outre son utilité pratique qui sera justement appréciée par nos consulats du Levant, me confirme aussi dans une opinion, admise généralement par les spécialistes, mais qui n'est pas encore assez accréditée dans le monde savant, à savoir qu'il n'y a pas eu, après les Romains, de peuple plus législateur que les Arabes. C'est en lisant des ouvrages comme celui de M. Sauvaire qu'on voit avec quelle aptitude merveilleuse, avec quelle habileté et quelle subtilité d'esprit ils ont su tirer du Koran, qui n'est après tout qu'un embryon de code, tout un ensemble de législation qui se distingue par la netteté des principes et la logique rigoureuse des déductions. C'est une vérité sur laquelle M. Sauvaire fera bien d'insister quand il nous donnera, dans la seconde partie de son travail, l'esprit général des lois dont il publie ici la traduction. C'est le complément indispensable de son étude.»

2° *Études sur l'histoire d'Éthiopie,* par M. René Basset (Paris, 1882, in-8°).

«Nous ne possédions jusqu'à présent, sur l'histoire de l'Éthiopie et de l'Abyssinie, dit M. Barbier de Meynard, que d'assez maigres renseignements empruntés par Ludolf et par Bruce aux missionnaires des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Pour toute la période qui s'étend du V^e^ siècle jusqu'aux temps voisins de nous, on ne connaissait que quelques faits principaux, tels que l'invasion des Falaches, le rétablissement de la dynastie nationale, vers le XIII^e^ siècle, et l'expulsion des Jésuites à la fin du XVI^e^. Les annales indigènes, seuls documents capables de combler ces lacunes, n'avaient pas été consultées ou du moins on les avait à peine entr'ouvertes. M. Basset a eu l'heureuse idée de remonter aux sources. Dans son travail, publié d'abord par le *Journal asiatique,* il donne le texte éthiopien et la traduction littérale d'une chronique conservée à la Bibliothèque nationale. Ce document, il est vrai, est de date récente. Comme presque tout ce qui appartient à la littérature chrétienne de l'Orient, c'est une compilation sans critique et d'une sécheresse désespérante. Mais, outre son utilité historique pour les quatre derniers siècles, on peut, grâce au système de rédaction de ces plagiaires orientaux, suivre les révolutions subies par le vieil idiome *gheez* et sa transformation en *amharique.* Le traducteur a joint à sa version un commentaire très soigneusement rédigé, pour

lequel il a consulté les historiens arabes, les relations des missionnaires et celles des voyageurs modernes. Enfin il termine la notice de chaque règne par une notice bibliographique qui a dû lui coûter beaucoup de temps et de recherches. Cet essai d'histoire littéraire, qui vient fort heureusement atténuer l'aridité du texte, fait beaucoup d'honneur au discernement critique et à l'érudition de M. Basset. Qu'il persévère dans cette voie et nous fasse connaître bientôt les principales productions d'une littérature en elle-même fort médiocre, mais qui renferme sans doute, comme on l'a vu par la publication du *Pasteur d'Hermas*, des fragments dont l'original grec est perdu. »

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

L'apothicairerie à Montpellier sous l'ancien régime universitaire. — Étude historique d'après les documents originaux. — La Faculté des arts et l'ancien Collège de Montpellier. 1242-1789. — Deux lettres inédites de Henri IV concernant l'École de médecine de Montpellier, par M. Germain, membre de l'Académie (Montpellier, 1882, brochures in-4°).

Musée Guimet. — Catalogue des objets exposés (Lyon, 1880, in-4°). — *Congrès provincial des orientalistes. Compte rendu de la 3e session*, t. I et II (Lyon, 1878, in-4°). — *Annales du musée Guimet*, t. I et IV (Lyon, 1880, in-4°). — *Revue de l'histoire des religions* (1880, 2 vol.; 1881, 2 vol.; 1882, 3 fasc. in-8°).

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE.

M. Alex. Bertrand présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Lucien Decombe, directeur du Musée archéologique de la ville de Rennes, une brochure intitulée : *Trésor du jardin de la préfecture à Rennes. Époque gallo-romaine, sarcophages, urnes cinéraires, etc.* (Rennes, 1882, in-8°).

« On sait, dit-il, que plusieurs découvertes importantes d'objets romains ou gaulois d'époque romaine ont été faites à Rennes à diverses époques.

« Je n'ai pas besoin de vous rappeler la découverte de la célèbre patère d'or qui fait aujourd'hui partie du cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, découverte qui remonte à 1774.

« En 1846, lors de la construction des quais, la Vilaine livrait à l'étude des archéologues, outre un grand nombre de menus objets, plus de *trente mille* monnaies de la République et du Haut-Empire.

« Ces deux découvertes ont été l'objet de publications intéressantes.

« L'année dernière, une troisième découverte digne d'attirer l'attention était faite dans les jardins de la préfecture, où l'on mettait au jour, outre plusieurs sarcophages et urnes cinéraires, une petite série de bijoux et plus de *seize mille* monnaies romaines renfermées dans deux grandes amphores.

« Le travail de M. L. Decombe est un exposé très bien fait de cette découverte récente.

« Dix planches accompagnent le texte, qui ne compte pas moins de 194 pages.

« La première planche nous donne le plan de l'enceinte gallo-romaine de la ville, restituée avec sagacité, ainsi que les amorces des voies antiques qui s'en détachaient.

« Ce travail m'a paru mériter d'être signalé à l'Académie. »

Sont encore offerts :

Essai sur les chiffres arabes, leur origine, leur forme et leur emploi, par M. Réveillaud (Paris, 1883, br. in-12).

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. V. Duruy, membre de l'Académie, livraisons 226 à 238 (Paris, 1882, gr. in-8°).

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. G. Perrot, membre de l'Académie, et Ch. Chipiez, livraisons 62 à 74 (Paris, 1882, in-8°).

Abhandlungen der historischen Classe der königlich bayerischen Akademie der Wissenschaften, XVI^e^ vol., 1^re^ part. (Munich, 1881, in-4°).

Abhandlungen der philosophische-philologischen Classe der königlich bayerischen Akademie der Wissenschaften, XVI^e^ vol., 2^e^ part. (Munich, 1882, in-4°).

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, mars-juin 1882 (in-8°).

Annales de l'Université de Bruxelles, Faculté de médecine, t. I et II, 1880-1881 (in-8°).

Annuaire de l'Université catholique de Louvain (1882, in-12).

Archæologica, or Miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of antiquaries of London, vol. XLVII (Londres, 1882, in-4°).

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1881-1882, vol. VI, fasc. 13 et 14 (Rome, in-4°).

Bulletin de correspondance hellénique, juillet 1882.

Bulletin de la Société centrale des architectes, juillet 1882 (Paris, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VII, 1^er^ trim. (1882, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique de Croatie, 4e année, fasc. 3 (Agram, 1882, in-8°).

Bulletin trimestriel des antiquités africaines, 1er fasc. (1882, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, avril-juin 1882 (Saint-Omer, in-8°).

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, juillet-août 1882 (in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1882, n° 2 (Amiens, in-8°).

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1er et 2e trim. 1882 (Paris, in-8°).

Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques, par M. F. Lenormant, membre de l'Académie, livr. 26 et 27 (Paris, in-8°).

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, juillet-août 1882 (Paris, in-8°)

Journal asiatique, avril-juillet 1882 (Paris, in-8°).

Mélanges d'archéologie et d'histoire. École française de Rome, 2e année, fasc. 3 et 4, août 1882 (Paris, Rome, in-8°).

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 1880-1881 (Châlons-sur-Marne, in-8°).

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, t. XXII et XXIII (Angers, 1881-1882, in-8°).

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1881, 4e série, t. XIV (Nancy, in-8°).

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Classe des lettres, vol. XX (Paris, Lyon, 1881-1882, in-8°).

Ministère du commerce, annales du commerce extérieur, année 1882, fasc. 4-7 (Paris, in-8°).

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1880-1881 (in-8°).

Proceedings of the Society of antiquaries of London, avril-décembre 1880 (in-8°).

Revue des questions historiques, 1er juillet 1882 (in-8°).

Revue archéologique, mai-juin 1882 (Paris, in-8°).

Revue africaine, mars-juin 1882 (Alger, in-8°).

Revue géographique internationale, mars-juillet (in-4°).

Revue épigraphique du Midi de la France, juillet-août 1882 (in-8°).

Revista filipina de ciencias y artes, año I, n° 1 (Manila, 1882, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1882.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. GIRARD.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE.

M. Oppert continue la lecture de son mémoire sur *Le prétendu tombeau de Cyrus*.

M. Germain achève la lecture de son travail sur *La Faculté de théologie de l'ancienne Université de Montpellier*.

M. Pange donne lecture d'un mémoire sur *Henri de Bitche, duc de Lorraine*.

SÉANCE DU 13 OCTOBRE.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie un rapport de M. Maspero sur les travaux de l'Institut archéologique du Caire. Renvoi à la Commission des études algériennes.

M. de Laigue, consul de France à Livourne, adresse à la Compagnie l'empreinte d'un petit monument épigraphique. Il s'agit d'une inscription funéraire latine, absolument complète. « La plaque de plomb légèrement oxydée sur laquelle les lettres se présentent avec une saillie très nette de 1 millim. 5 à 2 milli-

mètres, mesure, dit M. de Laigue, 225 millimètres sur 240 à peu près. Elle a été trouvée tout récemment en ouvrant une tranchée de chemin de fer dans l'île de Sardaigne. »

Cette inscription est envoyée à l'examen de M. Desjardins.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître à l'Académie l'état des questions soumises au concours, et l'invite à nommer des Commissions pour proposer des questions nouvelles tant pour le prix ordinaire que pour le prix Bordin.

Sont nommés :

Pour les questions relatives à l'antiquité, MM. Egger, L. Renier, Weil, Dumont;

Pour les questions relatives au moyen âge, MM. Delisle, Hauréau, Jourdain, Luce;

Pour le prix Brunet, MM. Renan, Barbier de Meynard, Schefer, Senart.

M. Perrot communique à l'Académie une étude sur les *Sceaux hittiques en terre cuite* appartenant à M. G. Schlumberger.

SÉANCE DU 20 OCTOBRE.

Le Directeur de l'enseignement supérieur écrit au Secrétaire perpétuel, au nom du Ministre de l'instruction publique, pour l'informer qu'il a reçu du directeur de l'École française de Rome des propositions tendant à la prolongation de séjour d'une année en faveur de MM. Grandjean, Salomon et Diehl, membres de première année de ladite école.

La lettre sera renvoyée à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie, sur la proposition de la Commission chargée des questions de concours relatives au moyen âge, adopte les sujets suivants :

1° En remplacement du prix ordinaire non décerné en 1882, et dont le sujet a été retiré du concours :

« Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé

pour l'impression et commenté un ancien obituaire. Appliquer les règles de la critique à l'étude d'un obituaire rédigé en France avant le XIII^e^ siècle. Montrer le parti qu'on peut tirer de l'obituaire pris comme exemple, pour la chronologie, pour l'histoire des arts et des lettres et pour la biographie des personnages dont le nom appartient à l'histoire civile ou à l'histoire ecclésiastique.»

2° Pour le prix ordinaire à décerner en 1885 :

«De l'instruction littéraire des femmes au moyen âge, constater l'état de cette instruction dans la société religieuse et dans la société civile, en ce qui regarde la connaissance des lettres profanes, des lettres sacrées et des genres divers de la littérature vulgaire; apprécier sommairement le caractère et le mérite relatif des écrits composés par les femmes, particulièrement du XI^e^ au XV^e^ siècle.»

Les mémoires, pour ces deux concours, devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie adopte en outre, comme sujet du prix Brunet à décerner en 1885, la question suivante :

«Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé *Fihrist* toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe. Critiquer ces données bibliographiques d'après les documents imprimés et manuscrits.»

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie fixe au vendredi, 17 novembre, le jour de sa séance publique.

M. Alex. Bertrand a la parole pour une communication :

«Vous avez entendu, au mois d'avril dernier, dit-il, le P. Camille de La Croix exposer devant vous les résultats des fouilles qu'il poursuit depuis deux ans à *Sanxay* (28 kilomètres de Poitiers), sur la limite des Deux-Sèvres.

«On a beaucoup parlé de ces fouilles dans ces derniers temps. Mon avis m'a été demandé sur leur importance; je n'ai pas voulu répondre sans avoir visité les ruines. J'y ai passé une journée en compagnie du P. de La Croix. Le lendemain, sans que nous nous soyons entendus, malheureusement, M. Ferdinand De-

launay s'y rendait de son côté. Il en a rapporté deux croquis fort exacts, œuvre d'un jeune artiste, visiteur des ruines comme nous-mêmes, M. Raoul Gaignard. J'ai pensé utile de mettre les croquis sous les yeux de l'Académie, qui se rendra ainsi mieux compte de l'intérêt vraiment très grand des fouilles. La vue de ces fouilles laisse, en effet, la plus heureuse impression.

« Nous sommes en présence d'un ensemble de monuments romains : théâtre, bains, *Sacellum*, plus un grand monument qui est peut-être également un temple. Tout cela en pleine campagne. Une série de questions fort intéressantes se rattache à ces ruines. Malheureusement les antiquités, *les menues antiquités*, découvertes sont jusqu'ici peu nombreuses, cinq ou six monnaies gauloises, un petit nombre de monnaies romaines, très peu d'ustensiles et seulement deux débris d'inscriptions.

« L'une portant les trois lettres POL. (Apollo?) de $0^{m},20$ de haut sur $0^{m},16$;

« L'autre où se lit TI.

« Au-dessus ECR. (censuravit) ;

« Au-dessous V. (votum solvit).

« Je crois qu'on ne saurait trop attirer l'attention sur cet ensemble de monuments, afin de provoquer, si c'est possible, les découvertes de ruines semblables sur d'autres points du territoire. »

M. de Witte communique à l'Académie une lettre qu'il vient de recevoir de M. Lenormant, sur son voyage en Italie [1].

M. Casati lit un mémoire sur l'*État actuel de la science historique touchant les Étrusques.*

SÉANCE DU 27 OCTOBRE.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie, sur la proposition de la Commission chargée des questions de concours relatives à l'antiquité, adopte les sujets suivants :

[1] Voir aux Communications, n° I.

1° En remplacement du prix Bordin non décerné en 1882 et dont le sujet a été retiré du concours :

« Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque. Origines de cet art; influence qu'il a eue sur l'art romain; »

2° Pour le prix Bordin de 1885 :

« Examiner et apprécier les principaux textes épigraphiques, soit latins, soit grecs, qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain, depuis la chute de la République jusqu'à la fin du règne de Septime Sévère. »

Les mémoires pour ces deux concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1884.

L'Académie décide ensuite qu'elle décernera, s'il y a lieu, en 1884, le prix Delalande-Guérineau, au meilleur ouvrage de critique sur les documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile du moyen âge.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1883.

M. Heuzey donne lecture de l'introduction et de la conclusion du tome premier de son *Catalogue des figurines de terre cuite du Musée du Louvre.*

L'Académie désigne M. Heuzey pour lire, à la séance publique annuelle, le travail dont il vient de donner communication.

M. Desjardins fait le rapport suivant sur l'inscription soumise à l'examen de l'Académie par M. de Laigue, consul de France à Livourne :

« L'inscription, trouvée en Sardaigne, et communiquée à l'Académie par M. de Laigue, me paraît fausse pour les raisons suivantes :

« 1° On ne comprendrait pas l'emploi du plomb pour une inscription funéraire, l'on se contente d'ordinaire de faire graver ces inscriptions en creux. Celle-ci aurait été d'abord gravée en creux, on y aurait ensuite coulé le plomb fondu, pourquoi? cela est tout à fait insolite, on rencontre souvent le plomb pour les ex-voto; bien rarement ou jamais, à ma connaissance, pour un tombeau;

« 2° La forme des lettres ne révèle pas une époque ancienne;

« 3° Les points séparatifs se placent au milieu des lignes et jamais au bas, cela seul révèle d'ordinaire une gravure moderne;

« 4° On ne mettait qu'exceptionnellement et par inadvertance les points séparatifs à la fin des lignes. Les faussaires n'ont pas réfléchi que la fonction des points séparatifs étant de séparer les mots, ils étaient inutiles à la fin des lignes. Il y en a presque à la fin de toutes les lignes dans l'inscription dont il s'agit;

« 5° La fonction de teneur de livres, *tabularius*, chez une femme du nom de *Domitia* ne se serait pas exprimée ainsi: *Faustus tabulariorum in Domitia;*

6° *Bene de se merenti* ne s'abrège pas d'ordinaire ainsi : B·DE·SE·MERENTI; mais cela seul ne suffirait pas à faire rejeter ce texte;

7° Les sigles de la fin ne s'expliquent pas M·P·P·M·X·K.I. »

M. Cuq commence la lecture d'une *Étude historique sur le Conseil des Empereurs.*

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE.

Est adressé à l'Académie, pour le concours Stanislas Julien: *L'encre de Chine, son histoire et sa fabrication d'après des documents chinois, traduits par* M. Maurice Jametel (Paris, 1882, in-12).

M. Cuq continue la lecture de son *Étude historique sur le Conseil des Empereurs.*

M. le docteur Hamy, conservateur du musée d'ethnographie, expose rapidement à l'Académie les résultats d'étude qu'il vient de faire d'un intéressant monument découvert à Téotihuacan près Mexico, et rapporté au Trocadero par M. Désiré Charnay.

L'auteur de cette communication montre que ce monument de pierre, haut de $1^{m},33$, large de $1^{m},08$, épais de $0^{m},15$, et qui reproduit assez bien l'image d'une croix trapue portant sur l'une de ses faces un bandeau latéralement tordu en forme de grecque émoussée, et de la base duquel sortent quatre cônes en relief, n'est autre que le symbole antique du dieu Tlaloc, le dieu le plus ancien du Mexique, qui présidait aux orages et à la pluie. C'est

par la simplification graduelle des formes de cette *croix de la pluie* que les Mexicains, les Mayas, etc., en étaient arrivés à adorer au XVI^e^ siècle une sorte de croix très voisine de la croix chrétienne. Les *conquistadores* ayant trouvé, au moment de la conquête, un grand nombre de ces croix dans toute la Nouvelle Espagne, et n'en comprenant pas la justification, avaient fait de ces monuments tout autant de preuves d'une ancienne prédication apostolique attribuée à saint Thomas, qu'ils identifiaient avec Quetzalcoatl, le civilisateur des Toltèques.

M. Hamy montre que cette explication est tout à fait dénuée de valeur scientifique, qu'il ne faut voir dans le culte de la croix, tel qu'il était pratiqué au moment de la conquête, que le culte du dieu de la pluie, Tlaloc, modifié dans le cours des siècles par la simplification de ses attributs essentiels.

M. Delisle donne communication d'une seconde lettre écrite par M. François Lenormant à M. de Witte, sur son *Voyage en Italie*[1].

M. de Vogüé fait une communication sur l'*inscription bilingue* (grec et palmyrénien) envoyée à l'Académie au mois de juin dernier, par le prince Abamelek Lazarew.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE.

M. le vice-consul de Brousse envoie une inscription grecque trouvée près d'Adernas.

M. Thurston consulte l'Académie sur une inscription latine en mémoire du chevalier Charles-Louis d'Arsac, qui se trouve dans le vestibule de l'église de la Trinité à Newport (Rhode Island).

M. de Laigue, consul à Libourne, communique à la Compagnie l'image d'un sarcophage qui fait partie de sa collection.

M. de Pulligny adresse à l'Académie, pour le concours des antiquités nationales, un ouvrage intitulé: *L'art préhistorique dans l'Ouest et notamment en haute Normandie* (Évreux, 1880, in-8°).

M. A. Dumont, au nom de la Commission des études algé-

[1] Voir aux Communications, n° II.

riennes, donne lecture du rapport fait sur la communication de M. Maspero relative aux travaux de l'Institut archéologique du Caire [1].

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 17 NOVEMBRE PRÉSIDÉE PAR M. GIRARD [2].

ORDRE DES LECTURES.

1° *Discours de* M. le Président, *annonçant les prix décernés en 1882 et les sujets de prix proposés.*

2° *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Paulin Paris, membre de l'Académie*, par M. Wallon, secrétaire perpétuel.

3° *Introduction au catalogue des figurines de terre cuite du musée du Louvre*, par M. Heuzey, membre de l'Académie.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique fait connaître que de graves raisons de famille et de santé obligent M. Geffroy à quitter la direction de l'École française de Rome; il prie la Compagnie, conformément à l'article premier du décret du 26 novembre 1875, de lui présenter une liste de deux candidats à la direction de cette école.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome qui sera chargée de présenter des candidats à l'Académie.

Le lieutenant-colonel de Puymorin adresse du Kef (Tunisie) plusieurs copies ou estampages d'inscriptions accompagnés de plans, de descriptions et de notes.

Renvoi à l'examen de M. L. Renier.

M. Hauréau demande, à cette occasion, de renvoyer en même temps à M. L. Renier un autre paquet d'inscriptions provenant de la même origine, mais recueillies en d'autres lieux, et qu'il dépose sur le bureau.

M. Édouard Lefebvre, notaire à Paris, adresse à l'Académie l'extrait d'un testament, par lequel M. Le Fèvre Deumier, décédé

[1] Voir aux Communications, n° III.

[2] Voir l'Appendice, n° I.

le 23 juillet 1882, donne et lègue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et à l'Académie des sciences morales et politiques une rente annuelle et perpétuelle de 4,000 francs. Cette rente servira à la fondation d'un prix de 20,000 francs, qui sera décerné tous les cinq ans alternativement par chacune de ces deux Académies, en sorte que l'Académie des inscriptions et belles-lettres décernera ce prix tous les dix ans, et l'Académie des sciences morales et politiques tous les dix ans. Le premier prix quinquennal devra être distribué par l'Académie des sciences morales et politiques. Ce prix sera décerné à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées.

« Lesdites académies ne jouiront de ces rentes, dont le capital leur appartiendra en nue-propriété, qu'après un délai de quinze années à partir du décès du testateur. »

Renvoi à la Commission des travaux littéraires qui fera un rapport sur ce legs.

M. de Lagrèze adresse à l'Académie, pour le concours des antiquités nationales : *La Navarre française*, t. I et II (Paris, 1881, in-8°).

M. Oppert lit une note sur *La date la plus ancienne de la chronologie chaldéenne*. Cette lecture donne lieu à des observations de MM. Derenbourg et Perrot.

M. Benoit fait une communication sur l'*Interpolation qu'on a cru reconnaître dans Horace*.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître à l'Académie que la Commission des travaux littéraires a examiné l'extrait du testament de M. Le Fèvre Deumier, et qu'elle est d'avis d'accepter le legs contenu à son profit dans ce testament.

Ces conclusions sont adoptées.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à l'élection de deux candidats pour les fonctions de directeur de l'École française de Rome, en remplacement de M. Geffroy, démissionnaire.

L'Académie, sur la proposition de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, présente : en 1re ligne, M. Edm. Le Blant, membre de la Compagnie; en 2e ligne, M. Homolle, ancien membre de l'École d'Athènes, chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy.

M. L. Renier a la parole pour une communication.

« Lors de la découverte inattendue de l'amphithéâtre gallo-romain de Lutèce faite, il y a douze ans, quand on perça la rue Monge, l'Académie, sur le rapport que je lui en fis, de concert avec plusieurs de mes confrères, apprécia l'importance de cette découverte, et décida à l'unanimité, dans sa séance du 8 avril 1870, l'envoi d'une lettre écrite en son nom par le Secrétaire perpétuel au préfet de la Seine, pour lui demander de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la conservation du plus ancien monument de Paris, si heureusement retrouvé.

« On se souvient que la Société des antiquaires de France, la Société de numismatique, les comités de l'École des Chartes et du ministère de l'instruction publique, réclamèrent de leur côté, et qu'en même temps toutes les sociétés de province se prononcèrent dans le même sens. On peut dire que jamais, en pareille circonstance, un tel mouvement d'opinion ne s'était accusé. Tout Paris visita pendant trois mois les fouilles que faisait opérer sur le terrain, avec un zèle et une persévérance qu'on n'a pas oubliés, M. Ch. Read.

« On sait à quel déplorable concours de circonstances aboutirent tous ces efforts. La guerre éclata. Les pouvoirs publics eurent d'autres préoccupations. L'amphithéâtre de la rue Monge disparut de nouveau sous les hangars de la Compagnie des omnibus, propriétaire du terrain.

« Une occasion se présente d'explorer et de sauver sans doute l'autre partie de cet amphithéâtre ensevelie sous le jardin d'un couvent voisin qui a été dernièrement aliéné.

« Je suis informé qu'une proposition va être prochainement soumise au Conseil municipal de Paris pour le classement et l'alignement d'une rue à ouvrir entre les rues Linné et de Navarre (l'ancienne rue Saint-Étienne-du-Mont que traverse la rue Monge).

Ce sont les termes de l'affiche pour l'enquête, laquelle a eu lieu récemment.

« Or, l'exécution de ce projet serait la destruction définitive des derniers vestiges du plus ancien monument de Lutèce. Il faut espérer que les édiles parisiens verront là une occasion de réparer le dommage du passé, et de préserver pour l'avenir le monument qui décorait le versant oriental du mont Leucotitius où les chefs mérovingiens, après les Césars, ont donné des spectacles, où les *Nautæ Parisiaci* (la corporation des bateliers de la Seine) ont tenu leurs assemblées, et qui, dans le nord de la Gaule, n'a peut-être d'égal en ancienneté que la porte Mars de Reims.

« Je viens donc proposer à l'Académie, dit en terminant M. L. Renier, de renouveler d'urgence, en termes énergiques, sa délibération du 8 avril 1870, et d'adresser au préfet de la Seine, ainsi qu'au Conseil municipal, une lettre par laquelle ils seraient priés d'avoir égard aux vœux qui furent exprimés avec tant d'unanimité il y a douze ans. »

A la suite de cette communication l'Académie décide que son bureau, avec M. L. Renier, prendra les renseignements nécessaires pour lui soumettre un projet de résolution.

Sont adressés à l'Académie, pour le concours des antiquités nationales :

Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil au diocèse de Paris, par M. Couard-Luys (Rambouillet, 1882, in-8°).

Les artistes et les maîtres de métier de Lyon au XIV^e^ siècle, par M. Natalis Rondot (Lyon, 1882, in-8°).

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel lit la liste des correspondants de la Compagnie. Il en résulte que quatre places sont vacantes dont trois parmi les regnicoles, par suite de l'élection de MM. Weil et Dumont comme membres ordinaires et de la mort de M. Chabas, et une parmi les étrangers, par suite de la mort de M. Muir.

Le Président invite l'Académie à nommer deux commissions, l'une pour les places de correspondant regnicole, et l'autre pour

la place de correspondant étranger. Ces commissions devront dresser une liste de trois candidats pour chacune des places vacantes.

Sont désignés : pour la première commission (regnicoles) MM. Delisle, Renan, Perrot et G. Paris; pour la seconde commission, MM. Ad. Regnier, Bréal, Barbier de Meynard et Schefer.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que l'Académie a exprimé le vœu que ce qui reste des anciennes arènes de Paris, sous un terrain voisin de la rue Monge, soit conservé. Ce vœu sera transmis au Préfet de la Seine.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours de numismatique (Allier de Hauteroche) : *Samos and Samian coins*, par Percy Gardner (Londres, 1882, in-8°);

2° Pour le concours des antiquités nationales : *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, par M. l'abbé Guillotin de Corson (Rennes, Paris, 1882, in-8°).

M. Foucart annonce à l'Académie la perte très regrettable que vient de faire l'École d'Athènes en la personne de M. Veyries, mort à la suite d'une courte maladie. M. Veyries, par les qualités de son caractère, avait su se concilier l'amitié de tous ses collègues, et il avait, par la nature et l'importance de ses travaux, fait naître de grandes espérances pour l'avenir.

M. Desjardins donne lecture à l'Académie d'un rapport de M. Tissot, membre de l'Académie, sur la communication de M. le lieutenant-colonel de Puymorin, relative à des inscriptions découvertes en Tunisie[1].

Il sera écrit au lieutenant-colonel de Puymorin pour lui exprimer l'intérêt que l'Académie a pris à ses importantes découvertes.

[1] Voir aux Communications, n° IV.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE.

Le Président annonce que l'Académie a eu la douleur de perdre M. Cherbonneau, l'un de ses correspondants.

Le Président communique une lettre de M. Geffroy sur la solennité dans laquelle une médaille d'or a été offerte, à Rome, à M. de Rossi, associé étranger de l'Académie, le lundi 11 décembre, dans la grande galerie des sarcophages, au musée de *Laterano*, en présence d'une très nombreuse assemblée.

« Le R. P. Bruzza, fondateur de la Société d'archéologie chrétienne, présidait. Il a ouvert la séance, dit M. Geffroy, en exposant le grand succès de cette souscription et en rappelant les mérites de M. de Rossi comme fondateur de cette science spéciale, l'archéologie chrétienne.

« M. le professeur Henzen, premier secrétaire de l'Institut allemand de correspondance archéologique, a rappelé ensuite avec émotion ses quarante années de travaux à Rome à côté de M. de Rossi, et leur étroite collaboration pour le *Corpus inscriptionum latinarum*.

« En troisième lieu, la harangue du directeur de l'École française de Rome, lue en son absence par le doyen des membres de l'École, a mentionné les liens, les souvenirs de travaux communs, les illustres amitiés qui unissent M. de Rossi à la France, à l'Institut, sa collaboration active à l'édition des œuvres de Borghesi et sa publication française du *Bulletin d'archéologie chrétienne*. »

Est adressé pour le concours des antiquités nationales :

Essais historiques sur le Perche, par M. A. Gouverneur (Nogent-le-Rotrou, 1882, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport fait au nom de la Commission chargée de présenter une liste de trois candidats étrangers à une place de correspondant, ainsi que la lecture du rapport de M. Desjardins sur les travaux des membres des Écoles françaises d'Athènes et de Rome[1].

La séance redevient publique.

[1] Voir l'Appendice, n° II.

M. Oppert fait part à l'Académie des découvertes faites au Vatican, et qu'il doit à l'obligeance de M. Edmond Le Blant. M. Descemet a communiqué à notre confrère trois calques de documents rapportés de Mossoul par le P. Rylio de la Société de Jésus. Les fragments que cet ecclésiastique, qui s'est beaucoup intéressé aux antiquités assyriennes, avait donnés au Vatican, ont été oubliés pendant près de trente ans. Les quelques échantillons que nous avons sous les yeux témoignent de leur importance. Un des textes, dont M. Oppert a le calque sous les yeux, n'est pas cunéiforme, ainsi qu'on l'a cru au premier abord, mais ils n'en sont pas moins des plus importants. C'est un document d'un genre tout nouveau, et qui a jusqu'ici bravé les efforts des interprètes. Ils se trouvent surtout sur les bords de l'Euphrate et en Syrie, on les appelle *hamathite* ou *hittites*. Leur interprétation ouvrira un champ de recherches nouveau et éclairera d'une lumière inespérée l'histoire si obscure de l'antique Syrie; mais ils ressemblent, à l'heure qu'il est, aux héros russes et polonais dont Byron dit qu'ils seraient illustres, si l'on pouvait prononcer leurs noms. Si l'on trouvait parmi ces restes du Vatican des fragments de textes bilingues, la découverte serait l'une des trouvailles les plus fécondes que l'archéologie orientale puisse faire. Il existe encore au Vatican des tablettes ninivites dont la publication serait du plus haut intérêt. Les deux autres fragments sont assyriens, et des inscriptions de Sargon.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE.

Le P. Delattre adresse à l'Académie trois mémoires contenant des indications détaillées sur les recherches épigraphiques auxquelles il s'est livré dans ces derniers temps, à Carthage.

Ces mémoires et les inscriptions qu'ils renferment sont renvoyés à M. L. Renier.

M. Geffroy transmet, par une lettre adressée au président, les nouvelles qui lui parviennent d'un membre de l'École de Rome, M. Jullian, en mission à Berlin. M. Jullian a vu les sept caisses d'antiquités expédiées d'Olympie. Elles contiennent les menus

objets trouvés en double. Ces objets sont classés en deux groupes : le premier, architectonique, renferme des fragments du toit du Sénat (*bouleuterion*); ils sont en terre cuite et peints; les motifs sont peu variés. Le second groupe renferme des bronzes archaïques, des morceaux de grandes statues, des têtes de griffons, des coqs, des chevaux, des personnages grotesques. Beaucoup d'objets portent l'inscription générale *Dios* et la mention de leur poids.

M. Jullian annonce que sur la frontière de la Saxe et de la Haute-Lusace, des paysans, en labourant, ont mis à jour un poisson d'or du poids de plus de dix mille marcs. Il a des ciselures qui représentent des scènes mythologiques et appartiennent à l'art grec archaïque.

Sont adressés à l'Académie, pour le concours des antiquités nationales :

Histoire du grand prieuré de Toulouse, par M. l'abbé Du Bourg (Toulouse, 1882, in-8°).

Les Alpes cottiennes et graies, par M. Florian Vallentin (Paris, 1883, in-8°).

Cartulaire de Mulhouse, par M. Mossmann, t. I (Strasbourg, 1883, in-4°).

Histoire de la ville de Roquevaire et de ses seigneurs, au moyen âge, par M. l'abbé Albanès (Marseille, 1881, in-8°).

M. Boissière, recteur de l'Académie d'Alger, écrit à la Compagnie pour se porter candidat à une place de correspondant.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la commission chargée de présenter trois listes de candidats aux places vacantes de correspondants regnicoles.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à l'élection d'un correspondant étranger.

Le Président rappelle que les candidats présentés par la commission sont MM. Roth, professeur à l'Université de Tübingue; le général Cunningham, résidant depuis de longues années dans l'Inde, et M. de Goeje, professeur à l'université de Leyde, auxquels l'Académie a adjoint M. Bretschneider.

Il y a 34 votants. Majorité 18.

M. Roth obtient la majorité des suffrages; il est en conséquence élu correspondant de l'Académie.

M. Hauréau fait la première lecture de son mémoire sur *Les chanceliers de l'église de Chartres.*

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE.

Sont adressés à l'Académie.

1° Pour le concours des antiquités nationales :

Inventaire chronologique et analytique des chartres de la maison de Baux, par M. le docteur Barthélemy (Marseille, 1882, in-8°).

La vérité sur les deux maisons de Saulx-Courtivron (Dijon, 1882, in-8°). *Cartulaire du prieuré de Saint-Étienne de Vignory* (Langres, 1882, in-8°). *Armorial de la chambre des Comptes de Dijon d'après le manuscrit inédit du P. Gautier* (Dijon, 1881, grand in-8°), par M. I. d'Arbaumont.

Les origines du Havre. Histoire de Leure et d'Ingouville, par M. Alph. Martin, t. I^er^.

La ruine d'Albe, ou éclaircissements sur les origines de l'église de Viviers, par M. l'abbé Constant (Nice, br. in-8°).

Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne, par M. Daniel Haigneré, t. I, II et III (Arras, 1880, 1882, in-8°).

2° Pour le prix fondé par M. le marquis de La Grange :

Nouvelles recherches sur l'entrée de Spagne, chanson de geste franco-italienne, par Ant. Thomas (Paris, 1882, in-8°).

Essai philologique et littéraire sur les œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor, par Eug. Misset (Paris, 1881, in-8°), fasc. I et II.

3° Pour le prix Bordin (numismatique de Samos) un mémoire.

L'Académie procède à la nomination de la commission du prix Gobert.

Sont élus MM. G. Paris, Dumont, Siméon Luce et Senart.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède aux élections de ses correspondants.

1° Place laissée vacante par la mort de M. Chabas :

M. Robiou est élu.

2° Place laissée vacante par l'élection de M. Albert Dumont à la place de membre ordinaire :

M. Bladé est élu au 3e tour de scrutin.

3° Place laissée vacante par l'élection de M. Weil à la place de membre ordinaire :

M. Merlet est élu.

M. Schefer entretient l'Académie d'un *Inventaire analytique des Archives de Malte*, dont l'auteur, M. Delaville le Roulx, ancien élève de l'École de Rome, a présenté, en 1879, sous forme de rapport à l'Académie des inscriptions, le cadre et la première rédaction.

« On connaît, dit M. Schefer, l'intérêt avec lequel sont accueillis les documents inédits relatifs aux croisades et à la Terre-Sainte; ce même intérêt s'étend également à tout ce qui nous fait connaître le sort des archives qui contenaient ces documents. A ce double titre l'étude de M. Delaville le Roulx mérite d'être signalée.

« Nous y avons trouvé l'histoire complète des Archives de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et l'état exact des fonds qui subsistent aujourd'hui. Nous y avons trouvé surtout le texte d'une centaine de chartes de Terre-Sainte (xiie et xiiie siècles) inédites, qui complètent, en le doublant, le recueil si précieux du P. Pauli[1]. L'auteur, après avoir donné une courte analyse de chacune de ces chartes à son rang, en donne le texte en appendice et l'accompagne d'éclaircissements.

« Ces chartes permettent de rectifier ou de fixer nombre de points historiques; elles donnent, à chaque pas, lieu à des additions ou à des corrections aux familles d'Outre-mer de Ducange. Leur publication leur fera prendre rang parmi les quelques recueils les plus souvent consultés par ceux qui s'occupent des croisades, à côté des cartulaires du Saint-Sépulcre, des Tabulæ de Strehlke, des documents toscans et des chartes de N. P. de Josaphat récemment édités. »

M. Lenormant communique à l'Académie un croquis et une

[1] *Codice diplomatico*, 2 vol. in-fol., Lucca, 1732-1738.

inscription d'une borne milliaire, haute de 2 mètres, relevés par M. Max Récamier, chef de bataillon au 101e de ligne. Ce petit monument, qui porte les noms de Dioclétien et de Maximien Hercule, empereurs, consuls et proconsuls, est couché au fond d'un fossé creusé dans un monticule assez élevé, à 3 kilomètres du camp de Raz el-Oued et à 9 kilom. de Gabès, non loin de l'oasis de Menzel. Le texte indique que cette borne était placée à 6 milles romains de Gabès, l'ancienne Tacapa, sur la voie qui conduit actuellement de Gabès à Gafsa.

Renvoi à la Commission des études algériennes.

COMMUNICATIONS.

N° I.

PREMIÈRE LETTRE DE M. LENORMANT À M. DE WITTE, SUR SON VOYAGE EN ITALIE.

Reggio, 12 octobre 1882.

Monsieur,

Voilà vingt-deux jours que je roule sans interruption dans la Basilicate et la Calabre. C'est un beau et bien intéressant voyage, mais singulièrement rude, quelque empressement que tout le monde, dans ce pays, mette à me le faciliter et à me fournir la plus cordiale hospitalité.

J'ai visité jusqu'ici Lucera (Luceria), Ascoli (Ausculum Apulum), Ordona (Herdonea), Melfi, Rapolla, Venosa (Venusia), Banzi (Bantia), Acerenza (Acheruntia), Potenza (Potentia), Métaponte, Tarente, Rossano, Catanzaro et les ruines voisines des Castra Hannibalis, Tiriolo, Nicastro et le site probable de Terina, Pizzo, Monteleone (Hipponion, Vibo Valentia), Mileto, Nicotera (Nicotera), le site de Medma, Palmi et Reggio. Dans plus de la moitié de ces localités, je n'avais été précédé par aucun archéologue. Aussi la récolte que j'y ai faite, avec mon ami M. Barnabei, qui veut bien m'accompagner, a-t-elle dépassé tout ce que j'avais osé espérer.

Épigraphiquement, elle monte à près de cent inscriptions latines inédites et une trentaine de grecques.

Au point de vue de la topographie, je n'ai pu arriver à dé-

terminer d'une manière tout à fait positive le site précis de Terina, mais je n'en rapporte pas moins des éléments que je crois importants pour la solution de ce problème. En revanche, j'ai découvert les ruines, jusqu'ici inconnues, de Medma, avec la fontaine dont parle Strabon, et un théâtre. J'ai constaté l'importance des ruines actuellement subsistantes d'Hipponion (dans la dernière édition de la géographie de Forbiger, on dit encore *ohne Ruinen !!*) et de son énorme enceinte hellénique.

Pour l'antiquité figurée, j'ai recueilli de nouveaux et importants documents sur l'existence d'une poterie apulienne à décors géométriques, qui offre avec celle de Cypre une ressemblance extrêmement étroite. J'ai constaté à Hipponion l'existence d'une fabrication locale, très abondante et nettement caractérisée, de terres cuites grecques, et j'en rapporte un certain nombre d'échantillons pour le Louvre.

Au point de vue de l'archéologie préhistorique, j'ai reconnu que plusieurs des lieux colonisés plus tard par les Grecs, comme Métaponte et Hipponion, étaient déjà des stations importantes de l'âge de la pierre polie.

Presque partout aussi j'ai retrouvé les débris bien caractérisés de la poterie noire italique primitive, dont la fabrication s'est étendue sur tout le midi de la Péninsule. Enfin j'ai constaté qu'à Venosa, dans des alluvions quaternaires, on rencontrait assez abondamment des haches de pierre du type de Saint-Acheul, avec des ossements d'éléphants.

Je ne vous parle pas de ce que j'ai vu sur ma route d'églises considérables et dignes d'attention du temps des Normands et des Hohenstaufen. Sous ce rapport, j'ai aussi recueilli une moisson considérable d'observations, qui pourront servir à d'autres voyageurs. Entre autres, j'ai relevé plusieurs inscriptions d'architectes du xi^e^ et du xii^e^ siècle.

J'ai encore une douzaine de jours de route à faire en Ca-

labre et de nouveau en Basilicate. J'espère qu'ils seront aussi fructueux.

Veuillez agréer, etc.

Fr. Lenormant.

N° II.

DEUXIÈME LETTRE DE M. LENORMANT À M. DE WITTE SUR SON VOYAGE EN ITALIE.

Naples, 25 octobre 1882.

Monsieur,

Me voici enfin rentré dans les pays civilisés et me reposant quelques jours avant de reprendre la route de France. Ma fatigue était grande en effet, je suis arrivé ici absolument fourbu. Le voyage que j'ai fait est un des plus beaux de ma vie, mais l'un des plus rudes. La fin, du reste, comme succès, en a répondu au commencement.

J'ai visité de nouveau Gerace et les ruines de Locres, où j'ai recueilli quelques objets intéressants, puis Crotone et le temple de Hêra Lacinia, où j'ai constaté ce qui m'avait échappé à mon précédent voyage, l'existence d'une voie sacrée, taillée dans le roc, qui s'étend à plus d'un kilomètre..

A Cosenza, où l'on prétendait qu'il n'y avait plus d'antiquités, j'ai retrouvé plusieurs beaux débris des remparts de la Consentia des Brutiens, construits à la mode hellénique.

Après cela j'ai quitté la Calabre pour rentrer dans la Basilicate. Il était dans mes plans de visiter le site et les ruines de Grumentum, mais l'état des routes, dévastées par les pluies, ne m'a pas permis d'y aller. A la place j'ai entrepris une exploration à fond du Val di Teggiano et du parcours de la Via Popilia, faite en compagnie de MM. Michele La Cava et Barnabei. Cette exploration nous a pris trois jours, partie en voi-

ture, partie à cheval, partie à pied. Elle a été fructueuse. Nous avons constaté que le fameux Ponte di Silla, toujours signalé comme romain, est ogival et appartient au temps des derniers Normands et des Hohenstaufen. Nous avons pris des copies enfin exactes de plusieurs inscriptions importantes du temps de la République, qui avaient été toujours mal données. Enfin, et c'est la chose la plus importante, nous avons découvert les ruines, vastes et jusqu'ici absolument inconnues, de Consilinum, avec de grands restes d'une enceinte italique d'appareil polygonal, antérieure peut-être aux Lucaniens, et une *arx* du temps de la République, qui, d'après sa construction, ne peut pas descendre plus bas que l'époque de Marius et de Sylla.

Nous avons enfin couronné le voyage par la visite aux ruines de Velia. C'est encore, dans l'état actuel, une véritable expédition. Mais la chose en vaut la fatigue.

Ces ruines, que personne jusqu'ici n'a visitées et où, vous le savez, je rêvais depuis quinze ans d'aller, sont dans une situation idéale comme beauté pittoresque. Ce sont, de plus, les plus importantes et les mieux conservées de toute l'Italie méridionale avec celles de Gnathia et après celles de Pæstum. Il n'y a pas de temple debout, mais on voit sans interruption toute l'enceinte des remparts helléniques. Chose unique dans les cités grecques, et non plus italiques, de la Péninsule, l'acropole est en partie de construction polygonale, datant, par conséquent, de la fondation même de la ville par les Phocéens. Partout les maçonneries helléniques affleurent le sol, on peut suivre le tracé des rues et des places. On peut, dans l'état actuel, dresser un plan complet de Velia, et nous l'aurons dans deux mois, car M. La Cava s'est chargé d'y retourner avec un ingénieur pour faire ce travail. Des fouilles à Velia seraient on ne peut plus faciles et donneraient de magnifiques résultats.

Un des traits caractéristiques de ces ruines est l'emploi qui y est fait sur la plus grande échelle de briques de fabrication grecque et d'une forme toute particulière, à laquelle je n'ai vu nulle part d'analogue. J'en rapporte une entière pour le Louvre. Ces briques ont des estampilles grecques dont nous avons relevé dix-sept variétés. J'ai copié, en outre, dans les ruines, trois inscriptions grecques et deux latines, toutes inédites.

Somme toute, mon voyage a donné plus que je n'osais espérer, et je crois qu'il contribuera assez fortement à augmenter les connaissances sur les antiquités de l'Italie méridionale.

Veuillez agréer, etc.

Fr. Lenormant.

N° III.

RAPPORT FAIT PAR M. DUMONT, AU NOM DE LA COMMISSION DU NORD DE L'AFRIQUE, SUR LE RAPPORT DE M. MASPERO CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA MISSION ARCHÉOLOGIQUE DU CAIRE DURANT L'ANNÉE 1882.

Votre Commission a pris connaissance du rapport de M. Maspero sur les travaux de l'Institut archéologique du Caire durant l'année 1882. La mission se composait de MM. Eugène Lefébure, directeur; Jules Bourgoin, dessinateur; Urbain Bouriant et Victor Loret, membres de la section d'égyptologie; Dulac, membre de la section arabe.

Au milieu de circonstances difficiles qui devinrent à la fin tout à fait périlleuses, les membres de la mission n'ont pas cessé de poursuivre leurs travaux. Ils n'ont quitté l'Égypte que le plus tard possible. Deux d'entre eux, MM. Dulac et Bouriant, ne se sont décidés à partir que le 11 juillet. Les membres de la mission ont suivi l'exemple que leur donnait M. Maspero.

M. Lefébure a terminé deux thèses pour le doctorat ès lettres; il a rédigé sur la trouvaille de Deir-el-Bahari une note qui a été publiée dans les annales du Musée Guimet, et un mémoire important sur certaines formes grammaticales du moyen égyptien.

M. Bouriant a été chargé de diriger des fouilles dans la nécropole thébaine; il a découvert le tombeau d'un fonctionnaire du nom de Ramos qui vivait sous la XVIII^e^ dynastie, à l'époque des princes dits hérétiques. La tombe, commencée à l'époque où le successeur d'Aménophis III prenait le nom d'Aménophis IV, a été continuée durant la partie de son règne où ce prince, qui avait changé de nom, voulait remplacer le culte d'Ammond par celui du disque solaire. La tombe permet d'étudier les périodes successives de cette révolution religieuse. M. Bouriant a continué l'étude qu'il consacre à Aménophis IV et ses recherches sur le copte. Il a copié, traduit et annoté les fragments de manuscrits coptes récemment entrés au musée de Boulaq; une partie de ces textes se rapporte à la version thébaine du Nouveau Testament. Il a découvert dans la bibliothèque du patriarchat copte du Caire un manuscrit des quatorze premiers chapitres de la version memphitique du Livre de la sagesse, deux exemplaires de la version thébaine et un de la version memphitique des constitutions apostoliques dont la version memphitique était seule connue; enfin il a commencé avec M. Maspero un *corpus* des inscriptions coptes.

M. Loret a poursuivi le travail qu'il avait entrepris l'an dernier sur les monuments du règne d'Aménophis III; il a exploré la partie méridionale des carrières de Tourah et de Masarah; il y a copié les textes hiéroglyphiques et une grande partie des textes démotiques, au total près de 150 inscriptions dont la moitié est inédite. Il a achevé et commencé à publier un mémoire sur une inscription de Denderah déjà copiée par

Mariette, et à ce sujet il a étudié particulièrement les fêtes d'Osiris du mois de choiak; enfin il a terminé le catalogue des statuettes funéraires qui existaient au musée de Boulaq avant la découverte de Deir-el-Bahari.

M. Dulac a continué la chrestomathie arabe dont il avait déjà préparé un fascicule l'an dernier. Cette deuxième partie se compose d'anecdotes extraites principalement de deux ouvrages de Mohammed Diab el Atliti et de Mohammed Abd-el-Mouthy.

La Commission est assurée du zèle et de l'application de M. Dulac; elle aurait cependant désiré que ses études eussent un but plus élevé et plus utile que celui qu'il s'est proposé. La composition d'une chrestomathie formée de morceaux extraits de recueils d'anecdotes qui se trouvent dans toutes les mains, lui a paru ne présenter qu'un intérêt secondaire. Le dialecte du Caire a été l'objet de travaux dont quelques-uns jouissent encore de l'estime des orientalistes.

La bibliothèque khédiviale renferme un certain nombre de manuscrits achetés à Sana'a et ayant trait à la géographie et à l'histoire de l'Arabie et particulièrement à celles du Yémen. La Commission émet le vœu que les plus anciens de ces ouvrages soient dépouillés et qu'il en soit fait des extraits qui pourraient être consultés avec fruit et donner de précieuses indications pour le *corpus inscriptionum semiticarum;* quant aux dialectes égyptiens, ceux du Saïd et de la province de Charquiêh devraient attirer spécialement l'attention des arabisants de l'école du Caire. Ceux-ci pourraient former un recueil des mots et des expressions qui sont usités dans ces deux provinces et n'appartiennent pas à l'arabe, et ce vocabulaire présenterait sans aucun doute le plus vif intérêt. La Commission estime d'ailleurs que le Caire n'est pas le centre le mieux choisi pour les études de philologie musulmane.

La Commission ne peut que féliciter les membres de l'Ins-

titut archéologique du Caire de leur zèle, qui a été digne de tout éloge et qu'elle se plaît à reconnaître, même quand elle fait quelques réserves sur la nature des travaux qu'ils ont choisis. Elle pense que plusieurs des mémoires entrepris et achevés sur la philologie et les antiquités égyptiennes sont importants et contribueront au progrès de la science. Elle s'associe aux vœux de M. Maspero qui souhaite de voir des moyens plus faciles de publication mis à la disposition de l'Institut du Caire. Si ces mémoires faits au Caire peuvent paraître dans quelques revues, dans les Annales du musée Guimet et dans le Recueil spécial que dirige M. Maspero, la Commission pense qu'un bulletin mensuel annonçant les principales découvertes, à l'exemple de ce que font l'Institut de correspondance archéologique à Rome, l'École allemande et l'École française à Athènes, et depuis quelque temps l'École française à Rome, rendrait de grands services. Cette publication très simple ne contiendrait pas de mémoires; elle se bornerait à enregistrer des faits. Il y aurait lieu aussi de rechercher les moyens de publier des travaux d'une certaine étendue; la Commission pense qu'on donnerait satisfaction à ce vœu en augmentant le recueil que M. Maspero a créé sous le titre de *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes* (Paris, Vieweg).

La Commission est d'avis que l'Institut archéologique du Caire doit être une mission permanente plutôt qu'une école. Elle voit une grande utilité à la présence prolongée en Égypte de savants se consacrant à des études spéciales, et formant quelques élèves; elle croit que les maîtres et non les élèves doivent tenir la place principale dans cette institution. On ne peut en effet songer à former au Caire un très grand nombre d'égyptologues qui, après un ou deux ans, seraient remis, en France, à la disposition du ministre, comme il arrive pour les membres des Écoles d'Athènes et de Rome; l'administration

aurait quelque peine à trouver pour ces jeunes gens des fonctions dignes de leur talent. L'institut, au contraire, considéré comme une mission permanente où les mêmes hommes resteraient longtemps, est appelé à faire le plus grand honneur à la science française.

En dernier lieu, la Commission émet le vœu que les travaux des membres de la mission du Caire lui soient communiqués.

N° IV.

RAPPORT DE M. CHARLES TISSOT SUR LA COMMUNICATION ADRESSÉE À L'ACADÉMIE PAR M. LE LIEUTENANT-COLONEL DE PUYMORIN (INSCRIPTIONS DE TUNISIE).

DÉCOUVERTE DE LA *COLONIA UCITANA MAJOR*.

M. de Puymorin, lieutenant-colonel du 16e régiment d'infanterie, résidant au Kef, a adressé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en sa qualité de président des différentes sociétés archéologiques formées par les officiers placés sous ses ordres, plusieurs rapports rédigés par MM. de Balthazar, Dacri et Robora, présidents de ces sociétés, sur les fouilles exécutées ou sur les découvertes archéologiques faites dans les environs de leurs résidences.

M. le docteur de Balthazar, médecin aide-major, détaché à Bordj-Messaoudi, rend compte, dans un des deux rapports qu'il a adressés à M. le colonel de Puymorin, des fouilles qu'il a exécutées à Henchir-Msa, ruines situées à 3 kilomètres N. N. E. de Bordj-Messaoudi. Deux mausolées ont été fouillés par lui. Dans l'un de ces monuments, M. le docteur de Balthazar a découvert quelques fragments de bas-reliefs en marbre, sur lesquels il ne donne malheureusement que des indications très sommaires. A l'entrée nord du second mausolée, M. le docteur de Balthazar a trouvé, sur une pierre de 50 centimètres de

longueur, qui formait sans doute le linteau de la porte de la chambre sépulcrale, le nom suivant, gravé en lettres de 8 centimètres :

CATAPALIANI

Dans son second rapport, M. le docteur de Balthazar rend compte d'une excursion faite par lui à *Henchir-ed-Douamis*, ruines assez importantes situées à une vingtaine de kilomètres de Bordj-Messaoudi, dans la direction du nord.

Des sept inscriptions que M. de Balthazar y a copiées, cinq sont de la plus haute importance, puisqu'elles donnent le nom de la cité antique dont les ruines sont appelées aujourd'hui par les indigènes *Henchir-ed-Douamis* (les Ruines aux Souterrains). Nous les reproduisons ci-dessous :

1.

M · A T T I O
C O R N E L I A N O
P R A E F E C T O P R A E
T O R I O E M I N E N T I S S I M O
V I R O C I V I E T P A T R O N O
O B I N C O M P A R A B I L E M
E R G A P A T R I A M E T C I V E S
A M O R E M R E S P V B L I C A
C O L O N I A E M A R I A N A E A V
G V S T A E A L E X A N D R I A N A E
V C H I T A N O R V M M A I O R V M

M(arco) Attio Corneliano, praefecto praetorio, eminentissimo viro, civi et patrono, ob incomparabilem erga patriam et cives amorem, Respublica coloniae Marianae Augustae Alexandrianae Uchitanorum Majorum.

M. le docteur de Balthazar a eu, comme on le voit, la

bonne fortune de retrouver l'emplacement, jusqu'ici inconnu, d'un des quinze *oppida civium romanorum* de la province d'Afrique indiqués par Pline : « *Oppida civium romanorum* XV, *ex quibus in Mediterraneo dicenda*... UCITANA DUO, MAJUS ET MINUS. » (V, IV, 4.) C'est bien l'*oppidum Ucitanum Majus* que nous retrouvons à Henchir-ed-Douamis. — L'orthographe VCHITANORVM pour VCITANORVM est fréquente dans les monuments Africains de cette époque : deux inscriptions récemment trouvées, l'une à Zouarin, l'autre à Djezza, en fournissent deux exemples : CHIRTAE pour CIRTAE, et CHELLENSES pour CELLENSES. Le nom de l'*oppidum* et de la colonie, nom qui a produit la forme adjectivale *Ucitanum, Ucitana*, devait être *Ucis* ou *Ucita*.

L'*oppidum Ucitanum Majus* de Pline était devenu plus tard, comme on le voit, la *colonia Mariana Augusta Alexandriana*.

L'époque de cette transformation est indiquée par le mot *Alexandriana*. C'est sous le règne de Sévère-Alexandre, par conséquent entre les années 222 et 235, que l'*oppidum Ucitanum Majus* reçut le titre de colonie. Le nom de *Mariana* est nouveau comme titre de colonie africaine. Sévère-Alexandre a-t-il voulu rappeler, par ce surnom de *Mariana*, l'origine première de l'*oppidum Ucitanum*, fondé par des vétérans de Marius ? Nous ne voyons guère d'autre explication possible. La fondation d'Ucitana se rapporte probablement à la première loi de Saturninus (a. V. C. 651), qui était elle-même la conséquence de la guerre contre Jugurtha (voir Mommsen, *Hist. rom.*, II, 201, éd. all., V, 174 trad.). Cette loi assurait à chaque vétéran, dans la province d'Afrique, un lot de 100 *jugera* (25 hect. 188).

Cette inscription nous fait connaître en outre le nom d'un préfet de prétoire, M. Attius Cornelianus, né à *Ucis*. Nous serions tenté de voir dans la transformation de l'*oppidum Ucitanum* en colonie un des témoignages de cet *amor incomparabilis erga patriam et cives* que rappelle la dédicace. M. Attius Corne-

lianus avait vécu sans doute sous le règne de Sévère-Alexandre et obtenu cette faveur pour la cité dans laquelle il était né. Il ne faut pas oublier que cet empereur avait rehaussé la dignité de préfet de prétoire en consultant le Sénat sur le choix qu'il devait faire du personnage investi de ces importantes fonctions : *præfectum prætorii sibi ex Senatus auctoritate constituit* (Lamprid. *Alex.* 18). Je suis convaincu que la dédicace de M. Attius Cornelianus est de l'époque de Sévère-Alexandre, que lui-même a été *præfectus prætorio* sous cet empereur, et que c'est à son influence qu'est due l'élévation de l'*oppidum Marianum Ucitanum* au rang de colonie.

2.

IMP·CAES·L·DO
MITIO AVRELIANO
PIO FELICI AVG PON
TIFICI MAX TRIB[illegible]I
PPP DOCOS RESPV (*sic*)
BLICA COL MARIANAE
AVG·ALEXANDRINAE
VCHIT MAIORVM
DEVOTA NVMINI
MAIESTATIQVE EIVS D D TI

Imp(eratori) Caes(ari) L(ucio) Domitio Aureliano Pio Felici Aug(usto), Pontifici max(imo), trib(uniciae)[po]t(estatis).., p(atri) p(atriae), proco(n)s(uli). Respublica col(oniae) Marianae Aug(ustae) Alexandri[a]nae Uchit(anorum) Maiorum, devota numini majestatique eius. D(ecreto) d(ecurionum), P(ecunia)? p(ublica)?

Il faut lire à la cinquième ligne P·P· PROCOS et probablement à la dernière DDPP.

3.

▨VIINO TRIVMFI LI
BERTATIS ET NOSTRO
RESTITVTORI INVIC
▨IS LABORIBVS SVIS
PRIVATORVM ET
PVBLICAE SALVTIS
(*sic*) L FLAVIO VALERIO
CONSTANTINO PER
PETVO SEMPER AVG P
COL V M DEVOTORVM
NVMINI MAIESTATI
QVE EIVS▨N AETERVM

. . . . . *triumphi libertatis et nostro restitutori, invictis laboribus suis, privatorum et publicae salutis, C(aio)? Flavio Valerio Constantino, perpetuo semper Aug(usto).* [*R(ęs)*]*p(ublica) col(oniae) U(citanorum) M(ajorum) devotorum numini majestatique eius* [*i*]*u aeternum.*

Le texte de cette inscription n'est pas assez sûr pour que nous essayions de suppléer le premier mot de la première ligne. Il faut peut-être lire *Domino triumphi libertatis et nostro . . .* La phrase serait d'une construction étrange, mais l'inscription est africaine et date du IV^e^ siècle. Nous pensons aussi que la lettre L qui commence la septième ligne a été mal lue par le copiste : le *prænomen de* Constantin était Caius. Une seule inscription de l'Afrique (n° 1781 du *Corpus*) lui donne celui de Marcus, qu'il prit après l'adoption de son père par Maximien. L(*ucius*) n'est donc pas admissible.

4.

AISCV APIO AVGVSIO SA
D SOLLONIVS P·F·ARNI PVS MARIAN
CONIVIVI ET IN PATRIA SVA OMN
OVADRATO SVA PECVNIA FECIT

Aescu[*l*]*apio Aug(usto) sa*[*crum*]. *D(?) Sollonius, P(ublii) f(ilius), Arni(ensis),*

pius? Marianus? contu . u . . et in patria sua omn[ibus honoribus functus] quadrato sua pecunia fecit.

Nous n'essayerons pas davantage de rétablir ce quatrième texte, très incomplet. Il s'agit évidemment d'un édifice consacré à Esculape: AESCV[L]APIO AVGVSTO SA[CRVM], et construit en pierres de taille, [*saxo*] *quadrato,* par un personnage du nom de D(*ecimus*)? *Sollonius,* de la tribu Arniensis. C'est à cette tribu, d'ailleurs, qu'appartenait la *colonia Ucitana Major*, comme le prouvent les mots *in patria sua* de la troisième ligne, mots qui se rapportent certainement au fondateur. Esculape, l'Eschmoun punique, était probablement la divinité topique de la *colonia Ucitana.* Ce temple, situé sur le point culminant de la ville, entouré des statues des empereurs et des bienfaiteurs de la cité, était évidemment pour la *colonia Ucitana* ce qu'était, pour Carthage, le temple d'Esculape, dominant du haut de Byrsa la ville et le port.

Nous trouvons un autre *Aesculapius Augustus* au *Municipium Thibica* (C. I. L. VIII, 765).

5.

D · D N N FLAVIO
VALENTI VICTO
RIAC TRIVMFA
TORI · SEMPER
AVGVSTO
R · P · COL · VCHI
TANORVM MA
IORVM DEVO
TA

D(ominis) N(ostris) Flavio Valenti victori ac triumfatori, semper Augusto; R(es)p(ublica) col(oniae) Uchitanorum Ma[j]orum devota.

Quoiqu'il y ait *dominis nostris,* le nom de *Valens* figure seul sur ce monument, celui de l'autre empereur ne s'y trouve pas;

mais il est très probable qu'il avait sa statue à côté et que la formule initiale s'appliquait aux deux.

Cependant, comme le nom de Valens est immédiatement après DD NN, c'est le nom de Gratien, son neveu, qui devait être le second, car Valentinien Ier, étant l'aîné, se trouve toujours placé avant son frère, Valens. Si Gratien, fils aîné de Valentinien Ier, était sur le second piédestal, il devait y avoir sur ce dernier : ET FLAVIO GRATIANO TRIVMFATORI SEMPER AVGVSTO·R·P·COL, etc., ce qui daterait notre monument de 375 à 378.

La position de l'*Ucitanum oppidum* est des plus importantes au point de vue stratégique. Elle commande le col qui réunit le massif du Ghorrâat-Azrou (le Djebel-Korra de la carte de l'État-major) au massif du Kef, et se trouve commander ainsi, au nord, le bassin de la Medjerda; au sud, la belle plaine de Ghorfa. Elle est, en outre, la clef de la route qui conduit du second de ces bassins dans l'autre. (La route de Nebeur était fort difficile avant que nos troupes l'eussent réellement, non réparée, mais construite [1].)

M. le docteur Dacri, médecin-major au 73e régiment d'infanterie, envoie dix-neuf fragments trouvés à *El-Matriah*, localité dont il n'indique pas la position et qui ne figure pas sur nos cartes.

Les fragments 1 et 2 paraissent appartenir à une inscription en l'honneur d'Hadrien. La double mention *Trib. Pot. VIII cos. III* indique l'année 124.

Les dix-sept autres fragments n'offrent pas d'intérêt.

Le troisième envoi fait à M. le colonel de Puymorin com-

[1] Deux leçons ont été faites au Collège de France, par notre confrère Ernest Desjardins, sur la découverte d'Henchir ed-Douamis, les vendredis 8 et 15 décembre 1882.

prend 34 inscriptions ou fragments d'inscriptions recueillis par M. Robora, à Chaouach, ville berbère bâtie sur les ruines d'un bourg antique dans les montagnes de la rive gauche de la Medjerda, à 11 kilomètres de Medjez-el-Bab (Membressa). Les nos 8, 21, 32 et 34 sont les nos 1311, 1309, 1315 et 1313 du *Corpus*. Les trente autres fragments sont inédits.

Le n° 1, portant les seuls mots AVRELI COMMODI, paraît appartenir à l'inscription 1312 du *Corpus*. La hauteur du fragment et la dimension des caractères sont les mêmes.

Le n° 9 est une dédicace à Vénus Victrix. Les *dedicantes* sont deux membres d'une famille dont le nom revient plus d'une fois dans les monuments funéraires de Chaouach, les *Popilii*. Outre le *Primus* et le *Faustinus*, qui figurent dans cette dédicace, l'épigraphie locale nous fait connaître un *P. Popilius Maximus* (n° 14), un *P. Popilius Maximus Gallus*, mort à l'âge de 102 ans (n° 17), un *C. Popilius Maximus* (n° 18), un *Popilius Victor, Maximi Galli filius*, mort à 93 ans (n° 26). L'inscription de Lambæsis (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, 2853) nomme une *Popilia Galla*, et une *Popilia Maxima* figure dans un autre texte de Thibilis (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, 5554).

Le n° 26 est également dédié par Primus et Faustinus Popilius à Hercule.

HERCVLI CON
SERVATORI
ANIO CIVITA
IIS POPILII PRI
MVS ET FAVS
TINVS S P F

Herculi Conservatori, [Genio] Ci[vi]tatis, Popilii: Primus et Faustinus, s(ua) p(ecunia) f(ecerunt).

Il faut sans doute lire à la troisième ligne GENIO CIVITATIS.

Les nos 27, 28 et 31 appartiennent à une inscription monumentale en l'honneur de Caracalla et de Julia Domna.

Le n° 25 est une pierre funéraire représentant une tête de femme d'un style barbare avec l'inscription SECVNDA GALLI· F·VIX A·XX. Les deux formules T T L S (*Terra tibi levis sit*) et O T B Q (*ossa tua bene quiescant*) sont gravées en colonnes verticales à droite et à gauche du buste.

M. le colonel de Puymorin a joint à son envoi trois dessins représentant les monuments mégalithiques d'*El-Lez* déjà signalés par Barth, qui ne s'en expliquait pas l'origine. Ce sont des dolmens accolés formant une série de chambres contiguës sans communication. — A ces dessins sont joints un plan d'*El-Lez* et une vue cavalière des environs, qui précisent les points où se trouvent ces monuments, que l'auteur des croquis qualifie de « pélasgiques ». Croquis et plan sont exécutés avec soin [1].

En somme, la communication adressée à l'Académie par M. le colonel de Puymorin et par ses collaborateurs offre un très grand intérêt et fait le plus grand honneur au zèle archéologique de nos officiers. Elle représente beaucoup de travail. Qu'il nous soit permis de regretter que ce travail ait été parfois inutile, en ce sens que nos correspondants se sont évidemment donné beaucoup de peine pour copier des inscriptions qu'un estampage aurait traduites plus fidèlement et à moins de frais.

L'Académie jugera sans doute à propos, en transmettant ses remerciements à M. le colonel de Puymorin, ainsi qu'aux officiers placés sous ses ordres, de leur rappeler l'utilité des estam-

[1] Publiés par Catherwood, *Remains of ancient structure at Eless, in the southern part of the Regency of Tunis* (visited in may 1832); imprimé dans le premier volume des *Transactions of the american ethnological Society*, New-York, 1845, in-8°, p. 489.

pages *que rien ne peut remplacer*. Elle exprimera également le vœu que M. le docteur de Balthazar complète son excursion si fructueuse à El-Douamis en y prenant l'estampage des deux inscriptions qu'il n'a pu déchiffrer, et qu'il fouille le temple d'El-Khima dont il a envoyé un plan. Il devra rechercher l'*oppidum Ucitanum Minus*, qui ne saurait être très éloigné de l'*oppidum Ucitanum Majus*.

Elle exprimera enfin le désir que la situation des localités soit désormais indiquée avec précision, et que l'orthographe des noms indigènes soit vérifiée par les interprètes attachés à nos différents corps [1].

Je saisis d'ailleurs cette occasion de signaler à l'Académie le zèle avec lequel notre agent consulaire au Kef, M. Roy, a recueilli depuis longtemps déjà un certain nombre d'inscriptions appartenant, soit à Sicca Veneria, soit aux localités voisines. M. Roy a mis au service de nos explorateurs, avec une abnégation qu'on ne saurait trop louer, sa connaissance parfaite du pays de sa résidence et les excellentes relations qu'il a su s'y créer.

[1] Le nom de l'*Oued Ellous*, par exemple, devrait être écrit *Oued-el-Louz*, la « rivière de l'amandier ».

DE

Bahirt el-Khorib

hirt el-Ghorfa

Échelle.

0 5 10 Kilomètres.

APPENDICE N° 1.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 1882.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. GIRARD,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1882.

Messieurs,

Celui que vous chargez de publier ici en votre nom vos jugements sur tant d'ouvrages qui vous ont été soumis, ne peut s'empêcher de faire d'abord une réflexion : c'est qu'en décernant ces nombreuses récompenses, vous vous rendez à vous-mêmes, à votre activité, à votre influence, un involontaire témoignage. Où est le temps où votre Académie se réduisait à une réunion de quatre humanistes, empruntés à l'Académie française, occupés dans la bibliothèque de Colbert à préparer des devises, des légendes de médailles ou des sujets de tapisseries pour le roi? Chaque siècle a sa grandeur, et il n'entre nullement dans ma pensée de contester celle du siècle de Louis XIV. Je veux dire seulement que si ce mot convient aussi au siècle qui s'achève, les sciences que vous représentez aujourd'hui y sont pour une grande part, et qu'ainsi l'Académie qui a pour domaine exclusif le passé n'est pas celle où le présent marque le moins honorablement son empreinte. Aujourd'hui, votre Compagnie n'est plus seulement une commission chargée d'enregistrer sur le métal les

actes d'une royauté où s'absorbait toute la vie de la nation : vous formez un des plus grands centres scientifiques de l'Europe; vous exprimez supérieurement l'esprit d'investigation et de méthode, la passion pour la vérité et l'ardeur de découverte qui font l'originalité de notre temps; votre action rayonne dans tout le pays et à l'étranger, se portant sur le moyen âge comme sur l'antiquité, aux régions les plus lointaines de l'Asie comme aux terres classiques, suscitant partout des travaux sur les langues, sur l'archéologie et sur l'histoire, sur les monuments de toute sorte; exerçant enfin, à l'honneur de la France, une direction efficace où apparaît la libérale et indépendante universalité de la science moderne.

Ces assertions n'ont rien d'ambitieux; elles ne dépassent pas la réalité; et peut-être ont-elles l'avantage, en rappelant l'étendue et l'importance d'une partie de vos fonctions académiques, d'indiquer le prix de chacun de ces jugements que j'ai le devoir de faire connaître au public. Les efforts que vous provoquez, et dont vous consacrez ici le succès, comptent parmi les meilleurs titres de notre temps et de notre pays.

Cet éloge est pleinement justifié par le résultat du concours auquel a donné lieu, cette année, le prix ordinaire de l'Académie. Elle avait proposé pour sujet une étude sur les versions de la Bible en langue d'oïl antérieures à la mort de Charles V. Quelque spéciale que puisse paraître cette question, elle est d'un grand intérêt pour l'histoire de la langue comme pour celle de la vie religieuse en France. Aujourd'hui, grâce au travail que vous couronnez, on peut regarder comme démontré que les deux plus anciennes versions françaises des Psaumes, faites sur deux textes latins différents, sont l'œuvre du même auteur, qui vivait, vers l'an 1100, dans un couvent des États normands, et que de l'une de ces deux versions jumelles sont dérivées, jusqu'au XVI^e^ siècle, toutes les traductions françaises de ce pieux recueil. De même, pour la

Bible entière, il est maintenant acquis qu'il n'y a eu, au moyen âge, qu'une seule version française vraiment populaire, qui fut faite, sans doute à Paris, dans la première moitié du règne de saint Louis. Bien plus, ce texte classique, véritable Vulgate, non seulement a été reproduit dans ces nombreux et riches exemplaires exécutés pour nos grandes familles et pour nos rois, comme celui qui suivit, dans sa captivité, Jean le Bon, et que Londres garde comme un souvenir de la bataille de Poitiers; mais on en retrouve encore les traces dans les Bibles catholiques et protestantes qui sont aujourd'hui en usage. Ces découvertes, et beaucoup d'autres de détail, fruits d'un travail considérable, poursuivi avec autant de méthode que d'ardeur et de pénétration, devaient assurer à M. Samuel Berger le prix que lui décerne l'Académie. Cependant il y a une partie de la question qui n'occupe que peu de place dans le mémoire de M. Berger : ce sont les versions en vers de la Bible, qui ont aussi leur importance et présentent des caractères très particuliers. Un autre concurrent, M. Bonnard, s'est au contraire surtout occupé de ces traductions poétiques du moyen âge, et, sur ce sujet peu connu, il nous a donné beaucoup de recherches, de rapprochements et de faits nouveaux, d'un réel intérêt. L'Académie se félicite de pouvoir attribuer à M. Bonnard une récompense de 1,000 francs.

Un autre concours, le plus considérable par le nombre des concurrents, sinon par la valeur des récompenses, celui des Antiquités de la France, n'a pas moins satisfait l'Académie. Elle regrette, cette année encore, de ne pas disposer d'un plus grand nombre de distinctions. Il lui a fallu écarter des ouvrages très recommandables, et se décider quelquefois par des raisons étrangères à la question de mérite. C'est ainsi que le livre de M. Demay sur les *Sceaux de Normandie*, très digne d'occuper le premier rang sur votre liste, mais considéré comme le complément de travaux déjà récompensés, a cédé la

place à des ouvrages qui se présentaient à vos suffrages avec une entière nouveauté. D'autres, comme ceux de MM. Moulenq, Rossignol, Abord, de Cardevacque, Picard, Guérin, renfermés dans des études d'histoire locale, ne pouvaient être préférés à des travaux faits sur des sujets plus étendus ou d'un intérêt plus général. L'Académie a voulu du moins que leurs noms ne fussent point passés sous silence. Dans des récompenses de la nature de celles que nous décernons, une bonne part de l'honneur s'attache à la publicité de notre témoignage.

La première des trois médailles est accordée à M. Jules Guiffrey pour son *Histoire de la Tapisserie en France*. Dans un pareil sujet, les grandes manufactures des Gobelins et de Beauvais occupent naturellement une place importante; mais, sur ce point, l'auteur n'avait le plus souvent qu'à résumer des travaux publiés : c'est sur les périodes antérieures à la fondation de ces fabriques, sur les commencements, qui datent, à Paris, des premières années du XIV^e^ siècle, sur les rapides progrès de la tapisserie de haute lice dès l'aurore de la Renaissance, sur l'époque de perfection, mal connue avant ses recherches, qui s'étend de François I^er^ à Louis XIV, que M. Guiffrey a dû porter son principal effort et qu'il fait le mieux apprécier l'originalité de sa critique. « L'histoire de la tapisserie, telle qu'il l'a comprise, dit votre rapporteur, n'intéresse pas seulement la curiosité, ni même l'histoire spéciale de l'industrie; elle touche sans cesse à l'histoire proprement dite par la perpétuelle mention des rois, des princes, des grands personnages auxquels était réservé presque exclusivement le privilège de faire exécuter ces riches tentures; à l'histoire de l'art, par les noms des artistes qui, depuis Hennequin ou Jean de Bruges jusqu'aux peintres de nos jours, en passant par Raphaël, Primatice, Poussin, Le Brun, Boucher, etc., en ont fourni les modèles ou exécuté les cartons; à l'histoire littéraire, par les nombreuses représentations empruntées aux

poèmes, aux romans, aux contes qui étaient le plus en vogue à chaque époque dans la haute société française; enfin, par mille détails, à l'histoire des usages et des mœurs. » Telle est la variété d'érudition, mise en œuvre par un sentiment juste et élevé des conditions d'une grande industrie d'art, que l'Académie a voulu récompenser en première ligne.

L'ouvrage modestement intitulé *Notes sur quelques cachets d'oculistes romains* obtient la seconde médaille. Bien que le sujet soit restreint, il demandait, pour être bien traité, beaucoup de science et d'habileté critique. Ce sont les mérites des deux auteurs, MM. Héron de Villefosse et Thédenat. Chacun des articles rédigés sur les petits monuments qu'ils étudient est un modèle d'exposition, de netteté, de riche et sobre érudition. Les cachets d'oculistes marquaient, sur les pâtes employées par eux, le nom des maladies, celui des remèdes et, souvent aussi, celui du médecin. Ils attestent combien la médecine ophthalmique était avancée dans la Gaule romaine, où ils se trouvent en abondance. S'ils transmettent à notre connaissance un remède de bonne femme, le *diacholes,* collyre à base de fiel de toute espèce d'animaux, c'est l'unique exemple d'une superstition populaire que l'on y rencontre; aucun des autres remèdes ne prête aux attaques de la science moderne. On serait même tenté de croire que, sur certains points, celle-ci est dépassée par les anciens oculistes, quand on les voit employer des balsamiques qui, après avoir été abandonnés, viennent seulement d'être remis en honneur, à titre de désinfectants, à la suite des découvertes de M. Pasteur, et guérir l'ulcération de la cornée au moyen du collyre *arpaston,* dont on serait bien heureux de retrouver la formule. L'Académie espère que MM. Héron de Villefosse et Thédenat trouveront, dans la distinction qu'elle leur accorde, un encouragement à compléter et à continuer leurs travaux sur cette branche curieuse de l'archéologie nationale.

Elle exprime un vœu analogue au sujet des études qui obtiennent la troisième médaille. Il est à souhaiter que M. Kohler poursuive les travaux qu'il inaugure brillamment par son *Étude critique sur le texte de la Vie latine de sainte Geneviève de Paris.* Reconnaître les différentes familles des manuscrits de la *Vita sanctæ Genovefæ,* en donner une excellente édition critique, établir la date de sa rédaction, vers 520, environ dix-huit ans après la mort de la sainte, distinguer les sources auxquelles a puisé l'hagiographe, qui, en même temps qu'il recueillait les traditions encore vivantes sur sainte Geneviève, imitait et copiait des ouvrages antérieurs, comme les Vies de saint Martin et de Sulpice Sévère; enfin, contrôler les principaux récits par le rapprochement des témoignages contemporains, et marquer nettement le caractère de cette œuvre artificielle, qui a moins de valeur comme document historique que comme témoignage de l'état des idées et des sentiments en Gaule au commencement du VI^e^ siècle : tels sont les principaux résultats que M. Kohler a obtenus par une critique érudite, circonspecte et pénétrante.

Nous décernons la première mention à M. Héron pour son édition des *OEuvres de Henri d'Andeli,* un Normand qui avait passé sa jeunesse à l'Université de Paris et qui a laissé dans le principal de ses petits poèmes, *la Bataille des Sept Arts,* une spirituelle satire des débats scolastiques du XIII^e^ siècle. Il met aux prises, dans les plaines de Montlhéry, les troupes de Grammaire et celles de Logique. Ce sont ces dernières qui remportent la victoire; et en effet, à Paris, le syllogisme triomphait alors, aux dépens de la correction grammaticale; mais le poète conclut avec scepticisme : « Le monde va par veines : après le froment, on sème l'avoine; les choses peuvent rester ainsi une trentaine d'années, après quoi il reviendra des gens nouveaux, qui retourneront à l'enseignement de la grammaire, comme on le faisait de mon temps. » En réalité,

un grand changement s'accomplissait alors : la sécularisation de la science, qui s'échappait des liens scolastiques, et c'est pour cela que l'auteur écrivait en vers. M. Héron nous donne une excellente édition, un bon texte, suivi d'un glossaire et précédé d'une judicieuse introduction, où l'on trouve tout ce qu'on peut savoir sur Henri d'Andeli.

Les quatre mentions suivantes ont été méritées par des travaux historiques. *L'Inquisition dans le Midi de la France*, par M. Charles Molinier, est un précieux recueil de documents, qui pourraient être complétés et rangés dans un ordre meilleur, mais où l'on reconnaît un observateur pénétrant et sincère. Les notes que M. Molinier a rassemblées sur les principaux inquisiteurs, le tableau qu'il dresse de la procédure inquisitoriale, se lisent avec le plus grand profit et font espérer qu'il nous donnera, comme conclusion de ses laborieuses recherches, le livre savant et impartial que l'on attend encore sur cette partie si tristement dramatique de notre histoire.

Le livre présenté au concours par M. Perroud, les *Origines du premier duché d'Aquitaine*, traite un sujet difficile et obscur, bien fait pour attirer les chercheurs, mais où l'absence de documents explicites ou dignes de foi ne permettra peut-être jamais de porter complètement la lumière. Du moins M. Perroud a-t-il d'abord le mérite de prouver l'inconsistance de plus d'une opinion reçue. C'est déjà aider au progrès de la science que de la dégager des fausses voies. Il y aide aussi par le soin avec lequel il recueille tous les éléments d'information, et s'il ne parvient pas à combler tous les vides dans une exposition continue, du moins réussit-il à planter une suite de jalons dont la plupart ne seront pas déplacés.

M. de La Chauvelays a trouvé dans les archives de la Côte-d'Or le sujet de son *Étude sur les armées des ducs de Bourgogne*, ouvrage important à cause des analogies qu'ont entre elles les armées au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, qui éclaire l'histoire générale

des institutions militaires de la France pendant la dernière période du moyen âge. Il a de plus le mérite de réunir par l'examen des actes qui concernent le recrutement, la solde et l'administration des armées, beaucoup de renseignements précis sur les circonstances où elles avaient été levées. Le livre de M. de La Chauvelays sera donc consulté avec fruit par les futurs historiens des ducs de Bourgogne.

Le travail qui vous était soumis par M. de Fierville, et dont votre jugement a consacré la valeur, est d'une nature biographique : ce sont des documents inédits sur Philippe de Commynes, qu'il a découverts contre toute attente aux archives des Côtes-du-Nord. Malheureusement, ce n'est pas l'historien ni l'homme politique que cette publication fait mieux connaître; c'est l'administrateur de la grande fortune qu'il devait en partie à son changement de maître. M. Fierville débrouille les nombreux procès qu'eut à soutenir l'historien de Louis XI; il établit les comptes de la gestion de son domaine d'Argenton, et par le soin avec lequel il classe et apprécie tous les documents qui se rapportent à ces sujets, il ajoute à nos connaissances sur l'histoire économique, administrative et judiciaire du xv^e^ siècle.

La sixième mention est décernée à M. Pagart d'Hermansart, pour son ouvrage sur les *Anciennes communautés d'arts et métiers de Saint-Omer*. Cette ville n'avait point eu à lutter contre la féodalité pour conquérir ses libertés industrielles et son indépendance municipale : elles s'y étaient développées naturellement, comme une tradition du passé, sous la protection bienfaisante des abbayes auxquelles elle devait en partie son origine. C'est pour cela qu'à la différence de ce qui se passait dans d'autres cités, ces institutions à Saint-Omer ne prirent point un caractère communal et politique. Voilà l'idée principale à laquelle M. d'Hermansart a rattaché ses patientes recherches sur le commerce et l'industrie de Saint-Omer.

Telle est la variété des travaux qui ont mérité les suffrages de l'Académie dans le concours de 1882. Elle doit cependant exprimer un regret, c'est que l'archéologie proprement dite n'y soit pas suffisamment représentée. Elle rappelle que le concours des Antiquités de la France a été principalement institué pour provoquer et encourager l'exploration archéologique de notre pays.

Le prix biennal fondé par Mme Duchalais et réservé à la numismatique du moyen âge est décerné à M. Stanley Lane Poole pour son ouvrage sur les *Monnaies des Maures en Afrique et en Espagne*, qui forme le cinquième volume du catalogue des monnaies orientales au Musée britannique. Ce livre est un monument d'érudition patiente et précise auquel devront recourir tous ceux qui s'occupent d'histoire et de chronologie arabes.

Parmi les ouvrages envoyés au concours du prix Gobert, deux ont été particulièrement distingués par l'Académie. M. Frédéric Godefroy, à qui vous aviez déjà témoigné l'intérêt que vous inspirent ses travaux en lui attribuant une première médaille au concours des Antiquités de la France en 1869, vous présentait la première partie rédigée de son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. Si l'Académie a dû faire des réserves au sujet de la méthode suivie par l'auteur, elle n'en est pas moins heureuse de reconnaître le mérite de ce grand ouvrage, fruit d'un travail long et obstiné, qui contribuera notablement au progrès de nos études sur les anciens idiomes, et elle lui décerne le second prix.

Le premier revenait de droit à M. Paul Violet pour sa publication des *Établissements de saint Louis*. La rigueur presque constante de la méthode, la précision et l'étendue de la science, les mérites originaux d'une critique pénétrante et ingénieuse qui saisit nettement le détail et s'élève aux questions générales, donnent à ce livre une haute valeur. L'examen de

nombreux manuscrits a conduit l'auteur à constater la disparition du texte original, et il a su restituer ce texte perdu avec certitude. On se demandait si les Établissements dits de saint Louis avaient été oui ou non promulgués par ce prince. M. Violet confirme pleinement l'opinion qui avait été soutenue par plusieurs savants, et entre autres par nos confrères MM. Laboulaye et Wallon. Il est définitivement démontré qne nous n'avons qu'une œuvre privée, composée après la mort de saint Louis, entre la fin de 1272 et le 19 juin 1273, compilation de textes coutumiers en langue vulgaire qu'on peut désigner et reconnaître. Cependant le livre des *Etablissements* était répandu dans presque toute la France dès la fin du XIII^e^ siècle. On est donc fondé à examiner quelle action il a exercée sur le droit au moyen âge et à chercher par l'étude des éléments germaniques, romains et canoniques qu'on y distingue, une idée générale de l'ancien droit français. C'est ce qu'a fait M. Violet. Ce résumé très sommaire de son travail suffit pour montrer les titres supérieurs qui lui font attribuer le grand prix Gobert.

La question proposée pour le prix Bordin était la suivante : *Étudier les documents géographiques et les relations de voyage publiés par les Arabes du III^e^ au IV^e^ siècle de l'hégire inclusivement; faire connaître leur utilité au point de vue de la géographie comparée au moyen âge.* Le seul mémoire qui ait été envoyé aurait paru digne du prix, si la première partie, celle qui répond le plus directement au programme, avait été traitée avec la science que l'on remarque dans la seconde. Une récompense de 1,500 francs est accordée à l'auteur, M. Marcel Devic, professeur d'arabe à la Faculté des lettres de Montpellier.

L'Académie n'a pas décerné le prix pour deux autres questions prorogées à l'année 1882. Estimant que l'une d'elles surtout, l'*Étude historique sur les œuvres de Christine de Pisan*, est de nature à provoquer des travaux sérieux et intéressants,

elle proroge une troisième fois le concours, pour être jugé en 1884.

Pour sujet du prix fondé par un savant et généreux amateur de livres, M. Brunet, l'Académie avait proposé une bibliographie aristotélique; vaste matière, dont on comprendra la difficulté, si l'on songe que durant plusieurs siècles Aristote a été le maître des maîtres, et que le classement méthodique des éditions, des traductions et des dissertations et commentaires se confond à beaucoup d'égards avec l'histoire et l'interprétation de sa doctrine. L'unique mémoire présenté au concours se recommande par l'étendue et l'exactitude de l'érudition. Tout en recommandant à l'auteur, M. Schwab, de soumettre son travail, surtout pour le style, à une revision qui paraît nécessaire, l'Académie lui décerne le prix Brunet, comme légitime récompense de ses efforts.

Le prix annuel fondé par notre regretté confrère, M. Stanislas Julien, pour le *meilleur ouvrage relatif à la Chine*, n'a paru mérité par aucun travail d'une valeur assez originale ou d'une étendue assez considérable. L'Académie a distingué toutefois un mémoire de M. Léon de Rosny, intitulé : *Les peuples orientaux connus des anciens Chinois*, qui renferme des documents nouveaux d'un grand intérêt, et un *Recueil de documents sur l'Asie centrale*, par M. Imbault-Huart, qui, malgré l'orthographe regrettable employée pour la transcription de certains noms, contient des faits utiles à constater pour l'histoire et la géographie de l'Orient. Elle attribue à chacun de ces deux ouvrages la moitié du montant du prix Stanislas Julien.

Le dernier des prix que nous avions à décerner cette année, le prix fondé par M^me^ Delalande, veuve Guérineau, est accordé à un livre sur un sujet très spécial et en apparence très restreint, intitulé : *De Saturnino Latinorum versu*. Ce livre n'en est pas moins d'une étendue considérable et d'une in-

contestable valeur. L'auteur, M. Louis Havet, ayant entrepris la restitution des nombreux fragments où le vers saturnin se reconnaît, soumet à une revision attentive une partie des plus anciens textes latins, et son travail est un modèle de pénétrante et précise érudition. L'Académie est heureuse d'honorer une seconde fois un nom cher à tous ceux qui apprécient dans la science de l'antiquité classique une élégante distinction et la force éloquente de la pensée.

Cette longue énumération, bien qu'elle ne puisse donner qu'une idée très incomplète de la valeur des ouvrages couronnés, vous paraît sans doute plus que suffisante pour faire voir en combien de sens s'exerce l'influence efficace de l'Académie. Cependant je n'ai point parlé de nos deux écoles d'Athènes et de Rome qui, non seulement reçoivent votre direction, mais sont en réalité votre œuvre.

L'École d'Athènes, il est vrai, est née d'une pensée généreuse de M. de Salvandy, et il serait souverainement injuste de supprimer le souvenir des années difficiles de la fondation, pendant lesquelles, sous la conduite d'un homme de beaucoup d'esprit, très épris des lettres et des arts, M. Daveluy, elle s'établit, en dehors de toute vue politique, dans son vrai domaine, l'étude de l'antiquité. Le libre travail de cette première période où, dans la fraîcheur des impressions nouvelles, on s'abandonnait davantage au sentiment de cette nature qui respire dans les œuvres grecques et au charme des grands souvenirs, n'a pas été stérile pour les lettres, pour la philosophie, ni pour la science. Au besoin, l'Institut lui-même, dans ses différentes classes, en témoignerait. N'oublions donc pas la jeunesse de l'École d'Athènes, ni ceux qui l'ont guidée et soutenue. N'oublions pas en particulier celui qui a veillé sur elle avec le plus de sollicitude et a eu le plus de foi dans sa destinée, M. Guigniaut. Mais, s'il a le plus contribué à la rendre viable, c'est qu'il l'a fait placer sous votre patronage;

c'est grâce au patronage de l'Académie qu'elle a pu se constituer, prendre un sens précis et durer.

Au moment où elle vous était confiée, les fouilles hardies de Beulé, faites au milieu d'Athènes, au seuil même du sanctuaire de l'art, vrai prodige d'invention logique et d'intelligente volonté, inauguraient avec éclat la voie dans laquelle entrait l'école, désormais principalement consacrée à l'archéologie. Depuis ce temps, cette mission permanente, qui compte déjà trente-six ans d'existence, a marché dans des routes régulièrement tracées, avec un progrès continu, qu'assuraient les conseils de chefs comme son directeur actuel, notre confrère, M. Foucart. Par une série d'explorations, elle a pris successivement possession du sol de la Grèce antique, sur notre continent, dans les îles, en Asie Mineure. Initiée de plus en plus aux méthodes scientifiques et à la connaissance de l'épigraphie, elle a pu lire dans les inscriptions, à mesure qu'elles sortaient de terre en si grande abondance, et reconstituer, à l'aide des textes classiques, d'importants chapitres de l'histoire des institutions helléniques. Elle a même eu l'honneur de réserver sa place au nom français dans ces fouilles précieuses par lesquelles se signale depuis quelques années l'ardeur des archéologues. Si les fouilles de Délos et de Delphes, de Myrina et de Cymé, en Éolide, ne pouvaient rivaliser avec celles qui ont été entreprises à grands frais à Mycènes, à Pergame, à Olympie, du moins ont-elles produit des découvertes d'un grand intérêt pour l'art comme pour la connaissance de l'organisation religieuse des antiques sanctuaires.

Telle est l'œuvre multiple des générations qui se sont succédé à l'école d'Athènes; œuvre une, malgré cette multiplicité, parce qu'elle porte tout entière sur la Grèce, et à cause de certains caractères communs qui sont comme une marque d'origine. L'École d'Athènes se recrute presque exclusivement à l'École normale, et de là lui vient une forte culture clas-

sique qui soutient ses divers travaux et les réunit comme dans une même famille.

Plusieurs des mémoires qui viennent de nous être adressés ont pour sujet des recherches sur l'histoire et sur les institutions. M. Marcel Dubois, qui avait envoyé il y a deux ans un mémoire sur la ligue achéenne, donne un excellent pendant à ce premier travail, en étudiant l'histoire de la ligue étolienne. Nous recevons de M. Monceau un *Essai sur les proxénies athéniennes,* qui trouve une précieuse recommandation dans le témoignage de notre confrère, M. Tissot, auteur de l'unique travail qui existât jusqu'ici sur cette question. A la même classe d'études appartiennent deux mémoires de M. Bilco, sur la décadence du théâtre grec et sur les jeux célébrés dans le monde grec en l'honneur des empereurs. L'Académie les avait examinés avec intérêt et se plaisait à y reconnaître l'annonce des bons travaux, distingués par une ingénieuse érudition, quand elle a été douloureusement surprise par la nouvelle de la mort de leur auteur. M. Bilco, victime d'une ardeur imprévoyante, a été enlevé par une fièvre pernicieuse à Lamia, le 10 septembre, et en un instant ont disparu de légitimes espérances auxquelles nous nous félicitions de donner leur première sanction.

M. Salomon Reinach a rédigé la première partie d'un catalogue développé de six cents pièces qui composent le musée impérial de Constantinople. Un autre catalogue, où sont décrites des terres cuites de Smyrne, complète son travail de l'année dernière sur les fouilles qu'il avait dirigées avec M. Pottier, et l'amène à traiter l'intéressante question des rapports qu'on remarque entre ces terres cuites et les bronzes de Lysippe.

M. Clerc a décrit avec beaucoup de soin les vases peints relatifs au mythe de Thésée. Un mémoire très sérieux et très bien conduit de M. Veyries, sur les *figures criophores dans l'art*

grec, dans l'art romain et dans l'art chrétien, où il étudie la série des transitions par lesquelles l'image païenne de l'Hermès criophore est devenue la figure du *bon Pasteur*, est un excellent travail de première année et promet un archéologue de talent.

Enfin, M. Engel, qu'on peut considérer comme un membre libre de l'École d'Athènes, continuant ses travaux de numismatique, a étudié plusieurs collections publiques et privées et réuni une nombreuse série de sceaux de plomb, sur lesquels il a préparé un travail.

On sait par suite de quels progrès l'École de Rome en est venue à relâcher, sans les rompre, les liens étroits qui l'attachaient primitivement à l'École d'Athènes. Elle avait été d'abord conçue comme une section de celle-ci; son premier chef, aujourd'hui notre confrère, M. Albert Dumont, après l'avoir organisée avec la juste intelligence de ses conditions et de son avenir, la quittait au bout de deux ans, en 1875, pour porter à Athènes ses rares facultés de direction. Aujourd'hui, développée par le zèle ardent de celui de nos savants confrères qui la dirige depuis lors, elle est devenue une grande école indépendante, qui ouvre sa large hospitalité à une élite de travailleurs que lui envoient l'École normale, l'École pratique des hautes études, l'École des chartes et même nos écoles de droit. La philologie antique, la philosophie, l'histoire et les institutions du moyen âge et de la renaissance, l'épigraphie, l'archéologie, l'étude critique des arts, se partagent les aptitudes des jeunes savants dont la curiosité est sollicitée par les précieuses bibliothèques, par les monuments et par les richesses de toute sorte que leur offre l'Italie, depuis Venise jusqu'à la Sicile. Dans une telle variété, il n'est pas surprenant qu'on ne retrouve pas cette tenue et cette sorte d'égalité qui se remarquent à l'École d'Athènes. L'éducation de tous ses membres n'a pas été la même, et l'action du directeur ne peut

tout atteindre. Toujours est-il que l'École de Rome s'honore d'avoir produit d'excellents travaux, qui ont été plus d'une fois couronnés dans les concours académiques.

Cette année, ce sont les études historiques qui dominent dans les envois de l'École de Rome. MM. Faucon et Grandjean, continuant avec les ressources de la Vaticane les travaux de M. Élie Berger, ont commencé sur les règnes des papes Boniface VIII et Benoît XI des mémoires dont ils nous promettent l'achèvement pour l'année prochaine. M. Camille Jullian, qui est déjà un érudit, nous donne un travail sur la géographie politique de l'Italie sous la domination romaine entre les années 272 av. J.-C. et 476 de l'ère chrétienne. M. Charles Diehl envoie un *Essai sur les divisions provinciales et administratives de l'Italie byzantine du v^e^ au VIII^e^ siècle*. Les études sur l'antiquité sont représentées par un mémoire de M. Albert Martin sur le serment dans les traités et les conventions chez les Grecs, par une collation qu'il a faite des scholies du manuscrit d'Aristophane à Ravenne, et par un travail de M. Charles Salomon intitulé : *Essai d'une grammaire historique de quelques verbes latins pendant les premiers siècles de Rome*, qui n'est sans doute qu'un spécimen de travaux plus considérables.

Un rapport particulier de l'Académie appréciera tous ces envois de nos deux écoles, et rendra justice à l'activité de leurs membres, dont on n'aurait qu'une idée incomplète si l'on oubliait leur collaboration au *Bulletin de correspondance hellénique*, qui est l'œuvre de l'École d'Athènes, et aux *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École de Rome. C'est une partie importante du travail de cette jeunesse d'élite. L'Académie, qui n'a point de prix à lui décerner, prend du moins plaisir à l'encourager; elle voit en elle une de ses propres espérances pour l'avenir.

Je voudrais finir sur ces paroles d'encouragement et d'espoir. Mais comment ne pas rappeler, au moins par une men-

tion, les pertes considérables que nous avons faites depuis la dernière séance annuelle? En moins d'un mois, trois de nos confrères nous ont quittés : d'abord, M. Dulaurier, le professeur de langue arménienne, l'érudit explorateur de l'Orient chrétien; et presque aussitôt après, dans une même semaine, M. de Longpérier, archéologue universel, esprit d'une rare pénétration, et un grammairien, un helléniste de premier ordre, M. Thurot. Enfin nous avons encore à porter le deuil de M. Guessard, le continuateur de Raynouard, le maître et le promoteur des études sur les anciennes langues de la France. La science ne meurt pas, et les Académies, par leur continuel renouvellement, en représentent la perpétuité. Elles n'en ressentent pas moins vivement les coups qui les frappent, et elles ne veulent pas se soustraire au devoir de rendre à ceux qu'elles ont la douleur de perdre l'hommage public de leurs regrets.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE.

L'Académie avait prorogé à l'année 1882 le sujet suivant, qui avait d'abord été proposé pour l'année 1879 :

Étude sur les institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V.

Un seul mémoire a été déposé et n'a pas été jugé digne du prix. L'Académie retire la question du concours. (Voir page 321.)

L'Académie avait aussi prorogé à l'année 1882 le sujet suivant qui avait d'abord été proposé pour l'année 1880 :

Classer et identifier autant qu'il est possible les noms géographiques de l'occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques depuis le x^e^ siècle jusqu'à la fin du xv^e^ siècle. Dresser une carte de l'Europe occidentale, etc.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge de nouveau et la met au concours pour l'année 1884. (Voir page 321.)

L'Académie avait proposé pour l'année 1882 la question suivante :

Faire connaître les versions de la Bible en langue d'oïl, totales ou partielles, antérieures à la mort de Charles V. Étudier les rapports de ces versions entre elles et avec le texte latin. Indiquer toutes les circonstances qui se rattachent à l'histoire de ces versions (le temps, le pays, le nom de l'auteur, la destination de l'ouvrage, etc.).

L'Académie décerne le prix à M. Samuel Berger, secrétaire de la Faculté de théologie protestante de Paris, auteur du mémoire inscrit sous le n° 3.

Elle accorde, en outre, une récompense de *mille francs* à M. Jean Bonnard, auteur du mémoire inscrit sous le n° 2.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne trois médailles :

La première à M. J. Guiffrey, pour son *Histoire générale de la tapisserie* (Paris, 1878, in-fol. avec planches).

La deuxième à MM. Héron de Villefosse et Thédenat, pour leurs *Notes sur quelques cachets d'oculistes romains* (Paris, 1882, in-8°).

La troisième à M. Kohler, pour son *Étude critique sur le texte de la Vie de sainte Geneviève de Paris* (Paris, 1881, 48e fascicule de la Bibliothèque des hautes études).

L'Académie accorde en outre six mentions honorables :

La première à M. Héron, pour sa publication des *Œuvres de Henri d'Andeli, trouvère normand du XIIIe siècle* (Paris, 1881, in-8°).

La deuxième à M. Ch. Molinier, pour son ouvrage : *L'Inquisition dans le midi de la France au XIIIe et au XIVe siècle* (Paris, 1881, in-8°).

La troisième à M. Perroud, pour ses *Origines du premier duché d'Aquitaine* (in-8°).

La quatrième à M. de la Chauvelays, pour son *Étude sur les armées des trois premiers ducs de Bourgogne* (Paris, 1881, in-8°).

La cinquième à M. Ch. Fierville, pour ses *Documents inédits sur Philippe de Commynes* (Paris, 1881, in-8°).

La sixième à M. Pagart d'Hermansart, pour son *Étude sur les anciennes communautés d'arts et métiers à Saint-Omer* (Saint-Omer, 1879, 1881, in-8°).

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix biennal de numismatique, fondé par Mme Ve Duchalais et destiné au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge publié

depuis le mois de janvier 1880, a été décerné cette année à M. Stanley Lane Poole, pour le cinquième volume de son catalogue intitulé : *Coins of the Moors of Africa and Spain in the British Museum* (Londres, in-8°).

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix a été décerné à M. Violet pour son ouvrage sur les *Établissements de Saint-Louis*, 2 vol. (Paris, 1881, in-8°).

Le second prix a été décerné à M. Frédéric Godefroy pour son *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IX^e^ au XV^e^ siècle*, tome I^er^ (Paris, 1881, in-4°).

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie avait prorogé à l'année 1882 la question suivante, qu'elle avait déjà proposée pour l'année 1880 :

Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan.

Un seul mémoire a été déposé sur cette question que l'Académie proroge de nouveau et remet au concours pour l'année 1884. (Voir page 324.)

L'Académie avait aussi prorogé à l'année 1882 le sujet suivant, qu'elle avait d'abord proposé pour l'année 1879 :

Étude d'histoire littéraire sur les écrivains grecs qui sont nés ou qui ont vécu en Égypte depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête du pays par les Arabes.

Recueillir dans les auteurs et sur les monuments tout ce qui peut servir à caractériser la condition des lettres grecques en Égypte durant cette période; apprécier l'influence que les institutions, la religion, les mœurs et la littérature égyptiennes ont pu exercer sur l'hellénisme.

Un seul mémoire ayant été déposé et n'ayant pas été jugé digne du prix, l'Académie retire la question du concours. (Voir page 324.)

L'Académie avait en outre proposé pour l'année 1882 :

Étudier les documents géographiques et les relations de voyage publiés par les Arabes du III^e^ au VIII^e^ siècle de l'hégire inclusivement, faire ressortir leur utilité au point de vue de la géographie comparée au moyen âge.

L'Académie ne décerne pas le prix, mais elle accorde, à titre d'encouragement, une récompense de *quinze cents francs* à l'auteur de l'unique mémoire envoyé au concours, M. Marcel Devic, professeur d'arabe à la Faculté de Montpellier.

PRIX BRUNET.

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie avait proposé pour l'année 1882 le sujet suivant :

Bibliographie aristotélique ou bibliographie descriptive, et, autant que possible critique, des éditions, soit générales, soit spéciales, de tous les ouvrages qui nous sont parvenus sous le nom d'Aristote; des traductions qui en ont été faites avant ou après la découverte de l'imprimerie, des biographies anciennes ou modernes d'Aristote, des commentaires et dissertations dont les divers écrits qu'on lui attribue ont été l'objet depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. — On pourrait, quant à la méthode, prendre comme exemple la bibliographie de Démosthène, publiée en deux parties (1830, 1834) *par A.-Gerhard Becker* (Leipzig et Quedlinbourg, in-8°, 310 pages).

Le prix est décerné à M. Schwab.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie partage le prix entre M. Léon de Rosny (*Les peuples orientaux connus des anciens Chinois*) et M. Imbault-Huart (*Recueil de documents sur l'Asie centrale*).

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs) dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie

L'Académie avait décidé qu'en 1882 elle décernerait le prix, s'il y avait lieu, *à des travaux sur la philologie antique, comprenant l'étude des monuments écrits de toute nature.*

Le prix est décerné à M. Louis Havet, pour son ouvrage : *De saturnino Latinorum versu* (Paris, 1880, in-8°).

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1883, 1884 ET 1885.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait prorogé à l'année 1882 le sujet suivant, qui avait été d'abord proposé pour l'année 1879 :

Études sur les institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V. (Voir page 317.)

Un seul mémoire a été envoyé au concours.

L'Académie ne décerne pas le prix; elle retire la question et la remplace par le sujet suivant :

Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté, un ancien obituaire. Appliquer les règles de la critique à l'étude d'un obituaire rédigé en France avant le XIII^e^ siècle. Montrer le parti qu'on peut tirer de l'obituaire pris comme exemple, pour la chronologie, pour l'histoire des arts et des lettres et pour la biographie des personnages dont le nom appartient à l'histoire civile ou à l'histoire ecclésiastique.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie avait aussi prorogé à l'année 1882 la question suivante :

Classer et identifier autant qu'il est possible les noms géographiques de l'occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques depuis le X^e^ siècle jusqu'à la fin du XV^e^. Dresser une carte de l'Europe occidentale où tous ces noms soient placés, avec signes de doute s'il y a lieu.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge de nouveau et la remet au concours pour l'année 1884. (Voir page 317.)

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1884 le sujet suivant qu'elle avait déjà prorogé à l'année 1880 :

Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le Khalifat.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

Elle rappelle aussi qu'elle a proposé :

1° Pour le concours de 1883 :

Faire l'énumération complète et systématique des traductions hébraïques qui ont été faites au moyen âge, d'ouvrages de philosophie ou de science, grecs, arabes ou même latins.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1882.

2° Pour le concours de 1884 :

I. *Examen historique et critique de la bibliothèque de Photius.*

II. *Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines, comparée avec celles des écrivains romains, depuis le temps des guerres puniques jusqu'au temps des Antonins.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1885, le sujet suivant :

Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge. Constater l'état de cette instruction dans la société religieuse et dans la société civile en ce qui regarde la connaissance des lettres profanes et des genres divers de littérature vulgaire. Apprécier sommairement le caractère et le mérite relatif des écrits composés par les femmes, particulièrement du XI^e^ au XV^e^ siècle.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles de la valeur de *cinq cents francs* chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1881 et 1882 sur les *Antiquités de la France,* qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1^er^ janvier 1883. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1883, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1881. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne.

Le prix est de la valeur de *quatre cents francs.*

II. Le prix biennal de numismatique fondé par M^me^ veuve Duchalais

sera décerné, en 1884, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1881.

Le prix est de la valeur de *huit cents francs*.

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour le 1er concours, le 31 décembre 1882; pour le dernier, le 31 décembre 1883.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1883, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1882, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé: «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième, pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux.»

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissète: l'Île-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne

important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge.*

Tout en donnant ses indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être mis en lumière par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1^er^ janvier 1883*, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie avait prorogé à l'année 1882 le sujet suivant, qu'elle avait d'abord proposé pour l'année 1880 :

Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan.

Un seul mémoire, insuffisant, ayant été déposé, l'Académie proroge de nouveau la question et la remet au concours pour l'année 1884. (Voir page 319.)

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

L'Académie avait aussi prorogé à l'année 1882 le sujet suivant, qu'elle avait d'abord proposé pour l'année 1879 :

Étude d'histoire littéraire sur les écrivains grecs qui sont nés ou qui ont vécu en Égypte, depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête du pays par les Arabes.

Recueillir dans les auteurs et sur les monuments tout ce qui peut servir à caractériser la condition des lettres grecques en Égypte durant cette période; apprécier l'influence que les institutions, la religion, les mœurs et la littérature égyptiennes ont pu exercer sur l'hellénisme.

Un seul mémoire ayant été déposé et n'ayant pas été jugé digne du prix,

l'Académie retire la question du concours en la remplaçant par le sujet suivant :

Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque. Origines de cet art; influence qu'il a eue sur l'art romain.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1883 le sujet suivant qui avait été d'abord proposé pour l'année 1881 :

Étude sur les opérations de change, de crédit et d'assurance pratiquées par les commerçants et banquiers français, ou résidant dans les limites de la France actuelle, avant le XV^e^ siècle.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1882.

L'Académie rappelle aussi qu'elle a proposé :

1° Pour l'année 1883 :

I. *Présenter un tableau aussi complet que possible de la numismatique de Samos; en expliquer les types à l'aide des textes; en tirer toutes les données religieuses et historiques que comporte cette étude; montrer quelle influence ont pu exercer les types du numéraire samien sur ceux des colonies de cette île.*

II. *Étudier à l'aide des documents d'archives et de textes littéraires le dialecte parlé à Paris et dans l'Ile-de-France jusqu'à l'avènement des Valois. Comparer ce dialecte, d'après les résultats obtenus, à la langue française littéraire, et rechercher jusqu'à quel point le dialecte parisien était considéré au moyen âge comme la langue littéraire de la France.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1882.

2° Pour l'année 1884 :

I. *Étudier le Râmâyana au point de vue religieux. Quelles sont la philosophie religieuse et la morale religieuse qui y sont professées ou qui s'en déduisent? Ne tenir compte de la mythologie qu'autant qu'elle intéresse la question ainsi posée.*

II. *Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue, — insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal, s'aider pour cette étude des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années, — indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles linguistiques.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1885, la question suivante :

Examiner et apprécier les principaux textes épigraphiques, soit latins, soit grecs, qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain, depuis la chute de la République jusqu'à la fin du règne de Septime Sévère.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix fondé par M. Louis Fould pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès* sera décerné, s'il y a lieu, en 1884.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1884.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France* (*Paris non compris*).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1884; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1881, 1882 et 1883, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1883.

PRIX BRUNET.

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie propose, pour le concours de 1885, la question suivante :

Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé Fihrist *toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe ; critiquer ces données bibliographiques d'après les documents imprimés et manuscrits.*

Les ouvrages pourront être imprimés ou manuscrits, et devront être d'une date postérieure à la clôture du dernier concours.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1884.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1882.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Madame DELALANDE, veuve GUÉRINEAU, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Dela-

lande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1884, *au meilleur ouvrage de critique sur les documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile du moyen âge.*

Les ouvrages destinés au concours devront être déposés, en double exemplaire s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1883.

PRIX JEAN REYNAUD.

Mme veuve Jean Reynaud, « voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France, » a, par un acte en date du 23 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs* destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud. »

Ce prix sera décerné pour la seconde fois par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1885.

PRIX DE LA GRANGE.

M. le marquis de La Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un poème déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1883.

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1882.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au secrétariat de l'Institut, avant le *1^er^ janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours : leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des Chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par décret du 16 février 1882, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. DE GHAINE DE BOURMONT (Marie-Adolphe-Armand).
LECESTRE (Alexandre-Joseph-Jules-Léon-Charles-Henri-Amédée).
MORIS (Charles-Henri-Louis-Marie).
BERTHELÉ (François-Marie-Joseph).

Hors concours comme appartenant à la promotion de l'année précédente :

MM. GUILHIERMOZ (Paul-Émilien).
MORTET (François-Auguste-Paul).

NOTICE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. PAULIN PARIS,

MEMBRE ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

PAR M. H. WALLON,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Le confrère dont je me propose d'exposer les travaux nous offre le modèle d'une vie entièrement consacrée aux lettres, aux lettres françaises. S'il n'a point enrichi notre littérature d'une de ces œuvres originales qui passent à la postérité, il lui a rendu un autre service : il a fait revivre des chefs-d'œuvre ensevelis dans l'oubli ; il a remis en culture tout un vaste domaine où l'esprit français avait montré sa fécondité et sa force, quand il n'y avait rien debout aux alentours que les ruines de l'antiquité.

I

Sa vocation avait été heureusement secondée par les circonstances. Il naquit en Champagne, terre amie des trouvères, au village d'Avenay, le 25 mars 1800, et vint jeune à Paris pour étudier le droit ; mais il n'y apportait aucun goût pour le Digeste ou pour le Code. Les livres qu'il achetait sur ses économies d'étudiant se rattachaient à la littérature ou à l'histoire, et il se laissa entraîner sans peine au grand mouvement littéraire qui a marqué les commencements de la Restauration.

Quelques esprits jeunes et hardis avaient donné une impul-

sion qui remuait la génération contemporaine. On voulait sortir des ornières du passé; on entrevoyait de nouveaux cieux, une terre nouvelle. L'Académie française, par la bouche de M. Auger, poussait le cri d'alarme, ne soupçonnant pas ce qu'elle en devait recueillir de gloire un jour. La nouvelle école, sans maître (et sa force était de n'en point avoir), se livrait avec d'autant plus d'effervescence à mille essais divers. M. Paulin Paris se jeta dans la lutte par une brochure intitulée : *Apologie de l'école romantique* (1824). Ce n'était pas encore l'heure de faire valoir cette école par ses œuvres, ni de la juger dans ses résultats, et le jeune apologiste, puisque c'est le nom qu'il se donne, n'admire pas tout. Mais il proteste contre l'imitation aveugle du passé; il montre qu'à toutes les époques, même à l'époque classique par excellence de notre littérature, c'est par des créations originales, par un esprit nouveau apporté dans l'imitation même des anciens, que la France a brillé. Il cite cette parole de madame de Staël sur le romantisme : « Cette littérature est la seule qui soit susceptible d'être perfectionnée, parce qu'ayant ses racines dans notre propre sol, elle est la seule qui puisse croître et se vivifier de nouveau[1] »; et lui-même il montre combien de sources inexplorées le sol national renferme encore. Il rappelle nos anciennes chroniques françaises. Il rappelle nos anciens romans, et il a déjà toute une page sur les Chevaliers de la Table ronde, le beau Tristan et la blonde Isoude (Iseult), Lancelot et la Dame du Lac. Le souffle du moyen âge l'a touché. Il a trouvé sa vocation sans le savoir.

Il n'avait point encore de position, et il s'était marié en 1826 avec une jeune cousine qui ne lui apportait que les joies du foyer. Mais ce bonheur lui donnait le mâle courage d'en soutenir les charges. Initié à la littérature anglaise, il entre-

[1] *De l'Allemagne*, t. I, p. 277. Paulin Paris, *Apologie de l'École romantique*, p. 5.

prit une traduction du *Don Juan* de lord Byron, traduction élégante et qui fait entrevoir le génie de l'auteur, autant que la prose peut, sans trop le trahir, faire passer un poète dans une langue étrangère, et combien la tâche n'est-elle pas plus difficile quand il faut suivre dans sa marche désordonnée cette imagination vagabonde qui entoure de tant de traits bizarres les plus gracieux tableaux! Mais Byron était l'homme du jour, et le *Don Juan* eut assez de succès pour qu'un éditeur priât le traducteur de mettre en français l'œuvre entière du poète. Elle parut en treize volumes (1830-1831), toujours sous son nom, quoique bientôt elle eût cessé d'être de lui.

M. Paulin Paris cherchait encore sa voie quand un incident imprévu lui en fraya les abords.

M. Floquet, mort il y a peu d'années, notre plus ancien correspondant, se trouvait alors chargé d'un travail à la Bibliothèque du Roi. Rappelé subitement en province par des raisons de famille, il proposa son jeune ami Paulin Paris pour le remplacer. La proposition fut agréée, et ce fut ainsi que notre futur confrère entra en 1828 à la Bibliothèque.

Sa position était bien chétive comme simple employé; mais il avait sous la main toutes les richesses de notre grand dépôt. Quelle mine féconde à mettre en valeur! Il était attaché au département des manuscrits, et il voyait, notamment dans le fonds français, se dérouler devant lui toute notre littérature du moyen âge. Je ne prétends pas qu'il l'ait découverte: d'autres l'avaient explorée avant lui et avaient entrepris de la faire connaître au public. Ai-je besoin de rappeler les noms de Ducange et de Legrand d'Aussy, de Méon et de Roquefort, de Raynouard et de Fauriel? Mais si déjà de larges aperçus étaient ouverts sur ces études, si les règles de l'ancienne langue étaient tracées en gros et des instruments de travail mis à la portée des curieux, presque tout restait à faire dans ce champ depuis si longtemps abandonné; et à l'heure qu'il est, malgré tant

de travaux effectués, combien n'y a-t-il pas à faire encore? Si l'on remontait volontiers aux contes et aux fabliaux par La Fontaine et par Boccace, on reculait devant ces longs romans en prose, en vers, où l'on ne croyait pas qu'on pût jamais être dédommagé de sa peine. N'était-il pas établi, avant *La Henriade*, que la France n'avait pas d'épopée, et depuis, qu'elle n'en pouvait pas avoir? M. Paulin Paris y regarda de plus près. Il vit dans ces compositions des chants d'un caractère épique. Les lire était un devoir de sa charge à la Bibliothèque: pour en dresser le catalogue, il convenait de savoir ce que c'était. Les ayant lus il conçut la pensée de les publier, de faire paraître au moins toute une série de nos chants nationaux, les *Romans des douze pairs;* et pour commencer il donna *Berte aux grands piés* [1].

En tête, par manière d'introduction, il adressait une lettre à M. Monmerqué sur l'ensemble de la collection de romans qu'il se proposait de mettre sous les yeux du public. Berte, c'était la *reine Pédauque;* la reine « aux grands pieds » pendant sa vie, et après sa mort « la reine aux pieds d'oie »; « tant il est vrai, dit l'éditeur, que l'usage de flatter les grands quand ils sont vivants, ou de les calomnier dès qu'ils ne sont plus, se perd dans la nuit des âges. L'histoire de Pédauque, ajoute-t-il, me fait souvenir du pauvre Midas, et peut-être le roi phrygien, victime de la malveillance de son barbier, n'avait-il réellement que des oreilles un peu longuettes [2]. » La statue de Pédauque fut prise pour Clotilde, pour Brunehaut, pour Frédégonde; on se partageait entre les reines les plus illustres de notre primitive histoire: l'abbé Lebœuf, en sa double qualité de savant et d'abbé, y vit la reine de Saba. Mais, dans le Midi, on la représente avec la quenouille, et, dans le Nord,

[1] L'ouvrage, publié chez Techener, porte au faux-titre: ROMANS DES DOUZE PAIRS DE FRANCE, n° I; et au titre: *Li romans de Berte aus grans piés.*

[2] *Ibid.*, p. 3.

on dit en proverbe : *Du temps que Berte filait.* Le moyen après cela de contester l'identité parfaite de la reine Berte aux grands pieds et de la reine aux pieds d'oie[1]? Et pourtant, l'on doute encore, et la reine de Saba retrouve des partisans. Notre héroïne est la femme de Pépin le Bref; elle est morte en 783, et jusqu'en 1793 son tombeau se voyait à Saint-Denis. D'où était-elle, de Constantinople, d'un royaume du Nord? Le poète la fait venir de Hongrie et lui donne pour père et mère Flore (Florus) et Blanchefleur, et par ce procédé il relie son poème à celui de *Floire et Blanceflor* si fameux dès le XII^e^ siècle[2].

Le poème choisi par M. Paulin Paris pour inaugurer sa collection n'était pas le plus ancien, tant s'en faut. On en connaît la date et l'auteur : c'est Adenès Le Roi, trouvère artésien, qui le composa vers la fin du XIII^e^ siècle. M. Paulin Paris l'a choisi non comme le plus beau, mais comme le plus court, comme celui qui pouvait offrir le plus d'intérêt et piquer ainsi la curiosité du public. De plus, dans l'ordre historique des sujets, il met en scène des personnages antérieurs à Charlemagne; il pouvait donc à ce titre, mais à ce titre seul, ouvrir la série des romans carlovingiens.

Dans son introduction, sans plus attendre, M. Paulin Paris

[1] *Berte*, p. 4. M. Paulin Paris fortifie l'argument par la peinture que le poème fait de Berte dans la maison du pauvre Simon qui l'a recueillie :

> En la maison Simon en la chambre perrine (*de pierre*)
> Se gist Berte as grans piés dessous une courtine.
> . . . . . .
> Berte se fait aimer com celle qui ne fine
> De servir plus à gré qu'une povre meschine,
> Car elle est apensée et bone et sage et fine, etc.
>
> (Stance 56.)

[2] M. Edelestand du Méril en a publié deux textes : FLOIRE ET BLANCEFLOR, *poèmes du XIII^e^ siècle, publiés d'après les manuscrits avec une introduction, des notes et un glossaire*, Paris, 1856. — Ces deux textes peuvent fort bien être encore du XII^e^ siècle.

jette un coup d'œil sur l'ensemble des romans du moyen âge, qu'il rapporte, selon la nature des sujets, à trois sources: les traditions de l'antiquité (l'*Alexandre*, l'*Énéas*, le *Roman de Troie*, etc.), celles des Bretons (*La Table ronde*), et celles des Français (les romans dits *Carlovingiens*). Ce n'est qu'un premier aperçu qu'il devait reprendre à diverses fois plus tard. L'histoire de nos épopées n'est pas faite encore aujourd'hui: elle n'était pas possible, on le comprend bien, à l'heure où l'on commençait seulement à les publier; mais dès lors notre confrère en avait su marquer les traits généraux, il avait signalé la supériorité de nos romans de source nationale sur tous autres[1]; et un érudit qui a déjà tant avancé parmi nous cette histoire, qui l'achèvera, M. Léon Gautier, a rendu un juste hommage à ces premiers efforts[2].

II

Après *Berte aux grands pieds*, qui n'appartient après tout qu'à la décadence du cycle carlovingien, M. Paulin Paris publia *Garin le Loherain*[3], qui se rattache au contraire à l'une des plus anciennes branches de nos romans, *les Loherains*[4]. Un éditeur doit être critique, un critique est volontiers batailleur: M. Paulin Paris en a fourni plus d'une fois la preuve dans sa longue carrière. Ici, c'est contre M. Fauriel qu'il se bat. M. Fauriel, professeur de littérature étrangère à la Faculté des

[1] *Berte*, préface, p. 12.

[2] «En relisant cette publication, qui n'est pas à l'abri de toute critique, il faut se rappeler, pour être juste, que c'était la première de toutes nos chansons de geste françaises qui recevait, en notre siècle, les honneurs de l'impression.» (Les Épopées Françaises, *études sur les origines et l'histoire de la littérature nationale*, par Léon Gautier, t. II (1867), p. 9.)

[3] Li Romans de Garin le Loherain, *publié pour la première fois et précédé de l'examen du système de M. Fauriel sur les romans carlovingiens*, Paris, 1833, 2 vol. in-12.

[4] Voyez Léon Gautier, *l. l.*, t. I (1878), p. 148.

lettres de Paris, avait voulu trouver l'origine de nos poèmes dans une littérature qui n'était pas assurément étrangère à la France, mais qui n'était pas française au sens étroit du mot: la littérature provençale. M. Paulin Paris s'élève contre cette prétention avec une vivacité extrême[1], et sur le fond la critique lui a donné de plus en plus raison. La littérature provençale ne compte en ce genre qu'un ou deux textes assez récemment découverts: le *Ferabras* dont on faisait argument est certainement un poème français, assez maladroitement habillé en provençal[2]. M. Fauriel avait donc eu tort de citer, comme le dit M. Paulin Paris, au ban de ses *littératures étrangères* nos grandes compositions chevaleresques et de les repré-

[1] «Peut-être, dit-il, M. Fauriel s'était-il cru obligé, par sa position, de rattacher les chansons de geste à une branche quelconque de la littérature étrangère..... Si M. Fauriel avait appuyé ses paradoxes sur de bonnes preuves, si la route qu'il avait ouverte eût seulement été praticable, je m'empresserais de lui exprimer la plus juste reconnaissance... Mais il laissera, s'il lui plaît, à notre pays ses *Chansons de geste*. Il ne ravira pas à la langue française, de sa grande autorité privée, l'honneur de les avoir la première exprimées; surtout il aura toujours mauvaise grâce à nous dire que les beaux manuscrits qui les contiennent «sont difficiles à déchiffrer et semblent braver la patience et la curiosité des littérateurs,» car pour moi je ne demande pas qu'on me sache le moindre gré de les avoir *déchiffrés*. En effet, combien d'heures ai-je pu passer rapidement en poursuivant cette lecture! Combien de romans et de gazettes ai-je fermés pour étudier plus longtemps ces admirables compositions, images de l'esprit, des mœurs et des croyances de nos ancêtres! Combien de fois alors n'ai-je pas mis un frein à mon enthousiasme, en me rappelant avec une sorte d'effroi l'aventure du chevalier de la Manche! Honnête Don Quichotte! Les romans coupables de ta folie n'étaient que de longues paraphrases décolorées des *Chansons de geste;* que serais-tu devenu si tu avais lu les originaux!» (*Li Romans de Garin le Loherain*, préface, p. 1-3); voyez encore ce qu'il dit, p. 4, des généralisations trop hâtives, de l'imagination substituée à l'érudition.

[2] Quant au *Girard de Roussillon*, d'après M. Paul Meyer, c'est une chanson de geste récrite en vers rimés dans la seconde moitié du XII^e^ siècle, d'après un poème bourguignon de la fin du XI^e^ siècle, par un rimeur qui était du sud de la Bourgogne. Cette chanson est considérée comme provençale par suite de cette circonstance toute fortuite que le manuscrit d'après lequel elle a été publiée a été exécuté dans un pays de langue d'oc, en Périgord. (*Romania*, t. VII (1878), p. 161 et suiv.)

senter toutes comme autant d'imitations décolorées de l'ancienne épopée provençale, « épopée, ajoute-t-il ironiquement, dont l'existence lui était démontrée, épopée simple, sublime, admirable, qui pourtant avait un défaut, un seul : elle était perdue. » Mais M. Fauriel avait émis sur la composition de ces poèmes des vues élevées dont M. Paulin Paris parlait avec plus d'esprit que de justesse, quand il disait en lui appliquant un mot d'Abel Rémusat : « En général les idées vraies du professeur ne sont pas nouvelles et ses idées nouvelles ne sont pas vraies[1]. » M. Fauriel avait montré que les chansons de geste ne sont pas nées d'un seul jet; qu'avant l'âge de ces grandes compositions, des cantilènes y avaient préludé, traduisant dans des formes restreintes et faciles à répandre les traditions populaires; et que plus tard seulement on les dut réunir ou les refondre par une inspiration plus haute : c'est le système appliqué aux poèmes homériques; et M. Paulin Paris, quand par la suite il revint sur ce sujet, n'hésita point à reconnaître qu'il l'avait combattu à tort, faisant à M. Fauriel la réparation d'honneur qu'il lui devait[2].

Dès le jour où M. Paulin Paris avait entrepris de se faire

[1] *Garin le Loherain*, p. 7.

[2] « Fauriel avait le premier, au moins en France, admis la priorité de la cantilène sur le poème épique, mais seulement dans la littérature sanscrite, grecque ou provençale... Pour moi, si j'ose me nommer à la suite de tant de critiques éminents ou considérables, j'avouerai que je n'ai vu longtemps que le côté paradoxal de l'opinion de Fauriel; je l'ai combattue et j'eus alors pour me soutenir l'appui inaccoutumé de M. Génin... Mais une étude plus approfondie m'a ramené au sentiment que j'avais combattu à plusieurs reprises. Il ne me reste plus qu'à serrer la question de plus près, en présentant de nouvelles preuves à l'appui de la thèse que le savant historien de la littérature provençale avait été des premiers à soutenir (*Étude sur les chansons de geste et sur Garin le Loherain, de Jean de Flagy*, dans le *Correspondant*, 1863, tirage à part, p. 7). — A la date de sa publication du texte de *Garin le Loherain* (1833) se rapporte encore sa *Lettre au traducteur du Fieramosca* (Blanchard, mort fou) *sur les Romans du moyen âge*, 15 p. in 8° (juillet 1835). C'est un coup d'œil rapide jeté sur l'histoire des romans.

éditeur, il avait dû se poser cette question : D'après quelles règles nos anciens textes doivent-ils être publiés?

Il y en a plusieurs. On en a fait quatre systèmes, qui pourraient se réduire à deux :

1° Reproduire littéralement un texte, soit en prenant le manuscrit jugé le plus complet et le meilleur, soit en adoptant le plus ancien, sauf à en combler les lacunes au moyen des manuscrits de l'époque la plus rapprochée;

2° Donner le texte le meilleur selon les procédés usités dans la publication des œuvres de l'antiquité, soit en le ramenant aux formes les plus correctes, soit en tirant de partout les meilleures leçons [1].

Le premier système est le plus simple, et son second mode n'est qu'un perfectionnement du premier. La version la plus ancienne est généralement la meilleure, comme étant plus près de l'original, et il y a tout avantage à la préférer à un manuscrit plus complet peut-être, mais plus récent, sauf à en combler les lacunes à l'aide de manuscrits de même époque. Le second système est plus critique, et il a certainement des avantages, mais quelle prise il offre à l'arbitraire! Reconstituer le texte original, c'est assurément l'idéal du vrai : mais à quel signe reconnaître la leçon originale? et quant à ramener le texte au dialecte classique, c'est assurément refaire le poème comme il n'a jamais été ni récité ni écrit. M. Paulin Paris, à vrai dire, ne s'est soumis à aucun de ces systèmes. Il a suivi une voie moins critique que littéraire. Il voulait populariser les romans du moyen âge. Il s'est donc efforcé de donner à ses textes la forme la plus lisible, la plus accessible à tous, laissant à ses successeurs le soin d'arrêter les règles d'une critique plus sévère.

[1] Voyez Léon Gautier, *les Épopées françaises*, t. I, p. 254 et suiv.

III

A côté et fort au-dessous, je le confesse, de ces grandes compositions qui n'ont qu'un temps, il y a de petites pièces qui exigent moins de souffle, mais qui veulent de l'esprit et qui, à ce titre, sont facilement de tous les temps en France: je veux parler des chansons qui, au moyen âge, prennent les formes les plus diverses, rondeaux, pastourelles, jeux partis, etc. M. Paulin Paris devait y prendre un goût tout particulier comme Champenois, et la même année qu'il donnait la première partie du *Garin* (1833), il publiait un choix de pièces de nos plus vieux trouvères sous ce titre : *Le Romancero françois* [1]; titre qui pouvait paraître étrange: pourquoi cette enseigne espagnole à des chansons françaises? Il se fait faire l'objection pour y répondre dans son *Avis au lecteur*. Il ne veut pas qu'on le confonde avec le *Chansonnier des Grâces;* et le titre de *Romancier français* n'aurait signifié que des romances dont il ne faut pas chercher les analogues ici. Il nous offre donc un échantillon de cette poésie au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, avec des notices sur les trouvères qu'il a mis à contribution: Audefroy le Bastard, Quenes de Bethune, et auprès d'eux, compagnons du même art, les plus illustres personnages, Jean de Brienne, roi de Jérusalem, Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, Charles d'Anjou, roi de Sicile.

L'amour, la guerre, les événements du temps, font généralement l'objet de ces compositions, et le ton en varie. L'amour domine: c'est tantôt le conte mis en chanson, avec les licences de la pastourelle [2], et quelquefois l'accent de l'élégie, comme dans *Belle Doette:*

Belle Doette as fenetres seant
Lit en un livre, mais au cuer ne l'entent;

[1] Le Romancero françois, *histoire de quelques anciens trouvères et choix de leurs chansons*, Paris, 1833.

[2] *Belle Isabeau, Belle Idoine, Belle Emmelos, Belle Yolans*, etc.

De son ami Doon li ressouviant
Qu'en autre terre est allé tournoiant.
Or en ai dol (*deuil*).

refrain qui revient à chaque couplet et n'est que trop justifié par la conclusion de la pièce [1].

L'amour a donc ses plaisirs et ses peines. Il a aussi ses illusions, et fol est qui s'y fie. Jean de Brienne le dit déjà :

Mout me sot (*sut*) bien espanre et alumer
Au bel parler et au simplement rire;
Nus ne l'orroit si doucement parler,
Que de s'amor ne cuidast estre sire.
Par Dieu, amors, ce vos puis-je bien dire,
On vos doit bien servir et honorer,
Mais d'un petit s'i puet-on trop fier [2].

Il peut avoir d'autres déceptions encore, et Auboin (ou Aubin) de Sezanne, dans un couplet, donne cette leçon de philosophie pratique :

Je di que c'est grant folie
D'assaier ne d'esprover
Ne sa femme ne s'amie,
Tant com on la veult aimer.
Ainsi se doit on bien garder
D'enquerre par jalousie
Con qu'on n'i vodroit trover [3].

La guerre, c'est surtout la croisade, et il y a des chants de croisés. M. Paulin Paris revendique pour Quenes de Bethune ce chant qui convie tout le monde à partir :

Sachiés, cil sont trop honni qui n'iront
S'il n'ont proverte ou vieillesse ou malage;

[1] *Le Romancero françois* : Audefroy le Bastard, IX. Le texte a été un peu modifié pour substituer la rime à l'assonance. La chanson de Marlborough est comme une parodie de cette plainte touchante.

[2] *Le Romancero françois*, p. 136.

[3] *Ibid.*, p. 126.

Et cil qui sain et joene et riche sont
Ne poeent pas demourer sans hontage.

Les dames ne sauraient leur manquer de foi en leur absence :

Et s'eles font, par mal conseil, folage,
A lasches gens et mauvais le feront,
Quar tuit li bon iront en cest voiage[1].

Notre confrère attribuerait volontiers au même poète ces deux strophes vigoureuses : Philippe Auguste songeait à quitter la Terre Sainte avant l'heure. Le poète s'écrie :

Rois, vous avez tresor d'or et d'argent
Plus que nus rois n'ot onques, ce m'est vis[2];
Si en devez donner plus largement
Et demorer por garder cest païs.
Car vos avez plus perdu que conquis;
Si seroit trop grant viltance
De retourner à tout la meschéance[3];
Mais demorés, si ferés grant vigour
Tant que France[4] ait recouvré s'onnour.

Rois, vous savez que Diex a pou d'amis,
Ne oncques mais n'en ot si grant mestier;
Quar par vous est ses peuples mors et pris.
Ne nus fors vous ne l'en puet bien aidier.
Que povre sont[5] li altre chevalier
Si crement[6] la demorance;
Et s'en tel point lor faisiés defaillance,
Saint et martir, apostre et Inocent
Se plainderoient de vos au jugement[7].

[1] *Le Romancero françois*, p. 94.
[2] Ce me semble, *mihi visum est*.
[3] Au milieu de nos revers.
[4] Le poète ne fait pas ici l'élision.
[5] Comme ils sont pauvres.
[6] Craignent.
[7] *Romancero françois*, p. 101-102.

Le trait est dur contre Philippe Auguste. Blanche de Castille n'est pas plus épargnée dans les vers de messire Hue d'Oisy et dans le sirventois de Hue de la Ferté. M. Paulin Paris, qui les donne, ne laisse pas que de disculper de tout injurieux soupçon la mère de saint Louis; mais il constate le bruit répandu par la malignité publique, bruit recueilli dans la *Chronique rimée de saint Magloire* à propos de la guerre où le comte de Champagne, dépouillé par ses barons, fut rétabli par l'intervention de la reine :

> Maintes paroles en dis-an,
> Come d'Iseult et de Tristan[1].

Le *Romancero françois* forme un très petit volume, et le choix des pièces est restreint. L'éditeur déclare qu'il n'a voulu qu'amorcer le lecteur et se dit prêt, s'il y prend goût, à lui en donner bien davantage.

IV

Ce n'est pas, du reste, à cette mesure qu'il entendait réduire ses publications. Trois ans à peine s'étaient écoulés, qu'il offrait au monde savant les prémices d'un ouvrage bien autrement considérable. Employé à notre grande bibliothèque, il avait pour devoir de travailler au catalogue. Mais il ne s'en tient pas à la cote réglementaire, il veut décrire ses manuscrits: il ne lui suffit pas de les décrire, il en veut faire l'histoire. C'est le sujet de l'ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi, leur histoire et celle des textes allemands, anglois, hollandois, italiens, espagnols de la même collection*[2].

[1] *Romancero françois*, p. 180.

[2] "C'est une histoire de nos manuscrits en langue vulgaire, dit-il, que j'ai commencée avec l'espoir de la terminer. Toutes les questions dont les hommes de valeur souhaitent la solution en parcourant nos studieuses galeries, j'ai la prétention, non pas de les résoudre, mais de les indiquer et quelquefois d'ajouter

Leur histoire! elle doit avoir bien des lacunes. Il n'est pas toujours possible de dire d'où ils viennent: il est plus aisé de faire connaître ce qu'ils sont, de les analyser, de les extraire. Toutefois un pareil travail ne saurait s'appliquer à tous : ce ne serait plus un ouvrage, ce serait une autre bibliothèque. M. Paulin Paris borne donc ses analyses à ceux qui ont fait spécialement l'objet de ses études, et c'est déjà beaucoup.

Son plan est celui du catalogue. Il prend les manuscrits selon leur classement par format et par numéros; les décrivant tous, mais s'attardant volontiers avec ses vieux amis, par le désir de nous les faire mieux connaître à nous-mêmes : Chansons de geste, romans de chevalerie et poésies diverses de nos trouvères. Pour quelques-uns, c'est plus que des analyses, ce sont de vrais mémoires qui auraient pu trouver place dans notre recueil des *Notices et extraits des manuscrits*. En plusieurs circonstances, il se trouve entraîné à parler non plus seulement du volume auquel il arrive, mais de toute une série de textes de même sujet. C'est ainsi qu'à propos de plusieurs manuscrits de Lancelot du Lac, il disserte sur le caractère et l'époque, sur les auteurs et les imitateurs des romans de la *Table ronde*[1]; ainsi encore, à l'occasion d'une chanson de geste, il reprend et développe la question générale qu'il avait ébauchée dans la préface de *Berte aux grands pieds*[2].

M. Paulin Paris publia ainsi sept volumes, de 1836 à 1848, répondant dans ses préfaces aux critiques dont son

aux moyens de les éclaircir : description des manuscrits; conjectures sur leur date, leurs propriétaires, leurs ornements, leur reliure, leurs scribes, leurs enlumineurs; notice sur leurs auteurs connus ou probables; discussion des sentiments que l'on a émis sur leur compte; citations nombreuses; particularités qui les concernent. Voilà, dit-il, ce que je me suis proposé d'indiquer avec plus ou moins d'étendue.» (T. I, p. XIV.) Ajoutez les dessins d'armoiries qu'il décrit minutieusement, en signalant l'intérêt qu'ils offrent pour l'histoire des familles.

[1] *Les Manuscrits françois*, t. I, p. 160-211.

[2] *Ibid.*, t. III, p. 375 et suiv.

ouvrage était l'objet, tenant compte des objections fondées, mais justifiant son plan et marchant droit devant lui, sans se laisser effrayer du travail immense qui lui restait à faire. Il aurait continué indéfiniment de la sorte; mais si l'auteur éprouvait une grande jouissance dans ce travail de bénédictin, pour ne pas dire d'Hercule, l'éditeur y trouvait peu de profit, et la révolution de 1848 ayant mis à la tête de la direction des lettres au ministère un critique animé d'un esprit tout différent, la modique subvention qui soutenait l'entreprise fut supprimée: le livre en resta donc là[1].

Dès le premier volume, M. Paulin Paris avait assez montré ce qu'on pouvait attendre de son érudition, pour que l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'appelât au fauteuil laissé vacant par la mort de Raynouard (1837). Il paya sa dette de bienvenue à la Compagnie en lisant, le 2 mai 1839, dans la séance publique des cinq classes de l'Institut, ses *Nouvelles recherches sur les manuscrits de Joinville*. Il donna encore à notre recueil deux mémoires *sur le véritable auteur du Songe du Vergier*[2], et son opinion, reprise et discutée, a été confirmée d'une manière à peu près certaine par la critique la plus récente; de plus, un mémoire sur *Ogier le Danois*, mémoire qu'il réduisit pour l'accommoder aux proportions et au caractère d'une lecture à faire dans la séance annuelle des cinq Académies (1842)[3]. Il y établit par les textes des histo-

[1] Si, comme bibliothécaire, M. Paulin Paris aimait les manuscrits de sa Bibliothèque, comme Champenois il s'intéressait aux archives de sa province. Il accepta donc avec empressement le soin de les passer en revue et publia, en 1835, avec son frère M. Louis Paris, le rapport suivant : *Rapport fait à M. le ministre de l'instruction publique sur les archives d'une partie de l'ancienne province de Champagne dont le dépôt se trouve au chef-lieu du département de la Marne*. Reims 1835.

[2] Mars et août 1841, mai et juin 1842. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XV, 1re partie.

[3] Il le publia, tel qu'il nous l'avait lu, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. III (1841-1842), p. 521. M. Paulin Paris était membre du conseil de perfectionnement de l'École des chartes.

riens, Anastase le bibliothécaire, Éginhard, l'existence de ce personnage à la cour de Charlemagne; son tombeau dans l'église abbatiale de Saint-Faron en serait moins la preuve; encore moins son épée dans le cabinet de notre regretté confrère M. de Longpérier[1].

Ce n'est pas dans nos collections qu'il faut chercher son rapport sur le prix Gobert (1840), dont il existe un tirage à part. Les rapports des Commissions s'adressent à l'Académie seule. Ils ne sont publiés que dans les concours où cette publicité est une forme de la récompense, dans celui des Antiquités de la France, par exemple, et M. Paulin Paris fit pour ce concours, en 1858, un rapport qui fut lu dans la séance publique et imprimé dans nos recueils. Mais les rapports sur le prix Gobert ne sont pas dans ce cas, et la publicité donnée hors de l'Académie à celui de 1840 fit quelque sensation chez elle. L'Académie n'avait pas adopté les conclusions de la Commission; la publication du rapport pouvait paraître un appel de son jugement : c'était une aggravation. Mais le prix était donné pour la première fois, on pouvait dire que la jurisprudence n'était pas encore établie. Ce fut une excuse.

V

C'est dans un autre grand ouvrage de l'Académie, héritage des Bénédictins, que M. Paulin Paris a surtout laissé la trace de son activité.

Très peu de temps après son élection, il avait été nommé membre de la Commission de l'histoire littéraire de la France (12 octobre 1838), en remplacement de M. Boissonade, que l'Académie avait élu d'abord pour remplacer M. Daunou, et qui bientôt avait donné sa démission[2]. La vieille poésie natio-

[1] Je n'ai pas besoin de dire que M. de Longpérier ne lui reconnaissait pas cette origine.

[2] M. Daunou avait été nommé secrétaire perpétuel le 16 mars 1838 après la

nale y devenait naturellement son lot. On en était au XIII^e^ siècle. La grande période de nos épopées était close, la grande période, mais non la plus féconde. C'est au treizième siècle que nos cycles s'étendent, que la plupart de nos chansons de geste sont reprises, remaniées, et reçoivent des compléments qui font remonter plus haut ou descendre plus bas leurs poétiques légendes.

Au tome XX (1842) commence la collaboration de M. Paulin Paris. Il y doit parler des trouvères et replacer dans un cadre plus large quelques-uns de ceux dont il a publié les œuvres ou esquissé les portraits : Jean Bodel, d'Arras, qui fit la chanson de geste *Guiteclin de Sassoigne* (Saxe) et le *Jeu de Saint-Nicolas*, sorte de mystère reporté au cœur des expéditions de Terre sainte et dont quelques vers, animés dn souffle de la croisade, ont déjà comme l'inspiration du grand Corneille :

> Seigneurs, si je suis jeune ne m'ayez en dépit (*mépris*),
> On a véu souvent grand cœur en corps petit[1];

Adam de la Halle, autre poète artésien, qui, sans parler de maint rondeau, motet ou chanson, a donné aussi deux pièces à notre premier théâtre profane : *Le Jeu de la Feuillie ou du mariage Adam*, comédie satirique à la façon de l'ancienne comédie chez Aristophane, où les personnes du temps, de la ville même, sont traduites sur la scène, à commencer par l'auteur, et le joli jeu de *Robin et Marion*, qui prélude à nos opéras-comiques; puis Adam ou Adenès, surnommé Le Roi, l'auteur

mort de M. de Sacy. On le retrouve, jusqu'au 28 septembre de cette année, présent aux séances de la Commission où M. Boissonade n'a jamais siégé. Il fait place alors à M. Paulin Paris.

[1] *Histoire littér.*, t. XX, p. 633. Je n'ai fait que rajeunir l'orthographe :

> Seigneur, se je sui jones ne m'aiés en dépit,
> On a véu souvent grant cuer en cors petit.

de la *Berte aux grans piés*, et d'autres chansons de geste ou romans d'aventures (les remanieurs ne se renfermaient pas dans une seule œuvre) : *Les Enfances Ogier*, *Bueves de Comarchis*, *Cléomadès*; enfin Rutebeuf, le *rude poète*, comme il se qualifie lui-même en jouant sur son nom, Rutebeuf, qui touche à tout, controverse, dits et complaintes, pièces badines, contes plus ou moins moraux, mais toujours satiriques; le poète le plus original par son esprit dans les genres mêmes où il n'est qu'imitateur[1].

Le travail le plus considérable de M. Paulin Paris dans l'*Histoire littéraire de la France* est celui qui occupe la plus grande partie du tome XXII (1852) : *Les Chansons de geste*. Il y reprend la question dans son ensemble, fait l'histoire des opinions émises sur leur caractère et leur composition, sur la façon dont elles étaient et pouvaient être chantées par les trouvères. Il signale la grande place qu'elles avaient dans la société, tenant lieu de représentations dramatiques et d'histoire au XII^e^ siècle et tirant leur vie et leur force de deux passions puissantes, l'orgueil des familles et l'amour de la patrie: car il y a déjà une patrie. Notre confrère insiste sur ce point que, dans le premier âge, tous ces poèmes sont en vers, que les jongleurs les chantaient avec accompagnement de leurs instruments dans les banquets des grands ou dans les fêtes populaires, qu'ils les disaient par fragments, tantôt l'un, tantôt l'autre, avec variantes à leur choix; ce qui, d'après son opinion, explique comment ces leçons diverses se retrouvent

[1] M. Paulin Paris a publié vers le même temps, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1^re^ série, t. II (1840-1841), p. 32, une notice sur *Richard de Fournival*, frère utérin d'Arnoul, évêque d'Amiens (1220-1241), et auteur de plusieurs chansons. On rapporte encore à ce Richard diverses pièces : *La Puissance de l'amour*, sorte de traité de l'art d'aimer, et des *Conseils d'amour*. Il recommande avant tout l'amour de Dieu (c'est justice à lui rendre); puis il distingue l'amour de grâce (l'amour des amants) et l'amour de dette (l'amour des mariés) : il est pour le premier (p. 49).

en même temps dans nos manuscrits (dont les plus anciens ont dû être des manuscrits de jongleurs), sans qu'on puisse y voir des redites imputables à l'imperfection de l'ouvrage original ou à l'impéritie du poète[1]. Ces compositions, du reste, étaient loin d'être parfaites, il en tombe d'accord. On n'y rencontre ni unité de plan, ni ordonnance savante, ni développements justement proportionnés à l'importance des matières. Ce qu'elles offrent, c'est une peinture animée des mœurs d'une époque : de l'époque, non des héros mis en scène, mais de l'auteur qui les dépeint, et à ce titre M. Paulin Paris trouve à ces récits un intérêt égal à celui des poèmes homériques.

L'idée qu'on peut se faire de la société de ce temps-là serait plus nette si le classement des poèmes d'où on la prend était mieux établi, et il semble que l'auteur de ce travail aurait dû y procéder avant tout; mais pour cela il eût fallu les mieux connaître dans leur ensemble, et n'oublions pas que M. Paulin Paris était l'un des premiers qui avaient pénétré, si je puis dire, dans cette forêt enchantée. Aussi n'essaya-t-il même pas d'y appliquer les grandes divisions générales qu'il avait tracées en publiant jadis *Berte aux grands pieds*, et quand il en vient à l'examen des poèmes, il adopte l'ordre alphabétique.

C'est à son rang selon l'ordre de l'alphabet qu'il aborde la chanson de Roncevaux.

La chanson de Roncevaux était mentionnée déjà dans la première moitié du XII^e^ siècle par Guillaume de Malmesbury (*tunc cantilena Rollandi inchoata*), et quelques années plus tard par l'historien-poète Wace qui dit :

> Taillefer qui moult bien cantoit
> Sur un ceval qui tost aloit

[1] *Histoire littéraire*, t. XXII, p. 262.

Devant aus (*eux*) s'en aloit cantant
De Callemaine (*Charlemagne*) et de Rollant
Et d'Olivier et des vassaus
Qui moururent à Rainscevaus.

D'après ce témoignage, on tenait pour certain que la chanson de Roland avait été chantée, comme chant national, dans l'armée de Guillaume le Conquérant à la bataille de Hastings, et l'on se demandait où l'on pourrait trouver ce chant fameux. M. Paulin Paris, quand il publiait *Berte aux grands pieds*, avait soupçonné que la fameuse *cantilena Rollandi* devait être non pas un chant court et concis, comme un chant de guerre, mais quelque longue chanson de geste, comme celle de Roncevaux. Mais ce fut un élève de l'École normale, Henri Monin, qui mit cette vérité hors de doute et retrouva pour ainsi dire (c'est la déclaration de M. Paulin Paris) le poème de Roncevaux dans deux manuscrits de la Bibliothèque royale; ce fut lui qui le fit connaître au monde savant par une thèse faite sur les bancs de l'École et soutenue, en 1832, devant la Faculté des lettres de Paris. Depuis, d'autres manuscrits furent signalés, notamment celui d'Oxford[1], d'après lequel M. Francisque Michel le publia intégralement sous ce titre : « La Chanson de Roland *ou* de Roncevaux *du douzième siècle, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque bodléienne, à Oxford.* Paris, 1837, in-8°. » Ensuite un Genevois, M. Bordillon, en donna une traduction d'abord : *Le Poème de Roncevaux, traduit du roman en français* (Dijon, 1840), puis le texte même : *Roncisvals mis en lumière, par* J. L. Bourdillon (Paris, 1841). Il aurait eu l'honneur de le faire connaître le premier (car dès 1822 il en possédait un beau manuscrit du XIII[e] siècle), si le soin d'en copier tous les vers, de les comparer aux manuscrits de Lyon et d'Oxford, de chercher,

[1] Par l'abbé de La Rue dans son *Essai sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-saxons*, 1834.

plus ou moins heureusement, à reconstituer le poème primitif, ne lui avait fait ajourner son œuvre de près de vingt ans.

M. Paulin Paris qui, dans la préface de *Berte aux grands pieds*[1], lui emprunte déjà la belle scène de la mort de Turpin, en fait ici une analyse étendue et en signale les beautés de premier ordre : unité du sujet, vérité des caractères, vive peinture, action liée, poursuivie, dénouée avec un intérêt toujours croissant[2]. L'auteur des *Épopées françaises*, celui qui a donné du Roland plusieurs éditions classiques et fait si bien que le héros de Roncevaux a forcé les portes de nos lycées, ne professe pas pour notre vieux poème une admiration mieux motivée.

VI

Ce poème devint l'occasion d'une de ces batailles où notre confrère, on le peut croire, prenait quelque plaisir à s'engager.

M. Paulin Paris qui, avec des formes athlétiques, avait tant de grâce et de douceur dans la physionomie, tant d'aménité dans les relations privées, ne laissait pas que de soutenir la vieille réputation des philologues en matière de dispute. Il avait, dès l'origine, échangé quelques contradictions avec M. Michelet qui, à l'appui de M. Edgar Quinet, avait taxé d'erreur plusieurs de ses assertions sur les épopées du moyen âge[3]. Il avait plus vivement relevé M. Fauriel qui avait fait pis

[1] *Berte aus grans piés*, p. 43.

[2] *Histoire littéraire de la France*, t. XXII, p. 727-755.

[3] J. Michelet, *Lettre au directeur de la Revue des Deux-Mondes*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. III, p. 193 (juillet 1831). P. Paris, *Réponse à la lettre de M. Michelet sur les épopées du moyen âge*, Paris, 1831, in-12 de 24 pages. C'est dans le *Temps* que M. Paulin Paris avait fait la critique du *Rapport de M. Quinet sur les épopées françaises du douzième siècle*. La lettre de M. Michelet est très vive. La réplique de M. Paulin Paris ne laisse pas la raison du côté de l'éminent historien.

que combattre ses opinions, qui avait paru ne les pas connaître. Il eut une querelle plus sérieuse à propos de la *chanson de Roncevaux*.

A la fin de l'article de l'*Histoire littéraire* sur les chansons de geste, parlant de ce poème, il dit : « Comme nous achevions cette notice, une nouvelle édition du texte d'Oxford a été donnée par un littérateur distingué[1]. Bien que cette publication n'ait pas été accueillie avec tout l'intérêt qu'elle semblait promettre, il est juste de dire que les deux éditions précédentes y sont corrigées souvent avec succès, et que le commentaire dont le texte et la traduction sont accompagnés n'est pas exclusivement paradoxal[2]. »

Le compliment était aigre-doux; mais il ne rendait pas toute la pensée de notre confrère. Pour se produire à son aise, elle avait besoin de sortir du cadre officiel d'un grand recueil académique. C'est dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* qu'il faut la chercher[3].

M. Paulin Paris avait peut-être déjà quelque sujet de mécontentement à l'égard de M. Génin, qui avait été longtemps son ami. La publication de la *Chanson de Roland* le fit sortir des gonds. M. Francisque Michel avait inutilement demandé pour la première édition de ce grand poème le concours du Gouvernement : on n'en connaissait pas, sans doute, encore la valeur au ministère; il l'avait donc publié à 200 exemplaires à ses frais. Et voici que, treize ans plus tard, paraissait aux frais de l'État, avec un luxe digne de l'Imprimerie nationale et du sujet de l'ouvrage, une édition nouvelle qui se donnait tous les airs d'une édition princeps; — là était le vrai grief; — car, dans l'introduction, l'édition privilégiée ne disait pas un

[1] *La Chanson de Roland*, poème de Théroulde, texte critique par F. Génin, Paris, 1850, in-8°.

[2] *Histoire littéraire de la France*, t. XXII, p. 755.

[3] 3e série, t. II (1850-1851), p. 297 et 393.

mot de M. Francisque Michel. C'était bien son œuvre pourtant qu'il rééditait, car il n'avait vu le manuscrit d'Oxford que par les yeux d'un autre, n'étant pas allé à Oxford, et le manuscrit d'Oxford n'étant pas venu à Paris. Si M. Francisque Michel est cité, c'est dans les notes, pour des leçons que l'on n'adopte pas! M. Paulin Paris s'indigne de cette façon de procéder. Il se demande si le haut fonctionnaire de l'instruction publique a trouvé au-dessous de lui de nommer l'humble professeur de province, ou s'il a cru lui faire, en le *croquant* ainsi, beaucoup d'honneur! et puis dans cette introduction le nouvel éditeur semble faire entendre que c'est lui qui, à force de fouilles, a retrouvé l'épopée française :

Désormais on ne reprochera plus à la littérature française de manquer d'une épopée. Voilà le Roland de Théroulde [nom qui se trouve à la fin du poème et que l'éditeur prend pour le nom de l'auteur], et si la France a si longtemps attendu à la montrer aux autres, c'est qu'il a fallu, pour la retrouver, fouiller plus profondément.

Et avec quel dédain il parle (notons ce point-ci) des publications d'autres chansons de geste :

On a exhumé de la poudre des bibliothèques des compositions du XII^e^ et du XIII^e^ siècle qui, annoncées pompeusement sous le titre de *grandes épopées*, n'ont pas justifié, par leur mérite, l'enthousiasme de leurs parrains; l'illusion qu'on avait voulu produire n'a pas duré longtemps, et l'intelligence du public a bien vite sondé la véritable valeur de l'œuvre sous la couche d'archaïsme qui semblait la protéger. C'est cette perspicacité qui me rassure pour la fortune du poème de Théroulde[1].

L'attaque était personnelle, bien qu'aucun nom d'auteur ou d'éditeur n'eût été prononcé; elle fut comprise, et l'examen de l'introduction de M. Génin, qui fait l'objet de l'article, a pu s'en ressentir : tout y est dit sans circonlocution[2].

[1] *Introduction*, p. 6.

[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3^e^ série, t. II, p. 303, etc.

M. Génin était homme d'esprit, et il se trouvait en position d'être bien renseigné. Que fit-il? Averti de l'article préparé par M. Paulin Paris, il le prévint en imprimant une lettre à son adresse où il lui disait : qu'ayant su son dessein, il croyait bon de lui signaler un écrivain occupé aussi de la publication des textes français du moyen âge, membre de l'Institut, de la Commission de l'histoire littéraire, « un des érudits, ajoutait-il, pour qui vous avez le plus d'estime, je dirais tout net celui que vous estimez le plus; » qui avait publié un « nombre de volumes remplis de contre-sens énormes, » etc.; et il lui demandait comment il pourrait, en bonne justice, critiquer son travail quand il avait épargné celui-là[1]; suivaient les fautes qu'il relevait dans les écrits de M. Paulin Paris. Après cette défense préventive, il en publia une autre sous forme de : *Lettre à un ami sur l'article de M. Paulin Paris*, quand cet article eut paru. Là il essaye de se justifier à son tour des vives et nombreuses attaques dont il était l'objet; mais il en est une dont il ne dit rien, parce qu'il n'avait rien à y répondre : c'est le reproche d'avoir pris le texte de M. Francisque Michel sans avoir nommé seulement une fois M. Francisque Michel, ni dans son titre, ni dans son introduction. M. Paulin Paris ne manque pas d'insister sur ce fait dans son second article[2], vive réplique où, prenant pour texte un passage de la première lettre de M. Génin, il le commente comme on eût fait d'un texte sacré dans une homélie; mais ce n'est point une homélie, c'est une vraie passe d'armes; pas un mot, pas un coup qu'il ne pare, pas un trait qu'il ne rétorque, et quelle vigueur, quelle agilité, quel entrain! Les juges du camp ont dû reconnaître que, même en fait d'esprit, M. Paulin Paris pouvait soutenir ici la lutte contre M. Génin[3].

[1] *Lettre à M. Paulin Paris, membre de l'Institut* (1851), p. 6.

[2] *Bibliothèque de l'École des chartes, loc. cit.*, p. 393 et 403.

[3] « Quoi! reprend M. Génin, je devais donc dire à M. Michel : « Monsieur,

VII

L'Académie elle-même et la Bibliothèque fournirent à M. Paulin Paris d'autres occasions de polémique.

Je ne parle pas de sa querelle avec M. Guérard, querelle plus personnelle que scientifique, que l'on peut regretter pour l'un et pour l'autre, et dont il est superflu de faire revivre les pièces[1]. Mais il faut bien parler d'une autre discussion tout académique, celle qui, soulevée dans le public, fut portée par le Gouvernement même au sein de l'Académie, sur un cœur trouvé dans la Sainte-Chapelle et où l'on s'était un peu trop hâté de reconnaître le cœur de saint Louis[2]. Letronne, consulté comme garde général des archives, avait répondu, s'appuyant de Geoffroy de Beaulieu, confesseur du saint roi, que le cœur et les entrailles de saint Louis avaient été déposés dans le monastère de Monreale près de Palerme. Il trouva

« votre édition me paraît insuffisante; auriez-vous la bonté de me permettre d'en « faire une meilleure où vos erreurs seraient exposées?» J'avoue que M. Génin n'a rien dit, ni rien fait de semblable. Il s'est emparé du travail sans en demander la permission et a fait plus mal que M. Michel. Mais qui l'empêchait de dire à celui-ci : « Votre édition me paraît imparfaite; je vous demande la permission « d'en préparer une autre dans laquelle je signalerai ce que je dois à la vôtre, tout « en cherchant à mieux faire?» Une telle conduite n'aurait rien eu que de convenable, et c'est ainsi que nous aurions agi, nous gens de la *meute* (car tous ceux qui n'admirent pas le Théroulde appartiennent à la meute). Mais, par un scrupule qui dépend de sa façon de voir, M. Génin a préféré tout prendre sans rien dire, persuadé qu'il rentrait dans son bien dès qu'il entrait dans le bien d'autrui. Et quelle singulière manière de définir la position des premiers éditeurs à son égard! « Leur procédé, dit-il, est exactement celui de certains oiseaux incapables « de se construire un nid pour eux-mêmes et qui s'emparent des nids abandonnés « par les autres, s'y installent et y élèvent leur couvée» (Page 5). Ces oiseaux, qui sont-ils? demanderez-vous : les Génin? — Non, reprend M. Génin, ce sont les Bourdillon, les Lecluse, les Wey, les Coussemaker et les Michel. — A la bonne heure.» (*Bibliothèque de l'École des chartes* (1851), p. 403.)

[1] *Lettre de M. Benjamin Guérard à son frère au sujet d'un article de la Quotidienne*, avec les observations de M. Paulin Paris. Paris, 1838.

[2] *Histoire de l'Académie*, t. XIV, 1re partie, p. 72-82. J'en ai parlé dans la *Notice sur la vie et les travaux de M. Charles Lenormant*.

des contradicteurs, et M. Paulin Paris fut du nombre[1]. L'Académie donna raison à Letronne, et le témoignage d'un auteur contemporain, récemment mis au jour, a, par les détails les plus explicites, confirmé ce jugement[2].

L'affaire de la Bibliothèque était d'autre nature. J'ai déjà eu l'occasion, en faisant l'éloge de M. Naudet, de dire quel était avant lui le régime de la Bibliothèque, sa division en départements, on aurait pu dire en provinces, avec des gouverneurs indépendants et fédérés. Ce régime pouvait avoir des avantages, mais il avait de grands inconvénients. On avait tenté vainement de le modifier en 1839; l'ordonnance du 22 février était restée lettre morte, le conservatoire avait vaincu[3]; les abus subsistaient, ils furent signalés à la tribune, et le directeur, sans les nier, montra par une lettre qu'il n'en pouvait pas être rendu responsable, n'ayant pas, dans la situation qui lui était faite, autorité suffisante pour les réprimer.

Cette déclaration était grave. M. Paulin Paris, bien qu'il fût simple conservateur adjoint, ne ressentit pas moins vivement que les autres la diminution de droits dont le conservatoire était menacé, et ce fut lui qui tenta de détourner le coup.

Dans l'affaire de la Bibliothèque, on avait beaucoup insisté, à la Chambre des députés, sur le catalogue qui ne se faisait pas. M. Paulin Paris, qui était aux manuscrits (et aux manuscrits le catalogue était en règle), fit paraître (10 avril 1847) une brochure sous ce titre : *De la Bibliothèque royale et de la nécessité de commencer, achever et publier le catalogue général des*

[1] *Mémoire sur le cœur de saint Louis et sur la découverte faite dans la Sainte-Chapelle le 15 mai 1843* (1844).

[2] L'historien Primat (*Recueil des historiens de France*, t. XXIII, p. 58 et 68).

[3] Voyez les trois *Lettres des conservateurs de la Bibliothèque royale sur l'ordonnance du 22 février 1839*, Paris, 1839, et la *Lettre de M. Dunoyer, conseiller d'État, administrateur général démissionnaire de la Bibliothèque du Roi;* par le titre même qu'il prenait, il contresignait sa défaite.

livres imprimés. M. Naudet réunissait au titre de directeur celui de conservateur des livres imprimés. C'était le prendre à partie, et sur plus d'un point l'attaque était nominative et personnelle : il était accusé d'avoir compromis les véritables intérêts de la Bibliothèque par son rapport. Sans contester en aucune sorte l'objet visé par le titre même de cet écrit, à savoir la *nécessité d'achever et publier le catalogue des livres imprimés*, convenons que la brochure prouvait cette autre chose : que la hiérarchie, dont l'ordonnance du 22 février 1839 avait voulu poser les bases à la Bibliothèque, avait grand besoin d'être raffermie[1].

Elle le fut par l'ordonnance du 2 septembre 1847, qui rétablit l'administrateur général, avec les pouvoirs dont il avait été investi par l'ordonnance du 22 février.

Cette publication, critiquable à ce titre, sans qu'il soit besoin d'entrer dans l'examen du fond, explique peut-être l'aigreur avec laquelle M. Naudet parle de M. Paulin Paris dans un mémoire qu'il eut l'occasion d'écrire pour la défense de la Bibliothèque, au cours d'un procès en revendication de certaines pièces[2]. M. Paulin Paris était d'un accueil bienveillant; il se voyait donc particulièrement recherché par ceux qui fréquentaient le plus assidûment la Bibliothèque. Or parmi ceux-là il y en avait dont la Bibliothèque croyait avoir à se plaindre et dont M. Paulin Paris ne se méfiait pas assez. M. Naudet leur associe trop facilement, disons injustement, le conservateur qu'il savait être en rapports plus habituels avec eux. On estimerait moins M. Paulin Paris, s'il n'avait relevé avec une légitime indignation des paroles qui touchaient son honneur[3].

[1] Une lettre de M. Raoul Rochette, conservateur des médailles, à M. Paulin Paris, pour approuver sa lettre (30 avril 1847), en est une preuve de plus.

[2] *Réponse de la Bibliothèque nationale à M. Feuillet de Conches*, par M. Naudet, administrateur général de la Bibliothèque. Paris, 1851, in-8°.

[3] *Rectification indispensable adressée à mes collègues les membres du conservatoire, au sujet de la Réponse de la Bibliothèque nationale à M. Feuillet de Conches*

VIII

Mais revenons aux travaux littéraires de M. Paulin Paris.

Je n'ai passé en revue jusqu'à présent qu'une série de ces travaux, celle qui se rapporte à la langue et à la littérature du moyen âge. Or l'on ne peut entrer si avant dans l'histoire des lettres sans toucher à l'histoire. Les chansons de geste d'ailleurs, qu'était-ce autre chose, pour les contemporains, que l'histoire vivante, les héros des traditions nationales remis en scène dans leurs rapports de société, leurs alliances et leurs luttes? et les chroniques, aussi bien que les chansons ou les romans, se rencontrent dans les manuscrits dont notre confrère avait la garde.

C'est encore comme éditeur de textes plutôt que comme historien lui-même qu'il aborde ces monuments.

Il avait commencé par publier des textes relativement modernes :

La *Correspondance du roi Charles IX et du sieur Mandelot, gouverneur de Lyon pendant l'année 1572, époque de la Saint-Barthélemy. — Lettre des Seize au roi d'Espagne Philippe II, année 1591.*

Dans son zèle d'éditeur, il sacrifie un peu trop, je pense, le rôle des historiens qui remontent au passé : « Nous respectons, dit-il, le talent de MM. de Barante ou Sismondi; mais en parcourant leurs compositions historiques, nous nous imaginons involontairement qu'ils ont dit à nos vieux chroniqueurs : Taisez-vous, Joinville, Froissart ou Comines, nous savons mieux que vous comment les choses se sont passées (p. 10) » — Oui vraiment, ils le peuvent mieux savoir, je ne dis pas mieux que Joinville ou Comines, dont le champ est plus restreint, mais mieux que Froissart, courant, pour ainsi dire,

par M. Naudet (10 juin 1851). Les imputations sont reproduites sur une colonne, et les répliques imprimées parallèlement sur l'autre.

après les événements dans sa longue chevauchée à travers l'histoire du XIV^e^ siècle : car ils ont pu contrôler par des pièces du temps ce qu'il ne savait que par ouï-dire, Nul historien moderne n'a mieux dit que Froissart ce que Froissart a raconté; mais on a pu dire plus vrai. Sur combien de points la critique ne l'a-t-elle pas fort justement redressé aujourd'hui? et M. Paulin Paris lui-même, en publiant ces textes inédits, fournit aux historiens de nos jours les moyens de rectifier, de compléter les récits mêmes des contemporains de Charles IX ou de la Ligue. Critiques et historiens doivent donc s'entr'aider, et tout en souhaitant qu'ils aient, comme on dit, bon pied bon œil, rappelons-leur au besoin la fable de l'Aveugle et du Paralytique.

M. Paulin Paris continua de remplir le rôle de critique et d'éditeur, qui était le plus dans ses goûts. En 1835, il publiait une notice sur le *Manuscrit de la chronique des Normands*, et sur l'édition que M. Champollion en avait faite pour la Société de l'Histoire de France. En 1837, il commençait une publication plus importante : je veux parler des *Chroniques de Saint-Denis*.

Des chroniques s'écrivaient dans un assez grand nombre de monastères. Les habitants de ces paisibles demeures, retirés du monde, aimaient à vivre dans le passé. On y voulait avoir la suite des temps; on commençait par reproduire ou par extraire d'anciens abrégés et on les continuait comme on pouvait. Pour les origines de notre histoire, on reprenait Grégoire de Tours, Frédégaire, Éginhard, Aimoin, le faux Turpin, le faux Turpin qui, dans son latin, donnait un air d'histoire réelle aux traditions poétiques chantées en langue vulgaire par nos trouvères; et il fut le premier qui, par l'attrait de ces fables, eut l'honneur d'être mis en français. Entre tous les couvents, celui de Saint-Denis était le lieu où l'on donna le plus de soin au travail des chroniques : Suger, abbé du monastère et ministre

du roi, y veilla surtout et y concourut en augmentant la bibliothèque de ses moines. Toutefois ce double courant de la chronique et du roman (au sens ancien du mot), des traditions historiques et des croyances populaires, durait toujours, et ce ne fut guère que sous Philippe Auguste que l'on rechercha plus sérieusement à démêler ce qu'il y avait de vrai dans les récits du passé. Vers ce temps-là aussi, l'histoire cessa d'être exclusivement écrite dans les couvents et pour les couvents. Villehardouin raconta la prise de Constantinople et, peu après, le récit général des croisades de Guillaume de Tyr fut traduit en français de son vivant même.

C'est aussi en français que l'on finit par mettre, à partir du XIII^e^ siècle, les chroniques de Saint-Denis. M. Paulin Paris les publia sous cette forme avec un enthousiasme qui ne cherche point à se contenir; c'est pour lui presque un livre sacré : « Les chroniques de Saint-Denys, dit-il dans sa préface (p. XXIV), sont le plus beau, le plus glorieux monument historique qui peut-être ait jamais été élevé dans aucune langue et chez aucun peuple, à l'exception du livre par excellence la *Sainte Bible.* » Ces chroniques, du reste, dont les sources et la composition offrent à la discussion une si ample matière[1], n'ont plus rien de commun avec l'abbaye de Saint-Denis à partir de 1340 (un peu après le commencement de la guerre de cent ans); c'est une histoire non plus traduite du latin, mais rédigée pour la première fois en français par des écrivains séculiers, et elle se continue ainsi jusqu'à Louis XI.

J'ai parlé de Villehardouin. M. Paulin Paris ne pouvait manquer de s'en occuper, comme du premier grand historien de notre langue, et il eut la bonne fortune d'en trouver deux manuscrits inconnus à Du Cange et à dom Brial : il en fit la

[1] L'Académie, ayant mis la question au concours, a par là provoqué un très bon mémoire de M. Élie Berger, couronné en 1878.

base de l'édition qu'il publia en 1838[1]. Il se serait occupé aussi de Joinville, si la chronique du fidèle compagnon de saint Louis, déjà plusieurs fois éditée, n'avait pas été l'objet d'une publication récente de M. Francisque Michel: on peut, du reste, sans toucher en aucune sorte à des droits acquis, revenir sur d'anciens textes au profit de tout le monde : témoin ces auteurs mêmes, Joinville et Villehardouin, publiés par notre éminent confrère M. N. de Wailly. M. Paulin Paris s'attacha à un autre monument qui avait pour lui le double mérite d'être tout à la fois une chanson de geste et une histoire : *la Chanson d'Antioche,* la première épopée de la croisade, écrite par un témoin oculaire, Richard le Pèlerin, et remaniée vers la fin du XII^e^ siècle par Graindor de Douai[2]. Il ne reproduit pas l'ouvrage tout entier: il en retranche les épisodes annexés au poème primitif, pour n'en garder que la partie la plus historique (9,000 vers sur 50,000); et c'est lui qui, en raison du sujet spécial où il le ramène, se croit le droit de lui donner ce nom : *Chanson d'Antioche*[3].

IX

M. Paulin Paris ne s'était pas renfermé dans l'étude du moyen âge, il avait lu avec une extrême curiosité les documents si nombreux et si divers du XVI^e^ et de la première moi-

[1] *De la conqueste de Constantinople, par Villehardouin et Henri de Valencinnes,* Paris, J. Renouard, 1838, in-8°.

[2] L'éditeur, dans une savante préface où il apprécie le grand mouvement de la croisade et range, selon leur date, ses historiens, définit le rôle de Richard le Pèlerin, qui était un des ménestrels emmenés par les croisés, et fixe entre la prise d'Antioche et celle de Jérusalem la date de l'achèvement de son poème : aucun historien de la première croisade ne lui serait donc antérieur. Quant à Graindor, il propose l'an 1192, pour l'époque de son remaniement.

[3] Plus tard, à l'occasion d'une thèse soutenue en 1876, par M. Pigeonneau, devant la Faculté des Lettres de Paris (*le Cycle de la croisade et de la famille de Bouillon,* 1878), il publia une brochure sous ce titre : *Nouvelle étude sur la Chanson d'Antioche* (Paris, 1878, in-8°).

tié du xvii^e^ siècle, et il en a donné une preuve bien convaincante. La même année où il publiait, dans le vingt-deuxième volume de l'*Histoire littéraire de la France*, son grand travail sur les chansons de geste, il commençait à offrir au public une édition nouvelle des *Historiettes de Tallemant des Réaux*.

C'est une chronique aussi, la chronique scandaleuse de la première moitié du xvii^e^ siècle. L'ouvrage avait paru pour la première fois en 1834, par les soins de MM. Monmerqué, le marquis de Chateaugiron (propriétaire du manuscrit) et Taschereau; pour la deuxième fois, en 1840, sous le nom seul de M. Monmerqué, et il y en eut une contrefaçon en Belgique. La troisième édition, celle qui nous occupe, porte encore, avec le nom de M. Paulin Paris, celui de M. Monmerqué, mais elle est uniquement de M. Paulin Paris; l'autre nom n'y est plus gardé que par honneur, et notre confrère s'en déclare seul responsable : « M. Monmerqué, dit-il dans la préface, m'a dit : « Tenez, prenez; voilà tout ce que j'ai fait, trouvé et re« dressé avant, pendant et après les deux éditions précédentes, « disposez-en comme vous l'entendez! » — Je ne me suis pas fait répéter ces douces paroles, ajoute-t-il. J'ai tout accepté[1]; » et il se mit à l'œuvre sur un plan simple et clair, donnant le texte, puis au bas des pages les additions de Des Réaux, et à la suite de chaque article son propre commentaire.

Dès que ce livre parut, en 1834, il avait éveillé une grande curiosité, mais soulevé plus d'une objection, et c'est aux éditeurs que l'on s'attaquait avant tout. On relevait la malice et le cynisme de certains tableaux; on demandait s'ils n'avaient pas été faits pour un petit nombre d'adeptes, si ce n'était pas trahir l'auteur que de livrer ainsi au public ce qu'il avait condamné au secret, et s'il était d'un bon citoyen de ravaler le xvii^e^ siècle au niveau du xviii^e^. M. Paulin Paris entreprend de

[1] *Historiettes de Tallemant des Réaux*, t. I, p. xxix xxx.

répondre à ces reproches. A son avis, le XVII^e^ siècle a plus gagné que perdu aux révélations de Des Réaux : « En recherchant, dit-il, le côté plaisant et satirique des hommes et des choses qu'il connaissait le mieux, il a fixé les dernières limites du dénigrement permis; le mal qu'il n'a pas trouvé, les désordres qu'il n'a pas signalés, on peut les considérer comme étrangers à la société dans laquelle il veut bien nous introduire, » et sur cette réflexion qui, pour le moins, fait une assez petite part à l'indulgence de Des Réaux envers ses contemporains, il regrette que nous soyons déjà si loin de tout cela, et il s'écrie : « Quelle société charmante en effet, quelle franchise de ton, quelle aisance d'allure, quel naïf entraînement vers les plaisirs de l'esprit et de l'imagination, quel délicieux parfum de sentiments vrais, de conversations délicates, de fêtes galantes et variées! » etc.[1] : enthousiasme bien senti, mais dont il y aura beaucoup à rabattre quand on aura pénétré dans certains intérieurs de maison.

Voilà pour les tableaux de l'auteur; quant au cynisme de son langage, M. Paulin Paris avoue que « sa plume reproduit sa pensée sans le moindre voile » et que « cette pensée ne s'arrête pas toujours devant l'obscénité. » Fallait-il l'épurer? il allègue les licences qu'on trouve chez nos contemporains les plus en renom (fussent-elles aussi grandes qu'il le dit, ce ne serait pas une excuse). « Épurer! cela est facile à dire, ajoute-t-il; mais les livres expurgés, on s'accorde à ne pas les lire; il y a aussi dans les Mémoires de Saint-Simon et dans les lettres de madame de Sévigné des mots et des lignes qu'on aimerait mieux ne pas y rencontrer. »

Il se décide donc à tout imprimer, se disant qu'en définitive cette lecture n'est fâcheuse que pour l'écrivain, un familier de l'hôtel de Rambouillet pourtant! réfléchissant aussi

[1] *Historiettes de Tallemant des Réaux*, t. I, p. XVII-XXIV.

peut-être que s'il n'avait pas imprimé tout, un autre l'aurait fait après lui. Il n'a laissé rien à faire à d'autres.

M. Paulin Paris, ayant accommodé sur ces bases ses scrupules d'homme du monde avec ses principes d'éditeur, est désormais tout à son commentaire. C'est une œuvre prodigieuse. Comme il possède les généalogies! comme il sait par le menu toute l'histoire des familles! Il ne laisse pas que de nous étonner parfois, sur des choses que l'on croyait savoir, par des jugements qui renversent tous les nôtres : par exemple quand il dit de Henri III : «Je ne puis croire que les protestants, les ligueurs, les politiques et même les catholiques du parti de Henri IV ne se soient accordés à flétrir au delà de toute justice la mémoire de ce prince si bon pour ceux qui l'approchaient, si brave dans les combats, si éloquent, si noble de démarche et de prestance. Son grand malheur fut que ni sa sœur Marguerite, ni Benoise, ni le duc d'Épernon, ne s'occupèrent de rien écrire ou faire écrire en faveur. Il est arrivé devant nous sous les méchants auspices du bourgeois Pierre de l'Estoile et d'autres satiriques tels que Henry Estienne, d'Aubigné et les ligueurs[1].»

Il est fâcheux pour Henri III, et pour nous aussi, que M. Paulin Paris n'ait pas fait lui-même cette histoire.

Ce commentaire est presque aussi long que le texte, et il n'est pas trop long. Des Réaux parle évidemment pour des contemporains. En maint endroit il s'exprime à demi-mot, sûr d'être entendu; et il faut un commentateur qui s'est fait, par l'étude, son contemporain, pour nous le faire entendre à nous-mêmes. Quelquefois M. Paulin Paris le corrige, et il le fait avec autorité, ayant pour soi des documents du temps: mais le plus souvent il le confirme par des traits nouveaux, et cela étant, on est bien loin d'admirer autant que lui cette société dont il nous a dépeint les charmes dans sa préface.

[1] T. I, p. 100.

Cette politesse ne saurait effacer l'impression de tant de scènes rebutantes, ni inspirer à notre siècle tant de regrets. Je ne sais ce qui en était du peuple à l'époque de Des Réaux: du moins n'en sais-je rien par lui, car dans ses *Historiettes* le peuple n'existe pas; mais la société dont il parle n'a rien, en fait de moralité, qui puisse faire envie à la nôtre. Si les vices sont de la nature humaine, si les crimes sont de tous les temps, il y a dans la façon d'en parler un sentiment plus ou moins marqué d'indulgence ou de réprobation qui est le signe d'une époque : le viol, l'inceste, l'assassinat sont choses dont on ne se vanterait pas impunément aujourd'hui; on ne s'en jouait que trop alors.

Il faut donc prendre les *Historiettes* pour ce qu'elles sont : une mise en scène où le scandale domine, mais d'où le comique n'est point banni : témoin la reine Marguerite, le roi Margot comme on l'appelait, avec ses cheveux blonds d'emprunt : « Elle avoit de grands valets de pieds blonds que l'on tondoit de temps en temps[1] » pour lui rafraîchir la chevelure; et M. d'Angoulême demandant à M. de Chevreuse : « Combien donnez-vous à vos secrétaires? — Cent écus. — Ce n'est guère. Je donne deux cents écus aux miens. Il est vrai que je ne les paye pas[2]. » L'esprit mordant de Des Réaux met quelquefois son commentateur en verve, et la glose devient pire que le texte, comme on dit en proverbe. A propos du maréchal, du comte et du marquis d'Estrées, on lit dans Des Réaux : « Bautru disoit qu'il n'y avoit pas au monde une seigneurie qui eût tant de seigneurs, » et M. Paulin Paris : « Qu'aurait dit Bautru de nos jours où la même terre donne souvent un duc, un marquis, cinq ou six comtes, sans parler des vicomtes et des barons[3]? » M. Paulin Paris ne pourrait pas vanter en

[1] T. I, p. 148.
[2] *Ibid.*, p. 243.
[3] *Ibid.*, p. 390.

tout la perspicacité de son auteur, par exemple quand il parle du « petit Bossuet » et qu'il dit qu'« il a preschotté dès l'âge de douze ans[1] ; » mais il ne souffre pas qu'on le mésestime, et il se prendrait volontiers de querelle avec M. Cousin, un autre contemporain du XVII^e^ siècle, quand pour venger les grandes dames ses hôtesses, ses clientes, des attaques de Des Réaux, l'irascible philosophe l'appelle un bavard, un médisant et un menteur.

Outre les renseignements historiques, M. Paulin Paris a jeté dans son commentaire une foule de petites pièces de vers, rares ou inédites, qui viennent très agréablement reposer l'attention du lecteur. Il y mêle aussi des observations de grammaire ou de style, propres à lui faire sentir les délicatesses d'une langue dont il serait bon de ne jamais trop s'écarter[2].

X

Nous avons traversé déjà trois révolutions, sans que la trace en soit marquée dans la vie de M. Paulin Paris, autrement que par les changements de nom de la Bibliothèque où il servait le public et l'État : Bibliothèque royale, nationale, impériale. En 1853 il y eut pourtant une modification d'un grand intérêt dans sa carrière. Une chaire de langue et de littérature françaises du moyen âge fut créée au Collège de France, et ce fut à lui qu'on la donna.

Je ne sais si ce fut pour lui qu'elle avait été fondée, mais personne à coup sûr n'y avait plus de titres. On vient de voir,

[1] T. III, p. 66.

[2] Voyez t. II, p. 537 ; t. III, p. 68, etc. A cet ordre d'études et à cette époque se rattachent les deux morceaux suivants : *Notice sur deux romans anecdotiques : Les amours d'Alcandre* et *Les advantures de la cour de Perse;* dans le *Bulletin du bibliophile*, revue mensuelle publiée par J. Techener (juin 1852). Alcandre, c'est Henri IV ; la cour de Perse, celle de Henri III. L'auteur du dernier roman est la princesse de Conti ; — *Un auteur satirique au XVI^e^ siècle : D'Aubigné* (*Revue contemporaine*, septembre 1855).

dans l'exposé qui précède, ses grands travaux sur la littérature du moyen âge; et quant à la langue, il avait entrepris un *Dictionnaire historique de la langue française*[1] dont il publia un fascicule avec un discours préliminaire où il disait :

« Voici les premiers feuillets d'un gros volume, et dès aujourd'hui j'en ferois imprimer un plus grand nombre si je n'avois appris que l'Académie françoise elle-même prépare en ce moment l'histoire de tous les mots qui appartiennent à notre langue. Cette bonne nouvelle m'est arrivée trop tard; autrement, comme on le devine, je n'aurois pas écrit un livre menacé de perdre, peu de temps après sa naissance, tout l'intérêt qu'on pourra d'abord être tenté de lui accorder. Je n'aurois pas même hésité à jeter au feu ce qu'on va lire et tout ce que j'ai écrit sur ces matières difficiles, si je n'avois mis une sorte de confiance dans la lenteur de tous les grands travaux en général et des compagnies littéraires en particulier. »

Il ne se trompait pas, et il en avait la preuve dans cette *Histoire littéraire de la France*, commencée par les Bénédictins, continuée dans notre Académie par une commission dont il faisait partie lui-même. Nous en sommes encore au XIV^e^ siècle; et nul n'accusera notre commission de lenteur dans ses travaux. Notre confrère a donc pu faire paraître ses premières feuilles avant l'Académie; mais il n'essaya pas de lutter plus longtemps avec elle. Il s'était rendu compte du temps que réclame un pareil labeur et il n'avait pas, comme l'Académie, plusieurs siècles devant soi pour l'achever.

Il ouvrit son cours le 1^er^ mars 1853. Le début de sa leçon est modeste. Il aborde l'enseignement avec crainte, mais il a toujours réclamé la création d'une chaire de la littérature fran-

[1] Paris, Techener, 1847, in-4°. Ce premier fascicule a fait l'objet d'un article de *la Revue critique des livres nouveaux* (mai 1849), très sympathique à M. Paulin Paris.

çaise au moyen âge[1]; il ne pouvait donc pas refuser d'y monter quand cet honneur lui fut offert. Passant à son sujet, il confesse que le moyen âge est inférieur aux temps modernes; il lui reconnaît pourtant des qualités dont l'affaiblissement aujourd'hui peut laisser des regrets. La France d'ailleurs en ce temps-là a jeté dans les lettres un éclat dont les étrangers, et les plus illustres, Dante, Pétrarque, ont témoigné par leurs hommages. Notre langue s'est transformée, et nos poèmes, ayant cessé d'être compris, sont tombés dans l'oubli. Il faut les remettre en honneur. On ne doit pas laisser prescrire nos vieux titres de gloire : c'est un devoir patriotique.

« Ces études, dit-il, nous apprendront encore à mieux aimer la France de tous les temps. Pour comprendre le génie de ses habitants, il ne faut pas se contenter d'interroger leurs fastes militaires. Il faut les suivre à travers les siècles, toujours investis, dans le domaine des lettres et des beaux-arts, d'une sorte d'initiative, toujours chargés d'éclairer la voie de la civilisation. Notre muse nationale, sous la double forme provençale et française, est bien réellement la muse de toutes les nations modernes. Son réveil a précédé celui des Italiens et des Espagnols; l'Allemagne a tout emprunté de nos vieux poètes, et nos vieux poètes n'ont rien emprunté à l'Allemagne. Dante nous l'a dit : à la France appartiennent les premières traductions, les premiers romans, les premiers poèmes. »

La vaste érudition de M. Paulin Paris pouvait désormais se répandre par la parole, et jeter dans un auditoire sympathique les semences d'un enseignement qui devait se continuer après lui. Il ne renonçait pas pour cela aux autres moyens de publicité dont il avait usé jusque-là. Son cours même lui en fournissait la matière[2], et avec son cours il menait d'ailleurs de

[1] Voyez sa *Lettre à M. Monmerqué*, servant d'introduction à sa première publication de textes du moyen âge, *Berte aus grans piés*, p. 40.

[2] Il inséra dans l'*Athenæum français* ce qu'il avait dit dans ce premier semestre

front ses grands travaux. L'*Histoire littéraire de la France* était un vaste champ où il y avait toujours à faire, et l'on a vu qu'il était un des quatre commissaires qui en avaient reçu la charge. Il avait donné au tome XXII sa grande étude sur les Chansons de geste; au tome XXIII, où s'achevait le XIII^e^ siècle, il eut pour sa part le *Roman de la Rose,* roman allégorique en deux parties et de deux auteurs, commençant assez fadement par l'amour avec Guillaume de Loris, finissant avec Jean de Meun par la plus âpre satire, les *Lais,* sorte de contes chantés à l'origine, comme le lai du chèvrefeuille, trouvé, dit Marie de France, par Tristan pour la blonde Iseult : le chèvrefeuille uni au coudrier et mourant avec lui, symbole gracieux de deux amants qui ne peuvent vivre séparés :

> Bele amie, si est de nus (*nous*),
> Ne vus (*vous*) sans mei, ne jo (*je, moi*) sans vus[1];

les *dits,* petites compositions morales et satiriques, et l'œuvre considérable des chansonniers que, faute d'un *criterium* plus sûr de classement, il se borne encore à ranger par ordre alphabétique. C'est toujours le plus souvent, au milieu de la plus grande variété des formes, le même sentiment, celui qui domine le cœur humain, l'amour : l'amour tendre et mélancolique chez les femmes, avec le regret de la séparation, les craintes de l'absence et l'attente du retour, en ce temps de croisades, comme dans la chanson prêtée à la dame de Fayel, qui a pour refrain cette prière :

> Dex, quant crieront Outrée (*en avant!*),
> Sire, aidiés au pelerin

sur les *Origines de la langue française* (Tirage à part. Paris, Thunot, 1853); il publiait encore, en 1856, sa leçon de la *Mise en scène des mystères et du mystère de la Passion* (Paris, imprimerie Paul Dupont, 1855), et en 1862, un discours d'ouverture où il retraçait la route qu'il avait fait faire à son auditoire depuis dix ans (Paris, 1862, extrait du *Cabinet historique*).

[1] Voyez *Romans de la Table Ronde*, t. I, p. 13 (introduction).

Por cui sui espoantée,
Car felon sunt Sarrasin [1];

l'amour, plus vif aussi chez les hommes, recherchant le plaisir avec la morale d'Épicure et la maxime d'Horace : *Carpe diem* [2] :

Jugiés se cil doit jà d'amor joïr
Qui met respit en son plus grant desir,
Et si ne set le terme de sa vie [3].

XI

Avec le tome XXV (1869) commence le XIV^e^ siècle. M. Paulin Paris y retrouve et les Chroniques et les Chansons de geste [4];

[1] Elle a plusieurs strophes très gracieuses :

De ce sui au cuer dolente
Que cil n'est en ce païs
Qui si sovent me tormente,
Je n'en ai ne gieu ne ris.
Il est biaus et je suis gente;
Sire Dex por quoi fëis?
Quant l'uns à l'autre atalente (*plait*),
Por quoi nos as departis?

De ce sui en bonne atente
Que je son homaige pris;
Et quant la douce ore vente
Qui vient de si dous païs
Où cil est qui m'atalente,
Volontiers i tor mon vis
(*Volontiers j'y tourne mon visage*).
Et lor m'estuet que la sente
Par desoz mon mantel gris.

(*Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 556.)

[2] Carpe diem, quam minimum credula postero.
(Odes, I, XI, 8.)

[3] Joffroi de Barale. *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 653.

[4] Parmi les chroniques, celle de *saint Magloire*, la chronique rimée de *Pierre de Langetost* et celle d'*Hayton*, prince d'Arménie, devenu moine en Occident et qui nous a laissé sur son pays les renseignements les plus précieux. Pour les chansons de geste on arrive au cycle de la croisade. Notre confrère y retrouve à son rang la *Chanson d'Antioche*, puis au volume suivant (1873), les chants de la dernière époque : *Huon de Bordeaux*, *Charles le Chauve*, *Hue Capet*, *Doon de Mayence*, *Tristan de Nanteuil*, *Gui de Bourgogne*, *l'Entrée en Espagne*, *Macaire* et plusieurs autres.

mais l'*Histoire littéraire* ne l'absorba pas de telle sorte qu'il ne trouvât du loisir pour d'autres publications. Il y en a qui appartiennent encore à l'Académie [1]. Il y en a qui lui sont étrangères : car plusieurs sociétés savantes sollicitaient sa collaboration pour leurs recueils. C'est ainsi qu'il avait donné à la *Revue archéologique*, en 1850, une *Explication du drapeau de Jeanne Hachette, conservé à l'hôtel de Ville de Beauvais*, drapeau porté dans les processions commémoratives de Jeanne Hachette et qui lui paraît être un étendard fait sous Philippe II, en souvenir de la bataille de Saint-Quentin; drapeau ennemi, mais enlevé à l'ennemi et dont il était permis de faire trophée. C'est donc à tort que la ville de Beauvais se montra si courroucée de sa critique [2].

[1] C'est en son nom qu'il lisait, le 4 janvier 1860, dans une séance trimestrielle de l'Institut, de *Nouvelles recherches sur la vie de Froissart et sur les dates de la composition de ses Chroniques*, lecture qui amena un échange d'observations entre lui et M. Kervyn de Lettenhove, le savant éditeur belge de Froissart (1861). La même année, dans la séance publique de notre Académie, il lisait ses *Nouvelles études sur le Roman du Renart*, où il discute, avec plus de justesse qu'on ne l'avait fait avant lui, l'origine et le vrai caractère des principales branches de ce cycle populaire; et peu après il résumait en un seul livre toute cette histoire de maître Renard et d'Ysengrin, son compère, ouvrage qu'il destinait à ses petits-enfants et dont le public a fait son profit (*Les aventures de maître Renard et d'Ysengrin son compère*, mises en nouveau langage, racontées dans un nouvel ordre et suivies de nouvelles recherches sur le roman de Renart. Paris, Techener, 1 vol. in-12, 1861).

Il était vice-président de la Compagnie lorsqu'elle perdit M. Charles Magnin, son collègue à la Bibliothèque, et, à ce titre, il tint à honneur de prononcer le discours d'adieu sur sa tombe. (Il avait publié, en 1837, dans le tome XV des *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, une *Notice sur M. Van Praet*, le prédécesseur de M. Magnin à la Bibliothèque.) Président l'année suivante et, en même temps, par le tour des préséances académiques, président de l'Institut, il fit le discours d'ouverture le 31 juillet dans notre séance publique et, le 14 août, dans celle des cinq Académies. Deux ans après (16 août), dans une pareille solennité, il lisait un mémoire qui se rattachait à ses études sur les sources des romans de la Table ronde : *Mémoire sur l'ancienne chronique de Nennius et sur l'Histoire des Bretons de Geoffroy de Monmouth*.

[2] Il écrivit encore en 1855 une notice sur Jean Duchesne, son collègue à la Bibliothèque (cabinet des estampes); en 1858, une autre sur Albin d'Abel de

En 1861, il lisait devant l'Académie de Reims un petit mémoire d'une critique spirituelle et d'une application toujours présente sur la particule dite nobiliaire. « La particule nobiliaire, disait le Complément du dictionnaire de l'Académie, est la syllabe que les nobles placent devant leur nom. » « Les dictionnaires, dit M. Paulin Paris [1], auraient dû ajouter que la particule devenait nobiliaire à une condition, c'était de rester séparée du corps du nom propre » (et encore y a-t-il beaucoup à dire sur cette qualification). Autrefois les articles emportant la particule (*du*, *des*) étaient toujours réunis au mot suivant; la particule simple *de* l'était souvent quand le mot commençait par une consonne et toujours quand il commençait par une voyelle, l'élision se faisant sans apostrophe. Tous ceux qui ont gardé la particule ainsi jointe à leur nom ont donc le droit de l'en séparer, et ils n'en seront ni plus ni moins nobles pour cela. Mais le préjugé est qu'ils le seront, et l'on a cru de nos jours ramener Jeanne d'Arc à ses origines populaires, en lui donnant le nom de Darc [2], parce qu'on le lit ainsi dans les manuscrits de ses procès, sans faire attention qu'à ce compte il faudrait écrire de la même sorte duc Dalençon et roi Dangleterre. M. Paulin Paris montre que la particule *de* ne confère pas la noblesse et que les plus nobles

Chevallet. La même année, il publiait dans un recueil allemand (*Jahrbuch für rom. Literatur*) un article sur la chanson de geste du *Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople*, chanson de geste d'un genre particulier, l'Odyssée après l'Iliade; mais ne rabaissons pas l'Odyssée, c'est la Batrachomyomachie qu'il faudrait dire pour rester dans le champ de nos comparaisons homériques, c'est-à-dire la parodie de l'épopée : une spirituelle lecture, qui a fort amusé l'auditoire dans une de nos dernières séances publiques (1877), l'a suffisamment démontré (*La chanson du Pèlerinage de Charlemagne*, par M. Gaston Paris).

[1] Page 7.

[2] Cette *orthographe*, si je puis parler ainsi, a été inventée par M. Valiet (de Viriville); elle a toujours été repoussée par le savant éditeur des *Procès de Jeanne d'Arc*, M. Jules Quicherat. Il est regrettable que plusieurs historiens aient préféré, en cette matière, l'autorité de M. Vallet (de Viriville) à celle de M. Jules Quicherat.

signent Montmorency, La Trémouille, sans pour cela déchoir de leur rang. La particule *de* exprime un rapport de lieu ou de possession : « C'est, dit-il, un perpétuel souvenir, soit du lieu d'où l'on tire son origine, soit d'un bois, d'un village, d'une ferme, d'une motte de terre, d'un marais ou d'un pré que l'on a possédé[1]. » On ne se figure pas un M. *de* Vilain. On appelait Pierre, valet du marquis de Courval, « Pierre *de* Courval » et le nom du maître a pu se garder dans la famille du serviteur. En dehors de cette domesticité, l'aîné des fils, dans la bourgeoisie, gardant le nom de la famille, les puînés s'en distinguaient par un nom de fantaisie ou de propriété territoriale. Le fameux accusateur public du tribunal révolutionnaire de Paris, Fouquier, s'appela Fouquier de Tinville, et ses frères, Fouquier d'Hérouel et Fouquier de Vauvilliers. Il en était alors des surnoms comme des armoiries : ils étaient au premier occupant.

Disons en outre que plus d'un paysan, cherchant travail ou fortune ailleurs, a pu retenir et qu'il prend quelquefois encore le nom de son village. Cette désignation peut se continuer à son fils, et si quelqu'un de leurs descendants sort de son métier, il pourra quelque jour « figurer parmi les vieux gentilshommes. » Le *de* enfin marque un rapport, le plus souvent de lieu; mais de quel genre est ce rapport? On est de tel village : est-ce comme seigneur? est-ce comme meunier? C'est là le point : le *de* n'en dit rien; la qualification seule peut le dire. « On a pu, dit M. Paulin Paris, désigner sous le nom de Narbonne et les descendants des anciens vicomtes de Narbonne, et l'archevêque, et le bourreau de Narbonne, et tout ouvrier originaire de la ville[2]. » Ajoutons, quant à l'emploi grammatical de la particule, que *de*, précédant un nom de lieu ou d'objet possédé, suppose devant soit un titre, soit un nom de personne.

[1] Page 8.
[2] Page 18.

Si le titre ou le nom est supprimé, le *de* doit disparaître, et c'est le nom de la chose qui figure la personne. Ceux qui, pourvus de la particule, y tiennent tant qu'ils la gardent dans leur signature sans qu'elle soit précédée de leur prénom, sinon de leur titre, ne prouvent pas que les traditions de la vraie noblesse soient bien établies dans leur maison.

XII

Après ces digressions qui avaient leur prix, M. Paulin Paris revenait toujours volontiers à ses études familières. En 1863, il fit paraître dans le *Correspondant* un article *Sur les chansons de geste et sur Garin le Loherain :* avec les traits généraux de l'histoire de nos épopées, il donnait un aperçu critique de la chanson fameuse dont il avait publié le texte jadis (1833) et qu'il avait ensuite traduite « en nouveau langage » (1862). *Traduit*? résumé, arrangé, commenté; *en nouveau langage?* pas toujours, car l'ancien est si beau, si expressif! Pour ceux qui ne l'entendraient pas, il y a d'ailleurs, à la fin du volume, une table des mots vieillis ou dont le sens a changé.

A plusieurs reprises, M. Paulin Paris avait eu l'occasion de mettre en regard des chansons de geste les romans de la Table Ronde dont il avait, dès le début, marqué la place entre les divers cycles de nos poèmes[1]. Il l'avait fait, par exemple, dans un article *Romans* qu'il inséra au Recueil intitulé *Moyen âge et Renaissance* (1850). Il voulut mettre le public en état de juger par lui-même l'ensemble de cette sorte de romans dans une publication qui dura de 1868 à 1877 : *Les Romans de la Table Ronde mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions.*

On sait que ces romans forment une suite d'aventures, rat-

[1] *Berte aus grans piés*, préface, p. 9 et suiv.

tachées plus ou moins directement à la légende du Saint-Graal : vase sacré qui servit à la Cène, où fut recueilli dans la Passion le sang du Sauveur, et qui, remis à Joseph d'Arimathie et porté en Bretagne, y fut gardé mystérieusement jusqu'à la venue de l'homme digne par sa pureté de le recevoir et de le reporter en Orient où il fut repris par les Anges. C'est cette légende avec ses mille annexes que M. Paulin Paris a voulu « mettre en nouveau langage » comme il dit. Mais est-ce vraiment une traduction? Il aurait fallu de nombreux in-folio pour la contenir : le nouveau langage n'est pas plus bref que l'ancien ; et l'ouvrage ne compte que cinq volumes in-12. Encore l'auteur ne dépasse-t-il pas la première partie de *Lancelot du Lac,* renonçant à suivre le héros dans la série infinie de ses exploits jusqu'à sa mort; il résume tout le reste en un court appendice et n'aborde pas même le *Tristan.* Ce livre n'est donc pas une traduction mais une réduction, si je puis dire, un cadre où il enchâsse des fragments de ces romans dans une sorte de commentaire continu qui n'exclut même pas les réflexions personnelles et les observations critiques. Cela était peut-être nécessaire pour faire connaître *la Table Ronde;* mais le lecteur doit savoir qu'il n'a sous les yeux ni un texte ni une version.

A la fin de ce cinquième volume où l'auteur s'est arrêté, on trouve en appendice un aperçu général sur le cycle de *la Table Ronde :* c'est le dernier mot de M. Paulin Paris sur ce vaste sujet, et il est bon de le lire avant tout le reste, car il y revient sur plusieurs de ses assertions, avouant ses erreurs, ses méprises. Et qui pourrait lui jeter la première pierre, quand il s'écrie : « Hélas! dirai-je une fois de plus, celui qui commence un livre est l'écolier de celui qui l'achève[1]. »

[1] T. V, page 364. Il y distingue deux catégories de romans, les uns chevaleresques, les autres mystiques, faisant un ensemble assez étrange. Selon l'ordre des événements, le premier est le *Joseph d'Arimatie,* ou plutôt le *Saint-Graal,* qui en est un remaniement; puis vient le roman de *Merlin l'enchanteur* et ses

XIII

En avançant dans sa vie laborieuse, M. Paulin Paris éprouvait une grande consolation, et chaque année ne faisait que l'accroître. Il avait l'assurance que ses travaux, s'il les laissait incomplets, seraient achevés, et l'honneur de son nom soutenu. Son fils était entré dans sa carrière. Brillant élève de l'École des chartes, initié aux études des universités allemandes,

suites, c'est-à-dire *Le roi Artus, Gauvain* et *Perceval, Lancelot du Lac, Tristan;* enfin la *Quête du Saint-Graal* et la dernière partie du *Lancelot* ou *Mort d'Artus.* Le mysticisme tient le commencement et la fin, les aventures chevaleresques et galantes occupent le milieu. Quant aux auteurs ou aux sources des romans, il y a d'abord un chevalier du comté de Montbéliard (d'autres disent du Gâtinais), Robert de Boron : il fit un premier *Joseph d'Arimathie* et un *Merlin,* dont il puisa les matériaux dans deux livres, assez répandus alors, de Geofroi de Monmouth : l'*Historia Britonum,* qui, tout en se donnant comme traduite de vieux livres bretons, suivait en grande partie la chronique du IX^e^ siècle attribuée à Nennius, non sans y joindre beaucoup de fables, et un ouvrage en vers plus fabuleux encore, la *Vita Merlini;* les deux poèmes étaient en vers et ne tardèrent pas à être mis en prose. Le *Merlin* de Robert de Boron, dans sa seconde rédaction, la seule qui nous soit parvenue, s'arrête au couronnement du roi Artus. Vinrent alors des continuations qui n'empruntent plus rien aux livres de Geofroi de Monmouth; et M. Paulin Paris y distingue trois branches : la première se relie au *Lancelot du Lac;* la seconde s'attache aux grandes guerres des Saisnes (*Saxons*) et des Bretons, et aux prouesses guerrières et galantes de Gauvain; elle se complaît à la chronique scandaleuse; la troisième fait apparaître pour la première fois Perceval, petit-fils de Joseph d'Arimathie (la chronologie n'y fait rien), Perceval qui sera l'objet d'un roman fameux. Voilà la première rédaction du cycle en prose de la Table Ronde : elle va de la remise du Graal aux mains de Joseph d'Arimathie jusqu'au retour du Graal au ciel. On ne tarda pas à lui faire subir un remaniement considérable. Ce fut, dit-on (la chose est contestée aujourd'hui), l'œuvre de maître Gauthier Map, archidiacre d'Oxford, qui vécut à la cour du roi d'Angleterre Henri II, et on y a vu l'intention d'accommoder le roman à cette thèse historico-religieuse : à savoir que l'Angleterre avait reçu le christianisme, non du pape Éleuthère, mais d'un parent de Joseph d'Arimathie. L'auteur refit ainsi le *Saint-Graal,* qui forme le commencement du cycle, et il composa dans le même sens la *Quête du Saint-Graal,* qui en est le dénouement (*Les romans de la Table Ronde*, t. V, page 364). Au cours de cette publication M. Paulin Paris avait publié un morceau critique sur le même sujet, dans la revue intitulée *Romania : De l'origine et du développement des romans de la Table Ronde* (1872).

docteur de la Faculté des lettres de Paris, par une thèse qui mérita ensuite dans notre Académie le grand prix Goobert, il était prêt à le remplacer le jour que notre confrère cesserait ou d'occuper sa chaire, ou de tenir la plume. Il le suppléa, en effet, dans la chaire du Collège de France en 1869, et il l'y remplaça en 1872, quand l'éminent professeur prit sa retraite après vingt ans d'enseignement. En 1876, M. Paulin Paris eut une joie bien plus vive encore : son fils devenait son confrère dans notre compagnie : rare bonne fortune, qui échut pourtant aussi au duc Victor de Broglie à l'Académie française, à MM. de Jussieu, Geoffroi Saint-Hilaire, Becquerel et Milne Edwards à l'Académie des sciences, et chez nous encore à MM. Biot et Burnouf; mais dans ce dernier cas, chose unique, c'est le fils qui précéda le père dans les honneurs de l'Institut.

M. Paulin Paris n'avait point cependant suspendu ses travaux. Il avait toujours sa place dans la Commission de l'Histoire littéraire de la France, où son fils ne tarda point à venir siéger auprès de lui, en qualité de commissaire adjoint: le t. XXVII, publié en 1877, contient plusieurs de ses articles[1]. De 1877 à 1880, il compléta ses grandes publications sur les croisades, en éditant *Guillaume de Tyr et ses continuateurs,* c'est-à-dire la traduction et les continuations françaises de cette première histoire générale des Croisades, de 1095 à 1184[2]: œuvre éminemment populaire qui, entre Villehardouin et Joinville, mit à la portée de tous la connaissance de cette

[1] Page 1, Anonyme, auteur d'une *Histoire d'Édouard le Confesseur;* page 164, Anonyme, auteur de l'*Histoire de Fouke Fitz Warin;* page 187, Geofroi, auteur du *Martyre de saint Bacchus.* Il publia encore cette année, au nom de la Société des bibliophiles français, le livre du *Voir dit,* de Guillaume Machaut, avec une préface où il a su retrouver dans les anagrammes de l'auteur le nom et la famille de la jeune dame (Peronelle d'Unchaire, fille de Gautier d'Unchaire, seigneur d'Armentières, et de Peronne de Jouveignes ou Jouveniaux) qui lui inspira, lui imposa ce poème, en témoignage de son amour.

[2] *Guillaume de Tyr et ses continuateurs*, texte français du XIII^e^ siècle, revu et annoté. Paris, Didot, 1879 et 1880, 2 beaux volumes grand in-8°.

guerre nationale dont les péripéties se continuaient encore sur les champs de bataille de l'Égypte et de la Palestine

On porte souvent la peine d'un travail excessif. Les plus valides ne sont pas à l'abri de cette maladie cruelle qui punit le corps de son asservissement trop continu aux études de cabinet. M. Paulin Paris dut subir une opération douloureuse, toujours grave, surtout à son âge. Sa forte constitution traversa cette épreuve, et toutefois sa santé en demeura ébranlée. Il fit pourtant encore pour l'*Histoire littéraire de la France* plusieurs articles que le dernier volume (t. XXVIII), paru en 1881, a publiés, entre autres *Jean de Meun, traducteur et poète*, faisant pénitence à la fin de sa vie de cette seconde partie du roman de la Rose qui a fait sa réputation :

> J'ai fait dans ma jeunesse maint dit par vanité
> Où maintes gens se sont maintes fois délité...
> Bien doit estre escusés jeune cuer en jeunesse
> Quand Dieu lui donne grâce d'estre viels en vieillesse [1].

M. Paulin Paris travaillait depuis longtemps à un ouvrage plus considérable qui se rattachait à ses études sur le XVI^e^ siècle. La lecture de tant de documents de l'époque l'avait convaincu de l'iniquité de certains jugements portés sur la foi d'auteurs moins instruits que passionnés. Il crut que c'était un devoir pour lui d'appeler de ces sentences mal fondées et de produire les preuves qui les devaient faire réformer par l'opinion publique. C'est dans cette pensée qu'il rédigea ses *Études sur quelques points de l'histoire de François I^er^*. L'ouvrage était achevé, mais

[1] *Histoire littéraire de la France*, t. XXVIII, page 391. Ajoutez *Floriant et Florete*, un de ces poèmes d'aventures rimés au XIII^e^ siècle par les trouvères, pour tenir la place que les anciens romans mis en prose n'occupaient plus; *Sœur Dimence*, qui mit en vers une Vie de sainte Catherine d'Alexandrie; enfin *Guyart de Moulins*, chanoine d'Aire, qui traduisit l'*Historia scholastica* de Pierre Comestor ou le Mangeur et lui donna son vrai nom, *Bible historiale*: c'est une histoire abrégée et (pour le temps) critique de l'Ancien Testament (*Histoire littéraire*, t. XXVIII, pages 139 et 440).

il ne lui fut point donné de le mettre au jour. Sentant ses forces décliner, il aurait voulu aller à son cher village d'Avenay où il était né comme son père, comme son fils: «Si je dois guérir, disait-il à son fils, c'est là que je guérirai; si je dois mourir, j'aimerais mourir là.» Mais sa faiblesse croissante ne permit pas d'obtempérer à son désir. Sa fin fut d'une douceur extrême. Il était en paix avec Dieu. Ses relations d'études et un amour semblable pour les livres l'avaient lié avec M. l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis-en-l'Île, membre, comme lui, de la Société des bibliophiles. Ce fut ce vénérable pasteur qu'il appela auprès de lui et qui lui apporta les secours de la religion. Désormais il avait fait son sacrifice. Il dit à sa famille qui l'entourait: «Je ne regrette rien que mes enfants et mes livres: mais je suis bien résigné:» et bénissant la Providence de sa longue vie, devant la mort: «Je ne puis qu'être reconnaissant, ajoutait-il, qu'elle m'eût fait attendre autant.» Ce calme d'une bonne conscience, cette sérénité de la foi, il en jouit jusqu'à la fin. Un peu plus tard il disait encore: «J'ai craint la mort, mes enfants, pour la douleur et l'angoisse dont je me la figurais entourée; mais si ce que j'éprouve est l'approche de la mort, je vous assure que c'est bien peu de chose!» Il mourut peu après, à dix heures du soir, le dimanche 13 février 1881.

XIV

Il pouvait bien mourir en paix: c'était le couronnement naturel d'une vie si entièrement partagée entre les joies de la famille et celles du travail. Joies du travail! car le travail n'avait pour lui que du plaisir; il y apportait tant de facilité que la peine en semblait bannie. Là où d'autres étaient arrêtés, sa vive intelligence trouvait, comme sans effort, des solutions toujours ingénieuses, quelquefois pourtant peu solides: l'imagination, qui est la qualité maîtresse du romancier ou du poète, a du péril pour l'érudit. Mais ces erreurs, il était le premier à les re-

connaître, et si quelqu'un les relevait avant lui, il en convenait sans contester, car la sincérité la plus entière était le trait le plus marqué de son caractère scientifique. Plein d'esprit et de finesse, il ne se hasardait pas dans les vues générales : ce n'est pas de ce côté qu'il courait le risque de tomber; et il prenait un malin plaisir à faire évanouir par une piqûre légère toute l'enflure des systèmes outrés. Nourri des œuvres du moyen âge, il n'allait pas jusqu'à lui sacrifier la grande époque de notre littérature moderne : son amour pour le XVII^e^ siècle le préservait de tout engouement à cet égard. Il était d'ailleurs plus sensible aux beautés littéraires qu'aux curiosités philologiques. Il aimait par-dessus tout Racine et La Fontaine, ses deux grands compatriotes : La Fontaine, en qui il retrouvait la fleur épanouie de ses fabliaux; Racine, dont il admirait le génie sans partage : car bien qu'il eût débuté par une apologie du romantisme, il était très classique; et, du reste, on a vu comment il entendait le romantisme : Il y recherchait l'originalité qui a fait vivre et grandir cette école; il détestait les bizarreries et les écarts qui sont restés le propre des auteurs sans talent.

Avec ce caractère d'esprit et cette facilité de travail, il n'y avait pas à craindre que le savant étouffât en lui l'homme du monde; c'était tout le contraire, car sa science était aimable et sa conversation pleine de charme. Habitué par ses lectures à vivre dans la société du XVI^e^ et surtout du XVII^e^ siècle, il avait pris, au commerce familier du monde et de la cour à ces époques, un goût très vif pour les hommes et pour les choses du temps; et quel trésor d'anecdotes, quelle richesse incomparable de souvenirs! Aussi était-il fort recherché au faubourg Saint-Germain, et il y forma les relations les plus honorables qui lui restèrent jusqu'aux derniers jours.

Mais combien ne se trouvait-il pas mieux dans sa maison! Là était sa bibliothèque : non pas une de ces bibliothèques que l'on se procure, toutes garnies, comme les autres parties de

l'ameublement, moyennant un crédit ouvert chez un banquier à un libraire. Il avait dû, pour la former, s'adresser lui-même aux libraires de tous les temps. Où les trouver? où recueillir leurs reliques? Un peu partout, et surtout là où les livres viennent communément finir, sur le quai, chez les bouquinistes. C'est là que l'œil du bibliophile, disons mieux, de l'érudit, sait reconnaître son bien parmi tant de pièces de rebut. C'est avec ces épaves des grands naufrages, des révolutions, qu'il reconstitue les éléments d'une littérature ignorée, d'un art perdu, refaisant un corps de ces membres épars, *disjecti membra poetæ*, et leur donnant la vie. M. Paulin Paris vivait avec délices dans ce milieu qu'il avait créé. Chacun de ses livres lui rappelait la joie qu'il avait eue à le découvrir, le fruit qu'il en avait retiré, et dans leur ensemble ils lui étaient comme les témoins du grand mouvement littéraire, mouvement national, qu'il avait pris aux origines et suivi dans le progrès des âges. Rien qu'à les voir, il éprouvait les plus pures jouissances; mais quelle joie de les mettre en œuvre! « Pour tous les esprits vraiment doués de la curiosité littéraire, dit-il dans la préface qu'il mit en tête du catalogue de la bibliothèque de M. Ambroise Firmin Didot, c'est un bonheur de lire et d'étudier dans ses propres livres. » Sa bibliothèque était donc bien à lui; que dis-je? c'était un peu lui-même. Beaucoup de ses livres avaient reçu de lui quelque chose: une appréciation sommaire, une réflexion, un jugement; et à cet égard, il faut le dire, il ne distinguait pas trop entre ses propres livres et ceux dont il avait la garde: procédé qu'il devait sévèrement interdire au public, qu'il aurait dû se refuser aussi peut-être à lui-même, comme conservateur; mais le dommage, s'il y en eut, porte avec soi sa récompense dans le prix qui s'ajoutera, par la suite, aux ouvrages ainsi marqués de son érudition. Ses livres, disais-je, étaient bien à lui: ils étaient aussi aux autres; il ne les aimait point d'un amour égoïste et jaloux, il les aimait tant

qu'il les voulait voir aimés et se plaisait à en faire les honneurs à ceux qu'il savait capables d'en goûter le mérite. A cet égard, il s'est manifesté tout entier lui-même, quand dans cette même préface, louant la libéralité de M. Ambroise Firmin Didot et jetant un dernier regard sur ces livres que les enchères allaient faire passer en d'autres mains, il disait des futurs acquéreurs : « Puissent-ils en accorder la libérale communication à tous les travailleurs sérieux, au lieu d'affecter l'ombrageuse défiance de ces collectionneurs anglais qui font de leur trésor une sorte de Jardin des Hespérides dont ils défendent l'entrée à tous ceux qui tenteraient d'y pénétrer[1]. »

J'ai parlé de ses livres; autre chose, on l'a vu, lui faisait regretter, lui avait fait aimer la vie : sa famille. Il avait eu le bonheur de conserver longtemps sa mère; il l'entourait des soins les plus tendres : nul ne remplit avec plus de sollicitude les devoirs de la piété filiale, et il en eut la récompense : une longue vie et l'amour de ses enfants. Mais la vie ne se prolonge pas ainsi sans traverser de bien dures épreuves. Après sa mère, dont la mort lui fut si douloureuse, il perdit sa femme, cette vaillante compagne de sa jeunesse, qui l'avait aidé à porter joyeusement les charges, si pesantes quelquefois, de l'existence dans les commencements d'un ménage de modeste employé. Au moins ne perdit-il aucun de ses enfants, et il trouva dans leur affection un soulagement à sa peine. Il le leur rendait bien. C'était pour lui un bonheur sans mélange que de les réunir pendant les vacances dans sa chère maison d'Avenay, ses filles, son fils, ses frères, et tous les rejetons de sa famille. Là le savant aimait à s'oublier à ses heures. S'il y trouvait encore des livres, ses arbres, ses fleurs se partageaient ses soins dans la journée, et le soir il était tout aux siens, animant tout le monde et se faisant le plus jeune par son esprit facile et son entrain.

[1] *Catalogue de livres précieux, manuscrits et imprimés*, de la bibliothèque de M. Ambroise-Firmin Didot, juin 1878, page 11.

Avec ces habitudes et ces goûts il pouvait vivre étranger à la politique. Il n'avait jamais été, d'ailleurs, indifférent aux intérêts et à la gloire de son pays. Il en ressentit toutes les douleurs aux jours de nos désastres, et, demeuré dans les départements envahis, il songeait, au milieu des ennemis mêmes, aux moyens de relever la France. C'est du commencement de janvier 1871 et de son village d'Avenay qu'est datée la brochure où, se tournant vers l'avenir, il travaille à le mieux assurer. L'empire avait péri, et il scelle sa tombe d'un double sceau : Waterloo, Sedan. La France redeviendra-t-elle république ou monarchie? Il pose la question et dresse le programme d'une république bien idéale et d'une monarchie plus idéale encore peut-être. Il n'est pas besoin de dire que de ce côté étaient ses préférences. Ses espérances ne se réalisèrent point, mais ses regrets furent sans amertume : la bienveillance qui était le fond de sa nature finissait toujours par l'emporter. D'ailleurs il ne fréquentait pas les hommes du pouvoir. Il ne leur demandait rien. Pour qu'on le promût au grade d'officier de la Légion d'honneur, il fallut qu'un de ses confrères rappelât à un ministre qu'il était chevalier depuis plus de trente-six ans[1]. Aux politiques il préférait les hommes de lettres. Aussi se plaisait-il dans notre Académie. Avec le temps, il en était devenu le doyen, et dans la sérénité de ce patriarcat tout souvenir s'était effacé des vivacités d'un autre âge. Aussi tous ses confrères, et ceux qui le suivaient de plus près, et ceux qui n'étaient venus que beaucoup plus tard à la vie académique, l'entouraient-ils de leur vénération; et leurs regrets seront un durable hommage à toutes les qualités qui faisaient aimer l'homme dans le savant dont les lettres françaises garderont le nom à jamais.

[1] Chevalier le 2 juin 1837; officier le 14 octobre 1873.

LISTE DES OUVRAGES

DE

M. PAULIN PARIS.

Apologie de l'École romantique, Paris, 1824, broch., 47 pages in-8°.

Don Juan, poème héroï-comique, en seize chants, traduit et précédé de la vie de lord Byron, avec notes et commentaires. Paris, 1827, 3 vol. in-18.

Œuvres complètes de lord Byron, avec notes et commentaires, contenant ses mémoires, publiés par Thomas Moore, traduction nouvelle. Paris, 1830-1831, 13 vol. in-8°.

Correspondance du roi Charles IX et du sieur de Maulelot, gouverneur de Lyon pendant l'année 1572, époque du massacre de la Saint-Barthélemy; — Lettre des Seize au roi d'Espagne Philippe II, année 1581. Paris, 1830, 1 vol., 128 pages in-8°.

Réponse à la lettre de M. Michelet sur les épopées du moyen âge. Paris, 1831, 24 pages in-12.

Li Romans de Berte aus grans piés, précédé d'une dissertation sur les romans des douze Pairs. Paris, 1832, in-16.

Lettre au traducteur de Fieramosca sur les romans du moyen âge. Paris, 1833, in-8°.

Notice sur la relation originale des voyages de Marco Polo. 1833.

Le Romancero françois, histoire de quelques anciens trouvères et choix de leurs chansons : le tout nouvellement recueilli par M. P. Paris, employé aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Paris, Techener, 1833, in-16.

Li Romans de Garin le Loherain, publié pour la première fois et précédé de l'examen du système de M. Fauriel sur les romans carlovingiens. Paris, 1833-1835, 2 vol. in-12.

Rapport fait à M. le Ministre de l'instruction publique sur les archives d'une partie de l'ancienne province de Champagne, dont le dépôt se trouve au chef-lieu du département de la Marne, signé Paulin Paris et Louis Paris, Reims, 1835, 30 pages in-8°.

Notice sur le manuscrit de la Chronique des Normands, et sur l'édition

que M. Champollion en a faite pour la Société de l'Histoire de France. Paris, 1835 (Extrait du *Moniteur* du 25 novembre 1835).

Les Grandes Chroniques de France, selon que elles sont conservées en l'église de Saint-Denys en France. 6 vol. in-12 : t. I^er^. Paris. Techener, 1836; t. II et III, 1837; t. IV, 1838; t. V, 1837; t. VI, 1838.

Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi, leur histoire, et celle des textes allemands, anglais, hollandois, italiens et espagnols de la même collection. Paris, Techener, 1836-1848, 7 vol. in-8°.

De la Conqueste de Constantinople, par Joffroi de Villehardouin et Henri de Valenciennes, édition faite sur des manuscrits nouvellement reconnus, et accompagnée de notes et de commentaires. Paris, Jules Renouard. 1838, 1 vol. in-8°.

Lettre de M. Benjamin Guérard à son frère, au sujet d'un article de la Quotidienne, *avec les observations de M. Paulin Paris,* Paris, 1838, in-8°, 35 pages.

Nouvelles recherches sur les Manuscrits de Joinville, lues dans la séance publique des cinq Académies, le 2 mai 1839. *Recueil de l'Institut,* t. XII. n° 4. p. 61.

Notice sur M. Van Praet. Extrait du tome XV des *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France,* 1840, 32 pages in-8°.

Examen des ouvrages envoyés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et admis à concourir en 1840 aux prix fondés par le baron Gobert, publié dans la *France littéraire.*

Notice sur la vie et les ouvrages de Richard de Fournival. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. II (1840-1841), p. 32.

Nouvelles recherches sur le véritable auteur du Songe du Vergier. Deux mémoires lus à l'Académie des inscriptions en 1841. *Mémoires de l'Académie des inscriptions,* t. XV, 1^re^ partie.

Recherches sur Ogier le Danois. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. III (1841-1842).

Histoire littéraire de la France, t. XX (1842). Trouvères ; *Jean Bodel,* p. 605; — *Adam de la Halle,* p. 638; — *Adam* ou *Adénès,* surnommé *le Roi,* p. 675; — *Rutebeuf,* p. 719.

La très curieuse et chevaleresque hystoire de la Conqueste de Naples, par Charles VIII, etc., publiée par Gonon. Article de la *Revue de Bibliographie analytique,* mars 1843.

Mémoire sur le cœur de saint Louis, et sur la découverte faite dans la Sainte-Chapelle le 15 mai 1843, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Techener, 1844, 48 pages in-8°.

Li romans d'Alixandre, par Lambert li Tors et Alexandre de Bernay, publié par Michelant, Stuttgard, 1846. Article critique non signé.

Histoire littéraire de la France, t. XXI (1847). Articles divers : *Vie de sainte Hélène,* p. 593; *Premières compilations de l'histoire générale des Français : Chroniques françaises de Saint-Denys,* p. 731.

Essai d'un Dictionnaire historique de la langue française. Paris, Techener, 1847, 7 feuilles in-4°.

De la Bibliothèque royale et de la nécessité de commencer, achever et publier le catalogue général des livres imprimés. Paris, 1847, 58 pages in-8°. — 2e édition dans laquelle on a complété le plan de classification bibliographique et répondu à quelques objections. Paris, Techener, 1847, 63 pages in-8°.

La chanson d'Antioche, composée au commencement du XIIe siècle par le pèlerin Richard, renouvelée sous le règne de Philippe-Auguste par Graindor de Douay, publiée pour la première fois par Paulin Paris. Paris, Techener, 1848, 2 vol. in-16.

Romans : article publié dans *Moyen âge et Renaissance,* 1850, in-4° (sans pagination).

Nouvelles recherches sur les premières rédactions du voyage de Marc Pol, lues dans la séance publique annuelle des cinq Académies, le 25 octobre 1850. *Recueil de l'Institut,* t. XX, n° 1, p. 11, et dans les *Nouvelles Annales des voyages,* novembre 1850.

Explication du drapeau dit de Jeanne Hachette, *conservé à l'hôtel de ville de Beauvais.* Paris, 1850, in-8° (*Revue archéologique,* t. VII, 1re partie, p. 92).

La Chanson de Roland, édition de M. F. Génin. 1er article, *Bibliothèque de l'École des chartes,* 3e série, t. II (1850-1851), p. 297; — 2e article, *ibid.,* p. 393. Les deux articles réunis ont été réimprimés. Paris, Didot, 66 pages in-8°.

Histoire littéraire de la France, t. XXII (1852) : Trouvères, *Chansons de geste,* grand article comprenant les trois quarts du volume, p. 259-756.

Le Comte d'Estourmel, 11 pages in-8°. Extrait du *Bulletin du Bibliophile,* t. XVIII (1852), p. 3.

Notice sur deux romans anecdotiques : les Amours d'Alcandre *et* les Advantures de la cour de Perse, *Bulletin du Bibliophile,* t. XVIII, juin 1852, p. 811-828.

Collège de France. Cours de langue et de littérature françaises au moyen âge. *Discours d'ouverture* (1er mars 1853). Paris, Paul Dupont, 20 p. in-8°.

Collège de France. Cours de langue et de littérature françaises au moyen âge, année 1853, 1er semestre (Extrait de l'*Athenæum français*, 2e année).

Les Historiettes de Tallemant des Réaux, 3e édition entièrement revue sur le manuscrit original et disposée dans un nouvel ordre, par MM. Monmerqué et Paulin Paris. Paris, J. Techener, 1854-1860, 9 vol. in-8°.

Notice sur M. Jean Duchesne, de la Bibliothèque impériale, 13 mars 1855, 16 pages in-8°.

Un auteur satirique au XVIe siècle : Les aventures du baron de Fœneste, nouvelle édition revue et annotée par M. Prosper Mérimée, de l'Académie française (*Revue contemporaine*, septembre 1855).

Collège de France. Cours de littérature du moyen âge (leçon du 7 mai 1855) : *De la mise en scène des mystères, et du mystère de la Passion.* Paris, Paul Dupont, 16 pages in-8°.

Histoire littéraire de la France, t. XXIII (1856). Trouvères : *Le Roman de la Rose*, p. 1 ; *Lais*, p. 266 ; *Chansonnier*, p. 512-807.

Notice sur la chanson de geste intitulée : Le Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople. Extrait de la revue allemande *Jahrbuch für röm. Literatur*, 1858.

Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours en 1858, lu dans la séance publique de l'Académie des inscriptions, le vendredi 12 novembre 1858. *Recueil de l'Institut*, t. XXVIII, n° 6 et n° 10.

Notice sur Albin d'Abel de Chevallet (*Journal des Débats*, 29 juillet 1858).

Nouvelles recherches sur la vie de Froissart et sur les dates de la composition de ses chroniques. Paris, Techener, 1860, 28 pages in-8°.

Recueil complet des poésies de Saint-Pavin, comprenant toutes les pièces jusqu'à présent publiées et un plus grand nombre de pièces inédites. Paris, Techener, 1861, 1 vol. in-8°.

Lettre à l'occasion des nouvelles recherches de M. Paris sur la vie et les ouvrages de Froissart, par M. Kervyn de Lettenhove, avec des observations de M. Paulin Paris, 22 pages in-8°.

Ces divers morceaux, avec une dernière réplique de M. Kervyn de Lettenhove, ont été publiés d'abord dans le *Bulletin du Bibliophile*, t. XXV, p. 851, 1237, 1247 et 1317.

Nouvelles études sur le roman de Renart, lues à la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 7 décembre 1860. *Recueil de l'Institut*, t. XXX, n° 4, p. 151.

Les Aventures de maître Renart et d'Ysengrin son compère, mises en nouveau langage, racontées dans un nouvel ordre et suivies de nouvelles

recherches sur le roman de Renart. Paris, Techener, 1 vol. in-12, 1861.

Garin le Loherain, chanson de geste composée au XII^e^ siècle par Jean de Flagy, mise en nouveau langage par A. Paulin Paris. 1862, 1 vol. in-12.

De la particule dite nobiliaire, mémoire lu à l'Académie impériale de Reims dans la séance publique du 31 juillet 1861. Paris, juillet 1862; mémoire reproduit dans le *Cabinet historique*, revue mensuelle publiée sous la direction de M. Louis Paris, t. XII, Paris, 1866.

Discours prononcé aux funérailles de M. Maguin, le 11 octobre 1862, par M. P. Paris, vice-président de l'Académie. *Recueil de l'Institut*, t. XXXII, n° 6.

Collège de France. Cours de langue et de littérature françaises au moyen âge, année 1862. *Discours d'ouverture* (Extrait du *Cabinet historique*), 24 pages in-8°.

Étude sur les chansons de geste et sur Garin le Loherain, de Jean de Flagy. *Correspondant*, t. LVIII, p. 721 (avril 1863).

Discours d'ouverture de la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 31 juillet 1863. Recueil de l'Institut, t. XXXIII, n° 6, p. 18.

Discours d'ouverture de la séance publique des cinq Académies, le 14 août 1863. Recueil de l'Institut, t. XXXIII, n° 1, p. 3.

Mémoire sur l'ancienne Chronique dite de Nennius, et sur l'Histoire des Bretons de Geoffroy de Monmouth, lu à la séance publique annuelle des cinq Académies, le 16 octobre 1865. (*Recueil de l'Institut*, t. XXXV, n° 1, p. 57.)

Cours de langue et de littérature françaises au moyen âge au Collège de France : *Discours d'ouverture* (Extrait du *Bulletin du Bibliophile*, 1^er^ janvier 1868).

Les Romans de la Table-Ronde, mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions. Paris, Léon Techener. 5 vol. in-12 (1868-1877).

Histoire littéraire de la France, t. XXV (1869) : *Chronique de Saint-Magloire*, p. 214; *Pierre de Langetost*, auteur d'une chronique rimée, p. 337; *Hayton*, prince d'Arménie, historien, p. 479. Chansons de geste : *Le Chevalier au cygne*, p. 510; *les Enfances Godefroy de Bouillon*, p. 517; *la Chanson d'Antioche*, p. 519; *les Chétifs*, p. 526; *Baudoin de Sebourg*, p. 537; *le Bâtard de Bouillon*, p. 593.

Étude sur les différents textes du roman des Sept Sages, 1869.

Discours d'ouverture prononcé dans la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie, le 21 décembre 1869. (*Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 3^e^ série, t. VIII, 1871.)

La question à l'ordre du jour. Épernay, janvier 1871, brochure de 32 pages in-8°.

De l'origine et du développement des romans de la Table-Ronde. Romania, t. Ier, p. 457 (1872).

Histoire littéraire de la France, t. XXVI (1873). Chansons de geste : *Floovant*, p. 1 ; *Cipéris de Vignevaux*, p. 19 ; *Huon de Bordeaux*, p. 41 ; *Charles le Chauve*, p. 94 ; *Hue Capet*, p. 125 ; *Doon de Mayence*, p. 149 ; *les Enfances Doon de Mayence*, p. 170 ; *Gaufrey*, p. 180 ; *Gui de Nanteuil*, p. 212 ; *Tristan de Nanteuil*, p. 229 ; *Otinel*, p. 269 ; *Gui de Bourgogne*, p. 278 ; *Florent et Octavian*, p. 303 ; *Florence de Rome*, p. 335 ; *l'Entrée en Espagne*, p. 350 ; *la Guerre d'Espagne*, p. 360 ; *Macaire*, p. 372.

Histoire littéraire de la France, t. XXVII (1877) : *Anonyme, auteur d'une Histoire d'Édouard le Confesseur*, p. 1 ; *Anonyme, auteur de l'Histoire de Fouke Fitz Warin*, p. 164 ; *Geoffroi, auteur du martyre de saint Bacchus.*

Nouvelle étude sur la Chanson d'Antioche, à l'occasion d'une thèse présentée en 1876 à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Techener, 1878, 51 pages in-8°.

Guillaume de Tyr et ses continuateurs. Texte français du XIIIe siècle, revu et annoté. Paris, Firmin Didot, 1879 et 1880, 2 vol. grand in-8°.

Histoire littéraire de la France, t. XXVIII (1881) : *Florian et Florète, poème d'aventures*, p. 139 ; *Sœur Dimence, auteur d'une Vie de sainte Catherine*, p. 253 ; *Jean de Meun, traducteur et poète*, p. 391 ; *Guyart des Moulins*, p. 440.

SUR LES ORIGINES

DE

L'INDUSTRIE DES TERRES CUITES,

PAR M. LÉON HEUZEY,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Lu dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le vendredi 17 novembre 1882.

Messieurs,

Lorsque le public regarde, dans les vitrines du Louvre, les jolies figurines de terre cuite que l'on a tirées des tombeaux

grecs, il se contente de les admirer; il lui suffit de voir revivre devant ses yeux comme l'image de la société élégante qui fréquentait, aux jours de loisir, les portiques de Tanagre ou la Voie Sacrée d'Athènes. En prenant pour lui l'admiration, en laissant à d'autres les recherches et l'étude, le public, il faut bien l'avouer, s'est choisi la meilleure part.

Cependant il arrive qu'un visiteur, plus curieux que les autres, abaissant ses regards vers les tablettes inférieures des mêmes vitrines, y découvre, dans une lumière plus discrète, toute une série d'étranges figures, plates, raides, bigarrées de couleurs, n'ayant presque rien de la forme humaine. Il apprend, non sans surprise, que ces rudes ébauches proviennent des mêmes nécropoles, seulement de sépultures qui remontent à une antiquité plus haute. Il commence alors à comprendre que les petites merveilles qui le charmaient tout à l'heure ne sont pas nées en un jour, de la fantaisie de quelques artistes, et qu'elles n'ont pas été faites seulement pour le plaisir des yeux. Il s'aperçoit qu'elles ont derrière elles un long passé; qu'elles représentent une grande industrie populaire, très ancienne, prodigieusement active, dont l'immense production, qui a jonché tout le monde antique de ses innombrables débris, répondait à des usages et à des besoins qui, en grande partie, ne sont plus les nôtres.

Ce sont les raisons qui m'ont engagé à remonter jusqu'aux origines de l'industrie des terres cuites, non pas pour construire un système qui rende compte de tous les faits, mais pour chercher quelques indications sur les débuts de cette forme populaire de la plastique et sur les idées qui portèrent les anciens à en placer les produits dans leurs sépultures.

I

L'Égypte précède de si loin ce que nous connaissons de l'antiquité que l'on ne peut étudier aucune industrie ancienne

sans rechercher d'abord à quel degré d'avancement les Égyptiens y étaient parvenus. L'art de fabriquer des figurines et de les multiplier par le moulage leur était familier : seulement ils n'y ont presque pas employé l'argile ordinaire. Parmi les milliers de petites idoles et de statuettes funéraires qui sont sorties de leurs mains, on ne compte qu'un très petit nombre de terres cuites, au sens où nous l'entendons. Il semble qu'ils aient négligé ce procédé comme trop commun, pour reporter toute leur activité sur un genre de travail dont les produits plus fins et la technique perfectionnée plaisaient davantage à leur goût ingénieux. Les modeleurs égyptiens se servaient de préférence d'une terre blanche et sableuse; ils avaient emprunté à l'art du verrier le secret de la revêtir d'une glaçure brillante, à laquelle ils donnaient le plus souvent une belle teinte azurée, couleur rare et précieuse aux yeux des anciens.

Ces *terres vernissées,* enduites d'une couche silico-alcaline, sont bien connues sous les noms, également impropres, de *terres émaillées,* de *porcelaines* ou de *faïences égyptiennes.* Le même procédé, pratiqué très anciennement par les Assyriens, imité en Phénicie et même chez les Grecs, a produit un très grand nombre de petits ouvrages, que le commerce antique avaient répandus à profusion sur les côtes de la Méditerranée. Ils y étaient recherchés par les populations du littoral, comme de véritables bijoux, dont la coloration brillante rappelait à leurs yeux les tons de la turquoise ou du lapis. La vogue s'y attachait d'autant plus que ces figurines prenaient volontiers la forme d'amulettes religieuses ou funéraires, d'objets de parure ou de toilette, servant comme ornements pour les colliers ou comme fioles à parfums. Cependant les archéologues ont tort, croyons-nous, d'en faire une classe à part, qu'ils rangent auprès des verres antiques. Pour nous, toutes les fois que nous avons rencontré ces terres vernissées dans nos collections, nous n'avons pas hésité à leur donner une place à côté des

figurines d'argile, dont elles ne se distinguent que par une très légère différence de procédé et sur lesquelles elles ont exercé une influence incontestable.

Sans vouloir énumérer tous les genres de figurines qui ont été trouvées sur le sol de l'Égypte, nous ne saurions nous dispenser de passer rapidement en revue un petit nombre de types caractéristiques : ils nous appartiennent à ce titre que l'on est tenté, non sans raison, d'y chercher le point de départ de plusieurs séries de représentations qui ont joui d'une longue et singulière fortune dans l'histoire des terres cuites antiques. C'est la meilleure introduction que l'on puisse placer en tête d'une étude sur ces petits monuments.

Un type commun entre tous et qu'il faut citer en première ligne, est celui des statuettes funéraires que le *Livre des Morts* commandait de déposer dans les tombeaux et qu'il nomme *oushabtiou*, c'est-à-dire *répondants*. Il n'est personne qui n'ait remarqué, dans les collections égyptiennes, ces figurines vêtues de la robe collante des momies, les deux poings croisés sur la poitrine et tenant ordinairement des instruments d'agriculture. Elles *répondaient* en effet à l'appel du défunt, pour l'aider à cultiver les champs célestes, et multipliaient en quelque sorte sa propre personne, afin de lui rendre possible cette tâche laborieuse. Elles lui donnent aussi, par leurs inscriptions, le nom d'Osiris, pour le faire participer à la résurrection du dieu dont elles reproduisent l'attitude consacrée et dont elles portent le vêtement mortuaire. Ces amulettes protectrices avaient ainsi un triple rôle : elles étaient des images des morts; elles leur formaient une compagnie et une escorte dévouée dans la solitude du tombeau; elles pouvaient en même temps être considérées comme autant de petites idoles d'un dieu garant de leur immortalité.

Sans doute, une telle superposition d'idées, où se jouait la subtilité de la théologie égyptienne, n'était guère faite pour

entrer dans l'esprit des peuples qui, de près ou de loin, empruntèrent à l'Égypte l'usage des statuettes funéraires. Cependant on peut croire qu'il en resta toujours quelque chose: c'est peut-être là qu'il faut chercher l'origine de l'irrémédiable indécision qui, malgré tous les efforts des archéologues, ne cesse de régner sur le véritable caractère de certains types traditionnels, parmi les figurines de terre cuite. Peut-être la même hésitation a-t-elle existé souvent pour les anciens eux-mêmes, et ne se sont-ils pas donné autant de peine que nous pour en sortir.

Toujours est-il que, dans leurs imitations populaires des figurines égyptiennes, ils paraissent s'être souvent mépris sur la nature, sur la signification et jusque sur le sexe des petits modèles qu'ils voulaient reproduire. Il y a déjà longtemps que j'ai indiqué pour la première fois, à propos de terres cuites de Tarse, la part qu'il convient de faire aux fausses interprétations des Grecs, en présence des antiques images de l'Égypte ou de l'Orient. Il faut se rendre compte de l'effet que ces figures, avec leur face rasée, dont la virilité n'est indiquée que par une barbiche souvent omise, avec leurs perruques tombantes et couvertes d'un voile d'étoffe, devaient inévitablement produire sur des peuples chez qui les hommes avaient l'habitude de porter la barbe longue et les cheveux courts : ils y ont vu très facilement des représentations féminines. C'est là une erreur qui est constante, par exemple pour la figure du Sphinx, qui a changé de sexe en passant de l'Égypte chez les Grecs; nous retrouvons aussi plus loin le même contre-sens dans le type des Sirènes : il est devenu presque de règle dans la traduction de plusieurs types égyptiens.

On peut même observer que, toutes les fois que les statuettes funéraires égyptiennes sont d'un travail négligé et sommaire, ce qui arrive fréquemment, leurs vêtements serrés donnent l'idée de la nudité, et que, les instruments qu'elles portent

devenant alors indistincts, la double saillie formée par les deux poings croisés, la robe collante qui moule le corps sans accuser le sexe, produisent assez exactement l'image d'une femme nue qui porterait ses deux mains à sa poitrine. Il faut reconnaître dans cette erreur au moins l'un des éléments qui ont contribué, en se combinant avec les idées familières aux cultes asiatiques, à féminiser les figurines fabriquées pour les tombeaux et à créer le type d'une étrange Vénus funéraire, que nous verrons se répandre dans les nécropoles du monde antique, sans qu'il soit toujours facile d'en expliquer l'origine et le caractère par les religions locales.

C'était un autre sujet très populaire en Égypte, que l'image de la bonne déesse Isis, tenant sur ses genoux le petit Horus et de l'une de ses mains se pressant le sein pour en faire jaillir le lait, par un de ces gestes naïfs que l'art égyptien aimait à tirer de l'observation de la vie quotidienne. Le rôle d'Isis pleurant et ensevelissant Osiris, assurant par ses soins pieux la résurrection du dieu mort, qu'elle faisait renaître encore sous une nouvelle forme dans la personne de son fils, la désignait par excellence comme la déesse des sépultures. Les peuples anciens attribuèrent souvent le même rôle, à la fois maternel et funéraire, à plusieurs de leurs déesses nationales, particulièrement à Déméter, à Perséphone et aussi à Ariadne, à Aphrodite et à d'autres divinités, considérées comme mères ou comme protectrices d'un dieu enfant. De là, sans doute, l'incroyable multiplication du type de cette *nourrice des tombeaux*, que les modeleurs de figurines ont représentée, tantôt sous les traits d'une déesse *courotrophe* ou éducatrice, tantôt sous une forme familière et même grotesque, lorsque le symbolisme qui avait créé ces images venait à leur échapper ou qu'il répugnait à leur sentiment religieux.

On rencontre encore parmi les faïences égyptiennes un petit groupe très curieux et qui mérite d'attirer notre atten-

tion. Il représente la déesse Isis étroitement associée à sa sœur Nephthys, la fidèle compagne de sa douleur, de ses soins pieux envers le corps d'Osiris et de sa sollicitude générale pour les morts. Les deux sœurs, placées côte à côte, dans la même attitude et dans le même costume, à peine distinguées l'une de l'autre par les symboles hiéroglyphiques qui leur servent de coiffure, forment un couple inséparable et comme une seule idole en deux personnes. Souvent l'enfant Horus, placé entre elles deux et sous leur commune protection, complète la triade sacrée. Ce groupe des deux sœurs n'avait pas de correspondant direct dans les religions de la Grèce et de l'Italie, mais on trouvait à l'expliquer par d'autres associations de deux déesses, parmi lesquelles la plus populaire était assurément celle de Déméter et de sa fille Coré. On pouvait grouper encore dans le même esprit d'autres divinités, telles que Coré et Ariadne, Coré et Aphrodite, ou bien Aphrodite et Ariadne, sans compter les couples de déesses secondaires, tels que ceux des Heures ou des Grâces. Ce qui est incontestable, c'est que la représentation de deux femmes embrassées est restée un sujet traditionnel parmi les figurines funéraires des anciens.

La céramique égyptienne a prodigué les figurines des dieux enfants et elle a multiplié, pour les caractériser, les traits d'un symbolisme, tantôt gracieux, tantôt bizarre, que les autres peuples ont reproduit avec des interprétations quelquefois très éloignées de l'intention originelle. On connaît la singulière transformation par laquelle *Harpo-crati,* c'est-à-dire en égyptien *Horus enfant,* qui était figuré se tetant le doigt, ainsi que le font les bébés de tout temps et de tout pays, devint l'Harpocrate des Grecs. Il n'y avait là tout d'abord qu'un geste enfantin, comme ceux que la Renaissance elle-même, dans ses représentations du *Bambino,* n'a pas dédaigné de demander à l'observation familière de la nature. Plus tard, la subtilité sacerdotale, travaillant sur ce thème naïf, y avait vu l'image du

dieu naissant qui se nourrit de sa propre substance. Les Grecs, moins profonds et se méprenant sur le véritable geste du petit dieu, firent d'Harpocrate un génie du silence et du bon augure, appelé encore *Sigalion*, qui n'en resta pas moins une idole protectrice souvent placée dans les tombeaux.

On ne pouvait trouver une image plus touchante de l'extrême faiblesse du bas âge que l'attitude du pauvre petit être, assis sur le sol, auquel il semble attaché, impuissant à se dresser sur ses membres inférieurs, les jambes encore à demi repliées comme dans le sein de sa mère. C'est pourquoi les Égyptiens, ainsi que Plutarque l'explique très nettement, avaient représenté Horus, personnification du soleil levant, sous la figure d'un nouveau-né, d'un enfant aux jambes débiles, assis sur la fleur de lotus.

Chez les Grecs, la même idée symbolique trouva surtout à s'appliquer dans le mythe de Déméter, aux nombreux nourrissons sacrés de cette légende. Le petit Démophon, abandonné sur le sol et tendant les bras en pleurant vers sa nourrice, n'est qu'une forme d'Iacchus, confondu de bonne heure avec Bacchus enfant, et que l'on représentait assis sur la terre d'où il venait de sortir. De la réunion de ces idées dérive certainement le type, si commun parmi les figurines de terre cuite, de l'enfant assis sur une de ses jambes repliées, dans une attitude trop voulue et trop souvent répétée pour que l'intention symbolique n'y soit pas évidente. Plus tard, dans les figurines grecques et romaines d'Harpocrate, cette attitude ne fit que revenir à sa première origine; mais nous retrouverons la même pose attribuée, par extension, à beaucoup d'autres petits dieux, qu'ils soient représentés seuls ou sur les genoux de leurs divines protectrices.

L'Égypte poussa encore plus loin l'idée du dieu enfant. Pour le rendre dans toute sa force, ses artistes ne craignirent pas de franchir les limites du grotesque. Ils inventèrent la

figure du dieu-germe, le Ptah embryon, dont la tête aplatie, les bras arqués et les jambes torses rappellent les formes de l'enfant avant sa naissance. Aucune idole égyptienne ne fut répandue en nombre plus grand par l'industrie populaire des terres vernissées, et ne paraît avoir été considérée comme possédant une vertu plus efficace. Malgré la répugnance que les Grecs ne pouvaient manquer d'éprouver pour une pareille représentation divine, elle n'a pas été sans exercer quelque influence sur leur mythologie. Elle explique plus naturellement que toutes les dérivations philologiques la légende de la naissance d'Héphaistos décrit par les poètes comme un enfant difforme et boiteux.

Nous rencontrerons assez souvent, parmi les terres cuites, des images d'enfants grotesques et ventrus, confondus parfois avec les enfants aux jambes repliées; mais on ne doit plus les considérer que comme des génies secondaires, qui, sous le nom de *patèques* ou de *pygmées,* ont perdu la haute signification mythologique de leur prototype égyptien, tout en conservant à travers les âges quelque chose de sa puissance protectrice.

Par une série de méprises et de transpositions analogues à celles que nous venons d'étudier, s'est constitué un autre type, reproduit aussi très fréquemment par les terres cuites : celui de l'oiseau à tête de femme, que les Grecs, par un curieux rapprochement avec leurs croyances populaires, appelèrent Harpyie ou Sirène. Dans les représentations du rituel égyptien, l'épervier à tête humaine figure l'âme et plus exactement le «souffle de la vie»; cet oiseau symbolique a des mains qu'il porte ordinairement à ses lèvres, pour boire le filet d'eau céleste versé par la déesse Hathor; son sexe est celui même du défunt et son menton est souvent pourvu de la barbiche qui lui donne un caractère viril. Chez les Grecs, on ne retrouve pas la Sirène mâle : ce type a été féminisé,

suivant le principe de transformation que nous avons énoncé plus haut. Cependant une curieuse figure cypriote de pierre calcaire, que possède le Louvre, représente encore l'oiseau à tête humaine avec une barbe carrée.

Dans la conception grecque des Harpyies, l'idée reste encore assez voisine de ce qu'elle était chez les Égyptiens. Les Harpyies ne sont plus les âmes mêmes; mais, par leurs noms et par le rôle qui leur est assigné, elles représentent les souffles de la tempête et les miasmes mortels qui emportent les âmes dans l'autre monde : elles restent à ce titre des déités funèbres, des génies de la mort naturellement représentés sur les tombeaux. Les Sirènes sont une forme adoucie et plus gracieuse du même type : chez elles, l'idée de souffle ne se trahit plus que par leur caractère musical et par les légendes qui les associent à la vie de la mer et des matelots; cependant, malgré cette transformation profonde, fidèles à leur première origine, elles restent aussi des génies funèbres, associés à Perséphone et chargés d'accompagner les morts de leurs chants. C'est pourquoi, par exemple, le catafalque d'Héphestion portait des figures creuses représentant des Sirènes, dans lesquelles furent enfermés les chanteurs du thrène funéraire.

Ce type fabuleux avait si vivement frappé les imaginations qu'il a survécu à l'antiquité qui l'avait créé. En Occident, la *Serena* était restée célèbre dans nos légendes du moyen âge.

> Serena en mer ante, cuntre tempeste cante,
> E plure en bel tens, itels est sis talens;
> E de femme ad faiture entresque la ceinture,
> E les pez de falcun e cue de peissun.

Les pieds de faucon sont ici une réminiscence de la Sirène à corps d'oiseau. Un voyageur me rapportait que les Orientaux appellent encore *Sirène* le guêpier, cet oiseau chasseur au vol

cadencé, aux couleurs chatoyantes, qui jette dans l'air une note musicale en poursuivant les abeilles dont il fait sa proie. Ceci nous conduit à la dernière transformation, assez inattendue, qu'a subie parmi nous le souvenir de la Sirène : son nom a fini par rester au petit oiseau chanteur des anciennes îles Fortunées.

Pour bien expliquer la diffusion de la poétique image de l'oiseau à tête de femme, il faut peut-être tenir compte d'un autre élément qui a dû s'y introduire, surtout en Phénicie. On sait que les Orientaux se représentaient volontiers l'esprit divin sous la forme d'un cercle ailé, d'une sorte d'oiseau qui devint la colombe sacrée. On connaît particulièrement le mythe de Sémiramis, cette reine légendaire divinisée sous la figure d'une colombe. Telles sont les hautes et multiples origines de cette représentation si fréquente dans les nécropoles grecques, étrusques et italiennes. Cela ne veut pas dire toutefois que l'ouvrier qui la modelait, le parent ou l'esclave qui croyait faire acte pieux en plaçant dans un tombeau quelque petite fiole de terre cuite en forme de Sirène, se rendissent compte de ces traditions et de ces doctrines.

Je me contente de ces rapprochements qui n'ont pas tous assurément la valeur de faits démontrés; mais l'archéologie n'est point une science qui s'établisse par des axiomes. La vérité archéologique résulte d'une suite de comparaisons et d'observations multipliées. Ainsi l'antiquaire qui étudie une figurine de terre vernissée devra prendre garde tout d'abord si c'est un ouvrage purement égyptien ou une imitation de la fabrique égyptienne, distinction délicate et qui n'est pas toujours facile à faire. Il ne doit pas oublier non plus que la fabrication de ces petites images n'a jamais été plus active et plus florissante que sous la dynastie saïte, à une époque contemporaine du développement de l'archaïsme grec et gréco-étrusque, et qu'elle s'est continuée certainement sous la domi-

nation perse et jusque sous les Ptolémées, au temps de la pleine expansion de l'art et de l'industrie helléniques. Avec ces réserves, nous croyons que l'influence des terres vernissées égyptiennes sur l'histoire des terres cuites antiques et particulièrement sur l'usage des figurines funéraires, est un fait général que l'on ne saurait mettre en doute.

II

Si l'on veut juger maintenant des transformations que les Grecs, dès le temps de leur archaïsme national, avaient fait subir à l'usage funéraire des terres cuites, c'est à Rhodes qu'il convient surtout de se transporter, dans cette île qui marquait la séparation des mers grecques et des mers phéniciennes et qui était comme le poste avancé du monde hellénique du côté de l'Orient. Là les Grecs se mêlèrent et se frottèrent plus directement que dans aucune autre de leurs colonies aux populations orientales et particulièrement aux Phéniciens, qu'ils ne chassèrent du pays que par une lente et pénible conquête; mais il ne faut pas oublier qu'ils y apportaient aussi un génie très personnel, un puissant esprit de direction, capable de modifier rapidement les éléments étrangers qu'ils rencontraient autour d'eux. Un autre fait à noter pour l'étude qui nous occupe, c'est que, dans le courant du vi^e^ siècle, Rhodes est un des pays grecs d'Asie qui profitent le plus activement de la liberté commerciale accordée par le roi d'Égypte Amasis et qui envoient leurs vaisseaux faire le trafic dans les bouches du Nil. On ne peut douter que l'île de Rhodes, en échange de ses produits et surtout des amphores de vin grec qu'elle envoyait chaque année en Égypte, n'ait reçu alors directement, et sans aucun intermédiaire de la marine phénicienne, une grande quantité d'objets de fabrique égyptienne, à une époque où cette fabrique était très florissante.

Il n'y a donc rien que de tout naturel à ce que l'on rencontre

à Rhodes, notamment dans la nécropole de Camiros, mieux connue que les autres, une grande quantité de petits objets de terre vernissée, qui semblent y être venus de l'Égypte et aussi de la Phénicie. Il en est tout autrement des simples statuettes d'argile, des terre cuites proprement dites, que l'on trouve dans les mêmes tombeaux. Celles-ci se distinguent déjà très nettement des objets d'importation étrangère par un caractère nouveau, qui se montre surtout avec évidence dans la figure humaine. C'est un type hellénique très rude, encore entouré sans doute de détails qui accusent l'action antérieure et toujours ambiante de l'Égypte et de l'Orient, mais dont le caractère original s'écarte également du style pseudo-égyptien et du style pseudo-assyrien, qui sont les deux termes de l'industrie phénicienne.

De ce que plusieurs de ces statuettes archaïques, fabriquées identiquement sur les mêmes modèles et comme sorties des mêmes moules, se retrouvent dans les tombeaux de la Phénicie septentrionale, on pourrait être tenté de chercher en Phénicie le point de départ de la fabrication. Il ne faut pas s'y tromper, la question qui se pose ici, à propos de quelques petites figures, est d'une extrême gravité, non seulement pour l'histoire des terres cuites, mais pour l'histoire même de l'art antique. Considérer ces figurines comme importées de la Phénicie à Rhodes serait, en réalité, supprimer la fabrique rhodienne et, par contre-coup, l'archaïsme grec. Je n'hésite pas à penser que c'est le contraire qui a eu lieu : ce sont les Phéniciens, peuple de trafiquants, facilement épris des productions étrangères, qui se sont engoués, beaucoup plus tôt qu'on ne le croit, de ces nouveautés du premier style grec et qui les ont importées chez eux, du jour où elles ont commencé à être en vogue sur les marchés de la Méditerranée.

Les ouvrages de cette fabrique se trouvent en effet répandus très loin, non seulement en Grèce, mais en Sicile et en Italie.

Toutefois il n'est pas nécessaire de recourir aux Phéniciens pour expliquer cette exportation lointaine. Ils ont pu y prendre part; car ils faisaient aussi le commerce des productions étrangères, et nous savons qu'ils allaient vendre de la poterie athénienne jusqu'aux îles Cassitérides. Seulement, au VI^e^ siècle, la navigation grecque n'était pas moins active que celle des peuples cananéens. Les Grecs d'Asie Mineure surtout avaient étendu leurs établissements et leurs relations jusque sur les côtes de la Méditerranée occidentale. La brillante participation des Rhodiens à ce grand mouvement maritime explique mieux que toute autre cause la diffusion de leurs produits et de leurs modèles dans ces contrées lointaines.

En résumé, les terres cuites de Rhodes n'ont pas du tout été fabriquées dans un milieu phénicien. Elles nous reportent en pleine époque grecque, au sein d'une population hellénique, qui avait absorbé depuis longtemps tout élément étranger. On sent derrière elles une grande école primitive, un art aux formes sévères et monumentales, dont elles ne sont qu'une branche populaire, mais qu'elles représentent excellemment. Les ouvrages de sculpture qui jusqu'ici se rapprochent le plus des terres cuites de Camiros sont les figures assises de la Voie des Branchides et de la Nécropole de Milet, un superbe fragment de statue de femme, découvert récemment à Samos par M. Paul Girard et maintenant exposé au musée du Louvre, enfin une série de petites idoles de calcaire oriental, trouvées à Marseille, auxquelles les archéologues n'ont pas fait une place suffisante dans l'histoire de l'art antique. Apportées sans doute de Phocée ou de quelque autre ville de l'Asie Mineure, à une époque postérieure à la colonisation de Marseille, elles offrent, par leur attitude assise, par leurs hautes coiffures, par le caractère religieux des édicules qui les encadrent, un sujet de comparaison des plus instructifs avec les figurines rhodiennes, et concourent à désigner le VI^e^ siècle

comme l'époque de la diffusion de cette forme très ancienne de l'archaïsme grec.

Il ne faut parler ici ni d'une école rhodienne ni même d'une école dorienne, de peur d'employer des termes arbitraires et de s'enfermer dans des divisions trop étroites. Ce premier style hellénique, nous l'appellerons l'*archaïsme grec oriental*, pour bien montrer qu'il s'est constitué d'abord dans la Grèce asiatique, en contact avec les modèles de l'Orient; il n'en possédait pas moins déjà une originalité profonde. L'art grec se fût-il arrêté à cette première période de son développement, qu'il tiendrait encore sa place, comme un des grands arts originaux de l'antiquité, à côté de l'art égyptien et de l'art assyrien. Aussi voit-on cet archaïsme étendre rapidement sa puissante unité sur le monde hellénique, en Grèce, en Sicile, en Italie. Il est la véritable source de l'industrie appelée corinthienne, si largement répandue dans le bassin de la Méditerranée. Une preuve singulière de sa force, c'est que, dès sa robuste enfance, il est conquérant, il fait école chez les peuples voisins et donne naissance à la meilleure époque de l'art étrusque, qui est l'époque archaïque de cet art. Nous devons admettre que les Phéniciens eux-mêmes n'échappèrent pas à son influence : ils reconnurent de bonne heure la supériorité de cet art naïf, mais énergique, qui seul pouvait tirer l'industrie méditerranéenne du chaos égypto-assyrien où ils la tenaient immobilisée.

Personne ne conteste plus aujourd'hui l'influence de la Phénicie sur les débuts de la civilisation grecque : l'action en retour que la Grèce a exercée sur la Phénicie a été moins étudiée. On voudrait ne la faire commencer qu'à une époque voisine de la conquête d'Alexandre : nous croyons qu'il faut remonter plus haut. Les indices certains que nous avons relevés à plusieurs reprises prouvent que, dès le temps de la floraison des colonies grecques d'Asie, l'hellénisme, déjà puis-

sant par son activité politique, militaire et maritime, par le développement de la poésie nationale et par la possession d'une première forme de l'art, commença à réagir sur l'Orient et sur la Phénicie elle-même. Cette influence, d'abord obscure et accidentelle, ne cessa de s'accentuer et de se généraliser sous la domination perse, au milieu de la décadence croissante de la civilisation orientale. Elle donne la raison du style gréco-phénicien, à forme archaïque, que l'on rencontre en Phénicie et qui s'acclimata dans ce pays au point de devenir un style local. C'est un fait d'une grande importance pour l'histoire des anciens rapports entre l'Orient et l'Occident. Nos petites terres cuites n'eussent-elles servi qu'à bien établir un fait aussi capital, que nous n'aurions pas à regretter notre peine.

Les nécropoles rhodiennes étant les premières et les plus anciennes nécropoles vraiment grecques que l'on rencontre en allant d'Orient en Occident, il est intéressant pour nous de déterminer le rôle qu'y jouent les figurines de terre cuite. Si la fabrication et le style en sont déjà tout helléniques, il n'en est pas de même des sujets représentés, où l'on retrouve justement de préférence des transformations, plus ou moins lointaines, des motifs que j'ai signalés en commençant, parmi les terres vernissées de l'Égypte : ce sont les imitations féminines de la statuette funéraire; c'est la déesse qui porte la main à sa poitrine, par un geste que le sentiment grec s'efforcera d'atténuer, en mettant dans cette main une fleur ou un oiseau; c'est le groupe des deux femmes étroitement unies, qui seront bientôt représentées comme s'enveloppant dans le même voile: c'est le patèque aux pieds tors, qui de plus en plus se confond avec l'enfant aux jambes repliées; c'est encore le type de l'oiseau à tête humaine, qui a déjà pris la forme de la Sirène grecque.

Les Grecs de Rhodes, en déposant ces statuettes dans les

tombeaux, d'après une vieille coutume qui leur venait de l'Égypte et de l'Orient par la Phénicie, y voyaient surtout, selon leurs propres croyances, des idoles funéraires, les images des divinités qui présidaient à la garde des sépultures. L'emploi presque exclusif des figures de femmes empêche d'abord que l'on ne songe à des représentations directes des morts héroïsés : elles auraient produit nécessairement une proportion à peu près égale de statuettes d'hommes. D'un autre côté, l'immobilité des poses, et surtout des poses assises, n'a aucun rapport avec les attitudes de l'invocation et de l'offrande, telles qu'elles conviendraient à des figures symbolisant les rites funèbres. L'usage des hautes tiares royales, certains gestes, comme celui de se tenir le sein, ne peuvent d'ailleurs s'expliquer convenablement, dans la vie grecque, que par des données mythologiques. De même, pour les animaux sacrés, placés entre les mains des figurines, si, dans l'usage oriental, ils pouvaient représenter souvent de simples victimes offertes, on sait que l'ancienne tradition de la statuaire grecque les employait comme des emblèmes pour caractériser les simulacres des dieux. Une terre cuite rhodienne du British Museum fournit sur ce point une preuve encore plus décisive : l'animal symbolique, probablement un lion, est couché sur les genoux de la déesse assise, exactement comme dans les figures bien connues de la Mère des Dieux, dans plusieurs représentations de Déméter et d'Aphrodite, et aussi dans l'une des petites idoles à haute tiare de Marseille dont nous avons signalé l'étroite parenté avec les figurines de Camiros.

Sans doute, nous ne connaissons pas assez complètement les différents cultes de l'île pour affirmer avec toute certitude quelles étaient les déesses funéraires des Rhodiens. L'existence à Rhodes de plusieurs divinités appartenant à un cycle local très particulier, comme Alectrona ou Électryoné, la déesse morte vierge, demande certaines réserves. Cependant

l'usage général de la race hellénique nous autorise à placer au premier rang, ici comme partout en Grèce, Déméter et sa fille Perséphone, avec laquelle se confondait plus ou moins l'Aphrodite funéraire, empruntée par les Grecs aux religions de l'Orient. Peut-être aussi les anciens, lorsqu'ils employaient ces petites images, étaient-ils moins préoccupés que nous ne le pensons de distinguer leurs dénominations divines : ils pouvaient s'en tenir à des formules collectives un peu vagues, comme celles de dieux ou de démons souterrains, *χθόνιοι θεοὶ*, *χθόνιοι δαίμονες*, qui confondaient les morts divinisés avec les divinités funéraires. Ainsi s'expliquerait le caractère indécis qui nous embarrasse parfois dans la détermination des idoles des tombeaux.

Ceux qui ont bien voulu me suivre jusqu'ici ne me verront peut-être pas, sans quelque inquiétude, redescendre de ces lointaines et rudes origines vers les figurines grecques d'un style tout à fait libre et dégagé, qui font la joie des connaisseurs. Je tiens, en terminant, à calmer cette appréhension. Je n'aurai pas la barbarie d'appliquer, dans toute leur rigueur, aux terres cuites de Tanagre, de Corinthe ou de la Cyrénaïque, les idées qui peuvent convenir aux amulettes égyptiennes et aux petites idoles des Rhodiens. L'art n'est pas conséquent comme un syllogisme, et la longueur du temps amène bien des modifications. L'opinion à laquelle je m'arrête est beaucoup plus large que ne veulent bien le dire ceux qui ne la partagent pas; il leur sera d'autant plus difficile d'y échapper, qu'elle embrasse leurs propres doctrines, plus qu'elle ne les rejette.

A l'époque la plus libre de l'art grec, les figurines déposées comme offrandes dans les tombeaux, pour lesquels on les fabriquait en si grand nombre, y continuent certainement la tradition des statuettes funéraires de la période précédente. Seulement la main plus souple des modeleurs cherche main-

tenant, avant tout, à les parer des grâces de la vie. Aussi le caractère mythologique va-t-il s'y atténuant de plus en plus, mais sans disparaître tout à fait. A côté des types adoucis et encore reconnaissables des anciennes divinités protectrices, se forme un cortège d'êtres plus familiers, qui ne sont pas pour cela plus réels : nymphes et génies du monde souterrain, qui tendent à se confondre avec les ombres mêmes dont il est peuplé, et portent les poétiques emblèmes du culte des morts et de la vie élyséenne, telle que se la figurait l'imagination populaire.

Sans doute ces créations légères confinent d'assez près aux représentations purement humaines, pour que la limite soit facilement franchie. Cependant l'inspiration générale et première d'où elles sont nées n'est pas du tout, comme on le prétend, ce besoin de reproduire curieusement les accidents de la vie quotidienne qui fait ce que nous appelons des *sujets de genre*. Il y a là un cycle à part, original et charmant, qui répond aux croyances et aux rites funéraires des Grecs, à cet esprit d'euphémisme qui les portait à égayer la solitude du tombeau et à déguiser la laideur de la mort sous de riantes images. Suspendues entre le monde idéal et le monde réel, beaucoup de ces figures restent dans une indécision qui fait une partie de leur grâce. Plus que personne, je suis d'avis que ce sont choses fragiles et délicates, que la science ne doit pas toucher d'une main trop dure, de peur de les voir se briser entre ses doigts.

APPENDICE N° II.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME
SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT L'ANNÉE 1882,
PAR M. ERNEST DESJARDINS.

(LU DANS LES SÉANCES DES 1er ET 8 DÉCEMBRE 1882.)

MESSIEURS,

Pendant cette année (1881-1882), l'École d'Athènes a compté six membres; mais ce nombre s'est trouvé réduit à cinq[1], à partir du 10 septembre dernier, par suite de la perte cruelle qu'elle a faite, en la personne de M. Bilco, tombé, en Thessalie, victime de son zèle et de son amour pour la science; car l'ardeur qu'il a mise à nous satisfaire lui a fait négliger, pendant les plus mauvais jours du mois d'août, des précautions essentielles. Il avait tenu à nous envoyer les preuves d'un travail des plus sérieux; aussi avons-nous reçu de lui deux mémoires dont nous parlerons en leur rang.

Deux membres de troisième année nous ont remis, l'un, M. Salomon REINACH, deux notices, et M. Marcel DUBOIS, le mémoire sur la *Ligue étolienne*, que l'état de sa santé ne lui avait pas permis de terminer en 1881.

On peut considérer le mémoire de M. Dubois comme la contre-partie de son travail de première année sur la *Ligue achéenne*, très favorablement apprécié dans le rapport de 1880.

Ce second mémoire, fait avec soin, composé avec méthode et écrit avec clarté, se divise en quatre parties : l'auteur étudie

[1] Aujourd'hui réduit à quatre, par la mort de M. Veyries, le 5 décembre: voyez la note qui termine ce rapport.

successivement la ligue étolienne : 1° vers 367, avant Alexandre ; 2° de 334 à 323, surtout à la mort d'Alexandre ; 3° en 220, vers l'avènement de Philippe III et la bataille de Sellasie (222) ; 4° enfin après la bataille de Cynocéphale (197) et au moment de la bataille de Magnésie (189). Le but que M. Marcel Dubois s'est proposé est surtout de montrer comment la formation, le développement et la décadence de la ligue étolienne se rattachent à l'histoire générale de la Grèce. Une excellente carte, œuvre originale, précieuse pour l'intelligence de cette époque, accompagne ce mémoire et donne une idée très exacte de l'extension et des ramifications de la ligue dans toute la Grèce.

M. Marcel Dubois n'a négligé aucune source essentielle de documents et a fait un usage légitime et discret à la fois des travaux antérieurs de MM. Fustel de Coulanges, Bazin et Petit de Julleville ; mais il n'a pas eu à citer les monnaies de la ligue étolienne, qui ne présentent nul intérêt et ne renferment aucun renseignement historique ou géographique, la mention ΑΙΤΩΛΩΝ étant la seule qui y figure. Il n'en était pas de même pour la numismatique de la ligue achéenne, dont l'auteur ne s'était pas occupé non plus, dans son précédent mémoire, pour une raison opposée, cette étude ayant donné lieu à des ouvrages anglais spéciaux, comme celui de M. Leicester Waren.

On peut adresser à M. Marcel Dubois quelques observations de détail : l'auteur aurait pu rappeler (p. 74), par exemple, que le patriotisme panhellénique était entretenu par les panégyries d'Olympie et par les autres jeux solennels.

On pourrait lui signaler aussi les particularités renfermées dans celle de ses inscriptions qui porte le numéro VI, touchant les *Νομογραφίαι* périodiques et la protection accordée par les Étoliens aux artistes dionysiaques.

Si M. Marcel Dubois ne s'est pas arrêté aux termes qui

pouvaient donner lieu de parler d'un dialecte étolien, c'est apparemment que, traitant un sujet exclusivement historique, il n'a pas jugé nécessaire de s'occuper d'un point plus à sa place dans une thèse de philologie; il devait, en passant, noter du moins les formes dialectales que renferme le numéro VII de ses inscriptions. Mais, sans s'écarter du domaine purement historique, on peut se demander si la formule initiale de ce même document suffit à prouver que Messène fit partie de la ligue étolienne, l'usage d'emprunter à une ville étrangère des διαλυταί ou « compositeurs amiables » étant très répandu chez les Grecs, en dehors de tout règlement fédéral. L'auteur a parfaitement raison, au contraire, de s'appuyer sur le document numéro VIII, dans lequel on voit les Étoliens prendre un rôle tout à fait impératif.

En général, on ne craint pas de s'égarer quand on prend pour guide Polybe; cependant ne faut-il pas se tenir en garde parfois contre la sévérité de ce grand historien à l'égard des Étoliens? Parmi les documents épigraphiques, si intéressants, que M. Marcel Dubois a joints à son travail, les numéros I et IX ne fournissent-ils pas des témoignages, sinon en leur faveur, du moins à leur décharge? nous voyons, en effet, dans le numéro I, que Τὸ Κοινὸν τῶν Αἰτωλῶν fonde un Ἀγὼν μουσικός, et semble ainsi rivaliser de zèle avec les autres Grecs pour les exercices de l'esprit. Le numéro II prouverait même quelque chose de plus; le décret des habitants de Chios n'est-il pas explicite sur la piété des Étoliens et leur étroite alliance avec les autres Hellènes?

Enfin, en se plaçant au point de vue du droit public, n'y aurait-il pas, dans le document numéro III, des traits à relever touchant la constitution intérieure de la ligue?

Malgré ces quelques *desiderata*, auxquels il sera facile de satisfaire, le travail de M. Marcel Dubois est un bon chapitre, qui comblera utilement, grâce surtout à son excellente mé-

thode et à sa carte lumineuse, une lacune dans l'histoire des derniers temps de la Grèce indépendante.

M. Marcel Dubois, pendant les trois années de son séjour en Grèce, a fourni une collaboration très active au *Bulletin de correspondance hellénique* [1].

Pendant le séjour qu'il a fait à Constantinople, M. Salomon Reinach a entrepris un travail très utile : c'est le *Catalogue* des six cents pièces environ dont se compose le musée impérial, jadis à Sainte-Irène, aujourd'hui dans l'édifice connu sous le nom de *Tchinili-Kiosk* (kiosque des faïences). C'est le complément d'une notice sommaire que M. Albert Dumont, alors pensionnaire de l'École, avait donnée, en 1868, dans la *Revue archéologique* [2]. Ce musée s'est d'ailleurs beaucoup accru depuis une douzaine d'années.

La rédaction du catalogue d'un musée non encore décrit rend toujours un grand service à la science; de plus, il n'y a pas de plus utile exercice pour un jeune archéologue : c'est en maniant les objets eux-mêmes et en les décrivant minutieusement que l'on acquiert ce tact et cette délicate perception des nuances qui font le connaisseur. Aussi est-ce avec raison que M. Dumont, comme directeur de l'École, avait engagé les membres à dresser les catalogues des collections d'Athènes. Par ses conseils, MM. Collignon et Martha avaient rédigé leurs excellents catalogues de vases peints et de terres cuites [3]. Nous

[1] 1880, décembre, n° VIII, *Sur les inscriptions de Dymae.* — 1881, janvier et février, n°s I et II, deux articles sur les *Antiquités de Mylasa*, avec M. Am. Hauvette-Besnault; mars, n° III, *Inscriptions de Carie*, avec le même; avril et mai, n°s IV et V, *Inscriptions sur l'île de Cos*, avec le même; juin, n° VI, *Inscriptions de Tralles*, avec le même; juillet et décembre, n°s VII-VIII, *Décret de la ville d'Iasos au IV^e siècle*, avec le même; *Un médecin de l'empereur Claude*, seul. — 1882, janvier, février, mars, n°s I-III, *Inscriptions archaïques d'Amorgos;* avril, n° IV, *Décret inédit de l'île de Cos.*

[2] Nouvelle série, t. XVIII, p. 236.

[3] Le travail de M. Maxime Collignon a formé le 3^e^ fascicule de la *Bibliothèque*

ne saurions qu'approuver M. Reinach d'être revenu à un genre d'étude auquel, depuis quelques années, les membres de l'École n'avaient plus trouvé l'occasion de se livrer. Il nous a donné son travail en deux « états » : 1° le manuscrit complet d'un catalogue sommaire imprimé aux frais du gouvernement turc et destiné aux visiteurs du musée; 2° la première partie d'un autre catalogue descriptif, beaucoup plus développé, avec renvoi aux publications antérieures. L'auteur se réserve de l'achever et de l'éditer pour son propre compte : il promet d'être un ouvrage des plus intéressants; grâce à la vaste lecture de M. Reinach, ce travail sera précieux pour l'archéologie. Il a eu l'excellente idée de former des séries et de placer, en tête de chacune d'elles, quelques notions exactes et précises qui en marquent les caractères et en font ressortir l'importance.

Nous signalerons en particulier les remarques qui précèdent le groupe des stèles, des banquets funéraires, des cavaliers thraces, des antiquités chypriotes, etc.

M. Salomon Reinach a donc, on le voit, bien employé son séjour à Constantinople; mais là ne se sont pas bornés ses travaux pendant sa dernière année d'école.

Il a consacré un petit mémoire, très instructif, aux terres cuites de Smyrne qu'il a eu l'occasion d'étudier dans la collection de M. Lawson, formée sur place. C'est comme un appendice au travail original, si important, qu'il nous a adressé, l'an dernier, à la suite des fouilles entreprises et dirigées par M. Pottier et par lui, dans les anciennes nécropoles de Myrina et de Cymé [1]. Après une introduction riche en renseignements utiles sur les diverses fabriques de l'Asie Mineure et sur les

de l'École française d'Athènes, 220 pages et 6 planches; celui de M. Jules Martha forme le 16e fascicule du même recueil, 233 pages et 8 planches.

[1] Voy. les *Bulletins de correspondance hellénique*, IV (avril), V et VI (mai, juin) et VII (juillet 1882), 8 planches.

fausses indications répandues à dessein par les marchands d'antiquités du pays, il nous apprend que les terres cuites de Smyrne, recueillies près de la ville, sur la colline du *Pagus*, se rencontrent, pour la plupart, à l'état de fragments « mêlés à de la terre et à des débris de tout genre, » et il attribue ces amas à l'industrie, très ancienne, selon lui, des violateurs de sépultures.

M. Reinach décrit ensuite, avec beaucoup d'attention, les caractères de fabrique qui permettent de reconnaître les terres cuites de Smyrne. Les fragments qui appartiennent aux statuettes de plus grandes dimensions sont ordinairement d'un très bon style, d'un modelé plus savant, qui annonce même une sérieuse connaissance de l'anatomie. Sous ce dernier rapport, ils paraissent même supérieurs aux productions de toutes les autres fabriques anciennes. Au lieu de se borner à représenter ces types indéterminés de femmes et d'enfants qui dominent dans les autres nécropoles grecques, ils offrent des exemples remarquables de figures empruntées au cycle des grands dieux : Jupiter, Minerve, Apollon; mais la représentation favorite des auteurs de ces statues est celle d'Hercule. Cette partie du mémoire s'appuie sur un catalogue qui comprend soixante-deux pièces.

Considérés dans leur ensemble et d'une vue plus générale, les fragments du *Pagus* de Smyrne procèdent, selon M. Reinach, de l'école de Lysippe, dont il définit parfaitement les caractères. Ce qu'il relève surtout dans ces terres cuites, c'est qu'elles se rapprochent des créations attribuées au maître, et qu'elles fournissent des indications précieuses sur son œuvre. Il pense, non sans vraisemblance, que plusieurs de ces fragments peuvent remonter à une époque voisine de celle où il florissait, au temps même où Smyrne fut rebâtie par Antigone sur son nouvel emplacement.

Une dernière observation, qui s'applique en général aux

fabriques de l'Asie Mineure, mais dont la vérité apparaît à Smyrne avec plus d'évidence que partout ailleurs, c'est que les coroplastes sont ici beaucoup moins indépendants des œuvres de la grande sculpture que dans les anciennes fabriques de la Grèce propre. « L'industrie des coroplastes de Tanagre, dit très justement M. Reinach, vit modestement à côté de l'art des sculpteurs contemporains, sans en subir l'influence et sans lui faire d'emprunts directs, » et il ajoute, avec non moins de justesse : « L'art du coroplaste de Smyrne rivalise avec la sculpture, et, pour compléter l'illusion, il couvre ses figures d'une couche de dorure, qui lui donne l'apparence de petits bronzes et en fait comme les bronzes du pauvre. »

Pendant les deux dernières années de son séjour en Grèce et en Orient, M. Salomon Reinach a tourné vers les études archéologiques proprement dites sa vive et intelligente curiosité. Il a relevé, étudié, souvent même recueilli, les monuments antiques qu'il a rencontrés dans ses voyages. Les nombreux articles qu'il a publiés dans le *Bulletin de correspondance hellénique* témoignent aussi de son activité scientifique[1]. Pour les fouilles de Myrina, entreprises et menées à bien par M. Pottier et par lui, elles ont été l'objet de trois articles signés des noms de ces deux membres. On sait que les figurines qui en proviennent ont été, pour la plupart, sauvées et qu'elles se trouvent en sûreté à Athènes. Qu'il nous soit permis d'exprimer, pour la troisième fois, le vœu que les mesures nécessaires soient prises, de concert avec le directeur de l'École, afin d'assurer le transfert en France de cette précieuse collection.

Comme envoi de seconde année, l'Académie a reçu de

[1] *Inscription relative aux Clérouques de Lemnos; Inscriptions de Maronée; Une tête de marbre du musée du Louvre*, achetée par lui à Cos (photographie); *Une cuiller en argent du musée de Smyrne; Une tête d'Artemis en marbre du musée de Smyrne; Une forteresse à Nimroud-Kalessi; La reconstruction des murs de Cavalla d'après une inscription byzantine; Inscription archaïque de Thasos.*

M. Clerc un volumineux mémoire, très sérieusement étudié et qui atteste des recherches considérables. Il a pour titre: *les Représentations de l'histoire de Thésée sur les vases peints.*

Les vases qu'il a étudiés sont au nombre de 250 environ. Il les a décrits avec beaucoup de soin et en grand détail, mais en s'abstenant, autant que possible, de tirer, des monuments qui font l'objet de son travail, des conclusions générales. Il pense que, pour tirer des conclusions de cette sorte, il est prudent d'attendre qu'on ait étudié, de la même manière, les monuments d'autres genres qui ont trait aux mêmes mythes. On ne peut lui savoir mauvais gré de cette réserve.

M. Clerc s'en est pourtant départi pour chercher à expliquer l'anneau qu'on voit à la jambe du héros athénien sur deux beaux et grands vases, appartenant, l'un à la Bibliothèque nationale, l'autre au musée du Louvre, et qui ont été publiés, le premier par le duc de Luynes, le second par M. le baron de Witte. Mais l'explication que M. Clerc propose et qui consiste à voir dans cet anneau un équivalent de la bague que Thésée rapporte du fond de la mer où on l'avait jetée, pour prouver qu'il était bien le fils de Neptune, ne sera probablement pas admise sans difficulté par les archéologues. C'est là une bien légère critique pour un travail aussi consciencieux, d'une telle étendue et qui représente un dépouillement des plus précieux, mais qui appelle un complément, comme l'auteur semble nous le promettre lui-même. Quand il aura étudié les autres monuments relatifs à l'histoire de Thésée, sculptures, bas-reliefs, etc., documents de tous genres qui lui restent à dépouiller après les vases peints, il donnera ses conclusions, et il nous sera permis alors de juger l'ensemble de son œuvre et d'en apprécier toute l'utilité.

L'autre membre de seconde année, le jeune Bilco, dont la mort prématurée laisse tant de regrets à l'École, et j'ajouterai à l'Académie, où il comptait d'anciens maîtres, avait bien em-

ployé son temps pendant la campagne de 1881-1882, qui devait se terminer d'une manière si funeste. On se rappelle qu'il avait envoyé, comme travail de première année, un mémoire substantiel sur *les jeux publics en Grèce*, travail qui a été apprécié dans le précédent rapport. Un des deux envois de cette année semble être plutôt un chapitre ou mieux un appendice à cette première étude; il est intitulé *les Jeux célébrés en l'honneur des Empereurs*. Sans doute, l'auteur aurait dû indiquer qu'il n'avait en vue que le monde grec; mais, en rapprochant les deux titres de ses mémoires, on comprend qu'il se proposait de faire une étude d'ensemble sur les jeux de la Grèce et du monde grec. Considéré comme un chapitre de l'ouvrage qu'il projetait, son mémoire de cette année sera mieux compris que si l'on voulait y voir une étude indépendante et isolée. La lecture de M. Bilco était considérable; à l'École normale déjà, il était considéré par ses maîtres et par ses camarades comme un de ceux qui avaient étudié le plus à fond l'histoire du théâtre, tant ancien que moderne. Les jeux de la Grèce semblaient se rattacher à ses études de prédilection; aussi avait-il préparé avec amour l'ouvrage qu'il méditait et ne s'était-il épargné aucune recherche pour en réunir les éléments. L'érudition qu'il a déployée dans les notes qui accompagnent ce travail en est un témoignage. Il a presque tout vu, tout connu sur la question, et l'on comprend d'abord que c'est le fragment détaché d'un grand ouvrage, car il n'a pas pris le temps d'en bien arrêter la composition ni d'en polir le style.

Les jeux célébrés en l'honneur des empereurs romains dans le monde grec ne pouvaient fournir en effet la matière d'un mémoire spécial. Il n'eût pas été suffisamment justifié, car l'auteur s'applique lui-même à démontrer que, bien avant l'époque impériale, les jeux publics étaient donnés le plus souvent en l'honneur des héros et des grands personnages,

comme Miltiadès, fils de Cypsélos, dans la Chersonèse de Thrace; Brasidas à Amphipolis; Philopœmen à Mégalopolis, et que non seulement ces jeux étaient célébrés après la mort de ces personnages, mais pendant leur vie, comme les Αυσάνδρεια, les Πτολεμαῖα, les Σελεύκεα, etc. On se demande dès lors quels caractères particuliers présentent les jeux célébrés en l'honneur des empereurs. On pourrait s'attendre à rencontrer une idée religieuse attachée à la personne des empereurs de Rome dans ces solennités; il n'en est rien. La divinité de l'empereur, vivant, comme maître du monde, associée à la divinité de la ville de Rome : *Romae et Augusto*, culte établi dans toutes les provinces, ou bien celui qu'on rendait, dans le collège des *Sodales Augustales,* aux empereurs morts et « divinisés », *divi,* n'avait aucun rapport avec les jeux publics, car il n'y était nullement question du caractère religieux d'Auguste vivant ou d'Auguste mort. M. Bilco ne s'y trompe pas d'ailleurs : « Les jeux, dit-il, n'étaient qu'un honneur et non une forme religieuse avec une liturgie, et l'établissement des jeux impériaux fut une simple affaire de plaisir et de mode. » Rien ne permet donc de saisir une différence entre ce qui se faisait sous l'Empire et ce qui s'était fait auparavant; c'est même avec une grande justesse que l'auteur rapproche les Βασίλεια, jeux célébrés en l'honneur des rois, successeurs d'Alexandre, des Αὐτοκρατόρια de la période impériale romaine. C'est donc comme chapitre faisant suite à l'histoire des jeux publics du monde grec que le travail doit être compris et accepté. Avec quelques retouches, ou même quelques suppressions, principalement en ce qui regarde le culte de Rome et d'Auguste et le culte des *divi,* dont il est d'ailleurs inutile de parler, il peut figurer avec honneur dans le recueil auquel il semble destiné.

M. Bilco était rentré tout à fait dans ses études favorites en écrivant cet autre mémoire, auquel il n'était nullement obligé

et que son zèle excessif, et regrettable dans un sens, lui a fait entreprendre et achever avant le mois d'août : il a pour titre *Sur la décadence du théâtre grec*, titre qui n'est qu'en partie justifié par un travail incomplet sur certains points, et qui porte la trace d'une rédaction et même d'une composition un peu hâtives. L'auteur l'a senti lui-même.

Malgré l'insuffisance des documents sur ce sujet, il y avait plus à dire qu'il ne l'a fait sur les caractères de la tragédie, du drame satyrique et de la comédie aux divers âges de la décadence. On peut s'étonner qu'à propos de la tragédie historique, M. Bilco ait omis le *Mausole*, de Théodecte, et qu'en parlant du drame satyrique, il néglige de mentionner ce drame d'*Agen*, attribué à Alexandre, et qui devait être une des pièces les plus curieuses de l'affaire d'Harpale.

En réalité, le petit mémoire de M. Bilco est surtout une étude sur les conditions extérieures des représentations dramatiques depuis le milieu du IV^e^ siècle avant notre ère, faite avec les documents épigraphiques. Dans ces limites, son travail se lit avec intérêt. Il y a déployé des mérites de sagacité ingénieuse et il a réussi à éclairer quelques points de l'histoire du théâtre grec.

Des trois chapitres composant ce mémoire, le premier, le théâtre d'Athènes jusqu'au milieu du II^e^ siècle avant notre ère, est fait, en grande partie, à l'aide de la publication épigraphique de M. Köhler[1]. M. Bilco constate, après le savant allemand, la révolution accomplie dans la chorégie entre les années 320 et 307. Peut-être aurait-il pu insister sur la fonction nouvelle de l'agonothète dans les concours musicaux. Il donne ensuite un commentaire court, mais juste, sur l'importante inscription qui renferme les didascalies des trois années

[1] *Documente zur Geschichte des Athenes Theaters*, Mittheil. des deutsch. Inst. in Ath., t. III.

341-40-39 et fournit de curieux renseignements sur les représentations des drames satyriques et des tragédies.

La partie la plus personnelle de tout le mémoire est le commentaire ingénieux et approfondi que M. Bilco donne de didascalies très mutilées publiées par Boeckh d'après Fourmont; mais il nous paraît trop affirmatif sur quelques points, comme en ce qui regarde la disparition du drame satyrique pendant les années 318-316. Si son argumentation n'est pas toujours d'une rigueur absolue, il faut lui savoir gré d'un effort d'esprit qui lui a permis de tirer beaucoup d'un monument très incomplet et de faire ici vraiment œuvre d'épigraphiste.

L'examen, plus facile, des didascalies, assez nombreuses, que l'on possède sur la comédie, a fourni à M. Bilco une confirmation intéressante d'un fait déjà connu, à savoir: la vitalité et la variété de la comédie, se renouvelant par la vie réelle et par les mœurs, tandis que la tragédie s'épuise dans le cercle des sujets où elle est presque fatalement renfermée.

Les deux autres chapitres valent surtout comme compléments partiels de la thèse latine de M. Foucart, *De collegiis scenicorum artificum*, et de la publication de M. Lüders, *Die Dionysische Spieler*.

Nous remarquerons la méthode et le soin avec lesquels sont relevés, dans les différents recueils épigraphiques, ramenés, autant que possible, à leur date et expliqués, les détails qui se rapportent aux représentations dramatiques, avec ou sans concours, et cela dans beaucoup de villes et à de nombreuses fêtes, autres que celles de Bacchus. Pour ce qui regarde l'ordre des représentations, les reprises de pièces anciennes, l'importance des acteurs, l'attribution et la nature des récompenses, M. Bilco nous fournit des renseignements pleins d'intérêt. Il insiste, après M. Foucart, sur la passion des habitants d'Aphrodisias de Carie pour les représentations dramatiques, dont on voit le témoignage dans le recueil de

Le Bas et Waddington. Le fait général qui ressort de tout cela, c'est le goût croissant des Grecs pour le théâtre, même aux époques de décadence, et son extension sur une grande partie du monde ancien, depuis Nîmes jusqu'à Ancyre, jusqu'en Bithynie et même jusqu'en Arménie. Quant à sa durée, elle se prolonge jusqu'après le triomphe du christianisme.

Un appendice où sont rangés, par pays, tous les lieux pour lesquels sont mentionnées des représentations scéniques, des célébrations des Dionysies, en un mot l'existence d'un théâtre, met sous nos yeux les preuves de cet immense développement.

Le *Bulletin de correspondance hellénique* nous apporte aussi le témoignage de l'activité de M. Bilco[1].

Les deux membres de première année nous ont envoyé chacun un mémoire. Ils sont dignes d'éloges, tous deux, pour des mérites divers.

Le mémoire de M. Veyries est très sérieux et très bien conduit, sous ce titre : *les Figures criophores dans l'art grec, dans l'art romain et dans l'art chrétien.*

Aux figures qui sont représentées portant un bélier, le plus souvent sur les épaules, l'auteur a joint, avec raison, celles qu'il appelle *aegophores, moschophores,* portant quelque autre animal appartenant de même aux troupeaux. Cette monographie pourrait paraître un peu restreinte, n'était la relation qu'on a cherché depuis longtemps à établir entre les représentations païennes, dont la plus célèbre était l'*Hermès Criophoros* de Calamis, et les images chrétiennes, bien connues, du *Bon Pasteur.* C'est précisément ce rapport si curieux et si important pour la transmission des traditions et des types de l'art que l'auteur s'est proposé de soumettre à une étude nouvelle et plus minutieuse, en s'appuyant sur une description raisonnée de toutes les figures qui se rattachent à ces sortes

[1] Il a donné, dans le n° I-III de janvier, février et mars 1881, un article intitulé : *Lettres du roi Philippe aux habitants d'Abæ.*

de représentations. Il en dresse un catalogue qu'il divise en deux parties: époque grecque, époque romaine.

Quant aux types chrétiens, ils sont si connus, si nettement constitués dans leur forme traditionnelle, ils sont répétés par un si grand nombre de reproductions, que M. Veyries a pu se dispenser, sans inconvénient, d'en refaire l'énumération et la description détaillée. Pour les deux séries antiques, dont la distinction, souvent difficile, parfois même impossible à établir, l'entraîne à quelques classements un peu arbitraires, il range successivement dans des catégories à part les différentes natures de représentations: d'abord les figures dont l'existence ne nous est connue que par les témoiguages écrits des anciens; puis, parmi celles qui ont été retrouvées : 1° les marbres; 2° les bronzes; 3° les terres cuites; 4° les peintures de vases, et 5° les monnaies; enfin, à l'époque romaine, les pierres gravées; les sarcophages et les peintures murales. Ces subdivisions reposent sur une appréciation très juste des conditions, souvent dissemblables, dans lesquelles se produisent les différentes sortes d'œuvres d'art.

Les observations et les conclusions personnelles de l'auteur sont contenues dans cinq chapitres qui suivent les divisions de son catalogue. Il examine successivement la date et la filiation des principales figures criophores grecques; la symbolique, le style et la technique des mêmes figures, avec les différents types criophores, à l'époque gréco-romaine, et, pour terminer, le type du Bon Pasteur tel qu'il a été conçu par l'art chrétien.

Grâce à la méthode qu'il a suivie, M. Veyries arrive facilement à montrer que le type des figures criophores est antérieur à l'Hermès de Calamis et que cet habile sculpteur n'a fait, en somme, que perfectionner une image déjà traditionnelle. L'origine de la représentation remonte même à l'art oriental, comme le prouvent quelques exemples tirés des bronzes phénico-sardes et des terres cuites chypriotes, exemples qu'il aurait

peut-être mieux valu grouper tout d'abord dans une série spéciale. Pour les Orientaux, ce sujet avait un caractère religieux, mais nullement mythologique: c'était une forme de l'offrande, représentant le sacrificateur portant la victime qui doit être immolée à une divinité. M. Veyries incline à croire qu'il en est de même des plus anciennes figures grecques. Ici son affirmation est trop absolue. Il est vraisemblable que longtemps avant les sculpteurs Onatas et Calamis, on avait commencé à se servir du même type pour représenter l'image des dieux pasteurs comme Hermès et Apollon. Cette transformation est trop conforme à l'esprit des Grecs, naturellement portés aux interprétations mythiques et légendaires, pour n'avoir pas été presque contemporaine de la transmission du type oriental. Pour ménager la transition entre les deux idées, l'auteur aurait pu au moins discuter l'opinion d'après laquelle la très ancienne statue moschophore trouvée dans l'acropole d'Athènes serait en réalité une figure taurophore, un ex-voto mentionné par Pausanias, un Thésée portant le taureau de Marathon, à la fois comme un trophée héroïque et comme une victime destinée à être immolée sur l'autel d'Athènè.

De toute manière, il est certain que, vers la grande époque de la sculpture grecque, les figures criophores étaient l'image d'un dieu protecteur des troupeaux et, en particulier, celle du dieu Hermès. La longue dégénérescence par laquelle ce type se dépouille de tout caractère religieux pour ne plus figurer, sur les sarcophages et sur les peintures de l'époque romaine, que comme sujet idyllique et pastoral représentant un simple berger, «un bon pasteur païen,» est parfaitement suivie par M. Veyries. C'est peut-être la meilleure partie de son travail, celle où il montre le mieux cette pénétration, cette patience d'esprit par laquelle l'archéologue véritable s'applique à suivre les lentes transformations de la pensée antique. Il n'a pas de peine à prouver ensuite que c'est dans ces compositions, deve-

nues absolument étrangères à toute idée religieuse, pures de toute relation suspecte avec le culte des idoles, que la peinture chrétienne a pris le type du Bon Pasteur, en y ajoutant la profondeur de pensée et de sentiment qu'elle puisait dans la parabole évangélique.

Le style du mémoire de M. Veyries est abondant et facile. Il a toute la souplesse nécessaire pour rendre les nuances délicates et souvent complexes de l'idée quand elle a pris forme dans une œuvre d'art. L'auteur fait quelquefois des excursions un peu longues, mais presque toujours intéressantes, sur les frontières de son sujet. Néanmoins c'est un excellent début, qui nous promet, dès maintenant, un archéologue doué de qualités peu communes [1].

Sous le titre de : *Essai sur les Proxénies athéniennes*, M. Paul Monceaux a envoyé une étude très importante, au point de vue de l'histoire et particulièrement de la politique athénienne. Quelques savants avaient déjà signalé l'intérêt qui s'attache aux décrets dits de proxénie. Mais le seul ouvrage relatif à cette question était la thèse de M. Charles Tissot, aujourd'hui notre confrère, thèse dans laquelle il mettait en relief l'analogie des proxénies grecques avec les institutions consulaires modernes. Mais, à l'époque où M. Tissot a publié son travail très remarqué, il n'avait à sa disposition qu'un nombre fort restreint de monuments épigraphiques relatifs aux proxènes. Il en connaissait 200 environ; on en possède aujourd'hui près de 1,500 : c'est ce qui a permis à M. Monceaux de reprendre la question et de l'étudier plus à fond dans toutes ses parties. Grâce à ces documents nouveaux, il a été amené à modifier, sur bien des points, les conclusions de son devancier.

La série des décrets athéniens de proxénie est la plus nom-

[1] Nous n'avons pu rien changer aux termes de ce rapport, lu et adopté à la séance du 1er décembre. La mort de M. Veyries, hélas! a changé ces « promesses » et ces espérances si légitimes en amers regrets.

breuse et la plus variée: elle comprend près de 120 monuments de toute sorte, qui viennent contrôler et confirmer les textes des orateurs et des historiens. C'est ce qui a décidé M. Monceaux à commencer par l'étude des proxénies athéniennes.

Son mémoire est divisé en trois parties.

La première est consacrée aux proxènes magistrats à Athènes. L'auteur passe en revue et étudie ces textes et surtout ceux des scoliastes. De cette discussion il ressort qu'il faut admettre à Athènes, comme à Sparte, comme dans les cités crétoises et, probablement, comme dans beaucoup d'autres villes grecques, l'existence de cette institution des proxénies. Mais, si le fait peut être constaté, les monuments nous manquent encore pour en étudier le jeu et l'histoire.

Dans la seconde partie, M. Monceaux s'occupe des proxènes athéniens ou représentants d'Athènes à l'étranger. Tout en reconnaissant qu'il y a quelque analogie entre ces proxènes et nos consuls, il montre que le principe des deux institutions diffère essentiellement, car il n'y avait pas de droit international et les cités grecques n'avaient pas de représentants officiels dans les autres villes. L'amour des voyages et le commerce ne tardèrent pas à mettre les États grecs en communication les uns avec les autres, et les républiques accordèrent aux citoyens riches des régions les plus fréquentées des honneurs et des privilèges qui furent bientôt fort recherchés. De là naquit la proxénie : d'après quelques écrivains, l'origine en remonterait jusqu'à la guerre de Troie. A Athènes, elle apparaît au commencement du v^e^ siècle et elle fut, pendant les quatre suivants, un admirable instrument de propagande politique et commerciale.

M. Monceaux montre ensuite comment on était candidat à la proxénie. Il fallait être très riche pour subvenir aux frais qu'entraînait la dignité de proxène et pour jouir de tous les droits de citoyen dans la ville où l'on résidait.

Viennent ensuite les détails concernant les décrets et les stèles de proxénie; les premiers conféraient la proxénie; les secondes en constataient et en perpétuaient le souvenir. Les monuments épigraphiques fournissent des renseignements fort intéressants sur la procédure, la rédaction et l'exécution graphique des actes de proxénie.

L'original était toujours placé dans l'acropole.

La proxénie athénienne présente deux aspects différents : d'une part, les honneurs, les privilèges dont jouissaient les proxènes, leur condition juridique dans l'État; d'autre part, leurs devoirs envers Athènes.

En terminant cette seconde partie, M. Monceaux examine l'usage politique que les Athéniens ont fait de la proxénie pour établir et maintenir leur prépondérance et étendre leur puissance commerciale.

La troisième partie est consacrée aux proxènes étrangers résidant dans l'Attique.

Viennent ensuite les proxènes des petits États, des alliés et des corporations à Athènes. L'auteur montre que la proxénie et le patronat étaient deux formes de l'hospitalité, et il fait voir, en outre, comment, par suite de la conquête romaine, le patronat finit par absorber la proxénie dans la Grèce propre et dans l'Asie grecque.

Dans sa conclusion, M. Monceaux signale encore quelques faits nouveaux qui ressortent de cette intéressante étude dans laquelle les textes classiques sont savamment comparés aux documents épigraphiques, et il termine par une liste des proxènes athéniens depuis 480 jusqu'au 1er siècle avant J.-C.

Bonne méthode, grande lecture, style clair, esprit sagace : telles sont les qualités qui se remarquent dans ce mémoire. Chaque fait, chaque résultat obtenu sont toujours appuyés sur les textes. L'auteur est parfaitement au courant des découvertes épigraphiques qui se font chaque jour sur le sol de la

Grèce, et il n'en laisse échapper aucune qui se rapporte à son sujet. Il y a dans ce travail de grandes espérances pour l'avenir. Nous devons ajouter à cette appréciation le témoignage d'un de nos confrères auquel on ne saurait refuser une compétence particulière sur ce sujet : c'est M. Charles Tissot lui-même qui, après avoir pris connaissance du mémoire de M. Monceaux, déclare que s'il regrettait de n'avoir pas eu autrefois les 1,200 monuments nouveaux, il ne regrettait plus le travail supplémentaire qu'il projetait [1].

Nous ne devons pas oublier de mentionner un érudit, attaché à l'École d'Athènes comme il l'avait été précédemment à l'École de Rome, qui a conservé un souvenir reconnaissant de son passage. C'est M. Engel, qui, en poursuivant ses études de numismatique, a examiné plusieurs collections publiques et privées, et réuni une nombreuse série de sceaux de plomb, sur lesquels il a préparé un travail.

Nous devons encore rappeler, en terminant, les travaux publiés dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, cet organe non seulement de nos jeunes missionnaires français, mais aussi des savants qui s'occupent, à Athènes, en France et à l'étranger, des études grecques, comme nos confrères Waddington, Perrot, Dareste, Tissot, Foucart, ce dernier surtout, qui, tout en dirigeant l'École par ses conseils, trace aux élèves de véritables modèles à suivre pour ce genre de travaux : sa collaboration au *Bulletin* est des plus actives, elle est surtout des plus précieuses pour eux. Aussi l'intérêt de ce recueil va-t-il croissant, et ne contribue-t-il pas peu à faire de notre École, déjà placée si haut, cette année, par les travaux dont nous venons de rendre compte et qui rappellent ses plus beaux temps, un véritable centre d'activité scientifique, quoique ses études soient rigoureusement restreintes aux antiquités grecques [2].

[1] Lettre de Londres datée du 2 septembre 1882.

[2] Parmi les anciens membres de l'École, il en est dont les travaux, envoyés

II

C'est par un caractère tout autre que se distingue l'École de Rome. Les travaux y sont moins circonscrits dans le domaine de l'histoire ancienne et de l'archéologie. Le séjour dans la ville des empereurs et des papes éveille naturellement un intérêt plus étendu et inspire des productions plus variées. Aussi le droit romain, le moyen âge et la paléographie y tiennent-ils presque une aussi grande place que l'antiquité classique.

Des six membres dont se composait l'École pendant l'année 1881-82, un, par une exception que justifient la nature et la longueur du travail qu'il avait entrepris, était de troisième année, M. Martin, sorti de l'École des hautes études. Deux sont en seconde année : MM. Faucon et Jullian; trois en première : MM. Grandjean, Diehl et Charles Salomon. De ces six membres, la moitié seulement est sortie de l'École normale.

M. Martin nous a adressé un mémoire intitulé : *Du serment dans les traités et conventions chez les Grecs* (54 pages). L'auteur a pris pour point de départ l'ouvrage de notre confrère, M. Egger, sur les *Traités publics chez les Grecs et chez les Romains* (Paris, 1866, in-8°), et il a développé, surtout d'après les documents épigraphiques et avec une précision fort louable, ce sujet des serments qui avait été seulement esquissé dans le livre précité. Sa rédaction est d'un helléniste habitué à manier les textes, et particulièrement les textes épigraphiques.

Le serment ayant la valeur d'un échange de ratifications, il y avait lieu de signaler les inconvénients de ce procédé,

au *Bulletin* depuis qu'ils ont cessé de faire partie de l'École, méritent d'être rappelés ici : telles sont les études importantes de MM. Olivier, Rayet, Homolle, Pottier, Amédée Hauvette-Besnault, Haussoullier, P. Girard, J. Martha, Collignon.

inconvénients que nous laisse voir Démosthènes dans le plaidoyer pour Ctésiphon et dans le discours sur les prévarications de l'ambassade, Philippe échappant sans cesse, par d'habiles déplacements, à la formalité que l'ambassade athénienne est chargée de lui demander. On peut reprocher à l'auteur de s'être renfermé trop rigoureusement dans les limites d'une période qui n'excède guère l'archontat d'Euclide.

On aurait pu souhaiter aussi qu'il eût eu l'idée de rechercher à quelle date commence l'emploi du cachet et de la signature des ministres publics pour consacrer un traité de paix.

Au reste, on n'aurait qu'une bien faible idée du labeur de M. Martin pendant l'année qui vient de finir, si l'on n'avait, pour s'en rendre compte, que cet envoi; il faut citer, en première ligne, le long et patient travail que lui avait conseillé d'entreprendre, lors de son passage en Italie, son regretté maître M. Graux [1], sur le célèbre manuscrit des scholies d'Aristophane qui se trouve à la *Classense* de Ravenne. La *Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome* vient de le publier, et il forme un fascicule (n° 27) de XXVIII et 223 pages. C'est l'œuvre d'un paléographe très studieux et déjà expérimenté. Elle apporte un grand nombre de compléments et de corrections utiles aux précédentes éditions d'Aristophane, et particulièrement à celle de Dübner (collection Didot, 1842). Un tel travail se recommande surtout à titre de collation exacte et vraiment critique du manuscrit qui est la principale source du recueil des scholies sur le grand comique grec. Il désigne M. Martin pour une édition définitive de ces scholies; malheureusement il ne saurait satisfaire complètement notre curiosité sur la question d'origine des scholies, plusieurs des problèmes que soulève cette question ne pouvant être résolus que par de

[1] La première feuille de cette publication a été revue par M. Graux quelque temps avant sa mort, dans les premiers jours de 1882.

nouvelles collations de manuscrits[1]. On voit que ces recherches ouvrent un champ assez large à nos jeunes philologues, parmi lesquels M. Martin prend, dès à présent, un rang des plus honorables.

Des travaux aussi sérieux et aussi importants n'ont pas suffi à satisfaire l'activité de M. Martin. Outre la préparation de sa thèse sur *les chevaliers à Athènes*, il a publié, dans les *Mélanges* de cette année, une étude sur une inscription grecque de 1228, curieuse pour la paléographie du moyen âge[2]. On se rappelle que son travail sur l'*Inscription de Tauromenium*, publié dans le même recueil, a donné lieu à un échange de lettres avec M. Comparetti.

M. Faucon, membre de seconde année, sérieusement malade depuis un an, a néanmoins travaillé avec une rare énergie aux archives de la Vaticane, sur les registres de Boniface VIII. Il ne reste plus qu'un registre à étudier pour que le volume qui concerne ce pontife soit prêt. M. Grandjean, membre de première année, vient en aide à M. Faucon pour cette époque si intéressante de l'histoire des papes (fin du XIII^e^ et commencement du XIV^e^ siècle). On se rappelle que cette œuvre considérable avait été commencée par la publication de M. Élie Berger sur Innocent IV, dont un volume in-4° est imprimé. Malgré l'état de sa santé, M. Faucon a tenu à nous faire un envoi. Il avait remarqué, dans les registres de la chambre pontificale conservés au Vatican, une collection d'inventaires faisant connaître l'état du trésor des papes à différentes

[1] Voyez la dissertation d'Otto Schneider, *De Veterum in Aristophanem Scholiarum fontibus*, Stralsund, 1838, in-8°. Cf. l'ouvrage de C. Thiemann, *Colometriæ Aristophaneæ quantum superest una cum reliquis scholiis in Aristophanem metricis*, Halle, 1869, in-8°.

[2] Cette inscription avait déjà été publiée imparfaitement par Biagi, dans le livre très rare, et non dans le commerce, de Mustoxidi, sur les îles Ioniennes. Mais les précédents éditeurs n'avaient pas étudié ce monument au point de vue de la paléographie.

époques du XIV^e^ siècle. Ces inventaires sont remplis de renseignements précieux, d'abord et surtout pour l'histoire des arts, mais encore pour l'histoire littéraire. En effet, un des documents sur lesquels s'est portée l'attention de M. Faucon est un inventaire daté de 1369, sur lequel figurent environ deux mille volumes. On comprend l'intérêt que présente un tel catalogue, ne fût-ce que pour comparer la composition de la bibliothèque du pape avec celle du roi de France à la même époque. Ce catalogue aura pour nous un avantage particulier : il permettra, selon toute apparence, de reconnaître, dans nos collections de la Bibliothèque nationale, un certain nombre de livres qui faisaient partie de la collection des papes au XIV^e^ siècle.

L'autre membre de seconde année est M. Camille Jullian, qui nous a adressé un mémoire sur la *Géographie politique de l'Italie sous la domination romaine, de l'an 272 avant notre ère jusqu'à 476 après,* mémoire très approfondi, très au courant de la science et qui fait le plus grand honneur à son auteur.

M. Jullian a eu cependant le tort de le diviser, d'une façon fort inégale, en deux chapitres, dont le premier ne traite que de ce qu'il appelle « les limites officielles » de l'Italie aux différentes époques, tandis que le second nous fait connaître l'origine, l'histoire et les variations des divisions administratives de la Péninsule pendant la même période.

Il n'y a jamais eu, sous la République, à proprement parler, de limites officielles précises, et c'est un temps perdu que de les chercher pour la Cisalpine. M. Mommsen a établi depuis longtemps [1] la vraie signification du mot *provincia*, qui n'exprimait d'abord que l'exercice du commandement militaire et judiciaire, en vertu de l'*imperium*, délégué, hors de la Ville, par le Sénat et le Peuple romain : il s'ensuit que ce terme n'avait, dans le principe, aucune valeur géographique.

[1] *Die Rechtsfrage zwischen Cæsar und dem Senat*, Breslau, 1857.

Il est donc impossible d'assigner des limites aux territoires conquis, avant que les pouvoirs des chefs revêtus, eux aussi, de l'*imperium* dans des pays contigus, ne rendissent nécessaire la création de limites provinciales, pour déterminer l'étendue des gouvernements respectifs. Aussi bien tous les efforts tentés pour tracer la limite de la Cisalpine au nord et à l'est, pour la période qui précède la création des provinces de Rhétie, de Noricum et de Dalmatie, n'ont-ils jamais donné de résultats. Ceux de M. Jullian ne pouvaient avoir un meilleur succès. L'auteur s'appuie, pour établir ces frontières chimériques, sur les noms des tribus et la répartition insaisissable, même avec les ouvrages de Grotefend [1] et de Kubitschek [2], des cités de l'Italie dans les trente-cinq tribus; il emprunte au tome V du *Corpus inscriptionum latinarum*, qu'il a beaucoup étudié et qu'il connaît comme un véritable épigraphiste, des indications précieuses pour établir, après M. Cagnat, les stations du *quarantième des Gaules* et de la douane de Rhétie et de Noricum; mais ces stations ne servent qu'à marquer la ligne conventionnelle où se percevait la taxe à une époque postérieure à la République, et ne regardent en rien les frontières politiques, car il s'en faut bien que cette ligne des douanes et ces répartitions des cités par tribus répondent aux limites provinciales dans le reste de l'*Orbis*. Enfin M. Jullian, pour appuyer son système de frontières italiennes, suppose l'existence d'un cordon de petites provinces équestres, continuant au nord et au nord-est les *Alpes Maritimæ*, les *Alpes Cottiæ* et les *Alpes Pœninæ*. La hardiesse est grande, sans doute, de créer ainsi des provinces dont aucun texte, épigraphique ou autre, n'a fait mention [3].

[1] *Imperium romanum tributim descriptum*, in-8°, Hannover, 1863.

[2] *De romanarum tribuum origine et propagatione*, in-8°, Wien, 1882 (2 cartes).

[3] Cette hypothèse semble admissible à l'auteur parce que deux inscriptions mentionnent la province des ALPES ATRECTIANÆ (Wilmans, 690 et 1266), qu'on ne sait où placer et dont il n'est pas fait mention ailleurs; il se demande, en conséquence, si l'on n'en découvrira pas quelques autres révélant l'existence de

Nous croyons que le jeune géographe épigraphiste fera bien de modifier et de réduire toute cette première partie de son mémoire; quelques pages d'introduction suffiraient, et son deuxième chapitre : *Histoire des divisions administratives de l'Italie sous l'Empire romain*, deviendrait alors tout l'ouvrage.

M. Jullian commence par expliquer le sens du terme *descriptio*, employé par Pline dans le fameux passage relatif à la division de l'Italie par Auguste « en onze régions » (III, VI-XXV, *alias* V-XXI), et il pense que le mot qui le traduirait le mieux serait « recensement », en y joignant l'idée de répartition; on ne saurait donc, selon lui, entendre les expressions de Pline, *descriptio Italiæ*, que d'une seule manière : Auguste fit le recensement des cités de l'Italie et les partagea en onze régions, en conformant, autant que possible, ce groupement aux territoires des anciens peuples de la Péninsule, comme le lui avait conseillé Mécène (*Dion Cassius*, LII, 22), et l'auteur regarde comme certain qu'Auguste lui-même a consigné les résultats de ce recensement dans un écrit ou tableau géographique, que Pline avait sous les yeux[1]. Il le dit, en quelque sorte, lui-même. Il s'agissait d'appuyer son dire sur un ensemble de preuves qui le rendît incontestable.

Quelques savants avaient pensé que la liste de Pline était tirée des *Commentarii* d'Agrippa, œuvre du conseiller d'Auguste, ainsi que le fameux *Orbis pictus*[2]. Ce qui semblait donner

petites provinces, complétant ainsi le cordon défensif de l'Italie du Nord; mais il ne prend pas garde que le nom *Atrectianæ* est un surnom des Alpes Pennines. L'inscription 690 de Wilmans porte en effet : PROC. ALPIVM. ATRACTIANAR. ET. POENINAR.

[1] *Præfari necessarium est auctorem nos Divum Augustum secuturos descriptionemque ab eo factam totius Italiæ in regiones undecim* (*loc. cit.*).

[2] Zumpt, *Commentationes epigr.*, I, 196. L'existence de ces *Commentarii* d'Agrippa est certaine; voyez Ritschl, *Rheinisches Mus.*, 1842, page 481; Ch. Petersen, *Ibid.*, page 161, 1853, page 35; Müllenhof, *Ueber die Weltkarte*, 1856; cf. l'*Hermès*, IX, page 182; Philippi, *De Tabula Peutingeriana*, Bonn, 1876, etc.

quelque apparence de vérité à cette opinion, c'est que les *Commentarii* d'Agrippa sont cités par Pline jusqu'à trente-deux fois dans le cours de son ouvrage. Mais M. Jullian fait observer très judicieusement que trente citations, sur ces trente-deux, ont trait à des mesures de distance. D'autre part, Suétone nous apprend (*Aug.*, 101) qu'Auguste avait laissé trois *volumina* : 1° ses *Mandata de funere;* 2° ses *Res gestæ*, c'est-à-dire son testament politique bien connu par le monument d'Ancyre; 3° le *Breviarium totius imperii* comprenant un exposé de la situation de l'Empire, l'effectif des soldats sous les enseignes et leurs cantonnements, l'état des sommes dans l'*ærarium*, dans les trésors du prince, etc.

Expliquant alors le terme *breviarium*, M. Jullian démontre que ce mot signifie « résumé historique » et que le *Breviarium totius imperii* n'était autre chose que ce *libellus* apporté au Sénat, après la mort de l'empereur, par l'ordre de Tibère (Tacite, *Ann.*, I, 11); en effet, il contenait la même chose : *opes publicæ, quantum civium sociorumque in armis, quot classes, regna, provinciæ, tributa aut vectigalia*, etc. Cette analogie est confirmée par un passage très significatif de Josèphe (*Bell. Judaïc.*, II, XVI, *al.* XXVIII, 4), dans le discours qu'Agrippa adresse aux Juifs, et que M. Friedländer (*Index lectionum æstivarum*, Königsberg, 1873) croit être simplement un résumé du *Breviarium Augusti*.

M. Jullian confirme donc une opinion, fort probable d'ailleurs, et qui n'est pas entièrement nouvelle, car, dans son mémoire sur les *Historiens d'Auguste*, notre confrère M. Egger, au chapitre où il traite des écrits posthumes de cet empereur, avait déjà signalé le *Breviarium* et le *Rationarium* comme identiques l'un à l'autre. Mais l'auteur du mémoire que nous avons examiné, dans une discussion très pleine et très serrée, établit, sur des preuves nouvelles et par des arguments péremptoires, que non seulement ces deux écrits ont le même objet, mais

que le *Breviarium totius imperii ab Augusto factum* a seul fourni à Pline tout le fond de sa géographie, et notamment le tableau des onze régions de l'Italie, tandis que les *Commentarii* d'Agrippa: 1° étaient un relevé des mesures de distance, et 2° comprenaient tous les éléments de l'*Orbis pictus*, achevé par Polla, sa sœur, et d'où est sortie la Table de Peutinger.

Nous avons insisté sur cette partie du mémoire, car ce n'est pas là seulement une explication ingénieuse; mais avoir prouvé, par le simple rapprochement des textes et par une argumentation plus forte et plus solide qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent, que le tableau de l'*Orbis Romanus* qui figure en tête de l'*Histoire naturelle* a une attache officielle et, sauf quelques additions postérieures à l'an 14, très facile d'ailleurs à reconnaître, est bien l'œuvre d'Auguste, c'est là un résultat dont l'importance n'échappera à personne.

M. Jullian définit ensuite le terme *regio*, auquel il attribue une valeur officielle et une précision qu'il n'a pas toujours eues[1].

Quant à l'étude géographique du groupement des cités dans les onze régions de l'Italie, elle est faite avec tant de soin qu'elle est presque nouvelle; mais l'exactitude rigoureuse dans le tracé des limites paraîtra plus satisfaisante encore quand M. Jullian en aura dressé la carte. C'est le complément absolument nécessaire de son travail.

Après avoir parfaitement délimité les onze régions, reste à savoir dans quelle vue elles avaient été créées et à quel besoin elles répondaient. Dire que ces divisions d'Auguste se sont conformées aux anciennes répartitions ethnographiques de l'Italie et ont reproduit assez fidèlement les groupements politiques des peuples et des confédérations d'États qui existaient

[1] Il ne distingue pas non plus avec assez d'attention le sens de *municipium* et de *colonia* qui s'appliquent au territoire de la *civitas*, du mot *oppidum* qui ne désigne jamais que la ville.

avant la conquête, d'abord ce n'est pas exact et, en outre, la thèse contraire pourrait être soutenue également; en tout cas, ce n'est nullement donner la raison d'être des onze régions.

M. Jullian dit bien que « la recherche du but que s'est proposé cet empereur sort du cadre de son étude. » Nous craignons qu'elle n'en sorte que parce qu'il ne peut lui donner une solution satisfaisante, il ne faudrait pas s'en étonner d'ailleurs; mais, malgré cette réserve, il nous semble présenter lui-même la seule qui soit acceptable et même possible, dans l'état actuel de la science. Il remarque, en effet, après M. Mommsen[1] et après d'autres, que cette répartition des cités de l'Italie en régions a dû servir d'abord de cadre aux tableaux statistiques de la Péninsule: certaines indications, fournies par Pline lui-même[2] et par Phlégon de Tralles[3], ne prouvent-elles pas en effet que les dépouillements des registres du cens et du cadastre surtout[4] ont été groupés par régions? Aussi bien l'administration cadastrale devait-elle être la seule qui subsistât entre l'autorité municipale et le pouvoir central.

Il est donc naturel de penser que c'est en vue d'en faciliter les opérations qu'Auguste avait divisé l'Italie en onze régions. Ainsi M. Jullian a approché du but autant qu'il était possible.

On savait déjà que les régions une fois établies et délimitées, et elles l'ont été dès l'origine avec une grande précision, devinrent des cadres très favorables à l'établissement des services administratifs les plus variés, tels que celui de la *vice-*

[1] *Römische Feldmesser*, II, 190.

[2] VII, L (XLIX), 4.

[3] *Fragm.*, 25.

[4] C'était peut-être la grande opération du cadastre de l'*Orbis*, ἀπογραφή (Suidas), ἀπογράφεσθαι πᾶσαν τὴν οἰκουμένην (*Luc.*, II, 1), qui a été l'occasion de l'établissement des onze régions. Ce ne serait pas le cens ordinaire, et cela expliquerait comment l'administration précaire que le service du cadastre universel avait dû exiger aurait laissé si peu de traces. Voy. *Æthicus*, Leyde, 1685, et le mémoire de M. d'Avezac, *Savants étrangers*, 1re série, t. II, p. 276 et suivantes.

sima hereditatium, de la *vicesima libertatis*, des domaines impériaux, des *alimenta*, de la curatelle des routes, enfin des ressorts judiciaires des quatre *consulares* sous Hadrien, remplacés par les *juridici* de Marc-Aurèle.

Passant enfin à la dernière partie de cette importante étude, M. Jullian expose la création des districts provinciaux en Italie à la fin du IIIe siècle; il fait connaître leurs changements depuis Dioclétien jusqu'en 476. On pourrait souhaiter que la période de transition du IIIe siècle, c'est-à-dire depuis Sévère Alexandre jusqu'à la rédaction de la liste de Vérone (vers 297), eût été étudiée avec toute l'attention qu'elle mérite; on serait désireux, par exemple, de connaître comment les ressorts des *juridici* sont peu à peu devenus administratifs, d'exclusivement judiciaires qu'ils étaient au temps de Marc-Aurèle; on voudrait savoir au juste ce qu'étaient les *correcturæ*, qui apparaissent dans le cours du IIIe siècle, ce qu'étaient surtout ces *correcturæ totius Italiæ* des inscriptions de Suetrius Sabinus, et cet *ἐπανορθωτὴς πάσης Ἰταλίας* que M. de Rossi a trouvé dans les Catacombes[1].

Outre ce mémoire considérable, M. Jullian a préparé les éléments d'un autre travail, sur un sujet très neuf, les *Protectores Augusti*, et a contribué aux *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École; il a donné dans ce recueil et ailleurs des articles d'une véritable valeur sur la *géographie politique de l'Empire romain depuis le règne de Trajan jusqu'à celui de Dioclétien*, et sur la *Réforme provinciale* attribuée à cet empereur.

M. Charles Diehl, élève de première année, nous a adressé aussi un long mémoire qui semble presque faire suite à celui de M. Jullian : il traite, en effet, des *divisions provinciales et de l'administration de l'Italie byzantine, du Ve au VIIIe siècle.*

Composé avec méthode et écrit avec clarté, ce travail té-

[1] *Inscr. Regni Neapol.*, 2497. — De Rossi, *Roma sotterranea*, II, p. 282.

moigne de recherches très longues et très consciencieuses. Il est divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur montre l'élément militaire dominant l'élément civil dans les provinces grecques créées en Italie après la chute de l'empire des Ostrogoths; il étudie l'origine des thèmes et des divisions nouvelles substituées aux provinces romaines des IVe et Ve siècles; il y fait connaître également l'administration municipale et ce qu'étaient, pendant la première période, les fonctionnaires de l'ordre militaire et civil : le *duc* dans la province, le *tribun* dans la cité; il touche à cette intéressante question du contrôle de l'Église et du rôle de l'exarque, représentant de l'Empereur dans la Péninsule; il nous présente enfin le tableau des *marches* organisées pour la défense et celui des *thèmes de Sicile, de Lombardie,* etc.

Dans la seconde partie, M. Diehl expose la politique suivie par les empereurs byzantins jusqu'au traité de 801, date de l'abandon de l'Italie centrale et septentrionale. Pendant cette seconde période, l'influence grecque se fait sentir partout : les progrès de l'autorité des papes, celle des évêques et l'importance croissante des couvents en font l'intérêt principal.

Dans la troisième partie, M. Diehl recherche les causes qui laissèrent sans effet ce qu'il appelle « ces savantes réformes administratives » et firent échouer « cette politique si ingénieusement dirigée, » dit-il. Sans partager l'admiration de l'auteur pour le gouvernement byzantin dans la Péninsule, on reconnaît volontiers avec lui que les sentiments de la population, l'esprit d'indépendance des officiers grecs et surtout l'hostilité des papes ont largement contribué à cette décadence.

Plusieurs documents inédits figurent parmi les sources auxquelles M. Diehl a puisé; mais on ne peut faire grand fond, à ce qu'il semble, sur le manuscrit qu'il cite en première ligne, car ce manuscrit (n° 5834 de la Vaticane), dû à l'évêque Jean-Pierre Feretti, est une histoire de Ravenne datant du

XVI^e siècle, et le manuscrit (XXXIII, 191) de la Barberine, qu'il cite au second rang, est une autre histoire de Ravenne du même auteur. Quant au manuscrit de la *Classense* (83, 16), il est plus moderne encore : c'est une histoire de l'exarchat, écrite au commencement de ce siècle-ci par l'abbé Savirani. Mais M. Diehl a travaillé sur d'autres documents qui, étant déjà connus, inspirent plus de confiance : ils lui ont fourni les éléments essentiels de son étude. Ces documents sont parfaitement étudiés par lui et il en a tiré très bon parti.

Malheureusement la portion de son mémoire où il entreprend la restitution géographique des provinces, la détermination de leurs limites, si changeantes, si insaisissables, aux diverses époque de l'exarchat, nous paraît peu susceptible d'être améliorée : la tâche était trop difficile, presque impossible même, dans l'état actuel de la science. L'auteur aurait assurément facilité la lecture de cette partie de son mémoire par le secours d'une ou de plusieurs cartes; mais le dressement de ces cartes lui aura paru irréalisable à lui-même. Comment tracer des limites entre deux pays que le texte nous montre séparés, le plus souvent, par des lignes de points d'interrogation?

Pour ce qui regarde l'organisation intérieure et l'administration, c'est tout autre chose : grâce à ce travail, on se représente bien comment étaient administrés ces divers districts : nous voyons clair dans la hiérarchie des fonctions, dans l'extension et même dans l'enchevêtrement apparent des pouvoirs : ils sont distingués souvent avec finesse, comme nous l'avons remarqué pour le duché de Pentapole par rapport au duc de Rimini; pour la Vénétie et la compétence de l'exarque de Ravenne. Ici les efforts de M. Diehl pour répandre un peu de lumière sur son sujet et pour rétablir un peu d'ordre dans ce chaos n'ont pas été infructueux; s'il règne dans cette organisation une certaine confusion, c'est qu'elle était réelle et qu'elle est de l'essence même du sujet. En somme, c'est un travail

très méritant, très utile même, dans la partie qui était susceptible d'être éclaircie; l'auteur a tout fait pour y parvenir, et on peut dire qu'il y a réussi.

M. Grandjean, de première année, a travaillé, aux archives de la Vaticane, pour dépouiller et résumer les registres de Benoît XI, ce pontife qui a liquidé, comme on sait, les grandes affaires engagées sous Boniface VIII. Le travail qui concerne ce dernier règne sera prêt très prochainement, et celui des registres de Benoît XI le sera à peu près dans le même temps. C'est la continuation de l'œuvre qui a été commencée pour le pontificat d'Innocent IV par M. Élie Berger. Ainsi, pour M. Grandjean, pour M. Martin et pour M. Faucon, comme nous l'avons dit plus haut, il s'en faut que les envois faits à l'Académie représentent le travail de l'année.

Dans son mémoire sur *Benoît XI*, M. Grandjean a prouvé qu'il était bien préparé à écrire l'histoire de ce pape. En même temps qu'il analysait les lettres du registre, il recueillait les témoignages des chroniqueurs ou des annalistes pour les combiner avec la correspondance officielle. C'est ainsi qu'il a éclairci plusieurs points encore obscurs du pontificat de Benoît XI. Ce qu'il a dit de l'administration de ce pape est fort instructif, quoiqu'il n'ait pu retrouver aucun registre de comptabilité. Les circonstances dans lesquelles il se rendit de Rome à Pérouse sont exposées en grand détail, et les motifs du voyage sont déterminés avec beaucoup de vraisemblance. M. Grandjean a fait preuve de sagacité en discutant ce qui a été dit des causes de la mort de Benoît XI : il a démontré, non pas que ce pape n'avait pas été empoisonné, mais que rien n'autorisait à admettre qu'il l'eût été. Quant à la date de sa mort, il a donné d'excellentes raisons pour la rapporter au 7 juillet 1304, comme l'a écrit Bernard Gui.

Les lacunes et les légères erreurs qu'on pourrait signaler dans les dissertations de M. Grandjean s'expliquent par l'im-

possibilité où il a été de trouver à Rome certains ouvrages qu'il avait intérêt à consulter.

Les mêmes inconvénients rendent le séjour de Rome moins fructueux que ne l'espèrent d'abord ceux de nos jeunes missionnaires qui s'adonnent exclusivement aux études de philologie et de grammaire.

M. Charles Salomon a envoyé un mémoire intitulé *Essai d'une grammaire historique de quelques verbes latins pendant les premiers siècles de Rome jusqu'à la mort de César.* « Ce mémoire, a dit un de nos confrères, dans le sein de la Commission, est un bon exemple de méthode. Si on le compare aux livres de l'ancienne école, on mesure le progrès que la philologie a fait depuis soixante ans, surtout dans cet ordre de recherches, grâce aux conquêtes de l'épigraphie. L'excellence même de la méthode suivie par l'auteur touche à un excès dont il faudra se défendre. Un détail aussi minutieux, si on l'étendait à toute la conjugaison latine, remplirait peut-être un volume de 1,000 pages, où le profit réel de la science serait disproportionné avec l'abondance de l'érudition. M. Salomon a bien fait de se former la main par de tels travaux; mais il devra éviter l'abus de son habileté même. » On pouvait souhaiter seulement que notre jeune agrégé des lettres eût choisi un sujet pour lequel Rome lui eût offert des ressources supérieures à celles qu'il trouvait ici.

Il ne faut pas oublier que c'est l'École de Rome qui publie les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* depuis le mois de mars 1881, et que ce recueil intéressant et varié contient des articles de membres anciens et nouveaux de la mission française, ainsi que des travaux de rédacteurs étrangers. Aussi l'École du palais Farnèse est-elle devenue, comme celle d'Athènes, un véritable centre scientifique. C'est un des plus actifs de Rome, où il y en a eu, où il y en a encore tant d'autres, pour les sciences historiques et archéologiques. L'initiative de cette

heureuse fondation revient en entier à M. Geffroy, directeur de l'École. Elle forme, pour la partie romaine, la suite et le complément des 28 fascicules de la *Bibliothèque d'Athènes et de Rome*, cet autre recueil, comprenant les années 1877-1882, dû, en partie, également à M. Geffroy, en partie à celui de nos confrères qui a déjà eu l'initiative de la création du *Bulletin de correspondance hellénique*.

En moins de trois mois, la mort a frappé deux membres de l'École : M. Bilco, le 10 septembre, près de Lamia, et M. Veyries, le 5 décembre, à Smyrne. Ces deux jeunes gens donnaient plus que des espérances, ainsi qu'on a pu s'en convaincre par le présent rapport. Nous avons déjà dit ce qu'il eût été permis d'attendre du premier. Quant au second, outre les qualités et surtout la rare distinction dont son mémoire de première année nous a donné le témoignage, nous rappellerons qu'à l'École normale, d'où il sortait, ses maîtres le plaçaient au premier rang pour les compositions françaises, et ses camarades se plaisaient à reconnaître en lui une fermeté d'esprit et une sûreté de goût qui lui donnaient une véritable influence et déjà une certaine autorité parmi ceux de son année : un sentiment littéraire très fin et très élevé à la fois a laissé, parmi tous, des regrets qui se mesurent aux belles espérances que faisait concevoir son solide et précoce talent.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Deux fruits intéressants de la région du Nord-Est, par M. G. de Dumast, correspondant de l'Institut. *Idées à consulter,* par le même (Nancy, 1882, broch. in-8°).

De Launay, comte d'Antraigues, écrivain et agent politique, sa vie et ses œuvres, par M. H. Vaschalde (Privas, 1882, broch. in-8°).

M. le professeur Santo Varni adresse de Gênes à l'Académie plusieurs opuscules relatifs à l'archéologie et aux beaux-arts.

M. Edm. Le Blant fait hommage à la Compagnie du tirage à part de son mémoire intitulé : *Les actes des Martyrs, supplément aux Acta Sincera de Dom Ruinart* (extrait du tome XXX, 2e part. des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*), Paris, 1882, in-4°.

M. Barbier de Meynard présente, de la part de M. Halévy, un volume intitulé : *Documents religieux de l'Assyrie et de la Babylonie*, 1re part. (Paris, 1882, in-8°).

« Dans ce volume (terminé depuis deux ans, mais dont la publication a été retardée par certaines difficultés matérielles), M. Halévy, dit M. Barbier de Meynard, entreprend de faire connaître l'ensemble des textes religieux assyro-babyloniens publiés, soit dans la collection du *British Museum,* soit dans d'autres recueils. Il nous donne ici la première partie contenant le texte cunéiforme transcrit en caractères hébreux, accompagné d'une traduction, d'une analyse de chaque morceau et d'un commentaire grammatical très développé. Le fond est toujours à peu près le même : ce sont des incantations magiques contre le démon, contre la malédiction considérée comme un génie malfaisant, et enfin contre ce que le traducteur appelle le *démon Mal-de-tête,* par où il faut entendre sans doute les insolations, si dangereuses dans ces climats brûlants.

« On voit dès à présent le double but que poursuit l'auteur. D'abord il a voulu donner une édition complète et homogène de textes qui n'avaient été encore publiés que par fragments. C'est un service rendu au monde savant que de lui faire connaître, par ces publications d'ensemble, les croyances religieuses, les conceptions mythologiques de Ninive et de

Babylone, si intéressantes à étudier en elles-mêmes et dans leurs rapports avec l'archéologie sémitique.

« En second lieu, M. Halévy cherche à prouver dans son commentaire que la version nommée *sumérienne* ou *accadienne* n'est autre chose qu'une écriture et une rédaction hiératiques identiques, non seulement pour le sens, mais aussi pour la langue et la grammaire, avec la rédactien assyrienne exprimée en caractères phonétiques dans la version interlinéaire. Il insiste sur cette considération que la grande diversité de valeurs idéographiques et phonétiques dont chaque signe cunéiforme est susceptible, rend absolument indéchiffrable la rédaction hiératique lorsqu'elle n'est pas expliquée par l'assyrien. M. Halévy soumet ensuite à une analyse minutieuse chacune des valeurs de cette rédaction primitive et s'efforce de remonter au prototype assyrien. Il traite avec un soin particulier la syntaxe des deux rédactions, et essaye de démontrer que les différences d'ailleurs peu nombreuses qu'on y remarque sont la conséquence rigoureuse de ce système d'écriture hiératique.

« Le second volume, qui ne tardera pas à paraître, renfermera l'exposé général et l'ensemble des preuves de cette théorie hardie dont M. Halévy est l'auteur, et qu'il défend avec une foi opiniâtre, en dépit de l'isolement dans lequel elle est restée. C'est de l'avenir, c'est d'une plus grande diffusion et d'une plus sûre connaissance des textes assyriens qu'il faut attendre la solution de ce problème délicat. Même en laissant de côté la question de principe, je suis obligé de constater, dans les détails de cette traduction comparée à celles qui l'ont précédée, encore bien des incertitudes et des obscurités qui exigent un contrôle plus rigoureux. M. Halévy est de trop bonne foi pour se dissimuler ces imperfections, et il se soumet d'avance à la critique des savants exercés dans ces difficiles études. En revanche, il espère et je partage cette espérance, que de ses recherches, j'ajouterais même de ses conjectures les plus téméraires, il restera un certain nombre de faits incontestables et qui contribueront dans une large part aux progrès des études assyriennes. »

M. Delisle offre à l'Académie, de la part de M. Hauréau, un fragment très intéressant d'un mémoire que M. Crié, professeur à la Faculté des sciences de Rennes, a récemment communiqué à l'Académie des sciences. Ce fragment concerne Pierre Belon, considéré comme inventeur de la *nomenclature binaire* appliquée à la distinction des êtres. L'invention de cette nomenclature est communément attribuée à Linné. On doit, selon M. Crié, la restituer à notre studieux et savant compatriote Pierre Belon, une des gloires du Maine.

M. Delisle offre en son propre nom une *Lettre de M. le comte Auguste de Bastard relative au Missel de Thomas James, évêque de Dôle.*

M. Gaston Paris présente, de la part de M. Giry, un volume intitulé : *Jules Quicherat, 1814-1882* (extrait de la *Revue historique* et de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*).

« M. Giry retrace en quelques pages excellentes l'image du savant éminent qui fut son maître et son ami; il met en lumière, en même temps que les rares qualités de l'érudit et de l'écrivain, le caractère noble, ferme et stoïque de l'homme, et montre la bonté, la délicatesse, la vive sensibilité que son cœur cachait sous une apparence parfois un peu rude, mais toujours franche, cordiale, et pour ceux qui savaient le comprendre, profondément sympathique. Au tableau d'une vie entièrement consacrée au travail et au devoir, M. Giry a joint une bibliographie utile et bien faite. Il nous promet la prochaine publication des petits écrits de Quicherat, ainsi que des fragments des deux grands ouvrages qu'il se promettait d'achever à loisir dans ses années de retraite, le *Cours d'archéologie* et l'*Histoire de l'industrie et du commerce de la laine.* La science française a fait une grande perte en étant privée, par la mort imprévue de Jules Quicherat, de ces deux monuments qui devaient l'enrichir et l'honorer; elle sera reconnaissante à ceux qui la feront profiter de ce qui avait été exécuté. La notice de M. Giry est écrite dans l'esprit de celui auquel elle est consacrée; elle s'est attachée à la vérité avant tout, et cette vérité suffit à l'éloge de Quicherat. »

SÉANCE DU 13 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Cours de droit international privé suivant les principes consacrés par le droit français, par M. Ch. Brocher, t. I (Paris, Genève, 1882, in-8°).

Le canon d'autel de Fontevrault au Musée de Naples, par M. A. Castan, correspondant de l'Académie (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* 1882).

Un manuscrit de la bibliothèque du roi de France, Charles V, retrouvé à Besançon (notice lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 14 avril 1882), par le même.

M. Egger présente à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Pensées et mémoires politiques inédits de Vauban,* recueillis par M. A. de Rochas d'Aiglun, commandant du génie (extrait du *Journal des Économistes,* mai et juin 1882).

« Depuis quelques années, M. le commandant de Rochas d'Aiglun, dit M. Egger, partage son activité scientifique entre des recherches d'archéologie relatives à la balistique et à la poliorcétique anciennes, et des travaux sur la fortification moderne, à laquelle l'attachent ses fonctions. Ces derniers travaux l'ont conduit à étudier la riche correspondance de Vauban, déposée au Ministère de la guerre, et les nombreux papiers inédits dont le dépôt existe chez les héritiers de ce grand ingénieur. C'est des archives de la famille de Vauban que proviennent les pièces publiées aujourd'hui par M. de Rochas, et qui sont d'un caractère à frapper singulièrement la curiosité des historiens. On a besoin des justifications très précises que fournit l'éditeur pour admettre sans réserve l'authenticité de quelques-unes de ces pages, où l'auteur de la *Dîme royale* se montre si sévère, pour ne pas dire si dur, envers ce qu'il appelle la *moinerie* et envers les propriétés du clergé français. »

2° *Le verbe Temnein (τέμνειν) dans le serment d'Hippocrate*, par A. Bailly, professeur au lycée d'Orléans, membre du Conseil académique (extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, 1882).

« Peu de textes anciens sont plus signalés à l'attention des médecins et philologues que le serment professionnel des Asclépiades, qui figure dans la collection des écrits hippocratiques. Ce document, empreint d'une si noble et si délicate moralité, contient une phrase sur le sens de laquelle les savants n'ont pu jusqu'ici se mettre d'accord, mais qu'ils s'obstinent justement à discuter, parce qu'elle se rapporte peut-être à l'origine des cruels procédés de la castration chez les peuples grecs. Un débat nouveau sur ce sujet ayant été soulevé dans la Société académique d'Orléans, un de nos meilleurs hellénistes, M. Anatole Bailly, s'est vu appelé à y prendre part. Il a répondu à cet appel par la courte et substantielle dissertation que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie. Si le problème intéressant qu'il discute n'y est pas résolu d'une manière décisive, du moins y est-il éclairé d'un surcroît de lumière par le rapprochement de textes que l'on n'avait pas jusqu'ici comparés au texte hippocratique, et par des observations grammaticales d'une rare précision. »

SÉANCE DU 20 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. Chatel, archiviste de Caen, les deux brochures suivantes : I. *Liste des recteurs de l'Université de Caen dressée d'après leurs signatures sur les registres des rectories et*

autres documents conservés aux archives du Calvados. — II. *Archives départementales. Rapports du conservateur,* 1881, 1882 (in-8°). «L'Académie, dit le Secrétaire perpétuel, sait quelle conscience scrupuleuse M. Chatel apporte à tous ses travaux.»

Sont encore offerts :

Sintesi della storia universale e specialmente della storia d'Italia dagli antichissimi tempi sino all'anno 1882, composta da Quirico Filopanti, vol. I (Bologne, 1882, in-8°).

Corpus inscriptionum hebraicarum (Saint-Pétersbourg, 1882, in-4°).

M. Ravaisson offre à l'Académie, au nom de M. Paul Pierret, conservateur du Musée égyptien du Louvre, le *Livre des morts des anciens Égyptiens, traduction complète d'après le papyrus de Turin et les manuscrits du Louvre, accompagnée de notes et suivie d'un index analytique* (Paris, 1882, in-12).

«Le *Livre des morts* est comme on sait, dit-il, un recueil de prières, invocations, confessions de foi, etc., qu'on ensevelissait ou dont on ensevelissait des parties avec les morts, et qu'ils étaient censés adresser aux Dieux pour obtenir d'être admis dans le séjour des justes. On l'appelait autrefois le *Rituel funéraire*. M. Lepsius, qui en a publié le texte en caractères hiéroglyphiques de l'époque saïte, d'après un manuscrit du Musée de Turin, lui a donné le titre, sous lequel il est cité aujourd'hui par tous les égyptologues, de *Livre des morts*. Ce texte présente des difficultés de toute nature; le traducteur français ne prétend nullement les avoir surmontées toutes, peut-être en est-il qui seront toujours insurmontables; d'autres ne céderont que peu à peu aux efforts successifs des égyptologues, à mesure qu'ils pénétreront plus avant qu'on ne peut encore le faire dans la connaissance de la mythologie si compliquée de l'ancienne Égypte. M. Pierret déclare modestement qu'il n'entend présenter au public qu'une traduction provisoire; il croit cependant, et avec raison, que son entreprise sera utile au grand public des lettrés qui, étrangers au déchiffrement des hiéroglyphes, entendent depuis si longtemps parler du *Livre des morts* sans avoir été mis à même de le feuilleter; il croit aussi, et il a certainement raison de croire, que la traduction littéraire, telle qu'il l'a faite, d'un texte de 79 planches in-4°, sera d'un certain secours à ceux qui débutent dans les études hiéroglyphiques. On trouve, dans les notes qu'il a jointes aux chapitres les plus importants, le savoir et la sagacité dont il a déjà donné tant de preuves dans ses publications antérieures.»

Est offert à l'Académie :

Manuel de l'histoire de l'art, par M. Destremau (Paris, 1882, in-12).

M. Geffroy présente, au nom et d'après le vœu exprès de l'auteur, la première partie du troisième volume de l'ouvrage intitulé : *Les arts à la cour des papes pendant le XV^e^ et le XVI^e^ siècle*, par M. Eugène Müntz, ancien membre de l'École de Rome (Paris, 1882, in-8°).

« Rome a été pour la Renaissance une scène principale, soit par l'influence de ses souvenirs et les vivants témoignages de sa grandeur passée, soit par les efforts personnels des papes. L'histoire de cette influence et de ces efforts n'a pas encore été écrite, dit M. Geffroy, parce que les éléments n'en étaient pas même réunis. On ne trouve dans Vasari que la fantaisie de ses souvenirs trop peu complets et de sa passion trop souvent partiale.

« Les sérieuses recherches de M. Gaëtano Milanesi ont comblé beaucoup de ses lacunes et rectifié beaucoup de ses erreurs pour ce qui concerne la Renaissance florentine et toscane, que l'auteur connaît merveilleusement; mais rien n'avait été fait pour ce qui est de Rome. Depuis une dizaine d'années seulement les archives romaines s'ouvrent aux recherches des érudits. M. Müntz en a profité avec une constance peu ordinaire, avec une rare intelligence, avec un succès incontesté. Voilà dix années, peu s'en faut, que M. Müntz consacre à ce grand travail, qui sera bientôt achevé. Son infatigable persévérance lui a fait ouvrir plusieurs archives bien peu connues des Romains eux-mêmes; il a interrogé surtout ces précieux Registres de dépenses de la cour de Rome, conservés dans l'archive vaticane, témoins irrécusables des réalités quotidiennes. Tous ces témoignages, il s'en est emparé; il les a groupés autour de chaque mesure intéressant les arts, autour de chaque œuvre dans chaque pontificat; il les a publiés textuellement pour un bon nombre, afin que tout lecteur en pût faire usage, mais non sans instituer lui-même les discussions nécessaires, non sans présenter en un tableau général, en tête de chacun des chapitres, les résultats obtenus, de sorte qu'on peut dire de ces livres qu'ils n'offrent pas une page sans un renseignement inédit, ou sans une solution nouvelle. La liste serait longue des confusions et des erreurs, jusqu'à ce jour acceptées, auxquelles cette publication substitue des réalités certaines.

« On pourra traiter, avec de telles informations, l'histoire de la Renaissance à Rome, apprécier et mesurer l'action des papes et de l'aristocratie

romaine, l'influence exercée par la vue des monuments de l'antiquité. L'histoire des arts, écrite avec de tels secours, mettra fin aux vagues considérations, aux vues incomplètes, aux faux systèmes, que ce domaine de la science paraît si facilement enfanter.

« L'Académie sait déjà que l'ouvrage de M. Müntz commence aux premières années du xv^e^ siècle, avec le pontificat de Martin V. Le premier volume contient en outre les règnes d'Eugène IV, de Nicolas V, le fondateur de la Bibliothèque vaticane, de Calixte III et de Pie II, le savant et ingénieux Æneas Silvius Piccolomini. Le second volume est tout entier consacré à Paul II, ce véritable initiateur du grand mouvement qui a son point de départ dans le règne de Nicolas V, et qui aboutira, dans les premières années du xvi^e^ siècle, aux splendeurs de Jules II et de Léon X.

« La première partie du troisième volume que j'ai l'honneur de présenter traite de Sixte IV. Ce pontificat de treize années, 1471 à 1484, a laissé dans Rome, au point de vue de l'histoire des arts, d'éclatants témoignages. C'est de cette période que datent, en architecture, ces sanctuaires de l'art qu'on appelle Sainte-Marie-du-Peuple et Sainte-Marie-de-la-Paix; c'est Sixte IV qui a édifié le grand hospice actuel de Santo-Spirito-in-Sassia, avec une série considérable de fresques malheureusement altérées aujourd'hui et encore anonymes; c'est lui qui a fait construire et orner la Chapelle Sixtine, longtemps attribuée à tort, comme plusieurs œuvres importantes d'alors, à l'architecte Baccio Pontelli, sur la foi de Vasari, mais dont, en réalité, l'auteur est Giovannino de' Dolci, un de ces artistes distingués de la première Renaissance auxquels M. Müntz a rendu leurs titres oubliés : « Joaninus de Dulcibus : creditor camere pro fabrica capelle majoris. Joannes de Dulcibus creditor camere pro expensis fabricarum capelle majoris et arcis Civite vetule ac diversorum laboreriorum in palatio factorum. » Autour de Sixte IV, plusieurs Mécènes témoignaient envers les arts d'une faveur plus ou moins désintéressée, mais toujours efficace. C'étaient d'abord les neveux du pape, c'était le riche et puissant cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, évêque d'Ostie, camerlingue de la Sainte Église, intendant suprême de l'édilité romaine, allié aux rois de France, candidat à la papauté : il construisit à Rome l'église et le couvent de Saint-Augustin; il répara magnifiquement Sainte-Marie-Majeure. Le cardinal Rodrigue Borgia, qui fut plus tard Alexandre VI, préludait à l'éclat artistique de son règne par un luxe délicat et fin. Le cardinal Bessarion réparait avec splendeur l'église des Saints-Apôtres, non content de sa renommée d'érudit, que devait consacrer la riche donation de sa bibliothèque à la république de

Venise. Ajoutez le cardinal François Gonzague, fils du marquis de Mantoue, collectionneur ardent et éclairé de camées, d'intailles, de médailles qui, après sa mort, allèrent à Laurent de Médicis, son rival; ajoutez les Tornabuoni, ces banquiers représentants des Médicis à Rome, dont le souvenir est consacré par de belles œuvres subsistantes dans l'église de la Minerve. Ces protecteurs des arts disposaient, pour orner leurs églises, de sculpteurs comme Verrochio, Mino de Fiesole et Pollainolo, de peintres tels que Melozzo da Forli, Ghirlandaio, Botticelli, Filippino Lippi, Pérugin, Pinturicchio, Signorelli, non parce que Rome offrait d'elle-même un si riche fonds d'artistes éminents; la plupart venaient de Florence; Rome les attirait, elle mettait sur leurs talents son empreinte et souvent modifiait leur génie.

« Si les grands noms de Raphaël et de Michel-Ange empêchent l'esprit public et l'historien de chercher ailleurs que dans le glorieux XVI^e^ siècle le foyer le plus intense de la Renaissance, les hommes d'étude savent cependant que le XV^e^ siècle a vu se développer un premier et bel essor. La splendeur de la période suivante y a fait ombre, les œuvres sont en partie dispersées ou détruites; mais le souvenir n'en a pas disparu, et les fécondes recherches de M. Müntz sur une période si grave pour l'histoire des arts et de l'esprit humain contribueront à permettre de reconquérir cette portion du domaine scientifique. »

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges (1882, Épinal, in-8°).

Coutumes des pays et comtés de Flandre. Coutumes de la ville d'Audenarde, 1^re^ partie, par M. le comte de Limburg-Stirum (Bruxelles, 1882, in-4°).

M. Delisle dit qu'il croit devoir appeler l'attention de l'Académie sur le recueil intitulé : *Souvenirs de la France wallone,* qui est déposé aujourd'hui sur le bureau (1861 à 1881, Douai, Paris, in-8°).

« Ce recueil a déjà plus de vingt ans d'existence et la Société savante de Douai vient d'en accepter le patronage. Les principaux éléments en sont empruntés à ce que nos bibliothèques et nos archives possèdent de moins connu. Les rédacteurs y ont publié ou mis en œuvre beaucoup de pièces fort instructives sur la généalogie des grandes familles, sur la biographie des artistes, sur les antiquités locales, sur des objets d'art ou de curio-

sité et sur l'histoire des mœurs et des institutions à Douai et dans le Nord de la France.»

M. Delisle présente ensuite à l'Académie, de la part de M. A. Baschet: *Les comédiens italiens à la cour de France sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII* (Paris, 1882, in-8°).

«Une bonne partie de cet ouvrage a été puisée, dit-il, aux archives de Modène. M. Baschet a montré une fois de plus combien les dépôts italiens sont riches en renseignements sur notre histoire, et combien il est habile à les chercher et à les mettre en œuvre. Dans le livre qu'il a consacré aux comédiens italiens depuis Charles IX jusqu'à Louis XIII, M. Baschet a fait revivre sous une forme satisfaisante, et jusque dans les moindres détails, un petit coin de la vie de la cour de France au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle.»

M. G. Paris offre, de la part de M. L. Constans, un volume qui a pour titre: *Le livre de l'épervier, cartulaire de la commune de Millau (Aveyron)* (Montpellier, Paris, 1882, in-8°).

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE.

Sont offerts:

Le Koran, sa poésie et ses lois, par Stanley Lane Poole (Paris, 1882, in-12).

Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1292 à 1378, par M. Alfred Leroux (*Bibliothèque des hautes études*, Paris, 1882, in-8°).

M. Heuzey offre en son nom à l'Académie une brochure intitulée: *Les fouilles de Chaldée, communication d'une lettre de M. de Sarzec* (Extrait de la *Revue archéologique*, novembre 1881).

M. Bréal présente de la part des auteurs:

1° *Les correspondants de Peiresc, Claude de Saumaise, lettres inédites écrites de Dijon, de Paris et de Leyde, à Peiresc (1620 à 1637)*, publiées par M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie.

2° *Esquisses morphologiques. Considérations générales sur la nature et l'origine de la flexion indo-européenne*, par M. B. Henry.

M. Delisle fait hommage, au nom de M. Du Fresne de Beaucourt, du t. II de l'*Histoire de Charles VII* (Paris, 1882, in-8°).

«Ce volume, qui conduit l'histoire de Charles VII jusqu'au traité d'Arras, se distingue, dit M. Delisle, par les mêmes mérites que le volume précédent; il justifie de plus en plus le jugement si favorable qui a été

porté sur la solidité et l'étendue des recherches de M. de Beaucourt, aussi bien que sur l'élégance et la sagacité avec lesquelles il expose et discute les faits. »

M. Desjardins offre à l'Académie, de la part des éditeurs, le deuxième fascicule du *Bulletin trimestriel des antiquités africaines* publié par la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran, sous la direction de MM. Julien Poinssot et L. Domaeght (in-8°). « Ce qui fait l'intérêt de ce second numéro, c'est surtout, dit-il, la suite des fastes des provinces africaines par notre confrère Charles Tissot. Cette liste raisonnée, dressée d'après le dépouillement des textes, des inscriptions et des médailles, en prenant pour point de départ les fameuses *Schede* (fiches) inédites de Borghesi, comprend, dans ce numéro, les préteurs proconsuls d'Afrique depuis l'an 51, 50 avant notre ère jusqu'en 94 après Jésus-Christ, de la page 77 à la page 128. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt de premier ordre qui recommande un travail aussi utile. On peut dire qu'il est même tout à fait indispensable à tous ceux qui s'occuperont désormais de l'Afrique romaine, de l'histoire des provinces et de l'administration de l'*Orbis romanus*.

« Les numéros suivants du Bulletin donneront la suite de ce travail. Un article sur une monnaie de Syphax, la suite des découvertes épigraphiques faites dans la province d'Oran, et des nouvelles archéologiques complètent ces deux numéros avec quelques pages consacrées à la bibliographie et à l'analyse critique de récentes publications concernant l'Afrique romaine.

« On voit avec plaisir l'heureuse émulation qui fait naître sur plusieurs points de l'Afrique française des recueils destinés à faire connaître les antiquités de ce pays qui est le nôtre, je dois dire naître et « progresser » : aussi bien le second fascicule du *Bulletin de correspondance africaine* publié par l'école supérieure des lettres d'Alger marque-t-il un progrès véritable sur le premier fascicule ; il ne renferme qu'un article, mais cet article vaut un mémoire : c'est le travail de M. Marqueray, directeur de l'école d'Alger sur *El maraba* des *Beni Ouelban*, l'ancienne *Celtiana* ou *Celsiane*, dont le nom n'est révélé que par les monuments qu'on y a trouvés, car il ne figure ni dans les itinéraires, ni dans la liste de Morcelli; 170 inscriptions, pas toutes inédites, accompagnent ce mémoire, une carte en éclaire la lecture. »

M. le marquis D'Hervey de Saint-Denys présente à l'Académie les 3e et 4e livraisons de l'*Essai de déchiffrement de l'écriture hiératique de l'Amérique centrale*, par M. Léon de Rosny (Paris, in-4°).

« Cet ouvrage, qui a nécessité, dit-il, des recherches longues et évidemment fort pénibles, se trouve ainsi terminé.

« Si nous comptions encore parmi nous notre si regretté confrère Adrien de Longpérier, c'est lui qui présenterait la fin de ce travail, dont il a plusieurs fois entretenu l'Académie, et auquel il attachait une importance exceptionnelle. Plusieurs fois, moi-même, j'ai eu l'occasion d'assister aux encouragements qu'il donnait à l'auteur, louant la méthode qu'il qualifiait d'excellente et témoignant une sérieuse confiance dans les résultats obtenus.

« En présence de questions aussi intéressantes, mais en même temps aussi obscures et aussi délicates que celles qui se rapportent à la paléographie précolombienne de l'Amérique, avec le peu de ressources dont on dispose pour lever les difficultés qui se présentent à chaque pas, M. de Rosny a eu le rare mérite de savoir reconnaître les limites du terrain accessible à la science pratique et de ne pas se laisser aller à la dangereuse tentation de la franchir. Une fois ce terrain délimité, il s'est attaché à l'explorer avec un soin scrupuleux jusque dans ses moindres détails : fidèle aux préceptes de M. de Longpérier, il s'est toujours méfié de tentatives hasardées, et il me paraît avoir recueilli tout ce qui pouvait être recueilli avec sûreté.

« En dehors d'un grand nombre de faits énoncés plus ou moins vaguement par ses devanciers, et qu'il a remis en lumière d'une façon lucide, il s'est attaché à déterminer toutes les particularités caractéristiques de l'écriture sacrée des anciens Yucatèques. Il montre clairement que les données de l'évêque Diego de Landa se rapportaient à une transformation de l'écriture indigène imaginée pour servir à l'enseignement de la religion chrétienne aux Indiens convertis. Il signale, enfin, les différences des plus essentielles qui distinguent le système original des Mayas de l'antiquité païenne et celui des Mayas de l'époque espagnole.

« Il se peut que la découverte de textes, manuscrits ou inscriptions, vienne modifier quelques-unes des idées énoncées par M. de Rosny sur le système de l'écriture hiératique de Yucatan antérieur a la conquête ; mais la prudence qu'il observe constamment donne lieu de penser que la plupart de ses conclusions ne pourront qu'être confirmées par les documents qui viendraient à être mis au jour.

« Le texte de cette publication est accompagné de reproductions héliographiques d'une exécution remarquable, qui seront d'un grand secours pour tous ceux qu'intéressera l'étude de l'antiquité américaine.

« La quatrième et dernière livraison, contenant la préface, renferme

aussi un hommage du livre à la mémoire de l'illustre savant sous les auspices duquel il fut entrepris. »

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE.

(Séance publique annuelle.)

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE.

Sont offerts :

La porte Sainte-Croix à Saint-Omer. — Attaque de Saint-Omer par les Français en 1594. — Étude sur les monnaies de Calais, par M. Deschamps de Pas, correspondant de l'Académie (Brochures).

L'Heptatège ou les sept fontaines, poème en sept chants, suivi de poésies religieuses diverses, par M. G. de Dumast (Nancy, 1882, in-8°).

Notice sur sœur Marie-Agnès de Bauffremont, religieuse de la Visitation de Besançon, et Abrégé de la vie de sœur Marie-Louise de Beaufremont, religieuse de la Visitation de Gray, d'après des documents authentiques (Nancy, 1882, in-4°, brochure anonyme).

La ville gallo-romaine de Beauclair, commune de Voingt, près d'Herment (Puy-de-Dôme). Fouilles et découvertes, par MM. Ambroise Tardieu et François Boyer (Clermont-Ferrand, 1882, in-4°).

M. A. Maury présente à l'Académie, au nom de l'éditeur, M. Gustave Schlumberger, le tome premier des *Œuvres de A. de Longpérier*, réunies et mises en ordre par ce membre distingué de la Société des Antiquaires de France (Paris, 1883, in-8°).

« L'Académie, dit M. Maury, sait que notre regretté confrère, Adrien de Longpérier, avait répandu sa vaste et pénétrante érudition archéologique dans une foule de dissertations, de notices et d'articles insérés dans des recueils fort divers. On ne les a pas toujours sous la main quand on veut s'éclairer sur les points spéciaux qui y sont traités. Rassembler dans un même ouvrage ces nombreux travaux dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre de sagacité et de bonne méthode critique est donc un service rendu à la science. Les deux filles de M. de Longpérier l'ont compris, et voulant être utiles à la science dans laquelle s'est illustré leur père et rendre un digne hommage à sa chère mémoire, elles ont décidé de faire réimprimer à leurs frais, en les accompagnant de planches, tous ses opuscules. M. Gustave Schlumberger, qui a été l'élève et l'ami d'Adrien de Longpérier s'est chargé de diriger la publication dont je présente aujourd'hui le premier volume.

« Ce tome comprend les notices, mémoires et articles concernant l'archéologie orientale et les monuments arabes. Notre regretté confrère avait embrassé dans ses études tout le cercle de l'archéologie depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'au temps de la Renaissance. De cet immense domaine il avait exploré presque toutes les régions, y faisant sans cesse des découvertes, y remettant, pour ainsi parler, en valeur des parties qui étaient devenues stériles ou qui n'avaient jamais porté fruit. Mais c'est sur le terrain de l'archéologie et de la numismatique orientales que son érudition s'est peut-être montrée la plus neuve, la plus puissante et la mieux inspirée. Qu'il s'agisse de déchiffrer une inscription hébraïque, phénicienne, arabe, perse, d'interpréter un monument de l'art de l'Assyrie ou de l'Espagne musulmane, de classer une médaille sassanide ou une monnaie de Caboul, Adrien de Longpérier est toujours l'homme compétent dont l'érudition et l'expérience consommée jettent une lumière inattendue sur les plus obscurs et les plus curieux monuments.

C'est en lisant les œuvres de M. de Longpérier que le public pourra juger de toute l'étendue de la perte que la science et notre Académie ont faite, au commencement de cette année, par la mort de l'éminent antiquaire. Comme le dit judicieusement M. Schlumberger dans l'intéressante notice biographique qu'il a placée en tête de ce volume, M. de Longpérier a été parmi nous le dernier des archéologues universels. Les principales branches de l'archéologie comptent chacune des représentants spéciaux éminents ou distingués, mais aucun antiquaire n'embrasse maintenant dans ses études, comme le fit Adrien de Longpérier, toutes les branches de l'archéologie avec un égal savoir et une égale pratique.

« S'il était quelqu'un qui fût appelé par la variété et la solidité de sa science à l'exécution de la tâche qu'impose l'édition des œuvres de M. de Longpérier, c'était assurément M. G. Schlumberger, dont notre Académie estime haut le mérite et a récompensé plusieurs travaux.

« Le soin et l'intelligence qu'il a mis dans l'édition du présent volume nous sont une garantie du prompt et heureux achèvement de la publication. Elle fait honneur autant à son érudition archéologique qu'à la piété filiale des deux filles de notre illustre confrère dont la mémoire nous demeure si chère et dont la science portera le deuil pendant bien des années. »

M. Miller offre à l'Académie, de la part de M. Henry Harrisse, le premier volume d'une importante collection intitulée : *Recueil de voyages et documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIII^e^ jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle*, publié sous la direction de MM. Ch. Schefer, membre

de l'Institut, et Henri Cordier. Le premier volume, consacré entièrement à deux célèbres navigateurs, est dû à M. Harrisse et porte pour titre : *Jean et Sébastien Cabot, leur origine et leurs voyages ; étude d'histoire critique suivie d'une cartographie, d'une bibliographie et d'une chronologie des voyages au nord-ouest de 1497 à 1550 d'après des documents inédits* (Paris, 1882, gr. in-8°).

« M. Harrisse, dit M. Miller, est connu de l'Académie à laquelle il a déjà offert plusieurs de ses savants ouvrages sur la découverte de l'Amérique. L'intéressante monographie qu'il vient de consacrer à Jean et à Sébastien Cabot fait honneur à sa critique et à son érudition. Après avoir prouvé que Jean Cabot était Génois de naissance et Vénitien seulement par adoption, et que son fils Sébastien Cabot était né à Venise ainsi que ses autres frères, il les suit dans leurs différentes expéditions, cherche au moyen de nombreux documents inédits à en déterminer les dates, la nature et le caractère, à découvrir les traces historiques des cartes où étaient consignées leurs découvertes, à constater leurs séjours en Angleterre et en Espagne, leurs rapports avec les souverains de ces deux pays, enfin à retrouver toutes les phases de l'existence de ces deux navigateurs. Le chapitre consacré à la cartographie contient une série de notes pour servir à une classification des œuvres cartographiques de la première moitié du xvi^e^ siècle concernant l'Amérique septentrionale. Ce travail a pour but de dresser l'inventaire des monuments de la géographie américaine au xvi^e^ siècle, afin de déterminer l'origine des délinéations qu'on relève sur les cartes de cette époque et d'en retracer les fortunes si diverses. Les monuments cités sont au nombre de trente-huit. Le premier concerne les cartes de J. Cabot qui sont perdues, comme la mappemonde de Sébastien. Le trente-huitième et dernier est la carte d'André Thévet faite en 1553. Chacun de ces monuments cartographiques est accompagné d'une description et de détails circonstanciés sur sa valeur scientifique. La chronologie comprend des notes pour servir à une chronologie des voyages au nord de l'île du Cap-Breton de 1497 à 1550. Indépendamment de Jean et de Sébastien Cabot on y trouve les noms d'une foule de navigateurs qui ont successivement pris part à ces découvertes, des détails sur leurs voyages, avec une bibliographie savante. Les appendices donnent l'indication des documents originaux depuis 1476 jusqu'en 1555 : lettres de naturalisation accordées à des navigateurs, lettres patentes, dépêches, extraits de chroniques, légendes de cartes, émargements de Sébastien Cabot, etc.... La bibliographie est uniquement consacrée aux Cabot et n'indique que les ou-

vrages où il en est question. Enfin, une table alphabétique des noms propres complète ce beau volume. M. Harrisse a apporté dans ce travail ses qualités habituelles : exactitude, pénétrante sagacité, connaissance approfondie des sources et habile mise en œuvre. En tête du volume on trouve la photogravure d'une carte où est mentionné Sébastien Cabot. »

M. Heuzey présente à l'Académie, au nom de M. S. Reinach, revenu récemment de l'École d'Athènes, la *Description des antiquités du musée impérial de Constantinople*. « M. Albert Dumont avait déjà attiré l'attention du public savant sur cette collection, lorsqu'elle était encore connue sous le nom de *musée de Sainte-Irène;* mais depuis cette époque, elle a été installée dans l'édifice appelé *Tchinili-Kiosk* (le kiosque aux faïences), et elle s'est accrue d'un grand nombre de pièces nouvelles dont quelques-unes sont de première valeur. Il faut signaler particulièrement deux statues d'athlètes en bronze trouvées à Tarse, un remarquable Hercule cypriote en pierre calcaire qui conserve encore le type du Bès égypto-phénicien, la célèbre patère de Lampsaque, incrustée d'émail noir sur fond d'or, un lot de bijoux d'or provenant des fouilles de la Troade, etc. Plusieurs stèles de pierre calcaire, représentant Cybèle assise, avec le lion et le tympanon, trouvées à Cymée, non loin de Phocée, offrent exactement le même type que les stèles archaïques de Marseille, dont M. Heuzey montrait récemment l'importance pour l'histoire de l'art au vi^e^ siècle. Elles viennent fort à propos confirmer l'opinion que les stèles marseillaises ne sont ni des monuments phéniciens ni des monuments fabriqués en Gaule, mais des *ex-voto* apportés de la Grèce asiatique par la navigation. Les stèles de Cymée méritaient d'autant plus d'être citées qu'elles sont un prélèvement fait par les Turcs sur les découvertes de notre École d'Athènes en Asie Mineure, découvertes auxquelles M. Reinach a pris, avec M. Pothier, une part si active et si brillante. Le présent catalogue n'est encore qu'une notice sommaire; mais l'auteur prépare sur les antiquités de *Tchinili-Kiosk* un travail plus étendu, dont la première partie figure parmi ses envois de troisième année. Cette circonstance m'oblige, dit M. Heuzey, à ne pas chercher à devancer les appréciations de M. le rapporteur de la Commission : je crois pouvoir dire cependant que la notice abrégée suppose déjà toutes les connaissances archéologiques, toutes les qualités de critique vive et judicieuse, qui se développeront dans un ouvrage plus longuement médité. »

M. Delisle offre, de la part de M. Ulysse Robert, l'*Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés*, 3^e^ fascicule (Paris, 1882, in-8°).

« Ce fascicule contient, dit-il, des renseignements sommaires, mais très substantiels et très utiles, sur beaucoup de collections de manuscrits dont le contenu n'avait pas encore été révélé au public, ou bien n'avait été indiqué que d'une façon très vague et très incomplète.

« Parmi les bibliothèques dont les manuscrits sont inventoriés dans le présent fascicule, on doit citer celles de Dijon, de Dôle, d'Évreux, de Grenoble, du palais des arts de Lyon, et du Mans.

« La publication de M. Robert rendra les plus grands services à tous les savants qui ont intérêt à connaître les manuscrits dispersés dans nos différents dépôts littéraires. »

M. Edm. Le Blant fait hommage, au nom de M. le chanoine Corblet, de deux volumes consacrés à l'*Histoire du baptême dans tous les pays et dans tous les temps* (Paris-Bruxelles, 1881, in-8°).

« C'est, dit-il, un long travail fait avec beaucoup de savoir et de recherches et comprenant, en même temps que les développements historiques, dogmatiques et artistiques, l'exposé des parodies dont le baptême a été l'objet, depuis les adorateurs de Mithra jusqu'aux Mormons. L'auteur consacre d'importants chapitres aux rites de l'exorcisme et de l'insufflation, si étroitement rattachés aux pratiques des premiers siècles chrétiens. Abordant le détail archéologique qui lui est familier, M. le chanoine Corblet examine les monuments de l'Église primitive où il relève des figures mystérieuses du baptême, et il clôt son travail, accompagné de nombreuses gravures, par une bibliographie étendue en ce qui touche l'histoire du sacrement chrétien. »

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE.

Est offert à l'Académie :

Trésor de Chinon, par M. Ch. Robert, membre de l'Institut (Extrait de l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*).

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE.

Est offert à l'Académie :

La voie d'Aquitaine et la légende de saint Bonnet, par M. A. Vachez (Lyon, 1882, br. in-8°).

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE.

Sont offerts :

Sacred books of the East, vol. XIV. *Sacred laws*, part. II. *Vasishta and*

Baudhâyana, vol. XVIII. *Pahlavi texts*, édités par M. Max Müller, associé étranger de l'Académie (Oxford, 1882, in-8°).

Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube, par M. Arsène Thévenot. 1er suppl. (Paris, Troyes, in-8°).

M. Ad. Regnier, président de la Société asiatique, offre à l'Académie le rapport que M. Bergaigne lui a adressé, et qui a pour objet l'examen sommaire, qu'il s'est partagé avec MM. Senart et Barth, des *Inscriptions* recueillies par M. Aymonier, avant le temps de sa mission, dans le *Cambodge central* (Paris, in-8°).

« Ce rapport, dit M. Ad. Regnier, a été lu, il y a quelques mois, devant l'Académie. Je puis et dois donc me borner à en dire peu de mots.

« Les trois érudits que je viens de nommer ont fait preuve, dans l'accomplissement de leur tâche, bien que sommaire, je l'ai dit, d'autant de sagacité que d'habileté philologique.

« Ce que leur déchiffrement nous apprend, ou du moins confirme de plus intéressant, c'est que le brahmanisme, à qui l'on ne supposait autrefois nulle force d'expansion en dehors de l'Inde, avait, lui aussi, l'esprit de prosélytisme, qu'il précéda dans l'Indo-Chine le bouddhisme, qu'il y alluma un foyer de culture, fort avancée à certains égards, comme le montrent les ruines étonnantes d'Angkor-vat et le sanscrit des inscriptions, qui joignent parfois à une pureté remarquable de langage, de vrai sanscrit classique, une très grande correction métrique.

« L'ensemble nous donne plus de 1,500 hexamètres, et s'étend du dernier quart du VIe siècle de notre ère jusqu'au commencement du XIIe. Nous y avons pour cette époque, sauf une lacune jusqu'ici d'environ un siècle, des listes suivies de Rois.

« L'Académie me permettra de profiter de l'occasion pour lui apprendre que M. Aymonier s'acquitte de la mission dont, à la demande de la Compagnie, il a été chargé par le Ministre de l'instruction publique, avec un zèle et un courage qui sont loin d'être sans danger; qu'il a fait en septembre un envoi consistant en fort bons estampages, que tout récemment le Ministre a reçu et adressé à la Bibliothèque nationale une autre caisse contenant vingt-six rouleaux d'estampages, et qu'une encore est attendue avec des statues, des stèles, des poteries, des monnaies.

« M. Bergaigne, que MM. Senart et Barth continuent et continueront de seconder, s'est déjà occupé de l'examen des deux derniers envois, surtout du premier des deux, avec l'activité et le sûr et solide savoir que nous lui connaissons. »

M. de Rozière, en présentant de la part de l'auteur un volume intitulé : *Le Sénat* et *la République romaine*, par M. Willems, professeur à l'Université de Louvain (t. II, 1883, 1 vol. in-8°), rappelle que l'ouvrage de M. Willems appartient en quelque sorte à l'Académie, car c'est le concours ouvert en 1878 qui a donné à M. Willems l'occasion de le composer.

« Le tome I^er^, publié en 1879, était, dit M. de Rozière, consacré à l'institution du Sénat, à son mode de recrutement, à son organisation intérieure. Le tome II, qui vient de paraître, est divisé en trois livres. Le premier est relatif au rôle du Sénat pendant la vacance du pouvoir exécutif; le second aux rapports du Sénat avec les comices; le troisième aux rapports du Sénat et des magistrats. Ce troisième livre est de beaucoup le plus important; il forme à lui seul les cinq sixièmes du volume. L'auteur y traite successivement des attributions du Sénat au point de vue de l'administration générale, de la justice, du culte, des finances, des travaux publics, de la guerre et du gouvernement des provinces.

« L'éloge de M. Willems n'est plus à faire; il est à juste titre considéré comme un des plus savants romanistes de notre époque. Si son ouvrage contient quelques points de vue sur lesquels on peut différer d'avis avec lui, on n'en doit pas moins reconnaître que ses deux volumes offrent la preuve d'une immense lecture, qu'ils sont au courant du dernier état de la science, et que l'auteur y témoigne d'une grande sûreté de méthode.

« Il serait vivement à désirer que M. Willems se décidât à faire l'histoire du Sénat impérial comme il vient de faire celle du Sénat de la République. »

M. de Rozière présente en outre, au nom de la Commission des archives diplomatiques instituée auprès du ministère des affaires étrangères, l'*Inventaire sommaire des archives du Département des affaires étrangères. — Mémoires et documents. — France* (Paris, 1882, in-8°).

« Plusieurs membres de l'Académie font, dit-il, partie de cette Commission et ont assisté à l'élaboration du travail; mais pour le plus grand nombre il est nécessaire de donner quelques détails.

« La publication de ce premier volume d'inventaire est la suite et la conséquence des différents décrets qui ont successivement ouvert au public, dans des proportions de plus en plus larges, le dépôt des archives diplomatiques. Il contient l'analyse de 1,883 articles formant l'ensemble du fonds désigné sous le nom de *France*. Ce fonds, qui dans le classement actuel a absorbé un certain nombre de fonds particuliers, lesquels dans les anciens classements avaient une individualité distincte, par exemple

les fonds de Richelieu, de Mazarin, de Choiseul, du cardinal de Fleury, de Saint-Simon, se partage en deux grandes sections; la première comprend les *mémoires* et *documents*, c'est-à-dire les pièces qui ont un caractère plutôt historique que diplomatique. C'est la seule qui soit analysée dans le présent volume d'inventaire; la seconde section renferme les pièces proprement diplomatiques; l'inventaire en est dressé sur fiches, et la Commission sera prochainement appelée à délibérer sur l'utilité de sa publication.

« Le volume offert à l'Académie n'est pas entier. Une introduction historique et une table alphabétique des matières, qui est déjà en grande partie rédigée, viendront prochainement le compléter. »

M. de Rozière termine cet exposé en signalant à l'Académie le mode de numérotation des articles adopté par la Commission. A l'imitation de ce qui se pratique depuis 1861 dans les inventaires des archives départementales, tous les articles composant le grand fonds de France ont été rangés sous une suite unique de numéros; mais on a eu soin de conserver entre parenthèses l'indication du fonds particulier auquel chaque article appartenait antérieurement au classement actuel, et du numéro d'ordre qu'il y portait. Une table de concordance placée à la fin du volume rendra les recherches faciles.

M. A. Maury offre à l'Académie la quatrième livraison du recueil intitulé : *Monuments de l'art antique*, dirigé par M. Olivier Rayet, professeur suppléant au Collège de France.

« L'Académie, dit M. Maury, connaît cet important recueil dont feu notre confrère M. de Longpérier lui avait présenté les deux premières livraisons. Il appartenait à une personne plus autorisée et plus compétente que moi d'être pour les livraisons suivantes l'interprète de l'hommage périodique que M. Olivier Rayet fait des diverses parties de ce bel ouvrage à notre Compagnie. Mais le savant professeur a pensé qu'il convenait que la présentation fût faite par celui qui a été le plus ancien ami de notre regretté confrère. J'ai déjà offert, il y a quelques mois, la troisième livraison. Voici la quatrième qui se recommande par les mêmes mérites, par la variété des recherches savantes, une connaissance approfondie des sujets traités et la beauté de l'exécution matérielle. M. Olivier Rayet y fait preuve d'une érudition ingénieuse et solide et applique sa critique pénétrante à l'interprétation de monuments qui réclamaient une nouvelle étude. Mais il est à regretter que cette critique sorte quelquefois des bornes entre lesquelles elle aurait dû se tenir, et tout en reconnaissant le mérite de M. Rayet, je dois consigner ici mes réserves

et mes protestations en ce qui touche des attaques dirigées contre l'administration d'un établissement tel que le Louvre, qui a rendu de si grands services à la science et aux arts, et qui a droit au respect et à la reconnaissance de tous.

« Les dissertations qui sont l'œuvre personnelle, de M. Rayet forment la plus grosse part de cette livraison. Je signalerai 1° une dissertation sur la statue du Diadumène découverte dans le sol de l'ancien théâtre de Vaison et dont la tête a été retrouvée à un kilomètre environ de cet emplacement. On n'ignore pas que le Diadumène est un athlète qui attache autour de son front la bandelette signe de sa victoire. 2° Une autre dissertation sur le soubassement de l'autel de Zeus et d'Athena à Pergame, représentant le combat des dieux et des géants. 3° Une notice sur un fragment de stèle en marbre trouvé à Pharsale. 4° Un mémoire sur la célèbre statue dite le *Tireur d'épine*, baptisée jadis par les Romains du nom du *Fedele*, statue dont l'origine antique avait soulevé des doutes que M. Rayet nous montre être mal fondés. 5° Une notice sur une tête féminine trouvée à Herculanum. 6° Une dissertation sur des figurines de Tanagra intitulées : *Cuisinier et coiffeur*.

« Entre les contributions que les collaborateurs de M. Rayet ont apportées à cette livraison je mentionnerai : Une dissertation de M. Max. Collignon sur l'*Apoxyomenos* du Vatican, où il reconnaît, avec plusieurs de ses devanciers, une copie en marbre du bronze de Lysippe et non une reproduction de la prétendue statue de Polyclète, dont l'existence supposée avait été admise par suite d'une mauvaise lecture d'un passage de Pline, lecture qui a égaré le sculpteur moderne dans sa restauration malheureuse; une notice sur une statue du musée du Louvre dite *Aphrodite au bain*, par M. Jules Martha; une dissertation de M. A. Cartault sur des figurines d'Asie Mineure appartenant à la collection de M. Camille Lécuyer; des notices de M. G. Maspero sur deux figures égyptiennes trouvées à Memphis, *Pehournowri*, statuette en calcaire peint, et *Skhemka, sa femme et son fils.* »

M. Perrot offre, de la part de M. Morillot, avocat-général de la cour de Besançon, le discours qu'il a prononcé à la rentrée des tribunaux et pour lequel il a pris comme sujet une étude sur *Thémis et les divinités de la justice*. « Dans une très bonne langue et avec une érudition abondante et précise, M. Morillot expose les idées que les anciens rattachaient à la personne de Thémis et des personnages secondaires qu'ils groupaient autour d'elle et qu'ils associaient à l'œuvre de la justice divine et de la justice humaine. Il cherche cette grande déesse et ses auxiliaires dans les

textes de la littérature grecque; il les retrouve et les suit dans les monuments figurés; il définit avec beaucoup de précision les conceptions que représentent ces êtres supérieurs.

« On est heureux de voir un jeune magistrat s'efforcer ainsi, pour sa part, de perpétuer dans les rangs de la Compagnie à laquelle il appartient des traditions d'attachement aux lettres antiques qu'il serait regrettable de voir disparaître. »

M. Oppert présente, de la part de M. Gustave Oppert, son frère, professeur de sanscrit à l'Université de Madras, plusieurs ouvrages ayant pour sujet la philologie comparée, la linguistique et l'archéologie de l'Inde. Nous citons parmi ces œuvres une monographie savante sur *le commerce de l'Inde dans l'antiquité*, sur *les armes, l'organisation des armées et les maximes politiques de l'Inde ancienne*, sur *la classification des langues*. M. Oppert offre également à l'Académie des éditions critiques des ouvrages politico-religieux intitulés *Nîtiprakâçika* et *Çukranîtisâra;* enfin la première partie d'un ouvrage intitulé *Contributions à l'histoire de l'Inde méridionale* contient des inscriptions en *telugu* et en sanscrit datées du XIII^e^ jusqu'au XV^e^ siècle.

M. de Witte a la parole pour une présentation :

« M. Alphonse Wauters, mon confrère à l'Académie royale des sciences de Belgique, m'a envoyé plusieurs de ses ouvrages en me priant de les offrir en son nom à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. D'autres volumes des ouvrages de M. Wauters ont déjà été offerts à l'Académie par M. Delisle, qui en a parlé dans des termes très flatteurs.

« Voici, dit M. de Witte, la liste des ouvrages que j'ai l'honneur d'offrir aujourd'hui à l'Académie :

« 1° *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, 6^e^ volume (in-4°) comprenant les années 1280 à 1300. Cette grande entreprise, dont M. Wauters a été chargé il y a une quinzaine d'années par la Commission royale d'histoire dont il est devenu membre peu de temps après, est rapidement parvenue à la moitié de son achèvement, car l'éditeur doit s'arrêter à l'année 1500, à l'avénement de Charles-Quint.

« Le nombre immense des diplômes analysés dans ce travail, et les introductions ainsi que les tables qui l'accompagnent, le rendent de la plus grande utilité pour les recherches historiques du moyen âge.

« 2° *La Belgique ancienne et moderne. Arrondissement de Louvain, canton de Glabbeek.* Un volume grand in-8° à deux colonnes. Cette description, complète à tous les points de vue, d'une partie de la Belgique

restée jusqu'à présent inexplorée, fournit des renseignements inédits de tous genres. Comme dans les autres parties de la publication, l'histoire communale y est donnée à l'aide d'un dépouillement des registres des échevins; l'histoire féodale au moyen des comptes des droits de fief et des dénombrements des fiefs; l'histoire des églises et des couvents avec le secours des cartulaires, des registres aux visites décanales; le tout complété par l'exploration des localités et de leurs monuments, l'étude ou l'analyse des sources imprimées et manuscrites. Une note, que M. Wauters a lue à la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, résume les données sans nombre qu'il a réunies sur la population des localités du canton et lui permet d'établir que ce dernier était déjà, au XIV^e^ siècle, très peuplé, autant qu'il l'était redevenu au commencement du XIX^e^ siècle. La note en question est jointe à l'envoi de M. Wauters.

« 3° Un travail pour la ville de Bruxelles, dont M. Wauters est l'archiviste, contient, outre le texte de trente-quatre documents relatifs au canal de Bruxelles à Willebroeck, creusé au XVI^e^ siècle, l'analyse des principaux événements se rattachant à cette belle voie de navigation.

« 4° Deux fascicules sur l'histoire de l'école flamande pendant la seconde moitié du XVI^e^ siècle contiennent des données inédites sur quelques artistes de cette époque et leurs productions, et, en particulier, une longue description du célèbre *Missel Grimani*, de Venise, que M. Wauters croit avoir été exécuté pour Jean de Bourgogne, fils naturel de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, et qui était lui-même évêque de Cambrai. Ce prélat mourut à Malines en 1480.

« 5° Une brochure sur les localités dont le nom se distingue par l'adjonction de l'adjectif *vieux* (en flamand *oud*), une autre sur une mention, au IX^e^ siècle, de *Thuinas* en Hesbaie ou Tirlemont, un rapport sur un travail intitulé *Jules César et les Éburons* complètent ce contingent formé d'œuvres parues toutes en 1881 et 1882. »

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE.

Sont offerts :

Del primitivo cubito egizio, par M. Botolotti, fasc. III (Modène, 1882, in-4^e^).

Étymologies basquaises, par M. de Charencey.

Recherches sur les noms des points de l'espace, par le même (Caen, 1882, in-8^e^).

M. Edm. Le Blant a la parole pour une présentation :

« Au milieu des nombreux manuscrits de la bibliothèque de l'Institut,

M. Ludovic Lalanne a retrouvé et reconnu un précieux recueil autrefois signalé, mais dont la trace était depuis longtemps perdue. C'est un volume in-4° illustré, comme on dit aujourd'hui, par Jean Cousin, le grand artiste français. Ce livre, intitulé *Liber Fortunæ,* porte la date de 1568; il avait été tout préparé pour l'impression et la gravure par son auteur, Imbert d'Anglézy, seigneur de Dunflun en Nivernais, qui, après avoir longtemps guerroyé sous François Ier, avait cherché le repos dans les lettres. Son ouvrage qui devait, écrivait-il sans hésiter, durer autant que l'Énéide sinon autant que l'Iliade, est un de ces recueils allégoriques semblables aux *Emblèmes d'Alciat* pour lesquels nos pères avaient conçu un engouement qui nous étonne. Le vieux soldat avait choisi pour sujet l'image multiple de la Fortune et de ses vicissitudes : des quatrains, des devises, des distiques assez maussades furent entassés par lui, suivant la mode du temps; mais il conçut, par bonheur, la pensée de les égayer par les dessins d'un homme habile et choisit Jean Cousin. Les compositions du maître lui agréèrent, je le dis à son éloge, mais elles lui plurent à ce point qu'il se crut en droit de les faire siennes, en déclarant dans son commentaire que, les ayant payées à bon prix, il pouvait très légitimement s'en estimer et s'en dire l'auteur. Le nom qu'avait ainsi supprimé cette naïveté enfantine nous est révélé par un inconnu qui a écrit, au bas du titre, ces mots « de la main de Jean Cousin. » L'attribution n'est pas douteuse, car les deux cents dessins portent à un haut degré le cachet du maître; ce sont bien là les longues statures, les formes sveltes et élégantes, la gentillesse des enfants qui caractérisent sa manière. Un grand nombre de ces compositions sont des modèles de grâce naïve et souriante. Le génie du peintre de figures, l'imagination inépuisable de l'ornemaniste se montrent avec tout leur éclat dans de jolis dessins à la plume, et nous devons nous applaudir de ce que l'œuvre soit demeurée inédite; gravée probablement en bois, comme on le faisait alors, par quelque main inhabile, elle nous serait venue alourdie et dépouillée de sa plus belle fleur. Entre le vieil artiste et nous, M. Lalanne n'a voulu d'autre intermédiaire que le travail mécanique de la photogravure. C'est une marque de goût dont nous avons grandement à le remercier, comme de l'intéressante notice que sa grande connaissance des choses du XVIe siècle lui a permis de joindre au recueil si heureusement retrouvé. »

M. Miller fait hommage, au nom de l'auteur, d'un nouveau *Dictionnaire grec-moderne-français,* par M. Émile Legrand (Paris, 1882, in-12).

M. Renan offre : 1° de la part de M. Rhys un volume intitulé : *Celtic Britain*; 2° au nom de M. James Darmesteter ; *Essais orientaux* (Paris,

1883, in-8°). 3° Les rapports de M. Clermont-Ganneau sur sa *Mission en Palestine et en Phénicie,* entreprise en 1881.

M. Renan présente en outre quatre numéros d'un journal de Casale dans lequel il est question d'une inscription trouvée à Casale, mais provenant du temple de Tunis.

M. Ch. Robert offre à l'Académie, de la part de M. Ferdinand Delaunay, une brochure intitulée : *Antiquités de Sanxay* (*Vienne*).

« C'est, dit-il, un examen très précis et très intelligent des vastes substructions de l'époque romaine, découvertes dans le Poitou par le P. Camille de La Croix, et dont ce zélé explorateur a eu l'occasion d'entretenir directement l'Académie.

« M. Delaunay montre et décrit d'une manière saisissante un établissement de bains qui n'avait pas moins de 114 mètres de long et dont les eaux, si elles n'étaient ni thermales, ni minérales, avaient sans doute quelque vertu cachée qui attirait un grand nombre de visiteurs.

« Il s'arrête aussi à un vaste édifice que ses colonnades, ses portiques, les restes d'une stèle avec inscription votive, permettent de considérer comme un temple. Une pierre, qui paraît avoir fait partie d'un fronton, porte encore les lettres POL, dans lesquelles le P. de La Croix et M. Delaunay reconnaissent les restes du mot APOLLINI. Le temple, élevé dans les environs d'un vaste établissement de bains, était naturellement dédié à l'Apollon gaulois, que César représente comme le dieu guérisseur par excellence. M. Delaunay pense que l'Apollon de Sanxay portait quelque surnom gaulois, comme l'Apollon des eaux chaudes, qui est souvent qualifié de *grannus* dans les inscriptions; malheureusement les deux seuls textes retrouvés ne sont rien moins qu'explicites. Je n'appellerai pas l'attention de l'Académie, ajoute M. Ch. Robert, sur les autres ruines décrites par l'auteur; je signalerai seulement des monnaies gauloises retrouvées dans les déblais avec des monnaies romaines, ce qui prouve que Sanxay était déjà habité au temps de l'indépendance.

« Le P. de La Croix, cédant à l'attraction qu'exercent sur les meilleurs esprits les traditions et les mystères de la Gaule indépendante, pense que les habitations particulières déjà découvertes étaient des hôtelleries pouvant recevoir un grand nombre d'étrangers, et rattache l'arrivée de ces visiteurs à l'habitude qu'auraient eue les anciens Pictons de tenir leurs assemblées en ce lieu. Mais M. Delaunay se demande si ces assemblées ont persisté jusqu'à l'époque romaine, et, tout en rendant hommage au savoir et à l'intuition du P. de La Croix, il aime mieux reconnaître à Sanxay les ruines d'un établissement de bains, qui aurait été pour les

Gallo-romains du Poitou ce qu'était Vichy pour les Arvernes, ou Aix pour les Allobroges.

« En résumé, les descriptions précises et les appréciations techniques contenues dans cet opuscule sont de nature à intéresser le public à la conservation de ces vastes ruines qui, sans avoir l'immense valeur que leur attribue l'enthousiasme du P. de La Croix et de M. Delaunay, ont une grande importance et méritent d'être protégées par le Gouvernement. »

M. Delisle présente à l'Académie, de la part des auteurs :

1° *La vie rurale dans l'ancienne France*, par Albert Babeau (Paris, 1882, in-8°).

« Ce volume est le complément de l'ouvrage publié par le même auteur sous le titre de : *Le village sous l'ancien régime*, et qui a obtenu un légitime succès. Dans le premier livre, l'auteur avait surtout examiné la vie politique et administrative des habitants des campagnes au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. Dans celui-ci, il a étudié principalement la vie privée des mêmes habitants. Les deux volumes se font remarquer par l'abondance et par l'originalité des renseignements, en tant surtout qu'ils se rapportent à la Champagne. »

2° *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron*, publié par M. Lucien Merlet, t. I, livraisons 1 et 2 (in-4°).

« M. Merlet, dit M. Delisle, s'est fait connaître par de nombreuses publications relatives à l'histoire de Chartres et du pays chartrain. Aux cartulaires qu'il avait anciennement publiés vient s'ajouter le cartulaire de l'abbaye de Tiron, dont les deux premières parties sont aujourd'hui présentées à l'Académie. L'édition est faite avec le soin, la critique et la science dont M. Merlet nous a donné tant de preuves. Il était particulièrement désigné pour exécuter ce travail. C'est lui, en effet, qui avait, il y a une vingtaine d'années, démontré que le chartrier de Tiron était souillé par la présence d'un grand nombre d'actes faux, dont plusieurs ont malheureusement servi, au XVIII^e^ siècle, à soutenir quelques thèses de diplomatique. Grâce à la publication qu'il fait pour la Société archéologique d'Eure-et-Loir, en mettant à profit les pièces originales aussi bien que les cartulaires, on pourra désormais étudier en toute sécurité une série de chartes qui sont aussi utiles pour l'histoire générale que pour l'histoire de l'abbaye de Tiron et des provinces dans lesquelles cette abbaye avait des propriétés. »

M. Schefer, en présentant à l'Académie l'ouvrage intitulé : *Les instruments de musique au XIV^e^ siècle d'après Guillaume de Machaut*, par Émile Travers, mémoire lu à la réunion des Sociétés savantes en 1881 (Paris,

1882, in-8°), donne lecture de la note suivante que lui a adressée sur ce volume M. Riant :

« Ce petit travail est destiné à servir de commentaire à deux passages assez difficiles des œuvres poétiques de Guillaume de Machaut, et où cet écrivain énumère les instruments de musique en usage en France de son temps. Si quelques-uns des termes employés par Machaut ont résisté à l'ingénieuse critique de l'auteur, il a, du moins, pu expliquer le sens précis du plus grand nombre, et donner sur les instruments qu'ils désignaient des détails du plus vif intérêt et puisés aux sources les plus sûres.

« M. Travers mérite donc d'être encouragé dans des recherches difficiles que peu d'érudits ont abordées avant lui avec succès, et pour lesquelles les textes français du moyen âge lui réservent encore de nombreux matériaux. »

M. Ad. Regnier fait hommage, au nom de l'auteur, des *Études iraniennes*, de M. James Darmesteter, professeur de zend à l'École des hautes études.

« Le premier volume contient un essai de grammaire historique de la langue persane, depuis la langue des Achéménides jusqu'à nos jours. C'est, dit M. Regnier, la refonte d'un travail que l'Institut a honoré du prix Volney l'an dernier avec grand éloge.

« Il me suffira d'énumérer les parties du 2e volume pour en montrer le haut intérêt :

« 1° *Mélanges d'histoire et de littérature iraniennes* (histoire ancienne de l'Iran, métrique zende, langue et littérature pehlvies, dialectes).

« 2° *Indo-Iranica*, c'est-à-dire questions limitrophes, touchant à la fois à l'Inde et à l'Iran.

« 3° *Lexicographie*, études la plupart inédites.

« 4° *Mythologie et légendes*, études portant sur l'Avesta et le livre des Rois.

« 5° *Traductions indigènes des Yadhts*. C'est le texte inédit des traductions pehlvies, persanes et sanscrites, dont l'auteur s'est servi pour sa traduction dans la collection des Livres sacrés de l'Orient. Du second volume la première moitié seule a paru.

« Dans toute cette importante publication, M. James Darmesteter se montre savant et habile philologue, esprit original, avec bon sens et sagesse, à la fois solide et ingénieux. »

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Rapport de M. Ch. Tissot, membre de l'Académie, sur la communication

ddressée à l'Académie par le lieutenant-colonel de Puymorin (Inscriptions de la Tunisie), lu à la séance du 8 décembre 1882. Découverte de la Colonia Ucitana major.

Chronique de Bourges, 1467 à 1506, par Jean Batereau, publiée par M. Jules Havet (extrait du *Cabinet historique,* 1882).

Légendes et récits populaires du pays basque, par M. Cerquand (Pau. 1882, in-8°).

Memorie storiche sulla revoluzione ellenica di Constantino Metaxàs, mémoires traduits du grec par Vincenzo Grotta (Lucca, 1882, in-8°).

M. Bréal présente une brochure qui a pour titre : *Inscriptions sanscrites du Cambodge,* traduites par M. Aug. Barth (extrait du *Journal asiatique,* 1882). « Ce sont, dit-il, les premières inscriptions de M. Aymonier (sauf une inscription traduite par M. Bergaigne) qui aient été publiées *in extenso.* »

M. G. Paris fait hommage, de la part de M. Jules Guiffrey, d'un volume intitulé :

Les Amours de Gombaut et de Macée, étude sur une tapisserie française du musée de Saint-Lô (Paris, 1882, in-4°).

« Tout le monde, dit M. Paris, se rappelle, dans l'énumération des objets plus ou moins bizarres qu'Harpagon veut faire accepter pour mille écus au malheureux qui cherche à lui emprunter de l'argent, « une tenture de tapisserie des amours de Gombaut et de Macée. » Pendant longtemps les commentateurs de *L'Avare* ont vainement cherché quel pouvait bien être le sujet de cette « tenture de tapisserie, » tant les choses les plus connues s'oublient vite. Pendant plus d'un siècle et demi, les amours de Gombaut et de Macée avaient, dans des tapisseries plus ou moins somptueusement exécutées, décoré partout les murailles des châteaux et des maisons bourgeoises. Les cartons primitifs, toujours assez fidèlement suivis, ont dû être composés vers la fin du xv^e^ siècle; M. Guiffrey l'induit très judicieusement, tant du caractère des dessins que du style des vers qui y sont joints. La suite complète des sujets qui composent l'histoire des amours de Gombaut et de Macée se trouve au musée de Saint-Lô; on a eu en outre des tableaux isolés; M. Guiffrey donne de plusieurs d'entre eux de belles reproductions héliographiques, et il reproduit les dessins qui en ont été gravés au commencement du xvii^e^ siècle. L'auteur, connu par ses travaux sur les tapisseries françaises, a accompagné ces images d'un excellent commentaire. Il montre les origines littéraires du texte et des compositions. Les *Amours de Gombaut et de Macée* ne sont pas un roman, comme on pourrait le croire; ce sont des scènes de la vie

pastorale plus ou moins idéalisées, telles que la représente tout un genre de littérature au moyen âge. Les bergers sont représentés dans leurs jeux et leurs plaisirs depuis l'enfance jusqu'à la mort. La noce du berger Gombaut et de la bergère Macée forme le tableau principal, qui a donné son nom à l'ensemble. Les vers qui accompagnent les tableaux sont lestement tournés, mais souvent aussi grossiers et féconds en équivoques trop claires. Ce fut sans doute une des causes qui contribuèrent à faire décrocher puis oublier ces tapisseries, quand le goût devint plus délicat et la pudeur plus ombrageuse.»

M. Delisle dit à propos de cette présentation :

«Aux judicieux et intéressants détails que notre confrère M. Gaston Paris donne sur la tapisserie de Gombaut, actuellement conservée au musée de Saint-Lô, il convient d'ajouter un simple renseignement bibliographique : c'est que l'idée de faire servir cette tapisserie à l'explication d'un passage de *L'Avare*, de Molière, avait déjà été émise en 1825 par un savant dont je dois particulièrement honorer la mémoire, et dont le nom a longtemps figuré sur la liste des correspondants de l'Académie. Dans un mémoire qui a été publié en 1825 dans le recueil de la *Société des antiquités de Normandie* (II, 243), M. de Gerville signale en ces termes la tapisserie de Gombaut, qui était alors conservée au château de Laune (arrondissement de Coutances) : «On y voit une tenture de tapisserie «curieuse, à laquelle Molière a donné une espèce de célébrité. Cette tapis«serie, indiquée dans une de ses comédies (*L'Avare*, acte II, scène 1), «comme une vieillerie, se trouve ici très fraîche et très entière. . . » A une époque plus rapprochée de nous, en 1860, M. Renault (*Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances*, page 666) a aussi mentionné la tapisserie de Gombaut rendue célèbre, dit-il, par *L'Avare* de Molière.»

M. Delisle offre, au nom de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, des *Lettres inédites d'Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe, gouverneur de Bayoun* (Bordeaux, Paris, 1882, br. in-8°).

«M. Tamizey de Larroque avait, en 1867, prouvé que la fameuse lettre du vicomte d'Orthe, gouverneur de Bayonne, relative aux massacres de la Saint-Barthélemy, n'avait aucun caractère d'authenticité, et qu'elle avait été fabriquée de toutes pièces par Agrippa d'Aubigné. Aujourd'hui, dit M. Delisle, il met en pleine lumière la singulière figure de ce gentilhomme, qu'on n'a longtemps connu que d'après un document apocryphe. Dans son nouvel opuscule notre correspondant publie et commente une vingtaine de lettres, dans lesquelles sont beaucoup de ren-

seignements utiles pour l'histoire de la seconde moitié du XVI^e^ siècle.»

M. Oppert présente, de la part de l'auteur, M. Ledrain, un travail intitulé : *Les antiquités chaldéennes du Louvre* (Paris, 1882, in-4°).

«L'auteur, dit-il, expose avec science et avec esprit les résultats obtenus par les fouilles de M. de Sarzec : il explique sur plusieurs points intéressants la lecture de ces textes nouveaux écrits dans un langage non sémitique nommé *le sumérien*. M. Ledrain y commente également des textes nouveaux de la collection émanant des prédécesseurs et successeurs de Gudea, le constructeur des temples de Tello. Le mémoire est écrit avec une grande lucidité et sera lu avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à cette branche de l'archéologie orientale.»

M. Edm. Le Blant dépose sur le bureau le quatrième fascicule des *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome.*

«Ce fascicule, dit-il, s'ouvre par un article de l'habile et dévoué directeur de l'École de Rome, M. Geffroy, notre savant confrère dont le départ laisse de si vifs regrets, qui signale aux érudits et aux artistes des tablettes inédites de la *Biccherna* et de la *Gabella* siennoises. Ces noms désignaient, comme on le sait, l'administration financière et douanière : fournies tous les six mois par des délégués spéciaux, les liasses des recettes et des dépenses étaient réunies entre deux planchettes de bois qui portèrent d'abord un simple titre avec le nom et les armes du camerlingue, puis des peintures diverses, véritables œuvres d'art retraçant des sujets de religion ou d'histoire locale. Ces plaquettes ont par malheur été en partie dispersées; celles que l'on connaît remontent à 1257 et vont jusqu'en 1613. S'il en existe encore à Sienne, un certain nombre d'entre elles ont passé à Berlin, à Cologne, dans des collections particulières et dans notre département des manuscrits. M. Geffroy, qui en recherche la trace et les décrit avec une grande connaissance des choses de l'art italien, en publie une que M. Descemet lui a signalée au Musée chrétien du Vatican. Cette plaquette, datée de 1344 et dont il donne la copie, reproduit le motif central d'une célèbre peinture allégorique due à Lorenzetti ou à quelqu'un de son école, c'est-à-dire la fresque symbolisant le Bon gouvernement de Sienne.

«M. Thomas donne et étudie dans le même cahier des extraits des *Regesta* du Vatican, de 1296 à 1330, et M. de La Blanchère examine avec non moins de savoir sept briques sigillaires des terres Pontines, dont plusieurs ont été retrouvées dans les vestiges d'une grande habitation romaine de la contrée de Pescinara, lieu devenu aujourd'hui inhabitable.

«Le bulletin qui clôt cette livraison rend un juste hommage à d'excel-

lentes publications d'anciens membres de l'École, MM. Édouard Cuq, Eugène Müntz, Albert Martin et Élie Berger.

Sont encore offerts :

Ministère du commerce. Annales du commerce extérieur, année 1882, fasc. VIII-XII (Paris, in-8°).

Annuaire statistique de la France, 5e année, 1882 (in-8°).

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. G. Perrot, membre de l'Académie, et Ch. Chipiez, livraisons 75 à 87 (Paris, 1882, in-8°).

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. V. Duruy, membre de l'Académie, livraisons 239 à 251 (Paris, 1882, gr. in-8°).

Actes de la Société philologique, 1881, t. XI, 2e fasc.

Atti della R. Accademia dei Lincei, année 1880-1881, vol. VII-IX (Rome, in-4°).

Bulletin d'archéologie chrétienne, par M. le commandeur J. B. de Rossi, édition française par M. l'abbé Duchesne, 4e série, 1re année, livraisons 1 et 2 (Paris, 1882, in-8°).

Bulletin de correspondance africaine, fasc. II, mars-avril 1882 (Alger, gr. in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, année 1882, 4e livraison (Paris, in-8°).

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, septembre-décembre 1882 (in-8°).

Le Bibliographe ou *Bulletin mensuel et raisonné des livres anciens et modernes,* 1882, n° 24.

Bulletin mensuel de la Société centrale des architectes, juillet-octobre 1882 (Paris, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, juillet-septembre 1882 (Saint-Omer, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 5e série, t. IV, année 1881 (Angoulême, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trim., 1882 (in-8°).

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 3e trim., 1882 (Paris, in-8°).

Compte rendu de la Société archéologique d'Agram, 4e année, fasc. IV (1882, in-8°).

Compte rendu de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, année 1882 (in-4°).

L'Esploratore, organe officiel de la Société d'exploration commerciale africaine, décembre 1882 (Milan, in-8°).

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, septembre-octobre 1882 (Paris, in-8°).

Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques, par M. F. Lenormant, membre de l'Académie, livr. 29 et 30 (1881, in-8°).

Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet, t. VI, 1881-1882 (in-8°).

Proceedings of the Cambridge philological Society, 1882 (Londres, in-8°).

Revue géographique internationale, août-septembre (1882).

Revue des questions historiques, livraison 64, 1er octobre 1882 (Paris, in-8°).

Revue africaine, juillet-octobre 1882 (Paris, in-8°).

Revue des études juives, juillet-septembre 1882 (Paris, in-8°).

Revue archéologique, juillet-août 1882 (Paris, in-8°).

Revue épigraphique du Midi de la France, septembre-octobre 1882 (in-8°).

Nouvelle revue historique de Droit français et étranger, septembre-décembre 1882 (in-8°).

Revista filipina de ciencias y artes, año I, nos 2-4 (Manille, 1882, in-8°).

Royal institute of British architects, Proceedings, 1882-1883, n° 2 (Londres, in-4°).

CORRECTIONS.

Page 12, ligne 6, lisez *Senart*, au lieu de *Senard*.

Page 71, lignes 36 et 38, lisez *Mémoires*, au lieu de *Mémoire*.

Page 172, ligne 3, lisez, après le mot Ἀθήναις : Ἀρχαιολογικῆς Ἑταιρίας.

Page 172, ligne 5, lisez *Proceedings*, au lieu de *Procedings*.

Page 177, ligne 20, lisez *Abamelek-Lazarew*, au lieu de *Abanelek-Lazarew*.

Page 178, ligne 35, lisez *Koumanoudis*, au lieu de *Komuanoudis*.

Page 291, ligne 18, et page 298, ligne 2, lisez *M. Rebora*, au lieu de *Robora*.

TABLE DES MATIÈRES

DU DIXIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

A

Abamelek-Lazarew (Prince Simon). Découverte à Palmyre d'une immense inscription, p. 80.

Abbadie (D'). *Dictionnaire de la langue amarinna*, p. 159.

Abhandlungen der historischen Classe der philosophisch-philologischen Classe der Königlich Bayerischen Akademie der Wissenschaften, p. 263.

Abyssinie (Églises monolithes de l'), p. 75.

Achille (Fragment d'un disque en marbre représentant la description homérique du bouclier d'), p. 90.

Actes (Les) des Martyrs, supplément aux Acta sincera de dom Ruinart. Voy. Le Blant.

Actes de la société philologique, p. 470.

Adam de Saint-Victor (Essai philologique et littéraire sur les œuvres poétiques d'), p. 280.

Afrique orientale (Les voyages du Dr Lacerda dans l'), p. 165.

Âge (L') de bronze, instruments, armes et ornements de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, p. 45, 253.

Âges (Les) de la pierre, instruments, armes et ornements de la Grande-Bretagne, p. 253.

Aisne (Antiquités et monuments du département de l'), p. 153.

Aix (Le musée d'), p. 150.

Albe (La ruine), ou origine de l'Église de Viviers, p. 280.

Alger (Programme pour la section orientale de l'*École des lettres d'*), p. 78. — Commission, p. 85.

Allain. *L'instruction primaire en France avant la Révolution*, p. 60.

Alpes cottiennes et graies (Les), p. 279.

Amarinna (Dictionnaire de la langue), p. 159.

Amelineau. *Papyrus gnostique de Bruce*, p. 184, 220-227.

Amérique centrale (Essai de déchiffrement de l'écriture hiératique de l'), p. 450.

Amours (Les) de Gombaut et de Macée, études sur une tapisserie française, p. 467.

Amphithéâtre gallo-romain de Lutèce (Découverte de l'). Communication de M. L. Renier à ce sujet et décision de l'Académie, p. 274, 275, 276.

Analecta sacra Spicilegio Solesmensi parata. Voy. Card. Pitra.

Analele academiei Române, p. 56,

Andeli (Œuvres de Henri d'), *trouvère normand du XIIIe siècle.* Voy. Héron.

Anderson. *History of Shorthand, etc.*, p. 252.

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, p. 71, 170, 263; — *du commerce extérieur*, p. 145, 251, 264, 470; — *de l'Université de Bruxelles*, p. 263; — *de la Société d'émulation du département des Vosges*, p. 448.

Annuaire statistique de la France, p. 71; — *de la Société d'émulation de la Vendée*, p. 170; — *de l'Université catholique de Louvain*, p. 263, 470.

Antiquité américaine (Les documents écrits de l'), p. 155.

Antiquités (Les) chaldéennes du Louvre, p. 469.

Antiquités nationales. Ouvrages envoyés au concours, p. 3, 4, 271, 273, 275, 276, 277, 279, 280. — Récompenses accordées, p. 318. — Rapport sur le concours de 1882, p. 174, 177, 231-248. — Conditions du concours, p. 322.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, p. 153.

Antiquités phéniciennes et romaines dans les îles de Malte, etc. (Rapport sur les). Voy. Caruana et Marie.

Antiquités de Sauxay, p. 464.

Aquitaine (Des origines du premier duché d'). Voy. Perroud.

Arabes (Documents géographiques publiés par les), etc. Sujet du Prix Bordin. — Récompense accordée, p. 92, 95.

Arabes (Mémoire sur les rapports des) avec l'Inde, p. 145.

Arbellot (L'Abbé). *Les chevaliers limousins à la première croisade*, p. 3.

Archæologica, or Miscellaneous tracts relating to antiquity, p. 263.

Archæological Institute of America. Report on the investigations at Assos, p. 251.

Archéologie grecque (Manuel d'), p. 49.

Archéologie de la Meuse. Descriptions des voies anciennes, etc., p. 139.

Archevêque d'Alger. Rapport du P. Delattre sur les découvertes faites à Carthage, p. 6.

Archevêque de Paris. Prières publiques, p. 5.

Archives du département des affaires étrangères (Inventaire sommaire des), p. 458; — *départementales (Calvados)*, p. 445; — *de Malte (Inventaire)*, p. 281; — *de l'Orient latin*, p. 55.

Archivistes paléographes (Élèves de l'École des Chartes nommés), p. 7, 329.

Aristophane (Parabase des Oiseaux d'). Voy. Weil.

Armées (Les) des trois premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Voy. De la Chauvelays.

Armées improvisées (Les), p. 144.

Arménie (Chronique d') de Jean Dardel d'Estampes, évêque de Tortiboli, p. 68.

Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon, etc., p. 280.

Arsacides (Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois parthes). Voy. De Longpérier.

Art antique (Monuments de l'), p. 57, 459.

Art chaldéen (Lettre relative à l'histoire de l'). Voy. Heuzey.

Art étrusque (Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'), etc., sujet de prix Bordin, p. 269, 325.

Art (Manuel de l'histoire de l'), p. 446.

Art (L') dans le Midi. Voy. Parrocel.

Art (L') national. Voy. de Cleuziou.

Art (L') préhistorique dans l'Ouest et notamment en haute Normandie, p. 271.

Art (L') en Saintonge et en Aunis, p. 170.

Art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims (Origines et développement de l'), p. 153.

Artistes (Les) et les maîtres de métier de Lyon au XIV^e siècle, p. 275.

Artisti belgi ed olandesi a Roma, etc. Voy. Bertolotti.

Arts (Les) à la cour des papes pendant le XV^e et le XVI^e siècle, p. 146.

Arts et métiers à Saint-Omer (Les anciennes communautés d'). Voy. d'Hermansart.

Arts (Ministre des). Médaille commémorative de la libération du territoire, p. 4.

Ascia (Monument portant la figure de l'). Voy. Desjardins.

Aspremont (Lettres inédites d'Adrien d'), vicomte d'Orthe, p. 468.

Assyrie et Babylonie. Documents religieux, p. 441.

Athenæum de Turin (Manuscrits de l'), 440.

Athènes et Rome (Écoles françaises). — Commission, p. 4, 16. — Communications diverses, p. 94, 175, 276. — Démission de M. Geffroy comme directeur de l'école de Rome, p. 272. — Candidats proposés à cette place, p. 274. — Rapport sur les travaux de 1882, p. 277, 407-p. 90.

Atti della R. Accademia dei Lincei, p. 71, 170, 263, 470; — *della R. Accademia delle scienze di Torino*, p. 71, 170; — *della fondazione scientifica cagnola*, p. 253.

Aube (Statistique intellectuelle et morale du département de l'), p. 457.

Aubenas. *Histoire de Fréjus, etc.*, p. 3.

Aubé. Manuscrit grec où est raconté le martyre de trois saints de Pergame, p. 64. — *Polyeucte dans l'histoire*, p. 95, 97, 175, 255.

Aurès. *Système métrique assyrien*, p. 255.

Arvales (Le chant des frères). Voy. Edon.

Avril (D'). *Poème du Cid. Œuvres de dom Andres Bello*, p. 185.

Aymonier. Mission au Cambodge, p. 4. — Inscriptions recueillies, p. 81. — Estampages d'inscriptions de l'Inde, p. 177, 182.

B

Babeau. *La vie rurale dans l'ancienne France*, p. 465.

Bailly. *Le verbe Temnein (τέμνειν) dans le serment d'Hippocrate*, p. 444.

Bantia (Paragraphes de la *Table de*), p. 6.

Baptême (Histoire du) dans tous les pays et dans tous les temps, p. 456.

Barrier de Meynard, membre de la Commission du prix Bordin, p. 5; — du prix Brunet, p. 266. — Résultats de la mission de MM. Basset et Houdas en Tunisie, p. 15, 25-28. — *Dictionnaire français-turc*, p. 66. — Membre de la Commission algérienne, p. 85; — membre de la Commission des correspondants, p. 276.

Barclay Head. *History of the coinage of Bœotia*, p. 186.

Barth. Rapport sur les inscriptions de l'Inde découvertes par M. Aymonier, p. 177, 182. — *Inscriptions sanscrites du Cambodge*, p. 467.

Baschet. *Les comédiens italiens à la cour de France sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII*, p. 449.

Basset. Mission en Tunisie. Notes manuscrites, p. 13, 15, 25-28. — Rapport, p. 94. — *Études sur l'histoire d'Éthiopie*, p. 261.

Baudry, membre de la Commission du prix ordinaire, p. 5.

Bauffremont (Notice sur sœur Marie-Agnès de), religieuse de la Visitation de Besançon, et *Abrégé de la vie de sœur Marie-Louise de Bauffremont, religieuse de la Visitation de Gray*, p. 452.

Baux (Inventaire chronologique et analytique des Chartes de la maison de), p. 280.

Beauclair (La ville gallo-romaine de), commune de Voingt (Puy-de-Dôme). Fouilles et découvertes, p. 452.

Belgique (La) ancienne et moderne, arrondissement de Louvain, p. 461. — *Table chronologique des Chartes et diplômes concernant l'histoire de la Belgique*, *ibid.*

Bello (Œuvres complètes d'Andres). Poème du Cid, p. 185.

Belon (Pierre), considéré comme inventeur de la nomenclature binaire, p. 442.

Bengesco. *Voltaire. Bibliographie de ses œuvres*, p. 169.

Benoist. *Interpolation qu'on a cru reconnaître dans Horace*, p. 273.

Benoît (Les reliques de saint), p. 61.

Bergaigne. *Une nouvelle inscription du Cambodge*, p. 164. — Rapport sur les inscriptions découvertes dans l'Inde et sur les inscriptions recueillies dans le Cambodge par M. Aymonier, p. 177, 182, 457.

Berger (Ph.). *L'exposition de la cour Caulaincourt au Louvre*, p. 44.

Berger (Samuel). Prix ordinaire. — *Versions de la Bible en langue d'oïl*, p. 91, 318.

Berger (Fondation du prix Jean-Jacques), p. 87.

Bernard (Poèmes latins attribués à saint), p. 257.

Berthelé. Archiviste paléographe, p. 7, 329.

Bertolotti. *Artisti belgi ed olandesi a Roma nei secoli XVI e XVII. — Artisti lombardi a Roma, etc.*, p. 44.

Bertrand. Rapport. Concours Gobert, p. 2. — Membre de la Commission des antiquités nationales, p. 11. — Communication relative aux fouilles de *Sanxay*, p. 267.

Bible en langue d'oïl (Versions de la). — Prix ordinaire et récompense décernés, p. 91, 93.

Bibliographie aristotélique. — Prix Brunet décerné, p. 88.

Bibliographie générale des Gaules, p. 66.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, p. 71, 171, 470.

Bibliothèque de Photius (Examen historique et critique de la). — Sujet de prix, p. 322.

Bijoux de Jeanne de Bourdeille (Inventaire des), dame de Sainte-Aulaire, p. 140.

Bilco, membre de l'École d'Athènes. Sa mort, p. 186.

Bitche (Henri de), duc de Lorraine, p. 265.

Bladé. *Poésies populaires de la Gascogne*, p. 255. — Élu correspondant, p. 281.

Blanchère (De la). Mission dans la province d'Oran, p. 182.

Blondel. *État actuel des ruines du temple de la Fortune à Préneste*, p. 164.

Boislisle (De). *Saint-Simon*, p. 55. — *Semblançay et la surintendance des finances*, p. 146.

Boissière. Candidat à une place de correspondant, p. 279.

Bonnafé. Étude sur *Nicolas Foucquet*, p. 68.

Bonnard. Récompense (Prix du budget), p. 93, 318.

Bonnardot. *Essai historique sur le régime municipal à Orléans*, p. 45.

Books (The) of Chilam Balam, the prophetic and historic records of the Mayas of Yucatan, p. 143.

Borderie (De la). *Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul*, p. 169. — Détermination du territoire occupé par les *Diablintes*, les *Curiosolites* et les *Corisopites*, p. 255.

Bordin (Prix). Mémoires envoyés au Concours, p. 3, 4, 280. — Commissions, p. 5, 266. — Questions retirées du concours ou prorogées, p. 87, 319, 324. — Récompense accordée, p. 92, 95, 319. — Sujets proposés, p. 269. 825, 326.

Bouclier d'Achille (Fragment d'un disque en marbre représentant la description homérique du), p. 90.

Bourdon d'Huesca (Le), légende espagnole, p. 56.

Bourges (Chronique de), 1467 à 1506, par Jean Batereau, p. 467.

Bourgogne (Les armées des trois premiers ducs de) de la maison de Valois, voy. de la Chauvelays.

Bréal. Membre de la Commission du prix Delalande-Guérineau, p. 5. — Inscription latine récemment découverte à Rome, p. 11, 23-25. — Désigné comme lecteur pour la séance trimestrielle, p. 12. — Sur un vase récemment trouvé à Veies, portant une inscription étrusque et un alphabet grec, p. 15. — *Inscription de Duenos.* — *Inscriptions du vase Chigi*, p. 145. — Membre de la Commission des correspondants, p. 276.

Bretagne (Histoire de la réunion de la) à la France. Voy. Dupuy.

Bretagne (Chronique de) de Jean de Saint-Paul, p. 169.

Brièle. *Délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu*, p. 170.

Britain celtic, p. 463.

Bronzino (Le) du musée de Besançon, p. 56.

Bruel (Alex.). *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, formé par Auguste Bernard*, p. 2.

Brunet (Prix). Mémoires envoyés au concours, p. 3, 4. — Commission, p. 5, 74, 266. — Prix décerné, p. 88, 320. — Sujet proposé, p. 267. — Conditions du concours, p. 327.

Buddha (Essai sur la légende de), son caractère et ses origines, p. 64.

Bugge (Sophus). *Studien über die Entstehung der nordischen Götter und Heldensagen*, p. 152.

Bulletin des antiquités africaines, p. 264, 450; — *d'archéologie chrétienne*, p. 171, 470; — *de correspondance africaine*, p. 470; — *de correspondance hellénique*, p. 71, 163, 171, 263; — *critique de la religion assyro-babylonienne*, p. 154; — *archéologique, épigraphique et géographique de l'Algérie*, p. 54; — *d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, p. 71, 171, 264, 470; — *mensuel et raisonné des livres anciens et modernes*, p. 470; — *mensuel des récentes publications françaises*, p. 158; — *des séances de la Société philologique*, p. 150; — *de la Société des antiquaires de la Morinie*, p. 71, 171, 264, 470; — *des antiquaires de la Normandie*, p. 171; — *des antiquaires de l'Ouest*,

p. 71, 171, 470; — *des antiquaires de Picardie*, p. 264; — *de la Société archéologique et historique de la Charente*, p. 470; — *archéologique de Croatie*, p. 71, 171, 263; — *archéologique et historique de l'Orléanais*, p. 171, 263; — *archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, p. 71; — *de la Société centrale des architectes*, p. 71, 171, 263, 470.

Bullettino di archeologia cristiana, p. 71, 171.

Buzy. *Dom Maugérard*, ou *Histoire d'un bibliographe lorrain de l'ordre de Saint-Benoît au XVIII^e siècle*, p. 170.

C

C guttural latin en une sifflante (Renseignements archéologiques sur la transformation du). Voy. Deloche.

Cachets d'oculistes romains. Voy. Héron de Villefosse et Thédenat.

Caen (Liste des recteurs de l'Université de), d'après leurs signatures sur les registres des rectories, etc., p. 444.

Cagnat. Lettres relatives à sa mission scientifique en Tunisie, p. 9, 12, 75, 76, 77. — Inscription découverte dans l'Henchir Chigarnia, p. 12. — L'exposition de la cour Caulaincourt au Louvre, p. 44. — Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains, p. 165.

Calais (Études sur les monnaies de), p. 452.

Calvados, archives départementales, p. 445.

Cambodge. (Inscriptions recueillies au). Voy. Aymonier, Barth, Bergaigne.

Canal de Bruxelles à Willebroeck (Étude relative au), p. 462.

Canarie. (Dessins gravés sur les rochers de la Grande). Voy. Lenormant.

Canon (Le) d'autel de Fontevrault au musée de Naples, p. 443.

Capitole (Le musée du) et les autres collections romaines à la fin du XV^e ou au commencement du XVI^e siècle. Voy. Müntz.

Caractères gravés sur le bas-relief dit de la Croix, à Palenqué. Voy. De Charencey.

Carolines. Découverte et description des îles Garbanzos d'après le manuscrit de l'archivo de Indias, p. 257.

Caruana. *Rapport sur les antiquités phéniciennes et romaines dans les îles de Malte etc.*, p. 93, 118-123, 157.

Carthage (Mémoires relatifs à des recherches épigraphiques faites à). Voy. Delattre.

Carthage (La constitution de) d'après Aristote et Polybe, p. 164.

Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil au diocèse de Paris, p. 275; — *de Mulhouse*, p. 279; — *du prieuré de Saint-Etienne de Vignory*, p. 280; *de la commune de Millau (Aveyron), le livre de l'épervier*, p. 449; — *de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron*, p. 465.

Casale (Inscription trouvée à), p. 464.

Casati. *État actuel de la science historique touchant les Étrusques*, p. 268.

Castan. *La médecine municipale à Besançon au XV^e siècle. — Inscription romaine sur bronze mentionnant les eaux thermales de l'Helvétie etc.*, p. 44. — *Le Bronzino du musée de*

Besançon, p. 56. — Manuscrit de la *librairie* du roi de France, Charles V, p. 73, 443. — *Notice sur Jules Quicherat*, p. 250. — *Le canon d'autel de Fontevrault au musée de Naples*, p. 443.

Catalogue des objets d'art, etc., de la collection de Benjamin Fillon, p. 66; — *du musée de Constantinople*, p. 94; *de la collection Timbal*, p. 260; — *des figurines de terre cuite du Musée du Louvre*. Voy. Heuzey. — de la *librairie* du roi de France, Charles V. Voy. Castan.

Catedral (La) de Léon Salvada, p. 64.

Cathédrales de Siponto et de Termoli (Photographies des), p. 183.

Caulaincourt (Exposition de la cour) au Louvre. Voy. Ph. Berger, Edm. Le Blant, R. Mowat, Cagnat.

Cauzac (Les vieux papiers du château de), p. 65.

Ceccaldi. *Monuments antiques de Chypre, de Syrie et d'Égypte*, p. 256.

Celtes et les Gaulois (Études sur les). Voy. Lemière.

Celtic Britain, p. 463.

Céramiques (Les) de la Grèce propre, p. 51.

Chabas. Son remplacement comme correspondant, p. 275, 280, 281.

Chaldée (Les fouilles de), communication d'une lettre de M. de Sarzec, p. 449.

Chambre des comptes de Dijon (Armorial de la), p. 280.

Chanceliers (Les) de l'Église de Chartres. Voy. Hauréau.

Chant (Le) des frères Arvales. Voy. Édon.

Charencey (De). *Déchiffrement d'un groupe de caractères gravés sur le bas-relief dit de la Croix, à Palenqué*, p. 73. — *Recherches sur les dialectes tasmaniens*, p. 167.

Charles V (Étude sur les institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de). Sujet retiré du concours, p. 95, 317, 321.

Charles VII (Histoire de), p. 449.

Charles IX à Bordeaux (Entrée du roi), p. 255.

Charte (La) de donation du domaine de Sucy à l'Église de Paris, p. 152.

Chartes (École des), liste des élèves nommés archivistes paléographes, p. 329. — Remplacement de M. Thurot par M. Hauréau dans le Conseil de perfectionnement, p. 74, 85.

Chartes de la maison de Baux (Inventaire chronologique et analytique des), p. 280.

Chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique (Table chronologique des), p. 461.

Chartes de l'abbaye de Cluny (Recueil des), formé par Auguste Bernard. Voy. Alex. Bruel.

Chartres (Les chanceliers de l'église de). Voy. Hauréau.

Château (Le) d'Echènay, p. 249.

Chatel. Liste des recteurs de l'Université de Caen d'après leurs signatures sur les registres des rectories conservés aux archives du Calvados, p. 444. — *Archives départementales, rapports du conservateur (Calvados)*, p. 444.

Chauvelays (De la). Antiquités nationales. Mention honorable, p. 174. 318.

Cherbonneau, correspondant de l'Académie. Sa mort, p. 277.

Chevaliers (Les) limousins à la première croisade. Voy. Arbellot.

Chèvremont. *Les mouvements du sol sur les côtes occidentales de la France, etc.*, p. 257.

Chiffres arabes (Essai sur les), leur origine, etc., p. 263.
Chinois d'Emouy et de Java (Mœurs et coutumes des), p. 6.
Chinon (Trésor de), p. 456.
Chipiez. *Histoire de l'art dans l'antiquité*, p. 71.
Chodzko. Candidature, p. 2 ; — retire sa candidature, p. 8.
Chossat (De), *Répertoire sumérien*, p. 168.
Chrétiens (Les) dans la société païenne aux premiers âges de l'Église. Voy. Le Blant.
Christine de Pisan (Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de), sujet de prix prorogé, p. 87, 319, 324.
Chronique d'Arménie de Jean Dardel d'Estampes, évêque de Tortiboli, p. 68 ; — *de Bretagne de Jean de Saint-Paul*, p. 169 ; — *de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, p. 249 ; — *de Bourges, par Jean Batereau*, p. 467.
Chroniques vénitiennes (Les), p. 166.
Chronological tables for Southern. India from the sixth century, p. 249.
Chronologie chaldéenne (La date la plus ancienne de la). Voy. Oppert.
Chronologie des documents relatifs à l'histoire de Louis VI pendant l'année 1150. Voy. Luchaire.
Chypre, Syrie, Égypte (Monuments antiques), p. 256.
Cid (Poème du), œuvres complètes de Andres Bello, p. 185.
Civilisation sous le Khalifat (Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la). Sujet de prix, p. 321.
Clarke. *The early History of the mediterranean populations, etc., in their migrations and settlements*, p. 159.
Clermont-Ganneau. Résultats de sa mission en Palestine, p. 10, 11, 13, 14, 182, 464. — *Monument d'origine phénicienne portant une inscription*, p. 174.
Cleuziou (De). *L'art national*, p. 2.
Clinton. *From Crecy to Assye*, p. 67.
Cluny (État des monastères franc-comtois de l'ordre de) du XIII^e^ au XV^e^ siècle, p. 70.
Cluny (Le Musée des Thermes et de l'hôtel de), p. 253.
Cluny (Recueil des Chartes de l'abbaye de), formé par Auguste Bernard. Voy. Alex. Bruel.
Code pénal français (Traduction en arabe du), p. 61.
Coins of the Jews, p. 186.
Coins (The) of the Moors of Africa and Spain, etc. Voy. Stanley Lane Poole.
Collections de Smyrne (Étude sur quelques), p. 94.
Collignon. *Manuel d'archéologie grecque*, p. 49.
Comédiens (Les) italiens à la cour de France sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, p. 449.
Comité secret, p. 8, 12, 13, 79, 86, 87, 91, 92, 94, 95, 178, 266, 268, 271, 273, 276, 277, 279.
Commerce (Le) de l'Inde dans l'antiquité, les armes, l'organisation des armées, etc., p. 461.
Commission administrative, p. 4, 11. — algérienne, p. 85.
Communautés d'arts et métiers à Saint-Omer (Les anciennes). Voy. d'Hermansart.
Compte rendu de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, p. 470 ; — *de la Société archéologique d'Agram*, p. 470.
Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 67, 264, 470.

Condottière (Un) au XV^e siècle. Rimini. Voy. Yriarte.

Congrès archéologique de France, 47^e session, p. 140; — *provincial des orientalistes*, p. 262.

Conseil des Empereurs (Étude historique sur le). Voy. Cuq.

Constans. *Le livre de l'épervier, cartulaire de la commune de Millau (Aveyron)*, p. 449.

Constantin (La politique religieuse de). Voy. Duruy.

Constantinople (Catalogue du musée de), p. 94.

Contes (Les) populaires de l'Égypte ancienne. Voy. Maspero.

Contributions à l'histoire de l'Inde méridionale, p. 461.

Corblet. *Histoire du baptême dans tous les pays et dans tous les temps*, p. 456.

Cordier. *Revue de l'extrême Orient*, p. 68.

Corfou (Recueil de pièces grecques sur *l'île de)*, p. 139.

Corfou (Acte public de) sur la reddition des esclaves volontaires venus de l'Épire, etc. Voy. Romanos.

Corpus inscriptionum hebraicarum, p. 445.

Correspondance du cardinal de Granvelle, p. 163.

Correspondants (Nomination des commissions de), p. 275, 276. — Candidats présentés, p. 279.

Cosnac (De). *Souvenirs du règne de Louis XIV*, p. 53.

Couat. *La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées*, p. 250.

Cour de cassation. Procès-verbal d'installation de M. Barbier, procureur général près la cour de cassation, et de M. Baudoin, président de chambre, p. 150.

Courajod. *Jean Warin, ses œuvres de sculpture et le buste de Louis XIII au Musée du Louvre. Deux épaves de la chapelle des Valois à Saint-Denis*, p. 46. — *Quelques sculptures de la collection du cardinal de Richelieu, aujourd'hui au Musée du Louvre*, p. 252. — *Quelques sculptures vicentines à propos du bas-relief donné au Musée du Louvre par M. Ch. Timbal*, p. 152.

Cours de droit international privé suivant les principes consacrés par le droit français, p. 443.

Cousin (Jean). Illustrations du *Liber Fortunæ*, d'Imbert d'Anglézy, seigneur de Dunflun. Voy. Lalanne.

Coutumes des pays et comté de Flandre. Coutumes de la ville d'Audenarde, p. 448.

Coutumier de France (L'auteur du grand). Voy. Delisle.

Coutumiers de Normandie (Les), p. 70.

Crecy (From) to Assye, p. 67.

Crié. *Pierre Belon, considéré comme inventeur de la nomenclature binaire*, p. 442.

Cubito egizio (Del primitivo), p. 462.

Cuq. *Étude historique sur le conseil des Empereurs*, p. 270.

Cyrus (Monument connu sous le nom de *Tombeau de).* Voy. Oppert et Dieulafoy.

D

Dardel d'Estampes, évêque de Tortiboli (Chronique de Jean), p. 68.

Darmesteter (James). *Essais orientaux*, p. 463. — *Études iraniennes*, p. 466.

Déchiffrement d'un groupe de caractères gravés sur le bas-relief dit de la Croix, à Palenqué. Voy. De Charencey.

Decombe. *Trésor du jardin de la préfecture à Rennes. Époque gallo-romaine, sarcophages, etc.*, p. 262.

Defrémery. Membre de la Commission du prix Bordin, p. 5.

Deïr-el-Bahari (La trouvaille de). Voy. Maspero.

Delalande-Guérineau (Prix). — Ouvrages envoyés au concours, p. 5. Commission, p. 5. — Prix décerné, p. 86, 320. — Sujet proposé, p. 269. — Conditions du concours, p. 327.

Delattre (P.). Recherches épigraphiques faites à Carthage, p. 7, 89, 278.

De Launay, comte d'Antraigues, écrivain et agent politique, sa vie et ses œuvres, p. 441.

Delaunay. *Antiquités de Sauxay*, p. 464.

Delaville le Roulx. *Inventaire analytique des archives de Malte*, p. 281.

Delisle. Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 4; — des antiquités nationales, p. 4, 266; — des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, p. 4; — du prix ordinaire, p. 5; — du prix Bordin, p. 4, 266. — *L'auteur du grand coutumier de France*, p. 145. — Discours prononcé aux obsèques de M. J. Quicherat, p. 145. — Membre de la Commission des correspondants, p. 276. — *Lettre à M. le comte Auguste de Bastard, relative au missel de Thomas James, évêque de Dôle*, p. 443. — Observations au sujet du livre : *Les amours de Gombaut et de Macée*, p. 468.

Deloche. Membre de la Commission administrative, p. 4; — du prix de numismatique, p. 5. — Mémoire : *Renseignements archéologiques sur la transformation du C guttural du latin en une sifflante*, p. 16, 74. — *Du monnayage en Gaule au temps de l'empereur Maurice Tibère*, p. 79, 183.

Denis (Ferdinand). *Les voyages du docteur Lacerda dans l'Afrique orientale*, p. 165.

Denkschriften der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, p. 172.

Derenbourg. *De l'immortalité de l'âme chez les Juifs*, p. 184, 213-220.

Desbassyns de Richemont. Fragment d'inscription trouvé à Rome, p. 9, 19-23.

Deschamps de Pas. *La porte Sainte-Croix à Saint-Omer. Attaque de Saint-Omer par les Français en 1594. Étude sur les monnaies de Calais*, p. 452.

Desjardins (E.). Monument portant la figure de l'*Ascia*, p. 8, 17-19. — Note relative à une lettre de M. Desbassyns de Richemont, concernant un fragment d'inscription trouvé à Rome, 9, 10, 19-23. — Membre de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 16; — de la Commission algérienne, p. 85; — Rapport sur l'inscription trouvée en Sardaigne par M. de Laigue, p. 269. — Rapport sur les travaux des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 277, 407-440.

Desnoyers. Membre de la Commission des antiquités nationales, p. 4. — *Rapport sur les travaux de la Société de l'Histoire de France*, p. 182, 195-198, 255.

Devic. — Récompense (Prix Bordin). *Géographes et voyageurs arabes*, p. 95, 319.

Diablintes, Curiosolites et Corisopites, p. 255.

Dialecte gascon (Recueil de textes de l'ancien), p. 51.

Dialecte parlé à Paris et dans l'Ile-de-France jusqu'à l'avènement des Valois (Étudier, à l'aide des documents d'archives et de textes littéraires, le), sujet de prix, p. 325.

Dialectes tasmaniens (Recherches sur les), p. 167.

Dictionary tibetan-english, p. 48.

Dictionnaire français-malais, p. 64; — *d'une langue africaine, le Temne*, p. 146; — *de la langue amarinna*, p. 159; — *historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*, p. 280; — *grec-moderne-français*, p. 463; — *turc-français*, voy. Barbier de Meynard. — *de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes*, voy. F. Godefroy.

Diehl. *Essai sur les divisions provinciales et l'administration de l'Italie byzantine, etc.*, p. 182.

Dieulafoy. Résultats d'une mission en Perse, p. 182, 193-195. — Monument connu sous le nom de *Tombeau de Cyrus*, p. 184.

Dijon (Armorial de la Chambre des comptes de), p. 280.

Diogenis Laertii (Disputationis de fontibus) particula de successionibus philosophorum, p. 51.

Diplômes de Louis VI et de Louis VII (Remarques sur la succession des grands officiers de la couronne qui ont souscrit les), p. 52.

Dizionario di Mitologia egizia, p. 152.

Documents géographiques publiés par les Arabes, etc., sujet du prix Bordin. Récompense accordée, p. 92, 95.

Documents (Les) écrits de l'antiquité américaine, p. 155.

Documents religieux de l'Assyrie et de la Babylonie, p. 441.

Drapeyron (Lud.). *La constitution de Carthage d'après Aristote et Polybe*, p. 164.

Droit international privé suivant les principes consacrés par le droit français (Cours de), p. 443.

Droit musulman (Traité de), p. 161. — *(Étude sur le)*, p. 260.

Dubois. *La ligue italienne*, p. 176.

Duchalais (Concours). Prix décerné, p. 178.

Ducs de Bourgogne (Les armées des trois premiers) de la maison de Valois. Voy. De la Chauvelays.

Du Fresne de Beaucourt. *Histoire de Charles VII*, p. 449.

Dulaurier. Son remplacement, p. 6, 8. — Lettre envoyée de Tiflis au sujet de sa mort, p. 13.

Dumast (G. de). *L'Heptatège ou les sept fontaines*, poème, p. 452.

Dumont (Albert). Candidature, p. 8, 12. — Élu membre de l'Académie, p. 14, 15. — Les céramiques de la Grèce propre, p. 51. — Membre de la Commission du prix Bordin, p. 266; — du prix Gobert, p. 280. — Rapport sur la communication de M. Maspero relative à l'Institut archéologique du Caire, p. 271, 287-291. — Son remplacement comme correspondant, 275, 280, 281.

Dupuy. *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, p. 2.

Duruy. *Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares*, p. 71, 170, 470. — *La politique religieuse de Constantin*, p. 164.

E

Echénay (Le château d'), p. 249.
École des lettres d'Alger (Programme pour la section orientale de l'), p. 78. — Commission, p. 85.
Écriture alphabétique (Mémoire sur les origines de l'), p. 152.
Écriture hiératique de l'Amérique centrale (Essai de déchiffrement de l'), p. 450.
Écrivains grecs qui sont nés ou qui ont vécu en Égypte, depuis la fondation d'Alexandrie, etc. Question retirée du Concours, p. 87, 319, 324.
Ed-Dahaby. *Métrologie arabe*, p. 162.
Edon. *Le chant des frères Arvales*, p. 73.
Egger. Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 4; — des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, p. 4; — du prix Bordin, p. 5, 266; — du prix Brunet, p. 5, 266; — Observations sur une inscription funéraire d'Athènes, p. 178.
Egger (Victor). *Disputationis de fontibus Diogenis Laertii particula de successionibus philosophorum*, p. 51.
Églises monolithes de l'Abyssinie, p. 75.
Élien (Fragments inédits d'). Voy. Miller.
El-Meraba des Beni Ouelban (Étude des ruines d'). Voy. Masqueray.
Encre (L') de Chine, son histoire et sa fabrication, p. 270.
Endura (L'), coutume religieuse des derniers sectaires albigeois. Voy. Ch. Molinier.
Engel. Prolongation de séjour à l'École d'Athènes, p. 175.
Entrée de Spagne, chanson de geste franco-italienne (Nouvelles recherches sur l'), p. 280.
Entstehung der nordischen Götter und Heldensagen (Studien über die), p. 152.
Épaves (Deux) de la chapelle des Valois à Saint-Denis. Voy. Courajod.
Épervier (Le livre de l'), cartulaire de la commune de Millau (Aveyron), p. 449.
Esmein. Paragraphes de la *Table de Bantia*, p. 6.
Esploratore (L'), organe officiel de la Société d'exploration commerciale africaine, p. 471.
Esquisses morphologiques. Considérations générales sur la nature et l'origine de la flexion indo-européenne, p. 449.
Essai de déchiffrement de l'écriture hiératique de l'Amérique centrale, p. 450.
Essais historiques sur le Perche, p. 277.
Essais orientaux, p. 463.
Établissements (Les) de saint Louis, Voy. Violet.
Éthiopie (Études sur l'histoire d'), p. 261.
Ethnographie des peuples étrangers, traduit de Ma-touan-lin. Voy. Marquis d'Hervey de Saint-Denys.
Étrusques (État actuel de la science historique touchant les), p. 268.
Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines, comparée avec celle des écrivains romains, etc., sujet de prix, p. 322.
Études afghanes, p. 251.
Études iraniennes, p. 466.
Étui de collyre égyptien conservé au musée du Louvre (Note sur un), p. 139.

Étymologies basquaises, p. 462.
Evans (John). *Les âges de la pierre, instruments, armes et ornements de la Grande-Bretagne. — L'âge de bronze, instruments, armes et ornements de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, p. 253.
Explétives (Des) numérales dans les dialectes de la famille maya-quiché, p. 143.
Exposition (L') de la cour Caulaincourt au Louvre, voy. Ph. Berger, Edm. Le Blant, R. Mowat, Cagnat.

F

Faculté (La) de théologie de l'ancienne Université de Montpellier. Voy. Germain.
Faidherbe (Général). Inscription libyque des îles Canaries. — Nécessité de préparer un dictionnaire de la langue berbère, p. 75.
Faillite (De la), p. 60.
Faucon (Maurice). *Le mariage de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine Visconti*, p. 65. — *La domination française dans le Milanais*, p. 65.
Favre. Candidature, p. 12. — *Dictionnaire français-malais*, p. 64.
Fels saffaride inédit (Lettre sur un), p. 50.
Fière. Inscriptions romaines découvertes en Afrique, à Aumale, p. 89.
Fierville. Antiquités nationales. — Mention honorable, p. 174, 318.
Figurines de terre cuite du musée du Louvre (Catalogue des). Voy. Heuzey.
Fillon (Catalogue des objets d'art de la collection de Benjamin), p. 66.
Fleury. *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, p. 153. — *Origine et développement de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims*, p. 153.
Flexion indo-européenne (Esquisses morphologiques. Considérations générales sur la nature et l'origine de la), p. 449.
Florence (Principaux monuments du musée égyptien de), p. 251.
Forum (Marbres trouvés dans les fouilles du). Voy. Geffroy.
Foucquet (Étude sur Nicolas), p. 68.
Fouilles de Chaldée (Les), communication d'une lettre de M. de Sarzec, p. 449.
Fould (Prix). Conditions du concours, p. 326.
Fournier (Eug.). *De l'origine de la médecine en Grèce*, p. 158.
Fragments inédits d'Élien. Voy. Miller.
France wallone (Souvenirs de la), p. 448.
Fréjus (Histoire de). Voy. Aubenas.
Fruits (Deux) intéressants de la région du Nord-Est, p. 441.

G

Gaule méridionale (La conquête de la) par les Romains. Voy. De Witte.
Gaules (Bibliographie générale des), p. 66.
Gazette archéologique, p. 48, 151, 171.
Geffroy. Estampages du fragment du plan capitolin récemment trouvé

dans les fouilles du Forum, p. 74. — Marbres trouvés dans les fouilles du Forum, p. 79. — Fragment d'un disque en marbre représentant la description homérique du bouclier d'Achille, p. 90. — Démission de directeur de l'École française de Rome, p. 272. — Lettre relative à une médaille d'or offerte à M. de Rossi, à Rome, p. 277. — Lettre relative à la mission de M. Jullian, à Berlin, p. 278.

Geneviève de Paris (Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte). Voy. Kohler.

Géographie armoricaine (Études critiques sur l'ancienne), p. 167.

Géographie depuis le XIII^e^ siècle jusqu'à la fin du XVI^e^ (Recueil de voyages et documents pouvant servir à l'histoire de la), p. 453.

Germain. *La Faculté de théologie de l'ancienne Université de Montpellier*, p. 186, 265. — *L'apothicairerie à Montpellier sous l'ancien régime universitaire. La Faculté des arts de l'ancien collège de Montpellier. Deux lettres inédites de Henri IV concernant l'école de médecine de Montpellier.* p. 262.

Ghaisne de Bourmont (De), archiviste paléographe, p. 7, 329.

Gibert. *Le musée d'Aix*, p. 150.

Girard, élu président, p. 1, 2. — Allocution prononcée au sujet de la mort de M. Guessard, p. 82. — Discours d'ouverture à la séance publique annuelle de l'Académie, p. 301-317.

Giry. *Jules Quicherat, 1814-1882*, p. 443.

Glossaire archéologique du moyen âge et de la renaissance, p. 145.

Gobert (Prix). Ouvrages envoyés au concours, p. 2. — Prix décernés, p. 92, 319. — Commission, p. 280. — Conditions du concours, p. 323.

Godefroy (F.). *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^ au XV^e^ siècle*, p. 2. — Second prix Gobert, p. 92, 319.

Gombaut et de Macée (Les amours de); étude sur une tapisserie française, p. 467.

Gondowald et les monnaies de Maurice Tibère. Voy. Robert.

Gozzadini. *Maria Teresa di Serego-Alligheri Gozzadini*, p. 251.

Grammaire historique de quelques verbes latins pendant les premiers siècles de Rome, p. 182.

Grandmaison (De). *Chartes de Saint-Julien de Tours trouvées dans les reliures des registres de l'état civil d'Indre-et-Loire*, p. 94.

Granvelle (Correspondance du cardinal de), p. 163.

Grellet-Balguerie. Pli cacheté relatif à une découverte concernant notre histoire nationale, p. 13.

Groot (De). *Mœurs et coutumes des Chinois d'Emouy et de Java*, p. 6.

Groupe *Cia* et groupe *Tia*. Identité. Voy. G. Paris.

Gudéa (Inscriptions de). Voy. Oppert.

Guérin (Paul). *Recueil de documents concernant le Poitou*, p. 3.

Guérin (V.). Mission en Palestine, p. 85, 90. — Ouvrage sur *la Palestine*, p. 85, 145.

Guessard. Membre de la Commission du prix ordinaire, p. 5. — Sa mort, p. 82. — Son remplacement, p. 92, 95, 173.

Guibert. *Le livre de raison d'Étienne Benoist*, p. 3.

Guiffrey. *Histoire générale de la tapis-*

serie. Nicolas Bataille, tapissier parisien du XVI^e siècle. Note sur une tapisserie représentant Godefroid de Bouillon, etc., p. 3. — 1^re médaille (Antiquités nationales), p. 174, 318. — *Les amours de Gombaut et de Macée, étude sur une tapisserie française*, p. 467.

Guilhiermoz, archiviste paléographe, p. 8, 329.

Guillaume le Maréchal (Histoire de). Voy. P. Mayer.

Guillaume IX, duc d'Aquitaine (Histoire de). Voy. Palustre.

Guyard. *Bulletin critique de la religion assyro-babylonienne*, p. 154.

H

Halévy. *Les monuments chaldéens et la question de Sumir et d'Accad*, p. 78, 107, 110. — *L'immortalité de l'âme chez les Sémites*, p. 183, 210-213. — *Rédaction des inscriptions chaldéennes rapportées de Mésopotamie par M. de Sarzec*, p. 175, 176. — *Essai sur les inscriptions du Safa*, p. 259. — *Documents religieux de l'Assyrie et de la Babylonie*, p. 441.

Hamy. *Figures et inscriptions gravées dans la roche à El-Hadj Mimoun, près Figuig*, p. 78, 98-103. — *Revue d'ethnographie*, p. 141. — Monument découvert à Téotihuacan, près Mexico, p. 270.

Harrisse (H.). *Recueil de voyages et documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVI^e*, p. 453.

Haupt. *Die sumerish-akkadische Sprache*, p. 168.

Hauréau. Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 4; — des antiquités nationales, *ibid.*; — du prix ordinaire, p. 5; — du prix Bordin, p. 5, 266; — du prix Brunet, p. 5. — Mémoire sur le *Liber de illustribus viris* attribué à Henri de Gand, p. 15, 73. — Membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, p. 74, 86. — Communique diverses pièces qu'il a reçues de Tunisie, p. 88. — *Les mélanges poétiques d'Hildebert de Laverdin*, p. 257. — *Poèmes latins attribués à saint Bernard*, p. 257. *Les chanceliers de l'église de Chartres*, p. 280.

Havet (Jules). *Chronique de Bourges, 1467 à 1506, par Jean Batereau*, p. 467.

Havet (Louis). Prix Delalande-Guérineau, p. 86, 320.

Havre (Les origines du). Histoire de Leure et d'Ingouville, p. 280.

Heptatège (L') ou les sept fontaines, poème, p. 452.

Hermansart (D'). Antiquités nationales. — Mention honorable, p. 174.

Héron. Antiquités nationales. — Mention honorable, p. 174, 318.

Héron de Villefosse. *Cachets d'oculistes romains*, p. 3. — 2^e médaille (Antiquités nationales), p. 174, 318.

Hervey de Saint-Denys (Le marquis d'). Membre de la Commission du prix Stanislas Julien, p. 5. — *Ethnographie des peuples étrangers*, traduit de Ma-tonan-lin, p. 66.

Heuzey, élu vice-président, p. 1. — *Les terres cuites de Kittion dans l'île de Chypre*, p. 73, 75. — Lettre relative à l'*Histoire de l'art chal-*

déen, p. 182. — *Catalogue des figurines de terre cuite du Musée du Louvre* (Introduction), p. 269, 388-406. — Désigné comme lecteur pour la séance publique annuelle, p. 269. — *Les fouilles de Chaldée, communication d'une lettre de M. de Sarzec*, p. 449.

Hippocrate (Le verbe Temnein (τέμνειν) dans le serment d'), p. 444.

Histoire de Charles VII, p. 449.

Histoire ecclésiastique (Ouvrage de critique sur les documents imprimés ou manuscrits relatifs à l') ou à l'histoire civile du moyen âge. Sujet du prix Delalande-Guérineau, p. 269, 328.

Histoire de la réunion de la Bretagne à la France. Voy. Dupuy.

Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, etc. Voy. Potier de Courcy.

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares. Voy. Duruy. — *de l'art dans l'antiquité.* Voy. Perrot et Chipiez. — *ancienne de l'Orient jusqu'aux Guerres médiques.* Voy. Lenormant.

History (The early) of the mediterranean populations, etc., in their migrations and settlements, p. 159.

History of the coinage of Bœotia, etc., p. 186.

History of Shorthand, etc., p. 252.

Homole. Proposé comme candidat aux fonctions de directeur de l'École de Rome, p. 274. — *Sumir et Accad*, p. 257.

Horace (Interpolation qu'on a cru reconnaître dans), p. 273.

Hôtel-Dieu (Délibérations de l'ancien bureau de l'), p. 170.

Houdas. Mission en Tunisie. — Notes manuscrites et rapport, p. 13, 15, 25-28, 94. — *Traité de droit musulman*, p. 161.

Hugo (Léopold). *Note sur un petit sphinx en marbre blanc*, p. 182.

Huit. *Platon à l'Académie. Fondation de la première école de philosophie en Grèce*, p. 165.

Hussenet. Inscription tumulaire chrétienne découverte dans les ruines de l'ancienne Meninx, p. 180. — Note sur deux édifices chrétiens de la Gaule, situés à Girba (Meninx), p. 185.

I

Iäschke. *A tibetan-english Dictionary*, p. 48.

Iconographie (L') chrétienne. Voy. Müntz.

Imbault-Huart. Prix Stanislas Julien partagé, p. 92, 320.

Imbert d'Anglézy, seigneur de Dunflun. *Liber Fortunæ*, illustré par Jean Cousin. Voy. Lalanne.

Immortalité (L') de l'âme chez les Juifs. Voy. Derenbourg.

Immortalité (L') de l'âme chez les Sémites. Voy. Halévy.

Impôts indirects chez les Romains (Étude historique sur les), p. 165.

Inde ancienne (Monographie sur le commerce de l'), les armes, l'organisation des armées, etc.; la classification des langues, p. 461.

Inde méridionale (Contributions à l'histoire de l'), p. 461.

Inquisition (L') dans le midi de la

France au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle. Voy. Ch. Molinier.

Inscriptiones atticæ ætatis romanæ, etc., p. 157. — *græcæ antiquissimæ præter atticas in Attica repertas*, p. 249.

Inscriptions. Inscriptions de Gudéa. Voy. Oppert. — Fragment d'inscription récemment trouvé à Rome. Voy. Desjardins et Desbassyns de Richemont. — Inscription latine découverte à Rome. Voy. Bréal. — découverte dans l'Henchir Chigarnia, p. 12 ; — trouvée à El-Djem, p. 15. — Inscriptions de la mosquée de Kairouan, p. 15. — Inscription étrusque sur un vase trouvé à Veies. Voy. Bréal. — romaine sur bronze mentionnant les eaux thermales de l'Helvétie. Voy. Castan. — *A manual of greek historical inscriptions*, p. 56. — Inscription from Kalymnos, p. 57. — libyque des îles Canaries. Voy. Faidherbe. — Inscriptions gravées dans la roche à El-Hadj Mimoun, près Figuig. Voy. Hamy. — découvertes à Palmyre. Voy. Lazarew et de Vogüé. — recueillies au Cambodge. Voy. Aymonier. — Inscription découverte sur les rochers de Nahr-el-Kelb. Voy. Löytved. — Inscriptions romaines découvertes en Afrique, à Aumale, p. 89. — découvertes dans un endroit situé sur la grande voie romaine de Carthage, provenant du cimetière des associations formées par les employés du proconsul d'Afrique. Voy. Delattre. — Inscription grecque publiée par M. Martha, p. 93. — Calque d'un fragment d'inscription arabe, p. 94. — Inscription trouvée à Agbal, entre Tlemcen et Sidi-Bel-Abbès, p. 96; — de Duénos. — Inscriptions du vase Chigi. Voy. Bréal. — Les inscriptions militaires d'Amiens, à propos d'un nouveau monument de légion XXI Rapax. Voy. R. Mowat. — Inscription (Nouvelle) du Cambodge, p. 164. — Monument d'origine phénicienne portant une inscription, p. 164. — Inscriptions chaldéennes rapportées de Mésopotamie par M. de Sarzec. Voy. Halévy. — Inscription d'une brique de la collection de Sarzec, p. 175. — Inscriptions de l'Inde découvertes par M. Aymonier. Rapport, p. 177, 182, 457. — Inscription funéraire d'Athènes. Voy. Koumanoudis. — Inscriptions envoyées de Tunisie par M. de Puymorin, p. 180, 272, 276, 291-300, 466. — Inscription tumulaire chrétienne découverte dans les ruines de l'ancienne Meninx, p. 180 ; — récemment découverte au Pirée, p. 256. — Inscriptions du Safa, p. 259. — Inscription funéraire latine. Voy. de Laigue et Desjardins. — grecque trouvée près d'Andernas, p. 271 ; — latine en mémoire du chevalier Charles-Louis d'Arsac, à Newport, p. 271. — Inscriptions envoyées de Carthage par le P. Delattre, p. 278. — Inscription d'une borne milliaire aux environs de Gabès, p. 282 ; — trouvée à Casale, p. 464. — Inscriptions sanscrites du Cambodge, p. 467.

Inscriptions (A manual of greek historical), p. 56.

Institut archéologique du Caire (Rapport sur les travaux de l'). Voy. Maspero.

Institut R. G. D. de Luxembourg (Publications de la section historique de), p. 171.

Institutions municipales dans l'Empire romain (Examiner et apprécier les

principaux textes épigraphiques, soit latins, soit grecs, qui éclairent l'histoire des), sujet du prix Bordin, p. 269, 326; — *politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V (Etude sur les)*. Sujet retiré du concours, p. 95, 317, 321.

Instruction littéraire des femmes au moyen âge (De l'); constater l'état de cette instruction dans la Société religieuse, etc. Sujet de prix ordinaire, p. 267, 322.

Instruction (L') primaire en France avant la Révolution, p. 60.

Instruction publique (Ministre de l'). Communications, p. 4, 7, 13, 78, 86, 87, 90, 91, 94, 173, 175, 176, 179, 182, 184, 265, 266, 272.

Instruments de musique (Les) au XIV^e^ siècle d'après Guillaume de Machaut, p. 465.

Interpolation qu'on a cru reconnaître dans Horace, p. 273.

Inventaire des bijoux de Jeanne de Bourdeille, dame de Sainte-Aulaire, p. 140; — *des objets précieux vendus à Avignon en 1358 par le pape Innocent VI*, p. 257; — *chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux*, p. 280; — *analytique des archives de Malte*, p. 281; — *sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés*, p. 455; — *sommaire des archives du Département des affaires étrangères*, p. 458.

Investigateur (L'). Journal de la Société des études historiques, p. 71, 171, 264, 471.

Islande (Essai sur une description historico-topographique de l'), p. 251.

Israël (Histoire d'), p. 157.

Istituto (Reale) Lombardo di scienze e lettere. Rendiconti, p. 253.

Istoria romanilor (Documente privitóre la), p. 251.

Italie byzantine (Essai sur les divisions provinciales et l'administration de l'), p. 182.

Italien (L') et la voix latine, d'après les inscriptions, les manuscrits, les médailles, etc., p. 250.

J

Jean Reynaud (Prix). Conditions du concours, p. 328.

Joinville (Addition au mémoire sur la *Langue de*). Voy. DE WAILLY.

JOURDAIN, membre de la Commission administrative, p. 4; — du prix ordinaire, p. 5; — du prix Bordin, p. 4, 266; — du prix Brunet, p. 74.

Journal asiatique, p. 71, 171, 264.

Journal historique de Pierre de Jarrige, viguier de la ville de Saint-Yrieix, p. 140.

Jullian. Mission à Berlin. Antiquités expédiées d'Olympie. Découverte d'un poisson d'or sur lequel se trouvent gravées des scènes mythologiques, p. 279.

Junia Norbana (Loi romaine connue sous le nom de). Voy. Romanet du Caillaud.

K

Kairouan (Photographie de la mosquée de), p. 93.
Kalymnos (Inscription from), p. 57.
Kef (Commission archéologique établie au), p. 88.
Kerviler. *Études critiques sur l'ancienne géographie armoricaine*, p. 167.
Khalifat (Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le). Sujet de prix, p. 321.
Kohler. *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris*, p. 3. — 3e médaille, antiquités nationales, p. 174, 318.
Koran en caractères coufiques (Fragments du), p. 15.
Koran (Le), sa poésie et ses lois, p. 449.
Koumanoudis. Inscription funéraire d'Athènes, p. 178.

L

Laboulaye. Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 4.
La Croix (P. de). Fouilles faites à Sanxay, p. 9, 267.
Lafons-Mélicocq (Prix). Conditions du concours, p. 327.
La Grange (Prix). Ouvrages envoyés au concours, p. 280. — Conditions du concours, p. 328.
Lagrange. Médaille commémorative de la libération du territoire, p. 4.
Laigue (De). Calque d'un fragment d'inscription arabe, p. 94. — Inscription funéraire latine, p. 265, 269. — Image d'un sarcophage de sa collection, p. 271
Lakanal. Érection de sa statue, p. 182.
Lalanne (Ludovic). *Liber Fortunæ*, livre d'Imbert d'Anglézy, seigneur de Dunflun, illustré par Jean Cousin, p. 462, 463.
Lambros. Recueil de pièces grecques sur *l'île de Corfou*, p. 139.
Langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue (Étude sur la). Sujet de prix, p. 325.
Langue de Joinville (Addition au mémoire sur la). Voy. de Wailly.
Lanzone. *Dizionario di Mitologia egizia*, p. 152.
Laocoon (La prise de Pergame et le groupe de), p. 65.
Lavardin (Les mélanges poétiques d'Hildebert de), p. 257.
Lavigerie (Le cardinal). *Quarta melitensis* de Gesenius, p. 176.
Lazarew (Prince). Inscription bilingue relevée à Palmyre, p. 95, 271. — Photographies d'inscriptions grecques recueillies à Palmyre, p. 177.
Le Blant (Edm.). *L'exposition de la cour Caulaincourt au Louvre*, p. 44. — *Les chrétiens dans la Société païenne aux premiers âges de l'Église*, p. 176. — Désigné comme lecteur pour la séance trimestrielle, p. 176. — Proposé comme candidat aux fonctions de directeur de l'École de Rome, p. 274. — *Les actes des martyrs*, sup-

plément aux Acta sincera de Dom Ruinart, p. 441.

Lecestre. Archiviste paléographe, p. 7, 329.

Lécuyer. *Terres cuites antiques trouvées en Grèce et en Asie Mineure*, p. 56.

Ledrain. *Histoire d'Israël*, p. 157. — Traduction de l'inscription d'une brique de la collection de Sarzec. p. 175. — Sceau phénicien inédit, p. 175. — *Les antiquités chaldéennes du Louvre*, p. 469.

Le Fèvre Deumier. Legs fait à l'Académie pour fonder un prix en faveur de l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées, p. 273.

Légendes et récits populaires du pays basque, p. 467.

Léger. *Esquisse sommaire de mythologie slave*, p. 50.

Legrand (Émile). *Dictionnaire grec-moderne-français*, p. 463.

Lemière. *Étude sur les Celtes et les Gaulois*, p. 2.

Lenoir (Albert). *Paris à travers les âges*, p. 253. — *Le musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny*, p. 253.

Lenormant. Membre de la Commission de numismatique, p. 5. *Notes archéologiques sur la terre d'Otrante*, p. 7, 8, 14. — Dessins reproduisant les signes gravés sur des rochers de la grande Canarie, p. 11. — *Vases envoyés de la Terre d'Otrante*, p. 81. — *Les origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux*, p. 139. — *Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*, p. 170, 264, 470. — Photographies d'après les cathédrales de Siponto et de Termoli, p. 183. — Lettres sur son voyage en Italie, p. 268, 271, 283-287. — Croquis et inscription d'une borne milliaire des environs de Gabès, p. 282.

Lettre sur un fels saffaride inédit, p. 50.

Lettres inédites d'Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe, p. 468.

Liber Fortunæ, livre d'Imbert d'Anglézy, seigneur de Dunflun, illustré par Jean Cousin. Voy. Lalanne.

Liber de illustribus viris attribué à Henri de Gand. Voy. Hauréau.

Librairie du roi Charles V (Manuscrit dans lequel se trouve un volume porté dans le catalogue de la). Voy. Castan.

Ligue étolienne (La), p. 176.

Limoges (Le musée épigraphique de), p. 143.

Livre (Le) de raison d'Étienne Benoist. Voy. Guibert.

Livre des morts des anciens Égyptiens, traduction complète d'après le papyrus de Turin, etc., p. 445.

Longpérier (A. de). Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 4. — Des antiquités nationales, p. 4. — Des écoles françaises d'Athènes et de Rome, p. 4. Sa mort, p. 6. Son remplacement à l'Académie, p. 10, 14. — Son remplacement dans les commissions dont il faisait partie, p. 11. — *Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois parthes arsacides*, p. 165. — *Biographies*, p. 66, 145, 452.

Loth. *Essai sur le verbe néo-celtique en irlandais ancien, etc.*, p. 152.

Lougarre. Adjoint à la mission de Tunisie. Rapport, p. 94.

Louis XIV (Souvenirs du règne de), p. 53.

Louis, duc d'Orléans (Le mariage de) et de Valentine Visconti, p. 65.

Louis VI (Chronologie des documents

relatifs à l'histoire de) pendant l'année 1150. Voy. Luchaire.

Louis (Les établissements de saint). Voy. Violet.

Löytved (Julius). Inscription découverte sur les rochers de Nahr-el-Kelb, p. 86.

Luce (Siméon). Candidature, p. 8, 12. Élu membre de l'Académie, p. 14, 15. — *Les menus du prieur de Saint-Martin-des-Champs*, p. 85, 111, 117. Désigné comme lecteur pour la séance trimestrielle, p. 95. — Membre de la Commission du prix Bordin, p. 266; — du prix Gobert, p. 280.

Luchaire. *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon*, p. 51. — *Remarques sur la succession des grands officiers de la couronne qui ont souscrit les diplômes de Louis VI et de Louis VII*, p. 52. — *Chronologie des documents relatifs à l'histoire de Louis VI pendant l'année 1150*, p. 74.

Lutèce (Découverte de l'amphithéâtre gallo-romain de). Communication de M. L. Renier à ce sujet et décision de l'Académie, p. 274, 275, 276.

Lyon (Rapport sur le concours relatif aux institutions municipales de), p. 56.

M

Madden. *Coins of the Jews*, p. 186.

Madrid, par M. Léon Hilaire, p. 56.

Mahâvastu (Le). Voy. Senart.

Maison (La) natale de M^me^ de Sévigné, p. 153.

Maison royale de France, etc. (Histoire généalogique et chronologique de la). Voy. Potier de Courcy.

Mallevoue. *La maison natale de M^me^ de Sévigné*, p. 153.

Malte (Inventaire analytique des archives de), p. 281.

Malte (Rapport sur les antiquités phéniciennes et romaines dans les îles de). Voy. Caruana et Marie.

Manuel d'archéologie grecque, p. 49.

Manuel de l'histoire de l'art, p. 446.

Manuscrit arabe découvert à Ouargla, p. 91.

Manuscrit (Un) de la bibliothèque du roi de France, Charles V, retrouvé à Besançon, p. 443.

Maréchal de Saxe (Le), p. 56.

Maria Teresa di Serego-Allighieri Gozzadini, p. 251.

Marie. Lettre relative au rapport de M. Caruana sur les *Antiquités phéniciennes et romaines dans les îles de Malte, etc.*, p. 93, 118-123, 157.

Mariette (Auguste); esquisse de sa vie et de ses travaux, etc., p. 55. — Inauguration de sa statue, p. 79, 85, 177.

Marmier. Photographies d'après les cathédrales de Siponto et de Termoli, p. 183.

Marre (Aristide). *Le tréparty et la science des nombres par Maistre Nicolas Chuquet, Parisien*, p. 3. — Recueil de *Problèmes numériques*, p. 255.

Martel. *Traité de droit musulman*, p. 161.

Martha (Jules). *Les sacerdoces athéniens*, p. 63. — *Quid significaverint sepulcrales Nereidum figuræ*, p. 63. — Inscription grecque publiée dans le *Bulletin de correspondance nique*, p. 93.

Martin (Th.-H.). *Origine religieuse et purement hébraïque de la semaine*, p. 44.

Martin (Albert). *Du serment dans les traités et les conventions chez les Grecs*, p. 184.

Martyrs (Les Actes des), suppléments aux Acta sincera de Dom Ruinart. Voy. Le Blant.

Mary, Queen of Scots, p. 67.

Maspero. *La trouvaille de Deir-el-Bahari*, p. 45. — *Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, p. 54. — Fouilles dans les Pyramides; exploration sur les bords du Nil, dans l'île de Philæ et dans la moyenne Égypte, p. 186. — Les travaux de l'Institut archéologique du Caire, p. 265, 271, 287-291.

Masqueray. Inscriptions romaines découvertes en Afrique, p. 89. — *Étude des ruines d'El-Meraba, des Beni Ouelban*, p. 96, 127-135.

Maugérard (Dom), ou *Histoire d'un bibliographe lorrain de l'ordre de Saint-Benoît*, p. 170.

Maury. Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 4; — des antiquités nationales, p. 4; — du prix Delalande-Guérineau, p. 5; — du prix Stanislas Julien, p. 5.

Mayer (Paul). *Histoire de Guillaume le Maréchal*, p. 149.

Médaille commémorative de la libération du territoire, p. 4.

Médailles dites à pied de sanglier, p. 60, 152.

Médaillons contorniates (Étude sur les). Voy. Ch. Robert.

Médecine en Grèce (De l'origine de la), p. 158.

Mélanges d'archéologie et d'histoire, publiés par l'École française de Rome, 69, 166, 255, 264, 469.

Mélanges (Les) poétiques d'Hildebert de Lavardin, p. 257.

Mélétopoulos. *Inscription récemment découverte au Pirée*, p. 256.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, p. 71; — *de la Société académique de Maine-et-Loire*, p. 71; — *de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, p. 171; — *de la Société nationale des antiquaires de France*, p. 171; — *de la Société des antiquaires de Normandie*, p. 171; — *de la Société d'agriculture, commerce, etc. du département de la Marne*, p. 264; — *de la Société nationale d'agriculture, etc., d'Angers*, p. 264; — *de l'Académie de Stanislas*, p. 264; — *de l'Académie des sciences, belles-lettres, etc., de Lyon*, p. 264; — *publiés par la Société archéologique de Rambouillet*, p. 470.

Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot, premier président du parlement de Normandie, p. 153; — *sur la chronologie et l'iconographie des rois parthes arsacides.* Voy. De Longpérier.

Memorie storiche sulla revoluzione ellenica di Constantino Metaxàs, p. 467.

Menus (Les) du prieur de Saint-Martin-des-Champs. Voy. Luce.

Merlet. Élu correspondant, p. 281. — *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron*, p. 465.

Metaxàs (Memorie storiche sulla revoluzione ellenica di Constantino), p. 467.

Métrologie arabe de Dahaby, p. 162.

Meuse (Archéologie de la). Descriptions des voies anciennes, etc., p. 139.

Michel. *Nîmes et ses tombeaux chrétiens*, p. 60.

Mickiewicz. Signale des pierres portant des inscriptions qui existent rue d'Allemagne, à Paris, p. 185.

Milanais (La domination française dans le), p. 65.

Miller. Membre de la Commission des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, p. 4; — du prix Bordin, p. 5; — des travaux littéraires, p. 11; — Inscription grecque publiée par M. Martha, p. 93; — *Fragments inédits d'Élien*, p. 93.

Mirâdj-Nâmeh, traduction, p. 249.

Missel Grimani, à Venise (Description du), p. 462.

Missel de Thomas James, évêque de Dôle (Lettre de M. le comte Auguste de Bastard relative au), p. 443.

Mistère (Le) du Vieil Testament. Voy. de Rosthschild.

Molinier (Auguste). *La commune de Toulouse et Philippe III*, p. 153.

Molinier (Ch.). *L'Endura, coutume religieuse des derniers sectaires albigeois*, p. 44. — Mention honorable. Antiquités nationales, 174, 418.

Monastères franc-comtois de l'ordre de Cluny (État des), du XIII^e^ au XV^e^ siècle, p. 70.

Monceaux. *Essai sur les proxènes*, p. 94.

Monnaies de Calais (Étude sur les), p. 452.

Monnaies mérovingiennes. Tiers de sou d'or de Marsal, etc. — Monnaies de Maurice Tibère. Voy. Ch. Robert.

Monnayage (Du) en Gaule au nom de l'empereur Maurice Tibère. Voy. Deloche.

Monod. *Revue historique*, p. 144.

Montpellier *(L'apothicairerie sous l'ancien régime universitaire. — La Faculté des arts et l'ancien collège. — Deux lettres de Henri IV concernant l'École de médecine)*. Voy. Germain.

Montpellier (La Faculté de théologie de l'ancienne Université de). Voy. Germain.

Monument d'origine phénicienne portant une inscription, p. 174.

Monuments antiques de Chypre, de Syrie et d'Égypte, p. 256.

Monuments de l'art antique, p. 57, 459.

Monuments (Les) chaldéens et la question de Sumir et d'Accad. Voy. Halévy.

Morand. *Chronique de Jean Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, p. 249.

Morillot. *Thémis et les divinités de la justice*. Discours, p, 460.

Moris. Archiviste paléographe, p. 7, 329.

Mortet. Archiviste paléographe, p. 8, 329.

Morts (Livre des), des anciens Égyptiens, traduction complète d'après le papyrus de Turin, etc., p. 445.

Mouvements (Les) du sol sur les côtes occidentales de la France, etc., p. 257.

Mowat. *L'exposition de la cour Caulaincourt au Louvre*, p. 44. — *Les inscriptions militaires d'Amiens*, p. 158.

Müller (Max). *Sacred books of the East (Bhagavadgîtâ, Sanatssugâtiya, etc.)*, p. 147. — *Sacred laws. Vasishtu and Baudhâyana. Pahlavi texts*, p. 456.

Müntz. Origines et développement de l'*Iconographie chrétienne*, p. 47. — *Le musée du Capitole et les autres collections romaines à la fin du XV^e^ siècle*, p. 140. — *Inventaire des objets précieux vendus à Avignon en 1358 par le pape Innocent VI*, p. 257. — *Les arts à la cour des papes pendant le XV^e^ et le XVI^e^ siècle*, p. 446.

Musée (Le) d'Aix, p. 150; — *du Capitole et les autres collections romaines à la fin*

du XV^e^ siècle. Voy. Müntz; — *égyptien de Florence*, p. 251; — *épigraphique de Limoges*, p. 143. — *Guimet.* Catalogue. Annales, p. 262. — *des Thermes et de l'hôtel de Cluny*, p. 253.

Muséon (Le), revue internationale, p. 49.

Mythologie slave (Esquisse sommaire de), p. 50.

N

Navarre française (La), p. 273.

Nécrologie. Henri-Adrien Prévost de Longpérier, p. 145.

Nereidum (Quid significaverint sepulcrales figuræ), p. 63.

Newton (Ch.). *Inscription from Kalymnos*, p. 57.

Nîmes et ses tombeaux chrétiens, p. 60.

Nîmes (Les médecins d'autrefois; les chirurgiens d'autrefois; les pharmaciens d'autrefois à), p. 67.

Nisard (Charles). *État précaire de la propriété littéraire au XVI^e^ siècle*, p. 174, 175, 176, 177, 187-192. — Désigné comme lecteur pour la séance trimestrielle, p. 184.

Nîtiprakâçika et *Çakranîtisâra (Éditions critiques des ouvrages intitulés)*, p. 461.

Nomenclature binaire (Pierre Belon considéré comme inventeur de la), p. 442.

Noms géographiques de l'Occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques, etc. (Classer et identifier les). — Sujet de prix prorogé, p. 317, 321.

Nord-Est (Deux fruits intéressants de la région du), p. 441.

Normandie (Les coutumiers de), p. 70.

Notes critiques et biographiques sur Rotrou, p. 143.

Numération (Du système de) chez les peuples de la famille Maya-Quiché, p. 143.

Numismatic and antiquarian Society of Philadelphia (Report of the proceedings of the), p. 60.

Numismatique (Prix de). — Ouvrages envoyés au concours, p. 4, 186. 276. — Commission, p. 5. — Prix décerné, p. 318. — Conditions du concours, p. 322.

Numismatique de l'Orient latin, p. 147.

Numismatique de Samos (Présenter un tableau aussi complet que possible de la); en expliquer les types à l'aide des textes, etc. — Sujet de prix, p. 325.

O

Obituaire (Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté un ancien). Sujet de prix ordinaire p. 266, 321.

Œuvres de A. de Longpérier, p. 452.

Oiseaux d'Aristophane (Seconde parabase des). Voy. Weil.

Opérations de change, de crédit, etc., pratiquées par les commerçants et banquiers français avant le XV^e^ siècle (Étude sur les). Sujet de prix, p. 325.

Oppert (Gustave). Ouvrages ayant pour sujet la philologie comparée, la linguistique et l'archéologie de l'Inde, p. 461. — Monographie sur *Le commerce de l'Inde dans l'antiquité;* sur *Les armes, l'organisation des armées, etc., de l'Inde ancienne*, et sur *La classification des langues*, p. 461. — Éditions critiques des ouvrages intitulés : *Nîtiprakâçika* et *Çakranîtisâra*, p. 461. — *Contributions à l'histoire de l'Inde méridionale*, p. 461.

Oppert (Jules). *Les inscriptions de Gudéa*, p. 7, 15, 16, 28-40, 123-127. — *Poids médique* du Musée du Louvre, p. 96, 135-138. — *Le prétendu tombeau de Cyrus*, p. 185, 186, 265. — *La date la plus ancienne de la chronologie chaldéenne*, p. 273. — Découverte, au Vatican, de documents rapportés de Mossoul, p. 278.

O'Reilly. *Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot, premier président du parlement de Normandie*, p. 153.

Orient latin (Archives de l'), p. 55. — *(Numismatique de l')*, p. 147.

Origine religieuse et purement hébraïque de la semaine. Voy. Th. H. Martin.

Origines (Les) du Havre. Histoire de Leure et d'Ingouville, p. 280; — *de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux.* Voy. Lenormant.

Orléans (Essai historique sur le régime municipal à), p. 45.

Otrante (Vases envoyés de la Terre d'), p. 81.

Oued Mya (Fouilles dans la vallée de l'), Voy. Tarry.

Ouvrages rabbiniques (Classer et identifier les noms géographiques de l'Occident de l'Europe qu'on trouve dans les). Sujet de prix prorogé, p. 317, 321.

P

Pagart d'Hermansart. Mention honorable (Antiquités nationales), p. 318.

Palenqué (Déchiffrement d'un groupe de caractères gravés sur le bas-relief dit de la Croix, à). Voy. de Charencey.

Palestine (La). Voy. V. Guérin.

Palestine (Mission scientifique en) et en Phénicie. Voy. Clermont-Ganneau.

Palmyre (Inscriptions découvertes à). Voy. Lazarew.

Palustre. *Histoire de Guillaume IX, duc d'Aquitaine*, p. 3.

Pange. *Henri de Bitche, duc de Lorraine*, p. 265.

Papes (Les arts à la cour des) pendant le XV^e^ et le XVI^e^ siècle, p. 446.

Papyrus gnostique de Bruce. Voy. Amelineau.

Parabase des Oiseaux d'Aristophane, p. 179.

Paris (Gaston). Membre de la Commission des antiquités nationales, p. 4; — du prix ordinaire, p. 5; — du prix Bordin, p. 5. — Observation grammaticale sur l'identité du groupe *Cia* et du groupe *Tia*, p. 16. — *Paulin Paris et la littérature au moyen âge*, p. 66. — Rapport sur le concours des antiquités nationales, p. 174, 177, 231-248. — Membre de la Commission des correspondants, p. 276; — du prix Gobert, p. 280.

Paris (Paulin). Membre de l'Académie. Notice historique sur sa vie et ses ouvrages, par M. Wallon, secrétaire

perpétuel. — Sa naissance, p. 330. — Son goût pour la littérature et l'histoire, p. 330. — Sa première brochure, intitulée : *Apologie de l'école romantique*, p. 331. — Son mariage, p. 331. — Initié à la littérature anglaise, il traduit *Don Juan* de lord Byron, p. 332. — Son entrée à la Bibliothèque du roi, p. 332. — Attaché au département des manuscrits, il entreprend de publier une série de nos chants nationaux, les *Romans des douze pairs*, et commence par *Berte aux grands piés*, p. 333. — Lettre à M. Monmerqué sous forme d'introduction, p. 333. — Qui était la reine Berte, p. 334. — Les romans du moyen âge rapportés à trois sources : les traditions de l'antiquité, celles des Bretons et celles des Français, p. 335. — *Garin le Loherain*, p. 335. — Divergence d'opinion avec Fauriel sur l'origine de nos poèmes, p. 336. — Divers modes de publication de nos anciens textes, p. 338. — *Le Romancero français*, choix de pièces de nos plus vieux trouvères; ouvrage avec des notices sur les trouvères mis à contribution, p. 339. — Objet de ces compositions et citations, p. 339. — *Les manuscrits français de la Bibliothèque du Roi, leur histoire et celle des textes allemands, anglais, hollandais, italiens, espagnols de la même collection*, p. 342. — Plan suivi pour cette publication, qui se trouve arrêtée par la révolution de 1848, p. 343. — Élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 344. — Ses *Nouvelles recherches sur les manuscrits de Joinville;* mémoires sur *le véritable auteur du Songe du Vergier*, et sur *Ogier le Danois*, p. 344. — Son *Rapport sur le prix Gobert* en 1840 et incident à ce sujet, p. 345. — Élu membre de la Commission de l'histoire littéraire de la France en 1838; sa collaboration au tome XX (1842), Jean Bodel, etc., p. 346, 347; — au tome XXI (1847), articles divers; et au tome XXII, articles sur les *Chansons de geste*, où il reprend la question dans son ensemble, fait l'histoire des opinions émises sur leur caractère, leur composition et sur la façon dont elles étaient et pouvaient être chantées par les trouvères, p. 347. — Aborde la chanson de Roncevaux, poème retrouvé par M. H. Monin dans deux manuscrits de la Bibliothèque royale. p. 348, 349. — Manuscrits de bibliothèques étrangères qui renferment ce poème, p. 349. — Querelle avec M. Génin à propos de la *Chanson de Roncevaux*, p. 350-354. — Polémique au sujet du cœur trouvé dans la Sainte-Chapelle et qu'on s'était trop hâté de reconnaître comme étant le cœur de saint Louis, p. 354. — Affaire de la Bibliothèque royale en 1839, p. 355. — Brochure intitulée : *De la Bibliothèque royale et de la nécessité de commencer, d'achever et publier le catalogue général des livres imprimés (1847)*, p. 355. — Publie la *Correspondance du roi Charles IX et du sieur Mandelot, gouverneur de Lyon pendant l'année 1572, époque de la Saint-Barthélemy.* — *Lettre des Seize au roi d'Espagne Philippe II, année 1591*, p. 358. — Notice sur le *Manuscrit de la chronique des Normands*, p. 358. — Publication des *Chroniques de Saint-*

Denis, p. 358; — de Villehardouin, p. 359; — de la *Chanson d'Antioche*, p. 360. — Édition nouvelle des *Historiettes de Tallemant des Réaux*, p. 361. — Caractère de cette publication, p. 362-365. — Nommé à la chaire de langue et de littérature françaises du moyen âge, nouvellement créée au Collège de France (1853), p. 365. — Titres qu'il avait à cette place, p. 365. — Ouverture de son cours le 1er mars 1853, p. 366. — Avec son cours, il mène de front ses grands travaux. Ses notices dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXIII); — sur le *Roman de la Rose*, les *Lais*, les *Dits*, p. 368; — dans la *Revue archéologique*, en 1850 : *Explication du drapeau de Jeanne Hachette, conservé à l'Hôtel de ville de Beauvais*, p. 370. — Son mémoire sur la particule dite nobiliaire, p. 371. — Nouvelles notices sur les *Chansons de geste*, au tome XXV de l'*Histoire littéraire;* au tome XXVI, *Floovant, etc., ibid.* — Article sur *Garin le Loherain* dans le *Correspondant*, p. 373. — Article *Romans*, p. 373. — *Les romans de la Table ronde mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions*, p. 373. — Aperçu sur le cycle de la *Table ronde*, p. 374. — Son fils le supplée (1869), puis le remplace (1872) dans la Chaire du collège de France, et est élu membre de l'Académie des inscriptions quelques années plus tard (1876), p. 376. — Édition de *Guillaume de Tyr et ses continuateurs*, p. 376. — Nouvelles notices dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXVII et XXVIII); entre autres *Jean de Meun, traducteur et poète*, p. 377. — *Études manuscrites sur quelques points de l'histoire de François Ier*, p. 377. — Mort de M. P. Paris, p. 378. — Son caractère, sa vie privée, p. 378-382. — Liste de ses ouvrages, p. 383-388.

Paris (Paulin) et la littérature au moyen âge, p. 66.

Paris à travers les âges, p. 253.

Parrocel. *L'art dans le Midi*, p. 3.

Parthes arsacides (Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois). Voy. De Longpérier.

Pas-de-Calais (Dictionnaire historique et archéologique du département du), p. 280.

Pavet de Courteille. Ses paroles en quittant le fauteuil de président, p. 1. — Membre de la Commission du prix Bordin, p. 5; — du prix Stanislas Julien, p. 5. — *Mirâdj-Nâmeh*, traduction, p. 249.

Peiresc (Les correspondants de), Claude de Saumaise, lettres inédites, etc., p. 449.

Pellot, premier président du parlement de Normandie (Mémoires sur la vie publique et privée de Claude), p. 153.

Pensées et mémoires politiques inédits de Vauban, p. 443.

Perche (Essais historiques sur le), p. 277.

Pères (Nos), proverbes et maximes populaires du midi de la France, p. 253.

Pergame (La prise de) et le groupe de Laocoon, p. 65.

Perrot, membre de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, p. 4; — du prix Delalande-Guérineau, p. 5. — *Histoire de l'art dans l'antiquité*, p. 71, 170, 470.

Perroud. Mention honorable (Antiquités nationales), p. 174, 318.

Perse (Résultats d'une mission en), Voy. Dieulafoy.

Person. *Notes critiques et biographiques sur Rotrou*, p. 143.

Pétigny (V. de). *Histoire archéologique du Vendômois*, p. 53.

Philippes de Commynes (Documents inédits sur). Voy. Fierville.

Photius (Examen historique et critique de la Biblioth. de). Sujet de prix, p. 322.

Picture-writing (Studies in central american), p. 67.

Pierret. *Livre des morts des anciens Égyptiens, traduction complète d'après le Papyrus de Turin, etc.*, p. 445.

Pimodan (Marquis de). *Le château d'Échènay*, p. 249.

Piot. *Vallée des tombes des rois, à Thèbes*, p. 86.

Pitra (Cardinal). *Analecta sacra spicilegio Solesmensi parata*, p. 157.

Plan capitolin (Estampage du fragment du) récemment trouvé dans les fouilles du Forum, p. 74.

Platon à l'Académie. Fondation de la première école de philosophie en Grèce, p. 195.

Poésie (La) alexandrine sous les trois premiers Ptolémées, p. 250.

Poésies populaires de la Gascogne, p. 255.

Poids médique du Musée du Louvre. Voy. Oppert.

Poinssot. Inscription trouvée à Agbal, entre Tlemcen et Sidi-Bel-Abbès, p. 96.

Points de l'espace (Recherches sur les noms des), p. 462.

Poitou (Recueil de documents concernant le). Voy. P. Guérin.

Politique (La) religieuse de Constantin. Voy. Duruy.

Politique sociale en Angleterre (Matériaux pour servir à la connaissance de la), p. 60.

Polyeucte dans l'histoire. Voy. Aubé.

Poole (Stanley Lane). Prix de numismatique, p. 319.

Porte (La) Sainte-Croix à Saint-Omer, p. 452.

Postgate. *Transactions of the Cambridge philological Society*, p. 53.

Potier de Courcy. *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, etc., par les PP. Anselme, Ange et Simplicius*, p. 2.

Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, p. 276.

Poullet. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, p. 163.

Pouvoir législatif (Du), p. 60,

Prâcrits et sanscrit buddhique. Voy. Senart.

Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις Ἀρχαιολογικῆς Ἑταιρίας ἀπὸ ἰανουαρίου 1881 μέχρι ἰανουαρίου 1882, p. 172.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, p. 264.

Prénestе (État actuel des ruines du temple de la Fortune à), p. 164.

Prieur de Saint-Martin-des-Champs (Les menus du). Voy. Luce.

Prieuré de Toulouse (Histoire du grand), p. 279.

Prix Jean-Jacques Berger (Fondation du), p. 87.

Prix ordinaire. — Mémoires envoyés au concours, p. 3, 4. — Commissions, p. 5. — Prix décerné, p. 91, 93, 318. — Question retirée du concours, p. 95, 317. — Sujets proposés, p. 266, 267, 322. — Sujet prorogé, 317, 321.

Problèmes numériques (Recueil de), p. 255.
Proceedings of the royal Society of Edinburgh, p. 172; — *of the Society of antiquaries of London*, p. 264; — *of the Cambridge philological Society*, 470; — *of royal Institute of british architects*, p. 471.
Promis (Vincenzo). *Adriano de Longpérier, membro dell' Istituto di Francia, etc.*, p. 66.
Propriété littéraire au XVI^e siècle (État précaire de la). Voy. Ch. Nisard.
Prost (Aug.). *Les chroniques vénitiennes*, p. 166.
Proxènes (Essai sur les), p. 94.
Publications de l'Académie (Rapports du Secrétaire perpétuel sur les), p. 7, 40-43.
Puymorin (Lieutenant-colonel de). Président de la Commission archéologique établie au Kef, p. 88. — Inscriptions envoyées de Tunisie, p. 180, 272, 276, 291-300.

Q

Quarta melitensis de Gesenius. Voy. Lavigerie.
Quicherat (Notice sur Jules), p. 250.
Quicherat (Jules), *1814-1882*, p. 443.

R

Raflay, *Églises monolithes de l'Abyssinie*, p. 75.
Râmâyana (Étudier le) au point de vue religieux. Quelles sont la philosophie religieuse et la morale religieuse qui y sont professées, etc. Sujet de prix, p. 325.
Rapport annuel sur les travaux de la Société de l'Histoire de France. Voy. Desnoyers.
Rapport sur le concours relatif aux institutions municipales de Lyon, p. 56.
Rapports du Secrétaire perpétuel sur les publications de l'Académie, p. 7, 40-43, 176, 228-230.
Ravaisson. Membre de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, p. 4; — du prix Brunet, p. 5; — des inscriptions et médailles, p. 11.
Rayet (O.). Monuments de l'art antique, p. 57, 459.
Real-encyklopädie der christlichen Alterthümer, p. 168.
Récamier. Croquis et inscription d'une borne milliaire aux environs de Gabès, p. 282.
Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1292 à 1378, p. 449.
Recherches sur les noms des points de l'espace, p. 462.
Recteurs de l'Université de Caen (Liste des) d'après leurs signatures sur les registres des rectories, etc., p. 444.
Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny formé par Auguste Bernard. Voy. Alex. Bruel.
Regnier (Ad.). Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 4; — du prix Delalande Guérineau, p. 5; — de la Commission des correspondants, p. 276.
Reims (Origines et développements de

l'art théâtral dans la province ecclésiastique de), p. 153.

Reinach. *Catalogue du musée de Constantinople. Étude sur quelques collections de Smyrne*, p. 94.

Relations politiques de la France avec l'Allemagne, de 1292 à 1378 (Recherches critiques sur les), p. 449.

Religion assyro-babylonienne (Bulletin critique de la), p. 154.

Reliques (Les) de saint Benoît, p. 61.

Renan. Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 4; — du prix Bordin, p. 5; — de la Commission algérienne, p. 85; — du prix Brunet, p. 266. — Photographies de la mosquée de Kairouan, p. 93. — Membre de la Commission des correspondants, p. 276.

Renier (L.). Membre de la Commission des antiquités nationales, p. 4; — des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, p. 4; — de la Commission algérienne, p. 85; — de la Commission du prix Bordin, p. 266. — Inscriptions romaines découvertes en Afrique, à Aumale, p. 89. — Communication relative à la découverte de l'amphithéâtre gallo-romain de Lutèce, p. 274. — Décision de l'Académie à ce sujet, p. 274, 275, 276.

Répertoire sumérien, p. 168.

Revillout. Candidature, p. 94.

Revista filipina de sciencias y artes, p. 264, 471.

Revue africaine, p. 72, 171, 264, 471; — *archéologique*, p. 72, 171, 264, 471; *historique de droit français et étranger*, p. 72, 171, 471; — *d'ethnographie*, p. 141; — *épigraphique du midi de la France*, p. 171, 264, 471; — *des études juives*, p. 471; — *géographique internationale*, p. 72, 264, 471; — *de l'histoire des religions*, p. 262; — *historique*, p. 144; — *des questions historiques*, p. 171, 264, 471; — *de l'extrême Orient*, p. 68.

Rhis. *Celtic Britain*, p. 463.

Rhoné. *Auguste Mariette, esquisse de sa vie et de ses travaux, etc.*, p. 55.

Ribérac, Mussidan, Saint-Astier, etc. (Étude historique de l'origine des villes de), p. 139.

Richelieu (Sculptures de la collection du cardinal de), p. 252.

Robert (Ch.). Membre de la Commission du prix de numismatique, p. 5. — Observations à propos du mémoire de M. Deloche sur la *transformation du C guttural du latin en une sifflante*, p. 16. — *Étude sur les médaillons contorniates*, p. 50, 158. — Dessin d'un médaillon contorniate de sa collection, p. 78. 104-107. — *Gondowald et les monnaies de Maurice Tibère*, p. 88, 91, 93, 183, 184. — *Observations sur les monnaies mérovingiennes. Tiers du sou d'or de Marsal, etc.*, p. 140. — *Trésor de Chinon*, p. 456.

Robert (Ulysse). Notice sur la *Chronique d'Arménie de Jean Dardel d'Étampes, évêque de Tortiboli*, p. 68. — *État des monastères franc-comtois de l'ordre de Cluny du XIII^e^ au XV^e^ siècle*, p. 70. — *Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés*, p. 455.

Robiou. Élu correspondant, p. 281.

Rochas (De) d'Aiglun. *Pensées et mémoires politiques inédits de Vauban*, p. 443.

Romanet du Caillaud. Loi romaine connue sous le nom de *Junia Norbana*, p. 183, 198-210.

Romanos. Δημοσία Κερκυραϊκὴ ῶρᾶξις, κ. τ. λ. *Acte public de Corfou, rédigé en latin, sur la reddition des esclaves volontaires venus de l'Épire sous Philippe II, prince de Tarente*, p. 148.

Roquevaire et de ses seigneurs au moyen âge (Histoire de la ville de), p. 279.

Rosny (De). Prix Stanislas Julien partagé, p. 92, 320. — *Les documents écrits de l'antiquité américaine*, p. 155. — *Essai de déchiffrement de l'écriture hiératique de l'Amérique centrale*, p. 450.

Rossi (De). Médaille d'or offerte à Rome par la Société d'archéologie chrétienne, p. 277.

Roth. Élu correspondant, p. 279.

Rothschild (Baron James de). *Le mistère du Vieil Testament*, p. 143.

Rotrou (Notes critiques et biographiques sur), p. 143.

Rouire (Dr). Inscription trouvée à El-Djem; inscriptions de la mosquée de Kairouan; fragments du Koran en caractères coufiques, p. 15.

Rozière (De). Membre de la Commission des antiquités nationales, p. 4; — du prix ordinaire, p. 5.

Rufus (The reign of William) and the accession of Henry the first, p. 67.

Ruine d'Albe (La), ou origines de l'Église de Viviers, p. 280.

Ruines d'El-Meraba des Beni-Ouelban. Voy. Masqueray

Rumanen (Fragmente zur Geschichte der), p. 56.

S

Sacerdoces athéniens (Les) p. 63.

Sacred books of the East. Sacred laws. Vasishta and Baudhâyana, Pahlavi texts, Bhagavadgîtâ. Sanatsugâtiya, Voy. Müller.

Safa (Essai sur les inscriptions du), p. 259.

Saint-Omer (La porte Sainte-Croix à). — Attaque de Saint-Omer par les Français en 1594, p. 452.

Saint-Omer (Les anciennes communautés d'arts et métiers à). Voy. d'Hermansart.

Saint-Simon. Voy. De Boislisle.

Salomon. *Essai d'une grammaire historique de quelques verbes latins pendant les premiers siècles de Rome*, p. 82.

Samos and Samian coins, p. 276.

Samos (Présenter un tableau aussi complet que possible de la numismatique de), en expliquer les types à l'aide des textes, etc. Sujet de prix, p. 325.

Sanxay (Fouilles entreprises à). Voy. De La Croix et Delaunay.

Sarzec (Rédaction des inscriptions chaldéennes rapportées de Mésopotamie par M. de). Voy. Halévy. Lettre de M. Heuzey relative à l'étude archéologique des monuments rapportés par lui, p. 177.

Saturnino latinorum versu (De). Voy. Havet.

Saulcy (Éloge de M. de). Voy. Schlumberger.

Saulx-Courtivron (La vérité sur les deux maisons de), p. 280.

Sauvaire. *Lettre sur un fels saffaride inédit*, p. 50. — *Métrologie arabe de Dahaby*, p. 162. — *Études sur le droit musulman*, p. 260.

Saxe (Le maréchal de), p. 56.
Sceau phénicien inédit avec le nom juif de Baalmathan, p. 175.
Sceaux en plomb de chefs des Manglavites impériaux à Byzance, p. 148.
Sceaux hittiques en terre cuite, p. 266.
Schefer. Membre de la Commission du prix Bordin, p. 5; — du prix Stanislas Julien, p. 5; — du prix Brunet, p. 266. — Lettre reçue de Tiflis relative à la mort de M. Dulaurier, p. 13. — Membre de la Commission algérienne, p. 85; — de la Commission des correspondants, p. 276. — Communication relative à l'*Inventaire analytique des archives de Malte*, p. 281.
Schlenker. Dictionnaire d'une langue africaine, le *Temne*, p. 146.
Schlumberger. *Éloge de M. de Saulcy*, p. 59. — *Numismatique de l'Orient latin*, p. 147. — *Sceaux en plomb de chefs des Manglavites impériaux à Byzance*, p. 148. — *Sceaux hittiques en terre cuite*, p. 266. — *OEuvres de A. de Longpérier*, p. 452.
Schœbel. *Mémoire sur les origines de l'écriture alphabétique*, p. 152.
Schwab. Traduction du *Talmud de Jérusalem*, p. 66. — Prix Brunet, p. 88, 320.
Sculptures vicentines (Quelques), p. 252.
Sculptures de la collection du cardinal de Richelieu, p. 252.
Séance publique annuelle de l'Académie : *Discours du Président sur les prix décernés et les sujets de prix proposés. — Notice historique sur la vie et les travaux de M. Paulin Paris, membre de l'Académie, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel. — Introduction au catalogue des figurines de terre cuite du Musée du Louvre, par M. Heuzey, membre de l'Académie*, p. 272, 361.
Seignette. *Traduction en arabe du code pénal français*, p. 61.
Semaine (Origine religieuse et purement hébraïque de la). Voy. Th. H. Martin.
Semblançay et la surintendance des finances. Voy. De Boislisle.
Senart. *Le Mahâvastu*, p. 47. — Candidature, p. 12, 94. — *Essai sur la légende de Buddha*, p. 64. — Élu membre ordinaire, p. 95, 173. — *Prâcrits et sanscrit buddhique*, p. 152. — Rapport sur les inscriptions de l'Inde découvertes par M. Aymonier, p. 177, 182. — Membre de la Commission du prix Brunet, p. 266; — du prix Gobert, p. 280.
Sénat (Le) et la République romaine, p. 458.
Serment (Du) dans les traités et les conventions chez les Grecs, p. 184.
Sévigné (La maison natale de M^me^ de), p. 153.
Shorthand (History of), p. 252.
Simplicii in Aristotelis Physicorum libros quattuor priores, p. 249. — *In libros Aristotelis de anima*, p. 249.
Sintesi della storia universale e specialmente della storia d'Italia, p. 445.
Siponto (Photographie de la cathédrale de), p. 183.
Sitzensberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, p. 172.
Smyrne (Études sur quelques collections de), p. 94.
Société archéologique de Constantine (Tables générales des vingt premiers volumes de la), p. 72.
Société d'archéologie chrétienne. Médaille d'or offerte à M. de Rossi, p. 277.
Société de l'Histoire de France (Rapport

annuel sur les travaux de la). Voy. Desnoyers.
Souvenirs de la France wallone, p. 448.
Souvenirs du règne de Louis XIV, p. 53.
Spagne (Nouvelles recherches sur l'entrée de). Chanson de geste franco-italienne, p. 280.
Sphinx en marbre blanc (Note sur un petit), p. 182.
Stanislas Julien (Prix), ouvrages envoyés au concours, p. 3, 4, 270. — Commission, p. 5. — Prix partagé, p. 92, 320. — Conditions du concours, p. 327.
Stanley Lane Poole. Prix Duchalais, p. 178.
Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube, p. 45, 457.
Stokes (Whitley), *Togail Troi, the destruction of Troy*, p. 147.
Storia romanilor (Documente privitore la), p. 168.
Sucy (La charte de donation du domaine de) à l'Eglise de Paris, p. 152.
Sumerish-akkadische Sprache (Die), p. 168.
Sumir et Accad. Voy. Hommel.
Sumir et Accad (Les monuments chaldéens et la question de). Voy. Halévy.
Système métrique assyrien, p. 255.
Systèmes ibériens (Des) et de l'origine de la langue espagnole, p. 56.

T

Table de Bantia (Paragraphes de la), p. 6.
Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, p. 461.
Talmud de Jérusalem (Traduction du), p. 66.
Tamizey de Larroque. *Les vieux papiers du château de Cauzac*, p. 65. — *Entrée du roi Charles IX à Bordeaux*, p. 255. — *Les correspondants de Peiresc, Claude de Sommaise, lettres inédites, etc.*, p. 449. — *Lettres inédites d'Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe*, p. 468.
Tapisserie (Histoire générale de la). Voy. Guiffrey.
Tárikh-i-Bedai. Chronique des événements extraordinaires. Traduction persane, p. 251.
Tarry. Fouilles dans la vallée de l'Oued Mya, au sud d'Ouargla, p. 86. — Traduction d'un manuscrit arabe découvert à Ouargla, p. 91. — Demande de mission, p. 92, 179.
Temne (Dictionnaire d'une langue africaine, le), p. 146.
Temple de la Fortune à Préneste (État actuel des ruines du), p. 164.
Téotihuacan, près Mexico (Monument découvert à), p. 270.
Terentiana. Quæstiones cum specimine lexici, p. 251.
Termoli (Photographie de la cathédrale de), p. 183.
Terres cuites (Les) de Kition dans l'île de Chypre. Voy. Heuzey.
Terres cuites antiques trouvées en Grèce et en Asie Mineure, p. 56.
Testament (Le mistère du Vieil). Voy. J. de Rothschild.
Textes épigraphiques (Examiner et apprécier les principaux), soit latins, soit grecs, qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'Empire romain, etc. Sujet du prix Bordin, p. 269, 326.
Thèbes (Vallée des tombes des rois à), p. 86.

Thédenat. *Cachets d'oculistes romains*, p. 3. — *Note sur un étui de collyre égyptien conservé au Musée du Louvre*, p. 139. — 2e médaille, Antiquités nationales, p. 174, 318.

Thémis et les divinités de la justice. Discours, p. 460.

Thermes (Le musée des) et de l'hôtel de Cluny, p. 253.

Thévenot. *Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube*, p. 45.

Thibiuca. Ancien nom d'une localité située sur la grande voie romaine de Carthage, p. 89.

Thomas (Edw.). *Memoire sur les rapports des Arabes avec l'Inde*, p. 145.

Thurot. Membre de la Commission du prix Bordin, p. 5; — du prix Brunet, p. 5. — Sa mort, p. 6. — Son remplacement, p. 10, 14. — Remplacé par M. Hauréau dans le conseil de perfectionnement de l'École des chartes, p. 74, 85.

Thurston. Inscription latine en mémoire du chevalier Charles-Louis d'Arsac, à Newport, p. 271.

Tibère (Du monnayage en Gaule au nom de l'empereur Maurice). Voy. Deloche.

Tibère (Gondawald et les monnaies de Maurice). Voy. Robert.

Timbal (Catalogue de la collection), p. 260.

Tissot. Rapport sur les inscriptions envoyées de Tunisie par M. de Puymorin, p. 276, 291-300, 466.

Togail Troi, the destruction of Troy. Voy. Stokes.

Tombeau de Cyrus (Le prétendu). Voy. Oppert.

Tombeau de Cyrus (Monument connu sous le nom de). Voy. Dieulafoy.

Topografia romana (Note di) raccolte dalla bocca di Pomponio Leto, etc., p. 147.

Toulouse (La commune de) et Philippe III, p. 153.

Toulouse (Histoire du grand prieuré de), p. 279.

Traduction en arabe du code pénal français, p. 61.

Traductions hébraïques qui ont été faites au moyen âge d'ouvrages de philosophie ou de science, grecs, arabes ou même latins (Faire l'énumération complète et systématique des), sujet de prix, p. 322.

Traductions d'ouvrages grecs en arabe (Relever, sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé Fihrist, toutes les). Sujet de prix Brunet, p. 267, 327.

Traité de droit musulman, p. 161.

Transactions of the Cambridge philological Society, p. 53; — *of the royal Society of Edinburgh*, p. 172.

Travaux littéraires. Commission, p. 4.

Travers. *Les instruments de musique au XIVe siècle d'après Guillaume de Machaut*, p. 465.

Tréparty (Le) et la science des nombres, par maistre Nicolas Chuquet, Parisien. Voy. A. Marre.

Trésor de Chinon, p. 456.

Trésor du jardin de la préfecture à Rennes. Epoque gallo-romaine, sarcophages, etc., p. 262.

Tribunal révolutionnaire de Paris (Histoire du). Voy. H. Wallon.

Tunisie (Missions en). Voy. Cagnat, Houdas, Basset, Lougarre.

U

Université de Montpellier (La Faculté de théologie de l'ancienne). Voy. Germain.

Université de Caen (Liste des recteurs de l'), d'après leurs signatures sur les registres des rectories, etc., p. 444.

V

Vallée des tombes des rois à Thèbes, p. 16.

Vallées (Des) ariégeoises avant l'invasion romaine, p. 167, 251.

Varni (Santo). Opuscules relatifs à l'archéologie et aux arts, p. 441.

Vase trouvé à Veies (Inscription étrusque et alphabet grec sur un). Voy. Bréal.

Vases envoyés de la *Terre d'Otrante*. Voy. Lenormant.

Vauban (Pensées et mémoires politiques inédits de), p. 443.

Vendômois (Histoire archéologique du), p. 53.

Venus von Milo (Die), eine Untersuchung auf dem Gebiete der Plastik, etc., p. 251.

Verbe néo-celtique (Essai sur le) en irlandais ancien, etc., p. 52.

Verbe (Le) Temnein (τέμνειν) dans le serment d'Hippocrate, p. 444.

Vernand. Dessins reproduisant les signes gravés sur les rochers de la grande Canarie, p. 11.

Versions de la Bible en langue d'oïl antérieures à la mort de Charles V. Prix ordinaire décerné, p. 318. — Récompense accordée, p. 318.

Veyries. Membre de l'École d'Athènes. Sa mort, p. 276.

Vie rurale (La) dans l'ancienne France, p. 465.

Violet (Paul). *Les établissements de saint Louis*, p. 2. — 1er prix Gobert, p. 92, 319.

Vogüé (De). Inscription bilingue envoyée par le prince Lazarew, p. 271.

Voie d'Aquitaine (La) et la légende de saint Bonnet, p. 456.

Voltaire. Bibliographie de ses œuvres, p. 169.

Vosges (Documents rares ou inédits de l'histoire des), p. 61.

Voyages (Les) du docteur Lacerda dans l'Afrique orientale, p. 165.

W

Waddington. Membre de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, p. 4; — du prix de numismatique, p. 5. — Sur une inscription découverte à Palmyre, p. 79, 80.

Wagnon. *La prise de Pergame et le groupe de Laocoon*, p. 65.

Wailly (De). Addition à son mémoire sur la *Langue de Joinville*, p. 184, 186.

Wallon (H.). Secrétaire perpétuel. Rapports sur les publications de l'Académie, p. 7, 40-43, 176, 228-230. — *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, p. 59. — *Notice historique sur la vie et les travaux de Paulin Paris, membre de l'Académie*, p. 330-388.

Warin (Jean), ses œuvres de sculpture et le buste de Louis XIII au Musée du Louvre. Voy. Courajod.

Wauters. *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. La Belgique ancienne et moderne. Arrondissement de Louvain, canton de Glabbeek*, p. 461. Travail relatif au canal de Bruxelles à Willebroeck, p. 462. — Description du *Missel Grimani*, de Venise, p. 462. — Brochures sur les localités au nom desquelles est adjoint le qualificatif *vieux*, etc., p. 462.

Weil. Candidature, p. 7. — Élu membre de l'Académie, p. 8, 11. — Feuillet de parchemin contenant une partie de la seconde *parabase* des *Oiseaux* d'Aristophane, p. 88, 90, 179. — Membre de la Commission du prix Bordin, p. 266. — Son remplacement comme correspondant, p. 275, 280, 281.

Willems. *Le Sénat et la République romaine*, p. 458.

William Rufus and the accession of Henry the first (The reign of), p. 67.

Witte (De). *La conquête de la Gaule méridionale par les Romains*, p. 85-86.

Y

Yriarte. *Un condottiere au XV^e^ siècle : Rimini*, p. 44.

Yucatan (The books of Chilam Balam, the prophetic and historic records of the Mayas of), p. 143.

AS
162
P315
1882

Académie des inscriptions
et belles-lettres, Paris
Comptes rendus des séances

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY